

Études Héraultaises

ISSN 1621-4609
N° 52, 2019

Le dossier **Mémoires de guerres 1914-1945**



Sciences humaines et sociales

Revue éditée avec le concours du Département de l'Hérault

Chers amis lecteurs,

Au carrefour des investigations historiques et des devoirs de mémoire, la curiosité pour les deux guerres mondiales sollicite toujours les chercheurs. Ainsi se justifie le choix du dossier pour le présent numéro d'*Études héraultaises*.

MEMOIRES de GUERRES 1914-1945 : Si le titre n'est pas original, il n'en conserve pas moins sa pertinence, car ces mémoires de guerres apportent un témoignage essentiel sur des temps de ruptures sociales qui ont durablement influencé notre société. Périodes de crises qui ont façonné nos manières d'exister dans un monde où la survie était devenue un objectif sociétal.

Les « lieux de mémoire » permettent de rappeler, d'une manière générique, aux différentes générations, les étapes d'un ancrage dans une société globale accordant à chacun les mêmes droits. Toutefois, l'article de Fred Chauvet, soucieux de pédagogie, en explorant la richesse des sources disponibles à propos de ces héros « morts pour la patrie », met en garde sur l'approfondissement de ces recherches en soulignant un risque majeur : « Plus il a de détails (sur un monument) moins les soldats sont égaux », ce qui va à l'encontre d'une vision laïque et républicaine.

Un autre article de ce dossier souligne l'évolution des représentations psychologiques des soldats au front face à la perte de sens de la guerre et l'explication du développement des mutineries en 1917. L'auteur souligne avec juste raison « la radicalité de la transgression (...) qui donne une exceptionnelle intensité à la révolte des soldats de 1917 ».

Sur un ton plus pacifique, l'activité sociale de cette période donne une large part à la pratique sportive dont l'importance se devait d'être soulignée, car elle montre comment les préoccupations de « l'arrière » pouvaient être en décalage.

Pour la seconde partie de ce dossier, les articles portent sur l'analyse des actions de justice à la fin de la Seconde Guerre Mondiale avec son lot d'actions vis à vis de la Gestapo et de divers collaborateurs. Par la suite, les conflits de pouvoir à la Libération engendrent d'autres stratégies sur des champs d'action différents, mais toujours en lien direct avec les problèmes de la vie quotidienne.

La partie « histoire » du volume nous offre d'autres « mémoires », celles de familles qui ont fait l'histoire de notre région, et celles d'hommes qui ont mis leur vie au service d'une sorte de panthéon patrimonial, devenu aujourd'hui un élément essentiel des constructions identitaires.

Enfin, n'oublions pas que certains questionnements actuels sur notre éco-système trouvent leurs racines dans les évolutions de long terme, comme celles du rivage de l'Agathois, en parfaite illustration d'un temps qui n'est jamais figé...

Le comité de rédaction

Éditorial / Introduction / Editorial	1
---	---

Histoire / History / Istòria

La famille du général Pierre-Auguste Lajard, de Montpellier <i>Henri Teisserenc / Enric Teisserenc</i>	5
---	---

Les Peyrottes de Soubès aux Archives départementales de l'Hérault <i>Julien Duvaux / Nicolas Gibert / Julian Duvaux / Nicolas Gibert</i>	33
---	----

Le littoral agathois de l'Antiquité au milieu du XX ^e siècle <i>Jean Sagnes / Solange Sagnes Perrot / Joan Sagnes e Solanja Sagnes-Perrot</i>	45
---	----

La Société archéologique de Montpellier, Un demi-siècle de membres résidants (1842-1896) <i>Roland Andréani / Rotland Andreani</i>	57
---	----

Jules Renouvier et les monuments historiques de l'Hérault (1840-1845) <i>Jean-Claude Richard / Joan-Claudi Richard</i>	69
---	----

Mémoires de guerres 1914-1945 / War memories 1914-1945 / Memòrias de guèrras 1914-1945

Les mutineries de 1917 dans les témoignages héraultais <i>Christine Delpous-Darnige / Cristina Delpous-Darnige</i>	81
---	----

Les monuments aux morts de Saint Mathieu de Trévièrs <i>Fred Chauvet</i>	91
---	----

Le sport à l'arrière en 14-18, petites rivalités et grandes manœuvres <i>Guy Laurans / Christian Guiraud / Gui Laurans e Cristian Guiraud</i>	105
--	-----

La Gestapo de Montpellier (11 novembre 1942 – 19 août 1944), étude préliminaire <i>Jean-Claude Richard-Ralite / Joan-Claudi Richard-Ralite</i>	129
---	-----

Le Béziers médiéval sous le pic édilitaire (septembre-octobre 1944) <i>Hélène Chaubin / Elena Chaubin</i>	144
--	-----

Les Cours martiales et la Cour de Justice à Montpellier (1944-1948) <i>Christian Roche</i>	155
---	-----

Notes et Comptes rendus / Notes and reviews / Notas e comptes renduts

Jacques Blin le Sétois (1945-2018) <i>Hélène Chaubin / Elena Chaubin</i>	165
---	-----

Conflits historiographiques sur la Grande Guerre <i>Guy Laurans / Gui Laurans</i>	167
--	-----

Histoire



**Les travailleurs militaires italiens
en France pendant la Grande Guerre**

*« Héros de la pelle et de la truelle »
au service de la victoire*

Hubert HEYRIÈS



Presses universitaires de la Méditerranée

Au carrefour du négoce, de la manufacture et des charges publiques : la famille du général Pierre-Auguste Lajard, de Montpellier

Henri Teisserenc*

Résumé :

Une famille Lajard, dans l'Hérault, le Gard et l'Ardèche, ici à partir du XVI^e siècle, là à partir du XVII^e, agit dans le monde de la marchandise, du négoce, puis de la manufacture de toiles de coton, enfin dans ceux des offices, de la haute administration et de la politique. Après une montée en puissance économique soutenue par des alliances matrimoniales, les Lajard sont au faîte de leur essor dans les affaires quand se présentent les opportunités de fournitures aux armées de la Révolution et de l'Empire. Plusieurs montent à Paris, renforçant une forte représentation héraultaise dans la capitale, poussée par Cambacérès et animée par Chaptal qui a épousé une Lajard. Passé le temps de l'Empire, glorieux pour eux, la plupart se replie sur leur base de départ, Montpellier, que leurs descendants désertent progressivement et qui, aujourd'hui, ignore même leur nom.

Mots-clés :

Alliances matrimoniales, Sénard-Paquier, Chaptal, Collot, manufacture, négoce, offices, Révolution française, Empire, Languedoc, Bagnols-sur-Cèze, Montpellier, Lodève.

Abstract:

Originating from the Hérault, the Gard and the Ardèche, the Lajard family were to be found in wholesale trade, the manufacture of cotton fabrics, public office and high public administration and politics throughout the 16th and 17th C. Following a financial escalation of power, advanced by marriage alliances, the Lajard were at the height of their expansion in business when supply opportunities presented themselves to provide for the Revolutionary and Empire French armies. Several family members moved to Paris, boosting the presence of Hérault people in the capital, encouraged by Cambacérès and facilitated by Chaptal, who had married a member of the Lajard family. At the end of the Empire period, which was a remarkable time for them, they generally moved back to their original base in Montpellier, and their descendants then left over time, so that today nobody has even heard of their name.

Key words:

Marriage alliances, Sénard-Paquier, Chaptal, Collot, manufacturing, trade, functions, French Revolution,

Empire, Languedoc, Bagnols-sur-Cèze, Montpellier, Lodève.

Resumit :

Una família Lajard, dins Erau, Gard e Ardecha, aici a partir del sègle XVI, ailà a partir del sègle XVII, òbra dins lo mond de la merça, del negòci, puèi de la fabrica de telas de coton, enfin dins aquel dels oficis, de la nauta administracion e de la politica. Aprèp una pojada en potècia economica sostenguda per de ligams matrimoniales, los Lajards son al crin de lor lanç dins los afars, quand se fan jorn las escasenças de fornaduras per la armadas de la Revolucion e de l'Empèri. D'unis montan a París, reforcissent una representacion eravenca consequenta dins la capitala, butada per Cambacèrès e reviscolada par Chaptal que se maridèt amb una Lajard. Passat lo temps de l'Empèri, gloriós per eles, la màger part se resplega cap a lor punt de partença, Montpelhièr, que lors descendents abandonan pauc a pauc e que, al jorn de uèi, ne conoisson pas mai lor nom.

Noms-claus :

ligams matrimoniales, Sénard-Paquier, Chaptal, Collot, fabrica, negòci, officis, Revolucion francesa, Empèri, Lengadòc, Banhòls-sus-Cesa, Montpelhièr, Lodeva.

* Docteur en Sciences de l'Information



Introduction

Dans la région gardoise de Sumène, Sauve, Saint-Hippolyte-du-Fort et jusqu'à Sommières, une famille Lajard, est présente au XVI^e siècle ; les hommes y sont principalement maîtres chirurgiens et maîtres apothicaires. Une autre famille de même patronyme apparaît aussi, au milieu du XVI^e siècle, à Montpellier où elle va prospérer pendant plus d'un siècle principalement dans le milieu marchand des laines, cotons et soies. Si les liens de parenté entre ces groupes familiaux ne nous paraissent que probables, c'est qu'ils ne seraient pas de proche cousinage et qu'ils ne sont pas prouvés ; mais les affaires peuvent amener ces Lajard à se joindre les uns aux autres, comme s'ils se connaissaient de longue date et avaient coutume de se rencontrer. Ils sont tous protestants¹.

Le premier connu, Claude, est probablement originaire du Dauphiné, de Réotier (Hautes-Alpes), ou Saint-Crépin paroisse mitoyenne, comme son épouse qui est de Villar-Loubière (Hautes-Alpes) ; bien avant lui, un Lajard de Réotier avait testé à Beaucaire en 1515 ; après lui, Joseph, un de ses cousins aussi de Réotier s'installe à Pont-Saint-Esprit. Ceux qui résident de nos jours à Marseille viennent aussi de cette bourgade. Bien avant eux, d'autres exerçaient des activités urbaines en Bas Dauphiné dès le XIV^e siècle, à Cras (Isère), entre La Côte-Saint-André et Grenoble².

Venant de ces plateaux haut alpins ou de leurs vallées interstitielles du Dauphiné, les uns auraient embrassé la Réforme au passage des Cévennes, les autres seraient restés catholiques en descendant vers les villes égrenées le long du chapelet rhodanien³, à Bagnols, Pont-Saint-Esprit, Beaucaire... Tous sont des notables du monde de la bourgeoisie exerçant des professions urbaines et plusieurs d'entre eux sont élus consuls, à Réotier, Bagnols, Pont-Saint-Esprit ou Montagnac (Hérault). Si nous n'avons pas formellement établi le lien généalogique entre la branche catholique et la branche protestante, la tradition orale familiale, certes un peu floue, et la similitude de profil socio-familial entre les deux entités confortent la thèse d'une commune origine.

Vers 1664, Jacques Lajard de Montpellier, abandonnant la marchandise, acquiert l'office de *Receveur et Contrôleur des droits de la foire au Bureau de Serrières* en Vivarais, où son frère Pierre vient le rejoindre. Ledit office valant bien une messe, ils deviennent catholiques ; au début du XVIII^e siècle, l'un de ces Ardèchois ira exercer ses talents de contrôleur des marchandises à Sète et s'installera en famille à Montagnac. Une branche, renouant avec le commerce, traversera le Rhône pour faire ses affaires à Andancette (dans l'actuelle Drôme).

A la fin du XVII^e siècle, d'autres Lajard s'installent à Bagnols-sur-Cèze où, pendant plus d'un siècle, ils vont prospérer et s'enrichir dans le négoce des toiles de coton. Ils sont catholiques, comme leurs cousins qui élisent domicile à Pont-Saint-Esprit, où ils pratiquent le même négoce. Ils se partageront plus tard entre Montpellier et, pour l'un d'eux, provisoirement Lyon.

Négoce, manufacture et alliances familiales

Une famille de marchands à Montpellier au XVII^e siècle

La première mention d'un Lajard à Montpellier est celle du secrétaire du Consistoire lors de la fondation de l'Église protestante de la ville ; il signe le premier des registres protestants des BMS (baptêmes, mariages et sépultures), en 1560. Des relevés effectués dans ces registres depuis le début de leur tenue, puis dans ceux des paroisses de Notre-Dame-des-Tables, St-Pierre et Ste-Anne de Montpellier, il ressort que les Lajard ne furent nombreux qu'à partir du tout début du XVII^e siècle et durant tout le XVIII^e, et qu'ils étaient quasi unanimement liés au milieu de la marchandise au XVII^e siècle et à celui du négoce au XVIII^e, quand ils n'avaient pas marginalement acquis des offices d'administration publique.

Marcelin, le fondateur de la lignée montpelliéraine, était marchand. Ses descendants continuent dans la même voie. Nous connaissons la spécialisation commerciale de quelques-uns d'entre eux. En 1638, Nicolas, marchand de Montpellier comme son père Pierre, signe un contrat pour apprendre à un jeune Aigoïn, de Sumène, « l'art honorable de maître canabassier »⁴. En 1647, le même Nicolas est associé avec Etienne Lajard de Sauve qui est « marchand canabassier ». Il joua un rôle original qui lui échut en conséquence de son expérience dans le commerce des laines ; en 1649, il intervient comme homme de confiance dans un conflit qui oppose les « facturiers » de draps et

cadis de la viguerie de Ganges à un certain « Maître Moïse Rey juge pour le Roy en la ville de Montagnac ». Celui-ci, d'une famille bien connue à Montagnac, a acheté à titre personnel « l'office d'auteur et marqueur de draps et cadis en lad. ville de Ganges », office qui lui aurait rapporté la très avantageuse somme de « huit cens soixante livres de rante annuelle [...] depuis dix sept ou dix huit années » pour une mise de fonds initiale de 3000 livres, soit une rentabilité annuelle de près de 29% ! Un arrêt du 23 décembre 1648 autorisant les villes et communautés de la province de Languedoc à rembourser les acquéreurs des offices d'auteurs, marqueurs et visiteurs des draps et cadis, la ville de Ganges veut user de ce droit, au nom et avec le soutien de ses fabricants drapiers qui jugent l'office tenu par Moïse Rey « très préjudiciable au commerce de leur viguerie ». Bien entendu, Moïse Rey refuse de le céder, même au double de son prix d'achat. Les facturiers de Ganges déposent alors, en consignation du prix qu'ils offrent, la somme de 3000 livres « entre les mains de Sr Nicolas Lajard », dit marchand de Montpellier ; en ouvrant ce qui s'apparente à un compte séquestre, Nicolas fait office de banquier de dépôt, mais le texte ne précise pas les modalités financières de son intervention. Moïse Rey est dans son bon droit ; il tient à conserver un office dont les facturiers de Ganges estiment « exorbitante la rante qu'il en a tirée », ou à ne la céder qu'avec une très forte plus-value, au double du montant offert, qui était déjà le double du prix d'achat ; il menace de « les tenir longuement en procez »⁵.



En 1668, Audibert Lajard est marchand de soie à Montpellier, comme Etienne, fils de Pierre et de Marguerite de Tourtoulon. Etienne encore est, en 1681, marchand de draps fins, toujours à Montpellier où il est en compte avec le passementier Antoine Ollivier, à qui il achète diverses pièces de luxe : cordonnets et franges d'argent, d'or, d'or fin ; des franges et mollets de soie retorse, des pans de chaînette blanche... Le notaire Vernet, de Montpellier, est chargé par un « sieur Antoine Ollivier marchand passementier de Montpellier » de collationner un état de comptes d'articles de passementerie, certains de soie, que lui a achetés entre février et novembre 1681, et que lui reste devoir Etienne Lajard pour un montant supérieur à 382 livres⁶. Il est aussi désigné marchand de laine.

D'autres, moins nombreux que les marchands, sont du monde des métiers : à Montpellier, Jacques, mort en 1645, était « M^e cordonnier », et Jean, mort en 1646, « M^e fustanier », c'est-à-dire « fabricant de futaines, tisseur de couvertures » selon *Lou Tresor dou Felibrige* ; ou encore Philippe, « M^e chirurgien ». Dans le Gard, les Lajard évoluant dans le monde des métiers sont plus nombreux.

Le premier de la lignée montpelliéraine à s'éloigner du milieu de la marchandise est Jacques II Lajard qui acheta l'office de Receveur de la traite foraine de Serrières au début du XVII^e siècle. Son frère Pierre acquit un peu plus tard celui de « chatelain en la baronnie du château d'Andance ». Un autre Jacques, descendant de Pierre, exerçait en 1698 celui de receveur des fermes au bureau établi à Cette⁷.

Alliance entre les familles Lajard, de Bagnols-sur-Cèze, et Sénard-Paquier, de Montpellier : un réseau de manufacture et de négoce

Arrivés à Bagnols à la fin du XVII^e siècle, des Lajard originaires des hautes Alpes dauphinoises prospèrent dans le commerce des toiles de coton. Ils migrent ensuite vers Montpellier, où grâce aux profits réalisés par son père dans le négoce à Bagnols, Barthélémy Lajard (1721-1782) peut acquérir de Jean de Bonnet, vicomte d'Aumelas, en 1744 à l'âge de vingt-trois ans, l'office de Président Trésorier Général de France en la généralité de Montpellier, Grand Voyer et Intendant des gabelles en la province de Languedoc⁸, trois fonctions liées dans le même office transmissible par héritage. En en prenant possession, « Messire Barthélémy Lajard » fait dans sa famille une exception qui est typique de l'évolution de bien des familles bourgeoises du Languedoc vers les hautes fonctions d'administration d'État, et vers la noblesse héréditaire conférée par office. Cette promotion facilitera la carrière de ses fils et influencera leur positionnement politique ; Daniel-Barthélémy (Montpellier, 1752-1838), l'aîné, lui succèdera comme Trésorier général de France ; Pierre-Auguste (Montpellier, 1757-Paris, 1837), poussé par La Fayette et Duport, sera l'avant-dernier ministre de la Guerre de Louis XVI ; César (Montpellier, 1760-Paris, 1841), le cadet, ecclésiastique réfractaire à la Constitution Civile du Clergé, émigrera. La seule fille, Françoise, restera célibataire à Montpellier. (**Tableau 1**)

L'autre branche, celle des cousins de Bagnols, continuera de prospérer dans les activités de négoce

impulsées par Jean-Baptiste I^{er}. Le mariage de son fils Jean-Baptiste II en 1757 avec Rose Sénard-Paquier, d'une famille de maîtres teinturiers qui mène ses affaires avec intelligence et persévérance, favorisera cette prospérité⁹. Elle va progressivement se recentrer sur Montpellier après une longue transition pendant laquelle ses affaires continueront de prospérer aussi à Bagnols. Les raisons de ce recentrage sont à chercher dans le dynamisme de la place de Montpellier qui « n'offre pas seulement des facilités [relevant] de ses fonctions de commandement dans les ordres administratifs, judiciaires et économiques. La ville constitue aussi un environnement économique extrêmement dynamique. Elle soutient une intense activité financière qui fait dire au professeur Dermigny qu'elle constitue dans ce domaine la plus petite des grandes places internationales. C'est par elle que passe une très grande part des transactions régionales »¹⁰. Cette petite internationalité de la place commerciale de Montpellier, dans laquelle le travail et le négoce du coton vont avoir une valeur croissante, est illustrée par l'association de Jean Tarteiron, d'une famille originaire de Ganges - marié en 1723 à Montpellier avec Catherine Lajard, cousine germaine de Jean-Baptiste I^{er} - avec un Balguerie, d'une famille de Clairac, pour développer une affaire de négoce transocéanique avec Saint-Domingue. Jean et Catherine auront une fille qui épousera Jean Balguerie, un neveu de l'associé, lequel neveu concentrera ses affaires de négoce à Marseille pour leur donner une ampleur que Montpellier ne leur permettait probablement pas d'atteindre ; les Balguerie prendront aussi des positions fortes dans le port de Bordeaux¹¹.

Une manufacture de teinturerie

Les Sénard, puis Sénard-Paquier, formèrent une lignée familiale montpelliéraine de maîtres teinturiers très entreprenants et gestionnaires avisés. Ils étaient installés dans l'ancienne rue de la Cadène, devenue rue abbé Marcel Montels, entre la Cathédrale Saint-Pierre et le boulevard Pasteur qui, au nord, ceinture l'*Écusson*, dénomination familière du vieux Montpellier. De cette solide maison remarquablement bien gérée depuis un siècle, Barthélémy Sénard avait fait, au XVIII^e siècle, un centre d'affaires exceptionnel, le premier peut-être de la province. Le secret de sa réussite dans toutes ses entreprises tient à quelques principes simples :

- bien cerner le marché des matières premières et celui des débouchés des produits fabriqués ;
- utiliser les techniques de pointe et en étudier longuement le fonctionnement là où elles ont été conçues, en France ou à l'étranger ;
- employer les cadres techniques les plus expérimentés, recrutés à l'étranger si nécessaire ;
- et faire soutenir ses projets par l'administration publique, avant leur mise en œuvre.

Il procède de la sorte pour se lancer dans la production de « serges gaufrées et imprimées » dont la technique inventée dix ans auparavant en Angleterre se développe aussi à Hambourg et Augsburg. En 1742, soutenu par l'administration royale, il prend la tête d'un groupe de négociants de Montpellier pour investir dans une fabrique

Tableau 1 – Généalogie simplifiée des Lajard

Alliances des familles Sénard-Paquier / Lajard et Lajard / Chaptal

Tableau non exhaustif tendant à montrer la formation d'un réseau familial
(générations 4 et 5)

(SP : Sans Postérité)

GÉNÉRATIONS

1

2

3

4

5

6

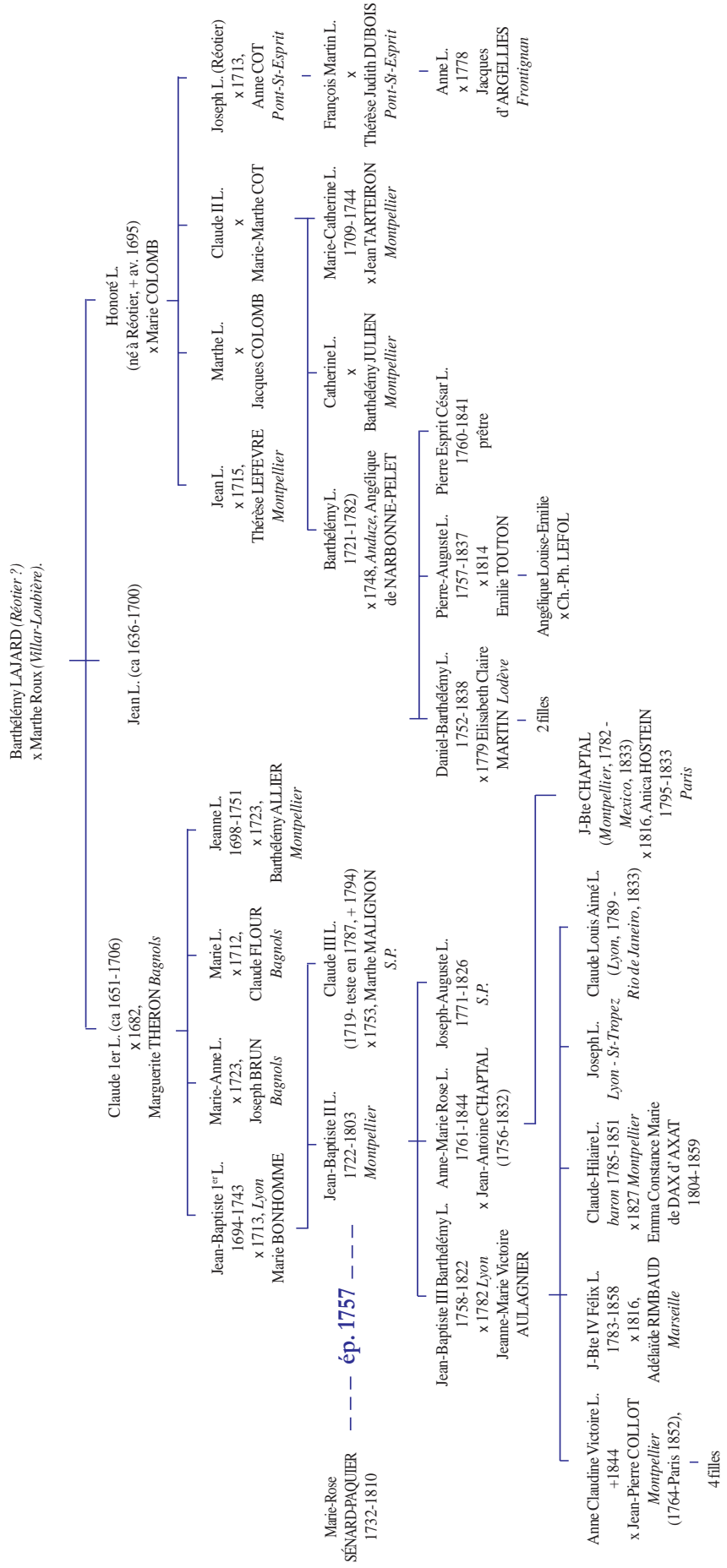


Tableau 2 – Généalogie simplifiée des Sénard-Paquier

Alliances des familles Sénard-Paquier / Lajard et Lajard / Chaptal

Tableau non exhaustif tendant à montrer la formation d'un réseau familial (générations 4 et 5)

(SP : Sans Postérité)

GÉNÉRATIONS

1

Charles SENARD - + 1660
x Héleine CONDAMINE

2

Barthélémy SÉNARD 1648-....
x 1670
Jeanne GRANIER

3

Antoine SENARD-PAQUIER 1675-....
Marie COULOMB

Henri SENARD-PAQUIER x 1703
Marie SERANNE
ca 1682-1754

Suzanne SENARD-PAQUIER x 1723
François FOUQUET
Trésorier des mortes payes

4

Hélène SÉNARD-PAQUIER x 1720-....
x Bernard LUCHAIRE 1726-1793

Marie SÉNARD-PAQUIER x 1729-....
x François BROUSSONNET 1732-1810
Religieuse SP

Elisabeth SÉNARD-PAQUIER x 1725-1807
Marie-Rose SÉNARD-PAQUIER 1732-1810
SP

ép. 1757 ---
Jean-Baptiste ILLAJARD 1722 - 1803

5

Henri FOUQUET 1727-1806, professeur de médecine, membre de l'Institut de France, collaborateur de L'Encyclopédie

Jh Bernard Louis LUCHAIRE 1751-1801 x 1791
Bernard-Barthélémy LUCHAIRE 1764-1823 x 1782
Adélaïde 1755-.... x 1782
Marie-Justine FABREGUETTES Jacques IAC 1745-1803 x 1762-1791
Auguste DUFFOURS 1790-1868 x Clémentine MEJEAN 1794 - 1873
Etienne Benjamin François BRUN 1784-1838 x 1811
Marie-Delphine LUCHAIRE 1792-.... x 1811

Louise-Caroline BROUSSONNET 1753 - 1803 x 1777
Pierre-Auguste BROUSSONNET 1761-1807 x Gabrielle MITTEAU 1780-1833
Jean-Louis Victor BROUSSONNET 1771 - 1846 x 1800
Caroline MOURGUE 1780-1833

6

Marie-Elisabeth BROUSSONNET 1801 - 1857 x 1836
Raymond BROUSSONNET 1801 - 1857 x 1836
Louise-Emilie RENÉ + 1855

Pierre-Antoine de JUVENEL 1772-1847



de serges, dont la matière première, la laine, abonde en Cévennes et sur les Causses comme dans toute la province de Languedoc. Ce fut un très grand succès qui fit école dans la province.

En 1757, appuyé par l'intendant Trudaine, il projette de faire produire en Languedoc la matière première des teintures qu'il utilise, d'abord la garance. Ce projet ne semble pas aboutir, malgré les encouragements de Trudaine : « comme Sénard est très intelligent et exemple de zèle pour le commerce, je crois qu'il ne serait pas éloigné de se charger lui-même de faire construire une machine propre à moudre et préparer la garance. Je connais d'ailleurs son désintéressement et la fortune considérable dont il jouit le met au-dessus d'une vue d'intérêt, d'autant qu'il consomme lui-même plus de 20 000 livres de garance qu'il tire de Hollande »¹². Près de trente ans plus tard, après être entré dans la famille Sénard-Paquier par son mariage avec Marie-Rose Lajard, Chaptal lancera avec grand succès, à partir de son usine de La Paille à Montpellier, la production et la commercialisation de teintures industrielles dont la manufacture des Sénard-Paquier sera l'un des premiers clients. (Tableau 2)

Les filles Sénard-Paquier, épouse et belles-sœurs de Jean-Baptiste II Lajard.

À sa mort, Barthélémy Sénard-Paquier lèguera deux hôtels particuliers, l'un du XVII^e siècle, l'autre du XVIII^e, en sus de vastes terrains et ateliers de production. (Fig. 1)



Fig. 1 - Ancien hôtel Duffau – Maison Senard-Paquier, (devenu ultérieurement le Grand Séminaire), rue Abbé Marcel Montels. (© Jordi.castellano - Sous licence Creative Commons 3.0)

Des années de prospérité exceptionnelle l'avaient amené à concevoir pour ses filles de solides alliances matrimoniales. Si deux d'entre elles restent célibataires, dont une comme religieuse dans un couvent d'Anduze, quatre des cinq autres se marient *dans le métier*, avec des négociants ou marchands-fabricants. Chacune reçoit la coquette dot de 20 000 livres.

- 1 - Anne Sénard-Paquier épouse Jean Estorc, dont la maison de commerce de draps, molletons et serges est prospère au centre de Montpellier, dans la rue très huppée de l'Aiguillerie, depuis au moins deux générations ; et que ses affaires rapprochent de la très prospère famille Durand (négoce et banque) ; à laquelle enfin sera associé son propre fils, Jean-Louis.
- 2 - En 1747, Marie épouse Bernard Luchaire, d'une famille de négociants fabricants des plus prospères

de Lodève. A la mort de Barthélémy Sénard en 1764, Bernard reprendra toutes les affaires Sénard pour le compte de son épouse et aux côtés de l'associé Inel, tout en dirigeant ses propres affaires lodévoises, avant de s'installer définitivement à Montpellier. À sa mort en 1801, ses enfants abandonnent toute activité entrepreneuriale et se font employer dans les ministères, sans doute parrainés par leur cousin J.A. Chaptal. Plus tard, des Luchaire de cette famille seront associés à l'aventure de la grande industrie mécanique des XIX^e et XX^e siècles.

- 3 - Hélène se marie avec le fabricant de draps François Brun, natif de Montpellier. À la mort prématurée de François, ses enfants seront placés sous la tutelle du manufacturier en draps Pierre Fabreguettes, oncle des enfants, premier sous-préfet de Lodève nommé par Chaptal.
- 4 - Seule exception, Elisabeth ne se marie pas dans le métier, mais avec le médecin François Broussonet, issu cependant d'une famille de maîtres-fabricants de draps de Lodève ; après ses études de médecine, François choisit de s'installer à Montpellier où il pratiqua et enseigna¹³.
- 5 - Enfin, Marie Rose épouse Jean-Baptiste II Lajard le 9 août 1757 à Montpellier, en présence de ses quatre beaux-frères François Broussonet, François Brun, Jean Estorc et Bernard Luchaire témoins¹⁴.

Par le mariage de ses filles la famille Sénard-Paquier est la trame d'une toile qui fait s'entrecroiser les familles Estorc, Luchaire, Brun, Broussonet et Lajard. Deux d'entre elles ont épousé des fils du milieu drapier lodévois et une troisième, en s'unissant avec un médecin de Montpellier, entre, par les parents du jeune élu, dans ce même milieu lodévois. À la génération suivante, les épouses de Barthélémy-François Brun et de Bernard-Barthélémy Luchaire, Gabrielle et Marie-Justine Fabreguettes, respectivement filles des frères Pierre et Augustin Fabreguettes, sont cousines germaines ; et le fils de François Barthélémy Brun épousera sa cousine issue de germain, Marie-Delphine Luchaire élevée au domaine de Montplaisir près de Lodève dans les principes éducatifs de Rousseau. Les frères Pierre, Augustin et Michel Fabreguettes tiennent la plus importante affaire de négoce et de manufacture de draps de Lodève sous la Révolution et l'Empire ; Pierre et Auguste occupent des fonctions municipales et se succèdent comme sous-préfets. Après leur alliance avec les Fabreguettes, les Brun migrent de Montpellier à Lodève où ils vont développer une autre affaire de draperie. Ainsi se font les alliances matrimoniales à l'intérieur ou à la périphérie des métiers de la laine et du coton.

Tout cela donne la mesure de la place prééminente de la ville de Lodève, « la ville-clef de l'effort de guerre dans l'Hérault grâce aux fournitures de draps »¹⁵, de ses maîtres drapiers et de leurs familles dans une économie régionale qui, à l'inverse de ce qu'elle deviendra au XX^e siècle, était non seulement autosuffisante, mais vigoureusement exportatrice ; la grande variété des produits finis, aux qualités différentes adaptées à tous les marchés, et la diversité des lieux de production généraient une très

florissante activité manufacturière de draps. Campagnes et villes de Bas-Languedoc, Cévennes, Gévaudan et Rouergue filaient et tissaient à longueur de temps toutes sortes de laines et de draps, de soies et de cotons.

Le milieu du XVIII^e siècle est l'âge d'or de la famille Sénard-Paquier, ses moyens financiers sont alors considérables. En 1751, sa trésorerie permet à Barthélémy d'acheter comptant l'office de « Conseiller du Roy Receveur général ancien et triennal du taillon de la Généralité de Montpellier » au prix de 34 600 livres payé « en louis d'or, Ecus blancs & monnoye de Cours », et de verser tout aussi comptant à son gendre François Brun la dot de 20 000 livres de sa fille Héléne¹⁶.

Le mariage de Marie-Rose avec Jean-Baptiste II Lajard, négociant en toiles de coton à Bagnols qui déploie ses activités à Montpellier, puis celui de leur fille avec Jean-Antoine Chaptal, sont très représentatifs d'une tendance générale observée par Raymond Dugrand, en ce qu'ils

réalisent la jonction entre trois familles dont les affaires de manufacture et de commerce se complètent et qui ont les mêmes visées d'influence sociale et d'ambition future ; ce que confirme Xavier Azéma : « Ces alliances illustrent parfaitement [...] le processus de concentration et de monopole qui caractérise les manufactures et le négoce montpelliérain dans le deuxième quart du XVIII^e siècle. J.B. Lajard et son gendre Chaptal en sont de bons exemples, mais ils doivent assurément une partie de leur réussite à leur *ancien* Barthélémy Senard », lequel, à la suite de sa mère, transforme la teinturerie familiale en une manufacture de premier ordre dans la province de Languedoc.

Succès économiques

Le tableau qui suit en rend compte ; il est dressé partiellement à partir de la contribution d'Alain Chante au *Chaptal*, ouvrage collectif publié sous la direction de Michel Péronnet (Privat, Toulouse, 1989).

Négoce et manufactures Lajard à Montpellier du milieu du XVIII ^e siècle à 1815				
Années	Nom ou raison sociale	Associés	Objet social	Références et divers
1736	La Veuve Lajard et Cie vend des indiennes et autres toiles à la foire de Beaucaire (AD Hautes-Alpes, 7 ^e 132, archives de la famille Touche). Montpellier.			
1740	Lajard vend « des toiles de coton de la Cie des Indes et autres toileries en gros » et Sénard-Paquier fabriquait des serges imprimées et exportait à l'étranger des étoffes des Cévennes et du Gévaudan (ADH, C 2816). Montpellier.			
1751-1762	Maison Isnel, Prades & Lajard, puis Isnel & Lajard. Montpellier. (ADH, 8 B 444, « Livre d'achat de Moi M. Reboul ... »).			
1757-1762	Société Rey et Lajard.	Commerce des toiles (ADH, 8/B/446). La Sté a des échanges ininterrompus avec la Sté Grandin, d'Elbeuf (Becchia, Alain, « Correspondants européens. Analyse du réseau épistolaire d'une entreprise textile normande au XVIII ^e siècle », in <i>Autour des Van Loo : Peinture, Commerce des tissus et Espionnage en Europe</i> , sous la direction de Rolland, Christine. Paris 2014). Montpellier.		
1762	Société Lajard Brunet & Cie.	Commerce de « toileries & mousselines ». <i>Almanach des Négocians. Contenant le tableau par ordre alphabétique des bonnes maisons de commerce des principales places de l'Europe, avec le tableau raisonné des manufactures de l'Europe les plus intéressantes, pour servir de supplément au Journal de Commerce</i> . Bruxelles, 1783.		
1762-1764	Société Lajard Brunet & Cie.	A la foire de Beaucaire, la Société vendait des indiennes au marchand Nicolas Touche, de Sisteron, qui était déjà client de La Veuve Lajard et Cie, de Montpellier, en 1736 (AD Hautes-Alpes, 7 ^e 132, fonds famille Touche).		
1766-1788	Société Lajard, Brunet & Cie.		Commerce des toiles.	ADH, 8/B/431. AD Gironde, 7/B/1437.
1790 1799	Fondation de la Société J.-Bte Barthélémy La-jard, François Brun & Cie. Dépôt de bilan de la Société.	J.-Bte Lajard père, 2 parts, J.-Bte-Barthélémy L. fils, 6 parts, François Brun, 6 parts, J.-Bte Brun, 6 parts, Chaptal, 6 parts.	Toiles de coton	ADH, II/E/56, n°597, p.758, et n°600, p.318. Probable absorption de la fabrique Brun de toiles de coton, la première fondée à Montpellier en 1767 : « ... stagnation des affaires commerciales » ; mévente, cherté et cessation du crédit.
1800	Lajard et Rey	Sté dont les activités transocéaniques d'armement, de commerce de produits coloniaux et de cotonnades sont générées à Bordeaux dans la deuxième moitié du XVIII ^e siècle par Pierre Lajard, né à Marseille en 1733.		
1804	Les Lajard ne sont pas mentionnés parmi les négociants de mousselines et d'indiennes de Montpellier dans l' <i>Almanach historique du Département de l'Hérault</i> .			
1806	Lajard		Filature de coton	ADH, 131/M/19. « Exposition [...] de tous les produits de l'Industrie »
1810	J.-Bte Barthélémy Lajard	«... fabricant de toiles de coton et en faisait commerce », associé avec Pierre Deloge.		AN, F//936/B et ADH, II/E/48, n° 106. Société liquidée à son terme en 1811.

Revenus manufacturiers de Jean-Baptiste Barthélémy Lajard et de François Brun

Années	Lajard	Brun
1789	16 000 livres	14 000 livres
1793	25 000 livres	25 000 livres
1810	20 000 francs	

Dès 1736 (tableau ci-dessus), à Montpellier, une raison sociale Veuve Lajard et Cie est active dans le commerce des toiles de coton. Une maison Isnel, Prades et Lajard, puis Isnel et Lajard, vend des cotonnades diverses au moins entre 1751 et 1762, puis de 1766 à 1788. La Société Rey & Lajard est en relation d'affaires entre 1757 et 1762, via ses activités lyonnaises, avec la société Grandin, très ancienne et solide lignée de négoce et de manufacture d'Elbeuf¹⁷. La Société Lajard Brunet et Cie traitait régulièrement avec un négociant bordelais, Goiran, dont la société est dissoute en 1767, comme en attestent deux lettres de janvier 1768¹⁸. Si les Lajard sont à l'avant-garde de l'économie du coton, ils ne sont cependant pas les premiers à y investir à Montpellier où des parents à eux, « ... les sieurs Allier et Brun avaient été autorisés à établir une filature et un atelier de tissage du coton à l'hôpital général [...]. Ils semblent avoir été les premiers à introduire en France en 1747 une *mécanique* destinée à la préparation du coton avant la filature : « une machine à bras qui a si bien réussi qu'ils en ont fait construire une à La Valette, tournant à l'eau, par le moyen de laquelle un enfant égraine et nettoie plus de coton que dix personnes »¹⁹.

Une fièvre cotonnière s'empare des marchés occidentaux ; E. Le Roy Ladurie en résume les effets en Languedoc : « L'industrie lainière, qui déclinait au début du XVIII^e siècle, prend, grâce à la filature [du coton] un remarquable essor après 1735-1740 [...], et de Montpellier, centre de leurs affaires, Allier et Brun (1744), d'autres fabricants encore font filer dans toute la montagne, jusqu'aux Cévennes et au Gévaudan : les paysans en effet abandonnent volontiers le travail de la laine pour celui du coton, fibre plus maniable et moins grasse. Les fabriques, au sens moderne du mot, qui implique la concentration de nombreux métiers en un même local, apparaissent à partir de 1778 à Mèze, Gignac, Toulouse. Au cours de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, le tissage du coton prend à son tour un grand développement, et la fabrique de mouchoirs de Montpellier conquiert les marchés : le grand usage du tabac à priser oblige à avoir dix fois plus de mouchoirs... »²⁰. Les *indiennes* connaissent un tel succès que des essais de culture du coton seront à nouveau tentés en Languedoc, dans la région de Castres ou près des lagunes méditerranéennes, mais sans succès probants²¹.

À partir de ses activités de négoce en toiles de coton, la Société Lajard Brunet et Cie s'orienta à la fin de l'Ancien Régime vers des activités financières. Auparavant ledit Brunet avait été associé avec Jean Tarteiron, époux de Catherine Lajard ; le même sera d'autre part un des responsables républicains montagnards des plus avancés du département et aura des responsabilités à Paris. Sont cités parmi les « Principaux Négocians en spéculation, à qui on peut s'adresser pour tout ce qui est relatif au commerce de Montpellier », « MM. [...] Isnel & Luchaire

(le premier était associé aux Sénard-Paquier, le second est allié familial des Lajard), Lajard Brunet & Comp. [...] » ; « Tous ces négocians font la banque »²², comme nombre de ceux qui ont appris à utiliser les avantages pratiques de la lettre de change, puis à en faire un usage national ou international de spéculation financière.

Cependant, malgré leur alliance avec les Sénard-Paquier, les Lajard n'atteignirent pas la *taille internationale* acquise par d'autres négociants ou manufacturiers-négociants montpelliérains qui ont eu l'ambition et les moyens d'établir des têtes de pont commerciales à Cadix, clé du trafic vers l'Atlantique, Constantinople ou Smyrne, portes obligées du trafic asiatique ; avec ces villes-clés, Gênes ou Livourne et Barcelone étaient des centres portuaires incontournables du grand négoce méditerranéen dans lequel se distinguèrent d'autres familles montpelliéraines. À notre connaissance aucun Lajard n'y eut quelque représentation ; seule petite exception : l'existence d'une manufacture signalée par Raymond Dugrand à Olot en Catalogne ibérique.

Inquiété judiciairement pour des livraisons de souliers défectueux au Ministère de la Guerre, pénalement blanchi mais civilement responsable en 1792, puis remis de ces déboires, Jean-Baptiste III Barthélémy Lajard, après avoir concentré ses affaires à Montpellier, était en 1811 à la tête d'une prospère manufacture de « fabrication d'étoffes de coton, mouchoirs, mousseline, siamoise et autres articles à l'instar de Rouen », qu'il pouvait faire tourner depuis Paris où le retenait son mandat de représentant de l'Hérault au Corps Législatif²³ ; la même année, les Lajard cessent leurs activités manufacturières à Montpellier, sans avoir tiré tout le parti possible de leur ascension.

A Montpellier, une alliance matrimoniale pleine de promesses en 1781 : Chaptal-Lajard

Un an avant de se marier à Lyon, Jean-Baptiste III Barthélémy avait été témoin au mariage de sa sœur Anne-Marie Rose à Montpellier avec Jean-Antoine Chaptal. Cambacérès, qui serait cousin de Pierre-Auguste Lajard, fut à l'origine de ce mariage²⁴ ; c'est d'ailleurs son frère ecclésiastique, plus tard insermenté, plus tard encore archevêque de Rouen et cardinal, qui les unit. Chaptal et Cambacérès sont amis de longue date, depuis l'arrivée du premier comme étudiant à Montpellier, et c'est Cambacérès qui, conscient des qualités exceptionnelles de son ami, lui présente nombre de personnalités éminentes tant à Montpellier qu'à Paris où il l'accompagne. Ce mariage fait de Chaptal le neveu de Jean Estorc, Bernard Luchaire, François Brun, François Broussonet (*supra*), et par les Luchaire et les Brun un allié des Fabreguettes de Lodève ; c'est tout un monde du négoce et de la manufacture de coton pour Lajard et Brun, de laine pour Brun, Estorc et Luchaire, et de l'Université de médecine au plus haut

niveau pour Broussonet, ou, mieux encore, Henri Fouquet, qui est ici familialement allié et réuni. C'est dire qu'un tel mariage scelle aussi une alliance économique et sociale majeure entre deux familles ; par Chaptal et son usine de la Paille à Montpellier qui produira notamment des teintures chimiques, les teintureriers Sénard-Paquier et Lajard vont voir s'ouvrir de nouveaux horizons d'affaires de meilleur rendement.

Comment mieux caractériser le rôle attractif de Chaptal qu'en citant les noms de quelques témoins au mariage de sa fille Victoire en 1803 avec un jeune marquis de La Tourette dont la mère était née de Grimoard de Beauvoir du Roure, originaire de Grizac en Lozère : les trois consuls, la future impératrice Joséphine, les savants Laplace et Berthollet, Jean Scipion Mourgue, les frères Fulchiron de Lyon... le monde politique gouvernemental, le monde scientifique, le monde des affaires de manufacture, de négoce et de finance ! Une belle trilogie !²⁵ (Fig. 2)

Les Lajard se trouvent ainsi au centre d'un réseau d'alliances matrimoniales qui les tirent vers le haut et qui sont décisives pour le développement de leurs affaires : avec les Sénard-Paquier, puis avec Chaptal qui crée sa très prospère usine chimique de La Paille à Montpellier l'année suivant son mariage, enfin, un an plus tard avec les Aulagnier et par eux avec les Fulchiron banquiers à Lyon et Paris. Il ne fait pas de doute que les uns et les autres tirent de cette construction familiale et de cette convergence d'affaires des facilités d'action commerciale, des moyens de manufacture, des ouvertures de marchés, des contacts pour les commandes publiques, etc. L'entrée dans une famille qui est au cœur de la prospérité lyonnaise et de la finance parisienne, comme l'était celle des Fulchiron, permit à Jean-Baptiste III Barthélémy de donner à ses affaires une ampleur de dimension nationale. Tout cela, un historien l'a bien compris et décrit.

Raymond Dugrand a démontré les mouvements migratoires de bien des familles bourgeoises du Languedoc, et principalement de Montpellier, entraînées par le développement de leurs affaires et de leur influence sociale. Auteur d'une thèse très remarquée en son temps, il a décrit le mouvement d'ascension sociale qui amenait au XVIII^e siècle les marchands fabricants des petites villes à investir à Montpellier, co-capitale des États, pour « s'y fondre dans le monde des offices ou de l'entreprise » : « Le support de ces migrations (*des centres secondaires vers le centre administratif de Montpellier*) est évidemment complexe, fait de relations d'affaires et d'affinités religieuses notamment. Mais il est surtout matrimonial, ce qui explique la constitution de véritables intégrations industrielles. Ainsi celles des Gilly, des Cambon, des Bouscaren, etc. Un exemple parmi les plus révélateurs : celui du consortium industriel constitué autour de J[ean]-B[aptiste] Lajard [oncle du futur ministre]. À l'origine du groupe, deux manufactures montpelliéraines de mouchoirs et d'indiennes ayant comptoir de vente à Cholet, Bordeaux, Lyon et Olot²⁶ et auxquelles se trouvèrent successivement associés une fabrique de souliers implantée à Lyon (Lajard fils, *Jean-Baptiste Barthélémy*), une manufacture de serges imprimées (beau-père de Lajard, *Barthélémy Sénard-Paquier*), deux négoce de draps de Lodève (gendres de



Fig. 2 – Chaptal, comte de Chanteloup
(© Bibliothèque Interuniversitaire Santé, Paris)

Lajard, *Luchaire et Brun*), une draperie montpelliéraine (autre gendre Lajard, *Jean Estorc marchand de draps, molletons et serges*), une usine de produits chimiques (par Chaptal, autre gendre de Lajard), une fabrique de couvertures (Bassal, associé de Lajard), un négoce lyonnais et un autre napolitain (fils Lajard *Jean Baptiste Barthélémy*). C'est là un véritable début de concentration verticale qui, joint aux autres caractères de la fabrique bas-languedocienne, ne saurait laisser le moindre doute : l'industrie régionale compte au XVIII^e siècle parmi les plus prospères de France et tient une place d'avant-garde. Elle est à la base de l'épanouissement bourgeois et du bourgeoisement urbain »²⁷.

Cependant, nous pouvons nous demander si R. Dugrand n'a pas exagéré la place des Lajard parmi les familles entreprenantes de Montpellier²⁸. Il s'est peut-être laissé éblouir par le phare que fut Chaptal ; or, celui-ci recruta des compétences administratives chez les Lajard (infra) mais n'investit pas fortement dans les affaires avec eux ; il était pourtant un atout maître dans le jeu familial à même de les propulser à un rang très supérieur.

À Lyon, alliance matrimoniale avec les Fulchiron par les Aulagnier : espérances limitées ?

« Tout en étant intéressé à la maison de commerce de son père à Montpellier », Jean-Baptiste III Barthélémy s'installa à Lyon où, en 1782, il épouse Jeanne Marie Victoire Aulagnier, fille d'un marchand négociant en soies et bourgeois de Lyon, né à Sigonce en haute Provence.



Il y résidera moins d'une vingtaine d'années, comme négociant ; et c'est à Lyon que naissent ses fils Jean-Baptiste IV Félix en 1783 et Claude-Hilaire en 1785. Il revient à Montpellier où, en 1801, il est compté parmi les habitants de la ville, avant sa promotion politique à Paris²⁹.

Or, son épouse Victoire Aulagnier a une sœur, Paule Claudine née en 1756, qui s'était mariée avec Joseph Fulchiron en 1773 ; Joseph descend d'une famille du Forez qui est installée à Lyon depuis plusieurs générations et qui y a atteint les plus hauts degrés de la notabilité lyonnaise jusqu'à être anoblie. Les Fulchiron ont occupé des charges de ville, avant de devenir négociants puis banquiers ; Joseph donnera à l'activité bancaire un essor important tant à Lyon qu'à Paris. Son fils Jean-Claude réussira remarquablement dans le négoce et dans la banque, comme son père, mais aussi dans la politique ; il côtoiera son oncle Jean-Baptiste III Lajard au Corps Législatif et Isaac Tarteiron, armateur à Bordeaux, député de la Gironde, qui avait été auparavant député au Conseil des Cinq-Cents, et qui était un cousin issu de germain de Jean Tarteiron, marchand de Montpellier, le mari de Catherine Lajard³⁰.

Avant le Consulat, le Trésor public était tributaire de financiers privés qui facturaient leurs avances d'argent à l'État au prix fort, car ils n'étaient jamais absolument garantis du retour de leurs apports tant était instable le cours de la vie politique ponctuée de coups de force qui pouvaient annuler aujourd'hui ce qui avait été fait hier. La création d'un Trésor public organisé fut une priorité du nouveau régime ; il ne fut mis en place que très progressivement. En janvier 1800, Bonaparte institua la Banque de France quelques semaines après avoir suscité la création d'une Société des Vingt Négociants réunis à laquelle se substitua quelques mois plus tard une autre Société dite des Dix Négociants réunis. À la fin de l'an IX, les Dix sont réduits à Cinq formant une Association des Banquiers du Trésor public. La société des frères Fulchiron et Cie, présente au sixième rang des trois premières Sociétés, puis au troisième de la troisième Société, est devenue un agent financier actif du Trésor public, comme encore en 1802³¹. C'est dire son importance et sa réputation sur la place financière nationale. L'allié familial Lajard se trouve ainsi en orbite autour d'un des quelques puissants financiers de l'État.

Pour autant, les Lajard ne semblent pas avoir tiré d'une telle alliance tous les avantages possibles dans le développement de leurs affaires ; peut-être parce que les Fulchiron n'étaient qu'au début de leur puissante expansion nationale ; ensuite parce que Jean-Baptiste III Barthélémy Lajard ne persévéra pas dans ses efforts d'implantation à Lyon où sa présence ne dépassa pas une vingtaine d'années. Pourquoi, après avoir fait cet effort lyonnais, décida-t-il de se recentrer sur Montpellier, place commerciale et financière secondaire par rapport à Lyon ? La question demeure sans réponse.

À la conquête de Paris

À Paris, où les Lajard vont *monter* après Bagnols, Montpellier, puis Lyon, ils vont se satisfaire de places dans la politique ou la haute administration, sans chercher à y promouvoir leurs intérêts économiques. A Paris, la capitale

où sinon tout se passe, du moins beaucoup se décide, le duo que forment deux amis de jeunesse, tous deux catholiques, Cambacérès, homme de haute administration, de communication et d'organisation, et Chaptal, homme de sciences appliquées et d'industrie, doublé d'un grand organisateur hors pair au plus haut niveau de l'État, tous deux hommes d'influence, tous deux dévoués à la chose publique pour promouvoir la France sur la scène européenne, tous deux familialement liés au monde des affaires, va attirer le meilleur de l'élite montpelliéraine.

Louis Bergeron a repris, en 1974, « l'observation de Louis Dermigny concernant le Languedoc : le contraste des hautes terres et des plaines ou des grandes vallées [...] met en mouvement des montagnards qui, de petites en grandes villes, ont pu faire leur chemin jusqu'à Paris. Tout cet ensemble, d'autre part, a nourri la *diaspora* huguenote, et tissé des liens étroits avec le refuge helvétique, au point que l'on peut parler d'un axe économique et financier Languedoc-Genève ». Il a montré cet autre mouvement complémentaire de Montpellier vers Paris via Lyon-Genève et décrit l'apport considérable de familles du Languedoc oriental, et principalement du triangle Millau-Montpellier-Nîmes, au développement des affaires parisiennes de banque à partir de l'apprentissage du maniement de l'argent par l'usage des lettres de change dans le négoce international, animé par des acteurs qui avaient été ou qui étaient toujours protestants.

Beaucoup de ces familles, en effet, avaient conservé des accointances à Genève dans les milieux de maniement d'argent et de banque³². Une des forces des Lajard, et elle est semble-t-il originale, fut d'intégrer des catholiques et des protestants dans leurs affaires ; Jean-Jacques Brunet, né à Genève d'un père pasteur natif de Castres, est leur associé ; il est aussi, à Paris en octobre 1793, l'un des trois commissaires aux subsistances, nommé par Cambon pour contrôler les rouages de l'économie par une action protectionniste³³. « L'historiographie se borne à constater que Brunet était le beau-frère d'Aigoïn, commissaire à la Trésorerie. [...] Un peu de curiosité amène à relever l'ancienne importance, à Montpellier, de la maison Lajard et Brunet : négociants en toiles [...], les Brunet, dans la grande ligne du capitalisme languedocien, avaient aussi leur branche protestante au Refuge ; installée au Pays de Vaud, elle s'était même alliée aux illustres Giger ! Ainsi le trio montpelliérain des toiles était-il aux postes de commande : Aigoïn au Trésor, Brunet aux subsistances, Cambon à la commission des finances de la Convention ». François-Victor Aigoïn, ou Aigoïn du Rey, d'une famille originaire de Sumène possédant la seigneurie du Rey³⁴ et la coseigneurie de Mandagout, près du Vigan, marié à Genève, « ami de Cambon et correspondant de Robespierre [...] appartenait à une puissante famille protestante de financiers languedociens : des Aigoïn s'étaient alliés aux grands Peyrenc de Moras, d'autres avaient édifié au Brandebourg une manufacture de bas de soie »³⁵.

Pour l'heure à Montpellier, « à la veille de la Révolution, la société Luchaire-Isnel [héritière des affaires de Barthélémy Sénard-Paquier par le gendre Luchaire et par l'associé Isnel] constitue une des entreprises les plus prospères de la ville, et que dire alors de la *gens* si l'on





Fig. 3 – Hôtel du 24 rue de l’Aiguillerie (cliché EH)

ajoute aux Luchaire, Estorc, Brun, Lajard et... Chaptal. La zone d’influence des descendants des héritiers des Sénard s’étend ainsi à une part quasi majoritaire de l’activité du secteur textile, avec déjà la maîtrise d’un secteur annexe tel que la chimie des colorants ; la politique d’alliance familiale a pleinement joué permettant au génie inventif et au travail de tous de porter pleinement leurs fruits. La crise révolutionnaire devait diminuer l’activité d’un produit sensible aux fluctuations du marché tel que les flanelles »³⁶.

À partir de la promotion sociale par la robe et par un développement formidable des affaires de négoce et de manufacture au XVIII^e siècle, les Lajard de Montpellier s’apprêtent, à la fin du siècle, à affronter l’avenir avec une grande assurance. Mais les guerres révolutionnaires provoquent la fermeture de marchés importants, dont ceux du Levant. Est-ce cela qui amena les Lajard à progressivement s’éloigner des affaires de manufacture et de commerce, à privilégier les places dans la haute Administration et, en corollaire, à s’installer dans des résidences de qualité, voire exceptionnelles, ou le négociant Jean-Baptiste III Barthélémy à s’orienter vers la politique sous l’Empire ?

Investissements dans des immeubles de qualité à Montpellier.

Déjà les Sénard, puis les Sénard-Paquier, avaient eu à Montpellier une véritable politique d’investissement foncier pour installer leurs ateliers et pour leurs propres résidences. C’était dans le quartier situé au nord de la

Cathédrale, un rectangle dont trois côtés sont aujourd’hui la rue abbé Marcel Montels, anciennement de la Cadène, la rue de la Providence et le boulevard Pasteur. Au cours du XVII^e siècle, Charles Sénard fait construire une grande maison et, quelques décennies plus tard, Barthélémy Sénard-Paquier acquiert un hôtel particulier dit hôtel Duffau, tout proche du précédent. Au fur et à mesure du développement de leurs affaires, des terrains alentour sont achetés afin d’y établir les ateliers de leur manufacture de teinturerie³⁷.

À leur suite, les Lajard manifestent leur réussite à Montpellier par l’acquisition d’hôtels particuliers au centre de la ville dans le quartier le plus recherché. L’un, sis 24 rue de l’Aiguillerie, est acheté « quelques années avant la Révolution » par Barthélémy Lajard, Président Trésorier de France en la Généralité de Montpellier et père du futur ministre Pierre-Auguste : il passera ensuite à l’aîné des enfants, Daniel-Barthélémy, dont les descendants Baragnon le revendront en 1873³⁸. (Fig. 3)

Imitant sa belle-famille Sénard-Paquier, Jean-Baptiste II entendit résider dans de beaux hôtels particuliers, à la différence de ses ancêtres qui avaient acquis une maison bourgeoise solide mais sans prestige, située sur la place principale de Bagnols-sur-Cèze, attenant à la Maison des Consuls, un emplacement stratégique de choix. Les ancêtres de Jean-Baptiste II donnaient le primat à la fonctionnalité économique et bourgeoise de la résidence et non à son prestige. En épousant une fille Sénard-Paquier, Jean-Baptiste II se fit comme une obligation de passer à un rang supérieur. Ses affaires, conjointes avec celles de sa belle-famille, allaient bon train ; elles lui permirent en 1758, un an après son mariage, d’être chez lui dans un immeuble sis rue des Trésoriers de France, jadis propriété de Rondelet, et qui, au n° 8, fait angle avec la rue de la Loge. (Fig. 4) Il en donne les deux tiers à bail pour un revenu de plus de 1100 livres, se réservant six pièces au premier étage et caves et magasins au rez-de-chaussée³⁹. Cet immeuble sera ensuite propriété de son fils Jean-Baptiste III Barthélémy, qui le reçoit en 1790 en sus d’une somme de 150 000 livres. En 1788, une autre maison était propriété de « Lajard Trésorier de France », le cousin Daniel-Barthélémy, rue Cardinal⁴⁰. En août 1791, Jean-Baptiste II acquiert du marquis de Gallière, pour 80 000 livres en partie à crédit,



Fig. 4 – Maison du 8 rue des Trésoriers de France (cliché de l’auteur)



le somptueux hôtel de Boussuges, 27 Grand'Rue⁴¹, qui passera à son fils célibataire Joseph-Auguste.

En 1825, au Cadastre napoléonien, deux Lajard étaient propriétaires au centre-ville. Le premier, Joseph-Auguste, dit « notable », réside dans la Grand'Rue, hôtel de Boussuges ; à sa mort en 1826, son neveu Claude-Hilaire Lajard y résidera avant de désintéresser, quelques années plus tard et pour 61 275 francs, les autres héritiers, à savoir sa fratrie et la veuve de Chaptal. Claude-Hilaire, intendant militaire baronifié en 1825, devient en 1827 le gendre du maire de Montpellier sous la Restauration, le marquis de Dax d'Axat ; après son décès à Paris en 1851, ses enfants vendent la maison à Etienne Frédéric Bouisson, doyen de la faculté de médecine de Montpellier et député de l'Hérault⁴². (Fig. 5)



Fig. 5 – Hôtel de Boussuges, 27 grand'rue Jean Moulin (cliché de l'auteur)

Le deuxième Lajard propriétaire en 1825 est Louis Cyprien, issu de la branche de Montagnac, dit « commis » négociant ; il possède sa résidence, plus modeste, dans la rue de la Blanquerie, aujourd'hui rue de l'Université où ses parents avaient déjà vécu⁴³.

L'action politique des Lajard aux temps de la Révolution et de l'Empire

La Révolution municipale, la Constitution civile du Clergé et la fuite du Roi à Varennes : aux avant-postes des responsabilités locales

1 - Avant la Révolution, les Lajard adhèrent aux idées des Lumières, tout comme leurs alliés par les Sénard-Paquier : Estorc, Luchaire, Brun, ou Broussonet, sans oublier Fabreguettes, Duffours, Jac et, bien entendu, Chaptal ; ils sont tous membres de loges maçonniques, mais appartiennent aussi pour la plupart à des confréries de pénitents, comme Estorc et Chaptal. En 1789, l'on observe dans cette génération des Lajard et de leurs cousins et alliés une implication générale dans le mouvement des réformes qui transformèrent l'organisation des pouvoirs locaux et leur administration ; tous sont aux avant-postes de cette *révolution municipale*.

Daniel-Barthélémy Lajard a hérité de l'office acquis par son père, et son épouse lodévoise possède une seigneurie à Canet près de Clermont-l'Hérault ; il est membre du collège électoral de la noblesse pour les élections à l'Assemblée

des États Généraux convoquée par le roi pour le printemps 1789, alors que tous ses cousins relèvent du Tiers État⁴⁴. À Paris, lorsque La Fayette organise la Garde nationale, il choisit l'officier Pierre-Auguste Lajard, frère puîné du précédent, comme aide de camp⁴⁵.

Quasiment tous les cousins germains de Jean-Baptiste III Barthélémy Lajard et de Chaptal, celui-ci par alliance, seront actifs dans le département de l'Hérault. Jean-Louis Estorc, héritier d'une prospère affaire de négoce textile, marié à une nièce du très populaire maire de Montpellier, Durand, qui est par ailleurs à la tête d'une très prospère maison de commerce international et de manufacture, la plus importante de la place, est désigné colonel-général de la garde nationale de Montpellier en novembre 1789. Bernard-Barthélémy Luchaire est, dès le début de la Révolution, très actif dans la préparation des États Généraux et dans la Garde Nationale de Lodève ; député suppléant à l'Assemblée Législative, il n'aura pas l'occasion d'y siéger. Une sœur de Bernard-Barthélémy est l'épouse de l'avocat lodévois Jacques Caylar qui siège au Conseil municipal et exerce des fonctions de juge à Lodève à partir de 1790. Une autre sœur Luchaire épouse Jacques-Hippolyte Jac qui, natif de Quissac, député du Tiers aux États Généraux de 1789 représentant la sénéchaussée de Montpellier, vote pour toutes les réformes engagées par l'Assemblée Constituante.

Pierre-Mathieu Duffours, gendre du professeur de médecine François Broussonet et d'Elisabeth Sénard-Paquier, possède la seigneurie du Poux à Notre-Dame-de-Londres ; il participe à Montpellier en juin 1789 à une assemblée de quartier au *sixain* de Sainte-Croix, dont il est élu *Régénérateur* ; en août, les Consuls de Montpellier convoquent les habitants pour établir le bureau d'une Commission composée de Régénérateurs (1 par 30 personnes) et de Coopérateurs (2 par sixain). En janvier 1790 est mise en place l'organisation des départements divisés en plusieurs districts, chacun dirigé par un Directoire, qui élisent un Conseil départemental dont l'exécutif est aussi assuré par un Directoire ; en avril, Duffours en est élu administrateur, puis porté à la présidence du Directoire en août et réélu président en septembre 1791, deux mois avant sa mort subite⁴⁶.

Son beau-frère, Pierre-Marie Auguste Broussonet⁴⁷, réputé pour son éloquence simple et appropriée à ses auditoires et aux circonstances, est nommé au corps électoral de Paris en 1789. Il est chargé par le maire de Paris de l'approvisionnement de la capitale, tandis que son collègue et ami Louis François Bertier de Sauvigny doit assurer celui de l'armée de siège de la capitale ; il est ballotté et menacé, quoique moins que son collègue, par un peuple parisien qui manque de vivres et qui est si prompt à se faire justice lui-même ; le 22 juillet 1789, il assiste à la scène terrifiante du massacre par pendaison et démembrement de son collègue, dont la tête fichée sur une pique est promenée autour de l'Hôtel de Ville de Paris. Il sera ensuite élu député à l'Assemblée Législative ; dans cette instance comme au Club des Jacobins dont il est membre dans ce qui deviendra la mouvance dite girondine⁴⁸, ses appels à la raison ne sont guère entendus ; ses prises de position, qui ne sont pas sans rappeler les



réformes voulues par Turgot en 1774-1776, sur la nécessité d'étendre les libertés à l'économie pour fluidifier le flux des marchés, celui des grains en première urgence, lui attirent de dangereuses inimitiés. Son frère cadet Jean-Louis Victor ne semble pas être engagé politiquement, mais il est médecin militaire dans l'Armée des Pyrénées, où il a peut-être été nommé par l'entremise de son vieux cousin Henry Fouquet, professeur de médecine et médecin inspecteur de ladite Armée. (Fig. 6)



Fig. 6 -
Pierre Marie Auguste
Broussonet
(1761-1807)

2 – Cette sorte de front familial dans le département de l'Hérault et à Paris en faveur des nouvelles institutions va-t-elle se fissurer en conséquence de l'adoption de la Constitution Civile du Clergé ? Les Lajard et la plupart de leurs familles alliées comptent des membres du clergé qui seront hostiles à cette politique religieuse, laquelle fut « l'un des *dérapages* majeurs de la Révolution qui, à l'État-Major sans troupes de la Contre-Révolution [...] faisait cadeau d'une piétaille : les réfractaires et leurs ouailles »⁴⁹. Les révolutionnaires se seraient pris les pieds dans le tapis en sous-estimant l'attachement du peuple aux traditions rituelles du culte religieux ; l'adhésion très large des « élites » aux idées nouvelles des Lumières put apparaître comme une superstructure épidermique sans liaison physiologique avec le derme du peuple. À l'église protestante « du désert » consécutive à la Révocation de l'Édit de Nantes en 1685, succède à partir de 1790 une église catholique du désert consécutive à la Constitution Civile du Clergé ; en somme l'alternance du culte « au désert » ! Les mêmes caches cévenoles, où s'étaient réfugiés jadis les pasteurs, servent un siècle plus tard de refuge aux prêtres réfractaires... Un exemple parmi d'autres : jadis foyer actif d'une communauté protestante, « Saint-Gervais-sur-Mare est un véritable nid de déserteurs, d'insoumis, de réfractaires, d'émigrés »⁵⁰. Il est vrai que, sous le gouvernement de la Terreur en 1794, la guillotine fut la même pour les uns comme pour les autres, tous confondus dans le même rejet des cultes chrétiens auxquels était substitué celui de l'Être Suprême !

Gérard Cholvy, qui a mené de patientes enquêtes dans les archives de l'Hérault⁵¹, constate cette césure : « La bourgeoisie *patriote* va se prononcer nettement en faveur du clergé constitutionnel, tels des pénitents bleus de Montpellier, l'avocat J. Albisson, le prieur Jean-Louis Estorc, colonel-général de la garde nationale ; tel à Lodève le riche marchand-fabricant Pierre Fabreguettes ». Un

rapport du Directoire de l'Hérault, en date du 16 novembre 1791, révèle que « l'installation des curés constitutionnels fut une époque terrible pour le département ». Selon Cholvy, « il semble que dans le peuple, au dehors d'exceptions plus souvent urbaines et masculines, se rencontre rarement l'hostilité absolue vis-à-vis du catholicisme. L'attachement aux rites est très général dans les campagnes ». Cholvy encore rapporte que pendant la déchristianisation la lutte énergique contre les « signes du fanatisme » amène le procureur-syndic du district de Lodève en novembre 1793 à constater que « déjà les croix disparaissent et [que] le peuple s'éclaire de jour en jour » ; constat trompeur ! Bien avant lui, le Chanoine Saurel, qui avait aussi compulsé un nombre considérable d'archives, observait que « le plus embarrassé pour l'application des mesures à prendre contre les prêtres insoumis était le sous-préfet de Lodève, Fabreguettes ; en effet la presque totalité des membres du clergé de son arrondissement avait refusé jusqu'alors de faire la promesse de fidélité », et parmi eux se trouvent des Luchaire, des Broussonet et d'autres qui, comme eux, sont apparentés à Duffours, à Fabreguettes, au chanoine César Lajard, l'un des plus « acharnés » dans l'insoumission⁵².

Pourtant les choses s'étaient d'abord bien engagées entre les autorités du département et l'évêché. Au nom du Conseil du département, et en sa qualité de président du Directoire, Pierre-Mathieu Duffours avait écrit à l'Évêque siégeant alors à Béziers en novembre 1790 une lettre affable abordant la question comme si elle n'était qu'une formalité : « Déjà plus d'un mois s'est écoulé depuis que la proclamation du roi du 24 août a dû établir dans le département un nouveau régime dans la forme civile du clergé. Nous ne vous disons point combien nos citoyens sont impatients de pouvoir s'y conformer ; il nous suffira de rappeler que ce régime fait partie de cette Constitution qu'ils ont tant de fois juré de maintenir... »⁵³ La sincérité de Duffours, d'une famille éminemment catholique, et celle du Conseil ne sont pas contestables ; mais leur logique rationnelle ne sera pas partagée par l'ensemble du peuple du département. Les responsables politiques, éclairés par l'esprit rationnel des Lumières, comprendront si peu les sentiments profonds d'une bonne partie du peuple qu'ils qualifieront sans discernement ses réticences, a fortiori ses oppositions, comme relevant du « fanatisme », terme, il est vrai, dont il est alors fait partout en France un usage immodéré comme d'une mode langagière ! Duffours sera le premier surpris par ces réactions populaires, comme en atteste ce qu'avant de mourir prématurément à la mi-novembre 1791, il écrivait en août, à son ami Bérard, originaire de Lunel et membre dudit Directoire, qu'il se heurtait à des oppositions solides inspirées par le « fanatisme »⁵⁴.

Deux ans plus tard, les réactions populaires qui varient certes selon les régions du département finissent par tourner à la lassitude, et même à une opposition à la promotion du culte de la Raison. En décembre 1793 à Lodève, l'un des participants à une assemblée réunie dans la Salle de la Société Populaire « demande au nom de tous l'ouverture des Églises et le rétablissement du culte catholique extérieur. Fabreguettes appuie la motion... »⁵⁵ Le plus important marchand-manufacturier de draps de Lodève,

imprégné des idées des Lumières, membre actif d'une loge maçonnique, futur sous-préfet, est ainsi favorable, dès la fin de 1793, à ce que l'on cesse de tourner autour de l'entendement populaire sur la question *sociétale* de la religion. Voilà qui est significatif de l'état d'un sentiment populaire profond ! Voilà un homme politique local qui sait écouter et comprendre ses mandants ! Rien d'étonnant à ce que lui, puis après son atteinte de démence, son frère Augustin, aient pu être au premier plan de la vie publique lodévoise jusqu'à la Restauration !⁵⁶

Fabreguettes est proche parent des Lajard, chez qui l'on trouve la même méfiance, voire la même hostilité à l'embrouillamini que fut pour tant et tant cette affaire de politique religieuse ; partagés sur la question de la publicité du culte, ils se retrouvèrent discrètement unis face à l'obligation de pratiquer un culte nouveau en 1794, celui de l'Être Suprême. Le plus en pointe dans cette opposition fut le chanoine Pierre Esprit César Lajard, qui s'exilera en Allemagne, à Hambourg, après s'être réfugié en février 1792 chez son frère Pierre-Auguste à Paris⁵⁷, où il le retrouvera dix ans plus tard ; les autres clercs, nombreux, qui sont issus des familles alliées à celle des Lajard et qui ont refusé de s'assermenter, trouveront respect et protection auprès de leurs frères, cousins ou neveux qui, à Lodève comme à Montpellier, adhèrent aux conceptions des Lumières et participent à l'encadrement local de la Révolution. Il y a comme une solidarité de confraternité et de sang dans cette forme de pacte de silence ; nous ne connaissons aucune dénonciation. Voilà un point fort de la sociologie de ces familles !

3 - La tentative de fuite du roi avortée à Varennes en juin 1791 provoque un séisme à secousses et répliques multiples d'intensité variable. Immédiatement, la Société des Amis de la Constitution de Montpellier se prononce majoritairement, malgré un avis discordant et discret de son président Chaptal, mais avec celui d'un de ses membres éminents des plus actifs, Cambacérès, pour l'abolition de la royauté et la proclamation de la république ; cette position de Montpellier reste isolée dans le Languedoc. « Lodève se déclare attachée à la monarchie mais juge Louis XVI indigne de régner »⁵⁸. À Paris, les partisans les plus fermes d'une monarchie constitutionnelle dirigée par un roi doté de pouvoirs étendus et non dépendant d'une Assemblée élue, se séparent du Club des Jacobins pour se retrouver dans la Société ou Club des Feuillants. Ce conflit majeur sur l'interprétation de la Constitution, qui laisse en marge les conceptions républicaines encore minoritaires, traverse la famille Lajard ; le futur ministre Pierre-Auguste et ses deux frères se rallient résolument aux conceptions des Feuillants alors que les autres seront de modérés monarchistes avant de devenir de modérés républicains, mais en relation avec des républicains plus affirmés comme l'associé Jean-Jacques Brunet et son beau-frère François-Victor Aigoïn⁵⁹, qui sont tous deux des proches du montpelliérain Joseph Cambon, tous protestants, voire de Robespierre pour Aigoïn. Le colonel Mathieu Dumas, encore un montpelliérain et ami d'adolescence de Pierre-Auguste Lajard, est chargé par l'Assemblée de ramener le roi et sa famille à Paris et de garantir leur protection jusqu'à leur retour au Palais des Tuileries.

Le grand tournant de 1792. Rôle du ministre Pierre-Auguste Lajard et bilan de son action.

Au cours des mois de juin, juillet et août 1792 se joue le sort de la monarchie sur fond de crise internationale : la guerre déclarée contre l'Autriche devient européenne et commence par un enchaînement de revers graves pour les armées de la Révolution ; mais aussi sur fond de crise nationale : les paysans, désorientés par la politique religieuse de la Constitution Civile du Clergé, renâclent à se faire enrôler dans les armées révolutionnaires qui leur enlèvent des bras utiles aux cultures et nécessaires aux récoltes pour leur ravitaillement en blé ou en seigle, base de leur alimentation familiale. Une résistance s'organise ici et là, en Lozère par exemple et surtout en Vendée dont c'est le début du soulèvement et des guerres civiles.

Le 12 juin 1792, après avoir écarté les Girondins du gouvernement, Louis XVI nomme, le 13, un cabinet modéré constitué de membres ou sympathisants du club monarchiste des Feuillants : il remplace le ministre de l'intérieur Roland par Jacques-Antoine Mourgue [protestant, futur beau-père du médecin Victor Broussonet, catholique], natif de Marsillargues dans l'Hérault, qui remet sa démission cinq jours plus tard, le 18 juin. Conseillé par La Fayette et Adrien Duport, le roi nomme au ministère de la guerre Pierre-Auguste Lajard, en remplacement de Dumouriez écarté le 16. Le nouveau ministre est âgé de seulement 35 ans. Tous deux sont des inconnus sur la scène nationale. Ils sont montpelliérains, l'un par adoption, l'autre par naissance. Mourgue, qui est à la tête d'un important réseau de manufacture et de négoce cotonnier, et le général Lajard, siègent donc dans le même cabinet pendant moins de trois jours ! Lajard est comme Mourgue, partisan d'une monarchie constitutionnelle dans laquelle le roi dispose de pouvoirs forts quand les Girondins veulent soit un roi sous la tutelle de l'Assemblée nationale, soit la République.

Ministre depuis quelques jours, Lajard doit tout faire pour qu'échoue la Journée révolutionnaire organisée le 20 Juin par les girondins qui veulent obtenir par une forte pression de la rue que le roi recule et rappelle les ministres écartés du Gouvernement. Lajard organise la défense du roi et de la famille royale en résidence dans le Palais



Fig. 7 - Le général Pierre-Auguste Lajard (1757-1837), ministre de la guerre en 1792. Tableau (auteur inconnu) au château du Bosc à Camjac (Aveyron). (cliché de l'auteur)

des Tuileries qu'envahit une foule menaçante. Il réussit à calmer les premiers rangs de cette foule, à faciliter une forme de fraternisation (le roi va jusqu'à coiffer le bonnet phrygien à cocarde tricolore !) et à conduire le roi et sa famille sous la protection de l'Assemblée Législative dans la salle des délibérations⁶⁰. (Fig. 7)

Le 10 juillet, les ministres feuillants dont les initiatives sont systématiquement contrecarrées par l'Assemblée remettent leur démission au roi, ensemble mais chacun à titre individuel. Le roi demande à Lajard et à son collègue des Affaires extérieures de continuer à exercer leurs responsabilités, ce qu'ils acceptent jusqu'au 24 juillet. Le 11, l'Assemblée Législative proclame la Patrie en danger ; le 12, elle décide une levée de 50 000 volontaires. C'est au ministre Lajard qu'il incombe d'organiser cette levée et de trouver équipements, armes et munitions.

Au cours de la préparation, puis du déroulement de la Journée révolutionnaire du 10 août, Lajard n'est plus ministre, mais il a repris son commandement à la Garde nationale ; il fait à nouveau front face à une foule appelée par les Girondins à faire plier le roi. À la différence du 20 juin, cette foule est armée, déterminée à en découdre, dirigée et manœuvrée par des partisans de la République qui ont trouvé des moyens pour financer cette opération ; ils partent à l'assaut du Palais des Tuileries où l'indécision de Louis XVI anéantit toute possibilité de s'opposer avec efficacité à la détermination des organisateurs du coup de force : c'est l'affrontement avec les Gardes suisses, le massacre du plus grand nombre d'entre eux, la mise à sac du Palais, la menace physique sur le roi et sa famille que Lajard fait à nouveau évacuer vers l'Assemblée.

Au soir du 10 Août, le roi, retenu par l'Assemblée, ne peut s'opposer à ce qu'elle se substitue à son autorité et qu'elle rappelle les ministres girondins républicains ; le lendemain, la monarchie est suspendue avant que d'être abolie, et Louis XVI est assigné à résidence, avant d'être décrété d'accusation. Le 28 août l'Assemblée vote, sur proposition de son président, le montpelliérain Cambon, un décret d'accusation contre l'ancien ministre de la Guerre ; Lajard est désormais officiellement dans le collimateur de la majorité girondine et républicaine de l'Assemblée. (Fig. 8) Le climat général - osons-nous parler d'opinion publique ? - étant à l'accusation, il ne peut espérer aucune clémence ; déjà le 30 juillet, le Directoire du département du Gers avait adressé à l'Assemblée des plaintes contre lui, l'accusant à tort d'avoir entravé l'équipement des troupes⁶¹. Aussi le 29 août, abandonne-t-il son domicile, y laissant ses papiers et ses affaires ; des bribes d'informations incontrôlables paraissent sur sa fuite : selon une dépêche de presse du 13 décembre 1792 à Perpignan, « le ci-devant ministre Lajard, arrêté il y a quinze jours dans notre ville, vient d'être envoyé sous bonne garde à Paris »⁶² ; en réalité, il se cache durant quelques jours avant de trouver une opportunité de partir à Londres au début du mois de septembre pour un exil de plus de huit années.

Ainsi, Pierre-Auguste Lajard connut-il la gloire brève et ô combien mouvementée du ministère de la Guerre ! Lourde responsabilité dans une guerre engagée avant lui sans préparation sérieuse par un ministère girondin auquel

il était opposé, et bien avant que l'étrange victoire de la bataille de Valmy ne retourne enfin le cours catastrophique des premiers mois de la campagne militaire ! Hostile à la déclaration de guerre à l'Autriche, car il redoutait avec prémonition que cela ne déclençât des événements imprévisibles et quasi-incontrôlables, il avait néanmoins accepté d'exercer une responsabilité ministérielle majeure et entrepris une réorganisation militaire dont la réussite fut, semble-t-il, mitigée ; mais que pouvait-il faire ? Arrivé au ministère trois jours avant la Journée révolutionnaire du 20 Juin, son énergie fut concentrée sur sa mission de sauver la Constitution en protégeant le roi et il contribua beaucoup à l'échec révolutionnaire de cette Journée. Il prit, malgré tout, des décisions pour lever des bataillons, trouver équipements, armes et munitions. Il dut en même temps préparer à nouveau la défense du roi face aux événements intérieurs à venir, à savoir la « revanche » que les Girondins voulaient prendre de leur échec de la Journée du 20 Juin et le transformer en succès au soir de celle du 10 Août.

Par-delà la personne du roi, lui et les autres ministres défendaient le principe d'une monarchie constitutionnelle dirigée par un roi aux pouvoirs forts. Mais l'indécision chronique et la faiblesse de caractère de Louis XVI faisaient mécaniquement la force de l'Assemblée. Ne voulant rendre compte de leur action que devant le roi et non devant l'Assemblée, et ce, conformément à la Constitution, ils ne trouvèrent en la personne de Louis XVI ni l'esprit de décision ni la ferme volonté qu'exigeaient les circonstances ; c'est ce qui les amena à lui remettre leur démission dès le 10 juillet (*supra*). Ainsi, dans le conflit qui opposait le roi et l'Assemblée sur une interprétation fondamentale de la Constitution, l'Assemblée girondine atteignit son but premier ; elle se prépara ensuite à porter le coup de grâce à la Constitution, les Girondins travaillant à faire du 14 Juillet 1792 une base de lancement populaire pour réaliser ce que la Journée du 20 Juin n'avait pas

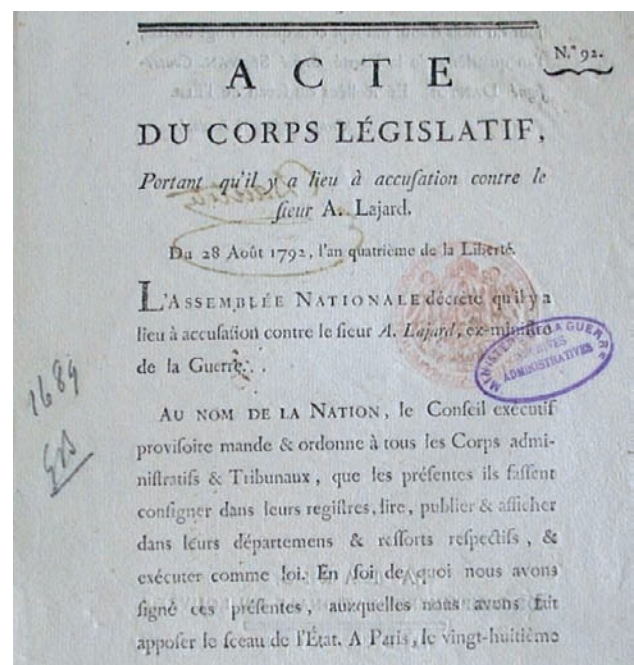


Fig. 8 - Acte d'accusation lancé contre l'ancien ministre Pierre-Auguste Lajard le 28 août 1792, qui entraîna son émigration à Londres.



obtenu, la chute du roi prélude à celle de la monarchie. Il n'est pas exagéré de dire que, le 10 juillet 1792, la monarchie entrait en agonie. Menacée de l'extérieur et désorganisée à l'intérieur, la France courait le risque que des violences de toutes sortes ne succèdent les unes aux autres. Pierre-Auguste Lajard se trouvant pris dans cette machine à broyer les personnes n'avait plus d'autre moyen de survie que de trouver refuge à l'étranger.

Moins de trois mois après ces événements, le 17 novembre 1792, Jean-Baptiste III Barthélémy fut, « à l'occasion d'une fourniture de souliers pour l'armée des Alpes », dénoncé par les commissaires de la Convention, parmi lesquels Boissy d'Anglas député du Gard, « pour concussion », « décrété d'accusation, arrêté à Montpellier [le 7 décembre], renvoyé devant le tribunal criminel de Rhône-et-Loire [à Lyon le même jour], enfin acquitté par un nouveau décret de la Convention, avec Lebrun, son associé »⁶³. Le 8, Jacques Jac, son cousin par alliance, député du Gard à la Convention, Cambacérès, aussi parent et très proche de Chaptal depuis toujours, sont intervenus à la tribune de l'Assemblée pour faire rapporter le décret d'accusation et en obtiennent l'ajournement jusqu'après un nouvel examen par la commission des marchés. Ils estiment que cette affaire, dans laquelle Lajard a été trompé, ne mérite pas qu'il soit recherché au pénal, mais au civil, l'État devant simplement être « indemnisé » de la perte subie, quitte pour Lajard à se retourner contre ses sous-traitants⁶⁴.

Dès le 10 juin, avant que son frère puîné n'accède au Ministère de la Guerre, l'aîné, Daniel-Barthélémy, avait été porté sur la liste des Emigrés : « on a certitude morale qu'il a été quelque temps à Chambéry avant la conquête de la Savoye », mais probablement pour des raisons de commerce car il réussit à se faire radier sans trop de difficulté de cette liste en juillet 1793 et à obtenir main levée du séquestre sous lequel on avait mis ses biens⁶⁵.

L'autre frère Lajard, le chanoine, s'est volatilisé de Montpellier : « On ne peut pas savoir l'époque bien précise du départ de Monsr de Lajard ex chanoine parce que dans les premières années de la Révolution, il a disparu de Montpellier et y a reparu à plusieurs époques différentes » ... « émigré, rentré, réémigré, jamais arrêté malgré des dénonciations sans doute contrebalancées par des témoignages opposés », formule qui peut laisser sous-entendre qu'il bénéficiait de complicités⁶⁶.

Le mouvement fédéraliste de 1793 et la Terreur : émigration ou action dans les institutions ?

Dans ce Languedoc empreint du souvenir de l'efficacité gestionnaire des anciens États abolis en 1789, comme de leur popularité et de leur accessibilité, bien des notables semblent se reconnaître spontanément dans le mouvement fédéraliste qui peut leur rappeler une ancienne et toute relative décentralisation. Ils ne supportent pas une excessive centralisation parisienne qui leur fait perdre leurs repères d'antan, ceux des États de Languedoc. Ils ne contestent pour autant ni l'unité ni l'indivisibilité de la République. Ils retrouvent dans ce *fédéralisme* l'esprit du serment prononcé par tous les Départements le 14 juillet 1790 au Champ de Mars lors de la Fête de la

Fédération ; ils ne se reconnaissent pas dans l'action des montagnards parisiens qui leur apparaît comme une suite de dérives incontrôlables, et ils s'y opposent plus ou moins ouvertement.

Jean-Baptiste III Barthélémy est sans conteste celui de la famille Lajard qui fut le plus proche, ou le moins éloigné, du milieu montagnard de Montpellier et de Paris. Rappelons que, dans le négoce textile principalement cotonnier, il est associé à Jean-Jacques Brunet, avec lequel il est aussi en affaires dans le commerce des lettres de change et autres effets financiers, qui ne sont autre chose que des actes de banque ; or, ce Brunet est officier municipal de Montpellier en 1791, puis administrateur du département de l'Hérault en 1792, avant d'être appelé à Paris par Cambon pour y exercer de plus hautes fonctions en 1793-1794.

Daniel-Barthélémy, que la noblesse de robe acquise quelques décennies auparavant par son père rend suspect, est poursuivi mollement par les instances lodévoises qui se montrent embarrassées ; la loi leur donne le pouvoir de saisir ses biens et les mettre sous séquestre, mais ils sont affermé et les fermiers ont des droits dessus ; enfin, est-ce le moment de perturber un peu plus la production agricole locale qui subit déjà les conséquences des troubles internes ? En effet, la tension monte à Lodève dans le courant de 1793 entre les autorités du District et le Comité de Surveillance, lequel demande la réincarcération du prévenu au prétexte qu'il a un frère émigré, qu'il s'est rendu à Lyon, ville royaliste, et qu'il a reçu des prêtres réfractaires de Lodève ! Daniel-Barthélémy répond sèchement et avec beaucoup d'aplomb : « Je ne suis point noble, mon grand-père était marchand. Je suis séparé de mon frère depuis 1777. Les prêtres qui m'accompagnaient dans mon domaine étaient mes oncles. Je suis allé à Lyon pour mes affaires. Avec 12 000 livres de rente j'ai supporté cette année 19 000 livres d'imposition »⁶⁷. Il fait d'autant plus front qu'il a dû s'installer à Montpellier comme négociant et qu'il est en bons termes avec la population de Canet, surtout depuis que l'abolition des droits seigneuriaux a entraîné la municipalisation du droit de bac qu'il exploitait pour le franchissement de l'Hérault. Il ne se laisse pas intimider par le comportement de quelques révoltés et/ou profiteurs qui, pendant son incarcération, moissonnent ses champs de seigle au grand dam de ses fermiers, comblent un puits lui appartenant et commencent à démanteler un mur de son château de village, sans oublier de voler un troupeau de moutons à un voisin⁶⁸.

Et pendant ce temps, son frère le chanoine Pierre Esprit César Lajard se livre à des activités contre-révolutionnaires, multipliant au péril de sa vie les allers-retours entre Hambourg, voire Brême et Berlin, et la France, sans jamais se faire prendre ; pourtant il est aperçu au Palais-Royal à Paris, et l'on sait qu'il passe à Montpellier. Curieusement, et tant mieux pour Daniel-Barthélémy, le Comité de Surveillance n'en sait rien. C'est à Bernard-Barthélémy Luchaire que ses confrères du Directoire de l'Hérault confient le soin d'enquêter sur les activités contre-révolutionnaires du chanoine, qui est un allié familial ; sa mère est une tante issue de germain de Daniel-Barthélémy, dont le séjour en prison sera bref ! Le ton de son rapport paraît sans appel, mais le style



laisse percevoir une rhétorique convenue. L'état d'esprit dans le département est favorable aux institutions, même s'il faut rester vigilant sur une frange récalcitrante voire opposée ; tel est le ton général des rapports que l'on peut lire, cosignés par « B. Luchaire aîné ». L'on ne peut que douter de la profondeur des investigations menées⁶⁹.

Ayant manqué de peu son élection comme représentant de l'Hérault à la Convention Nationale, le même Luchaire se contente d'être membre du Directoire de l'Hérault. À ce titre, il fut amené à réprimer des troubles provoqués à Lodève par la politique de déchristianisation ; mais il ne le fit qu'avec une modération contenue. Il compte dans sa famille et parmi ses proches, des prêtres insermentés qui pour la plupart se cachent aux alentours de la ville. Même Jacques Jac qui, parent des Lajard et élu du Gard à la Convention (le district de Quissac ayant été détaché du département de l'Hérault pour intégrer celui du Gard), a voté la mort du roi avec sursis, semble fermer les yeux sur la présence clandestine des prêtres réfractaires de sa famille élargie ; on pouvait donc être régicide et hostile, au moins en son for intérieur, à cette Constitution Civile du Clergé qui, en divisant les familles, pouvait menacer de fracturer le socle familial populaire de la société. (Fig. 9)



Fig. 9 - Jacques Jac (Quissac 1745 – Sommières 1803) député du Gard (© BNF)

Les journées révolutionnaires des 31 mai et 2 juin 1793, organisées sur le même mode que celle du 10 août 1792, entraînent la chute des Girondins et poussent Pierre-Marie Auguste Broussonet à se retirer dans sa campagne du Poux, près de Notre-Dame de Londres, où il préféra s'occuper d'agriculture tout en se remettant à l'étude des sciences naturelles. Il n'avait pas manqué d'héberger discrètement son oncle Etienne, chanoine réfractaire de la cathédrale Saint-Fulcran de Lodève. Député par ses compatriotes à la commission insurrectionnelle « fédéraliste » de Bordeaux qui s'oppose à la « dictature de Paris », il est emprisonné

à la citadelle de Montpellier, tout comme Chaptal et autres alliés familiaux : Bernard-Barthélémy Luchaire et François Brun. De Paris, Joseph Cambon pourra faire libérer Chaptal appelé à la production de poudres et salpêtres pour l'État. Aigoïn, Brunet, Cambon et d'autres feront sortir Luchaire et Brun, malgré une opposition populaire et parce qu'ils dirigent des manufactures utiles à l'effort de guerre. Broussonet, qui n'est pas dans ce cas, reste interné, mais il réussit à s'évader. Protégé par son frère cadet Victor médecin-chef de l'armée des Pyrénées, il se fait anonymement oublier comme médecin subalterne jusqu'au jour où, accompagné de quelques autres jeunes médecins, s'éloignant de l'hôpital militaire pour herboriser dans le cirque de Gavarnie et alimenter la pharmacie de l'hôpital, il fausse compagnie à ses amis à la tombée de la nuit, et passe en Espagne dans les conditions extrêmes d'un hiver rigoureux. (Fig. 10)

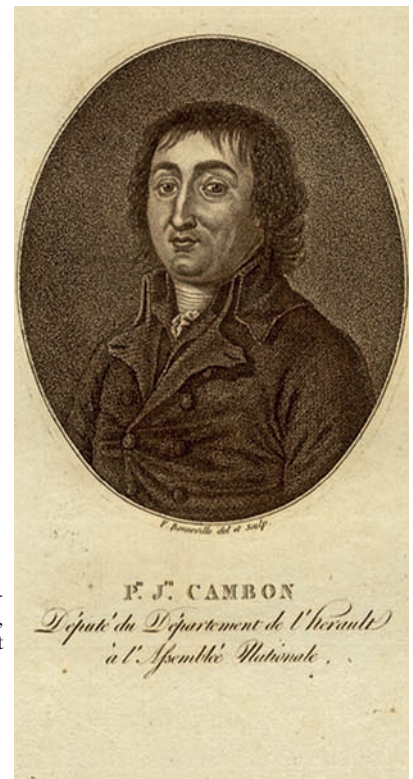


Fig. 10 - Pierre Joseph Cambon, député de l'Hérault

Cependant, les solidarités familiales ont des limites. En effet, aucun, de Chaptal, le plus modéré, à Jac, le plus proche, ou le moins éloigné de la Montagne, n'a bougé à l'automne 1792 pour tenter d'atténuer les rigueurs de la Convention à l'égard de Pierre-Auguste Lajard, alors qu'ils avaient volé au secours de son cousin Jean-Baptiste III Barthélémy ; et nous n'avons connaissance d'aucune éventuelle protection occulte. Leur proximité relative avec leur concitoyen Cambon en ce qu'il représentait de strictement républicain et laïc ne pouvait leur permettre de raccrocher Pierre-Auguste au train de la solidarité familiale. En se perdant par la fuite à Varennes et par ses revirements de position dans les périodes les plus tendues, comme par ses entêtements à contre-courant des réalités politiques, le roi avait rendu indéfendables les plus constants partisans et soutiens de la monarchie constitutionnelle.



Du Directoire à la Restauration : de la réunion à l'épanouissement avant l'effacement.

Le Directoire fut comme une longue transition entre les diverses formes de régime et de gouvernement politiques appliquées successivement depuis 1789 ; c'est aux forceps qu'en fin de compte il accoucha du Consulat.

Jean-Pierre Collot, natif de Montpellier.

Avant d'épouser en 1803 une fille de Jean-Baptiste III Barthélémy Lajard, Jean-Pierre Collot continua d'être un très actif fournisseur aux armées d'Italie ; il entra dans le cercle des amis de Bonaparte, qui appréciait ses capacités de réactivité commerciale et son efficacité financière. En 1799, il contribua au financement du Coup d'État du 18 Brumaire⁷⁰.

Les citoyens étaient chaque jour plus nombreux à aspirer enfin à une stabilité générale dans le pays. Aussi, en présentant la nouvelle Constitution, les Consuls proclament-ils, le 15 décembre 1799 : « Citoyens, la révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée, elle est finie ! »⁷¹ Lors de son entrée en fonction le 1^{er} juin 1800, le premier préfet de l'Hérault natif de l'Aveyron, Nogaret, proclame avec solennité : « Citoyens ! *Dix ans de fautes et de malheurs avaient désolé notre Patrie !* Il fallait, pour les réparer, que les rênes de l'État ne fussent plus confiées à des mains qui les laissent flotter au gré des intérêts particuliers, ou des passions des divers partis. Il fallait que l'action du Gouvernement fût concentrée pour faire disparaître du sol de la France *les laves révolutionnaires qui l'encombraient encore !... LA RÉVOLUTION EST FINIE !* »⁷². Quelques mois auparavant, le médecin Victor Broussonet, cousin des Lajard, « chargé de veiller à la santé des prêtres insoumis et reclus », pouvait se permettre la liberté, toute nouvelle, d'adresser un plaidoyer à l'Administration centrale du Département pour que ces hommes reçoivent avec dignité

les soins nécessités par leur état de santé et la précarité de leurs conditions de réclusion⁷³.

Le rétablissement de la sécurité intérieure et celui de la paix extérieure, qui s'ensuivirent au moins en 1802-1803, ont eu un effet d'entraînement sur les affaires, et le négoce reprit activement, à l'exception notoire du textile lainier qui vit ses commandes militaires s'effondrer et Lodève s'enfoncer dans le marasme. Collot, dont les relations seront de tonalité variable avec l'Empereur sans pour autant entacher un fond de fidélité, continue d'accumuler une très grosse fortune par ses activités de banque. Cependant il fit une faillite - dont il se remit - à la suite de celle, retentissante, de la banque Carié, Bézard et Cie, l'une des plus puissantes sous le Directoire⁷⁴. Plus tard, nommé directeur de la Monnaie Française à Paris, il se fera construire en 1840, sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte Louis Visconti [auteur, entre autres, du Tombeau de Napoléon aux Invalides], un somptueux hôtel particulier sur la rive gauche de la Seine [aujourd'hui 27, Quai Anatole France] où il collectionne les œuvres d'art dont, suivant l'exemple du peintre François-Xavier Fabre, il fera don de quelques-unes ainsi que de deux rentes au musée de Montpellier. (Fig. 11)

Jean-Baptiste III Barthélémy Lajard, natif de Montpellier.

Après une sage réussite économique à Bagnols et Montpellier, Jean-Baptiste II Lajard meurt en 1803 au domicile montpelliérain de sa belle-famille, n'ayant jamais prétendu à quelque mandat politique. Son fils Jean-Baptiste III Barthélémy, après des déboires à Lyon en 1792, continua ses activités de négoce et de fourniture aux armées à partir de Montpellier où, pendant les quelques années qu'il y passe alors, il participe à de grands projets d'infrastructures comme la Société anonyme créée en 1801, et réorganisée en 1808 sous le nom de *Société des*



Fig. 11 – L'hôtel Collot construit en 1841 à Paris, quai Anatole France. (Photo R. Desenclos 2013).



canaux de Beaucaire, pour l'achèvement des canaux d'Aigues-Mortes à Beaucaire et entre Aigues-Mortes et l'étang de Mauguio, et pour l'assèchement, la mise en culture et la vente des marais qui, propriété de l'État, sont « abandonnés » à des intérêts privés. La cession des marais à cette Société, plus de 10 000 ha, faisant l'objet de débats au Corps Législatif dont Jean-Baptiste III Barthélémy est membre, celui-ci pouvait donc se trouver, comme l'on dit aujourd'hui, en situation de conflit d'intérêts. Plusieurs investisseurs connus dans le Languedoc participent à ces projets, avec des banquiers et des hommes d'affaires parisiens dont certains viennent de Montpellier et sa région⁷⁵.

À Paris, où il se rend souvent avant d'y résider pleinement comme député de l'Hérault au Corps Législatif, de 1805 à 1815, Jean-Baptiste III Barthélémy mène une vie mondaine ; Stendhal, qui le croise à l'Opéra dans la soirée du 24 août 1804, le décrit dans son *Journal* de façon lapidaire et peu avantageuse : « Un vernis de grossièreté surnage toujours chez lui, il m'a l'air d'avoir été longtemps banquier à Lyon, position la plus propre peut-être à gâter un homme »⁷⁶. La plume acérée de Stendhal atteint au cynisme quand il traite des manieurs d'argent ! Comme député, Jean-Baptiste III Barthélémy est invité, et présent, au Couronnement de Napoléon⁷⁷.

Il est fait chevalier de l'Ordre Royal de la Légion d'Honneur en novembre 1814 sous la Première Restauration, en sa qualité de « membre de la Chambre des députés des departemens »⁷⁸. Ainsi est-il récompensé d'avoir été de ceux qui avaient appelé Louis XVIII. Il abandonne ensuite ses activités politiques, puis celles de négoce et de manufacture, et il ira *pantoufler* dans l'administration comme Directeur des Contributions directes de l'Hérault de 1816 jusqu'à sa mort en 1822⁷⁹.

Pierre-Auguste Lajard, natif de Montpellier.

La nomination de Pierre-Auguste Lajard au ministère de la Guerre n'avait rien dû à l'influence de Cambacérès ni de Chaptal, ni du général Mathieu Dumas, ses compatriotes, ses soutiens et parents de Montpellier (parents assurément pour les deux premiers, avec incertitude pour le troisième), tous quatre nés entre 1753 et 1757⁸⁰. C'est par sa carrière militaire et son mérite propre qu'il avait pu être mis en avant comme ministrable par des hommes tels que Dumouriez, avant que les deux ne s'opposent, ou La Fayette, dont il avait été aide-de-camp un an plus tôt, et Adrien Duport..., auprès de Louis XVI, et vivement soutenu ensuite dans l'Assemblée Législative par son ami et député Mathieu Dumas.

Pendant son exil en Angleterre depuis septembre 1792, son absence de fortune l'avait amené à postuler comme précepteur dans des familles réfugiées à Londres. Aussi eut-il besoin, à son retour d'exil le 29 avril 1800, de l'appui de personnalités de premier plan, Cambacérès, Chaptal et le général Mathieu Dumas ; et malgré ce, la régularisation de son dossier d'émigré prit près de deux années de démarches. Le passé réfractaire, émigré et contre-révolutionnaire de son frère cadet ecclésiastique, le souvenir des démêlés judiciaires de son parent Jean-Baptiste III Barthélémy, et l'incarcération provisoire

de son frère aîné, Daniel-Barthélémy, dans les prisons de Montpellier au temps de la Terreur ne passèrent pas inaperçues du maître de la police, Joseph Fouché. Il semblerait que celui-ci s'employât en sous-main à retarder les choses, tant sa bureaucratie usa d'arguties tatillonnes dans la régularisation de la situation personnelle de Pierre-Auguste, et pour on ne sait quels calculs ! Sans le soutien de Cambacérès et de Chaptal, Pierre-Auguste n'aurait pas pu renouer avec le monde politique ni, en conséquence, entrer au Corps Législatif à partir de 1808 comme représentant de la Seine. En 1814, il fut du nombre des 77 députés qui, sur l'invitation du Gouvernement provisoire, votèrent la déchéance de Napoléon et le rappel des Bourbons.

Toujours fidèle aux principes constitutionnels qu'il avait adoptés du temps de sa proximité avec le club des Feuillants, il vota avec la minorité opposée à la politique menée en 1815 par les ultra légitimistes de la *Chambre Introuvable*, comme il avait rejeté la politique républicaine et belliqueuse des Girondins en 1792, *a fortiori* celle plus radicale appliquée par Robespierre après leur élimination, qu'il ne fit qu'observer depuis Londres. Aux élections de 1816 convoquées par Louis XVIII, sa fortune étant inférieure au « cens » exigé pour être candidat, il décida de renoncer aux responsabilités politiques.

Ni absolutisme, ni république, ni contre-révolution, mais constitution monarchique avec un roi doté de pouvoirs forts, tels furent, et de façon constante, ses principes directeurs ! En cela il est proche de Chaptal, avec qui il partage par ailleurs des liens d'amitié personnelle et familiale ; il est témoin en 1816, avec son frère Pierre Esprit César, et Aimé Lajard, celui-ci fils de Jean-Baptiste III Barthélémy, et chacun désigné « cousin », au contrat de mariage de Jean-Baptiste Chaptal, fils du comte de Chanteloup⁸¹.

Il inclinait au libéralisme, celui de Decazes par exemple, ou de Guizot. Il incarna prématurément, et avec bien d'autres, l'image d'une France bourgeoise, celle qui donna son empreinte à la Monarchie de Juillet et dont il vit l'émergence et l'épanouissement dans les dernières années de sa vie. N'ayant jamais agi avec le moindre opportunisme, il mourut sans fortune à son domicile parisien 7, rue de Gramont ; sa veuve put même se trouver en difficulté.

Jean-Antoine Chaptal, natif de Nojaret en Lozère, montpelliérain d'adoption.

Après avoir dirigé avec grand succès une fabrique nationale de poudres et salpêtres pour le compte de l'État et enseigné, notamment à l'École Polytechnique, Chaptal, qui a vendu sa manufacture chimique de La Paille à Montpellier, réinvestit pour son propre compte dans une nouvelle usine chimique à Paris. Napoléon Bonaparte le nomme ministre de l'Intérieur, ministère qui avait en charge l'organisation administrative du pays, mais aussi toute son activité économique et commerciale. Au cours de quatre années d'intense travail, il dote le pays d'institutions d'une modernité remarquable : administration préfectorale, réseau de musées de province à visées pédagogiques, réglementation des sépultures, assistance publique, société d'encouragement pour l'industrie, chambres de commerce et d'industrie, inventaire des ressources économiques,

études statistiques, etc. Son ambition était de donner à la France les moyens de produire tout ce dont elle avait besoin pour dépendre le moins possible des aléas des marchés extérieurs.

Il s'entoure de compétences qu'il lui arrive de recruter dans son entourage familial ou régional. Ainsi, certains de ses proches sont-ils propulsés à une notoriété nationale, comme Joseph-Auguste et Jean-Baptiste IV Félix Lajard.

Dans les années 1820, son fils Jean-Baptiste fait une retentissante faillite commerciale dans une très mauvaise affaire de fourniture d'eaux-de-vie aux armées, malgré les mises en garde de son père contre toute pratique spéculative. Le père en est affaibli ; il vend son domaine de Chanteloup et d'autres biens pour tenter de désintéresser les créanciers, bien qu'il n'y soit pas tenu ! Il continue à exercer de hautes fonctions publiques ; ses compétences et son expérience multiforme sont très utiles à la Chambre des Pairs dont il est un membre assidu, tout comme à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, institution qu'il avait créée et qu'il présida jusqu'à sa mort en 1832.

Joseph-Auguste Lajard (Montpellier, 1771 - 1826), frère de Jean-Baptiste III Barthélémy⁸² fut un très proche collaborateur de son beau-frère Chaptal, au ministère de l'Intérieur (1800-1804), comme « chef des bureaux du Secrétariat », équivalent de nos hauts-fonctionnaires directeurs de cabinet ; cela lui vaut de figurer dans la foule des notables sur un tableau à la gloire du Premier Consul Napoléon Bonaparte, accueilli avec faste à Anvers en 1803⁸³. Il assiste avec son frère aux cérémonies du Couronnement de Napoléon. Revenu à Montpellier, il sera commandant de la Garde nationale en 1814, susceptible de suppléer le colonel⁸⁴. (Fig. 12)

Jean-Baptiste IV Félix (Lyon, 1783-Tours, 1858), fils de Jean-Baptiste III Barthélémy et neveu de Chaptal, entre très jeune, avec l'entremise de ce dernier, dans la carrière diplomatique. Il participe, comme secrétaire d'ambassade, à une mission confiée au général Gardane auprès de Téhéran. Il s'agit de contenir, par une action auprès des Empires Russe, Persan et Ottoman, l'influence anglaise dans cette région d'Asie, zone charnière instable entre ces Empires. Napoléon cherchait à y contrecarrer l'activité intense de l'Angleterre qui se servait de cette instabilité régionale pour y étendre sa zone d'influence et de colonisation. Il songea même à s'y frayer un passage vers les Indes dans les années 1807-1810.

Il abandonna ensuite la carrière diplomatique et consacra tout son temps à des travaux scientifiques sur les civilisations orientales et à l'archéologie ; il est élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1830, avant d'être appelé à la présider. Stendhal, à la plume piquante, le croise en Allemagne en avril 1809 : « Lajard est un jeune vieillard de vingt-cinq ans [...]. Sa faiblesse est toute grâce, ignorance de tout plutôt que science et pratique des petits moyens [...]. Il a le ton de la bonne compagnie actuelle : faiblesse, fraîcheur et grâce. Il chante fort bien. Il a les yeux d'un homme harassé, à moitié fermés ; il est très maigre, taille médiocre, le nez très long. Tout bien animé qu'il est, son cœur est bon [...]. Il est



Fig. 12 - Joseph-Auguste Lajard (1771-1826), « chef des bureaux » du ministre de l'Intérieur Chaptal, en 1803. Dessin préparatoire de Mathieu-Ignace van Brée pour le tableau *Entrée de Bonaparte et Joséphine à Anvers le 18 juillet 1803* (1807), © Cabinet des arts graphiques du musée du Louvre (remerciements à Mme Marie-Thérèse Genin, conservatrice)

fait pour réussir partout où il ne se trouvera pas quelqu'un qui le devinera d'abord [...]. Je n'ai pas davantage à dire de Lajard, plante étiolée, aimable de bouton, mais peu signifiante. »⁸⁵

Il est possible que ce soit par l'entremise de Chaptal que *Claude-Hilaire Lajard* (Lyon, 1785-Paris, 1851), frère du précédent, ait pu faire une honorable carrière dans l'Intendance militaire ; baronifié en 1825, il avait, en 1827, épousé une fille du marquis de Dax d'Axat, nommé maire de Montpellier tout au long de la Restauration. (Fig. 13)

Daniel-Barthélémy et César Lajard, frères du ministre, natifs de Montpellier.

« Aristocrate très prononcé », Daniel-Barthélémy⁸⁶ est partiellement ruiné par l'abolition des offices qui entraîna la fin de celui de trésorier général de France acheté par son père, et par celle des droits féodaux qui lui ôta l'exploitation du droit de bac à Canet ; il s'est installé « à Montpellier où il a établi une maison de commerce ». Il « a été enfermé comme suspect avant le 9^e thermidor, et ses dénonciations portèrent sur des propos royalistes qu'on lui avait entendu tenir à Lodève ; il a cependant été assez adroit pour ne pas se compromettre à Montpellier par des faits positifs ».

César est mêlé à des manœuvres contre-révolutionnaires⁸⁷. D'après les agents des services secrets, il se livrait à des trafics divers allant jusqu'à « faire le commerce de



Fig. 13 – Plaque mortuaire d’Emma Constance Marie de Dax, fille du marquis de Dax d’Axat, épouse de Claude-Hilaire, baron Lajard. Chapelle du domaine de Fontmagne, à Castries (Hérault) (coll. privée).

faux louis, de faux certificats, de faux passeports » pour aider à financer ces manœuvres, allant et venant d’Allemagne en France sous divers noms d’emprunt, échappant à tous les agents qui sont à ses trousses. En 1795 et 1796, il résidait à Hambourg où il prenait le nom d’une famille de Montpellier, Maduron, avec laquelle Claude Lajard avait été en relation d’affaires dans les années 1720⁸⁸ ; en d’autres circonstances, il pouvait adopter d’autres noms, français voire danois ! Il était associé dans ces affaires avec un commerçant de Montpellier, qui avait réussi à se faire inscrire, puis radier de la liste des Émigrés sous le nom de Couplet ; il pouvait ainsi sous cette couverture aller et venir de Hambourg à Montpellier en toute quiétude ! Ce manège dura au moins jusqu’à la fin de 1796.

Les autres acteurs familiaux.

Chez les Luchaire, Joseph Bernard-Louis se consacre au développement de son affaire de draperies lodévoises et de celle, à Montpellier, de teinturerie de son beau-père après que son épouse en aura acheté leurs droits à ses sœurs. Après le coup d’État du 18 fructidor sous le Directoire, Bernard-Barthélémy reprend de nouvelles activités politiques dans le sillage de son beau-père Augustin Fabreguettes ; sous le Consulat et l’Empire il affirme une

constante loyauté à Napoléon Bonaparte et se retire sur son domaine de Montplaisir, aux portes de Lodève, où il se livre à sa passion de la littérature, à l’éducation de sa fille unique selon les préceptes pédagogiques de Rousseau, ainsi qu’aux innovations agricoles. Député à la Chambre des Représentants pendant les Cent-Jours, tout comme son beau-père, il retourne ensuite définitivement à sa retraite. Leur beau-frère Jacques Jac entre au Conseil des Anciens en 1795, puis est élu à l’Assemblée des Cinq-Cents en 1796 et réélu en 1797, avant de se retirer des affaires publiques après le Dix-Huit Brumaire.

Ayant obtenu du Directoire sa radiation de la liste des émigrés, Pierre-Marie Auguste Broussonet rentre en France où il ne trouve pas un climat politique suffisamment apaisé. Avec l’appui de son cousin Chaptal, il se fait nommer Consul au Maroc, puis aux îles Canaries, afin de poursuivre ses recherches botaniques. Mais, quand il demande le consulat français au Cap en Afrique du Sud, Chaptal, ministre de l’Intérieur occupé à l’œuvre de reconstruction du pays, réussit non sans mal à le convaincre de revenir définitivement en France en 1803 ; il le charge de la chaire de botanique médicale et d’histoire naturelle à l’Ecole de médecine de Montpellier et de la direction du Jardin des Plantes. Il enseignera jusqu’à sa mort prématurée en 1807 ; sous sa direction, le Jardin des Plantes connaîtra une impulsion nouvelle : construction d’une orangerie et autres bâtiments, introduction de nouvelles collections de plantes. Il avait tenté d’entrer au Corps Législatif, mais le Sénat avait écarté sa candidature.

Conclusion

Mobilité

À l’origine, les Lajard étaient quasiment tous dans la marchandise et le négoce, avant d’acquérir des offices d’administration d’État. Les descendants actuels ont gardé la mémoire d’origines protestantes en Cévennes, d’une émergence à Montpellier, d’une migration vers Marseille, puis vers Bordeaux, sans oublier un épisode canadien.

Tous, du moins ceux issus du groupe Gard-Hérault, révèlent entre le XVI^e et le XIX^e siècle une grande aptitude à la mobilité géographique ; ils s’adaptent aux activités commerciales et manufacturières ou aux opportunités d’achat d’offices publics ; le négoce et les offices sont des domaines de prédilection dans lesquels ils investissent depuis le XVII^e siècle. Ils passent peut-être de Sauve à Montpellier, assurément de Montpellier vers le Vivarais, ou des Hautes-Alpes du Dauphiné vers Bagnols ou Beaucaire, puis du Vivarais et de Bagnols à Montagnac et Montpellier ; ils disparaissent (à l’exception de descendances que nous n’avons pas étudiées par les femmes) de toutes ces scènes d’action dans la deuxième moitié du XIX^e siècle ; ils ne se maintiennent que là où ils avaient exercé des activités de négoce portuaire, Bordeaux et Marseille.

Ainsi, au cours de trois siècles et demi, les Lajard se sont dispersés successivement dans tout le ‘Grand Sud’ français, un triangle dont le sommet est Lyon et les extrémités de la base, Bordeaux à l’Ouest et Marseille-Toulon à l’Est. Mais seuls, au cours de cette période de temps long, les Lajard



encore à Montpellier au XVIII^e siècle vont jusqu'à s'ouvrir à Paris, ce qui ne saurait surprendre dans un pays aussi focalisé sur le cœur d'étoile qu'est sa capitale, mais aussi outre-mer pour quelques-uns, ce qui est moins commun. Les Lajard et leurs alliés de Montpellier, à l'exception de Pierre-Auguste ou de son frère l'ecclésiastique César, ou encore de Collot faisant comme Cambacérès, à l'exception aussi de l'académicien des Inscriptions et Belles-Lettres qui se retira cependant à Tours, Jean-Baptiste IV Félix, sans oublier Chaptal, sont restés provinciaux, comme ceux des branches du sillon rhodanien, de Montagnac et d'ailleurs, ou le sont redevenus au soir de leur vie, comme Joseph-Auguste et Jean-Baptiste III Barthélémy. Ce dernier n'avait jamais complètement quitté Montpellier car, à la différence de Chaptal, il y avait conservé d'importants intérêts dans les affaires de manufacture et de négoce jusqu'au crépuscule de l'Empire. Mais, après avoir abandonné ses ambitions lyonnaises, puis s'être cantonné à Paris dans la sphère politique, enfin après n'avoir pas renouvelé sa société montpelliéraine en 1811, il renonça à toute ambition d'affaires et se contenta, en 1816, d'un poste de directeur des Contributions directes de l'Hérault.

La dispersion des Lajard fut telle qu'ils finirent par désertir la ville même où l'on observe leur présence la plus continue, Montpellier, qui ne vit pas le renouvellement de ces générations de personnages entreprenants. Dans le premier tiers du XIX^e siècle il ne reste plus que trois familles Lajard actives dans l'Hérault, toutes trois issues de Montagnac : celle de Louis Cyprien Dominique, propriétaire, et chef de bureau à la Préfecture du Département de l'Hérault à Montpellier, né à Montagnac en 1764, qui réside à Montpellier, rue de la Blanquerie (aujourd'hui rue de l'Université) ; celle de son fils Cyprien Gustave, notaire à Castries près de Montpellier entre 1832 et 1865 ; enfin celle d'un Lajard de Brignac qui fut maire de Montagnac sous la Restauration. Aucune des trois n'appartient de près à la branche principale de Montpellier, celle qui donna le ministre de la Guerre et qui s'éteignit en ce début de nouveau siècle. Aucune n'eut une descendance *Lajard*. De ces trois familles, celle du notaire de Castries est la toute dernière qui fut active dans le département.

La notoriété et la force des Lajard dans le négoce, comme dans les hautes sphères administratives urbaines et régionales, ont paru irrésistibles à cette famille jusqu'à la fin de l'Empire ; l'obtention de contrats de fournitures militaires par ceux de Montpellier a pu être facilitée par leur accession à des fonctions politiques au Corps Législatif, comme de haute administration. Ils disparaissent progressivement de la scène du Languedoc et des régions sud-rhodaniennes au moment où ces régions vont connaître un inexorable déclin manufacturier, à quelques brillantes exceptions près. Le Languedoc qui était, au XVII^e siècle, un des joyaux du royaume par les richesses qu'il produisait et dont l'État central profitait, va progressivement passer sous sa dépendance, recevant de lui bien plus qu'il ne lui apporte ; c'est une inversion complète des choses !

Les *offices*, dans lesquels les Lajard ont beaucoup investi, sont supprimés à la Révolution ; c'est une explication majeure de la disparition quasi simultanée des Lajard des scènes languedocienne et sud-rhodanienne

où ils avaient tenu des rôles d'importance. La recherche de la rente foncière n'avait pas été leur préoccupation première, d'où leur tendance *migratoire*, même s'ils ne l'écartèrent pas ponctuellement, surtout, mais plus tard, ceux de Montagnac. À la différence des Cambon et de tant d'autres, ils ne cherchèrent pas, à l'occasion de la vente des biens nationaux, à acquérir, au moyen d'assignats très vite dévalués, de vastes domaines fonciers, bases d'un futur capitalisme agraire dynamique. Nous ne leur connaissons qu'une ferme, aux environs de Montpellier, désignée « Roucher-Lajard » en 1809, que nous ne situons pas⁸⁹. Leurs domaines d'action préférés avaient été le négoce pour les uns, la pratique des offices publics pour les autres. Ils ne se maintiennent que là où ils ont continué à s'occuper de négoce maritime international, à Marseille et Bordeaux.

La mobilité des Lajard est telle qu'il est difficile de les relier les uns aux autres et donc d'établir tous leurs liens généalogiques. Un fait est acquis ; ils se déversent, nous l'avons dit, des Alpes dauphinoises vers la vallée du Rhône qu'ils descendent en faisant des écarts jusqu'à Montpellier, Marseille, Toulon, ou Bordeaux, quand ils ne remontent pas de Montpellier vers le Vivarais avant de redescendre jusqu'à Montagnac, quitte, de là, à se repositionner sur Montpellier ! C'est une famille marquée du sceau de la mobilité au cours des siècles. Les Lajard suivent les grands flux du commerce et ne s'attardent qu'exceptionnellement dans telle ou telle ville par la propriété foncière. Ils sont gens de commerce et de négoce, voire de fonction, mais fort peu d'attachement agraire. Si l'on ajoute à cela qu'ils furent très nombreux et qu'ils ne perdirent pas plus de temps à fixer leur généalogie qu'à, sauf exception, s'enraciner ici ou là, l'on comprendra la difficulté de les vouloir fixer définitivement, chacun à sa place, dans une étude historique.

Notabilité politique

À la notabilité obtenue par le succès dans les affaires et dans l'exercice des hautes fonctions d'administration publique, plusieurs Lajard adjoindront une notabilité politique, obtenue dans des caps parfois contraires. À la seule exception des descendants de Barthélémy, tous monarchistes, les autres se satisferont de la République sur l'échiquier politique de la Révolution, allant jusqu'à rejoindre les positions de la Montagne, mais d'une *montagne* moins abrupte que celle de Paris et comme *pénéplanée*, tout en ayant des liens avec des montagnards montpelliérains d'avant-garde, tels Brunet ou Aigoïn, et, bien entendu, Cambon ! Puis, tous sans exception se retrouveront dans le soutien au Consulat et à l'Empire. L'on peut prendre la mesure de leur adhésion à l'Empire par la dépense considérable qu'ont faite, pour l'acquisition d'un tableau de David « Répétition du couronnement de Napoléon, même dimension que l'original, avec plusieurs changements importants », « MM. Lajard de Montpellier » (tous, Pierre-Auguste, Joseph-Auguste et Jean-Baptiste III Barthélémy ? nous ne le savons pas plus que l'année de l'acquisition de l'œuvre)⁹⁰, adhésion qui ne sera pas sans limites car au moins Pierre-Auguste et Jean-Baptiste III Barthélémy se prononcèrent en 1814 pour l'appel à Louis XVIII.



Et tous, avec leurs alliés, abandonnent leurs fonctions politiques nationales, et même locales, sous la Restauration, à l'exception de Pierre-Auguste, de Chaptal et de Collot. Ils se replient dans de confortables retraites, entravées pour quelques-uns comme Chaptal par divers déboires financiers. Ils sont renforcés dans leur notabilité par leur passé ; ils sont reconnus et non suspectés de menées hostiles occultes par les nouveaux maîtres du pays ; point de chanoine comploteur ! Après tout, ils ont fait partie de la cohorte nombreuse de ceux qui, chacun à sa place, et contre toutes les difficultés de leur temps, avaient, au lieu d'émigrer lorsqu'ils n'y étaient pas absolument contraints, assuré la continuité de la Nation et de l'État entre l'Ancien Régime et la Restauration, comme l'a mis en évidence Alexis de Tocqueville⁹¹. Les nouvelles autorités monarchiques, légitimistes modérés ou orléanistes, avaient besoin de ces « notables » pour cimenter le socle de la nouvelle société et tirer un trait d'union nécessaire entre deux époques liées l'une à l'autre par la césure de la Révolution.

Pierre-Auguste Lajard, absent de la mémoire montpelliéraine

Quel Montpelliérain d'ancienne famille locale associe-t-il aujourd'hui le nom de Lajard à sa ville ? Aucun, sommes-nous prêts à miser ! Mais cela est sans doute aussi vrai du

financier Collot, car si une rue du vieux Montpellier porte son nom c'est uniquement parce qu'il fit don de nombreux tableaux et de deux rentes annuelles au Musée de la ville⁹². Aucune rue, aucun espace public, que ce soit à Montpellier ou ailleurs en France, ne porte le nom de Pierre-Auguste Lajard. Et ce, bien qu'il fût un des plus hauts responsables politiques à un moment des plus pathétiques de l'histoire nationale, celui de la proclamation de la *Patrie en danger*, moment de basculement possible de la France dans un sens ou dans un autre et des moins prévisibles. Alors que le champ des possibles semblait devoir se refermer sur un échec militaire cuisant, c'est le contraire qui advint sous une forme d'invincibilité militaire durable de la Révolution en Europe continentale. Lajard connut le paradoxe d'avoir aidé à un redressement militaire qui le contraignit à un inévitable exil ! Il ne put récolter quelque fruit de la victoire.

Il avait été ensuite isolé des autres Lajard du fait d'un très long exil à Londres⁹³. Il se trouva aussi isolé dans l'Histoire, rejeté et par les républicains qui l'auraient bien envoyé à la guillotine à la fin de 1792 ou en 1793, et par les légitimistes qui l'auraient bien laissé croupir sans égards ni ressources en 1816. Il fait partie de ces innombrables anciens notables politiques qui sombrèrent dans l'anonymat après avoir contribué à tisser la toile nationale. ■

NOTES

1. Dom Devic, Dom Vaissette, *Histoire de Languedoc*, édition de 1889. Tome XIII, pp. 71-91 : « Origine & progrès des églises protestantes dans le Languedoc », p.76 : Guillaume Mauget organise l'église de Montpellier le 8 février 1560.
2. AD du Gard, 6 Mi 2491, f°73. Notaire Jacques Degors, contrat de mariage de « Joseph Lajard marchand du lieu de Reottier en Dauphiné diocèse d'Ambrun habitant de lad ville du St Esprit... », le 6.09.1713. - Ibid, BMS 5 Mi 38/1052, f° 33, mariage béni le 23.10.1713 : « Monsr Joseph Lajard marchand fils de feus Mr Honoré et de Mad[emois]elle Marie Colomb d'une part et Mad[emois]elle Anne Cot fille de feus Mr François Cot et de Mad[emois]elle Marie Mazoire d'autre, tous de cette ville confessés et comuniés et suffisem[en]t instruits des p[r]incipes de la religion chr[é]tienne » - Ibid, 2 E 46/753, f° 884-892v. Notaire Bouyer, contrat de mariage du 9.04.1778 : « Aussy present M[ess]ire Barthelemy Lajard president thresorier grand voyer de France, intendant des gabelles de la province de Languedoc residant aud Montpellier procureur duement fondé de Dem[ois]elle Elizabeth Lapierre Vve de Mr Jean Balthezard Argellies, h[ab]itant de la ville de Frontignan », ce dernier étant feu le père du marié. - Ibid, 5 Mi 38/494, f° 76-77, registre des BMS, 5 mai 1778 : mariage entre Alexis-Marie-Jacques d'Argeliers, de Frontignan, et Anne Lajard, de Pont-Saint-Esprit. Parmi les signataires du registre : « Messire Daniel Barthelemy Lajard cousin, Mr Claude Lajard aussi cousin ». - AD du Gard, 2 E 18/211, le 31 mars 1515, le notaire Laurent Bellon, de Beaucaire, reçoit un testament de Jean Lajard, fils de Claude natif de Réotier au diocèse d'Embrun, en faveur de ses sœurs. - AD de l'Isère, Fonds Famille Rozier de Lignage, 104 J 1, Parchemins n° 1. André Lajard, de Cras, vend divers biens situés à Cras et Polienas, à Vincent Chanas, de Vatilieu, le 17.09.1367. Polienas est dans la vallée de l'Isère à 35 km à l'ouest de Grenoble par la route, et à 3 km de Cras situé à l'intérieur des terres. Cras est entre La Côte-Saint-André et Grenoble. Dans la même région, à Saint-Aupre près de Voiron, un foyer Lajard est actif au XVI^e siècle.
3. Sur ces questions, voir Teisserenc, Henri, « Une famille de négoce et d'offices dans le Sillon rhodanien du XVII^e au XX^e siècle : les Lajard

- à Serrières, Andance et Bagnols-sur-Cèze », in *Rhodanie*, n° 146, juin 2018. Les AD des Hautes-Alpes nous informent qu'aucun registre de BMS de Villar-Loubière n'a été conservé, ni l'état-civil antérieurement à 1793. Cet Aigoïn est de la famille du beau-frère de Brunet, l'associé des Lajard, tous deux mentionnés ci-avant.
4. AD Gard, 2 E 68/375, notaire Pierre Doulmet, de Sumène. La « canabasserie » était l'art de travailler le chanvre qui servait à la réalisation d'étoffes et de cordages.
5. AD Hérault, C 7201, f° 95v-96r. Nicolas Lajard épouse, en 1639 à Montpellier, Clermonde Desmarests, fille de « feu Isaïe Desmarests ministre d'Alès ». Il meurt en 1670.
6. ADH, C 282, f° 43 : « Sr Etienne Lajard et Cie, marchands de draps » en 1687. Sur Etienne Lajard, voir encore aux ADH : C 283 ff 1v, 6v, 7v, 19v, 119v et 170 ; C 285 f° 108 ; C 287 ff 182, 521-526, 849-852 ; C 288 f° 608 ; C 289 ff 279-280, 346-347 ; C 295 f° 54.
7. Salvaing, Jean, *Quatre siècles de protestantisme à Montagnac (Hérault)*, Imprimerie Littéraire Michel Frickert, 66-Saint-Estève, 1992. Arch. Nat., site de Pierrefitte, (Collection de Morand), AB/XIX/3410, dossier 21 : « Quittance donnée par Antoine Flaugergue, marchand banquier bourgeois de Paris, au nom & comme procureur de Jacques Lajard, receveur des fermes au bureau établi à Cette, à Thomas Temple, fermier general des fermes unies du Roi ; avec la procuration donnée le 12 novembre 1698 par ledit Lajard aud Flaugergue », 1^{er}.07.1699.
8. Leenhardt, Albert, *Quelques belles résidences des environs de Montpellier*, 2^e série, réimpression Champion-Slatkine, Paris - Genève, 1985, p. 15. Transaction de novembre 1744 chez le notaire Périquier, Montpellier.
9. Sur la famille Sénard puis Sénard-Paquier, voir Azéma, Xavier, « Une famille de marchands-teinturiers aux XVII^e et XVIII^e siècles : les Senard-Paquier », *Bulletin Historique de la Ville de Montpellier*, n°6 1986, pp 3-9. Voir aussi un D.E.S. de J.-J. Vidal sur la Paroisse St-Pierre de Montpellier, 1961, Université Paul-Valéry, Montpellier.
10. Dumond, Lionel, *Maisons de commerce bas-languedociennes et réseaux négociants méridionaux : l'exemple des Balguerie et des Fraissinet (XVIII^e-XIX^e siècles)*, chapitre « Des organisations bipolaires », LIAME, 2012.

11. Sur ce thème, voir Gardey, Philippe, *Les négociants de la France méridionale à Bordeaux entre la fin de l'Ancien Régime et la Restauration*, LIAME, décembre 2012 : « Jean Balguerier, le fils de Jacques Balguerier, né à Bordeaux en 1709, mais riche négociant de Clairac, épouse à Marseille, en 1749, Marguerite Tarteyron, née à Ganges et fille de Jean Tarteyron, marchand de Montpellier. C'est sans doute pourquoï, leur fils, Jean-Etienne Balguerier junior, qui allait devenir un des plus grands négociants de Bordeaux, y naît en 1756 [...]. C'est par l'intermédiaire des Tarteyron encore que nous découvrons des liens sur la longue durée entre Bordeaux, le Bas-Languedoc et Marseille. Une branche des Tarteyron est installée dans la cité phocéenne, y pratique le négoce jusqu'à la Révolution et entretient des relations familiales et commerciales avec la branche bordelaise. La femme du Jean Tarteyron marchand de Montpellier au début du XVIII^e siècle, se nomme Catherine Lajard. Or, durant toutes nos recherches, nous n'avons croisé qu'un seul négociant bordelais né à Marseille : le commissionnaire de denrées coloniales et armateur Pierre Lajard. Né en 1733, il connut une belle réussite à Bordeaux et résidait sur le prestigieux cours du Chapeau Rouge au début des années 1780. En 1794, il possédait deux navires et une fortune totale estimée à la somme colossale d'un million de livres. Dans son magasin, on trouvait alors des savons de Marseille et 150 balles de grosses toiles du Languedoc. À partir de 1800, la société devint Lajard & Rey. Or une branche des Rey faisait aussi partie du négoce marseillais et une autre était installée à Lyon ».
 12. Archive mentionnée par Xavier Azéma in article cité.
 13. François Broussonet a tenu un « Registre de consultations médicales commençant le 25 sept. 1765, continué par son fils Victor en 1795 (terminé le 21 floréal an 9) », Ms H 556, 1801, Bibliothèque de la faculté de médecine de Montpellier. Une analyse intéressante de ce Registre est donnée par Coste, Joël, *Les Ecrits de la souffrance : La consultation médicale en France (1550-1825)*, Champ Vallon, Seyssel, 2014.
 14. ADH, 2 E 55/257, notaire Auteract de Montpellier, contrat de mariage entre Jean-Baptiste Lajard demeurant à Montpellier, fils de feu Jean-Baptiste et de Marie Bonhomme « habitant à Bagnols », avec Marie Rose Sénard-Paquier, fille de Barthélémy négociant et de Louise Trémoulet. Outre une dot de 20 000 livres, la fiancée reçoit un « augment de dot » de 4 000 livres du fiancé et celui-ci un augment de 2 000 livres. Sont témoins et signent : Sr Jean Estorc négociant, Sr Bernard Luchaire, négociant de Lodève, Sr François Brun négociant de Montpellier, Me François Broussonet, docteur en médecine de l'Université de Montpellier « habitant audit Lodève, tous beaux frères », Sr Fulcran Roux et Sr Antoine Léger négociants de Montpellier.
 15. Alzas, Nathalie, *La Liberté ou la Mort. L'effort de guerre dans l'Hérault pendant la Révolution*, Collection Le temps de l'Histoire, Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence, 2006, page 17.
 16. ADH, notaires, 2 E 55/263, f^o 60v-61 et 477-478v.
 17. Rolland, Christine (sous la direction de), *Autour des Van Loo : Peinture, Commerce des tissus et Espionnage en Europe 1250-1830*, Actes du colloque tenu à Rouen, 2002, organisé par le GRHIS, Groupe de recherche d'histoire, Mont-Saint-Aignan, Paris 2014. Dans cet ouvrage, voir la communication d'Alain Becchia, « Correspondants européens. Analyse du réseau épistolaire d'une entreprise textile normande au XVIII^e siècle ». L'entreprise en question est la Société Grandin, d'Elbeuf, qui fonctionna sous la direction de différentes personnes physiques ou morales pendant environ deux cents ans. Les Van Loo avaient été correspondants, représentants ou parties au capital de nombre d'affaires textiles. Cf. p.165 : « on y (la correspondance entre les manufacturiers d'Elbeuf, les Grandin, avec de nombreux correspondants en France et en Europe) retrouve ses (Van Loo) contacts épisodiques avec les grands manufacturiers sedanais ou lovériens, avec bien sûr les négociants ou transporteurs de Lyon ou peut-être même avec le réseau de Rey affilié aux Van Loo. De 1757 à 1762, la société Grandin est ainsi en lien sans interruption avec Rey et Lajard, de Montpellier, Rey et Auteract, également à Montpellier en 1761... ».
 18. AD de la Gironde, 7 B 1737. En réponse à une lettre du 28 décembre 1767, la Sté Lajard, Brunet et Cie adresse à son tour des « souhaits » pour la « nouvelle année » au négociant Goiran, rue du Loup à Bordeaux, qui dissout sa société, « ce dont nous prenons notes ». Les deux sociétés sont en très bons termes, Lajard écrit : « Si on nous demande des informations sur votre compte, nous assurerons que nous faisons des affaires avec vous ; quant au Sr Collot [de Montpellier, le père de Jean-Pierre qui entrera dans la famille Lajard en 1803 en épousant une fille de Jean-Baptiste III Barthélémy] il est très solide et vous pouvez travailler avec lui en toute confiance ». Les courriers mettent cinq jours pour aller de Montpellier à Bordeaux.
 19. Jeanguyot, Michelle, *Le coton au fil du temps*. Editions Quae, Versailles, et Etudes & Documentation à 30120-Esparan, 2008, p. 13. Georges Kühnholtz-Lordat, dans une communication très complète et des plus intéressantes, « Acclimations ? » parue dans le *Bulletin de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier* (n^o 67, année 1937) citait déjà cette initiative en la faisant remonter à 1744 : « Retenons, sans entrer dans les détails, la fabrique d'étoffes de coton d'Allier et Brun qui fait fonctionner soixante-et-onze métiers à Montpellier, en 1744. Ils ont fait construire sur le Lez, à Lavalette, une machine tournante à eau pour l'égrenage des cotons du Mississippi ». L'auteur relève que « dès 1539, des essais [de culture du coton] sont entrepris aux Iles d'Hyères ».
 20. Leroy-Ladurie, Emmanuel, *Histoire du Languedoc*, Que sais-je ? P.U.F. 7e édition.
 21. ADH, C 2629 : un arménien, aussi désigné persan, du nom de Johannis Baptisti Altem (aussi écrit Althen), voit ses essais encouragés par le subdélégué à l'Intendant de Languedoc à Castres, Joseph de Barbara de la Beloterie seigneur de Boissezon, dans les années 1742-1753. Sur ce personnage des plus originaux et sur ses activités voir la communication de Georges Kühnholtz-Lordat ci-avant citée.
 22. *Almanach general des marchands, négocians et armateurs de la France...* Année 1786, Paris. p. 434. *Almanach des Négocians*, Bruxelles, 1762, p. 136 : Lajard Brunet & Cie pratique le négoce en « toilleries & mousselines ».
 23. *Almanach de Commerce de Paris, des departemens de l'Empire français...* Année 1811, Paris.
 24. Marie-Rose apporte une dot de 70 000 livres, dont 50 000 en « louis d'or, écus blancs et monnaies de cours » ; Jean-Antoine Chaptal a peu de biens, mais son oncle médecin s'est défait d'une maison et de contrats de rente pour lui permettre d'apporter 120 000 livres dans la corbeille de la mariée, dont 34 600 payées en louis d'or. Voir aussi note 25.
 25. Mariage significatif de temps nouveaux en ce qu'il marque une ascension sociale des plus rapides ; la petite-fille d'un solide *ménager* de Nojaret en Lozère, fille d'un Chaptal qui s'était vu attribuer des lettres de noblesse par les États de Languedoc peu avant le début de la Révolution et qui avait été fait comte de Chanteloup par Napoléon, épousait un descendant d'une des plus anciennes lignées aristocratique de Lozère.
 26. Ville de Catalogne où la maison Lajard de Montpellier avait établi une fabrique de 'peaux bronzées' dont la direction était assurée en 1791 par Louis Brun, de Montpellier.
 27. Dugrand, Raymond, *Villes et campagnes en Bas-Languedoc*, Presses Universitaires de France, Paris, 1963. Pages 386-387. Ce qui est écrit entre parenthèses et en italiques est de nous. Nous émettons des doutes sur un point abordé par Dugrand : Jean-Baptiste III Barthélémy Lajard ne possède pas de « fabrique de souliers implantée à Lyon » ; en 1792, il signe un contrat de fourniture de souliers au ministère de la Guerre, « agissant pour le compte de Jean-Baptiste Brun, négociant à Montpellier ».
 28. Deux ans avant sa mort je lui avais écrit pour obtenir plus de données sur la famille Lajard et il m'avait téléphoné avec une extrême amabilité, disant que ses sources principales avaient été les archives des tribunaux de commerce et de leurs greffes.
 29. Péronnet, Michel (sous la direction de), préface de Michel Vovelle, *Chaptal*, Bibliothèque Historique Privat, Toulouse, 1989. Chapitres « Les chemins de la réussite » par Henri Michel, p. 23, et « Le coton à Montpellier : Chaptal et sa belle-famille » par Alain Chante, pp. 75-76.
 30. Les Tarteiron, originaires de Ganges, furent des armateurs importants à Bordeaux et à Marseille. Voir note 11.
 31. Bergeron, Louis, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire*. Chapitre VI. « Les financiers et l'État : la fin d'une tradition. I - Banquiers parisiens et finances publiques », pp. 147-166.
- Il semble que les Fulchiron se soient tenus, à partir de 1803, à l'écart de cette organisation du financement du Trésor qui cessera à la fin de 1805.

32. Bergeron, Louis, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire*. Chapitre II, « Le milieu des grandes affaires à Paris : étude des origines géographiques. L'immigration provinciale. I - La France du Midi et du Sud-Est ». 1999. Collection Réimpressions, EHESS. pp. 45-64.
33. Liberté du commerce et interventionnisme d'État furent souvent au centre des débats des assemblées de la Révolution ; en juillet 1789 à Paris, Pierre-Marie Auguste Broussonet était favorable à la liberté du commerce des grains, seul moyen, selon lui, d'assurer au mieux l'approvisionnement de Paris. En juin 1792, le ministre des finances révoqué par Louis XVI, Clavière, était favorable à la plus grande liberté du négoce maritime, à la différence du montpelliérain Joseph Cambon qui tint les finances de la Révolution à partir de 1793. Voir l'ouvrage de Michel Bruguière, *Gestionnaires et Profiteurs de la Révolution*, Olivier Orban, Paris, 1986. En particulier le sous-chapitre « Les chefs : Indiennage et géopolitique », pp 75-79. « Depuis la chute de Clavière [en juin 1793], le maître financier était en réalité le conventionnel Joseph Cambon, président du 'comité des assignats, monnaies, de l'ordinaire et de l'extraordinaire des finances' et son représentant au comité de défense générale. Il tenait, selon Danton, le rôle de 'contrôleur général des finances de la République'. Cambon, comme son père et ses frères, était l'homme du textile montpelliérain. Depuis 1760 environ, s'affirmant techniquement capables de rivaliser avec les authentiques indiennes d'importation, ces manufacturiers résolument protectionnistes, souhaitaient rendre obligatoire le marquage sur les produits français du nom et du domicile de leur fabricant. La paralysie du commerce maritime français ne pouvait directement affecter Cambon. Pour la première fois se trouvait donc au pouvoir un chef d'entreprise industrielle, traitant les ministres, tant qu'il y en eut, comme 'ses comptables', un gestionnaire qui, de son propre aveu, n'était 'heureux que par A plus B'. Il fut ainsi particulièrement apte à introduire l'État dans toute l'économie, et à animer les commissions ou agences spécialisées qui se multiplièrent au nom du Salut public, avant de remplacer complètement les ministères. [...] Avec son collègue et ami Ramel, que nous retrouverons ministre des Finances du Directoire, et qui se rattachait presque autant que lui au textile languedocien, Cambon n'a cessé d'inspirer la politique financière de la Convention montagnarde, tout en plaçant dans les sphères du pouvoir des fidèles méridionaux [par exemple Brunet et Aigoïn]. L'un et l'autre, le 8 thermidor, furent de ceux que l'Incorruptible osa accuser formellement. Le lendemain, Robespierre était renversé... »
34. Le château du Rey, qui doit son aspect actuel à Viollet-le-Duc au milieu du XIX^e siècle, est sis à Pont-d'Hérault dans le Gard près du Vigan, au confluent de l'Arre et de l'Hérault.
35. Bruguière, Michel, ouvrage cité, pp. 85, 90, 94 et notices biographiques pp. 227 et 237. Brunet avait entretenu une correspondance épistolaire avec Robespierre, auquel il portait une admiration partagée avec son beau-frère François Victor Aigoïn ; celui-ci donne au baptême de son fils nouveau-né, au temple le 1^{er} septembre 1792 à Montpellier, les prénoms « Guillaume Auguste Maximilien Robespierre » ; les prénoms « Maximilien Robespierre » seront ultérieurement raturés (Archives municipales de Montpellier, GG 360).
36. Azéma, Xavier, article cité.
37. Les deux hôtels particuliers ont été restaurés dans les années 2010 et les anciens ateliers ont été rasés pour créer un vaste espace public en cours d'aménagement paysager.
38. Leenhardt, Albert, *Vieux hôtels montpelliérains*. Réimpression Champion-Slatkine, Paris-Genève, 1985, p. 63 : « L'immeuble dont les façades sont refaites en 1767, passe quelques années avant la Révolution, des Veyssières à M. Lajard trésorier de France ; une demoiselle Lajard épouse de M. Daudé de Lavalette l'a, en 1838, dans un partage de famille ; ce sont ses arrière-petits-enfants, les fils de Numa Baragnon, le fougueux sénateur du Gard, qui en 1873 vendent l'immeuble à M. C. Gervais, fils duquel en 1920 l'acquiert M. Léonce Etienne... »
39. Michel, Henri, « Les chemins de la réussite », in *Chaptal*, ouvrage cité, p. 23.
40. *Guide de Montpellier ou Contrôle manuel et distribution de la ville de Montpellier, en Sixains, Isles et Rues ; le nom des sols et leur numéro, le nom des Propriétaires des Maisons, & les Numéros de chaque porte, le tout conformément au nouveau plan dressé par M. Flandio de La Combe*, 1788.
41. ADH, 2^e56/585, ff 281-282 : « ...deux maisons contiguës n'en faisant aujourd'hui qu'une situées [...] au sixain Ste Foy, isle du Cheval blanc confrontant du devant la Grand rüe et de derrière celle des Etuves [...] » 60 000 livres seront payées à crédit sur sept ans au taux annuel de 5%.
42. Leenhardt, Albert, *Vieux hôtels montpelliérains*, ouvrage cité, pp 304-305.
43. Une fille de Louis Cyprien épousa à Bordeaux en 1852 François-Tommy Perrens (Bordeaux, 1822-Paris, 1903), historien spécialiste de Florence. Marie-Edmée Perrens, petite-fille de Cyprien Louis, écrira dans la *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1920 (802-26), des « Souvenirs » qui font revivre en quelques pages la vie dans la rue de la Blanquerie, aujourd'hui rue de l'Université, à la fin du XVIII^e siècle ; la Blanquerie était le quartier des *blanquiers* (mégissiers ou tanneurs) à proximité du Ruisseau du Verdanson, petit affluent du Lez.
44. La Roque, Louis de, *Catalogue des Gentilshommes de Languedoc (Généralité de Montpellier)*. Paris, 1865.
45. AN, AF/III/51/A, dossier 185, p. 8 : « lors que Lafayette organisa la garde nationale parisienne, et y établit des adjudants généraux et levés par l'État, Lajard dont il est question fut appelé à Paris pour en être un et on ne l'a pas revu depuis à Montpellier ».
46. Duval-Jouve, Joseph, *Montpellier pendant la Révolution. Première période : de 1789 à la République*. Montpellier, Coulet, 1879.
47. Sur P.-M. A. Broussonet, voir une biographie très bien documentée de Caillé, Jacques, *Le Professeur Auguste Broussonet, 1761-1807, un savant montpelliérain*, Paris A. Pedone, 1972.
48. Sur les « girondins », désignation inventée et popularisée par Lamartine, couvrant en réalité des courants politiques disparates, voir de l'historien Jean-Clément Martin, « Un mythe politico-administratif, Girondins versus Jacobins », dans *Administration & Education*, Revue de l'AFAE., 2013, n° 3, p 137-140. Article repris dans le blog de l'auteur en février 2017.
49. Furet, François, Richet, Denis, *La Révolution française*, Paris, Fayard, 1965 ; 2^{ème} édition, 1973.
50. Alzas, Nathalie, ouvrage cité, p. 223.
51. Cholvy, Gérard, « Diocèse de Montpellier », *Histoire des Diocèses de France*, sous la direction de Gérard Cholvy, Editions Beauchesne, Paris. 1976. Article repris et augmenté dans *Eglise de France et la Révolution*, Histoire régionale, 2 – Le Midi. Chapitre « Montpellier », pp. 61-89, en particulier 74-77. Les citations ici portées sont tirées de cette contribution.
52. Saurel, chanoine F., Histoire religieuse du département de l'Hérault pendant la Révolution, le Consulat et les premières années de l'Empire, Montpellier – Paris chez Champion Libraire, 1898. Tome IV, pp. 21, 32 et 61.
53. Chanoine Saurel, ouvrage cité, tome I, pp. 253-4.
54. Nous remercions Monsieur Arnaud de Latreille de Fozzières qui nous a ouvert ses archives familiales. Ce Bérard épousa une Latreille de Fozzières, et leur petit-fils sera élu en 1833 conseiller municipal de Montpellier comme représentant du parti légitimiste.
55. Cholvy, Gérard, ouvrage cité, pages 74-77. Quelques semaines auparavant, le 10 octobre, sous l'influence de plus en plus prégnante de la Société Populaire de Lodève, le Conseil de la ville avait « applaudi » à une motion du procureur de la Commune qui exigeait la fermeture de la paroisse de Saint-Pierre, sa « réunion » à celle de Saint-Fulcran et la démolition de l'église : « Depuis longtemps l'opinion publique a proscrit la paroisse Saint-Pierre et désigné ce local pour servir de marché [...]. Aujourd'hui que la lumière succède aux ténèbres et la morale à la déraison, hâtons-nous de demander la suppression d'un établissement inutile et la construction d'une halle à la place d'un temple trop longtemps respecté » (ADH, 1 Mi 824/2, vue 50/142). Puis, le 26 décembre, « des malintentionnés avaient rassemblé dans le lieu des séances de la Société populaire un grand nombre de femmes et d'enfants. Ils firent paroître à la tribune un enfant, des pédants prêchèrent la contre révolution et l'avisement du peuple [...] » Ledit procureur de la Commune proclame alors : « Le vœu des citoyens est exprès. Il n'appartient plus aux autorités constituées de s'occuper de cet objet, encore moins de rétablir un culte public qui tue la raison et qui n'est demandé que pour servir d'instrument aux contre-révolutionnaires » (ADH, 1 Mi 824/2, vue 69/142). On voit là combien le pouvoir central représenté par le procureur de la Commune se méfiait des autorités locales.
56. Chaptal nomme Pierre Fabreguettes sous-préfet de l'arrondissement de Lodève en 1800. Augustin, frère puîné, succède à Pierre comme maire de Lodève de 1800 à 1806, puis comme sous-préfet de 1806 à

1813, après que son frère a sombré dans la démence. Dans une lettre du 18 juillet 1814, de Lodève, au ministre de l'Intérieur, Augustin écrit incidemment : « Je possède une femme extrêmement pieuse qui lors de la persécution des prêtres, lui accordait tous ses soins, et les plus grands services, aussi notre souverain pontife qui en fut instruit daigna lui faire écrire par S.E. le Cardinal Caprara et lui envoya des chapelets et des reliques lors de son séjour à Paris ». Désapprouvant l'éviction de 80 sous-préfets, dont lui en 1813, et surtout la Campagne de Russie, il écrivait dans la même lettre : « ...personne n'a plus applaudi que moi aux Evènements infiniment heureux qui se sont passés depuis le mois d'avril dernier (*abdication de Napoléon*), aucun français n'est pas plus dévoué à l'auguste et incomparable famille des Bourbons ». Une fiche de « Renseignements donnés par le Préfet M. Nogaret » en juillet 1811 relève qu'il « a servi sans excès de zèle la cause de la Révolution ». Les autres réponses au questionnaire révèlent un attachement à la chose publique et au service de ses concitoyens, une loyauté totale à l'État, mais aussi une grande prudence dans l'application des décisions publiques pour ménager ses concitoyens (AN, F/1b1/160/1) ; ce que confirme Alain Hortus : « Serviteurs dévoués de la cause publique sous la Révolution, les frères Fabreguettes restent une image traditionnelle du Lodévois impérial » (*L'industrie de la laine dans le Lodévois – étude économique et sociale 1789-1851*, Mémoire de maîtrise, Université de Montpellier, juin 1968, p. 101).

Le soutien lodévois aux prêtres insoumis sera de plus en plus affirmé ; en 1797, « le dimanche 16 juillet (vieux style), vers 5 heures, du soir, on informe l'administration qu'il existait autour du temple national dit de Saint-Fulcran des rassemblements de femmes et d'enfants. Les prêtres constitutionnels étaient hués, insultés, poursuivis, menacés. Des patrouilles dissipèrent les attroupements, et des personnes bien intentionnées conseillaient aux constitutionnels de cesser leurs fonctions et de se retirer ; ce qu'ils firent et les clés du temple furent portés à l'administration » (ADH, L 450, Lettre du Commissaire du Département..., citée par le Chanoine Saurel, ouvrage cité, tome III pp. 285-286).

57. AN, T/1640 : trois correspondants écrivent de Chambéry, le 13.02.1792 : « A monsieur César Lajard, chés Mr Lajard, adjudant général colonel – rue Thévenot n° 19 a Paris : (...) pourvu que l'ordre, le respect des propriétés et la paix renaissent, peu nous importe comment [...]. L'émigration dans cette contrée est toujours immense, malgré les moyens qu'on a employés pour l'éviter » ; ils donnent leur adresse : « Mr Maduron poste restante ».
58. Laurent, Robert, et Gavignaud, Geneviève, « Clubs et Sociétés populaires en Bas-Languedoc (1790-1795) », in *Le Jacobinisme. Les Jacobins du Midi*. Actes réunis par Michel Péronnet. Commission Régionale d'Histoire de la Révolution Française Languedoc-Roussillon. 1989, p. 113.
59. Aigoïn s'était distingué au printemps 1790 lors de l'occupation de la Citadelle de Montpellier ; il sera appuyé par Collot, alors que les nouvelles autorités voulaient abandonner ce site (Blanc, J., « De quelques jacobins de Montpellier », in *Bulletin du Comité Régional (Languedoc-Roussillon) d'Histoire de la Révolution Française*, n° 12, décembre 1992, pp. 26, 28 et 34.
60. Lajard écrira une relation personnelle de cette Journée révolutionnaire, conservée sous la cote J 495 aux AD de Saône-et-Loire qui provient du fonds Alphonse de Lamartine : « Manuscrit sur la journée du 20 juin 1792. Par monsieur de Lajard, ancien ministre de la Guerre sous Louis 16. Confié à Mr Lamartine par Mr Lefol, Trésorier de l'Ecole spéciale militaire de St Cyr. Gendre de Mr de Lajard. Nota. Ce manuscrit est écrit de la main de Mr de Lajard ». Il a été publié dans le *Supplément* du journal *Le Figaro* du 20 juin 1895. Il l'a aussi été, et d'une façon plus complète et plus fidèle, précédée d'une préface d'Alfred Chabaud (1899-1944), dans *La Revue de Paris*, numéro du 1^{er} avril 1938, pages 593-621, sous le titre « Mémoires inédits de M. de Lajard ».
61. AN, D/XV6 : dossier 82.
62. *La Vedette*, ou *Journal du Département du Doubs*, par une Société de républicains, amis de l'Humanité, des Sciences et des Arts, n° XVII du 1^{er} Janvier 1793, page 129. Il est possible que cette nouvelle soit le résultat d'une confusion : ce Lajard pourrait bien être Jean-Baptiste III Barthélémy, arrêté à Montpellier.
63. *Biographie nouvelle des contemporains*, Paris, 1823. L'associé de Lajard n'est pas Lebrun, mais Brun.
64. *Révolution française ou Analyse complète et impartiale du Moniteur*, 1789-1799, Paris, 1801, vol. 171, p. 300. Réimpression de *l'Ancien Moniteur*, tome 14^e, Paris, 1840, p. 694.

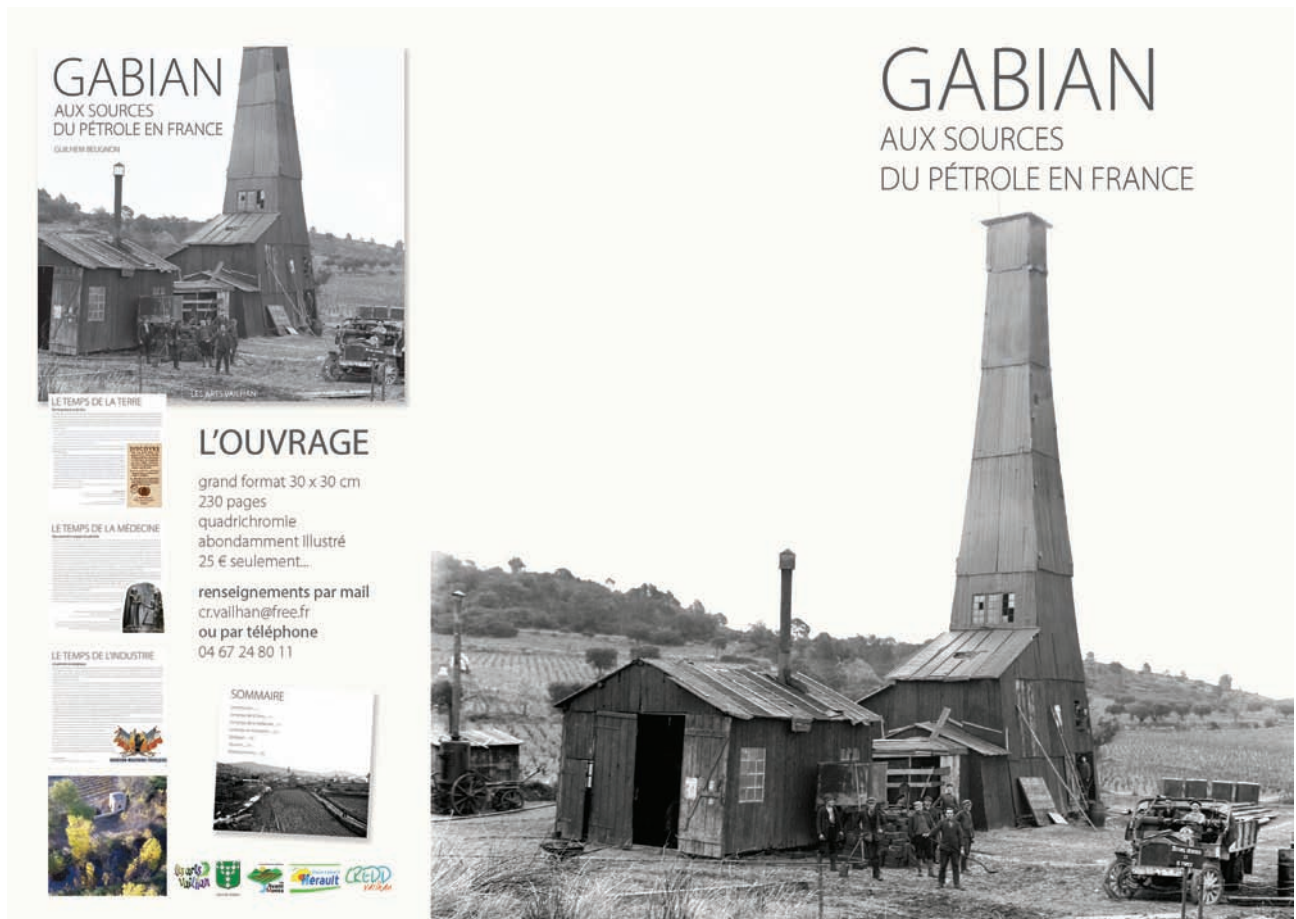
65. AN, AF/III/51/A, dossier 185.
AN, T/1640 : dans la seconde liasse d'un troisième inventaire se trouvent des « lettres d'un Lajard écrites de Montpellier, de Lyon et de Chambéry, a ses frères a Paris, qui [les lettres] constatent son émigration ».
66. AN, AF/III/51/A, dossier 185.
67. ADH, L 5795.
68. Abbé Vabre, *Canet l'Hérault*, 1917, pp. 196-7.
69. AN, AF/III/51/A, dossier 185. Janvier 1796 : « Les Républicains qui exercent le gouvernement doivent avoir plus de sérénité sur le Département de l'Hérault peut-être, que sur tout autre, il y règne un assés bon esprit ; les républicains y jouissent d'une force assés prépondérante pour qu'aucune tentative ouverte de royalisme ne puisse y réussir ; mais dans la situation critique où se trouve la République [...] l'on ne doit pas dissimuler qu'il existe dans l'Hérault comme ailleurs un parti très dangereux, c'est celui des partisans des sentiments dépassés, qui ont attaqué la Convention en Vendémiaire ». Quelques mois plus tard : « Le Gouvernement doit avoir plus de sérénité pour le département de l'Hérault peut-être, que sur tout autre. Il y règne en général un assés bon esprit, et les Amis de la République et des loix y ont assés de prépondérance, pour qu'aucune tentative ouverte de royalisme ne puisse y réussir. Mais pour cela l'on ne peut se dissimuler qu'il existe dans l'Hérault comme ailleurs un parti très dangereux, celui des partisans des sectionnaires de Paris, qui ont attaqué la Convention en Vendémiaire ».
- Pierre Esprit César Lajard mènera une vie anonyme après son retour en France en 1800 et jusqu'à sa mort à Paris en 1841, rue de Choiseul n°10 (AN, MC/RE/CVIII/ 29 et 1132).
70. Bergeron, Louis, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens du Directoire à l'Empire*, Paris, Mouton, 1978, pp. 150-154. Bruguière, Michel, *ouvrage cité*, pp. 141-142.
71. Sénat, site internet, 17 octobre 2018, « Bicentenaire du Sénat, la Constitution de l'An VIII », janvier 2000.
Sur Collot, voir Lentz, Thierry, *Le Grand Consulat, 1799-1804*, Paris, Fayard, 1999 ; voir aussi Clerc, Pierre, *Dictionnaire de biographie héraultaise*, Nouvelles Presses du Languedoc, 2006.
72. Chanoine Saurel, ouvrage cité, tome IV p. 17.
73. Chanoine Saurel, ouvrage cité, tome III pp. 217-218.
74. Skramkiewicz, Romuald, *Les Régents et Censeurs de la Banque de France sous le Consulat et l'Empire*, Genève, Droz, 1974. Pp. 46-53. Une fille de Pierre Fabreguettes, qui fut maire élu après 1789, puis sous-préfet de Lodève nommé par Chaptal, épousa le négociant montpelliérain Charles Jacques Bezard (1744-1794) qui, ancien directeur de la Compagnie des Indes, avait été guillotiné à Paris ; sa fille Gabrielle Bézard épousa en 1795 Henri-Liévain Carié, dit Carié-Bézard, d'une famille d'importants négociants parisiens, lyonnais et flamands. Carié-Bézard fut régent de la Banque de France, et il avait un beau-frère qui le fut aussi. Bézard avait été un de ces montpelliérains montés à Paris pour y occuper des postes-clés dans la finance ; et Carié-Bézard participait au financement du budget de l'État avec son compatriote Collot ! Nous avons bien là un réseau montpelliérain au cœur du financement de l'action publique d'État.
75. Ravinet, Th., *Code des Ponts-et-Chaussées et des Mines*, vol. 1, 1829, pages 430-441. Voir aussi l'ouvrage déjà cité de Louis Bergeron au chapitre « Les travaux publics ».
- L'un des associés est Jean Lacroix, de Montpellier, haut-fonctionnaire à Paris ; notice biographique in Michel Bruguière, ouvrage cité, p. 264.
76. Stendhal, *Journal*, Tome I, nouvelle édition revue et augmentée, Arvensa Editions, Paris, 2015, page 260.
77. *Histoire du Couronnement, ou Relation des Cérémonies religieuses, politiques et militaires*, Paris, 1805. Jean-Baptiste III Barthélémy Lajard était aussi invité en qualité de président du deuxième canton de la ville de Montpellier. Chaptal, marié à une Lajard, est invité en qualité de Trésorier du Sénat Conservateur. D'autres alliés Lajard sont aussi invités comme Présidents de canton : Argelliès, marié avec une Lajard native de Pont-Saint-Esprit, est Président du canton de Frontignan ; alliés à des degrés moins proches sont aussi Rey-Lacroix, Président du canton de Montagnac, Fabreguettes, Sous-préfet de Lodève, ou Martin, celui-ci, Président du canton de Lodève, de la famille de l'épouse de Daniel-Barthélémy Lajard.
78. AN, Légion d'Honneur, LH/1447/44.
79. Chante, Alain, « Le coton à Montpellier : Chaptal et sa belle-famille », in Chaptal, ouvrage cité.
80. Il s'était engagé au sortir de l'adolescence, comme Mathieu Dumas, à

l'âge de seize ans requis pour être officier dans la carrière militaire ; conformément à la tradition, son frère aîné, Daniel-Barthélémy, avait, à la suite de son père, repris l'office de Président Trésorier Général de France en la Généralité de Montpellier, et son frère cadet, César, était entré dans la carrière ecclésiastique.

81. AN Paris, MC/ET/XXVI/984, notaire Alexandre Rousseau, contrat de mariage de Jean-Baptiste Chaptal avec Annica Jeanne Marie Hostein, 28.03.1816.
82. Michel Péronnet (dir.), *Chaptal, op. cit.*
83. *Entrée de Bonaparte et de Joséphine à Anvers, 18 juillet 1803*, tableau peint par Matthieu-Ignace van Brée, Château de Versailles. Moullier, Igor, *Le ministère de l'Intérieur sous le Consulat et le Premier Empire (1799-1814). Gouverner la France après le 18 brumaire*. Thèse de l'Université Lille III- Charles de Gaulle, le 23 novembre 2004. p. 129 : l'auteur ne fait qu'une brève allusion à Joseph-Auguste Lajard ; il ne le cite pas parmi les Secrétaires Généraux du Ministère, fonction remplie par Scipion Mourgues en 1800-1801, qui sera ensuite nommé Chef de la Division des Archives, créée par Chaptal et à l'origine matricielle des Archives Nationales. Joseph-Auguste était-il adjoint de Scipion Mourgue ou secrétaire particulier de Chaptal ?
84. Archives de la Légion d'Honneur, dossier Joseph-Auguste Lajard, AN Paris, LH/1447/46.
85. Stendhal, *Journal*, Tome I, nouvelle édition revue et augmentée, Arvensa Editions, Paris, 2015, pages 882-883 et 1404.
86. AN, AF/III/51/A, dossier 185, notamment f° 47.5.
87. AN, AF/III/51/A, dossier 185, f°14 : « Il est étonnant que la police étant aussi active qu'elle doit l'être, un tel homme, dont le signalément donné par le Ministre de la République à Hambourg, est d'une vérité flagrante, puisse échapper aux recherches » (10 avril 1796).
88. ADH, 2^e58/104, ff 53, 218 et 343, notaire Antoine Périquier. Claude Lajard contracte avec la veuve, le fils et la fille de feu Jean Maduron, docteur en médecine de Montpellier.
89. Thomas, Eugène, *Dictionnaire topographique de l'Hérault*, Paris, 1865. Réédition Lacour, Nîmes, 1999, pages 87 et 167.
90. Blanc, Charles, *Histoire des Peintres français du XIX^e siècle*, Paris, 1865 : « Exposée successivement en Angleterre et aux États-Unis, cette

toile, d'abord payée 75 000 frs, par MM. Lajard, de Montpellier, a été mise aux enchères, en 1842, à Paris, et n'a pu dépasser 1 500 Frs ! Elle est aujourd'hui Boulevard Bonne-Nouvelle, Galerie des Beaux-Arts ».

91. Tocqueville, Alexis de, *L'Ancien Régime et la Révolution*. Collection Idées NRF, Gallimard, Paris 1966. On lira avec beaucoup d'intérêt l'analyse pénétrante donnée en *Appendice*, « Des pays d'États et en particulier du Languedoc ».
92. *Catalogue du Musée Fabre*, 1890, pp. XXV-XXVI.
93. Lui et son frère chanoine ne furent pas les seuls Lajard à connaître l'exil révolutionnaire. Un lointain cousin avait dû, lui aussi s'exiler, mais pour une période moins longue. Le 26 avril 1798, une « Anne Magdelaine Lajard, âgée de 24 ans, native de la Commune de Toulon, domiciliée à Montpellier, fille légitime de Pierre Lajard, négociant, et de Anne Garnier habitans à Marseille » se marie à Montpellier avec un négociant de Cognac. Jean-Baptiste Lajard est témoin officiel ; ses fils Jean-Baptiste Barthélémy et Joseph-Auguste sont présents et signent au bas de l'enregistrement du mariage. Leurs signatures sont parfaitement identifiables sur le registre d'État-Civil (AD 34, 3^e177/123, f° 45v). Ce document est une preuve de la parenté entre les Lajard de Toulon, Marseille et Bordeaux d'une part, et ceux de Montpellier. Le père de la mariée, Pierre, semble bien être celui qui, parti de Marseille, s'était installé à Bordeaux. Lui, sa femme Anne Geneviève Paule Garnier et leurs quatre filles faisaient partie, en août 1795, d'un groupe de 128 émigrés qui, venant de Venise, répondaient à un appel au retour lancé par la Convention Nationale ; soumis à une quarantaine de seize jours, ils ne peuvent se présenter qu'après avoir un peu outrepassé le délai réglementaire. Ils demandent aux autorités de recevoir leurs explications et peuvent ensuite regagner Marseille sans être inquiétés ; ce que déplore Fréron, ancien député de la Convention Nationale qui aurait rasé Marseille et Toulon si on ne l'avait retenu quand il y avait été envoyé en mission (sur ce sujet, voir *Mémoire Historique sur la Réaction royale, et sur les massacres du Midi*, « par le citoyen Fréron, ex-député à la Convention Nationale et Commissaire du Gouvernement dans les Départements méridionaux », publié à Paris en 1824, dans la *Collection des mémoires relatifs à la Révolution française*, par Saint-Albin Berville, François Barrière. Volume 46. pp. 234-235).



DU PETROLE DANS L'HERAULT A GABIAN ?

Non, la commune de Gabian ne sera pas couverte de derricks lumineux producteurs de l'or noir, ce qui fut, en 1924, un espoir unanime ! Guilhem Beugnon vient de nous accorder l'accès à tout le contenu de ses dossiers dans bel ouvrage : Gabian, aux sources du pétrole en France, Vailhan, 2018 (un volume grand format, 230 pages). La présentation originale est théâtrale : en trois actes !

Le temps de la terre, c'est celui de la naissance géologique depuis les profondeurs jusqu'à une roche poreuse qui laisse suinter le précieux sang noir. Le temps de la médecine, c'est le moment où le pétrole est reconnu comme un produit thérapeutique avec des vertus espérées. Mais c'est à partir de 1924 que le temps de l'industrie débute, au milieu des vignes, avec une extraction qui atteindra plus de 20.000 tonnes mais sera suspendue car la production ne sera pas à la hauteur d'une véritable exploitation industrielle.

Cette histoire était connue à Gabian et de quelques spécialistes, mais aujourd'hui est venu le temps de la mise en valeur des vestiges du patrimoine industriel sur place et dans un espace au sein de la mairie.

On sera aussi sensible à la qualité de l'illustration (photos des lieux et des hommes, cartes en couleurs, tableaux, affiches) et des témoignages humains ! L'auteur a fait feu de tout bois pour rendre attachante un épisode de la vie villageoise qui aurait pu faire la « fortune » de tous ou de quelques uns. L'archéologie industrielle, célébrée par Maurice Daumas et Louis Bergeron, trouve ainsi une belle illustration héraultaise dont de nombreux exemples sont encore cachés dans le silence des archives et parmi d'éventuels projets de chercheurs passionnés. (Jean-Claude Richard)

Un lignage lodévois et ses archives : les Peyrottes de Soubès aux Archives départementales de l'Hérault

Julien Duvaux* et Nicolas Gibert**

Résumé :

Le fonds d'archives de la famille Peyrottes de Soubès, désormais classé et accessible aux Archives départementales de l'Hérault en sous-série 192 J, permet l'étude, sur quatre siècles et demi, de l'ascension sociale d'un lignage du Lodévois et du système seigneurial autour de Lodève. Il permet ainsi d'enrichir utilement les sources historiques sur ce secteur du département de l'Hérault.

Mots-clés :

Archives départementales de l'Hérault, Ancien Régime, Archives privées, Soubès, Lodévois.

Abstract:

The collection of the records of the Peyrottes de Soubès family, now filed and available for consultation at the "Archives départementales de l'Hérault" (192 J), enable us to study how this family elevated their social and ancestral status in and around Lodève under the Ancien Régime. These records are a useful supply of historical information of the Hérault area.

Key words:

Archives départementales de l'Hérault, Ancien Régime, Private Archives, Soubès, Lodevois.

Resumit :

Lo fons de la família Peyrottes de Sobés, d'ara endavant classificat e accessible als Archius departamentals d'Erau dins la sosseria 192 J, permet l'estudi, sus quatre sègles e mièg, de l'ascension sociala d'un linhatge del Lodevés e del sistèma senhoral a l'entorn de Lodeva. Permet tanben d'enriquir utilament las fonts istoricas sus aquel sector del departament d'Erau.

Noms-claus :

Archius departamentals d'Erau, Archius privats, Ancian Regim, Sobés, Lodevés.

En février 2011 la famille Guinard, prend contact avec les Archives départementales de l'Hérault afin de leur confier les archives de la famille Peyrottes de Soubès, qui depuis le début du XIX^e siècle, étaient conservées dans la propriété familiale du château de Grabels. Ce fonds de famille et de seigneuries concernant essentiellement le Lodévois, peu connu des historiens et quasiment inexploité depuis de nombreuses décennies¹, était alors conservé dans des coffres et des caisses, depuis le mariage du dernier héritier mâle de la famille en 1812 avec Marguerite de Solas, fille du marquis de Solas et propriétaire du château de Grabels. Ce fonds d'archives de 4,70 mètres linéaires, conservé en sous-série **192 J**, comprenant nombre de pièces remarquables, datant pour certaines du XIII^e siècle, est enfin accessible à la recherche et désormais doté d'un instrument de recherche détaillé depuis le début de l'année 2019.

La présente communication entend présenter l'ascension

sociale de la famille Peyrottes, ses alliances, les seigneuries du Lodévois (qui peuvent être désormais étudiées plus en détail) ainsi que la composition du fonds d'archives. A titre plus personnel, elle permet également de concrétiser enfin une promesse donnée à Jean Nougaret en 2012 de proposer un article scientifique sur ce fonds exceptionnel dans les colonnes d'*Etudes héraultaises*, après le classement du fonds.

La famille Peyrottes de Soubès ou l'ascension d'un lignage du Lodévois

La famille Peyrottes, puis Peyrottes de Soubès

La famille Peyrottes réside, au début du XV^e siècle, au Caylar d'Alajou (Le Caylar) où elle pratique activement le négoce. Son premier représentant cité dans les archives est Guilhem Peyrottes, qui serait né vers 1410. Guilhem Peyrottes a au moins quatre garçons et une fille (Isabeau).

*attaché principal de conservation du Patrimoine, chef du service Archives anciennes et privées aux Archives départementales de l'Hérault

**adjoint du Patrimoine principal



Parmi ses garçons, trois d'entre eux embrassent la carrière ecclésiastique : Pierre Peyrottes [I.A], bachelier en droit, est chanoine du chapitre de Burlats (diocèse de Castres), Géraud Peyrottes [I.A] est recteur de l'église paroissiale Saint-Martial-du-Puy (diocèse de Castres) et Antoine Peyrottes est bénéficiaire de l'église de Lodève. (Fig 1)

André Peyrottes [I.C], quatrième fils de Guillaume, poursuit avec succès les affaires commerciales de son père et épouse en 1460 Brayde Guy, fille de Berthomieu Guy, marchand fortuné du Caylar. Accroissant considérablement la fortune familiale, il reçoit en août 1506 des lettres de noblesse attribuées par Louis XII², et, en 1507, s'implante durablement à Soubès en achetant les droits sur la coseigneurie de Soubès que détient Arnaud Cahuzac, lui-même héritier de la famille Feton, une des principales familles seigneuriales du lieu au Moyen-Age. La famille Peyrottes, désormais noble, s'assure ainsi la possession d'une seigneurie du Lodévois et des revenus qui y sont liés. Après avoir testé, André Peyrottes meurt en août 1510 ; son épouse lui a donné six filles et trois garçons.

Parmi les garçons d'André Peyrottes, Guillaume Peyrottes [II.B], fils cadet, est, au début du XVI^e siècle, chanoine, puis doyen de l'église collégiale Saint-Pierre de Burlats, avant de devenir chanoine de la cathédrale de Lodève. En 1512, il achète la terre et seigneurie de Cazilhac, près de Lunas, puis en 1517 les droits du chapitre de Lodève sur Cazilhac. Son frère aîné, Étienne Peyrottes [II.A], coseigneur de Soubès, épouse en 1503 Catherine Delorme, fille d'un marchand aisé de Gignac ; au décès de son père André Peyrottes, en 1510, Étienne Peyrottes recueille l'intégralité des héritages familiaux, puis, lors du décès de son frère Guillaume, la seigneurie de Cazilhac. Étienne Peyrottes a deux garçons (Michel et Pierre) et deux filles (Jacquette et Jeanne [III.C]), qui s'allient respectivement aux familles Rosset et du Caylar, seigneur d'Espondeilhan).

Michel Peyrottes [III.A], qui se fait désormais appeler Michel de Peyrottes, coseigneur de Soubès, seigneur de Cazilhac, est viguier de l'évêque de Lodève. Il épouse en 1532 Alayssette de Forès, fille de Philippe de Forès, seigneur de Carlencas et Levas. Michel de Peyrottes dispose d'une fortune personnelle bien assise et conforte son pouvoir à Soubès en acquérant en 1563 les droits subsistant à l'évêque dans cette seigneurie. Son pouvoir local grandissant fait rapidement ombrager aux droits de la famille Carcassonne, qui tient également la coseigneurie de Soubès, et c'est au cours des années 1550 que les deux familles commencent à s'affronter, d'abord juridiquement, puis par les armes, cherchant à s'assurer l'une et l'autre la primauté sur la seigneurie (le conflit persiste au fil des générations). Le couple a au moins quatre fils, dont deux seulement, Jehan [IV.B], prêtre à Lodève, et Raymond, ont laissé des actes dans le fonds d'archives familiales. Pierre de Peyrottes [III.B], frère de Michel, après avoir étudié à l'université de Paris, poursuit une carrière ecclésiastique, comme chanoine prébendé de l'église collégiale Saint-Pierre de Burlats.

Raymond de Peyrottes [IV.A] succède à son père Michel de Peyrottes vers 1576. Il épouse en 1580 Eléonore

Alleman de Mirabel, belle-sœur de Gabriel de Saint-Étienne, sieur et baron de Ganges. Les Guerres de religion perturbent alors considérablement le Lodévois, et Soubès est mis à mal par le passage des troupes et des bandes armées. Raymond de Peyrottes, demeuré catholique, est fait prisonnier à Olargues, puis libéré contre rançon ; il ne réussit pas à empêcher les troupes protestantes de prendre Soubès, avec l'appui de la famille Carcassonne. Il rédige son testament en 1586 et son épouse en 1592, laissant un fils unique, Gabriel de Peyrottes (le couple a également eu une fille, Lucrèce, décédée en bas âge en 1587).

Gabriel de Peyrottes [V], seigneur de Soubès, Cazilhac, Poujols et autres places, est encore jeune lors du décès de ses parents. Il est placé sous la tutelle de son oncle, Gabriel de Saint-Étienne, baron de Ganges jusqu'en 1596, date de la reddition des comptes. En 1599, il épouse Hélène de Sarret de Fabrègues, qui lui donne deux filles, Louise [VI.A] et Françoise [VI.B], ainsi qu'un garçon, Henri I [VI.C]. Gabriel de Peyrottes décède tragiquement cinq ans après, le 6 juin 1604. Alors qu'il se rend à Saint-Maurice (dont la seigneurie est indivise entre les familles Peyrottes et Ginestous) pour recevoir le serment des nouveaux consuls, le sieur de Soubès est assassiné à l'instigation de l'autre coseigneur. En 1610, Hélène de Sarret de Fabrègues épouse en secondes nocces le tuteur de ses enfants, Jean-Jacques de La Treilhe, sieur de Fozières³.

Les deux filles de Gabriel de Peyrottes réalisent de belles alliances dans la noblesse d'épée et de robe. Tandis que Louise de Peyrottes [VI.A] épouse en 1623 Jacques du Fesc, seigneur et baron de Sumène, Rougères, Ravenc, Roquelongue, Soulanon et autres places, sa sœur, Françoise de Peyrottes [VI.B], se marie en premières nocces avec Pierre de Serres, sieur de Saussan et Valantre, maître ordinaire à la Chambre des comptes (1625) et, en secondes nocces, avec François de Rignac, procureur général en la Cour des comptes, aides et finances (1642).

Henri I de Peyrottes (vers 1597-1662) [VI.C], seigneur et baron de Soubès, Cazilhac, Saint-Maurice, Poujols et autres places, fils de Gabriel, épouse quant à lui en 1626 Françoise de Falc (vers 1609-1651), protestante et fille d'un trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres en Languedoc. Le couple donne naissance à au moins neuf enfants (cinq garçons et quatre filles). En décembre 1639, Henri I de Peyrottes participe à la campagne de Roussillon au sein des troupes royales et en obtient un certificat du prince de Condé. En 1650, la famille Peyrottes et la famille Carcassonne se réconcilient, signent un accord de paix (qui va s'avérer temporaire) et unissent leurs destinées quelques années plus tard, en 1656, lors du mariage de Françoise de Peyrottes (fille d'Henri I) et d'Annet de Carcassonne. Françoise de Falc décède le 6 novembre 1651 à Soubès (où elle est inhumée dans l'église paroissiale, ce qui témoigne de son abjuration du protestantisme), tandis qu'Henri I de Peyrottes décède le 8 août 1662 à Lodève, après avoir testé le 1er août précédent. (Fig. 2)

Parmi les neuf enfants du couple, sept d'entre eux ont laissé suffisamment d'archives pour pouvoir être étudiés. Henri II de Peyrottes (vers 1627-1677) [VII.A], seigneur de Cazilhac, puis seigneur et baron de Soubès, est le fils



Fig. 1 - Généalogie succincte de la Famille Peyrottes de Soubès (1^{ère} partie, générations I-VI). (Schéma Julien Duvaux).

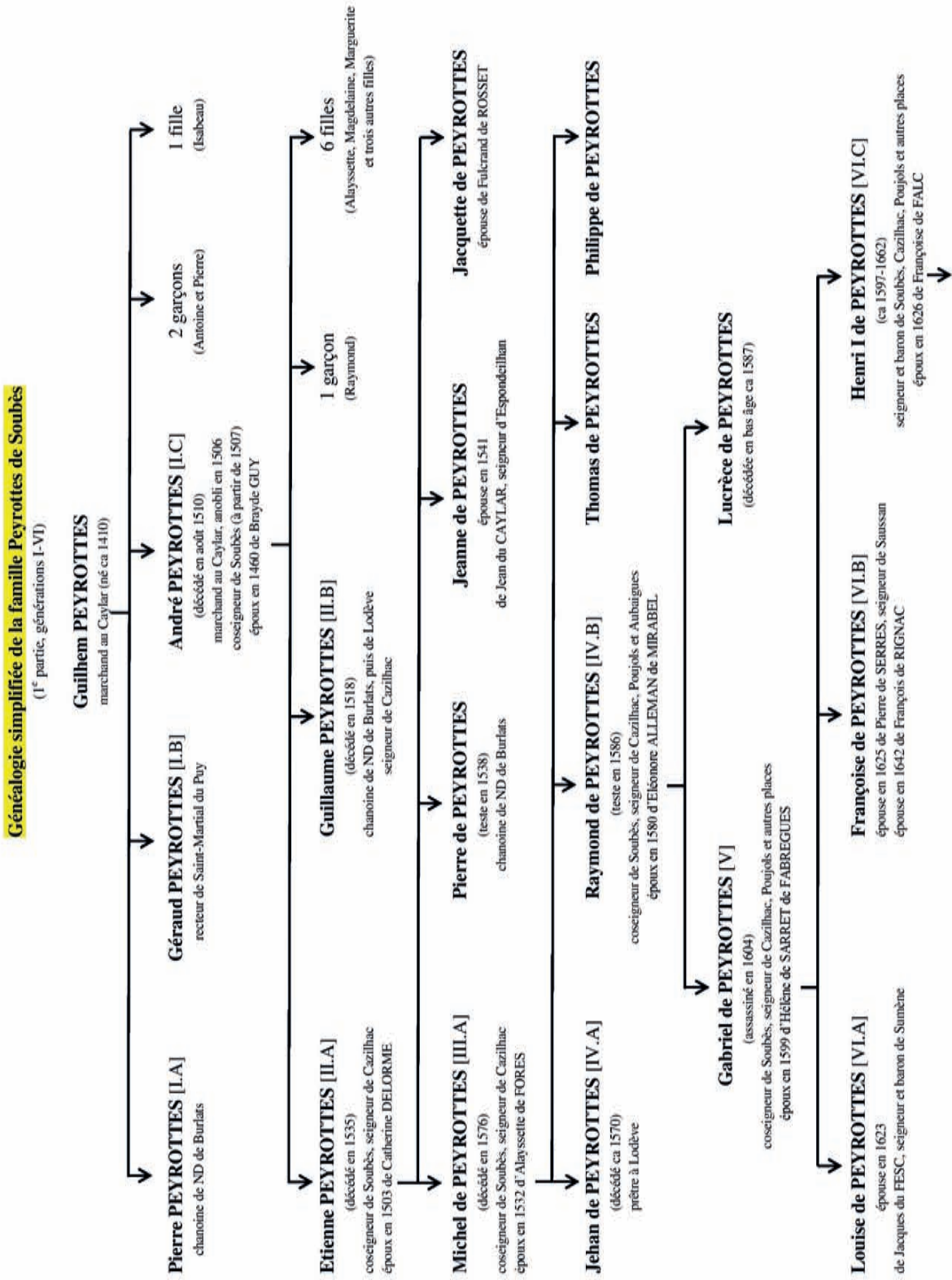
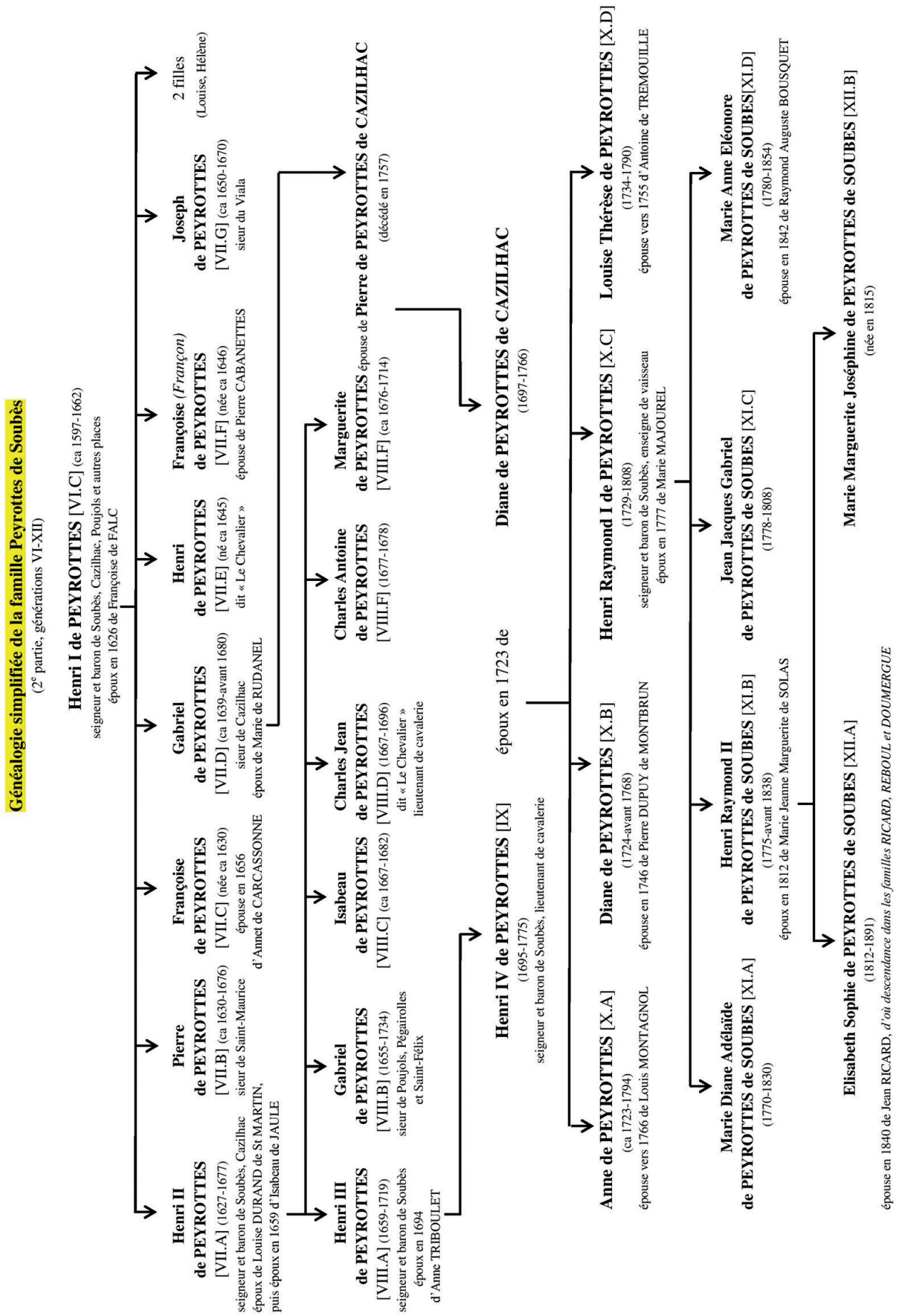


Fig. 2 - Généalogie succincte de la Famille Peyrottes de Soubès (2^e partie, générations VI-XII). (*Schéma Julien Duvaux*).



•••

ainé d'Henri I de Peyrottes et de Françoise de Falc. Il naît vers 1627, épouse en premières nocés Louise Durand de Saint-Martin, puis en secondes nocés, en 1659, Isabeau de Jaule (vers 1643-1713). De cette seconde union, naissent six enfants. En 1668, dans le cadre des grandes enquêtes de maintenue de noblesse initiées par Louis XIV, Henri II de Peyrottes doit, avec ses frères, apporter les preuves de noblesse de sa famille auprès de l'Intendant de Languedoc pour les faire viser par la « commission de la recherche des usurpateurs du titre de noblesse en la Province de Languedoc ». En 1674, à la tête d'une compagnie de la milice du diocèse de Lodève, Henri II de Peyrottes participe à des opérations militaires avec le comte de Schomberg. Il décède le 24 décembre 1677. Sa veuve, Isabeau de Jaule lui survit 36 ans et décède en 1713. La succession d'Henri II de Peyrottes est âprement disputée entre ses héritiers qui s'opposent par voie de justice durant près de 40 ans.

Les frères d'Henri II de Peyrottes ont des destinées militaires singulières. Pierre de Peyrottes (vers 1630-1676) [VII.B], sieur de Saint-Maurice (qui décède « à deux portées de mousquet » du château de Cazilhac le 20 décembre 1676) participe en effet, en 1669, avec deux de ses frères, Henri de Peyrottes (né en 1645) [VII.E] le jeune, dit « Le chevalier », et Joseph de Peyrottes (vers 1650-1670) [VII.G], sieur du Viala, à l'opération militaire française de Candie (Crète), aux côtés de Venise, contre les troupes ottomanes. Avant d'embarquer à Toulon, les trois frères rédigent chacun un testament instituant en cas de décès les deux frères survivants, héritiers par égale portion. Joseph de Peyrottes décède peu après, en 1670, des suites de blessures reçues à Candie.

Le dernier frère d'Henri II de Peyrottes, Gabriel de Peyrottes (vers 1639-avant 1680) [VII.D], sieur de Cazilhac, ne semble pas avoir fait le choix des armes. Il épouse Marie de Rudanel, dont il a un fils, Pierre de Peyrottes de Cazilhac (décédé en 1720), et meurt avant 1680.

Parmi les sœurs d'Henri II de Peyrottes, Françoise de Peyrottes (née vers 1630) [VII.C] permet, par son union en 1656 avec Annet de Carcassonne, vicomte de Cabannes, seigneur de Soubès, Pujols, Parlatge et Lugans, de sceller une réconciliation provisoire entre les deux familles seigneuriales concurrentes de Soubès. Sa sœur cadette, également prénommée Françoise et surnommée « Françon », née vers 1646 [VII.F], épouse Pierre Cabanettes, notaire à Lunas. Le fonds d'archives ne conserve pas de documents sur les deux dernières sœurs, Louise de Peyrottes (1643-1690), qui épouse en 1662 Guillaume de Lamouroux, sieur de La Rouvière, et Hélène de Peyrottes, entrée en religion.

Henri III de Peyrottes (1659-1719) [VIII.A], aîné des enfants d'Henri II et d'Isabeau de Jaule, succède à son père à la tête de la seigneurie de Soubès après plusieurs années de luttes et conflits familiaux. Henri II de Peyrottes avait en effet légué par testament tous ses biens à son épouse Isabeau de Jaule, à charge pour cette dernière de les transmettre à celui de ses enfants qu'elle jugerait le plus capable d'en assurer la prospérité. Isabeau de Jaule, déshéritant son aîné, transmet ainsi en 1696 l'intégralité de l'héritage à son fils cadet, Charles Jean de Peyrottes

(1667-1696) [VIII.D], dit « Le chevalier », lieutenant de cavalerie dans les régiments de la Bessière, puis de Renepon. La transmission reçoit l'assentiment des autres enfants, Gabriel de Peyrottes (1665-1734) [VIII.B], sieur de Pujols, Pégairolles et Saint-Félix, et Marguerite de Peyrottes (ca 1676-1714) [VIII.E], représentée par son époux - et cousin germain - Pierre de Peyrottes (décédé en 1720), sieur de Cazilhac (Isabeau de Peyrottes (ca 1667-1682) [VIII.C], dernière sœur, est déjà décédée lors de cet accord). Finalement, le « chevalier de Peyrottes » décède peu de temps après, le 29 décembre 1696, après avoir testé en faveur de son frère Gabriel. Ce dernier finit, le 24 mai 1706, par abandonner tous ses droits à son aîné, Henri III de Peyrottes, qui entre enfin en possession de la seigneurie de Soubès. Henri III de Peyrottes épouse Anne Triboulet à Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne) le 10 mai 1694. De leur union, naissent deux enfants : Henri IV de Peyrottes (1695-1775) [IX], seigneur et baron de Soubès, et Jean-Baptiste de Peyrottes (1698-1713). Henri III de Peyrottes décède le 29 janvier 1719 à Soubès, tandis que son épouse lui survit jusqu'au 28 septembre 1742, date de son décès également à Soubès.

Henri IV de Peyrottes (1695-1775) [IX], seigneur et baron de Soubès, naît à Bray-sur-Seine le 8 février 1695 ; il embrasse la carrière des armes et devient garde du corps du roi dans la compagnie du comte de Charrost, puis lieutenant au régiment de cavalerie de la Tour. Il succède à son père en 1719, puis épouse en 1723, après dispense de consanguinité, sa cousine germaine, Diane de Peyrottes de Cazilhac (1697-1766), fille de Pierre de Peyrottes, sieur de Cazilhac, et de Marguerite de Peyrottes de Soubès. Le couple donne naissance à un fils, Henri Raymond, et à trois filles, Anne, Diane et Louise Thérèse. Henri IV de Peyrottes est impliqué tout au long de son existence dans de nombreuses procédures qui finissent par grever la fortune familiale (c'est à cette génération que commence notamment une longue procédure de trente-cinq ans avec la communauté de Soubès qui réclame à son seigneur des arrérages de tailles sur des terres roturières). Diane de Peyrottes décède en 1766, tandis que son époux, Henri IV de Peyrottes, décède le 21 septembre 1775 à Soubès.

Les trois filles d'Henri IV de Peyrottes et de Diane de Peyrottes contractent des alliances respectables : Anne de Peyrottes, demoiselle de Cazilhac (ca 1723-1794) [X.A], épouse vers 1766 Louis Montagnol, et hérite de la seigneurie et du domaine de Cazilhac ; Diane de Peyrottes de Soubès (1724-avant 1768) [X.B] s'unit en 1746 à Pierre Dupuy de Montbrun de Granger de Montmejean (né en 1716), vicomte de Cabanis, seigneur de La Roque et autres places ; Louise Thérèse de Peyrottes de Soubès (1734-1790) [X.D], reçue demoiselle de Saint-Cyr en 1741, se marie vers 1755 avec Antoine de Trémouille (1725-1786), juge criminel au siège présidial de Béziers, mais, victime de mauvais traitements, obtient la séparation de biens avec son époux.

Henri Raymond I de Peyrottes (1729-1808) [X.C], seigneur et baron de Soubès, aîné des enfants d'Henri IV de Peyrottes et de Diane de Peyrottes, naît le 28 décembre 1729 à Soubès. Comme son père, il sert le roi par les armes, mais opte pour la marine où il est enseigne de



vaisseau. Il épouse en 1777 (avec contrat de mariage en 1769) Marie Majourel (1739-1786), originaire de Soubès, qui lui donne deux filles (Marie Diane Adélaïde en 1770 et Marie Anne Eléonore en 1780) et deux garçons (Henri Raymond II en 1775 et Jean Jacques Gabriel en 1778). Admis aux États de Languedoc en 1781, Henri Raymond I de Peyrottes y représente la baronnie du Cailus ; il siège également lors des États généraux de 1788-1789. Henri Raymond Peyrottes, dernier seigneur en titre de Soubès, poursuit les nombreuses et coûteuses procédures souvent engagées par ses aïeux (contre la communauté de Soubès, contre la famille Carcassonne...) et en initie de nouvelles, qui finissent par diminuer considérablement les ressources financières de la famille et de la seigneurie (une partie de ses biens sont même séquestrés). Pendant la Révolution, même s'il demeure de convictions royalistes, il n'émigre pas et reste dans l'Hérault. Le 12 septembre 1786, Marie Majourel décède à Soubès ; Henri Raymond I de Peyrottes meurt quant à lui le 28 avril 1808 à Soubès.

Sa première fille Marie Diane Adélaïde de Peyrottes de Soubès (1770-1830) [XI.A] ne contracte pas d'alliance et décède sans postérité. Sa seconde fille, Marie Anne Eléonore de Peyrottes de Soubès (1780-1854) [XI.D], après une vaine tentative de mariage arrangé avec Monsieur d'Audiffré en 1811-1813, épouse tardivement le 5 octobre 1842 à Hérépian Raymond Auguste Bousquet (1772-après 1849), rentier originaire de Béziers et veuf en premières noces de Catherine de Gineste. Les deux sœurs obtiennent chacune en 1829, ainsi que leur frère aîné, leur inscription sur la liste civile de la Maison du roi et l'attribution d'une pension de 300 francs en réparation de la perte de leur fortune consécutive à la Révolution française et autres persécutions.

Henri Raymond II de Peyrottes de Soubès (1775-avant 1838) [XI.B], fils aîné d'Henri Raymond I de Peyrottes de Soubès et de Marie Majourel, naît le 1^{er} août 1775. D'opinions royalistes, il s'oppose aux idées révolutionnaires et mène une existence particulièrement rocambolesque durant la Révolution et le Consulat. Avec son frère cadet, Jean Jacques Gabriel de Peyrottes de Soubès, il est poursuivi pour brigandage, vols et assassinat entre l'an VII et l'an X. Finalement arrêté avec son frère, il est détenu puis libéré et assigné à résidence à Soubès en 1806. Le 23 janvier 1812, il épouse à Grabels Marie Jeanne Marguerite de Solas (1781-après 1840), fille du marquis de Solas, qui n'a pas reçu l'assentiment de son père pour cette union (le couple donne naissance à deux filles : Elisabeth Sophie en 1812 et Marie Marguerite Joséphine en 1815). En 1814, lors de la première Restauration, Henri Raymond II de Peyrottes de Soubès est lieutenant de la Garde nationale sédentaire de Soubès et, en 1815, au retour définitif de Louis XVIII, il sollicite en vain un emploi de capitaine dans un régiment de ligne ou d'officier dans la Garde du roi. Il décède avant 1838, tandis que son épouse meurt après 1840.

Jean Jacques Gabriel de Peyrottes de Soubès (1778-1808) [XI.C], frère cadet d'Henri Raymond II de Peyrottes de Soubès, naît le 30 janvier 1778 à Soubès. De 1785 à 1788, son père cherche à le faire admettre à l'École royale militaire de La Flèche. Manifestant des opinions royalistes

comme son père et son frère, Jean Jacques Gabriel de Peyrottes de Soubès s'oppose à la Révolution. Il participe à de multiples actes de brigandage avec son frère aîné et est condamné à la peine capitale en 1799. Sa condamnation est commuée en détention au bagne de Toulon où il décède en 1808.

Elisabeth Sophie de Peyrottes de Soubès (1812-1891) [XII], fille d'Henri Raymond II de Peyrottes de Soubès et de Marie Jeanne Marguerite de Solas, naît le 4 avril 1812 à Grabels. Elle y épouse en 1840 Jean Ricard (1808-1873), propriétaire. C'est la dernière descendante de la famille Peyrottes à porter le patronyme et à donner une descendance dans la famille Ricard. Sa sœur cadette, Marie Marguerite Joséphine Peyrottes de Soubès (née le 15 juillet 1815 à Grabels) décède sans alliance, ni descendance connue.

Les familles alliées à la famille Peyrottes

La famille Peyrottes de Soubès contracte des alliances tout d'abord avec la bourgeoisie au XV^e siècle, puis dès le XVI^e siècle avec l'aristocratie héraultaise au fur et à mesure de son ascension sociale. Plusieurs de ces familles ont transmis des archives qui sont désormais conservées dans le fonds. La présentation succincte qui suit est organisée selon l'ordre chronologique d'alliance avec la famille Peyrottes de Soubès.

La famille Falc s'allie ainsi à la famille Peyrottes, lors du mariage de Françoise de Falc avec Henri I de Peyrottes de Soubès en 1626. Françoise de Falc est la fille de Pierre de Falc (décédé en 1630), trésorier provincial de l'extraordinaire des guerres en Languedoc.

La famille Carcassonne est originaire pour sa part de Montpellier, où ses membres sont marchands depuis le XIV^e siècle. L'alliance au milieu du XV^e siècle de Jeanne de Carcassonne, fille de Jacques de Carcassonne, marchand et changeur, avec Guillaume Maffen (ou Maffred), docteur et professeur de droit à Montpellier, lui permet de s'installer à Soubès. En 1448, Guillaume Maffen achète des droits sur la coseigneurie de Soubès à la famille Soubès ; trois ans plus tard, il achète d'autres droits sur Soubès provenant des seigneurs de Parlatges et de la famille de Lodève. Il décède entre 1455 et 1457, laissant à sa veuve la jouissance de la coseigneurie de Soubès, où cette dernière poursuit la politique de rachat de droits initiée par son mari (Jeanne de Carcassonne réunit ainsi à la fin du XV^e siècle sur sa tête les droits de 9 seigneurs sur les 18 qui se partageait la seigneurie au XIII^e siècle). En 1501, sans héritier, Jeanne de Carcassonne institue son frère Anthoine de Carcassonne comme héritier universel. Ce dernier recueille la coseigneurie de Soubès où ses descendants s'installent et vivent jusqu'au XVIII^e siècle, entretenant au fil des générations des relations souvent tendues avec la famille Peyrottes de Soubès, qui tient l'autre coseigneurie. Les conflits personnels et de préséance prennent une tournure particulièrement tragique lors des guerres de religion, les familles prenant chacune parti pour une religion différente. En 1656, la réconciliation temporaire des deux familles rivales se matérialise par l'union d'Annet de Carcassonne avec Françoise de Peyrottes, fille d'Henri I de Peyrottes et de Françoise de Falc.



La famille Jaule s'unit à la famille Peyrottes de Soubès en 1659 lors du mariage d'Isabeau de Jaule, fille de Claude de Jaule, juge de l'Equivalent à Montpellier, avec Henri II Peyrottes de Soubès.

La famille Bousquet, de Villeneuve-lès-Béziers, s'allie à la famille Peyrottes de Soubès en 1842, lors du mariage de Marie Anne Eléonore de Peyrottes de Soubès (sœur d'Henri Raymond II de Peyrottes de Soubès) avec Raymond Auguste Bousquet, rentier et veuf en premières noces de Catherine Louise Françoise Adélaïde de Gineste.

Enfin, la famille Ricard, de Grabels, s'allie en 1840 à la famille Peyrottes de Soubès lors du mariage d'Elisabeth Sophie de Peyrottes de Soubès, dernière descendante de la famille Peyrottes, avec Jean Ricard. L'une des filles du couple, Joséphine Honorine « Célestine » Marie Henriette Ricard épouse en 1874 Jean-Louis Reboul, originaire de Grabels. À la génération suivante, Emma Reboul épouse en 1913 à Grabels, Ferdinand Doumergue, instituteur.

Les familles seigneuriales Soubès, Fetton et Roquefeuil

Le fonds Peyrottes de Soubès conserve également quelques documents provenant d'anciennes familles seigneuriales de Soubès, qui ne sont pas forcément alliées à la famille principale.

La famille Soubès est ainsi la plus ancienne famille seigneuriale de Soubès, mentionnée depuis le XI^e siècle. Avant 1090, Augier de Soubès est en effet témoin dans la donation que Pierre de Lunas fait à Guillaume V de Montpellier de son fief de Montpelliéret⁴. Du XIII^e au XV^e siècle, plusieurs membres de cette famille sont coseigneurs de Soubès.

La famille Fetton tient également une portion de la seigneurie de Soubès au XV^e siècle ; ses biens passent au XVI^e siècle à la famille Peyrottes.

La famille Roquefeuil enfin est aussi présente à Soubès de 1256 à 1458, tenant une partie de la seigneurie, qui, au XV^e siècle, est achetée par la famille Carcassonne.

Les seigneuries de Soubès, Cazilhac, Poujols Aubaigues, Lauroux, La Vernède, le Viala, Saint-Maurice et autres possessions foncières de la famille Peyrottes de Soubès

La famille Peyrottes de Soubès réussit, entre le XV^e et le XVIII^e siècle à réunir sous son chef de nombreuses terres et seigneuries du Lodévois.

L'ascension sociale de la famille Peyrottes, sa proximité avec l'église de Lodève et ses origines géographiques, la rapprochent de la seigneurie de Soubès, fondée par les évêques de Lodève au X^e siècle. Soubès est devenue à partir du XII^e siècle une coseigneurie partagée entre de nombreux seigneurs. Les évêques de Lodève ont en effet souhaité inféoder leurs terres et droits à des lignages locaux capables de les défendre. Aux XIV^e et XV^e siècles, les anciennes familles féodales de Soubès (notamment Lodève, Roquefeuil, Lauzières, Montdardier, Thézan) sont progressivement concurrencées par des

familles issues de la noblesse d'affaire. Parallèlement, la longue liste des coseigneurs de Soubès tend à se réduire, certains lignages augmentant leur part en rachetant celle des autres. Soubès compte encore une dizaine de seigneurs en 1503 : le seigneur évêque de Lodève, le chapitre de Lodève, les seigneurs de Carcassonne, de la Bastide, du Puech d'Aubaigues, de Montmouton, de Saint-Martial, de Rosset, de Montpeyroux, ainsi que les Fetton et Cahuzac qui détiennent la plus grande portion. Au cours du XVI^e siècle, deux nouvelles familles issues de la bourgeoisie négociante - Peyrottes et Carcassonne - prennent l'ascendant et excluent progressivement toutes les autres. Ces deux familles s'assurent la possession de la majeure partie de la seigneurie par l'acquisition successive des droits des anciens seigneurs. Ainsi André Peyrottes, anobli en 1506, acquiert la coseigneurie de Soubès, à partir de 1507, en rachetant les droits d'Arnaud Cahuzac, lui-même héritier de la famille Fetton, une des principales familles seigneuriales de Soubès. En 1509, André Peyrottes amorce la reconstruction du château de Soubès dans lequel s'installent ses successeurs, tandis que la famille Carcassonne investit le donjon lui faisant face. Les deux familles entrent en opposition pour la primauté à Soubès, excluant peu à peu tous les autres lignages. Des antagonismes forts et durables marquent profondément la communauté, imposant aux habitants de prendre parti pour un des deux seigneurs. La rivalité s'illustre notamment au cours d'un long contentieux de trois siècles portant sur les droits seigneuriaux et honorifiques à Soubès et à Poujols.

En 1510, André Peyrottes enrichit ses possessions par l'acquisition de la terre du Viala, dans les paroisses de Vissec et de Saint-Maurice (Saint-Maurice-de-Navacelles). À son décès survenu la même année, son fils Étienne hérite de ses droits à Soubès et au Viala, auxquels s'ajoute en 1518 la seigneurie de Cazilhac, acquise en 1512 par son frère cadet Guillaume Peyrottes, archidiacre de Lodève et doyen de Burlats. Cazilhac est un point stratégique verrouillant la vallée de l'Orb. Étienne Peyrottes lance la reconstruction du château de Cazilhac qui devient d'abord un solide ensemble défensif, puis un lieu de villégiature complémentaire de Soubès pour la famille Peyrottes. La seigneurie est composée de divers droits et possessions (terres, métairies, moulins, rentes). (Fig. 3) (Fig. 4)

À partir de 1563, Michel de Peyrottes rachète les droits des évêques de Lodève à Soubès, Camp Rouch, Lauroux, Aubaigues et Poujols. La terre de Camp Rouch est une importante ferme située près de Pégairolles (Pégairolles-de-l'Escalette). Aubaigues (Saint-Étienne-de-Gourgas) est plus tard revendue par Henri II de Peyrottes à Alexandre de Bonnail en 1668. Michel de Peyrottes consolide ses droits à Soubès toujours menacés par les Carcassonne. Il étend également le domaine de Cazilhac, en 1574, et achète la moitié de la seigneurie de Fozières, en 1567. Sous la seigneurie de son fils Raymond de Peyrottes, le patrimoine des Peyrottes en Lodévois atteint son apogée : Raymond de Peyrottes est notamment seigneur de Soubès, Cazilhac, Poujols, Aubaigues, Lauroux, La Vernède, le Viala, et coseigneur de Saint-Maurice (Saint-Maurice-de-Navacelles).

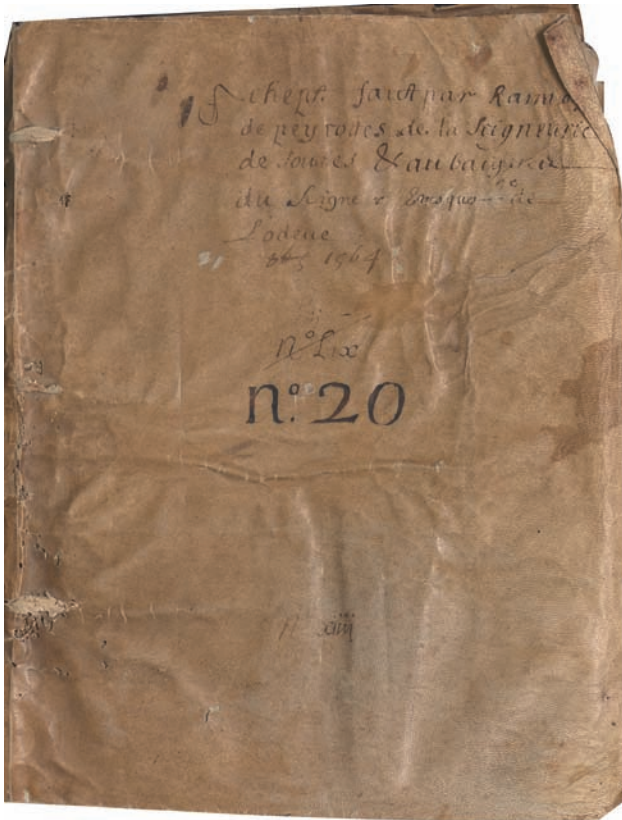


Fig. 3 - Achat par Raymond de Peyrottes des seigneuries de Soubès et Aubaigues à l'évêque de Lodève : cahier en parchemin (1564) (Arch. dép. Hérault, 192 J 54). Il faut noter ici les différentes cotations de ce titre de propriété, reportées sur la couverture.

Les possessions de la famille Peyrottes sont morcelées lors de la succession d'Henri I de Peyrottes, mort en 1662 : l'aîné de ses enfants, Henri II, hérite de la coseigneurie de Soubès et de la seigneurie de Poujols ; son frère, Gabriel, de la seigneurie de Cazilhac ; le cadet, Joseph, de la terre de Viala. En 1668, la terre de Saint-Maurice est vendue à Pierre de Ginestous.

Au XVIII^e siècle, le patrimoine des Peyrottes est grevé par des soucis financiers notamment liés aux créances avec la communauté de Soubès, conséquence des multiples droits et hommages des anciens possesseurs de la coseigneurie qu'ils n'ont pu racheter. À Cazilhac, le domaine des Peyrottes passe, à la fin du XVIII^e siècle, à la famille Montagnol, avant d'être vendu en 1830. En 1790, le village et le château de Cazilhac sont rattachés à la commune de Lunas, puis en 1881 à celle du Bousquet-d'Orb.

Enfin, le domaine et le château de Grabels entrent pour leur part dans les propriétés familiales lors du mariage d'Henri Raymond II de Peyrottes avec Marie Jeanne Marguerite de Solas, en 1812.

Un fonds d'archives familial et seigneurial d'une grande richesse historique pour le Lodévois

Le fonds de la famille Peyrottes de Soubès est structuré en quatre parties : *Inventaires des titres (192 J 1-5)*, *Archives familiales (192 J 6-53)*, *Archives seigneuriales et*



Fig. 4 - Achat par Raymond de Peyrottes des seigneuries de Soubès et Aubaigues à l'évêque de Lodève : cahier en parchemin (1564) (Arch. dép. Hérault, 192 J 54). L'utilisation en emploi d'un manuscrit médiéval pour couvrir le cahier est à signaler ; d'autres éléments de ce manuscrit ont également servi pour d'autres couvertures conservées dans le fonds.

Fig. 5 - Inventaire des archives de Michel de Peyrottes (1507-1547) (Arch. dép. Hérault, 192 J 1). Il faut noter l'utilisation en remploi d'un manuscrit médiéval pour couvrir l'inventaire ; cet inventaire est coté n° 232 dans l'inventaire de 1678.

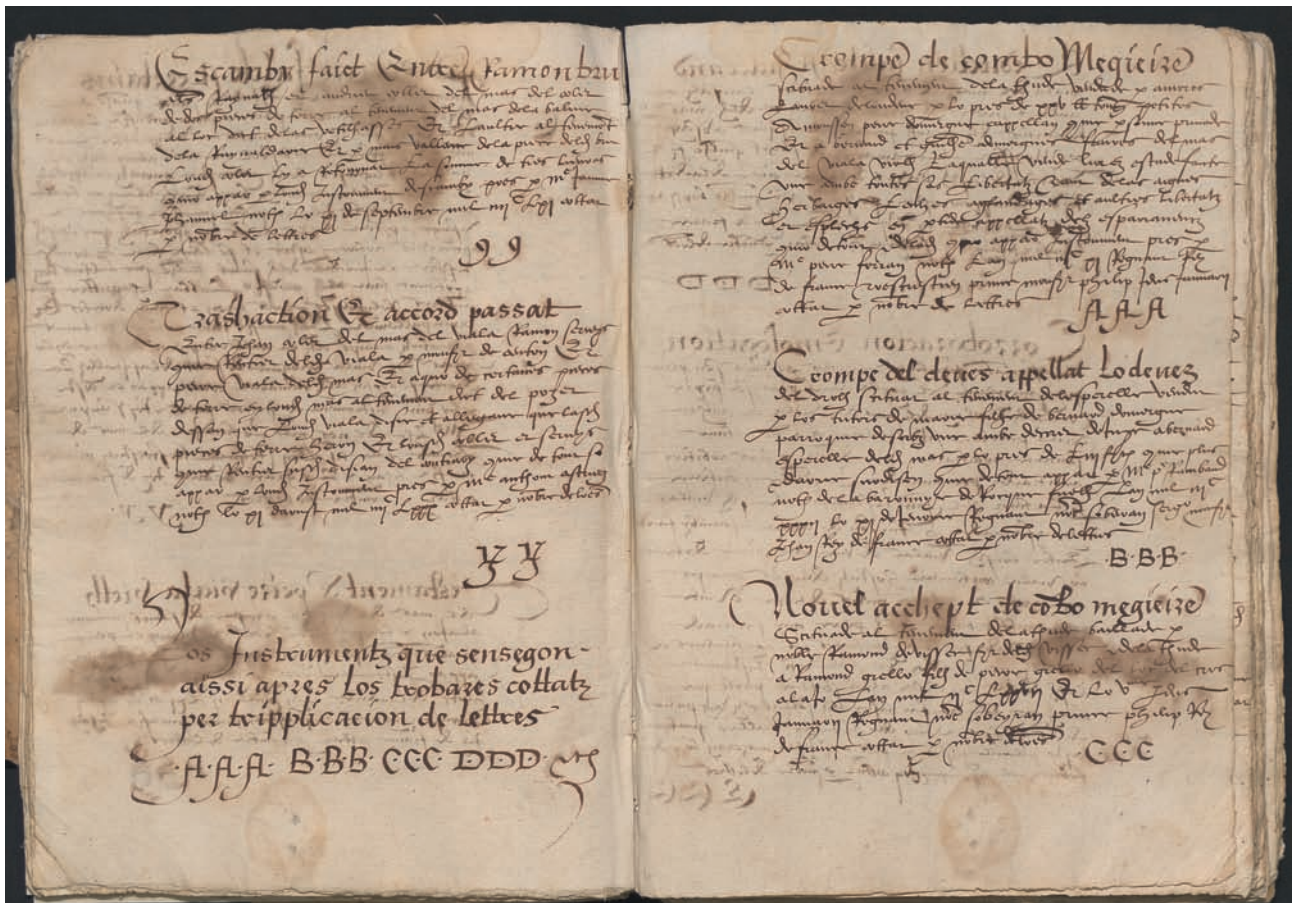


Fig. 6- Inventaire des archives de Michel de Peyrottes (1507-1547) (Arch. dép. Hérault, 192 J 1). Le système de cotation adopté repose sur les lettres de l'alphabet.

domaniales (192 J 54-111) et Pièces isolées sans rapport apparent avec le fonds (192 J 112).

La première partie, intitulée *Inventaires des titres* (192 J 1-5), rassemble cinq inventaires anciens du fonds d'archives familiales et seigneuriales datant des XVI^e et XVII^e siècles. La rédaction des inventaires d'archives a obéi à plusieurs logiques : tantôt la famille Peyrottes a eu besoin, pour son usage personnel ou pour des raisons juridiques liées aux droits seigneuriaux, de dresser un inventaire de ses titres (192 J 1-2, 4), tantôt la rédaction de l'inventaire a été dictée par la nécessité de relever tous les titres et papiers de famille dans le cadre d'un inventaire après décès (en 1604, après l'assassinat de Gabriel de Peyrottes pour l'inventaire conservé sous la cote 192 J 3 ; en 1678, après le décès d'Henri II de Peyrottes pour celui conservé sous la cote 192 J 5). L'intérêt historique de ces documents est indéniable, puisqu'il permet de rendre compte de la richesse de ce fonds d'archives familiales depuis le XVI^e siècle. Les inventaires permettent aussi, malheureusement, de constater que de nombreuses pièces se sont égarées et ont disparu depuis 1678. Archiviquement, les inventaires renseignent également sur la manière dont les feudistes (juristes spécialisés dans le droit féodal) organisaient, structuraient, décrivaient et cotaient un fonds d'archives familiales aux XVI^e et XVII^e

siècles. Enfin, les inventaires rédigés postérieurement à un décès par un notaire intègrent, outre une description topographique des lieux, dans l'ordre des pièces, ainsi que la description des meubles et effets personnels, la description des malles d'archives et des actes qui y sont conservés (le fonds d'archives dans ce cas n'est pas ici structuré mais seulement décrit selon l'ordre de découverte des titres dans le coffre d'archives). Les inventaires après décès de 1604 et 1678 n'ont pas été réunis aux archives familiales car le détail des actes trouvés dans chaque coffre ou malle d'archives s'apparentait plus à un inventaire de titres (la mention de leur existence est toutefois rappelée dans l'instrument de recherche pour chaque personne concernée). (Fig. 5) (Fig. 6)

La seconde partie, constituée des *Archives familiales* (192 J 6-53), est organisée en trois sous-parties réunissant les archives personnelles et familiales de la famille Peyrottes, puis Peyrottes de Soubès (192 J 6-45), celles de ses familles alliées et de sa descendance (192 J 46-50), et enfin celles de trois autres familles seigneuriales de Soubès (familles Soubès, Feton et Roquefeuil, 192 J 51-53), probablement recueillies par la famille Peyrottes.

Pour les archives de la famille Peyrottes, le classement des documents a été effectué par génération, puis par couple. La numérotation des individus a été attribuée selon la génération (précisée en chiffres romains) et l'ordre de naissance dans chaque génération (précisé en lettres majuscules), VII.B signifiant ainsi, par exemple, septième génération, deuxième enfant. Les archives d'un couple sont en général constituées des éléments suivants : preuves de noblesse, archives généalogiques personnelles (actes de baptême et naissance, gestion de tutelle, études, contrat de mariage, dossier de décès et de succession), documents de gestion financière des biens et fortunes personnelles (registres de comptabilité privée, quittances), archives professionnelles, contentieux et procédures. Le fonds familial permet l'étude de l'ascension sociale de la famille Peyrottes depuis le XV^e siècle, puis de ses difficultés grandissantes à maintenir son rang aux XVIII^e et XIX^e siècles. Il fournit également de nombreuses informations sur l'histoire du Lodévois durant ces cinq siècles, témoignant notamment des difficultés résultant des Guerres de Religion aux XVI^e et XVII^e siècles (voir à ce sujet les dossiers relatifs à la mise en défense du château de Soubès, puis à son saccage dans les années 1580, 192 J 15) et de l'activité militaire des seigneurs de Soubès (le parcours militaire d'Henri I de Peyrottes dans les années 1620-1640 peut ainsi être suivi grâce son dossier, 192 J 19). La proximité familiale et les liens de parenté, au XVIII^e siècle, de la famille Peyrottes de Soubès avec le cardinal André Hercule de Fleury, principal ministre de Louis XV, transparaissent également dans la correspondance conservée dans le fonds familial (192 J 32). (Fig. 7)

Plusieurs dossiers, documents - et même objets - méritent enfin d'être signalés pour leur intérêt, parfois anecdotique : une lettre de Charles IX

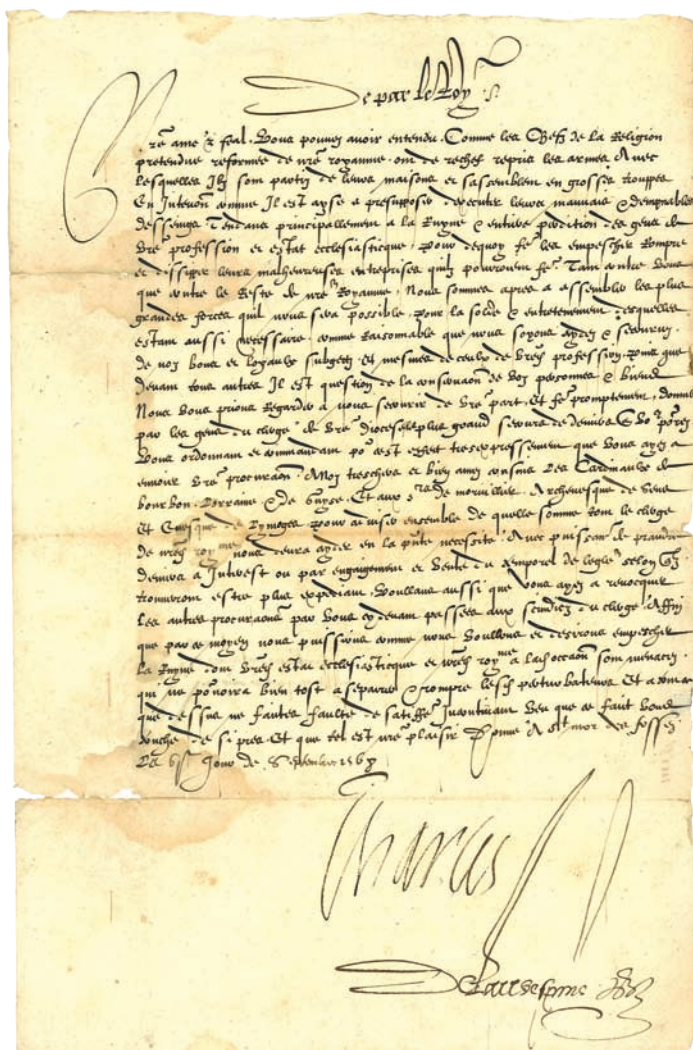


Fig. 7 - lettre de Charles IX adressée à l'évêque de Lodève lui demandant des subsides pour lutter contre les protestants (1568) (Arch. dép. Hérault, 192 J 11).

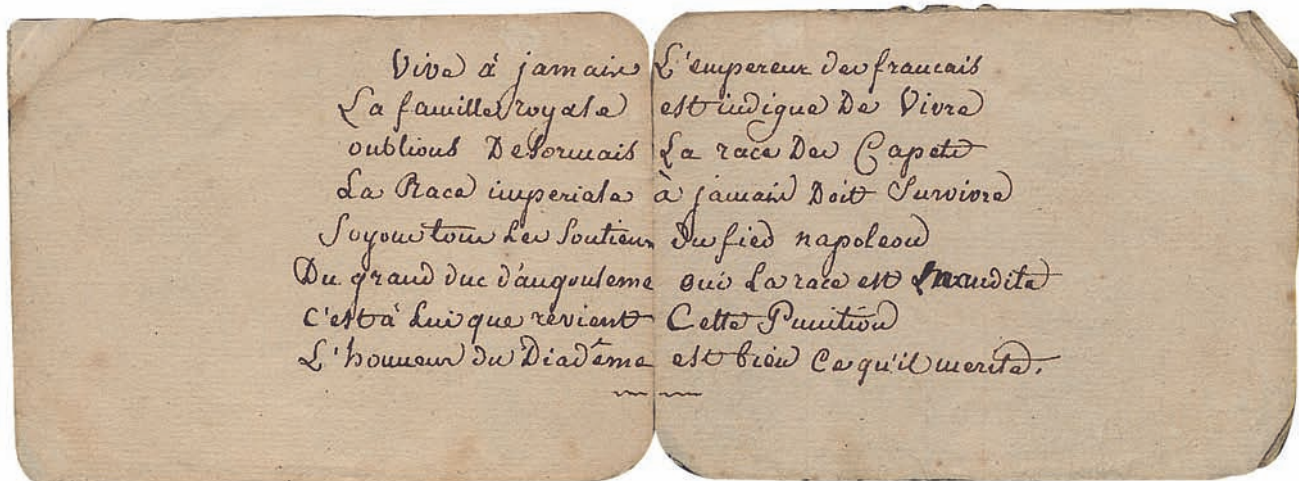


Fig. 8 - Pamphlet royaliste et anti-bonapartiste d'Henri Raymond II de Peyrottes de Soubès [vers 1820] (Arch. dép. Hérault, 192 J 39). Ce pamphlet permet une lecture au premier degré à la gloire de Napoléon I^{er}, en lisant l'intégralité du texte, ligne à ligne. En revanche, si la lecture est réalisée par moitié de texte (demi ligne par demi ligne), le pamphlet devient alors royaliste (à la gloire du duc d'Angoulême) et anti-bonapartiste.

adressée à l'évêque de Lodève en 1568 (192 J 11) ; une lettre circulaire de Pierre François Palloy, dit « Palloy patriote », entrepreneur de la démolition de la Bastille (signée de sa main) annonçant l'envoi dans chaque département d'un modèle réduit de la Bastille sculpté dans une pierre de la forteresse (10 octobre 1790, 192 J 35) ; 2 portefeuilles à soufflets, en cuir et carton (192 J 36), ayant appartenu à Henri Raymond I de Peyrottes de Soubès (1729-1808) ; des pamphlets politiques royalistes et antibonapartistes (1792-1814, 192 J 39) ; un dossier de correspondance suivie adressée à Raymond Auguste Bousquet, époux en secondes noces de Marie Anne Eléonore de Peyrottes de Soubès, par son fils Joseph Auguste Bousquet (1796-1852), servant comme garde dans la 14^e compagnie du 9^e escadron du 4^e régiment des Gardes d'Honneur (1813-1814), relatant ses campagnes dans les armées napoléoniennes (192 J 41)... (Fig. 8)

Les dossiers relatifs aux familles alliées et à la descendance de la famille Peyrottes de Soubès constituent la deuxième sous-partie des archives familiales. Les dossiers familiaux ont été classés selon l'ordre chronologique d'alliance des familles avec la famille Peyrottes. Sont ainsi concernées les familles Falc (192 J 46), Carcassonne (192 J 47), Jaule (192 J 48), Bousquet (192 J 49), puis Ricard, Reboul et Doumergue (192 J 50). Parmi les dossiers intéressants à signaler, il faut mentionner celui consacré à la famille Carcassonne (192 J 47) : plusieurs pièces inédites permettent en effet de préciser la généalogie familiale (notamment au XV^e siècle) de cette importante famille de marchands montpellierains, qui possédait dans Montpellier un hôtel particulier aux plafonds peints richement ornés. L'article consacré à la famille Bousquet, de Villeneuve-lès-Béziers (192 J 49), comprend également un dossier concernant la transmission et la gestion du domaine de la Proudhoumette, à Maureilhan, de 1618 à 1787, ayant appartenu précédemment à la famille de Gineste. À titre tout à fait anecdotique, trois edelweiss séchées cueillies à Gap vers la fin du XIX^e siècle sont à signaler (192 J 50).

La troisième et dernière sous-partie des archives familiales rassemble enfin les documents relatifs à trois autres familles seigneuriales médiévales de Soubès, qui

ne sont pas alliées à la famille Peyrottes de Soubès : familles Soubès (192 J 51), Feton (192 J 52) et Roquefeuil (192 J 53). Dans ces trois dossiers, outre une généalogie de la famille Soubès rédigée au XVII^e siècle (192 J 51), il s'agit essentiellement d'actes épars - originaux et copies - des XIV^e-XVI^e siècles.

Les *Archives seigneuriales et domaniales*, qui constituent la troisième partie du fonds, sont quant à elles structurées en trois ensembles : seigneuries (192 J 54-99), métairies (192 J 100-109), puis domaine et château de Grabels (192 J 110-111). (Fig. 9)

Les archives de seigneuries réunissent tout d'abord des documents généraux concernant plusieurs seigneuries



Fig. 9 - Registre de copies d'actes d'achat, échange et baux concernant les possessions de la famille Peyrottes (1586-1613) (Arch. dép. Hérault, 192 J 56).

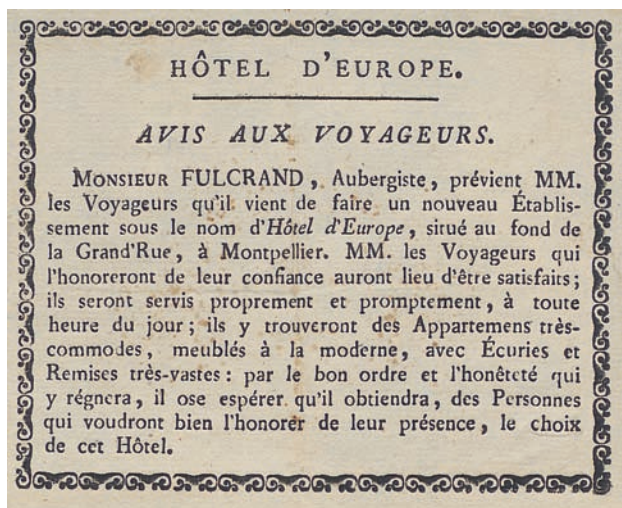


Fig. 10 - Publicité pour l'hôtel de l'Europe à Montpellier [fin XVIIIe siècle] (Arch. dép. Hérault, 192 J 35).

(192 J 54-63). Il s'agit d'actes de propriété, de pièces de procédures, de copies de compoix et de reconnaissances féodales. Peut notamment être relevé, un livre sur parchemin regroupant les actes d'achat par Raymond de Peyrottes des seigneuries de Soubès et Aubaigues à l'évêque de Lodève, entre 1564 et 1566 (192 J 55). Viennent ensuite, classées par ordre alphabétique, les archives des différentes seigneuries (Soubès, Aubaigues, Cazilhac, Fozières, Laroque, Lauroux, Pégairolles et Poujols, 192 J 54-99), puis des métairies (Camp Rouch, L'Esperelle, La Vacquerie, La Vernède, Mas d'Audran, Mas de Vinas, Le Viala, 192 J 100-109). Comme la seigneurie de Soubès constitue le centre du pouvoir seigneurial des Peyrottes, ses archives sont classées en premier, avant les autres possessions. Les archives de la seigneurie de Soubès (192 J 64-83) sont en effet particulièrement riches. De nombreux titres de propriétés ont été conservés (192 J 64-66), résultant d'acquisitions, de transactions, de donations et de ventes de différents droits. Ils mettent en évidence le morcellement extrême du pouvoir seigneurial à Soubès avant la coseigneurie des familles Peyrottes et Carcassonne. Ce morcellement a notamment eu pour conséquence un long contentieux qui a opposé les deux familles et qui a produit de très nombreuses pièces de procédures sur des questions de primauté des droits seigneuriaux et honorifiques (192 J 68-71), du XVI^e au XVIII^e siècle. Les relations avec la communauté sont la source de copies de compoix (192 J 74-77) et de documents sur l'exercice de la justice seigneuriale (192 J 78). Tandis que de nombreuses reconnaissances renseignent sur les droits féodaux (192 J 79-81), des baux et contrats d'affermage (192 J 83) illustrent la dimension économique de la seigneurie.

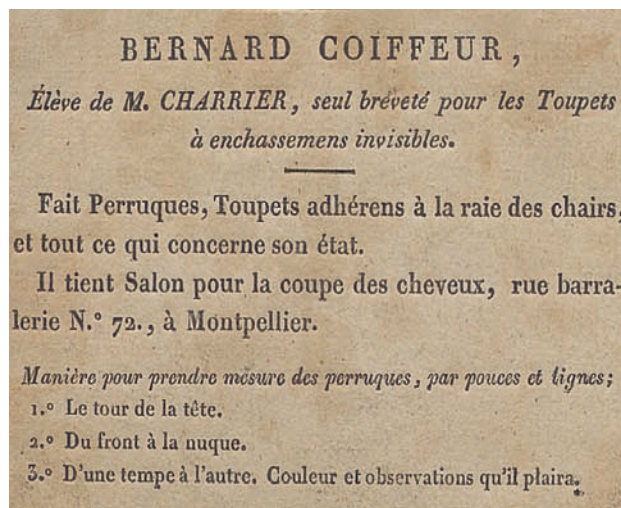


Fig. 11 - Publicité pour le coiffeur et perruquier Bernard, de Montpellier [fin XVIIIe siècle] (Arch. dép. Hérault, 192 J 35).

Les archives des autres seigneuries et métairies, moins riches, sont fréquemment composées de titres de propriété, pièces de contentieux et documents d'exploitation seigneuriale (192 J 84-109). Les contrats d'arrentement et d'affermage sont particulièrement nombreux témoignant de la volonté des seigneurs d'exploiter des terres qui constituent une précieuse source de revenus.

Enfin, les archives du domaine et château de Grabels, chronologiquement dernière possession des familles apparentées aux Peyrottes, clôturent la partie consacrée aux archives seigneuriales et domaniales (192 J 110-111).

La quatrième et dernière partie du fonds, intitulée *Pièces isolées sans rapport apparent avec le fonds*, réunit en un seul article (192 J 112) des documents familiaux et domaniaux épars qui n'ont pu être intégrés au fonds. (Fig. 10) (Fig. 11)

Les perspectives de recherches historiques sur le fonds de la famille Peyrottes de Soubès sont ainsi relativement vastes : il est possible de mener des recherches en histoire sociale (étude de l'ascension sociale de la famille sur plusieurs générations, conflit entre familles Peyrottes et Carcassonne), des recherches patrimoniales (châteaux de Soubès, Cazilhac, Grabels, ferme de Camp Rouch), des recherches en histoire économique (par l'étude des nombreuses métairies) et politique (étude des rapports entre les communautés et le pouvoir seigneurial, notamment). Le fonds de la famille Peyrottes de Soubès constitue ainsi pour le Lodévois un fonds d'archives familiales et seigneuriales tout à fait remarquable qui mérite désormais d'être exploité et mis en valeur par la recherche historique. ■

NOTES

1. Le fonds Peyrottes de Soubès a au moins été consulté en 1855 par l'érudite Jean-Ferdinand Rivez, avocat et notaire à Bédarieux, comme en attestent ses notes conservées aux Archives départementales sous la cote 11 F 377.
2. Les lettres de noblesse attribuées par Louis XII à André Peyrottes, conservées par ses descendants et donateurs du fonds d'archives, ont été numérisées par les Archives départementales de l'Hérault et sont accessibles en ligne : <http://archives-pierresvives.herault.fr/ark:/37279/vta1f77a6f1dcaa2020>
3. Une étude intitulée *Monographie historique de la famille Latreille de Fozières*, rédigée par Gabriel Bérard Latreille de Fozières (1851-1936) et dactylographiée par son petit-fils Arnaud de Fozières, permet l'étude détaillée de cette famille seigneuriale du Lodévois (un exemplaire est conservé sous la cote 11 F 416 aux Archives départementales de l'Hérault).
4. *Liber instrumentorum memorialium*, pièce LI, Archives municipales de Montpellier, AA 1.

Le littoral agathois de l'Antiquité au milieu du XX^e siècle

Jean Sagnes* et Solange Sagnes Perrot**

Ce texte est la reprise d'une conférence donnée par Jean Sagnes à l'occasion des
« Journées Territoriales de la Fondation de France » organisées en Agde
du 31 mai au 2 juin 2018 sur le thème : « La mer monte. Quel littoral pour demain ? »

On connaît la fameuse chanson de Georges Brassens intitulée « Supplique pour être enterré à la plage de Sète ». Brassens souhaite après sa mort reposer sur la plage de la Corniche de Sète bordée, nous dit-il, par « l'encre bleue du golfe du Lion ». Et Brassens d'ajouter : « C'est une plage où, même à ses moments furieux, Neptune ne se prend jamais trop au sérieux ».

Eh bien Brassens, s'est trompé !

Tout nous montre au contraire que s'il est un endroit où Neptune, Dieu de la Mer, se prend au sérieux, c'est sur les rives du golfe du Lion !

La mer, sur les rives de la Méditerranée, est souvent déchaînée. C'est une des mers les plus dangereuses du globe et les navigateurs de toutes les époques le savent bien.

Le nombre de naufrages survenus ici dans l'Antiquité le prouve avec son cortège impressionnant de bronzes antiques et d'amphores découverts par les plongeurs.

Ce qui le prouve aussi, ce sont des statistiques plus récentes. Par exemple entre 1670 et 1899, on a recensé dans le golfe du Lion très exactement 450 naufrages !

Aussi peut-on croire sur parole l'administrateur du port de Marseille qui écrivait en 1777 : « De toutes les mers connues et fréquentées, il n'en est guère en Europe de plus redoutable et de plus funeste à la navigation que celle qui baigne les côtes du Languedoc toutes enclavées dans le dangereux golfe du Lion ».

« Redoutable, funeste et dangereux », voilà quels sont les mots choisis par l'administrateur du port de Marseille pour qualifier le golfe du Lion¹.

(Cartes n°1 et 1bis)

Ecrivant au XIX^{ème} siècle, Lenthéric a étudié l'histoire de plusieurs villes portuaires du golfe du Lion en montrant qu'après une longue période faste durant l'Antiquité, ces villes sont entrées en décadence.

Lenthéric a travaillé à partir des textes des géographes de l'Antiquité notamment de Ptolémée, géographe grec du II^{ème} siècle de notre ère.

Que nous disait Ptolémée ?

Il écrivait ceci : « Les îles situées au dessous de la Narbonnaise sont Agathé (c'est-à-dire Agde) avec une ville du même nom... et près d'elle Blascon (Brescou) »⁴.

Ptolémée nous dit donc que la ville d'Agde est située sur une île qui porte le même nom !

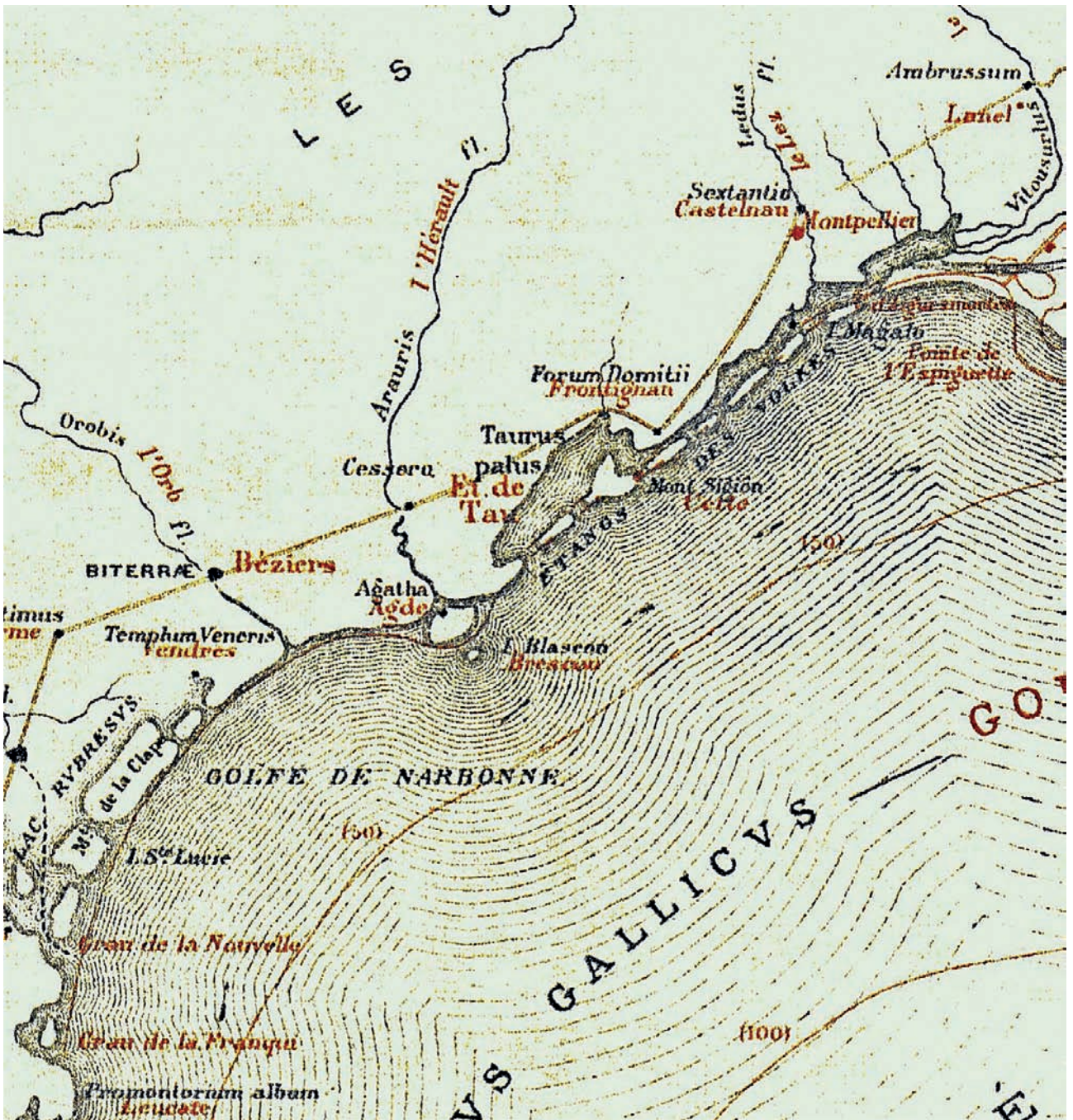
* Professeur d'histoire émérite à l'Université de Perpignan

** Professeur d'histoire-géographie

CARTE DU LITTORAL ANCIEN DU GOLFE DE LYON



©Association Etudes sur l'Hérault : <https://etudesheraultaises.fr> (Tous droits réservés)



Carte n° 1 et n° 1bis : Exécutée par Charles Lenthéric, ingénieur des Ponts et Chaussées, pour son ouvrage *Les villes mortes du golfe de Lyon*, paru en 1876, Paris, Plon (BNF Gallica).

Il nous parle aussi des « bouches de l’Hérault »

Cela veut dire qu’il y avait dans l’Antiquité un second bras de l’Hérault qui était sur la rive gauche du fleuve.

Et les documents d’archives l’ont confirmé : au début du XIII^{ème} siècle, l’évêque Thedesius a fait combler ce bras de la rive gauche de l’Hérault.

Cette suppression du bras oriental de l’Hérault a un rapport étroit avec le bâtiment d’Agde dénommé le moulin de l’évêque. En effet, en supprimant le second bras de l’Hérault, on donnait plus de force motrice au bras qui restait et qui était nécessaire pour faire fonctionner les moulins à blé qui rapportaient beaucoup à l’évêque.

La carte de Lenthéric est donc exacte.

Voilà déjà un premier élément historique intéressant : dans l’Antiquité, le type d’embouchure de l’Hérault était le delta et non comme aujourd’hui l’estuaire.

Y avait-il un troisième bras de l’Hérault ? Une seconde carte nous permettra de répondre à cette question.



(Carte n° 2)⁵

Ces photos aériennes ont permis au cartographe Pineau de découvrir un troisième bras de l'Hérault.

Sur ces photos en effet, on distingue trois bras de l'Hérault : un au centre, un à l'est et un autre à l'ouest.

À l'appui de cette thèse d'un troisième bras de l'Hérault, il y a aussi l'existence d'un ruisseau qui aurait emprunté le lit de l'ancien troisième bras.

Ce ruisseau s'appelle l'Ardaillon et nous savons qu'au Moyen Age, il était navigable.

Plus tard, en cas de forte crue de l'Hérault, il recevait les eaux du fleuve.

On constate aussi que, depuis l'Antiquité, le rivage a beaucoup avancé du fait des importants atterrissements qui se sont produits pendant deux millénaires.

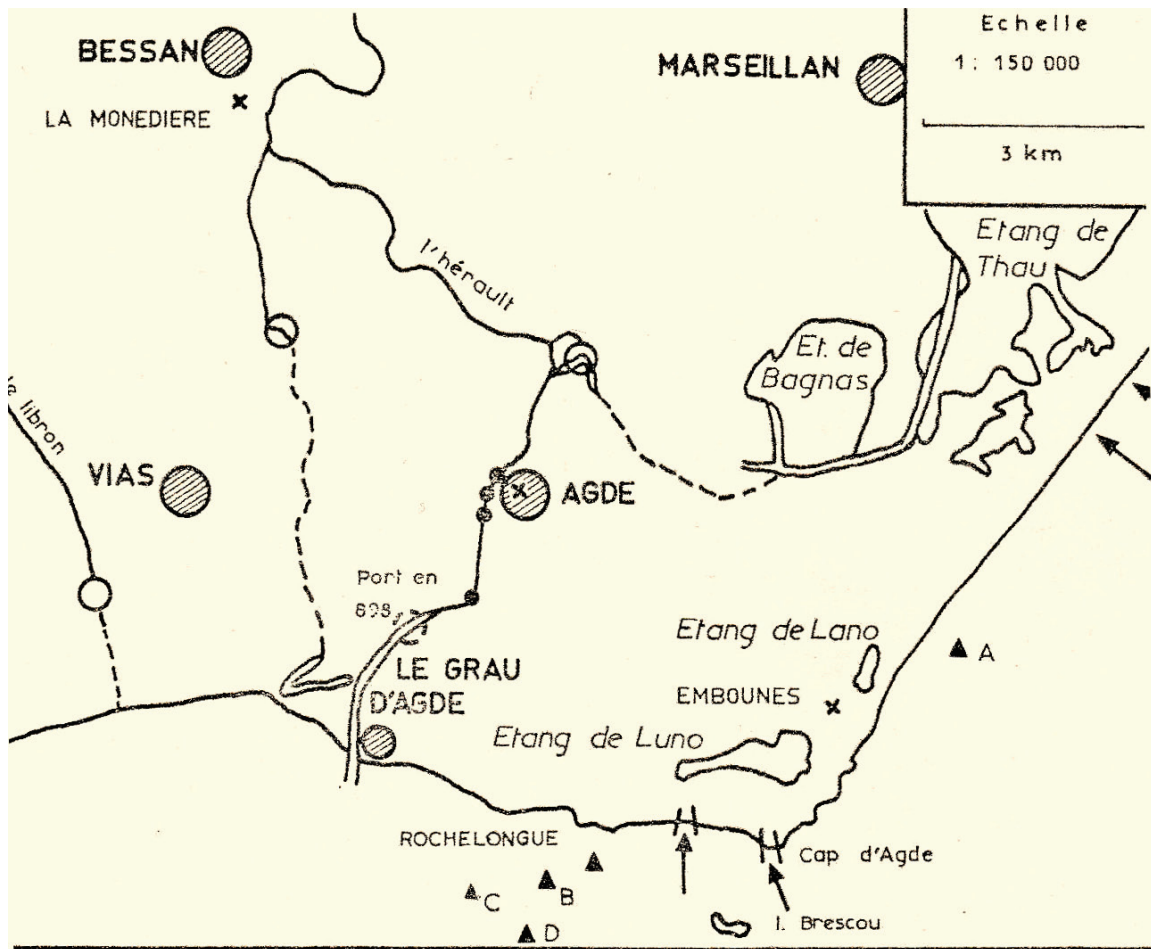
On remarquera également que les photos aériennes montrent la position en l'an 898 de l'embouchure du bras principal de l'Hérault à hauteur du lieu dit Notre Dame du Grau.

Or, selon la légende, la Vierge aurait en ce lieu arrêté les flots. Ce qui est une façon de dire qu'aux premiers siècles de notre ère, là était le rivage.

Et puis, bien sûr, cette carte nous montre les lieux des principales découvertes archéologiques agathoises.

C'est au pied de la cathédrale, dans le lit de l'Hérault, qu'a été découverte la statue de bronze hellénistique dénommée l'Ephèbe d'Agde dont nous savons aujourd'hui qu'elle représente Alexandre le Grand jeune⁶.

©Association Etudes sur l'Hérault : <https://etudesheraultaises.fr> (Tous droits réservés)



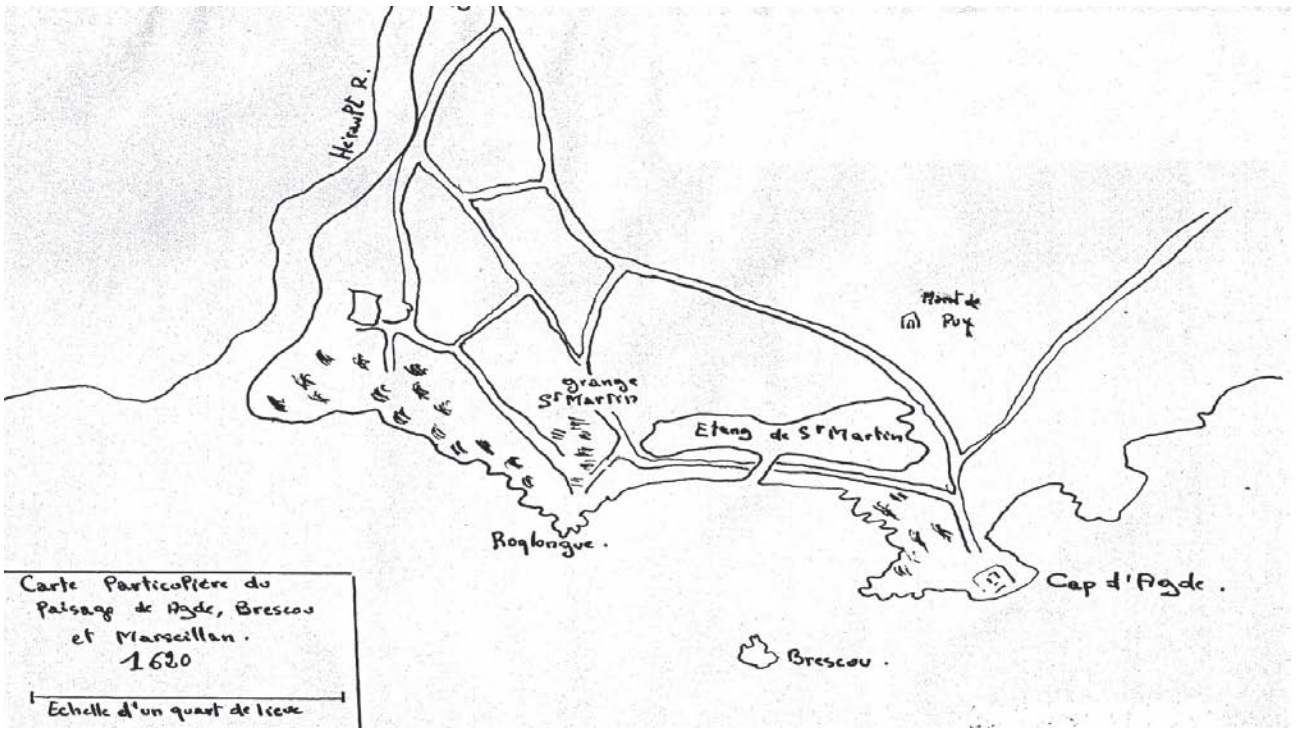
X Sites antiques (Agde, La Monédière, Embounes).
 Emplacements de quelques importantes découvertes archéologiques faites par le G.R.A.S.P.A. (●) et la S:A:B: (▲): Les gisements A, B, C, D sont indiqués d'après la carte publiée dans les Actes du 2^e congrès international d'archéologie sous-marine d'Albenga.

~ Fleuve à l'époque antique
 - - - Fleuve depuis l'époque antique
 ○ Embouchure pré-romaine
 ⊙ Embouchure plus récente
 → Grau

D'après les photographies aériennes de M. Pineau

Carte n° 2 : Le littoral agathois selon les photos aériennes de M. Pineau effectuées en 1961.





Carte n° 3 : Carte du paysage d'Agde, de Brescou et de Marseillan en 1620 (Archives des Ponts et chaussées de Sète)

(Carte n° 3)

Voici maintenant une carte du XVII^{ème} siècle, de 1620 très exactement.

C'est une carte approximative mais exacte dans ses grandes lignes.

À cette époque, l'Hérault n'a pas encore été endigué. Il a donc un tracé plus tourmenté qu'aujourd'hui.

Surtout, on constate que l'embouchure de l'Hérault est déportée vers l'Ouest, ce qui est probablement dû à la force des courants venus de l'Est et qui déposent des alluvions apportés par le Rhône.

On remarquera aussi que l'étang de Luno, encore appelé Saint-Martin, communique avec la mer

En réalité, le grau qui faisait communiquer cet étang avec la mer était ouvert au gré des tempêtes et fermé en période de sécheresse.

Cette carte montre aussi l'importance des marais qui longent la côte.

(Carte n° 4)

Cette carte a une particularité : elle est orientée à l'envers de ce qui se fait habituellement : le Nord est au bas de la gravure et le Sud en haut.

C'est improprement que l'on parle de projet car la jetée a bien été construite sur 800 mètres sauf en ce qui concerne l'oblique qui la prolonge sur 200 mètres.

La construction de ce port a été financée par les États de Languedoc.

Ce port dit « port Richelieu » s'est en réalité appelé « Port de Brescou » ou encore « Port d'Agde » et il a fonctionné comme tel pendant 80 ans.

En 1686, Vauban vient visiter les lieux et il propose d'agrandir le port par la construction de deux jetées mais ce projet est abandonné.

Au début du XVIII^{ème} siècle, le port de Brescou ou port d'Agde reçoit encore des galères.

Puis il s'ensable parce que l'on a coupé les pins qui l'entouraient au nord et qui retenaient les sables.

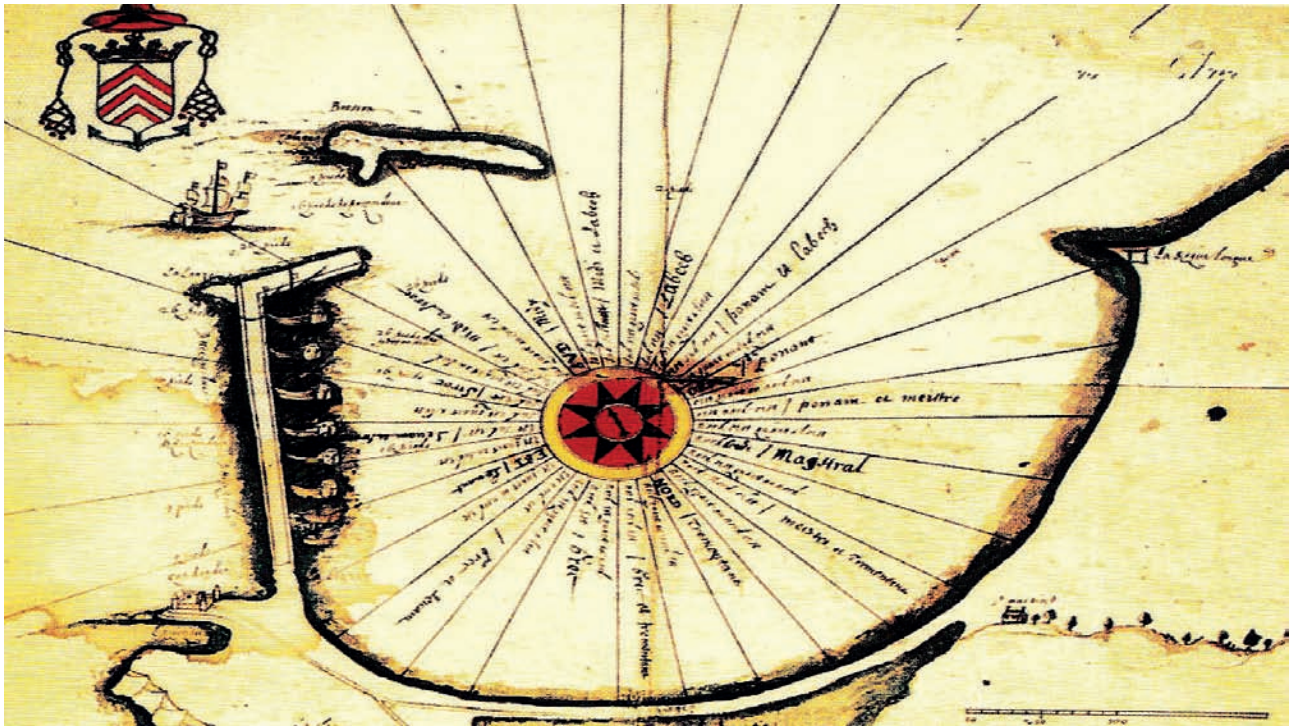
Des comblements se sont alors faits le long de la digue et les vents et les tempêtes ont contribué à former ce que l'on a appelé plus tard la Grande Plage du Cap d'Agde.

C'est alors que le choix des États de Languedoc s'est porté sur un autre site : celui de la construction d'un nouveau port au pied de la montagne de Sète.

Les États de Languedoc ont choisi de construire un port au pied de la montagne de Sète car ils ont considéré que le site protégé par la digue Richelieu posait trop de problèmes d'entretien.

Il ne faut pas oublier non plus qu'il y a aussi alors à Agde depuis l'Antiquité un second port sur l'Hérault, un port en rivière très actif qui reçoit jusqu'au XIX^{ème} siècle de nombreux navires de commerce.

Ce port en rivière entre en décadence au XIX^{ème} siècle lorsque le tonnage des navires de commerce augmente.



Carte n° 4 : Projet du port Richelieu au cap d'Agde daté de 1653.



Carte n° 5 : Carte des Cassini César-François et Jean-Dominique (XVIII^e siècle)

(Carte n° 5)

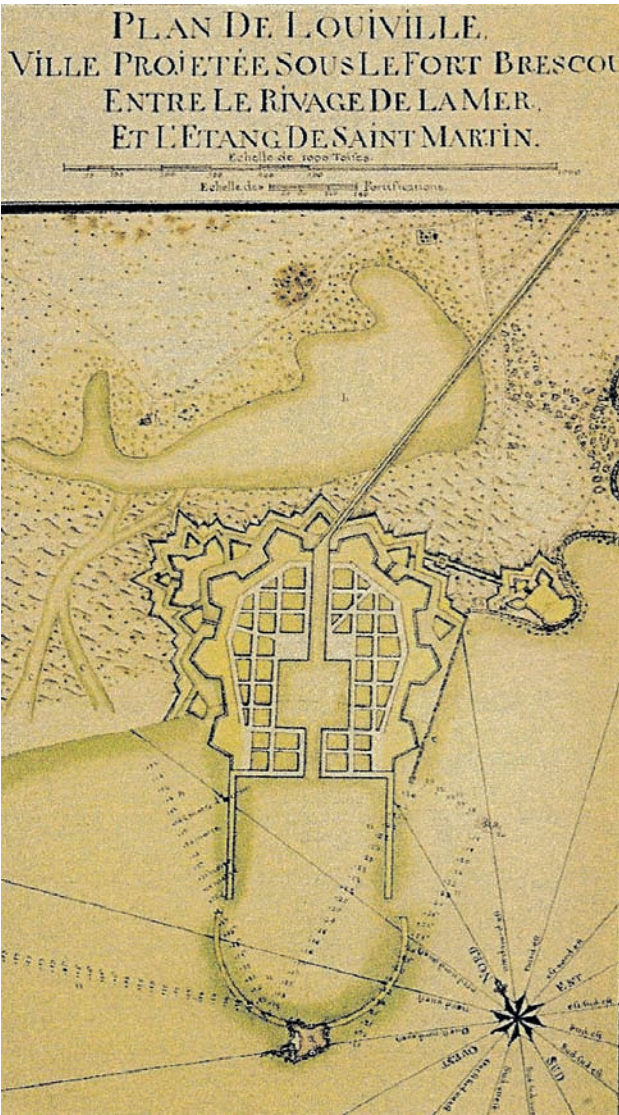
Voici une carte particulièrement intéressante parce qu'elle fait partie de l'ensemble des cartes élaborées par les membres de la famille Cassini, célèbres cartographes et astronomes du XVIII^e siècle.

Ces cartes sont réputées pour leur exactitude due aux calculs exécutés à partir d'observations astronomiques.

On remarquera que, sur cette carte, l'étang de Luno ne communique pas avec la mer. Mais nous savons qu'en cas de fortes pluies, des graus s'ouvraient entre l'étang et la mer.

Deux autres étangs apparaissent sur la carte : un petit étang sur la rive droite de l'Hérault et un autre sur la rive gauche. Étangs éphémères qu'on ne retrouve plus sur d'autres cartes.

Le Canal du Midi, construit au XVII^e siècle, figure bien sûr sur cette carte. Il emprunte, sur une courte distance, le lit actuel de l'Hérault. Et, chose extrêmement intéressante, sur la rive gauche du fleuve, il emprunte aussi le lit de l'ancien bras de l'Hérault.



Carte n° 6 : Le projet de Lepelletier des Ravinières de 1777

(Carte n° 6)

C'est un projet de port mais aussi de ville. Son auteur, Louis Le Pelletier des Ravinières, est un noble « éclairé » comme on le disait au XVIII^e siècle c'est-à-dire partisan des idées nouvelles.

En 1778, il élabore un extraordinaire projet⁷. Il ne s'agit plus seulement de créer un nouveau port à Agde mais de créer un port et une ville fortifiée.

On remarquera le plan de la ville avec les rues se croisant à angle droit. C'est le plan en damier de la Grèce antique encore appelé plan orthogonal.

C'est aussi le plan utilisé au XVI^{ème} siècle pour construire le port de Brouage sur la côte atlantique.

Ce plan répond souvent à un souci hygiénique car les rues se croisant en angle droit, on considère que l'air circule mieux dans la ville.

Deux siècles plus tard la Mission Racine édifiera à cet endroit la station du Cap d'Agde mais l'architecte Le Couteur n'utilisera pas le plan orthogonal.

On ignore si Racine a eu connaissance du projet de Louis Lepelletier des Ravinières mais on peut légitimement penser que oui.

Lepelletier sera maire d'Agde en 1793-1794, au plus fort de la Révolution⁸.

(Carte n° 7)⁹

C'est un plan extrait des archives des Ponts et Chaussées de Sète.

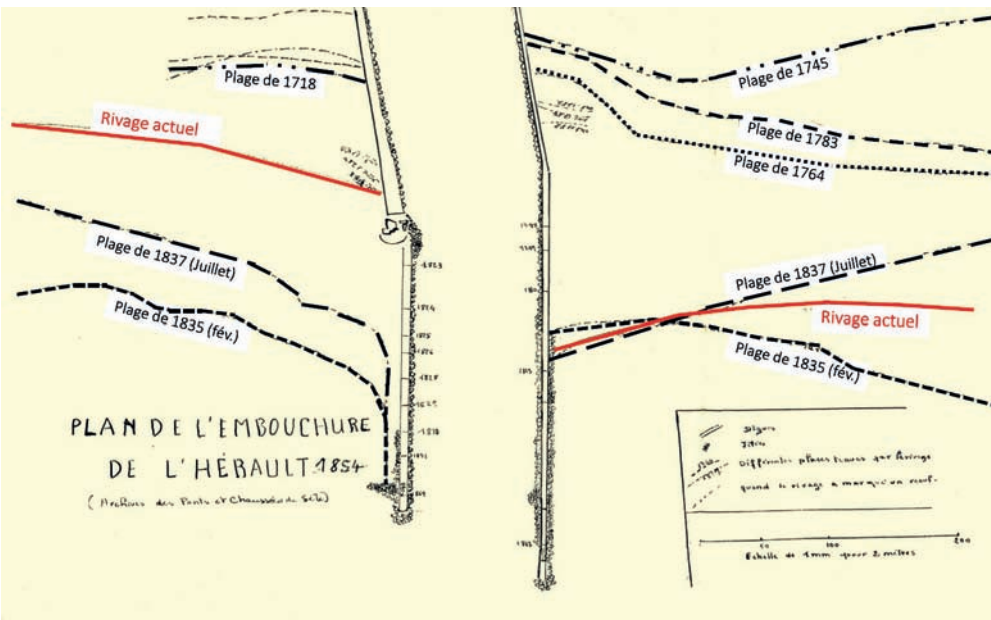
Par rapport aux cartes précédentes, on remarque que l'Hérault est endigué.

La construction de digues de part et d'autre du lit du fleuve a été financée par les États de Languedoc sous la pression des milieux économiques qui avaient besoin d'un débouché pour les blés du Haut Languedoc.

Sur cette carte, on peut voir les variations des positions du rivage.

Le rivage a reculé sur la rive droite de l'Hérault et a nettement avancé sur la rive gauche.

La jetée Est en 1718 a été construite pour resserrer le lit du fleuve et lutter contre la barre qui se formait à l'entrée.



Carte n° 7 : Plan de l'embouchure de l'Hérault de 1854 (Archives des Ponts et chaussées de Sète)

Les allongements successifs des jetées ont été réalisés pour lutter contre la formation de cette barre.

Ces allongements ont permis une stabilité du rivage à l'est du fleuve, allongement qui s'est maintenu depuis. Par contre, cela n'a pas suffisamment stabilisé le rivage de l'ouest puisque, en 1962, le rivage est nettement en arrière par rapport à 1835-1837.



(Carte n° 8)

Sur ce plan de 1854 figurent les limites du port Richelieu de 1653¹⁰.

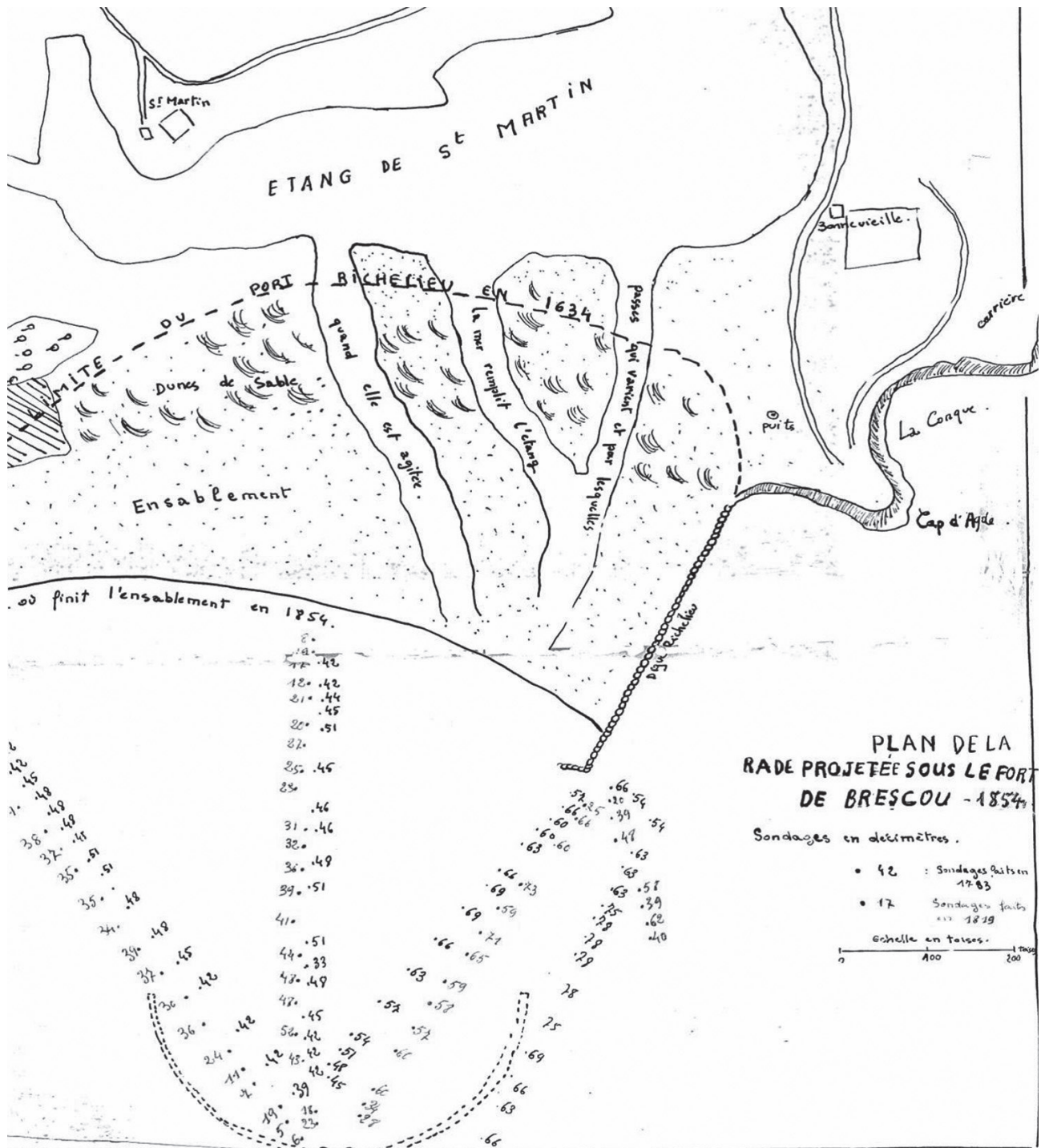
On voit qu'à nouveau, 200 ans après Richelieu, on projette de construire une rade sous le fort de Brescou.

Mais ce qui est important, c'est de constater l'importance de l'ensablement qui s'est produit à l'abri de la digue Richelieu depuis le XVII^{ème} siècle.

En même temps, on voit les graus intermittents qui s'ouvrent sous l'action des grandes tempêtes.

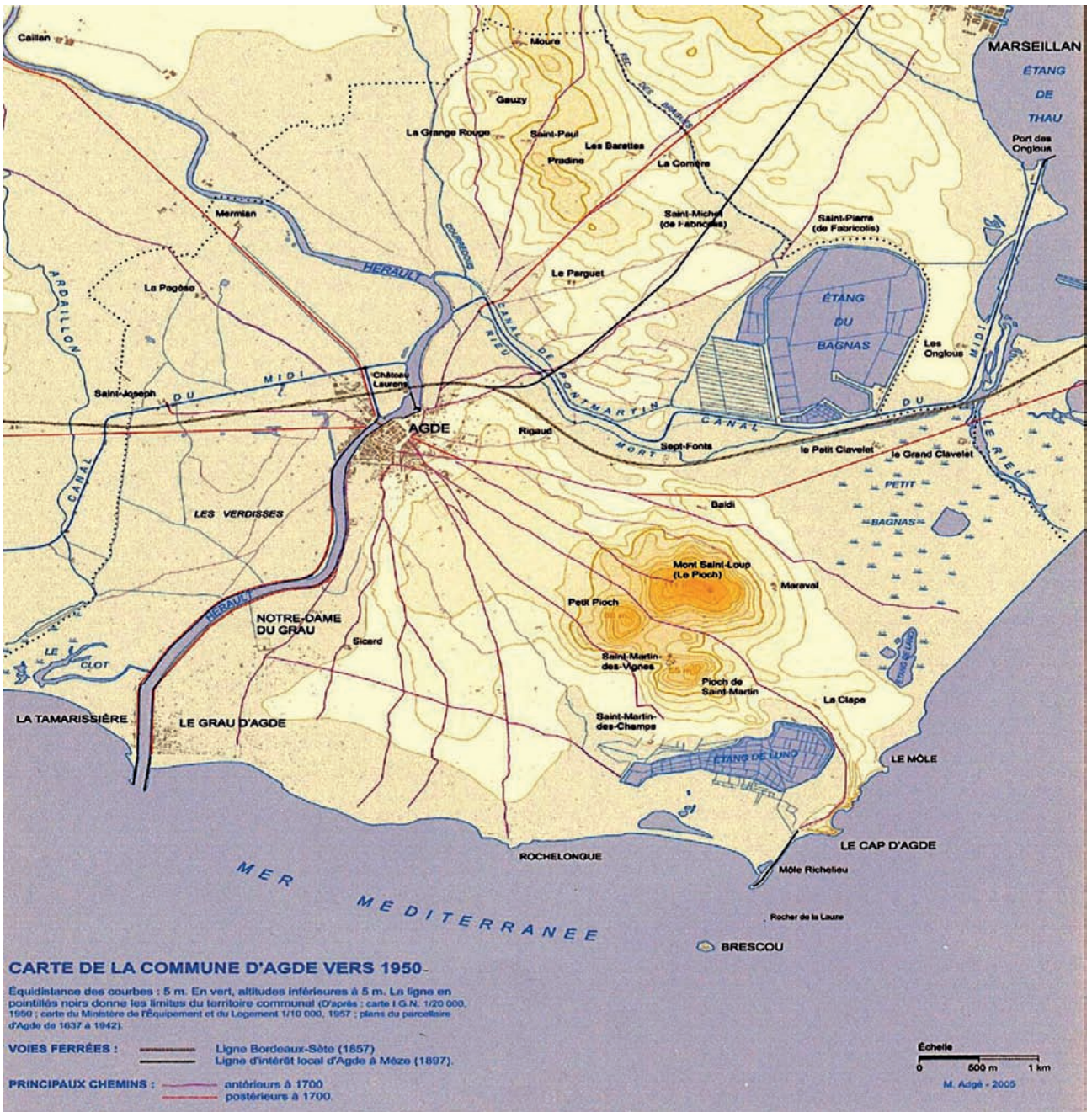
Ce projet restera dans les cartons, il n'aura pas le commencement d'une réalisation.

Ce projet témoigne cependant de la persistance de l'idée selon laquelle c'est au Cap d'Agde, et plus particulièrement à l'abri de la digue Richelieu, qu'il serait pertinent de construire un port.



Carte n° 8 : Plan de la rade projetée sous le fort de Brescou en 1854.





Carte n° 9 : Le littoral agathois vers 1950 (carte de l'IGN).

(Carte n° 9)

C'est le littoral agathois tel qu'il était avant les travaux de la Mission Racine.

L'étang de Luno est toujours présent mais il est maintenant bien détaché de la mer.

À l'ouest de la digue Richelieu, on voit une grande étendue de sable, résultat des atterrissements à l'abri de la force érosive de la mer.

Ce plan est intéressant non seulement pour ce qu'il montre, mais surtout pour ce qu'il ne montre pas : il n'y a pas encore d'épis le long de la côte pour la préserver de l'érosion.

Le littoral paraissait donc stable au milieu du XX^{ème} siècle.



Photo n° 10 : Photo du Cap d'Agde avant les travaux de la Mission Racine.

(Photo n° 10)

Il est difficile de dater cette photo : peut-être des années 1950-1960.

On note qu'il n'y a que des constructions éparses.

Ce que l'on remarque surtout c'est le très important morcellement de la terre.

Il s'agit de très petites parcelles qui sont possédées par de très nombreux propriétaires

Ces micro-propriétaires vont espérer pendant des années obtenir un bon prix des expropriations nécessaires à la construction de la nouvelle station par la Mission Racine.

Ils seront bien déçus par la faiblesse du montant des achats par la mission Racine.

Et aujourd'hui encore, ils maintiennent dans Agde, auprès des vieux Agathois, une nette hostilité contre l'édification de la station du Cap d'Agde.

(Carte n° 11)

Sur cette carte ont été portés tous les lieux-dits du terroir agathois.

On remarquera l'ampleur des modifications de l'aspect de la côte sur quatre points.

- Tout d'abord, on note la disparition de l'étang de Luno.
- C'est ensuite l'apparition d'un port important dont l'entrée se fait sous la protection de la digue Richelieu, à l'endroit exact où Le Pelletier des Ravinières avait placé la ville et le port de Louisville.
- Troisième point, on note la création de plusieurs îles artificielles.
- Enfin, c'est surtout, entre Rochelongue et l'Hérault, la construction de plusieurs épis qui témoignent de la reprise d'une forte érosion du rivage et donc de l'avancée de la côte.

C'est sur cette note que nous achèverons notre propos, sur le fort recul du rivage actuel dû à la montée de la mer. C'est tout le problème qui se présente à nous, problème contre lequel il va falloir trouver la parade.

Pour autant, nous voudrions aussi souligner la place éminente que tient la Méditerranée, et notamment le golfe du Lion, dans les œuvres des écrivains languedociens.

Sachant que nous avons commencé notre propos par une citation du poète Georges Brassens, nous terminerons par une citation de l'autre célèbre poète sétois Paul Valéry sur « la mer, la mer toujours recommencée » !

Mais la mer, toujours cette mer Méditerranée au centre du golfe du Lion, a aussi inspiré un troisième poète, lui natif de Narbonne.

En 1943, un certain Charles Trenet voyage en train entre Sète et Frontignan.

En cet endroit, le train longe la mer au plus près et les flots viennent battre les rochers de la digue protectrice.

C'est cette vision de la mer qui inspire aussitôt à Charles Trénet un poème qu'il livre au public deux ans plus tard sous le nom de « La mer » avec ce vers devenu fameux : « La mer qu'on voit danser le long des golfes clairs » !

Comme Brassens, Trenet nous présente donc une vision apaisée d'une mer qui pourtant nous le savons ne l'est pas toujours. ■



Carte n° 11 : Le littoral agathois aujourd'hui.

NOTES

1. Antoine Golf - Louis Haessleré, *Le redoutable, funeste et dangereux Golfe du Lion*, Editions Clersmar, 2002 (Préface de Jean Sagnes).
2. Solange Sagnes Perrot, « Les formes du relief volcanique de la côte du Cap d'Agde » in *Le Cap d'Agde et son histoire*, *Les Cahiers du GRHISTA*, Numéro 4, 2012 et Jean Sagnes, État présent des questions concernant Agde antique, DES d'histoire, 1961 (sous la direction du professeur Hubert Gallet de Santerre, 1961). Voir aussi : Gaston Galtier, *La côte sableuse du Golfe du Lion*, Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie, 1958 et Paul Ambert, *Le volcanisme de la région d'Agde et ses relations avec les formations quaternaires*, Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand, 1990.
3. Voir « Le Cap d'Agde et son histoire », *Les Cahiers du GRHISTA*, n° 4, 2012.
4. Claude Ptolémée, *Traité de Géographie* (traduction française de B. Halma, Bordeaux, Rep. 1989). Voir de Martine Ambert, « Géographie de la région au moment de l'arrivée des Grecs » in Jean Sagnes (Dir.), *Agde. 2600 ans d'histoire*, 2006 et Stéphane Durand (Dir.), *Brescou en Languedoc. Une île, un fort, une histoire*, Éditions du Mont, 2018.
5. Pineau, « La cartographie moderne et les photographies aériennes verticales appliquées à l'étude du littoral du Languedoc de l'Agly au Rhône », *81^{ème} congrès des sociétés savantes*, Montpellier, 1961.
6. Jean Sagnes, « Agde antique, essai de synthèse » in Béziers et le Biterris, XLIII^e congrès (Béziers, 30-31 mai 1970), Montpellier, 1971. Voir aussi la thèse d'Élian Gomez, *Agde et son histoire (VII^{ème} - I^{er} siècles avant Jésus-Christ)* soutenue en 2010.
7. Jacques et Maryse Gérard, « De l'intendance des Isles du Vent de l'Amérique au début du XVIII^e siècle à la Mairie d'Agde sous la Révolution Française. Charles Bénard (Paris 1662 - Agde 1738) et son petit-fils Louis-Antoine Le Pelletier des Ravinières (1724-1801) », Société Archéologique Scientifique et Littéraire de Béziers, XV^e Cahier, 2007.
8. Lors de la présentation de ce texte à Agde, dans le cadre du colloque de la Fondation de France, nous regrettons que le nom de Lepelletier des Ravinières n'ait pas encore été donné à une rue de la ville et nous émettions le souhait que, prochainement, le nom de Lepelletier trouve sa place sur les murs soit de la vieille ville, soit du Cap. Peu de temps après, le maire d'Agde décidait de donner le nom de Lepelletier des Ravinières à une grande artère du Cap d'Agde. Qu'il en soit ici remercié.
9. Archives des Ponts et chaussées de Sète in Solange Sagnes Perrot, *La côte du Cap d'Agde au Grau d'Agde. Étude de morphologie littorale*, DES de géographie (sous la direction du professeur François Doumenge, Faculté des lettres et sciences humaines de Montpellier, 1962.
10. Solange Sagnes Perrot, *op. cit.*

La Société Archéologique de Montpellier

Un demi-siècle de membres résidants (1842-1896)

Roland Andréani*

Résumé :

De 1841 à 1894, disparaissent les premiers membres de la Société archéologique fondée en 1833. Décès et démissions imposent, de 1842 à 1896, 65 élections pour maintenir l'effectif statutaire de 25 membres résidants. Elles introduisent des bourgeois, juristes exerçant ou non une profession, ecclésiastiques, universitaires, médecins, propriétaires rentiers, archivistes, officiers etc... Parmi ces hommes, élus de 24 à 78 ans, de plus en plus nés hors de Montpellier, une seule femme a pu s'imposer grâce à la qualité de ses travaux archéologiques et historiques. Les plus jeunes ne coopèrent pas tous longtemps car cette ville n'est souvent que le point de départ d'une carrière poursuivie ailleurs, souvent à Paris.

Mots-clés :

Montpellier, XIXe siècle, Bourgeoisie, Société savante, Musée.

Abstract:

The first members of the Archaeological Society which was founded in 1833, pass away from 1841 to 1894. Deceases and resignations require 65 elections, from 1842 to 1896, to hold the statutory number of 25 residing members. They introduce middle-class persons, professional or independent lawyers, clergymen, academic people, physicians, land-owners, archivists and so on... Thanks to her valuable works in archaeology and history, one woman could join these men from 24 to 78 years at time of their election, more and more born out of Montpellier. All youngest people do not contribute for a long time because this city is for many of them, the place to begin a career which continues elsewhere in France, frequently in Paris.

Key words:

Montpellier, 19th century, Middle-class, Learning society, Museum.

Resumit :

De 1841 fins a 1894 desapareguèron los primièrs sòcis de la Societat arqueologica fondada en 1833. Decèsses e demissions necessitan, de 1842 fins a 1896, 65 eleccions per manténer l'efectiu estatutari de 25 sòcis residents. Fan dintrar de borgeses, de juristas en activitat o non, de clèrgues, d'universitaris, de medecins, de proprietaris rendièrs, d'archivistas, d'oficièrs, etc... Demest aquels òmes, elegits de 24 a 78 ans, de mai en mai nascuts fòra de Montpelhièr, sola una femna poguèt s'impausar gràcias a la qualitat de sas òbras arqueologicas e istoricas. Los mas joves cooperan pas gaire de temps perque aquela ciutat, mai d'un còp, es pas pus qu'un punt de partença d'una carrièra perseguida endacòm mai, plan sovent a París.

Noms-claus :

Montpelhièr, sègle XIX, borgesiá, societat sabenta, musèu.

Née en 1833, la plus ancienne des sociétés savantes montpelliéraines subsistantes a eu une activité continue du XIX^e au XXI^e siècle. Parmi ses trois catégories de membres, celle des résidants est seule appelée à prendre les décisions, d'où l'intérêt dans la perspective d'une histoire de l'institution, d'entreprendre d'en étudier l'évolution de la composition, tant par origine socio-professionnelle et géographique que par âge.

Un peu plus de 53 ans entre la mort de Philippe d'Imbert de Saint-Paul, premier décès d'un résidant le 6 octobre 1841, et celle d'Ulysse Cros le 21 novembre 1894, le délai correspond à l'effacement progressif de la génération des fondateurs. Élu dès le 30 septembre 1833, temporairement éloigné en 1848 par une mutation, Cros, redevenu résidant le 17 novembre 1849, restait le dernier des sociétaires à avoir connu Saint-Paul. En donnant le 2 avril 1842, un

* Professeur honoraire d'histoire contemporaine, Université Paul Valéry, Montpellier



successeur à ce dernier, la compagnie rétablissait l'effectif statutaire de 25, ce qu'elle n'avait fait auparavant que pour répondre à des démissions, imposées ou non par un départ de Montpellier¹. Jusqu'à Bourelly, le 11 janvier 1896, il allait falloir procéder en moins de 54 ans, à 65 cooptations qui ne tenaient pas toutes non plus à la mortalité. Le retard à combler les vides contribuait à une répartition inégale dans le temps : 14 entrées seulement de 1842 à 1860, mais 5 en 1864, 6 en 1868, 3 en 1872, 4 en 1876, une en 1874 comme en 1879. Le rythme s'accélérait ensuite : 31 soit un peu moins de la moitié, de 1881 à 1896². Parfois très réduite, par une mort prématurée, ou une mutation pour les fonctionnaires et militaires, la durée du séjour influe sur les participations aux bureaux successifs, ou aux *Mémoires de la Société archéologique*, mais non nécessairement sur les apports à l'enrichissement et à la conservation des collections, objectif premier du règlement approuvé le 29 novembre 1834 par le ministre de l'Intérieur.

Des juristes aux activités diverses

Maintenu à sept par le successeur de Saint-Paul, le juge Vionnois, un Dijonnais qui ne quitte le tribunal que pour la retraite sur place, l'effectif des magistrats monte à huit le 4 mars 1843 avec Massot, avocat général à Montpellier depuis 1839. En 1849, la reprise d'une carrière ouverte par la révolution de 1830 et interrompue par la chute de Louis-Philippe, réduit à l'état de correspondant, le successeur du marbrier Grimes, terminant premier président à la cour de Rouen pour se retirer dans le Perpignan natal. D'abord conservé avec l'un des trois élus du 7 avril 1849, le niveau tombe à deux le 30 octobre 1871, à la disparition du conseiller Capelle, retraité et maire de la petite commune de Siran dans l'Ouest du département, les pertes de Lunaret, Castelnau, Marcel de Serres, Alicot, puis le 8 juin 1868, de Vionnois, n'ayant pas été compensées³. Il remonte à trois avec Besset, président du tribunal de première instance, le 22 juin 1872, puis après la mort de Pégat en 1879, Victor Aragon le 14 mai 1881. Au premier, né en 1814 et décédé en 1882, succède le 10 mars 1883, le président de chambre Émile Cauvet (**Fig.1**). De deux ans moins âgé, ce membre de la Commission archéologique de Narbonne, depuis 1846, parvient après les trépas de Grasset en 1884 et du quasi octogénaire premier président honoraire Aragon en 1886, à assurer seul la représentation du corps jusqu'en 1898⁴.

Pareil recul affecte-t-il les avocats ? Outre ceux qui sont devenus magistrats, sept des résidents de 1842 ont porté ce titre, attestation d'études de droit plus que de pratique effective. C'est encore le cas du quadragénaire Frédéric Roque, marié l'année précédente agent des convois militaires, et successeur le 7 décembre 1844 de Bascou, décédé professeur à la faculté des lettres en 1843 mais auparavant inscrit au barreau. Fidèle à la ville natale jusqu'à la fin de ses jours en 1883, Roque-Ferrier, appellation courante par adjonction du patronyme maternel, devient pourtant correspondant après le 25 janvier 1868 : la poésie occitane l'intéresse plus que les vestiges lapidaires ou métalliques⁵. Les disparitions de Daudé de Lavalette, Jamme, et Jules Renouvier ont depuis 1860, réduit l'effectif à quatre, niveau retrouvé le 14 mars 1868 avec



Fig. 1 - Portrait d'Émile Cauvet, peint par Édouard-Antoine Marsal (© Jean Lepage, Palais-musée des Archevêques de Narbonne).

Frédéric Fabrège, au tableau de l'ordre comme le seul Ricard. Propriétaire foncier, conseiller général d'Aniane, Albert d'Albenas qui rejoint le 2 mai, l'inlassable artisan du sauvetage de la cathédrale de Maguelone, arbore le doctorat en droit, sans se réclamer d'une profession que la fortune familiale dispense d'aborder, mais est d'abord ici le neveu de Jules Renouvier⁶. Élu le 14 janvier 1882, Léon Gaudin, lui aussi docteur, a abandonné le barreau pour devenir à la bibliothèque municipale, en 1863 l'adjoint, et en 1876 le successeur de Paulin Blanc, et comme ce dernier décédé en 1880, représente l'établissement bien plus que les juristes⁷.

Autre avocat, Louis de La Roque s'était fait, tout en exerçant à Paris, le généalogiste de la noblesse du Languedoc natal. L'un des promoteurs en 1868, et des collaborateurs du quotidien légitimiste montpelliérain *l'Union nationale*, et le créateur en 1873 d'une société des bains de mer de Palavas, ce résident agréé le 16 décembre 1876, ne tarde pas à regagner la capitale pour publier dans les deux dernières décennies du siècle, *la Vigne française*, *le Bulletin héraldique de France* et *la Maison de campagne*. Il ne participe pas au lancement de *l'Éclair* qui en 1881, prend le relais de *l'Union nationale*, et dont Fabrège, l'un des gros souscripteurs, va rester un fidèle jusqu'à la mort⁸.

En revanche, le choix de Louis Grasset-Morel le 21 mars 1885, comme celui d'Émile Bonnet huit ans plus tard, procure à la Société un dévouement constant qui n'empêche pas la production parallèle de travaux majeurs pour l'histoire de Montpellier et de sa région⁹. Propriétaires fonciers, Grasset-Morel et Fabrège semblent n'avoir guère plaidé, mais Bonnet exerce effectivement la profession



comme Goirand de la Baume admis le 13 février 1892. L'effectif des juristes hors magistrature tomberait de huit à cinq après les décès de Ricard en 1893, et l'année suivante, du quinquagénaire Goirand de la Baume, et de Cros, si la ville n'avait vu le décret du 28 novembre 1878 restaurer la faculté de droit, organisée le 4 avril 1880 avec la mutation d'Albert Vigié, professeur à Grenoble. Celui à qui était alors confié l'enseignement du droit civil, était nommé par arrêté du même jour, doyen à Montpellier pour trois ans. Avant même d'être durablement maintenu dans cette fonction par la confiance des collègues, il devenait dès le 14 mai 1881, membre résidant de la Société. Consacré le 12 juillet 1913, dans la perspective de la retraite à Perpignan, par le titre de président honoraire, après de longues années à la tête de la compagnie, son engagement favorisait l'admission de trois nouveaux agrégés affectés à la faculté¹⁰.

Chargé de l'histoire générale du droit français public et privé après le concours de 1882, Brissaud, intégré le 21 mars 1885, retrouvait définitivement dès la rentrée suivante, le Toulouse de ses études¹¹. Plus tardive, l'élection le 24 décembre 1887, du collègue de droit romain, arrivé à Montpellier après l'agrégation de 1880, n'était pas plus fructueuse : appelé à Paris, Girard, démissionnait fin 1888, devenant correspondant le 19 janvier 1889¹².

Sans lien avec la toute récente disparition de Cros, les choix du 15 décembre 1894 s'avèrent plus féconds. Des deux nouveaux qui vont publier pour la Société, les cartulaires des abbayes d'Aniane et de Gellone, l'un, Edmond Meynial, agrégé de 1887, poursuit l'enseignement de Brissaud, et ne passe correspondant en partant pour Paris, que le 7 décembre 1907¹³.

Des prêtres et leur évêque

Une formation de paléographe à l'institut catholique de Toulouse, au sortir du grand séminaire, a qualifié pour cette entreprise, l'autre, septième ecclésiastique accueilli parmi les résidents. Originaire d'Aniane, Léon Cassan meurt curé de Saint-Guilhem-le-Désert, début 1905, sans avoir atteint 40 ans¹⁴.

Avant Raynaud, appelé le 14 août 1847 à succéder à l'archiviste Desmazes, le clergé n'était présent que chez les honoraires ou correspondants. Après le décès du vicaire général le 7 décembre 1862, il fallait attendre le 2 mai 1868 pour élire Anglade, bientôt conduit à quitter le diocèse natal. En 1870, le desservant de Lattes suivait, comme secrétaire particulier, Justin Paulinier promu évêque de Grenoble, avant d'en devenir le vicaire général à Besançon¹⁵. Nouveau membre résidant le 19 décembre 1874, François Marie Anatole de Rovérié de Cabrières, l'évêque arrivé à Montpellier un an plus tôt, allait être rejoint par plusieurs de ses prêtres¹⁶. Le 1^{er} mars 1879, c'était le récent évocateur du passé médiéval du Lunel natal, plus que le biographe de Martin curé de la paroisse de Saint-Denis, dont Rouët avait été quinze ans, le vicaire. Après la mort le 5 novembre 1885, de celui qui était l'aumônier du lycée depuis mai 1881, Paul Henry, docteur en théologie, prenait la suite dans l'établissement, et le 13 mars 1886 à la Société. Recrutant alors rarement les

correspondants en ville ou aux environs immédiats, la compagnie qui avait d'abord reçu dans cette catégorie, le desservant de Castelnaud-le-Lez le 21 février 1885, opérait ainsi une promotion exceptionnelle au XIX^e siècle. Elle tardait ensuite à prendre acte de l'éloignement, sous couvert de promotion hiérarchique, de l'ecclésiastique libéral, envoyé dans l'Ouest du diocèse en 1893 par la méfiance du prélat royaliste : l'historien de François Bosquet, évêque de Lodève et de Montpellier, ne redevenait correspondant que le 17 décembre 1898, un an avant d'accéder lui-même à l'épiscopat à Grenoble¹⁷. Cassan peut en tout cas, rencontrer un authentique résidant, le chanoine Ferdinand Saurel admis le 24 décembre 1887. Né en 1821, l'historien du clergé héraultais, et notamment des épreuves infligées par la Révolution, meurt en 1907, deux ans après le jeune confrère¹⁸.

La faculté des lettres

Bien avant l'entrée de Saurel, la faculté des lettres, absente depuis la disparition de Bascou et le départ de Jubinal, avait été réintroduite dès le 7 avril 1849 à la cinquième élection organisée après le décès de Saint-Paul, avec Alexandre Germain. Ce Parisien qui occupe la chaire d'histoire, du rétablissement de l'institution en 1838 jusqu'à la retraite, prise peu avant de mourir à 77 ans le 26 janvier 1887, allait se révéler un pionnier de la collecte et de la publication de documents locaux. Son intérêt pour le passé régional, dont ne le détourne pas la charge du décanat de 1861 à 1881, l'attache à la compagnie où deux agrégés le rejoignent le 12 novembre 1864¹⁹. Arrivé en 1863 à Montpellier pour y rester jusqu'à la mort en 1899, Charles Revillout vient d'y entamer à la faculté, la carrière de professeur de littérature française, que n'annonçaient pas plus que le succès en 1843 huit ans après Germain, au concours d'histoire et géographie, deux décennies d'enseignement secondaire, et les sujets des deux thèses de doctorat. Affecté à l'histoire à Cahors, le biterrois Anselme, après le succès au concours unifié des disciplines littéraires de 1854, conserve cette spécialité à Montpellier comme à Paris, où son transfert prive en 1872, le lycée de tout représentant parmi les résidents²⁰. Des trois collègues venus ensuite retrouver Germain et Revillout, les deux premiers tardent bien moins qu'Anselme à gagner la capitale. Élu le 16 décembre 1876, Auguste Bouché-Leclercq abandonne dès 1878, Montpellier et la littérature antique pour l'histoire ancienne à la Sorbonne. Admis le 2 avril 1881, Jules Martha, maître de conférences d'antiquités grecques et latines, se rapproche à Dijon dès la fin de l'année, de la faculté de Paris qui lui confie le latin en 1884. La ville retient jusqu'en 1891, Maurice Croiset, passé du lycée aux langues et littérature grecques, après dédoublement de la chaire de Bouché-Leclercq en 1876. Le résidant intégré à la Société le 10 mars 1883, ne rejoint pas la Sorbonne de son frère aîné et collaborateur Alfred, mais l'École normale supérieure en attendant le Collège de France. Peu après le décès de Germain, la spécialisation en histoire a pu accélérer l'admission, le 24 décembre 1887, de Charles Victor Langlois, arrivé un an plus tôt à la faculté, mais devenant correspondant dès 1888, après mutation à Paris²¹.



Fig. 2 - Portrait de François-Louis-Paul Gervais (Paris, 1816-Paris, 1879), peint par Camille-Félix Bellanger (1853-1923), 1888, huile sur toile encadrée (Service du Patrimoine historique de l'Université de Montpellier. © Université de Montpellier-Sonnet).

L'enseignement de cette discipline était partagé avec Paul Gachon qui, intégré dans la compagnie le même jour, ne s'éloigne en revanche guère de Montpellier que pour représenter le canton natal de Sauve au conseil général du Gard, et que rejoint le 13 décembre 1890, le successeur de Langlois à la faculté, Pélissier moins intéressé par l'histoire régionale²². Est-ce le doyen en place depuis le 13 décembre 1881, ou le maire élu le 2 février, qui en la personne de Castets, devient membre résidant le 18 novembre 1893 ? En agréant la même année que ce professeur de littérature étrangère, le jeune Henri Lechat chargé depuis 1890 des antiquités grecques et latines, la Société accorde à la faculté des lettres, cinq représentants, en activité ou en retraite. Avant même la mort de Revillout, ce niveau exceptionnellement élevé se trouve remis en cause par le départ de Lechat pour Lyon en 1898²³.

Des médecins

Après les décès en 1862 de Marcel de Serres, magistrat mais aussi professeur, et de Jeanjean, la faculté des sciences avait temporairement repris place le 12 novembre 1864, avec le doyen Gervais (**Fig.2**) qui regagnait Paris dès l'année suivante²⁴. Ce professeur de zoologie et d'anatomie comparée était par ailleurs titulaire du doctorat en médecine comme quatre des sociétaires de 1842, dont trois veillaient aux collections des facultés : Jeanjean, Kuhnholz et Viguiet. Nommé sous-bibliothécaire, l'un des deux élus du 8 décembre 1855, Piron, chirurgien de la marine jusqu'en 1849, avait pris en 1853, la suite du



Fig. 3 - Portrait d'Étienne-Frédéric Bouisson (Mauguio, 1813-Montpellier, 1884), peint par Francisque Desportes (1849-1909), fin XIX^e-début XX^e siècle, huile sur toile encadrée, classée au titre des Monuments Historiques en 2005 (Service du Patrimoine historique de l'Université de Montpellier. © Université de Montpellier).

dernier dans l'établissement dont père et oncle avaient été les secrétaires, et où il avait lui-même obtenu le doctorat. Sa disparition en 1864, puis celle de Chrestien en 1873, et de Kuhnholz en 1877, après le départ de Viguiet, réduisaient la représentation de la profession au seul Bouisson (**Fig.3**), coopté le 14 avril 1860. À cette date, la renommée de celui qui serait l'acquéreur en 1867, puis le donateur du domaine de Grammont, le doyen de la faculté en 1868, le député de l'Hérault à l'Assemblée nationale de 1871, et l'époux d'Amélie Bertrand en 1873, restait exclusivement médicale. Elle suffisait à l'imposer à une compagnie qui, après sa mort le 26 mai 1884, n'allait plus compter aucun médecin pendant neuf ans²⁵.

Admis le 18 novembre 1893, le septuagénaire Léon Coste, passé par l'internat des hôpitaux montpellierains pour accéder au doctorat le 7 juillet 1854, est surtout l'homme qui a dirigé la municipalité de 1871 à 1874, puis de 1876 à 1878, l'année où se constituait la Société languedocienne de géographie. Pour cette dernière, l'ancien maire s'est fait l'historien des fontaines de Montpellier, puis des transformations de la ville depuis la fin du XVII^e siècle²⁶. Fils de médecin, Paul Bourely, ou Bourrely, reçu docteur le 19 mars, engagé le 26 juillet 1870, a obtenu la Légion d'honneur le 15 juillet 1871 pour sa conduite dans l'armée, où il est resté jusqu'en 1876. Le mariage en 1874 avec la fille de l'architecte Abric décédé en 1871, l'un des six membres fondateurs de la Société archéologique, a probablement avancé le choix de la pratique civile dans le Montpellier natal²⁷.

Des conservateurs et historiens amateurs et professionnels

Le décalage temporel suffit à écarter pour l'élu du 11 janvier 1896, l'idée d'hérédité qui s'impose dans une succession bien antérieure. Agréé le 7 avril 1849, en même temps que Capelle et Germain, Laurent Sauvadet, ancien chef de division à la préfecture n'attendait pas ses 83 ans pour démissionner, laissant la place dès le 2 avril 1853 à son propre fils, un quadragénaire célibataire, numismate et contrôleur des contributions directes. S'il est facile d'invoquer l'âge pour expliquer le retrait, les motifs de l'introduction d'un quasi-octogénaire, en marge des milieux professionnels représentés dans la compagnie, restent obscurs, et plus encore le cas unique de transmission en ligne directe du titre de membre résidant. Bien après la mort le 19 juillet 1869 de Sauvadet fils, qui n'a guère survécu au père décédé en 1861, la Société admet le 13 décembre 1890, le directeur des contributions directes²⁸. Pour avancer dans cette administration, Henri Daubian-Delisle a dû quitter à deux reprises, le Montpellier natal. Parvenu à la direction départementale à Besançon, il y assurait en 1879, la présidence annuelle de la Société d'émulation du Doubs, correspondante de l'institution héraultaise. Cette dernière ne retient guère le chevalier de la Légion d'honneur de 1880 qui, muté à la tête du service dans l'Hérault, s'éloigne du Languedoc dès la retraite, et devient donc correspondant en 1891²⁹.

Aucun autre fonctionnaire des finances n'a rejoint les membres résidants parmi lesquels apparaît un préfet. Introduit le 14 mars 1868, Paul Glaize ne s'accorde politiquement avec Fabrège, élu le même jour, que dans l'opposition à Napoléon III. La richesse foncière permet à ce propriétaire sans activité professionnelle, de militer à la tête du parti républicain qui prépare le lancement en avril 1869 du quotidien *la Liberté*. La chute du régime impérial en fait le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, première étape d'une carrière administrative qui éloigne un résidant que la compagnie tarde à remplacer³⁰. Avant et après Glaize, d'autres rentiers employant leurs loisirs à la fouille, la collection ou l'écriture, rejoignent la Société. Domicilié à Lille à l'élection comme correspondant le 14 août 1847, à Montpellier au décès d'un tout jeune fils le 9 avril 1849, Adolphe Lericque de Monchy est le seul à précéder le 2 avril 1853, Henry dans le passage chez les résidants. Il a regagné le Nord lorsque la Société, après avoir dressé un constat de carence le 14 décembre 1867, enregistre sa démission le 25 janvier 1868³¹. Sans profession lui aussi, le quinquagénaire Marcellin Faucillon agréé le 8 décembre 1855, semble n'avoir jamais quitté la ville natale, sur laquelle il vient en 1852, de commencer à publier des travaux principalement consacrés à l'enseignement sous l'Ancien Régime³².

Le protestantisme, la formation d'ingénieur médaillé à l'Exposition universelle dix ans après la sortie en 1857 de Centrale, distinguent Cazalis de Fondouce, accueilli en 1868 avec Fabrège et Glaize. L'état de rentier n'implique pas l'inactivité, et les fouilles n'empêchent pas celui qui a étudié la géologie avant de se spécialiser dans la préhistoire, de consacrer, une large part de son temps

à la Société archéologique qu'il préside après Vigie, jusqu'au décès en 1931³³. Un ouvrage sur l'incertain évêché d'Arisitum mentionné par Grégoire de Tours, recommande Ludovic de Julien de Pégueiroles qui tient à inclure le Larzac dans ce diocèse. L'élu du 2 mai 1868 vient de perdre son épouse, et disparaît lui-même le 14 septembre 1871 à 35 ans, un âge dépassé depuis très longtemps par les deux rentiers amateurs de peinture qui entrent en 1893³⁴. Le 18 mars, la Société salue tardivement la générosité d'Alfred Chaber (**Fig. 4**), membre honoraire de la Commission archéologique de Narbonne depuis le 7 avril 1876, et bientôt évincé par la mort le 7 octobre 1894, de la compagnie, comme du château de la Piscine, à peine acquis³⁵. Accueilli le 18 novembre, Georges d'Albenas, neveu célibataire de Jules Renouvier, siège comme le frère aîné, Albert, à la commission consultative pour l'achat de tableaux du musée Fabre, avant d'assumer septuagénaire, la charge de l'établissement du 26 juin 1902 au décès le 7 septembre 1914³⁶.

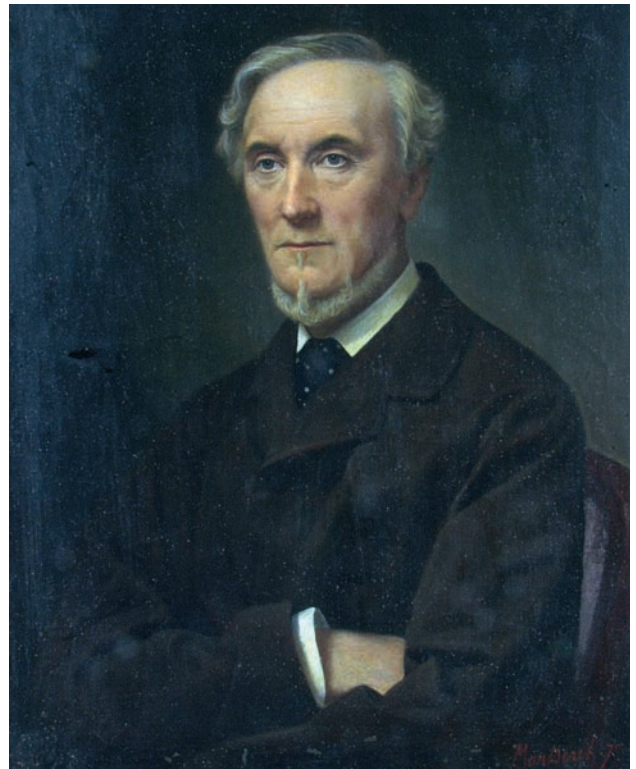


Fig. 4 - Portrait d'Alfred Chaber, bienfaiteur du musée de Narbonne, peint par Jean-Pierre Monceret (© Jean Lepage, Palais-musée des Archevêques de Narbonne).

Les spécialistes de la conservation ont naturellement trouvé place parmi les résidants. Élu le 22 juin 1872 après le décès d'Eugène Thomas, le nantais Louis de La Cour de la Pijardière avait quitté Paris et la bibliothèque Sainte-Geneviève pour les archives départementales, tâche réservée maintenant aux anciens élèves de l'École des chartes, dont il était sorti en 1854³⁷. Son suicide amène dans l'Hérault le 1^{er} octobre 1891, et dans la compagnie dès le 13 février 1892, Joseph Berthélé. Premier au concours d'entrée de 1878, archiviste-paléographe en 1882, ce Parisien abandonne les Deux-Sèvres pour vivre à Montpellier jusqu'à la fin en 1926³⁸. Deux autres chartistes restent moins longtemps membres résidants. Une thèse



sur le cartulaire de Gellone a valu au montpelliérain Paul Alaus, entré à l'École un an après Berthelé, le diplôme d'archiviste-paléographe le 25 février et la cooptation dès le 21 mars 1885. Écarté de toute activité professionnelle par une santé déficiente, le lauréat de la Société archéologique de Béziers, en 1887 pour des recherches sur l'évêché d'Arisitum, n'est pas en mesure de coopérer avec Cassan et Meynial, que la famille autorise à utiliser ses travaux en vue de la publication du cartulaire en 1898. Réduit à l'état de correspondant le 17 décembre 1898, il meurt deux décennies plus tard à l'hôpital de Font d'Aurelle³⁹. Nommé archiviste de Montpellier par arrêté municipal du 17 janvier 1889, Grand, admis en 1881 et diplômé en 1886, vient, lorsqu'il est élu le 13 décembre 1890, de reprendre l'enseignement créé par Langlois à la faculté des lettres, de la paléographie. Sans attaches locales, il se laisse entraîner à des curiosités lointaines, produisant en 1893 à la faveur d'un congé, un rapport sur les archives d'Allemagne, peut-être à l'origine des difficultés avec la nouvelle municipalité que dirige Castets. Suspendu un mois le 9 novembre, le fonctionnaire parti pour le Canada sans autorisation, ne reprend pas son service. Révoqué le 28 février 1894, il arrête la publication de sa thèse dans la *Revue des langues romanes*, et s'éloigne définitivement de la Société archéologique, comme de la ville qui, supprimant son emploi le 25 janvier 1895, confie les archives à Berthelé⁴⁰.

Des ingénieurs et des artistes

Aidée par les documents écrits, l'archéologie a besoin de l'expérience d'hommes de terrain, d'où l'intégration le 8 mai 1858 de deux officiers d'une arme alors constamment présente dans la garnison montpelliéraine. Donateur et vice-président, le lieutenant-colonel Antoine Puiggari, neveu de l'érudit Pierre, devient membre honoraire le 15 mars 1867, ayant définitivement quitté la ville le 31 janvier, chargé des fortifications du Perpignan natal où il termine colonel directeur du génie⁴¹. Adjoint au commandant de l'école régimentaire depuis 1852, le capitaine Prévost avait, lieutenant, déjà servi à Montpellier de 1843 à 1845. Dès le 12 mars 1859, une affectation à Saumur fait un correspondant, de celui qu'un parcours achevé comme général de brigade, ne ramène pas en Languedoc⁴². Avec le lieutenant-colonel en retraite François Domergue, général de brigade à la tête des gardes nationales de l'Hérault natal pendant la guerre, le génie retrouve le 22 juin 1872, un représentant, moins intéressé par l'archéologie que ses deux devanciers et que le Montpelliérain accueilli le 16 décembre 1876⁴³. Directeur du génie dans sa ville, le colonel Fulcrand, éloigné dès 1881 par les dernières étapes de sa carrière, à Perpignan, puis au Sahara, reste étroitement lié à la Société⁴⁴. Polytechnicien comme ces quatre officiers, l'ingénieur en chef des ponts et chaussées Frédéric Ritter est admis le 2 avril 1881. Historien du mathématicien François Viète, et donateur, cet Alsacien devient honoraire dès le 22 novembre 1884, se retirant à Pau où il s'est marié en 1854 et où il meurt en 1893⁴⁵. Joseph Pouchet n'a pas subi la même formation. Professeur de grammaire à l'école régimentaire du génie depuis 1860, capitaine auxiliaire dans l'arme pendant la guerre, le membre actif de la

Société languedocienne de géographie est élu le 13 février 1892, à la veille de la retraite le 1^{er} mars⁴⁶.

C'étaient en revanche, deux incontestables praticiens que la compagnie avait choisis le 5 mars 1864. Pierre Arribat avait été l'élève de Charles Abric, à qui Henri Bésiné succédait comme architecte du département pour bâtir la préfecture de 1867 à 1870. Inspecteur des travaux diocésains depuis dix ans, le premier se trouvait directement concerné par l'archéologie pour les entreprises de restauration avant, septuagénaire, de construire de 1895 à 1897, grâce à la confiance de Fabrège, exécuteur testamentaire, la chapelle prévue par Amélie Bouisson-Bertrand pour l'établissement de bienfaisance de Grammont⁴⁷.

Incorporé le 16 décembre 1876, l'alésien Augustin Huguet, devenu Huguet-Moline par adjonction du patronyme de l'épouse, a trouvé à Montpellier dans la photographie, la notoriété et une ressource plus sûre que la peinture, pratiquée par ailleurs : en témoignent ses relations parfois malencontreuses avec la famille Bazille⁴⁸.

Genre, âges et origines géographiques

Les professions exercées par les sociétaires sont pour la plupart, exclusivement masculines. Éduquées pour être des maîtresses de maison, les filles de la bourgeoisie ne disposent pas des connaissances permettant d'aborder l'archéologie. Le père, marchand drapier, destinait-il Louise Guiraud, première femme admise dans la compagnie, le 6 juin 1891, à exercer un métier ? La réussite aux examens de capacité de l'enseignement primaire, brevet élémentaire en 1877 et brevet supérieur en 1879, attestait une instruction générale du niveau du baccalauréat, latin exclu, chez celle qu'un revers familial de fortune amenait à ouvrir un cours privé en 1881, et qui publiait dès avant l'élection et les 31 ans, des travaux archéologiques et historiques appuyés sur une solide érudition⁴⁹.

L'unique élue n'est pourtant pas la plus jeune. Langlois a été coopté le 24 décembre 1887 à 24 ans et 7 mois, le plus vieux, près de 79 ans le 7 avril 1849, étant Sauvadet père. Une coupure à égale distance de ces deux extrêmes, soit 51 ans, âge d'entrée de Raynaud, Capelle et Piron, sépare 18 résidants tardivement accueillis, des 44 plus précoces. Dans le premier groupe, 4 ont dépassé les 70 ans, 7 se situant entre 61 et 67, et 7 autres de 52 à 60. Le deuxième compte 7 admis de 46 à 50 ans, 26 entre 32 et 45, et 11 de moins de 31 à leur intégration. Quant à la médiane qui partage les 65 nouveaux résidants en deux ensembles égaux, elle passe par Puiggari appelé à 43 ans et 3 mois. L'impression de jeunesse que donne une majorité de moins de 45 ans, doit être nuancée. Les admissions les plus précoces peuvent se révéler éphémères. Chez les 11 élus de moins de 31 ans, la fidélité de Fabrège, Bonnet, Louise Guiraud ou Péliissier, contraste avec la brièveté des séjours de Martha, Brissaud ou Langlois, quelques mois. Débutant en 1868 avec l'entrée de trois notables enracinés, Cazalis de Fondouce, Fabrège et Pégueiroles, le recrutement juvénile, 18 de moins de 35 ans en tout, est opéré pour l'essentiel à partir de 1876, et change alors de nature puisque l'élu du 16 décembre, Bouché-Leclercq s'éloigne dès 1878. Le souci des liaisons avec les facultés



des lettres et de droit aboutit à l'ouverture à de très jeunes universitaires qui, sans attaches locales, ne s'attardent pas à Montpellier. Sur les 15 jeunes accueillis de 1876 à 1894, le tiers a quitté la ville dès avant la révocation de Grand.

Depuis 1876 en effet, l'hétérogénéité des origines géographiques s'est renforcée. Des 65 appelés de 1842 à 1896, 33 soit la moitié, sont nés dans l'Hérault, dont 22, le tiers, au chef-lieu. Prépondérant de 1842 à 1874 avec 17 natifs sur 29, le département perd la majorité absolue chez les 36 de 1876 à 1896 : 16 seulement. Avec 10 Montpelliérains contre 12 dans la période antérieure, le recul de la commune s'affirme dans une phase de renouvellement accéléré.

Quoi qu'il en soit, l'image qui se dessine de la réalité de la Société, n'est pas plus celle d'une réunion de trentenaires que d'une assemblée de vieillards. Les survivants de la période de formation que rejoignent entre autres, jusqu'à l'élection de Chaber en 1893, des hommes plus âgés ou à peine moins âgés, côtoient aussi dès 1868, Fabrège né trois semaines avant le décès de Saint-Paul.

Cette diversité est encore de règle autour de 1960, à en croire les souvenirs quelque peu ironiques, mais à coup sûr, dépourvus de toute agressivité, d'Emmanuel Le Roy Ladurie, évoquant un « aimable purgatoire » où l'on entre « vers l'âge de trente cinq ou quarante ans » pour attendre « jusqu'à la cinquantaine, voire au-delà » de « pénétrer [...] dans le saint des saints », l'Académie⁵⁰. Reconnait-on ce parcours au XIX^e siècle ? Aînée de quelque 13 ans, la Société archéologique a vu 13 de ses membres participer à la formation de l'Académie des sciences et

lettres de Montpellier. Admis bien plus tard, Bouisson a siégé dès l'origine, dans la section de médecine, l'une des trois de la nouvelle compagnie, comme Gervais dans celle des sciences, où deux résidants, Lericque de Monchy et Cazalis de Fondouce, n'ont pas attendu cinq ans pour pénétrer. La composition professionnelle resserre les relations avec la section des lettres où les 9 sociétaires de 1847 sont rejoints par Roque-Ferrier en 1848, Pégat en 1855, membres comme eux de l'institution aînée avant la naissance de la cadette. Des 21 trajets suivants, 10 sont conformes au modèle d'E. Le Roy Ladurie, mais l'attente ne dure pas trois ans pour Grasset-Morel, Péliissier, Lechat et Meynial ; plus longue pour Faucillon, Revillout, Gaudin et Henry, elle ne dépasse les sept, il est vrai largement, que pour Fabrège et Cabrières, deux personnalités, que l'on imagine mal, piétiner respectivement jusqu'en 1890 et 1891, aux portes d'une réunion réticente. Germain, Besset, Aragon, Croiset, Saurel et Castets ont d'abord été académiciens. Quant à Vigié, Cauvet, Gachon, Berthélé et Bonnet, les deux compagnies les élisent sans délai⁵¹.

N'apparaissant pas comme une étape, l'entrée à la Société archéologique répond à l'ambition de participer à la vie intellectuelle locale. En témoigne l'engagement de résidants dans les associations plus tardives, telles la Société pour l'étude des langues romanes ou la Société languedocienne de géographie. Les adhésions parallèles n'ont certes pas amoindri le dévouement de Cazalis de Fondouce, Vigié ou Bonnet. Reste à réaliser la nécessaire, mais particulièrement difficile, étude du travail accompli par ces derniers, et plus largement par la compagnie aux XIX^e et XX^e siècles.

Les 65 résidants élus de 1842 à 1896

(Le prénom usuel connu est distingué des autres en gras. La lettre M désigne Montpellier. Le département n'est pas indiqué dans le cas de localités héraultaises ou notoires)

- Émilien Marie VIONNOIS (Dijon, 11 septembre 1792-M, 8 juin 1868), **2 avril 1842**.
- **Joseph** François Jean MASSOT, dit MASSOT-REYNIER (Perpignan, 20 décembre 1804-id., 24 mars 1883), **4 mars 1843**.
- Simon **Frédéric** ROQUE, dit ROQUE-FERRIER (M, 15 juillet 1801-M, 5 mai 1883), **7 décembre 1844**.
- Jean Baptiste Pascal RAYNAUD (Olonzac, 3 avril 1796-M, 7 décembre 1862), **14 août 1847**.
- Jean Pascal CAPELLE (Chalabre [Aude], 7 avril 1798-Siran, 30 octobre 1871), **7 avril 1849**.
- **Alexandre** Charles GERMAIN (Paris, 14 décembre 1809-M, 26 janvier 1887), id.
- Laurent SAUVADET (M, 7 septembre 1770-M, 12 juin 1861), id.
- **Adolphe** Henry LERICQUE de MONCHY (Beuvry [Pas-de-Calais], 26 décembre 1806-Lille, 23 août 1882), **2 avril 1853**.
- Fortuné Marie SAUVADET (M, 22 avril 1812-M, 19 juillet 1869), id.
- Jean **Marcellin** Ferdinand FAUCILLON (M, 8 février 1800-M, 15 janvier 1868), **8 décembre 1855**.
- Louis Germain **Prosper** PIRON (M, 11 décembre 1804-Lamalou-les-Bains, 26 juin 1864), id.
- **Antoine** Jean Baptiste François Xavier PUIGGARI (Perpignan, 17 janvier 1815- id., 3 décembre 1890), **8 mai 1858**.
- Jacques **Ferdinand** PRÉVOST (Argentan [Orne], 27 mars 1819-Versailles, 3 avril 1883), id.
- Étienne **Frédéric** BOUISSON (Mauguio, 14 juin 1813-M, 26 mai 1884), **14 avril 1860**.
- Pierre ARIBAT, dit ARRIBAT (M, 5 janvier 1823-M, 23 décembre 1905), **5 mars 1864**.
- **Henri** Louis BÉSINÉ (M, 8 juillet 1828-Paris 9^e, 30 mai 1888), id.
- Jean Alexis ANSELME (Béziers, 21 janvier 1823-Paris 11^e, 16 octobre 1886), **12 novembre 1864**.
- François Louis **Paul** GERVAIS (Paris, 26 septembre 1816-Paris 5^e, 11 février 1879), id.
- **Charles** Jules REVILLOUT (Issoudun [Indre], 30 janvier 1821-M, 18 novembre 1899), id.
- **Paul** Louis CAZALIS de FONDOUCE, né CAZALIS (M, 11 juin 1835-M, 9 avril 1931), **14 mars 1868**.
- **Frédéric** Louis Joseph FABRÈGE (M, 15 septembre 1841-M, 15 avril 1915), id.



- Jean **Paul** Marie GLAIZE (M, 22 mai 1832-M, 4 août 1900), id.
- Jean Marie **Albert** d'ALBENAS (M, 14 mars 1826-, 21 novembre 1908), **2 mai 1868**.
- Antonin Marie Jean ANGLADE (Montpeyroux, 2 février 1824-Besançon, 30 mars 1887), id.
- Marie Gabriel **Ludovic** de JULIEN de PÉGUEIROLES (Millau, 23 avril 1836-M, 14 septembre 1871), id.
- Jean Pierre Louis Élise BESSET (M, 7 juin 1814-M, 15 septembre 1882), **22 juin 1872**.
- François DOMERGUE (Sérignan, 3 juillet 1812-Alger, 15 mai 1888), id.
- Louis de LA COUR de LA PIJARDIÈRE, né LACOUR (Nantes 4^e, 16 septembre 1832-M, 7 septembre 1891), id.
- François Marie **Anatole** de ROVÉRIÉ de CABRIÈRES (Beaucaire, 30 août 1830-M, 21 décembre 1921), **19 décembre 1874**.
- Louis **Auguste** Thomas BOUCHÉ-LECLERCQ, né BOUCHER (Francières [Oise], 30 juillet 1842-Nogent-sur-Marne [Val-de-Marne], 17 juillet 1923), **16 décembre 1876**.
- Jean Jacques Charles FULCRAND (M, 4 septembre 1824-Angers 3^e, 24 août 1902), id.
- Augustin HUGUET, dit HUGUET-MOLINE (Alès, 9 novembre 1815-M, 17 octobre 1895), id.
- Jean **Louis** de LA ROQUE, né DELAROQUE (Saint-Drézéry, 1^{er} janvier 1830-Clamart [Hauts-de-Seine], 5 avril 1903), id.
- Adolphe Auguste ROUËT (Lunel, 9 février 1825-M, 5 novembre 1885), **1^{er} mars 1879**.
- Joseph **Jules** MARTHA (Strasbourg, 8 janvier 1853-Paris 6^e, 7 avril 1932), **2 avril 1881**.
- **Frédéric** Jean Baptiste Félix RITTER (Guebwiller [Haut-Rhin], 17 octobre 1819-Pau, 20 mars 1893), id.
- Victor ARAGON (Millas [Pyrénées-Orientales], 9 décembre 1806-M, 11 juin 1886), **14 mai 1881**.
- Jean **Albert** VIGIÉ (Belvès [Dordogne], 21 octobre 1843-Perpignan, 25 avril 1928), id.
- **Léon** François GAUDIN (M, 6 février 1827-id., 26 novembre 1915), **14 janvier 1882**.
- Dominique Pierre Joseph Guillaume Émile CAUVET (Sigeac [Aude], 16 septembre 1816-M, 10 décembre 1898), **10 mars 1883**.
- Antoine Marie Joseph **Maurice** CROISET (Paris, 21 novembre 1846-Paris 5^e, 15 février 1935), id.
- Marie Joseph Étienne Barthélemy **Paul** ALAUS (M, 27 juin 1860-M, 29 décembre 1918), **21 mars 1885**.
- **Jean Baptiste** BRISSAUD, né Jean BRISSEAUD (Puysserampion [Lot-et-Garonne], 7 décembre 1854-Toulouse, 13 août 1904), id.
- Jean Léon Marie **Louis** GRASSET-MOREL, né GRASSET (M, 17 mars 1843-Lansargues, 30 août 1912), id.
- **Paul** Émile HENRY (Blida [Algérie], 20 juillet 1851-Grenoble, 8 juillet 1911), **13 mars 1886**.
- Jean Louis **Paul** GACHON (Sauve [Gard], 20 mai 1854-M, 20 juillet 1929), **24 décembre 1887**.
- **Paul Frédéric** Jean GIRARD (Guingamp [Côtes-d'Armor], 26 octobre 1852-Caen, 11 octobre 1926), id.
- **Charles Victor** LANGLOIS (Rouen, 26 mai 1863-Paris 4^e, 25 juin 1929), id.
- Paul Léonard **Ferdinand** SAUREL (Agde, 28 août 1821-M, 1^{er} juin 1907), id.
- Étienne Antoine **Henri** DAUBIAN-DELISLE (M, 4 mai 1826-Bourges, 29 mars 1909), **13 décembre 1890**.
- Ernest-**Daniel**, dit GRAND (Paris 18^e, 12 mars 1861-Bourdeau [Savoie], 31 mars 1929), id.
- **Léon** Gabriel Jean Baptiste Marius PÉLISSIER (Marseille, 24 mars 1863-M, 9 novembre 1912), id.
- **Louise** Roch Joséphine GUIRAUD (Montpellier, 22 juillet 1860-id., 6 mai 1918), **6 juin 1891**.
- François Marie **Joseph** BERTHELÉ (Paris, 7 mai 1858-M, 12 mai 1926), **13 février 1892**.
- Pierre Stanislas Marcel GOIRAND de LA BAUME (Uzès, 7 mai 1843-M, 9 juin 1894), id.
- Joseph POUCHET (Valergues, 13 septembre 1828-M, 29 septembre 1907), id.
- Junior Marie Émile BONNET (Sète, 22 septembre 1863-M, 26 janvier 1942), **18 mars 1893**.
- Pierre André **Alfred** CHABER (M, 19 juillet 1817-M, 7 octobre 1894), id.
- **Henri** Augustin LECHAT (Auvillers-les-Forges [Ardennes], 22 décembre 1862-Lyon 2^e, 2 juillet 1925), id.
- Jean Charles **Ferdinand** CASTETS (Bordeaux, 29 avril 1838-Marseille, 24 mars 1921), **18 novembre 1893**.
- **Léon** Laurent COSTE (M, 2 septembre 1823-M, 1^{er} novembre 1904), id.
- **Georges** Marie Gustave d'ALBENAS (M, 3 septembre 1827-M, 7 septembre 1914), id.
- **Léon** Pierre Marie CASSAN (Aniane, 28 juin 1865-Saint-Guilhem-le-Désert, 31 janvier 1905), **17 novembre 1894**.
- **Edmond** Jean Marie MEYNIAL (Sancerre [Cher], 15 décembre 1861-Paris 16^e, 26 juin 1942), id.
- **Paul** Jean Étienne Marie BOURELY, alias BOURRELY (M, 30 juin 1845-M, 17 mai 1909), **11 janvier 1896**.



NOTES

1. Andréani, Roland, « Les premiers membres de la Société archéologique de Montpellier (22 septembre 1833-1^{er} juillet 1841) », *Annales du Midi*, t. 129, n° 297, 2017, p. 81-98.
2. Tableau récapitulatif des élus jusqu'à 1892 : *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 1^{re} série, t. 8, p. 541-546. Dates des élections : archives de la Société, quatre registres des délibérations (23 septembre 1833-30 août 1845, 15 novembre 1845-10 décembre 1864, 7 janvier 1865-25 juillet 1891, 15 janvier 1892-9 décembre 1922), les informations contenues dans le dernier pouvant être retrouvées au tome 1 de la deuxième série des *Mémoires*. Pour l'identification des personnes, il faut en premier lieu, consulter Clerc, Pierre (dir.), *Dictionnaire de biographie héraultaise des origines à nos jours. Anciens diocèses de Maguelone-Montpellier, Béziers, Agde, Lodève et Saint-Pons*, 2 vol., Montpellier, P. Clerc, 2001, nouvelle édition, 2006.
3. Naissance à Dijon le 11 septembre 1792 (Arch. dép. Côte-d'Or, baptême du 12 à Saint-Michel) et décès à Montpellier le 8 juin 1868 (Arch. dép. Hérault, acte du 9) d'Émilien Marie Vionnois. Arch. dép. Pyrénées-Orientales, naissance le 20 décembre 1804 (acte du 30 frimaire XIII) et décès le 24 mars 1883 à Perpignan de Joseph François Jean Massot. Aragon, Victor, « Notice sur le premier président Massot-Reynier », *Académie des sciences et lettres de Montpellier. Mémoires de la Section des lettres*, t. 7, 1882, p. 351-368. Naissance à Chababre le 7 avril 1798 (Arch. dép. Aude, acte du 18 germinal VI) et décès à Siran le 30 octobre 1871 (Arch. dép. Hérault) de Jean Pascal Capelle. Arch. nat., LH 1788/45, dossier J.F.J. Massot ; LH 421/19, dossier J.P. Capelle.
4. Arch. dép. Hérault, naissance le 7 juin 1814 (acte du 8) et décès le 15 septembre 1882 (acte du 16) à Montpellier de Jean Pierre Louis Élise Besset. Naissance à Millas le 9 décembre 1806 (Arch. dép. Pyrénées-Orientales, acte du 10) et décès à Montpellier le 11 juin 1886 (Arch. dép. Hérault) de Victor Aragon. Naissance à Sigan le 16 septembre 1816 (Arch. dép. Aude), et décès à Montpellier le 10 décembre 1898 (Arch. dép. Hérault, acte du 11) de Dominique Pierre Guillaume Joseph Émile Cauvet. Arch. nat., LH 223/54, dossier J.P.L.É. Besset ; LH 44/46, dossier V. Aragon ; LH 453/28, dossier D.P.G.J.É. Cauvet. Capeille, Jean, *Dictionnaire de biographies roussillonnaises*, Perpignan, 1914, réimpression, Marseille, Laffitte, 1978. *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne* (désormais BCAN), 1^{er} semestre 1899, séance du 9 janvier, p. LXXIII-LXXVIII. Cazals, Rémy et Fabre, Daniel (dir.), *Les Audois. Dictionnaire biographique*, Carcassonne, Association des amis des Archives de l'Aude, 1990.
5. Arch. dép. Hérault, naissance le 15 juillet 1801 (acte du 27 messidor IX), mariage le 26 septembre 1843, et décès le 5 mai 1883 à Montpellier de Simon Frédéric Roque. Andréani, Roland, *La Presse quotidienne de Montpellier des origines à 1944*, thèse, lettres, Toulouse, 1989, p. 332.
6. Arch. dép. Hérault, naissance le 15 septembre 1841 (acte du 16) et décès le 15 avril 1915 (acte du 16) à Montpellier de Frédéric Louis Joseph Fabrège. Cholvy, Gérard, « Frédéric Fabrège (1842-1915). De Montpellier à Maguelone », *Bulletin de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, nouvelle série, t. 46, 2015, p. 377-393. Arch. dép. Hérault, naissance le 14 mars 1826 (acte du 15), mariage le 5 juin 1854, et décès le 21 novembre 1908 à Montpellier de Jean Marie Albert d'Albenas.
7. Arch. mun. Montpellier, naissance le 6 février 1827 (acte du 7) et décès le 26 novembre 1915 de Léon François Gaudin. « Allocution de M. le Président Racanié-Laurens à l'occasion de la mort de M. Léon Gaudin », *Bulletin mensuel de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, t. 8, n° 1, janvier 1916, p. 25-34. Berthelé, Joseph, « Léon Gaudin », *Annales du Midi*, t. 27, n° 107-108, 1915, p. 249-255.
8. Andréani, Roland, *La Presse [...] op. cit.*, p. 548-549, 551-552, 555, 656-657, 770-771 et 1022. Arch. dép. Hauts-de-Seine, décès à Clamart le 5 avril 1903 (acte du 6) de Louis de La Roque.
9. Arch. dép. Hérault, naissance le 17 mars 1843 et mariage le 2 juillet 1866 à Montpellier, et décès le 30 août 1912 (acte du 31) à Lansargues, de Jean Léon Marie Louis Grasset, autorisé par jugement du tribunal civil du 9 juillet 1886 à adjoindre le nom de Morel. Naissance à Sète le 22 septembre 1863 (Arch. dép. Hérault, acte du 23) et décès le 26 janvier 1942 (Arch. mun. Montpellier) de Junior Marie Émile Bonnet. Hyacinthe, Rafaël, « Les archives de la famille Grasset-Morel : des sources inédites pour l'histoire locale », *Études héraultaises*, n° 39, 2009, p. 285-291.
10. Naissance à Uzès le 7 mai 1843 (Arch. dép. Gard, acte du 9) et décès à Montpellier le 9 juin 1894 (Arch. dép. Hérault) de Pierre Stanislas Marcel Goirand de la Baume. *Journal officiel de la république française* (désormais JO), 26-27 décembre 1878 p. 12395, 5 avril 1880 p. 3977. *Hommage à M. le Doyen Vigie*, Montpellier, 1913, 66 p. (Bibl. univ. Montpellier, Académie). Décès le 25 avril 1928 de Jean Albert Vigie (Mairie de Perpignan). Arch. nat., LH 2711/48, dossier J.A. Vigie.
11. Arch. dép. Lot-et-Garonne, naissance à Puysserampion le 7 décembre 1854 de Jean Brisseaud (sic). Arch. mun. Toulouse, décès le 13 août 1904 de Jean Baptiste Brissaud. JO, 12 janvier 1883 p. 186-187. *Bulletin administratif du ministère de l'Instruction publique* (désormais BAIP), 20 janvier p. 80, 27 janvier 1883 p. 202. « Nécrologie », *Annales du Midi*, t. 17, n° 65, 1905, p. 121-123.
12. Collinet, Paul, « Nécrologie. Paul-Frédéric Girard (1852-1926) », *Revue historique de droit français et étranger* (désormais RHDFÉ), 1928, p. 315-325. Arch. nat., 19800035/107/13402, dossier P.F.J. Girard.
13. Naissance le 15 décembre 1861 à Sancerre (Arch. dép. Cher, acte du 16) et décès le 26 juin 1942 (Arch. Paris, 16^e arrondissement) d'Edmond Jean Marie Meynial. JO, 18 novembre 1887 p. 5079. BAIP, 3 décembre 1887 p. 1212-1213. Olivier-Martin, « Nécrologie. Edmond Meynial », *RHDFÉ*, 1943, p. 250-255.
14. Arch. dép. Hérault, naissance à Aniane le 28 juin 1865 (acte du 29) et décès à Saint-Guilhem-le-Désert le 31 janvier 1905 (acte du 1^{er} février) de Léon Pierre Marie Cassan. Berthelé, Joseph, *L'Abbé Cassan. Paroles prononcées sur sa tombe le 1^{er} février 1905 à Saint-Guilhem-le-Désert*, s.l., s.d., 4 p. (Bibl. mun. Montpellier).
15. Arch. nat., LH 2275/51, dossier Jean Baptiste Pascal Raynaud. Arch. dép. Hérault, naissance à Olonzac le 3 avril 1796 (acte du 15 germinal IV) et décès à Montpellier le 7 décembre 1862 de J.B.P. Raynaud. Naissance à Montpeyroux le 2 février 1824 (Arch. dép. Hérault) et décès à Besançon le 30 mars 1887 (Arch. dép. Doubs, acte du 31) d'Antonin Marie Jean Anglade. Besson, Louis, « M. l'abbé Anglade vicaire général de Besançon », *Revue du Midi*, t. 1, mai 1887, p. 385-395.
16. Cholvy, Gérard, *Le Cardinal de Cabrières (1830-1921), un siècle d'histoire de la France*, Paris, Cerf, 2007.
17. Arch. dép. Hérault, naissance à Lunel le 9 février 1825 (acte du 13) et décès à Montpellier le 5 novembre 1885 (acte du 6) d'Adolphe Auguste Rouët. Michel, Henri, Verdier, Thierry, Nougaret, Jean, Palouzié, Hélène, Secondy, Louis, *Saint-Denis de Montpellier. Genèse et évolution d'une paroisse*, Montpellier, Éditions de l'Espérou, 2008. Rouët, Abbé A., *Vie de l'abbé Martin (d'Agde) curé de Saint-Denis à Montpellier précédée d'une introduction contenant des notices biographiques sur quelques prêtres du diocèse*, Montpellier, Gras, 1869 ; *Notice sur la ville de Lunel au moyen âge et vie de saint Gérard seigneur de cette ville au XIII^e siècle*, Montpellier, 1878, réimpression, Nîmes, Lacour, 1994. Secondy, Louis, *Histoire du lycée de Montpellier. De l'ancien Collège des Jésuites à la Citadelle 1630-1988*, Montpellier, Presses du Languedoc, 1988, p. 257-259. Dauzet, Dominique Marie, et Le Moigne, Frédéric (dir.), *Dictionnaire des évêques de France au XX^e siècle*, Paris, Cerf, 2010. Cholvy, Gérard, *Le Cardinal [...] op. cit.*, p. 333-334.
18. Arch. dép. Hérault, naissance à Agde le 28 août 1821 (acte du 29) et décès à Montpellier le 1^{er} juin 1907 de Paul Léonard Ferdinand Saurel.
19. Naissance le 14 décembre 1809 (Arch. Paris) et décès à Montpellier le 26 janvier 1887 (Arch. dép. Hérault, acte du 27) d'Alexandre Charles Germain. Secondy, Louis, « Un fécond pionnier de l'histoire régionale, Germain professeur et doyen de la faculté des lettres (1838-1886). L'homme et l'historien », dans *Septième centenaire des universités de l'académie de Montpellier 1289-1989*, Montpellier, Université de Montpellier 1, 1992, p. 122-126, réédition dans *L'Université de Montpellier, ses maîtres et ses étudiants depuis sept siècles 1289-1989*, Montpellier, Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, 1995, p. 243-254.
20. « Nécrologie. Charles Revillout », *Revue des langues romanes* (désormais RLR), 5^e série, t. 3, 1900, p. 85-93. Chervel, André, *Les Lauréats des concours d'agrégation de l'enseignement secondaire 1821-1950*, Paris, INRP, 1993. Arch. nat., LH 2307/13, dossier Charles Jules Revillout ; LH 41/36, dossier Jean Alexis Anselme. Naissance à Issoudun le 30 janvier 1821 (Arch. dép. Indre, acte du

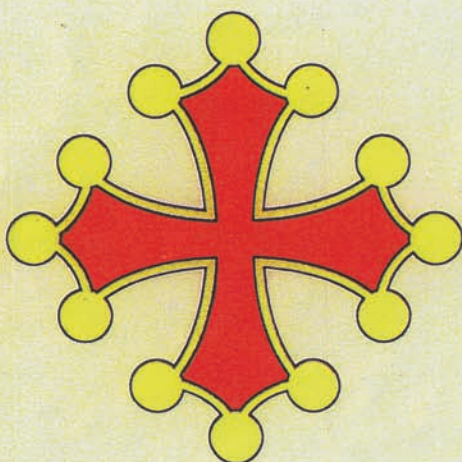
- 31) et décès à Montpellier le 18 novembre 1899 (Arch. dép. Hérault) de C.J. Revillout. Naissance à Béziers le 21 janvier 1823 (Arch. dép. Hérault, acte du 23) et décès le 16 octobre 1886 (Arch. Paris, 11^e arrondissement, acte du 17) de J.A. Anselme. *BAIP*, octobre 1854 p. 301, 6 mai 1872 p. 188.
21. Leclant, Jean, et Danesi, Hervé, *Le Second siècle de l'Institut de France 1895-1995. Recueil biographique et bibliographique des membres, associés étrangers, correspondants français et étrangers des cinq académies*, 3 vol., Paris, Institut de France, 1999-2005, t. 1, p. 338. Charle, Christophe, *Les Professeurs de la faculté des lettres de Paris*, vol. 1, *Dictionnaire biographique 1809-1908*, Paris, INRP, 1995. Arch. nat., LH 632/49, dossier Antoine Marie Joseph Maurice Croiset.
22. Arch. nat., LH 1050/4, dossier Jean Louis Paul Gachon. *Paul Gachon 1854-1929. Notice nécrologique*, Nantes, 1931, 30 p. (Bibl. mun. Montpellier). Naissance à Marseille le 24 mars 1863 (Arch. dép. Bouches-du-Rhône, acte du 25), mariage le 19 juin 1893 et décès à Montpellier le 9 novembre 1912 (Arch. dép. Hérault) de Léon Gabriel Jean Baptiste Marius Péliissier. Stein, Henri, « Bibliographie des travaux de Léon Gabriel Péliissier, doyen de la faculté des lettres de Montpellier (1863-1912) », *Revue des bibliothèques*, t. 41, 1935-1936, p. 29-77.
23. Andréani, Roland, « Ferdinand Castets (1838-1921) doyen de la faculté des lettres et maire de Montpellier » dans *Septième centenaire [...] op. cit.*, p. 119-121, rééditions, dans *L'Université [...] op. cit.*, p. 255-261, puis « Ferdinand Castets (1838-1921). Un professeur de la faculté des lettres, maire de Montpellier » dans Laurens, Jean-Paul, et Renard, Jean-Bruno (dir.), *La Faculté des lettres de Montpellier. Portraits de professeurs*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2013, p. 37-42. Leclant, Jean, et Danesi, Hervé, *Le Second [...] op. cit.*, t. 3, p. 423. Arch. nat., LH 1527/35, dossier Henri Augustin Lechat.
24. Dulieu, Louis, *La Faculté des sciences de Montpellier de ses origines à nos jours*, Avignon, Les Presses universelles, 1981. Arch. Paris, naissance le 26 septembre 1816 et décès (5^e arrondissement) le 11 février 1879 de François Louis Paul Gervais.
25. Dulieu, Louis, *La Médecine à Montpellier*, t. 4, *De la première à la troisième république*, 2e partie, Avignon, Les Presses universelles, 1990, p. 675-685, 1000-1001 et 1034. Arch. dép. Hérault, naissance à Montpellier le 11 décembre 1804 (acte du 20 frimaire XIII) et décès à Lamalou-les-Bains le 26 juin 1864 (acte du 27) de Louis Germain Prosper Piron, naissance à Mauguio le 14 juin 1813 et décès à Montpellier le 26 mai 1884 d'Étienne Frédéric Bouisson.
26. Naissance le 2 septembre 1823 (acte du 3) et décès le 1^{er} novembre 1904 (acte du 2) à Montpellier (Arch. dép. Hérault) de Léon Laurent Coste, marié à Millau le 11 septembre 1854 (Arch. dép. Aveyron). Coste, Léon, *Considérations sur les affections catarrhales en général et sur la pneumonie catarrhale en particulier*, thèse, médecine, Montpellier, 1854 ; « Les anciennes fontaines de Montpellier », *Bulletin de la Société languedocienne de géographie* (désormais *BSLG*), t. 9, 1886, p. 353-383 et 509-526 ; « Les transformations de Montpellier depuis la fin du XVII^e siècle jusqu'à nos jours », *BSLG*, t. 14, 1891, p. 351-405 et 599-616, t. 15, 1892, p. 150-178 et 269-282, t. 16, 1893, p. 53-67 et 341-353.
27. Arch. dép. Hérault, naissance le 30 juin 1845 (acte du 1^{er} juillet), mariage le 11 février 1874 avec Marie Charlotte Thérèse Abric, et décès le 17 mai 1909 (acte du jour) à Montpellier de Paul Jean Étienne Marie Bourely. Arch. nat., LH 334/23, dossier P.J.É.M. Bourrely. Bourely, Paul, *Du sang et des nerfs en médecine d'après les données de la physiologie expérimentale*, thèse, médecine, Montpellier, 1870. Dulieu, Louis, *La Médecine [...] op. cit.*, p. 688-689.
28. Arch. dép. Hérault, naissance le 7 septembre 1770 (baptême du 9 à Saint-Pierre), mariage le 2 février 1805 (13 pluviôse XIII), et décès le 12 juin 1861 à Montpellier de Laurent Sauvadet, naissance le 22 avril 1812 et décès le 19 juillet 1869 à Montpellier de Fortuné Laurent Sauvadet.
29. Naissance le 4 mai 1826 (acte du 6) et mariage le 31 mai 1854 à Montpellier (Arch. dép. Hérault) d'Étienne Antoine Henri Daubian-Delisle, décédé à Bourges le 29 mars 1909 (Arch. dép. Cher). Arch. nat., LH 665/77, dossier É.A.H. Daubian-Delisle. *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 5^e série, vol. 4, 1879, p. I-II, XXXVI-XL et 486-487.
30. Andréani, Roland, *La Presse [...] op. cit.*, p. 570-571. Bargeton, René, *Dictionnaire biographique des préfets : septembre 1870-mai 1982*, Paris, Archives nationales, 1994.
31. Naissance à Beuvry le 26 décembre 1806 (Arch. dép. Pas-de-Calais, acte du 27), mariage le 4 juillet 1838 et décès le 23 août 1882 à Lille (Arch. dép. Nord) d'Adolphe Henry Lericque de Monchy. Décès à Montpellier le 9 avril 1849 (Arch. dép. Hérault) d'Aldebert Marie Lericque de Monchy.
32. Arch. dép. Hérault, naissance le 8 février 1800 (acte du 19 pluviôse VIII), mariage le 21 janvier 1835, et décès le 15 janvier 1868 (acte du 16) à Montpellier de Jean Marcellin Ferdinand Faucillon.
33. Arch. mun. Montpellier, naissance le 11 juin 1835 (acte du 12) et décès le 9 avril 1931 (acte du 10) de Paul Louis Cazalis, autorisé par jugement du tribunal civil du 24 janvier 1861 à adjoindre « de Fondouce ». Bungener, Éric, *Filiations protestantes*, vol. 1, *France*, t. 1, Paris, Éditions familiales, 1996, p. 207-208 et 658. « Discours de M. L. Perrier », *Bulletin de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier*, 1933, p. 75-92. *Les Anciens élèves de l'École Centrale 1832-1888*, Paris, 1889, p. 7 et 163.
34. Naissance à Millau le 23 avril 1836 (Arch. dép. Aveyron, acte du 25), mariage le 12 janvier 1863 et décès à Montpellier le 14 septembre 1871 (Arch. dép. Hérault, acte du 15) de Marie Gabriel Ludovic de Pégueiroles. Arch. dép. Hérault, décès à Montpellier le 2 octobre 1867 de Marie Augustine Louise de Tourtoulon. Évêché d'Arisitum. *Le Larzac. Lettres à un ami par le comte L. de Pégueiroles*, Montpellier, Gras, 1868.
35. Leenhardt, Albert, *Quelques belles résidences des environs de Montpellier*, 1^e série, Montpellier, 1931, réimpression, Paris, Champion, 1985, p. 127. *BCAN*, 1876-1877, p. 529-534 et 589, 1894, séance du 7 novembre, p. L. Arch. dép. Hérault, naissance le 19 juillet 1817, mariage le 17 novembre 1851, et décès le 7 octobre 1894 (acte du 8) à Montpellier de Pierre André Alfred Chaber.
36. Arch. mun. Montpellier, naissance le 3 septembre 1827 (acte du 4) et décès le 7 septembre 1914 de Georges Marie Gustave d'Albenas. Laredo, Dominique, *La Vie artistique à Montpellier de 1870 à 1918*, thèse, histoire de l'art, Montpellier, 1991, p. 241, 297, 310, 317, 378-379 et 572.
37. Naissance à Nantes le 16 septembre 1832 (Arch. mun., 4^e canton, acte du 17) et décès à Montpellier le 7 septembre 1891 (Arch. dép. Hérault, acte du 9) de Louis Lacour, autorisé par jugement du tribunal civil du 31 juillet 1876 à modifier le patronyme en « de La Cour de la Pijardière ». *Bibliothèque de l'École des chartes* (désormais *BÉC*), 4^e série, t. 1, 1855, p. 198. Arch. dép. Hérault, 3 T 10.
38. Naissance le 7 mai 1858 (Arch. Paris) et décès le 12 mai 1926 (Arch. mun. Montpellier) de François Marie Joseph Berthélé. Arch. nat., LH 209/18, dossier F.M.J. Berthélé. *BÉC*, t. 39, 1878, p. 569, t. 40, 1879, p. 513, t. 43, 1882, p. 129 et 131, t. 51, 1890, p. 703-704, t. 52, 1891, p. 659. Bonnet, Émile, « Joseph Berthélé », *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 2^e série, t. 9, 1928, p. 303-318.
39. Arch. mun. Montpellier, naissance le 27 juin 1860 (acte du 28) et décès le 29 décembre 1918 (acte du 30) de Marie Joseph Étienne Barthélemy Paul Alaus. *BÉC*, t. 40, 1879, p. 614-615, t. 46, 1885, p. 187-191, t. 48, 1887, p. 723.
40. Naissance le 12 mars 1861 (Arch. Paris, 18^e arrondissement, acte du 14) et décès le 31 mars 1929 (Mairie de Bourdeau, Savoie) d'Ernest-Daniel, dit Daniel-Grand. Arch. mun. Montpellier, 2 K 236. *BÉC*, t. 42, 1881, p. 595-596, t. 47, 1886, p. 171-175, t. 54, 1893, p. 197-203, t. 90, 1929, p. 435. Grand, Ernest-Daniel, « Cours de paléographie de la faculté des lettres de Montpellier (1889-1890). Leçon d'ouverture », *RLR*, vol. 33, 1889, p. 581-600 ; « L'image du monde, poème didactique du XIII^e siècle. Recherches sur le classement des manuscrits de la première rédaction », *RLR*, vol. 37, 1893-1894, p. 5-58.
41. Arch. dép. Pyrénées-Orientales, naissance le 17 janvier 1815 (acte du 18) et décès le 31 décembre 1890 à Perpignan d'Antoine Jean Baptiste François Xavier Puiggari. Arch. nat., LH 2239/34, dossier A.J.B.F.X. Puiggari. Brutails, Jean-Auguste, « Notice sur le colonel Puiggari membre de la Société », *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, t. 32, 1891, p. 485-496.
42. Naissance à Argentan le 27 mars 1819 (Arch. dép. Orne, acte du 28) et décès à Versailles le 3 avril 1883 (Arch. dép. Yvelines) de Jacques Ferdinand Prévost. Arch. nat., LH 2224/57, dossier J.F. Prévost. Libert, Marcel, « Biographie du général Prévost », *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, t. 2, 1883, p. 380-386.
43. Naissance à Sérignan le 3 juillet 1812 (Arch. dép. Hérault, acte du 4) et décès à Alger le 15 mai 1888 (Arch. nat., outre-mer) de François Domergue. Arch. nat., LH 787/58, dossier F. Domergue.
44. Naissance à Montpellier le 4 septembre 1824 (Arch. dép. Hérault, acte du 6) et décès à Angers, 3^e arrondissement, le 24 août 1902

- (Arch. dép. Maine-et-Loire) de Jean Jacques Charles Fulcrand. Arch. nat., LH 1045/6, dossier J.J.C. Fulcrand. Duponchel, Adolphe, « Nécrologie. Le colonel Fulcrand », *BSLG*, t. 25, 1902, p. 340-343.
45. Naissance à Guebwiller le 17 octobre 1819 (Arch. dép. Haut-Rhin, acte du 19), mariage le 25 avril 1854 et décès le 20 mars 1893 à Pau (Arch. dép. Pyrénées-Atlantiques, acte du 21) de Frédéric Jean Baptiste Félix Ritter. Arch. nat., LH 2238/40, dossier F.J.B.F. Ritter. Benjamin Fillon et Frédéric Ritter, *Notice sur la vie et les ouvrages de François Viète*, Nantes, Guilmard, 1849.
46. Arch. dép. Hérault, naissance à Valergues le 13 septembre 1828 (acte du 14) et décès à Montpellier le 29 septembre 1907 (acte du 30) de Joseph Pouchet. Arch. nat., LH 2208/45, dossier J. Pouchet. « Joseph Pouchet », *BSLG*, t. 30, 1907, p. 319-329.
47. Naissance à Montpellier le 8 juillet 1828 (Arch. dép. Hérault, acte du 10) et décès le 30 mai 1881 (Arch. Paris, 9^e arrondissement, acte du 31) d'Henri Louis Bésiné. Arch. dép. Hérault, naissance le 5 janvier 1823 (acte du 6) et décès le 23 décembre 1905 à Montpellier de Pierre Aribat (sic). Soutoul, Philippe, « L'architecte montpellierain Pierre Aribat (1823-1905) », *Études héraultaises*, vol. 28-29, 1997-1998, p. 113-118. Nougaret, Jean, *Montpellier monumental*, t. 2, Paris, Éditions du Patrimoine, 2005, p. 350-353, 363-364 et 377-384. Lepage, Jean, *Dictionnaire des peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs et architectes du Languedoc-Roussillon (1800-1950)*, Sète, Éditions singulières, 2012.
48. Naissance à Alès le 9 novembre 1815 (Arch. dép. Gard, acte du 10) et décès à Montpellier le 17 octobre 1895 (Arch. dép. Hérault) d'Augustin Huguet. Bonnet, Émile, Richard, Jean-Claude et Nancy, *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art du Bas-Languedoc (Aude, Gard, Hérault, Lozère)*, Le Pouget, Arts et traditions rurales, 2004. Lepage, Jean, *Dictionnaire [...] op.cit.* Hilaire, Michel, et Perrin, Paul (dir.), *Frédéric Bazille (1841-1870). La jeunesse de l'impressionnisme*, Paris, Flammarion, 2016, p. 28, 47, 131 et 281.
49. Arch. mun. Montpellier, naissance le 22 juillet 1860 (acte du 23) et décès le 6 mai 1918 à Montpellier de Louise Roch Joséphine Guiraud. *Mademoiselle Louise Guiraud. Biobibliographie*, Montpellier, 1920, 44 p. (Bibl. mun. Montpellier).
50. Le Roy Ladurie, Emmanuel, *Paris-Montpellier P.C.-P.S.U. 1945-1963*, Paris, Gallimard, 1982, p. 145.
51. *Académie des sciences et lettres de Montpellier. Répertoire des académiciens (1847-1992). Listes des fauteuils et de leurs titulaires successifs. Sections : Sciences, Lettres, Médecine*, Montpellier, Académie des sciences et lettres, 1992.

Paul FABRE

LA CANÇON
DE LA CROSADA
de GUILLAUME DE TUDÈLE

1208 - 1213
(texte, traduction et notes)



Mars 2019

Pour qui a lu ou lira la Chanson de la Croisade albigeoise, Béziers et Lavarut ne pourront plus être seulement des noms de villes, la Madeleine et Termes ne pourront plus être seulement les noms d'une église ou d'un château, et les comtes de Toulouse ne pourront plus être de simples noms de seigneurs. Impossible, quels que soient ses attermoiments ou ses erreurs, de faire de Raimond VI un bon roi Dagobert quelconque, impossible de faire coïncider Simon de Montfort avec le comte conquérant de nos livres d'histoire...

Gilbert Jacon, éditeur
www.gilbertjac.com



16 €
TTC

Jules Renouvier et les monuments historiques de l'Hérault (1840-1845)

Jean-Claude Richard-Ralite*

Jules Renouvier est connu à bien des titres à Montpellier et dans le département de l'Hérault¹ pour ses activités archéologiques, historiques, politiques et sociales. Ce que l'on sait moins c'est que, élu président de la Société archéologique de Montpellier en 1833, il avait été nommé membre Correspondant de la Commission des Monuments Historiques, le 6 mai 1840² à partir de laquelle il adressa à Paris trois rapports sous la signature d'« Inspecteur des Monuments Historiques » en novembre 1840, le 23 novembre 1841 et le 8 janvier 1842³. Ces trois lettres méritent d'être publiées puisqu'elles donnent une vue d'ensemble des monuments de l'Hérault dont certains semblaient mériter une protection de l'État en même temps que d'autres documents héraultais⁴.

Le 22 juin 1840, le Ministre, Secrétaire d'État de l'Intérieur, Charles Comte de Remusat, fait savoir au Préfet de l'Hérault, Achille Bégé (1838-1841), que, par arrêté du 25 mai, il a nommé « Inspecteur des monuments historiques correspondant du Ministère de l'Intérieur pour le département de l'Hérault, M. Renouvier ». Il devra adresser, par l'intermédiaire du Préfet « deux rapports par an, l'un en avril, l'autre en novembre, sur l'état des monuments confiés à sa surveillance, l'exécution des restaurations ordonnées et les nouvelles découvertes dont il aurait eu connaissance. Il devra en outre faire un rapport spécial toutes les fois qu'un besoin d'urgence se fera sentir et appeler l'attention sur toutes les mesures utiles à la conservation et à l'entretien des monuments historiques ».

Dès le 25 juin, le Préfet informe J. Renouvier que, sur sa proposition, le Ministre l'a nommé. Dans sa réponse du 8 juillet 1840, J. Renouvier adresse ses remerciements au Préfet et lui demande de les transmettre au Ministre. Il ajoute : « Les monuments historiques sont depuis longtemps l'objet de mes études préférées et vous ne devez pas douter du zèle avec lequel je saisirai toutes les occasions de les faire mieux connaître et de les préserver de la destruction. J'aurai l'honneur d'adresser prochainement à M. le Ministre un rapport sur l'état actuel de nos monuments et je réclamerai son appui pour toutes les mesures nécessaires à leur conservation. Je me ferai un devoir aussi, M. le Préfet, d'appeler votre attention sur les destructions continuelles ou ce qui revient au même sur les réparations mal entendues qui se commettent dans un grand nombre d'églises intéressantes par leur construction. Dans toutes mes courses, je recueille quelque nouvel exemple de ce vandalisme et jusqu'à présent mes réclamations étaient

impuissantes. Les encouragements que l'art a reçu de vous dans notre pays me sont un sûr garant que lorsque mes réclamations vous seront adressées, elles ne resteront pas sans appui ».

Au mois de novembre 1840, le Préfet reçoit un long rapport de J. Renouvier qu'il fait parvenir au Ministre le 23 novembre et en remercie l'auteur le 1^{er} décembre.

À cette date, on dispose de la liste dite de 1840 des édifices alors classés pour l'Hérault et qui sera complétée entre cette date et 1874 :

Arrondissement de Montpellier. Églises de Castries, de Ste Croix à Celleneuve, de St Guilhem-le-Désert [et parties subsistantes du cloître], de Maguelone, du Vignogoul à Pignan, de Valmagne.

Arrondissement de Béziers. Église St Nazaire de Béziers, Cathédrale d'Agde, Église d'Espondeilhan [St Pierre de Rêdes] Tour de Puissalicon, Pont de St-Thibéry.

Arrondissement de Lodève. Églises de St Fulcran à Lodève, de St Paul à Clermont-l'Hérault, de St-Pargoire.

Arrondissement de St-Pons. Église de St-Pons.⁵

Le rapport est accompagné de deux lettres l'une au Préfet, l'autre au Ministre.

J. Renouvier donne le sommaire de son rapport, demande l'appui du Préfet y compris pour des subventions et il propose « qu'un extrait de mon rapport serait inséré dans le recueil de vos actes administratifs et adressé à tous les maires des communes qui y sont désignées, appuyé d'une lettre recommandant expressément le monument qui les illustre... ainsi que le questionnaire du Comité des Arts pour que les maires des communes qui n'ont point encore été explorées y répondent ou y font répondre par la personne la plus capable de leur commune ». Il ajoute qu'il faudrait dresser un état complet avec le plan, les profils et des dessins mesurés... pour lequel on pourrait affecter un employé de l'architecte du département. Il est enfin proposé d'associer M. de Saint Paul, autre correspondant du Ministre de l'Instruction Publique⁶ afin d'aboutir à une Statistique monumentale de l'Hérault.

Le Rapport de J. Renouvier⁷ avec un tableau communal (la désignation du monument, son caractère architectural, ses accessoires importants, les renseignements chronologiques, les observations (**Annexe I**) est envoyé au Ministre par le Préfet qui en reprend les propositions et confirme à l'auteur cet envoi (1^{er} décembre 1840).

Dans une lettre au Ministre du 23 novembre 1841, Jules Renouvier signale « la petite commune de **Guzargues**,

* Directeur de recherche (er) au CNRS

canton de Castries, ...pour un bas relief qui remplit le tympan de son portail. L'ange Michel les ailes étendues y pèse une âme dans ses balances ; à côté le diable, petit-corps maigre aux pieds crochus, les ailes dressées, porte une main d'une longueur démesurée sur un des bras des balances. Le travail minutieux et raide, les plis anguleux et l'expression narquoise de cette sculpture, la frise d'ornements qui l'entourent, d'un style plus correct que les figures, comme il arrive toujours, semblent indiquer le XI^{ème} siècle ». J. Renouvier répond aussi au Ministre à propos d'une question qui lui a été posée concernant la demande de classement présentée par son propriétaire, M. Balguerie, du cloître attenant à l'église **St Etienne d'Agde** : « cet édifice n'est pas sans intérêt, ses galeries formées de colonnettes accouplées, variées de formes et d'ornements, sont d'un aspect tout roman, mais leurs voûtes croisées en pointes et les feuilles de vigne et de mauve de plusieurs chapiteaux y dénotent un travail du XIII^{ème} siècle. L'appareil en est grand, composé de cette lave noire qui forme tout le sol d'Agde et les sculptures y sont d'une finesse rare pour une pierre aussi dure. Ce cloître étant à peu près le seul monument historique d'une ville fort ancienne, attenant à une église romane toute défigurée, mérite considération mais il y a beaucoup de difficultés à sa restitution. Toutes les galeries sont noyées dans un mur et chargées d'une suite de constructions grossières, un grand nombre de colonnes et de chapiteaux ont disparu. De plus, son utilité actuelle comme cellier donne au propriétaire des prétentions qui seraient certainement hors de proportion avec la subvention que vous pourriez accorder à un pareil édifice. Il avait été question de le céder aux Frères des Écoles Chrétiennes dont l'usage aurait pu, peut-être, s'accommoder avec le respect dû à son architecture. Le clergé et la fabrique de St Étienne sont disposés à faire quelques sacrifices pour le conserver et le rendre à leur église. Je crois que s'ils étaient provoqués par une lettre de l'administration et surtout par un encouragement pécuniaire, la ville d'Agde rentrerait en jouissance d'un monument intéressant pour le pays et qui, s'il reste propriété privée, ne peut tarder à disparaître ».

Je crois devoir, monsieur le Ministre, appeler votre attention sur un acte de vandalisme que vos circulaires et celles de M. le Ministre des Cultes auraient dû prévenir : l'église de **Vias**, petit édifice élégant du XV^{ème} siècle, possédait un baptistère d'un grand intérêt, c'était une cuve en plomb, de forme cylindrique, haute de 65cms, ayant une circonférence de 2m.65 et portant quatre bandes d'ornements en relief dont le style pouvait être rapporté au XIII^{ème} siècle. On y remarquait comme signes plus distinctifs encore la croix fléchée tolosane du comte Raymond VII et la fleur de lys à étamines de St Louis. M. le curé de Vias vient de le vendre comme vieux plomb. Prévenu que cet objet était entre les mains d'un marchand de Béziers, je me suis hâté d'en instruire M. le Préfet. Ce magistrat a pris des mesures immédiates pour le faire intégrer aux lieux d'où il n'aurait pas dû sortir, elles sont restées sans résultat. D'après ce que j'ai appris depuis il est à craindre que dans l'incertitude des moyens à employer en pareille circonstance, ce monument ne soit tout à fait perdu pour l'église de Vias et pour le pays. La

Société archéologique de Montpellier que j'avais informé du fait en aurait volontiers voté l'acquisition mais les prétentions du détenteur étant exorbitantes, la Société devant d'ailleurs attendre l'effet des mesures prises par M. le Préfet, on s'est abstenu. »⁸

Plus loin, J. Renouvier précise que la Société archéologique a été « fondée à Montpellier par l'administration municipale...et un an après cette Société fut convertie en Société départementale... et reçut une subvention annuelle de 800F par le Conseil Général... La collection d'antiquités locales doit être transportée au Musée Fabre où elles formeront ce complément historique dont les musées ne se passent plus... » Cependant le Conseil Général a supprimé l'allocation et l'autorité supérieure est sollicitée pour réparer « cette mesure affligeante pour tous les hommes qui ne se préoccupent pas exclusivement des intérêts matériels du pays ». J. Renouvier renouvelle ses demandes de subvention car communes et fabriques n'ont pas les ressources nécessaires et précise qu'il n'a pas pu obtenir de l'autorité départementale les dessins demandés.

Le 20 octobre 1841, le Préfet adresse à Jules Renouvier la liste des monuments historiques qui ont été provisoirement classés et demande si des modifications doivent être apportées, accompagnées, pour chaque, d'un exposé des besoins et de l'état actuel, d'une notice historique et d'une description, de plans, coupes, dessins et d'un devis d'un architecte. Le préfet fait connaître ces demandes aux trois Sous-Préfets ainsi qu'aux Maires concernés.

Le 8 janvier 1842, J. Renouvier adresse une nouvelle lettre au Ministre. Il précise que la liste du Ministre a été revue, avec le concours de la Société archéologique, et invite à regarder les notices contenues dans les Mémoires de la Société et dans le volume *Monumens..* Il recommande les églises de **S. Guilhem du désert**, de **Clermont**, de **Quarante**, de **Saint-Pierre de Rêdes** et la tour de **Puissalicon**. Il relève le fait que « les communes et les fabriques qui n'ont jamais de fonds pour des études ou des restaurations intelligentes, en trouvent toujours pour percer des murs, pratiquer des chapelles, agrandir les jours et badigeonner les murs ».

Enfin le 12 janvier 1842, J. Renouvier adresse au Préfet un tableau des monuments historiques établi en concertation avec la Société archéologique avec le concours des membres, MM. Thomas, Abric, Ricard, et se tient à sa disposition pour lui montrer les planches dont ils ont été l'objet. (**Fig. 1**)

La comparaison avec le tableau de 1840 montre que le travail de J. Renouvier a continué sans désemparer et qu'il apporte là les renseignements complémentaires demandés par le Préfet et le Ministre. Le 19 janvier 1842 le Préfet fait parvenir au Ministre le tableau et exprime à J. Renouvier ses remerciements tout en espérant pouvoir visiter les monuments lors des conseils de révision tout en acceptant de recevoir les publications évoquées.

Ainsi se terminent les documents officiels qui concernent, à notre connaissance, l'action de Jules Renouvier en faveur des monuments du département de l'Hérault. Il semble que cette action a été suivie jusqu'en 1841-1842, dates de la fin de ses fonctions à la Société

Lieux Monumens Renseignements sur l'état actuel

Lieux	Monumens	Renseignements sur l'état actuel
Mélines les Magalons	Eglise de Magalons	En très mauvais état, monument très remarquable appartenant à un particulier.
St. Guilhem le Désert	Eglise paroissiale	Mériterait une restauration complète. Il serait urgent, en l'attente, de changer de place la porte qui a été perdue dans l'écroulement septentrional, et de restaurer l'autel mortuaire de Grégoire VII. La commune n'a pas de fonds pour faire faire les études nécessaires. Le conseil municipal a autorisé ce particulier à élever une construction sur la façade septentrionale.
St. Denis	if	En reconstruction (toute). L'Administration municipale a été en contact avec un mur qui la sépare et y assura un dépôt d'insinuation.
Clermont	if	Le lateral du nord est en très mauvais état, les voûtes sont sèches.
Lodève	Egl. St. Julien	En très bon état, sujet de réparations locales seulement. Il faut se remettre au rapport de M. l'archevêque.
Béziers	Egl. St. Nazaire	Ne paraît pas nécessiter de réparations urgentes.
Montpellier	St. Pierre	Le haut relief au N. de la nef devrait être sauvegardé avec le reste de l'église (pas restauré).
Quarante	Eglise paroissiale	Mériterait d'être classée. Ce monument historique qui l'avoisine.
Mourmourol	St. Pierre de Rédon	Toute en ruine, partie supérieure, nécessiterait de réparations importantes, mais urgentes.
Puissatun	Château de St. Pierre	Le bâtiment devrait être réparé.
Salles	Salmagne	Abbaye célèbre, aujourd'hui entre les mains d'un particulier.
Roujan	Cafan	Abbaye importante, aujourd'hui entre les mains d'un particulier.
Montagnac	Eglise paroissiale	On se propose de faire des réparations à la flèche. Le devis qui en a été dressé n'a pas été communiqué à la Société, et a été imprimé des non. list.
Loupian	petite Eglise	Le toit a besoin de quelques réparations.
St. Martin de Rédon	Eglise paroissiale	Ne paraît pas avoir besoin de réparations urgentes.
Capitang	if	Eglise non achevée, la partie intérieure est en bon état.
Castries	if	On se propose de faire un agrandissement à cet église qui en détruisant le caractère, en la désorientant et la mutilant.
Espondeilhan	if	L'église a des vitraux qui demanderaient à être réparés. Une réparation récente du toit a été faite par le curé.
Montpellier	St. Pierre à Colleville	La toiture est en mauvais état.
Pignan	Synagogue	Abbaye de femmes, entre les mains d'un particulier.
Béziers	St. Aphrodite	Ne paraît pas nécessiter de réparations urgentes.
if	St. Magdelaine	if.
1902	St. Etienne	Le cloître lui-même est important. Il appartient à un particulier.

Fig. 1 - Page 1

Lieux Monuments Renseignemens sur l'état actuel

Joumest	Château	Abandonné, entre les mains d'un particulier.
Killemagne	Eglise St. Gégère	La voûte est en ruine; la nef est délabrée à St. Myjan. Beaucoup d'importance sur le rapport de l'art.
Prontignan	Eglise paroissiale	Ne paraît pas en mauvais état. Elle vient d'être visitée en 1819 et entièrement restaurée seulement par les combles.
Warkine	if	On s'occupe de dresser un projet de restauration de ces combles.
Vias	if	On vient de vendre un chapitre qui se fustait par là. La voûte est en ruine; pour la restaurer.
Magalas	if	Né pas besoin de réparations.
Ville neuve, lez. Mauguérou	Eglise de Ville neuve	Ne paraît pas avoir besoin de réparations urgentes.
St. Parjère	Eglise paroissiale	Il s'agit d'un débris de fond pour réparations. Le Doyen et l'archevêque s'en occupent au Ministère.
Ville	if	Principalement à moitié restaurée très grossièrement pour le culte de la commune.
St. Mas	if	En assez bon état.
Sérignan	if	Eglise dont les voûtes dans la nef ne sont pas été restaurées.
Béziers	Eglise St. Jacques	L'abbaye avait une certaine importance; elle paraît pas en mauvais état; elle est le clocher seul resté à l'époque; on a fait des réparations à l'édifice d'après un projet que la Société de l'histoire de l'art a conduit point.
Ville neuve lez. Béziers	Eglise paroissiale	
Monuments antiques		
	Dolmen	Il s'en trouve en grand nombre dans certains parcs de la Société s'occupe de lui dresser une statistique.
Murviel	fontaine	Elle est dans une bonne situation de la commune; on s'occupe de la restaurer conjointement avec la commune d'ici; que nous venons d'une exploration générale et de l'usage qui sera propre à l'usage de la commune.
St. Chély	Dont	Il s'agit d'un monument en tout souvenir d'histoire par propriétés locales.

Fig. 1 - Page 2

archéologique et de la disparition de son ami Ph. de Saint-Paul. Dans les années suivantes, J. Renouvier, conseiller municipal de Montpellier en 1844, est dans la vie politique et s'engage en faveur des réformes ; il est Commissaire de la République en 1848 mais échoue aux élections de 1849, si bien que, jusqu'à sa mort, en 1860, il ne se consacra qu'à l'histoire de l'Art avec de nombreuses publications qui font encore autorité.

C'est durant cette période qu'il fera l'acquisition des anciens bâtiments conventuels de l'ancienne abbaye de Gellone-Saint-Guilhem-le-Désert en récupérant quelques sculptures encore subsistantes⁹. Le travail de recensement précis par J. Renouvier des monuments historiques de l'Hérault a été décisif pour l'histoire de l'Art et a largement inspiré, jusqu'à aujourd'hui, tous les travaux ultérieurs d'étude et de mise en valeur des richesses monumentales du département.¹⁰

Annexe

Rapport sur les Monuments Historiques de l'Hérault par Jules Renouvier, envoyé au Ministre de l'Intérieur en novembre 1840.

(avec en italiques les modifications ou ajouts figurant sur l'exemplaire parvenu au Ministère)

« Je me fais un devoir de répondre à l'appel que vous avez fait à mon zèle et de remplir la mission que vous m'avez donnée comme Inspecteur des monuments historiques. Ce premier rapport que j'ai l'honneur de vous adresser n'est qu'un court commentaire de tous les détails que j'ai recueillis dans le plus grand nombre des communes du département que je m'empresserai de vous transmettre toutes les fois qu'il en sera besoin.

Le département de l'Hérault possède dans quelques unes de ses localités des monuments dits celtiques, ce sont des Dolmen, une large dalle posée en tableau sur trois ou quatre posées de champ. Leur dimension varie de 2 à 4 mètres, leur position et leur orientation sont diverses, leur nature est de pierre calcaire ou de grès suivant celle des roches environnantes. Il y en a trois dans la commune de Vailhauquès, arrondissement de Montpellier ; deux dans la commune de Soumont et plusieurs dans celle de St Maurice, arrondissement de Lodève, quelques uns enfin dans la commune de Minerve, arrondissement de St Pons. Ces dolmen sont en partie renversés ; pour les préserver d'une destruction plus complète, il suffirait peut-être d'une lettre de l'autorité aux Maires des Communes où ils sont situés, signalant ces riches comme des monuments qui intéressent l'histoire du pays et prescrivant de faire veiller par les gardes champêtres à leur conservation.

On trouve aussi dans le département des lieux depuis longtemps signalés à l'attention publique par les débris antiques que les travaux de culture ramènent à la surface du sol, fragments d'édifices de marbre et de pierre ; poteries rouges et noires, médailles, indices de cités, d'habitations ou de sépultures gallo-romaines. Il y a dans toutes ces antiquités rien de bien remarquable. La Société archéologique de Montpellier s'occupe d'ailleurs à recueillir tout ce qui s'y attache. Je me bornerai à vous signaler comme monuments encore debout : les cinq

arches d'un **pont sur l'Hérault** à St Thibéry (Cessero) arrondissement de Béziers et la **fontaine publique de Murviel** (*Altimurium*) arrondissement de Montpellier. Ce dernier surtout me paraît digne d'attirer / votre attention. Il se compose conformément aux principes de Vitruve de trois réservoirs souterrains qui ont ensemble 11,37 mètres de long sur 2,70 de large. Entre toutes les découvertes qui attestent l'importance de la cité antique d'Altimurium je ne citerai qu'une inscription de très grande dimension récemment trouvée, portant mention de deux édiles qui sur le décret des décurions y firent réparer une voie et un lac.

SEX-NETTO.C.PEDO.AED
VIAM LACVM – EX DD
REFIC COER

S'il entrerait dans vos vues, Monsieur el Ministre, d'accorder des fonds pour les monuments romains du département, celui-ci à cause de la rareté des fontaines publiques existantes me semblerait mériter la préférence. Il est profondément enfoui dans le sol, un déblaiement et des fouilles ne seraient pas sans profit pour la science.

Mais dans l'Hérault comme ailleurs ce sont les édifices de moyen âge qui fournissent les données les plus nombreuses pour l'histoire du pays et de ses arts. Sur 332 communes qui composent les quatre arrondissements de Montpellier, de Béziers, de Lodève et de St Pons, on peut admettre que 80 environ, une sur quatre, possèdent pour église non un chef d'œuvre, un grand monument, mais du moins un spécimen intéressant pour l'art et caractéristique d'une époque. Il n'est pas dans les propositions de ce rapport de les citer toutes, bien qu'il fut bon de le faire pour constater quelles sont les églises du département auxquelles il ne devrait pas être permis aux fabriques de toucher sans l'avais des personnes compétentes. Je me bornerai pour satisfaire plus particulièrement aux tableaux qui m'ont été donnés à remplir, à vous signaler les églises principales dans l'ordre de leur importance, en établissant deux catégories ; la première, celle des monuments de premier ordre pour ce pays, tant par leur caractère architectural que par les souvenirs historiques auxquels doivent s'attacher de préférence la surveillance et la protection de l'autorité ; la seconde celle des édifices moins considérables mais toujours remarquables, dignes d'une protection publique et auxquels une part doit être faite dans les subventions accordées par le / Gouvernement. On ne doit point être étonné de voir figurer dans cet état, en première ligne et en plus grand nombre, des édifices de style roman ; c'est seulement à l'époque où ce style était en faveur que le midi a eu pour maçons des artistes vraiment remarquables, et une architecture aussi distinguée par la pureté de ses lignes générales que par la richesse des détails.

Voici les monuments de premier ordre.

S. Guilhem-le-Désert. Église paroissiale, autrefois dépendante de l'abbaye des Bénédictins, fondée en 804 par Guillaume d'Aquitaine depuis Guilhem au court nez. Trois nefs romanes, porche, transepts carrés et absides circulaires. C'est l'église la plus ancienne et la plus importante du département. Les absides d'une ornementation très riche sont obstruées et dégradées, son toit est en mauvais état. Un autel donné à l'abbaye en 1076 par Grégoire VII, ouvrage en marbre blanc gravé et



orné de mosaïques en verres colorés, est gisant sous des décombres dans une chapelle obscure. Un orgue excellent instrument de 7 pieds est détérioré. M. le Maire et M. le Curé demandent instamment pour l'église de leur village dont les ressources communales sont insuffisantes. La première subvention accordée au département me paraîtrait due à ce monument pour les réparations indispensables et pour la restauration de l'autel. (Fig. 2)



Fig. 2

Quarante. Église paroissiale dépendant anciennement d'une abbaye de chanoines génovéfains. La dédicace en fut faite en 9882. Porche, trois grandes nefs romanes et trois absides, transept, coupole, pavé mosaïque en partie conservé, ornements en pierre noire, autels quadrangulaires formés de sarcophages et d'inscriptions antiques. Cette église du plus haut intérêt par son style est dégradée à l'intérieur par le badigeon et l'adjonction de quelques chapelles, elle est obstruée au dehors de constructions modernes.

St Pierre de Redes. Église d'un ancien prieuré dépendant de l'abbaye de Villemagne, dans la commune de Mourcaïrol. C'est une simple chapelle romane isolée dans la campagne, mais d'une intégrité rare et d'un style intéressant. Deux portails avec ornements en pierre noire, clocher arcadé, bas relief bysantin. Une allocation minime suffirait pour réparer ses portes qui la laissent livrée aux in jures des vagabonds et son / toit en dalles qui a besoin d'être cimenté.

S. Etienne de Puissalicon. Tour romane isolée au milieu du cimetière de la commune de Puissalicon. Cinq étages au dessus du sol, percés d'arcatures et ornés de pierres noires. La rareté des monuments pareils, l'originalité de celui-ci le recommandent suffisamment. Sa couverture est enfoncée, il suffirait d'une somme modique pour la relever et assurer ainsi la conservation du monument.

Clermont. Cette église consacrée en 1313 est l'exemple le plus complet et le plus satisfaisant de style ogival que possède le département. Trois nefs avec faisceaux de colonnettes, chapiteaux de feuilles naturelles, portail au midi, rose à l'ouest, trois absides et deux chapelles des deux côtés en avant du chœur. Malgré l'extrême profondeur des fondements de cette église, ses murs sont menacés vers le nord-ouest, on a été obligé d'y murer plusieurs chapelles basses. C'est la construction de ces chapelles, postérieures aux chapelles hautes, qui a pu compromettre la solidité de l'édifice. Une demande de secours a été adressée au Conseil général qui a refusé. Si une subvention était accordée par vous, Monsieur le Ministre, elle ne devrait être employée qu'avec précaution ; en respectant scrupuleusement les trois nefs primitives, il vaudrait mieux revenir à l'ancienne disposition et supprimer entièrement les chapelles latérales basses.

Béziers. Église St. Nazaire. Ancienne cathédrale ; nef unique d'un style roman de transition au milieu, ogival aux deux extrémités, portail occidental, cloches et clochetons avec des détails empruntés à l'architecture militaire qui les rendent fort remarquables. Cette église a été, je crois, l'objet d'un examen particulier de la part du gouvernement. Je ne pense pas qu'elle ait des droits à une distinction spéciale et ce ne serait pas elle qu'il faudrait prendre pour type de l'architecture de notre pays si l'on voulait faire la monographie complète d'un de ses monuments.

Je passe à la désignation que je ferai plus sommaire encore des monuments de second ordre.

Lodève. Église de St. Fulcrand. Trois nefs ogivales complètes. Les lancettes du chœur ont été récemment mutilées et leurs réseaux de pierre enlevés pour faire place à des chassis de grands vitres carrées, la rose de la façade est bouchée, le tombeau de Plantavit de la Pauze, évêque de Lodève au XVII^{me} siècle / avec sa statue couchée, en marbre blanc, est relégué dans une cour et exposé à tous les outrages des passants.

St Pons. Église dédiée en 937, nef romane avec voûtes en ogive évasée, grands portails romans à l'ouest et au nord avec bas reliefs et sculptures très barbares. Un petit bas relief du portail latéral représentant le soleil porte sur sa tyranche en lettres de relief : SOL GILLO ME FECIT. On refait en ce moment une partie de la voûte et des arcs doubleaux. Des fonds ont été accordés par le Conseil général et par M. le Ministre. Cette réparation n'est point assez avancée pour qu'on juge de son résultat, mais elle paraît exécutée dans un style conforme à la voûte primitive. Si l'allocation était continuée, il conviendrait d'exiger la conservation des arcades qui éclairent la galerie supérieure de la nef, la restauration des portails et même si c'était possible le retour à l'ancienne disposition qui a été intervertie, le chœur ayant été placé du côté de l'entrée et la façade



moderne élevée à la place de l'abside. Un grand nombre de chapiteaux en marbre, romans, historiés ou symboliques provenant des portails mutilés ou des cloîtres détruits sont disséminés dans les maisons voisines de l'Église.

M. le sous-Préfet de St Pons pourrait, je pense, les faire retirer comme propriété publique et les réserver pour la restauration des portails.

Béziers. Église de la Magdeleine. Trois nefs romanes, murs latéraux très purs à l'extérieur, corniches à palmettes, antéfixes. Les baies du côté du midi ont été agrandies dans leur évasement intérieur puis rebâties grossièrement ; il serait facile de les rétablir. Mais on ne pourrait pas aussi facilement réparer les mutilations et les enjolivements que tous ses membres antérieurs ont subis.

Montagnac. Trois nefs ogivales, clocher carré et flèches. XIV^{ème} siècle.

Sérignan. Nef romane avec voûtes et arcs doubleaux en fer à cheval, portail orné, chapiteaux à représentations symboliques et bizarres. Le toit en dalles de cette église attaqué sur des joints, laisse filtrer l'eau sur plusieurs points ; on

[.....] de le changer en une couverture en tuiles, une subvention modique permettrait de conserver la couverture actuelle en la cimentant.

Espondeilhan. Trois petites nefs romanes à piliers carrés, tailloirs sculptés en tores rompus, portail au midi à archivoltas nombreuses. Cette église a des lézardes considérables. Une subvention incomplète accordée l'an dernier n'a servi qu'à réparer le toit. Cette réparation faite grossièrement a même dégradé dans plusieurs points le couronnement des murs.

St Pargoire. Nef ogivale, baies à lancette au midi, cordes et trifoliées, porche sous un clocher carré en avant de la façade, portail latéral surmonté d'un auvent dont la courbe singulière forme cette surface que les géomètres nomment paraboloides et encadre très ingénieusement l'ogive du portail. Quelques fonds accordés il y a deux ans sur le budget départemental pour la restauration du clocher ont été employés avec beaucoup d'intelligence. M. le curé d'Espondeilhan [sic] demande encore une subvention pour réparer le pinacle des contreforts et le soubassement des murs de son église qui sont en effet très dégradés. Il serait d'un très bon exemple d'encourager un respect historique très rare parmi nos ecclésiastiques.

Castries. Nef romane, chapiteaux ornés, pignon à arcatures. Consulté particulièrement sur cette église pour laquelle on a fait un projet de réparation considérable, j'ai eu l'honneur d'écrire à M. le Vice-président de la Commission des Monuments en indiquant un moyen d'exécuter ces réparations sans dégrader les parties intéressantes.

St Martin de Londres. Nef romane en croix latine, porche latéral, coupole, absides à arcatures.

Celle Neuve. C'est l'église de ce village annexe de la commune de Montpellier et dédié à la Sainte Croix qui a été sans doute portée deux fois sous le nom du village et sous celui de l'église. Nef romane remarquable par le bel

appareil de ses murs. On a récemment abattu une partie de son soubassement extérieur et creusé des chapelles dans l'intérieur de ses murs.

Béziers. Église de St Aphrodise. Trois nefs romanes à piliers parallélogrammes et voûtes croisées, chœur et chapelles ogivales. **Église St Jacques.** Abside polygonale très ornée.

Villeneuve-lez-Béziers. Nef romane, clocher carré d'abord et roman, puis polygonale et ogivale.

Villemagne. Église St Grégoire. Nef romane très intéressante. Inscription de 1192 dans le tympan du portail, belle fenêtre du XIII^{ème} siècle par-dessus. La voûte de cette église est enfoncée et on a dû l'abandonner bien qu'elle soit placée au milieu du village. **Église St Majan.** Nef ogivale, c'est l'ancienne église de l'abbaye des Bénédictins de Villemagne qui sert actuellement de paroisse.

Le Pouget. Nef ogivale du XIII^{ème} siècle, baies carrées dans la nef, lancéolées à l'abside.

Saussines. Nef romane, tailloirs et corniches sculptés.

Villeneuve-lez-Maguelone. Nef romane, clocher carré, petit appareil.

Gabian. Nef romane augmentée de chapelles ogivales du XV^{ème} siècle, clocher carré puis polygonale et flèche.

Magalas. Nef romane, porche saillant à colonnes, chaire du XV^{ème} siècle, inscription du XII^{ème} siècle dans le mur extérieur au nord.

Minerve. Petite nef romane avec ornements en pierre noire, autel quadrilatère avec l'inscription de Rusticus évêque de Narbonne de 430 à 461.

Crusy. Nef ogivale avec vitraux peints dans le chœur.

Assas. Nef romane, portail latéral à colonnes avec tympan gaufré.

Frontignan. Nef ogivale avec des restes d'un mur roman en petit appareil.

Lattes. Reste de trois absides romanes avec corbeaux et sculptures nombreuses.

Vias. Nef ogivale, belle rose à l'ouest.

Capetang. Trois nefs ogivales du XV^{ème} siècle commencées sur un plan très vaste mais non terminées.

Gigean. Monastère de St Félix, édifice ruiné et isolé dans les garrigues où se voient les restes considérables d'une église ogivale et d'une petite nef romane.

Je n'ai pas compris dans cet état les monuments devenus propriétés particulières parce que l'action du gouvernement peut moins les atteindre. Ces édifices sont arrivés d'ailleurs à un état de décadence qui ne sera guère dépassé grâce à l'amour qui partout se réveille aujourd'hui pour nos vieux monuments. Je les citerai pourtant, en finissant, pour ne rien négliger de ce qui constitue la richesse monumentale du département.

Maguelone. Siège primitif du diocèse transféré à Montpellier en 1536 ; située dans un îlot entre l'étang et la mer ; cette église présente un grand intérêt, comme on

voit, par des souvenirs et par sa construction. Son portail de marbre a une inscription de 1178 ; elle renferme un sarcophage des premiers siècles et de nombreuses pierres tombales aux reliefs et inscriptions des anciens évêques du diocèse. Bien que cette église soit tombée aux mains d'un propriétaire, il serait facile de s'entendre avec lui pour la conservation du portail et des tombes exposées à toutes les mutilations. Si M. l'Évêque de Montpellier jugeait convenable de transporter les tombes de ses prédécesseurs dans la cathédrale actuelle dont la nudité est affligeante, le gouvernement croirait sans doute devoir venir en aide à un si louable projet.

J'ajouterai seulement ici pour mémoire les autres propriétés privées qui offrent des édifices religieux remarquables. Ce sont les abbayes de **Valmagne**, dans la commune de Villeveyrac, de **Cassan**, dans la commune de Roujan, de **Grandmont**, dans la commune de Soumont et du **Vignogoul**, dans la commune de Pignan.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les observations que je puis maintenant vous soumettre sur les édifices qui offrent les exemples les plus saillants de l'architecture de ce pays. Ces notes auraient besoin sans doute d'être développées et appuyées de desseins et de plans, mais je ne suis point en mesure de faire copier et rédiger tant de détails. Dans les limites du temps dont je puis disposer, je m'empresserai de fournir à la Commission que vous avez instituée tous les documents que j'ai recueillis.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, Votre très humble et très obéissant serviteur, l'Inspecteur des Monuments Historiques du dpt de l'Hérault, Jules Renouvier. ■

PS Ci-joint le tableau qui m'a été envoyé à remplir. (Fig. 3)

NOTES

1. J. Renouvier a été président de la Société archéologique de Montpellier de 1833 à 1841 : J. Nougaret, « Jules Renouvier (1804-1860), archéologue et académicien », *Bulletin de l'Académie des Sciences et lettres de Montpellier*, 42, 2011, p.277-294
2. En 1837 fut créée la Commission des Monuments Historiques qui est à l'origine de la première liste de monuments classés, liste dite de 1840 (F. Bercé, *Les premiers travaux de la Commission des Monuments Historiques (1837-1848)*, Paris, 2001). Dans l'Hérault, dès 1819, le préfet Creuzé de Lesser avait créé une Commission archéologique dont les rapports furent utilisés dans l'ouvrage rédigé par le fils du Préfet : *Statistique du Département de l'Hérault*, 1824 (S. Lhostis et M-G Courteaud, « La première Commission archéologique de l'Hérault (1819-1824) », *Etudes Héraultaises*, 30-32, 1999-2001, p. 7-26).
3. Ces trois lettres, conservées au Ministère de la Culture, ont été communiquées par M. Ricome à Georges Dezeuze, le 28 octobre 1960, qui a bien voulu nous en fournir une copie, sans le tableau d'édifices à classer qui accompagnait la lettre de janvier 1842.
4. Les Archives de l'Hérault conservent un ensemble de documents en relation avec les activités de J. Renouvier, Inspecteur des Monuments Historiques (4T1).
5. « Révision de la Liste des Monuments Historiques du département de l'Hérault », *Mémoires de la Société Archéologique de Montpellier*, 1^{re} série, 6, n° 35-36, 1876, p. 583-596. 5 : propositions d'ajout à la liste des monuments historiques, suite à la circulaire du Ministre du 8 octobre 1874.
6. Membre de la Société archéologique de Montpellier, Ph. de Saint-Paul (1805-1841) disparut prématurément à Millau où il était candidat aux élections d'octobre 1841 : P. Clerc et alii, *Dictionnaire de biographie héraultaise des origines à nos jours*, Montpellier, 2006, p. 1715. J. Renouvier a rédigé une *Notice littéraire* sur son ami, en 1841.
7. J. Renouvier avait publié en 1840 les *Monumens de quelques anciens diocèse de Bas-Languedoc, expliqués dans leur histoire et leur architecture* (avec des dessins de J.-B. Laurens) soit sept monographies, rédigées entre 1835 et 1837 (Valmagne, Maguelonne, Saint-Guilhem-le-Désert, Vignogoul, Saint-Félix, Lodève, Grammont, Villemagne, prieur de Rèdes), et en 1841 : *Monumens divers pris dans quelques anciens diocèses de Bas-Languedoc, expliqués dans leur histoire et leur architecture* (avec des dessins de J.-B. Laurens) soit les dolmens de Laprunarède et de Grandmont, le Pont d'Ambrussum, la Tour de Saint-Etienne de Puissalicon, l'église de Saint-Martin-de-Londres, le cloître de Saint-Nazaire de Béziers et le château de la Roquette.
8. La Société a ultérieurement acquis cette cuve qui fait partie des collections actuelles de cette Compagnie.
9. On sait qu'à la suite de l'inondation de 1817, les parties sculptées des cloîtres avaient été abattues et qu'un grand nombre étaient devenues des décorations du jardin de P.-Y. Vernière, juge de paix à Aniane et membre de la Société archéologique de Montpellier (en 1905 elles finirent dans la collection du sculpteur américain G. Grey Barnard avant de constituer un petit cloître aux Museum of the Cloisters à New York). À la mort de Jules, les bâtiments échurent à sa sœur Léa Renouvier-d'Albenas avant d'être cédés à Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, puis au Syndicat ecclésiastique. Quelques éléments modestes de ces sculptures, longtemps conservées dans la famille, ont été cédés, par l'entremise de l'abbé G. Alzieu, à la collection locale, classée Monument Historique et conservée actuellement dans le dépôt lapidaire local. J.-C. Richard Ralite, *Saint-Guilhem-le-Désert, Cité et abbaye de Gellone*, Montpellier, 6^{me} édition, 2019.
10. Le seul ouvrage écrit dans le même sens est celui de M. de Dainville, *Monuments historiques de l'Hérault*, Montpellier, 1933, (51 notices) qu'il convient de compléter par ses études détaillées sur les Eglises de l'Hérault, du même auteur, publiées dans la revue *Monspeliensia* (II-2, 1937, p. 177-290 et II-3, 1940, p. 297-443, malheureusement sans la livraison finale).

Mémoires de guerres 1914-1945



21 Août 1916

chers parents,

CARTE POSTALE

Aujourd'hui, je n'ai pas eu de vos nouvelles.

La journée a été calme, vos arbres ont été abattus et la région est là-bas, n'a-t-il pas plu encore ?

Deux notes reçues les M. Proches font largement usage des projectiles qui font que la présente carte et que nous appelons ici "Tonnacamp de Mourcouste" ce sont de gros tubes et jet à paroi très minces, chargés de poudre de violence; leur explosion est très forte, mais ce n'est pas très dangereux les obus et les croque-morts sont beaucoup plus meurtriers; ils lancent aussi "des boules de plomb" c'est à peu près le même usage avec la différence que la circonférence de l'explosion est moins grande.

« Il paraît que en Champagne les régiments ne veulent plus marcher ... »¹

Les mutineries de 1917 dans les témoignages héraultais.

Christine Delpous-Darnige*

Résumé

Au printemps et à l'été 1917, sur le front franco-allemand, l'armée française est affectée par un puissant mouvement de désobéissance collective qui fait suite à des actions plus sporadiques. Qu'en disent les récits héraultais exhumés à l'occasion des commémorations du Centenaire, notamment ceux mis en ligne par les archives départementales ? Cet article de circonstances vise à les inventorier pour les transcrire. On constate alors que si, pour le moment, la parole des acteurs héraultais reste rare au regard des centaines de témoignages mis en ligne, elle n'en est pas pour autant muette et lève un voile sur la connaissance locale de multiples aspects de ces mutineries.

Mots-clés :

Grande guerre, 1917, mutins, mouvement social, front de l'ouest, récits héraultais.

Abstract:

During the spring and summer of 1917, on the Franco-German front, the French army was disrupted by a powerful movement of collective disobedience following more sporadic actions. What can we discover from the online Hérault departmental archives about this event, on the occasion of the Centenary commemorations? This article aims to identify and decipher them. Currently we can see that the statements from the Hérault soldiers remain rare amongst the hundreds of testimonials that were uploaded. However, the situation is not totally voiceless and gives a glimpse of the local knowledge of many aspects of these mutinies.

Keywords:

WWI, 1917, mutiny, social movement, Western Front, Hérault stories.

Resumit :

Per la prima e per l'estiu de 1917, sus lo front francò-alemand, l'armada francesa es tocada per un movement poderós de desobesissança collectiva que ven en seguida d'accions mas esporadicas. Que ne dison los racontes d'Erau desclapats a l'ocasion del Centenari, subretot aquels meses en linha per los Archius departamentals? Aquel article, que se capita plan, ten per tòca de los inventoriar per los transcriure. Alara se pòt constatar que se, per lo moment, la paraula dels actors d'Erau demora escarsa cara als centenats de testimoniatsges meses en linha, n'es pas, ça que la, muda e auça lo vèl sus la coneissença locala de multiples aspèctes d'aquelas motinariás.

Noms-claus :

Granda Guèrra, 1917, motins, movement social, front de l'Oèst, racontes d'Erau.

De l'extrême fin du mois d'avril à la fin du mois de juillet 1917, l'armée française est affectée par un vaste mouvement de désobéissance collective qui accompagne d'autres formes de protestations. Chaque jour, au moins une dizaine de régiments engagés sur le front connaissent sur l'arrière-front des manifestations de soldats qui refusent de se battre, réclament la paix, selon des expressions et des modalités très variées. Ces mutineries dans l'armée française - et au-delà - ont fait l'objet d'études

conséquentes². André Loez, qui a récemment revisité cette question en utilisant les outils de la sociohistoire pour se placer au plus près des acteurs³ souligne qu'aujourd'hui encore, parmi les « deux seuls courts textes qui racontent l'expérience de l'intérieur d'une mutinerie »⁴ publiés, se trouve celui de Louis Barthas, le tonnelier du Minervois, mobilisé dans le 296^e RI cantonné à Béziers dans lequel se trouvaient beaucoup d'Héraultais⁵. Ce témoignage a par ailleurs démontré de façon implacable l'importance

*Professeure agrégée d'histoire, doctorante en histoire contemporaine, Université Paul Valéry-Montpellier 3, CRISES



des écrits des soldats en tant que source d'informations factuelles aux côtés des sources militaires comme les JMO (Journal de marche des opérations) puisque dans la thèse de Guy Pedroncini, parue en 1967 qui était la première à faire des mutineries un objet d'étude, aucun régiment méridional, à l'exception du 143^e RI de Carcassonne-Castelnaudary, n'était cité parmi ceux qui s'étaient révoltés⁶ ce qu'infirmait le témoignage du caporal socialiste.

Dans le contexte singulier des opportunités créées par le Centenaire concernant l'accès inédit à de nouvelles sources privées, il devenait alors tentant de se pencher sur d'autres témoignages inédits d'Héraultais pour aussi éventuellement déterminer s'il existait une spécificité méridionale. Cette étude s'appuiera donc sur un corpus aussi précis que très limité de traces parvenues jusqu'à nous. Entre expériences, échos et silences, que disent ces écrits du « moi » et quels éclairages peuvent-ils apporter ?

Elaboration et présentation du corpus

Puisque toute source à la limite peut constituer « un témoignage », il s'agit d'abord de définir le concept. Ici, il s'agira de tout écrit ou récit personnel relatif à la guerre, dont les événements relatés ont été vécus par leurs auteurs et visent à documenter volontairement les événements dans un souci de véracité, qu'ils soient donc, pour reprendre l'expression de Charlotte Lacoste, « porteurs de l'intention de témoigner de la part de l'auteur »⁷ dans l'espace public ou privé. Ont donc été retenues ici des Mémoires (Pierre Justin Bellet, Philomen Mioch, Jacques Victor Robert) rédigées plus ou moins longtemps après le conflit, des carnets de soldats (Pierre Caizergues, Jean Cros, Emile Jourdan) et des correspondances (Jean Etienne Gout, Joseph Sigal). (Fig. 1) (Fig. 2)

Le deuxième critère utilisé pour l'élaboration du corpus a donc été celui du lien géographique des auteurs

au département de l'Hérault. En plus de quelques bribes traquées dans la thèse de Jules Maurin⁸, seuls les récits de Philomen Mioch et de Justin Pierre Bellet ont été publiés à une échelle départementale. Les autres sont conservés dans les fonds d'archives. Profitant des initiatives lancées à l'échelle nationale par la Mission du Centenaire et notamment du succès de la Grande Collecte organisée à partir de 2013-2014, le second vivier se trouve sur le site des archives départementales de l'Hérault qui ont mis en ligne de riches collections numérisées classées par auteur et par unités sous le titre « Guerre 1914-1918 ». Pour lancer la quête, ont donc été entrées les occurrences de recherche ; « mutineries » et « mutin », « défaitisme », « révolte », « rébellion », « 1917 », « désertion » et « insoumission », puis ont été effectués quelques sondages aléatoires supplémentaires dans vingt-huit récits en privilégiant les régiments de fantassins, de génie et d'artilleurs. Il en est ressorti quatre récits (Jacques Victor Robert, Pierre Caizergues, Jean Cros et Emile Jourdan). Enfin se sont rajoutées la correspondance échangée par l'ouvrier Joseph Sigal avec son épouse Marie ainsi que les quatre lettres envoyées à sa sœur par le capitaine au long cours, Jean Étienne Gout, qui forment deux lots privés déposés aux archives municipales d'Agde. C'est dire si la collecte a été limitée mais elle n'a pas été totalement vaine, d'autant qu'il apparaît qu'en 1917, beaucoup de correspondances se sont déjà arrêtées pour diverses raisons : le soldat a été tué ou a été réformé ou encore hospitalisé, le fonds est en partie incomplet, le témoignage s'arrête sans raison explicite. Mais on constate également que de nombreux soldats héraultais sont à ces dates en permission, peut-être non sans raison, en formation, ou en Orient, front pour lequel on ne trouve d'ailleurs aucune trace héraultaise de récit des mutineries mais où les Héraultais ont été très nombreux à être envoyés. La présentation des huit textes disponibles et de leurs auteurs est synthétisée dans le tableau ci-dessous.

Témoin	Régiment au printemps 1917	Grade	Lieu de naissance	Profession en 1914	Source Forme
Justin Bellet (1885-1871)	96 ^e RI	Adjudant	Montagnac	Instituteur	Publication
Philomen Mioch Né en 1903	Enfant	Civil	Florensac	Adolescent Ouvrier agricole	Publication
Jacques, Victor, Marie Robert, (1873-1967),	1 ^{er} bureau de l'Etat Major du 7 ^e Corps d'Armée	Capitaine d'artillerie	Lodève	Ingénieur polytechnicien	ADH 12 carnets numérisés
Pierre Caizergues (1887-1864)	56 ^e RA	Maréchal des Logis	Mauguio	Cultivateur au Crès	ADH Carnet numérisé
Emile Jourdan (1879-1960)	308 ^e RI 81 ^e division	Soldat	Montagnac	Garde champêtre Marié 3 enfants	ADH Carnet numérisé
Jean Cros (1893-1963)	84 ^e RI	Soldat	Adissan	viticulteur	ADH Carnet numérisé
Jean Etienne Gout (1872-1917)	Le Mascara, navire marchand réquisitionné.	Capitaine au long cours	Agde	Officier de marine marchande	AMA Fonds privés
Joseph Sigal (1876-1932)	36 ^e RIT	Soldat	Meljac Aveyron	Journalier à l'usine d'acide tartrique d'Agde	AMA Fonds privés



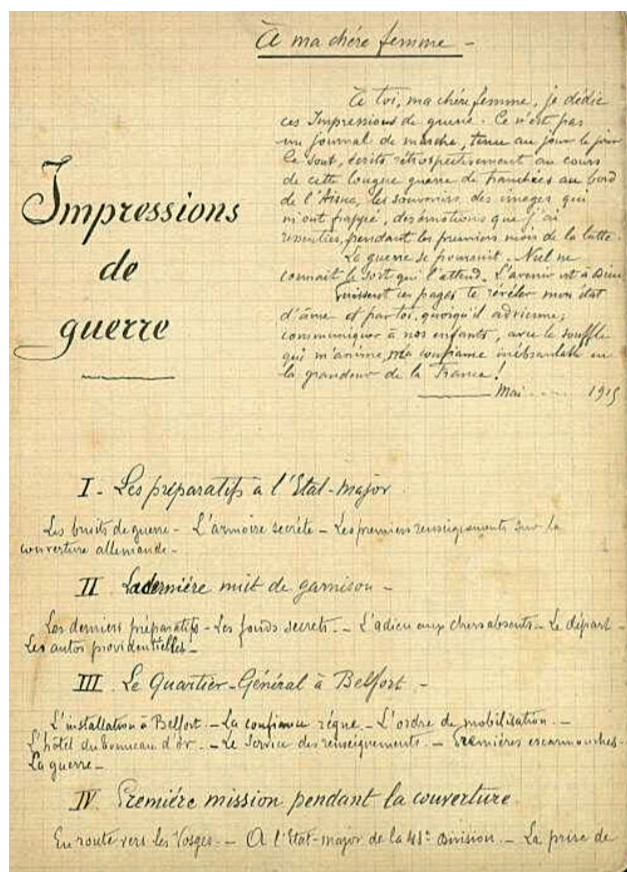


Fig. 1 - Carnet du Commandant Robert, 1873 - 1957. (ADH, Grande Collecte 14-18, Fonds Victor Robert 62 PRI 1)

Si la faiblesse numérique de ce corpus interdit de viser à quelque représentativité de la société que ce soit, elle vient cependant, au regard des centaines d'écrits mis en ligne par les ADH, confirmer le constat d'André Loez selon lequel « la mutinerie s'écrit et se décrit peu »⁹, soulignant le silence durable des mutins. Il a d'ailleurs noté que ce silence contrastait avec le nombre relativement important de récits de mutins de 1907, omettant au passage qu'à l'exception de celui de Joseph Fondcave, l'essentiel de ces écrits portent sur l'expérience de l'exil tunisien et non sur la révolte des 20 et 21 juin 1907. En effet, le caporal de Bélarga explique avoir préféré détruire à Gafza un lot de correspondances qui auraient pu lui porter préjudice car il se sentait isolé voire en danger face au risque d'une enquête militaire sur les origines de la mutinerie¹⁰. L'indiscipline militaire coûte certes moins cher en temps de paix qu'en temps de guerre, mais elle n'est jamais sans conséquences, en cela l'expérience des soldats héraultais n'échappe pas à la règle.

Le mouvement massif de désobéissance collective de 1917 s'inscrit cependant dans le prolongement du long continuum des refus de la guerre esquissés mais inaboutis depuis 1914 et l'ample déploiement de la palette des formes d'évitement du danger est lui très présent sous la plume des témoins, tout comme l'aspiration à la paix, qu'il s'agisse de toutes les formes légales, des plus aléatoires aux plus complexes, ou même des formes illégales.

Ainsi des fantassins qui constatent rapidement que les formes prises par les combats font de l'infanterie l'arme de loin la plus meurtrière, cherchent à changer d'arme ou



Fig. 2 – Les souvenirs de guerre de Justin Bellet, 1885 - 1971. (publiés par les Amis de Montagnac en 2009)

à rejoindre les bureaux. Ils visent aussi, sans changer de corps, l'obtention de postes plus protégés ou moins exposés même en premières lignes comme ceux de convoyeurs, brancardiers, musiciens, cuisiniers voire ordonnance du capitaine par exemple. Ils deviennent encore volontaires pour l'armée d'Orient ou pour suivre une formation d'officier, ce qui les renvoie au dépôt ou plus en arrière les écartant du danger du moins pour un temps. Certains - ou les mêmes à d'autres périodes - évitent à l'inverse d'être volontaires lorsqu'ils sont dans les dépôts de l'arrière pour partir en première ligne. Lorsqu'ils sont affectés au Maroc, des soldats se réjouissent d'y rester. Il en va de même de l'obtention ou du prolongement de convalescences ou de permissions de toutes natures. Les classes les plus âgées, elles, aspirent à un détachement agricole, une affectation spéciale voire à un sursis. D'autres choisissent de rester prisonniers quand ils pourraient rentrer au titre des rapatriements sanitaires. Toutes ces initiatives restent légales et se multiplient à partir du printemps 1915. Dans la durée du conflit on peut voir aussi apparaître des modalités plus politiques, des ruptures de « l'Union sacrée » comme ne pas donner aux œuvres de guerre ou refuser de participer aux emprunts nationaux pour hâter la fin du conflit.

Les voies illégales sont plus rares mais également empruntées, parfois très fréquemment, comme prolonger les permissions au-delà de leur limite. Choisir



l'insoumission, voire la désertion à l'arrière ou au front peut coûter socialement mais aussi pénalement très cher en cas d'échec et s'avère exceptionnel. Pierre Bellet et Joseph Sigal sont ainsi tous deux témoins, pour la déplorer, de l'exécution du Marseillanais Félix Milhau ainsi que de trois autres soldats du 96^e RI, le 22 mai 1916, pour des faits de désobéissance survenus dans les tranchées du Chemin des Dames le 30 avril 1916¹¹ jugés par un tribunal de guerre¹². Ainsi, Joseph Sigal rapporte à son épouse :

« Le temps est toujours bien beau ici, c'est dommage de faire la guerre avec un temps pareil surtout pour ce que ça sert rien que pour faire tuer des hommes. Ce matin on en a fusillé 4 du 96^e, les Boches n'en tuent pas assez, il faut encore se tuer entre Français. C'est honteux de voir des choses pareilles. Enfin qu'y faire, c'est comme cela, ils font bien de nous ce qu'ils veulent. »¹³

Justin Bellet consacre un long passage à l'évènement pour en déplorer lui aussi l'issue et critiquer la justice militaire :

« Tout retomba sur quatre soldats du 96^e qui furent exécutés après un jugement qui n'est pas en faveur de la justice militaire (...) jugement inique »¹⁴.

Mais en 1917, c'est de désobéissance collective qu'il s'agit. L'année représente un tournant parce que des combattants dénoncent ensemble la guerre et arrêtent de la faire dans un contexte événementiel très dense où l'idée de paix commence à s'exprimer publiquement y compris dans le champ politique par la voix de quelques socialistes. Ce refus de se battre prend plusieurs aspects. Ainsi, au front, si les départs non autorisés n'ont jamais cessé depuis le début du conflit, ils atteignent en 1917, des niveaux inégalés au printemps. Jules Maurin note ainsi que pour le centre de recrutement de Béziers, l'année concentre à elle seule 39% des cas de désertion¹⁵ et juin est le mois où le nombre culmine avec 8% des départs de toute la guerre¹⁶. La désertion du sous-officier agathois Auguste Jaumes en Champagne, le 2 mai, contribue même à ouvrir le grand mouvement d'indiscipline du 321^e RI à Vendresses sur le Chemin des Dames¹⁷. Que disent les récits d'Héraultais sur ces refus collectifs ?

Inventaire des récits de l'expérience ou des échos des mutineries

Sont ici exposés de longs extraits des occurrences du récit le plus documenté, et la quasi-intégralité de celles des autres témoignages¹⁸. Le récit le plus long se trouve dans les six pages des douze carnets de Victor Robert qui se fait l'écho, pour la condamner fermement, de ce qu'il appelle « la campagne défaitiste ». Cependant, au-delà de l'expression de sa forte hostilité, la précision, notamment factuelle, de ses propos documente le mouvement bien au-delà de ces seules impressions personnelles :

« (...) Et puis il y avait à ce moment quelque chose de bien plus grave [que les bruits de bombes allemandes] l'odieuse campagne que menaient dans le pays certains individus pour démontrer l'inutilité de l'effort militaire et de la nécessité de conclure la paix à tout prix. Et ils l'exploitaient à

l'envi pour essayer de faire pénétrer dans les masses cet état d'esprit fait d'abandon et de lâcheté qui accepte d'avance la défaite. Le défaitisme comme on l'appela bien vite (...). L'échec de l'offensive du 16 avril, les débats passionnés qui s'étaient élevés à ce sujet, dans les milieux parlementaires, la crise du commandement qui en avait résulté, avait créé une ambiance favorable aux desseins des alarmistes (...). Le devoir, l'honneur, la Gloire, Allons donc ! Bourrage de crâne que tout cela. Des sacrifices ? On en avait déjà trop faits jusqu'alors et bien en vain ! La sagesse était de poser les armes et d'accepter la paix quelle qu'elle fût. Et les sophistes de propager leurs théories qui trouvaient des échos chez les timorés et tendaient de faire naître même dans les esprits avertis la lassitude et le doute (...). De l'intérieur soufflait un vent de découragement qui s'infiltrait peu à peu dans les armées, apporté par les lettres aux soldats, par les permissionnaires, par une certaine presse même car les journaux s'arrachaient dans les cantonnements et se colportaient en masse par les camions de ravitaillement jusqu'aux plus extrêmes tranchées. Il y avait surtout cette feuille ignominieuse, le Bonnet rouge¹⁹, qui se répandait à profusion sur le front. Elle versait chaque jour le poison fétide capable de dissoudre le moral, ce moral du soldat qui avait été si beau jusque là ! Les conséquences de cette ignoble campagne ne se firent hélas pas attendre. Des actes d'indiscipline se manifestèrent sinon aux tranchées du moins dans les cantonnements de l'arrière où l'action pernicieuse de quelques énergumènes pouvaient plus facilement s'exercer. On vit des bataillons refuser de monter en ligne où les appelait leur tour, des troupes transportées en automobile chanter l'Internationale et menacer de se révolter et spectacle des plus navrants encore, des officiers impuissants à rétablir l'ordre où gagnés eux-mêmes par la contagion perdre la tête et entonner avec leurs soldats le chant séditieux (...). Le 7^e corps d'armée connut les déplorables effets de la propagande antipatriotique. Il y eut des tentatives de mutineries, aux 14^e et 41^e divisions au camp de Ville-en-Tarderois. C'était le 6 juin. Vers 10 heures du soir comme j'achevais d'expédier mes affaires, je fus informé par un coup de téléphone du général Philippot des faits qui venaient de se passer au camp ; réunion clandestine dans des baraques à la faveur de la nuit, tapage, tentative d'une bande d'exaltés pour essayer de débaucher d'autres compagnies, refus d'obéissance aux injonctions des gradés... La situation prenait mauvaise tournure, des coups de feu étaient partis. Jusqu'à une heure avancée le général Philippot me tint au courant des évènements ainsi que des dispositions qu'il prenait au fur et à mesure. Enfin après une intervention énergique, tout parut à peu près rentrer dans l'ordre. On recherchait les militaires qui avaient pris la tête du mouvement mais dans l'obscurité ils s'étaient facilement soustraits aux premières investigations (...)²⁰



La mutinerie de la 14^e DI a été réprimée « énergiquement » par des tirs de mitraillettes maniées par les officiers du 42^e RI le 7 juin faisant un mort et 3 blessés²¹, ce qui a représenté un cas unique de répression violente immédiate allant jusqu'à l'exécution sommaire.

On retrouve la même métaphore éolienne utilisée par Victor Robert pour décrire le passage à l'acte des mutins, sous la plume également très critique de Pierre Caizergues le 26 mai 1917 dont le régiment, le 46^e d'artillerie, a participé à la révolte :

« (...) On sent un petit vent d'indiscipline dans l'armée, on est écœuré de voir circuler parmi les troupes au front des tracts ou feuilles antipatriotiques pour démoraliser les soldats (...) »²² (Fig. 3)

Emile Jourdan intègre le 308^e RI à partir d'avril 1917. Il se trouve dans l'Aisne où il a participé à la bataille du Chemin des Dames. Il écrit dans son carnet le 2 juin :

« Nous avons l'ordre de rejoindre la compagnie dans le ravin que ce soir elle monte en ligne. Ici un coup de théâtre se produit. À 20 heures nous voyons arriver en débandade une partie de la compagnie et voila ce qui s'était passé. On prétendait que l'on voulait lui faire relever le 224^e qui ne faisait pas partie de la division et les faire attaquer pour reprendre 2 lignes. Cela n'a pas été du gout du bataillon et ils se sont mutinés. Une partie a filé sur Cerny est l'autre est resté avec nous à Terny-Sorny. Le général commandant la 6^e armée a été les sermonner, ce n'est que le 3 au matin qu'ils sont revenus à Terny-Sorny pour écouter la morale que devait nous faire le colonel. Je ne veux pas me faire l'écho de tout ce qui s'est passé dans ces 24 heures ni donner mon opinion sur l'acte qu'ont accompli mes camarades me réservant de donner mon appréciation plus tard. Pourtant à mon avis il me semble que le 308^e avait été considéré jusqu'ici comme le bouc émissaire et que l'on abusait un peu de lui. Le soir nous sommes remontés en soutien dans notre secteur relever le 4^e bataillon. À l'heure où j'écris ces quelques lignes tout est rentré dans l'ordre comme si rien ne s'était produit. Certains bruits ont couru ces jours-ci que plusieurs régiments s'étaient mutinés et qu'il s'était produit à Soissons des faits très regrettables ayant trait à la discipline de l'armée. Le moral du poilu baisse, gare que l'orage éclate.

6 juin, ce soir nous montons en première ligne relever le 1^{er} bataillon.

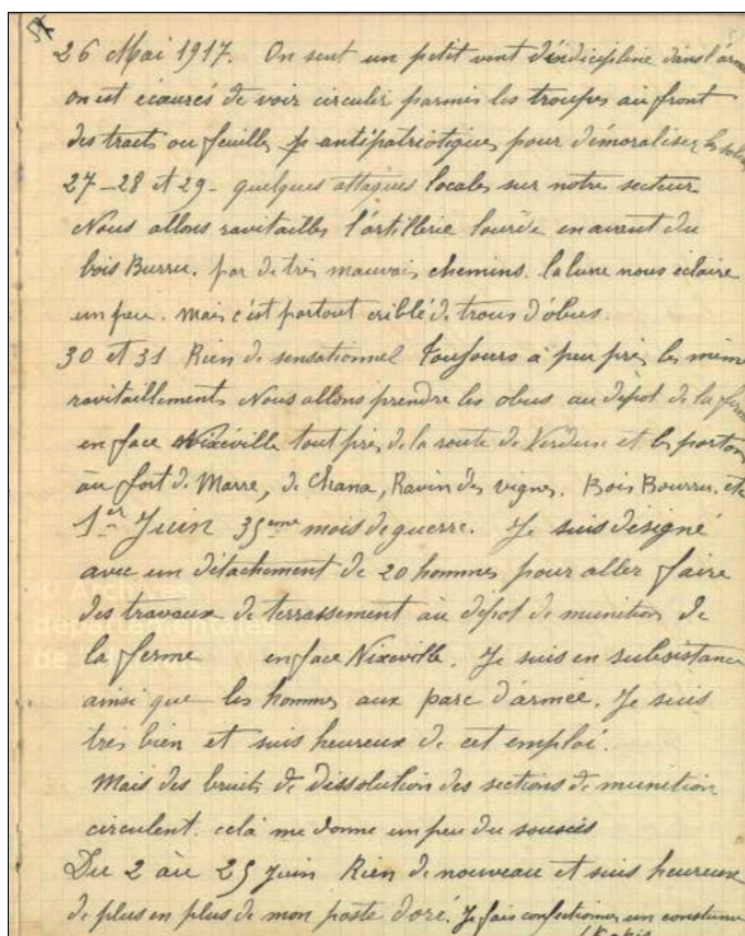


Fig. 3 – Carnet de Pierre Caizergues, 1887 - 1954, la page du 26 mai 17.
(ADH Grande Collecte 14-18, Fonds Pierre Caizergues 30 PRI 1)

Rien d'anormal jusqu'au 9 au soir où je suis blessé par une torpille aérienne boche »²³. (Fig. 4)

Cette mutinerie, de courte durée, a concerné 250 soldats qui se sont dispersés et cachés dans une creute²⁴ toute la nuit²⁵. Le général Taufflieb, commandant le 37^e Corps d'Armée, et acteur de l'épisode, raconte ;



Fig. 4 – Emile Jourdan, 1879 - 1960, en haut 2e à droite d'un groupe de soldats de Montagnac (ADH Grande Collecte 14-18, Fonds Emile Jourdan 1 J 1718)



Fig. 5 – Une creute (ancienne carrière) à Terny-Sorny (Aisne) (coll. Thierry Hardier)

« (...) À la sortie de Terny, en traversant un bois, quelques coups de sifflets étaient partis de la colonne : au même moment tous les hommes s'étaient enfoncés dans le bois. Malgré les rappels de leurs sous-officiers, le bataillon avait disparu complètement. On ne savait pas quelle direction il avait prise (...) »²⁶. (Fig. 5)

Jean Cros mobilisé dans le 84^e RI est en réserve le mardi 12 juin à Esne :

« (...) Le premier bataillon s'étant révolté, passe à notre camp et malgré ses exhortations ne réussit pas à soulever le 2^e bataillon. Finalement petit à petit tous ces mutins rejoignent leur camp et remontent en ligne. »²⁷

De même, un soldat interrogé par Jules Maurin, cite « les incidents du 217^e RI, des chants du 3 au 10 juin en Champagne » mais prend soin de préciser : « Les soldats étaient manœuvrés » ; un autre de Béziers évoque l'« esquisse de révolte » qui eut lieu au 19^e RI le soir du 15 juin alors que les soldats assistent à une séance de théâtre aux armées :

« Des soldats de sa division, la 7^e, ont crié « Passez des grenades pour ces chanteurs à la noix ». Les incidents les plus sérieux se passent au 2^e bataillon où l'on crie « Vive la paix, à bas la guerre » mais tout se calme à l'arrivée des officiers en train de bringuer. Un soldat de la Cie est incarcéré et amené ailleurs »²⁸.

Joseph Sigal écrit à son épouse le 17 juin 1917 depuis Verdun :

« (...) Je fais toujours le même travail heureusement que ce n'est pas bien dur... Il paraît que en

Champagne les régiments ne veulent plus marcher, je crois bien que à force la guerre finira comme ça, quand personne voudra plus se battre (...) »²⁹

L'adjudant Justin Bellet enfin, leur consacre aussi quelques lignes rapides de ses mémoires pour déplorer la situation :

« (...) Nous sommes relevés au début du mois de juillet. C'était la période critique de la guerre. Après l'échec de l'offensive d'avril au Chemin des Dames en Champagne, des désordres s'étaient produits dans certains régiments. Rien chez nous, si ce n'est un mouvement d'humeur à la 11^e Cie, un soir de relève mais qui aurait été le fait de deux ou trois ivrognes. Il y aurait eu des incidents plus graves à la 32^e D.I. et peut-être aussi au 122^e. Un ordre de l'armée nous fit connaître qu'un régiment avait eu plusieurs condamnés à mort et le drapeau retiré. Le régiment qui venait nous relever³⁰ avait eu des histoires de ce genre ce qui nous faisait redouter une relève défectueuse à cause de la mauvaise réputation du Mort-Homme. Tout se passa cependant très bien, et par la suite rien n'est venu prouver le mauvais esprit de ces troupes (...) »³¹

Que révèlent ces écrits ?

Tous ces récits présentent une série de points communs. Ils proposent d'abord des scènes qui se déroulent toutes en Champagne, qui représente le cœur de la contestation qui s'étend à tout le front. Ce mouvement affecte par ailleurs les secondes lignes ou l'arrière front, durant la première quinzaine du mois de juin, ce qui correspond au pic



Fig. 6 - Le cabinet de travail de l'état-major du 7e CA à Epernay, juillet 1917. Le commandant Robert, sous-chef d'état-major est à gauche (ADH, Grande Collecte 14-18, Fonds Victor Robert 62 PRI 2)

national du mouvement³². Surtout, ils ont beau être brefs et parcellaires ces récits documentent une grande partie de la complexité du déroulement et des formes du mouvement.

Ainsi, le capitaine Victor Robert expose une multiplicité d'éléments déclencheurs au premier rang desquels il place les conséquences de l'échec de l'offensive du Chemin des Dames lancée le 16 avril par le Général Nivelle qui déstabilise fortement l'ensemble de l'armée et du gouvernement, et dont le remplacement de Nivelle par Pétain le 30 avril n'est que l'acte le plus visible. Il évoque en effet aussi la crise d'autorité vécue par les officiers de contact. Immédiatement, il souligne combien les autorités militaires prennent le mouvement au sérieux. En miroir, il donne précisément à voir la détermination des mutins et la diversité de leurs modes d'action : diffusion de tous les moyens d'information disponibles, tracts, journaux, chants, informations ramenées de l'arrière lors des permissions, circulation par le déplacement des troupes y compris en camions. Il souligne l'importance du travail sémantique réalisé par ces soldats pour renverser la hiérarchie des valeurs. Pour les fantassins, la cause de la révolte se présente très concrètement comme l'indignation qui naît d'une injustice ressentie lors d'une relève en première ligne dans le récit d'Émile Jourdan.

Les épisodes de refus d'obéissance sont souvent brefs mais visibles et très audibles grâce à des cris, des

harangues et des chants. Cependant les obstacles paraissent insurmontables à une action collective ; la dispersion, l'absence de lieu où se retrouver, la nécessité de la rapidité de l'action sont peu compatibles avec la nécessité de convaincre, qui plus est dans la clandestinité et l'obscurité pour échapper aux sanctions sues comme potentiellement redoutables. Ce sont des groupes qui cherchent à persuader, dans l'urgence et souvent en vain, d'autres soldats comme le souligne le témoignage de Jean Cros.

Les témoins fantassins, par ignorance ou par précaution ne dessinent aucun portrait identifiable ; ils ne citent jamais aucun acteur, ne donnent aucun nom, ne font aucune description et restent très brefs. Les épisodes vécus ne sont relatés que dans les carnets, on n'en trouve aucun dans les correspondances. Ces récits en effet émanent toujours de témoins spectateurs jamais acteurs. Ils peuvent en cela refléter leur méfiance à laisser une trace écrite qui les compromettrait.

Par ailleurs, le niveau de sympathie à l'égard du mouvement, que les auteurs y soient plus ou moins favorables, indifférents voire franchement hostiles, semble bien dépendre comme l'a souligné André Loez, de leur degré d'exposition au danger et de leur grade. Le plus hostile, Victor Robert, est à la fois le plus protégé et le plus gradé (Fig. 6), le moins défavorable est un soldat fantassin, Joseph Sigal (Fig. 7). Les plus indignés - par la désobéissance - sont artilleur (Pierre Caizergues) ou adjudant (Justin Bellet).



Fig. 7 - Joseph Sigal et son épouse, en 1915 (AM Agde, fonds privé)

Dans ces récits, il n'apparaît enfin aucune spécificité régionale. A. Loez souligne cependant que les mutineries pendant lesquelles les soldats ont entonné « Gloire au 17^e » ont réactivé les soupçons liés à l'origine géographique qui concernent surtout les Méridionaux. Ainsi, le général commandant la 33^e DI les juge potentiellement insoumis « parce qu'ils parlent beaucoup et ne réfléchissent pas ». Soupçons plus marqués au 307^e RI où un officier explique dans une lettre que « ces braves charentais ont été gâtés par le voisinage de deux ou trois régiments du Midi pleine de fortes têtes. »³³ Cette méfiance des pouvoirs politiques et militaires, réelle ou supposée, liée aux options politiques d'un Midi rouge et à la mutinerie du 17^e RI

(Agde-Béziers) le 20 juin 1907 s'était déjà manifestée au début de la guerre par l'affaire du XV^e Corps correspondant à la XV^e Région militaire (Provence) où se trouvaient de nombreux Héraultais « qui aurait cédé devant l'ennemi » en août 1914 en Lorraine. Justin Bellet, critique assez vite « le colonel qui n'aime pas les soldats du Midi » et Louis Barthas met sur le compte de la mauvaise réputation des Méridionaux, la dissolution successive des deux régiments auquel il appartient le 280^e RI en 1915 puis le 296^e RI en novembre 1917³⁴.

Enfin, ces témoignages documentent la façon dont l'État-major et l'encadrement militaire, après une période d'hésitations et d'incertitudes voire d'atermoiements, déploient un ensemble de dispositifs visant à mettre rapidement un terme au mouvement d'indiscipline. Dans certains régiments comme celui de L. Barthas, les sanctions ne dépassent pas le cadre disciplinaire et les actes de désobéissance ne remontent pas jusqu'à la justice militaire mais la discipline se resserre. Ailleurs, les dispositions ordinaires de la punition et de la stigmatisation sont largement activées dans les unités. L'envoi en première ligne reste la véritable sanction, ce que confirme la lettre de Joseph Sigal dès le 21 mai 1917 :

« Ce matin je suis été voir le conseil de guerre, mais je n'ai pas pu y rester longtemps rien que d'entendre parler les juges ou les avocats ça fait frémir. Presque tous sont condamnés parce qu'ils sont rentrés en retard de permission. Il y en a qui ont 6 mois de prison, d'autres un an, ça dépend. Je t'assure que c'est triste de voir ça. Si encore on les y mettait en prison, mais on les envoie travailler en première ligne, tout le temps. »³⁵

Inversement, l'État major, pour éloigner certains soldats de leurs camarades, prend le risque, justement calculé, de multiplier les permissions afin de rétablir la discipline dans les régiments³⁶. Cet outil, non coercitif, pourrait dès lors expliquer que l'évocation des permissions soit si fréquente, durant cette période, dans les témoignages conservés par les archives départementales³⁷.

Cependant les conseils de guerre s'activent et sont même débordés ; les premières condamnations à mort sont prononcées le 26 mai et exécutées le 10 juin lors de mises en scène toujours publiques³⁸, ce dont se félicite Victor Robert admiratif du caractère intransigeant et inflexible de Pétain :

« Deux jours après le Général Pétain arriva à Trigny. Il m'interrogea me rappela la nécessité de mettre la main sur les coupables, et de ne pas laisser trainer l'instruction militaire. Il voulait faire des exemples, un châtement immédiat, le poteau tout de suite. Jamais je n'avais ressenti comme en cette circonstance l'impression de maîtrise calme et résolue qui se dégageait du nouveau Commandant en chef. Cet homme était capable de dominer les pires évènements. »³⁹

Ainsi, les soldats ont intérêt à rester extrêmement prudents. Il semble que certains Héraultais participent même de l'appareil répressif mis en place sans vraiment s'en rendre compte. Ainsi, le capitaine de vaisseau au long cours Jean Goût, engagé dans la Compagnie de Navigation Mixte, commande *Le Mascara* qui assure les liaisons entre

Marseille et les ports d'Algérie. (Fig. 8) Il écrit à sa sœur qu'outre des marchandises, le 12 juin 1917, il transporte 730 passagers dont 244 militaires isolés c'est-à-dire sans leur encadrement. Parmi eux, 195 « Joyeux » destinés aux bataillons disciplinaires d'Afrique dont une quarantaine sont arrivés à bord de quatre voitures cellulaires, enchaînés et conduits par des gendarmes qui quittent le navire une fois les soldats placés en liberté :

« Dès que l'on fut en mer les Joyeux se livrent à des manifestations bruyantes. La plus grande partie d'entre eux étaient dans un état d'ivresse... scènes d'obscénités et de violence entre eux... altercations et voies de fait avec les tirailleurs. Le lieutenant indigène Safrione ayant voulu mettre de l'ordre fut insulté, bousculé mais grâce à son calme et à son énergie, un malheur a été évité. »⁴⁰



Fig. 8 – Le Mascara, commandant Goût, disparu en mer en septembre 1917 (Coll. privée)

Avec le concours des sous-officiers passagers il parvient à enfermer les plus exaltés. On peut émettre l'hypothèse qu'il s'agit là de ces mutins soustraits du front hors de toute procédure disciplinaire. En effet, afin de compléter les condamnations judiciaires pour les unités considérées comme les plus fautives, une politique d'« épuration » est décidée par le haut commandement qui valide le transfert de mutins présumés vers les colonies (bataillons disciplinaires et ateliers de travaux forcés) en dehors de tout cadre juridique. Le 9 juin est lancé le recensement de 1400 « mauvais soldats » à transporter outre-mer. Certains régiments sont ciblés comme foyers de l'indiscipline. Au total près de 2000 soldats sont ainsi extraits sans jugement de leurs unités, chiffre que Pétain estime suffisant pour représenter un avertissement sérieux.⁴¹

De même Joseph Sigal, le 4 août, est envoyé avec 33 hommes au camp de Mailly. Ils gardent à partir de ce moment-là de nombreux prisonniers y compris français. Le 6 août il écrit à Marie :

« (...) Le travail n'est pas trop pénible. Nous ne faisons que prendre la garde à la prison des punis français ou aux prisonniers boches, aussi à la manutention. Enfin nous sommes pour assurer le service de la garde (...) ».

Le 8 août 1917 :

« (...) Je suis toujours de garde, sur 6 jours nous avons un jour de repos, mais le travail que nous faisons n'est pas dur, nous prenons 6 heures de garde

sur 24 heures et tout le restant c'est pour dormir. Tu vois que nous pouvons y tenir. Nous gardons trois prisonniers français et toute la journée ils restent enfermés, alors ils risquent pas de nous échapper et puis ils ne sont pas méchants, ils ne veulent pas s'en aller »

Enfin, le 11 décembre 1917 :

« (...) je suis presque toujours au chaud. Ici c'est toujours pareil, il n'y a rien de nouveau (...) Ce soir je garde un officier qui est en prison mais il s'en va demain, je ne sais pas ce qu'il avait fait pour attraper 30 jours de prison. Mais tu sais que eux ils ne sont pas malheureux quand ils sont en prison. Ils ont tout ce qu'ils veulent, un lit et du feu à volonté, au lieu que le simple soldat couche sur la planche. C'est bien comme on dit toujours, entre eux ils se mangent pas (...) ».

Autre forme de sanction enfin, cette fois comme simple hypothèse de la part des soldats exprimée par eux et la rumeur : la dissolution du régiment, comme le suppose L. Barthas en 1917, qui est dans le secteur de la Harazée, en Argonne :

« (...) Un jour de novembre (...) on nous annonça une surprenante nouvelle ; le 296^e régiment était dissous et allait être dispersé dans les unités d'une division bretonne qui venait d'être décimée au bois « le Chaume » (...) Évidemment il y eut des raisons à cette dissolution ; la part prise par le 296^e RI aux manifestations antimilitaristes de juin dernier n'était pas peut être étrangère à cette disgrâce qui nous frappait (...) »⁴²

On retrouve la même remarque sous la plume de l'artilleur Pierre Caizergues dans le régiment duquel ont été prononcées trois condamnations à mort⁴³ :

« (...) 1^{er} juin. Des bruits de dissolution de sections de

munitions circulent, cela me donne un peu de soucis. (...) 26 juin, Mauvaise nouvelle, je reçois l'ordre de rejoindre mon unité pour être versé le lendemain au 9^e RAI, tous les autres sont dispersés. Ca m'en bouche un coin. (...) 6 juillet. Je reçois l'ordre de monter aux positions avec mon paquetage et suis affecté comme maréchal des logis éclaireur au 2^e groupe. Je m'y attendais ! Une purge ! (...) ».

Avant même la fin de l'été, l'épisode est terminé, la fenêtre s'est refermée sur les champs de fins de guerre possibles. Sous le commandement du Général Pétain, l'encadrement militaire a de multiples façons rétabli l'ordre souvent violemment et implacablement et les soldats ont à nouveau recours à des stratégies d'évitement légales individuelles moins coûteuses, mais plus massives, qui privilégient, pour les jeunes classes par exemple, l'engagement exponentiel dans la marine ou l'artillerie et/ou pour d'autres le recul des retours de permissions comme le constate le jeune Philomen Mioch :

« (...) Les permissionnaires venaient du front et leur moral était très bas en particulier au cours de l'hiver 1917-1918. Il y avait eu le chemin des dames, des régiments s'étaient révoltés (...) Ils sentaient la fin approcher, ils étaient de plus en plus réticents et de plus en plus nombreux à refuser de monter au front (...) »⁴⁴

Ou la jeune Albine Combes qui le 16 mai 1918 met en garde son fiancé Marius Gavinaud de la classe 1917 :

« (...) Tu me dis sur ta lettre que tu as eu 4 jours de boîte. Que tu ne viennes plus sans permission car étant nouveau ce n'est pas de bonnes notes. Je vais aller chez ta mère mais je vais lui dire que je n'ai rien reçu parce que je ne peux pas lui faire voir que la moitié de la lettre. Albine »⁴⁵

Conclusion

Cette étude avait d'abord pour objectif de faire émerger les mots des acteurs héraultais sur les mutineries de 1917. Il faut alors se rendre à l'évidence qu'ils restent sur le sujet, à une exception notable près, pour l'instant, largement murmurants – et leurs auteurs prudents – à l'image de tous ceux du pays. Mais ils permettent néanmoins d'éclairer une partie de la complexité d'un mouvement dans lequel il ne semble pas exister de spécificité méridionale. Ils participent alors de la connaissance au plus près de ces acteurs, soldats révoltés de l'armée française au printemps et à l'été 1917, dont le mouvement s'inscrit dans un contexte de rébellion nationale et européen. Et si moins d'un tiers des divisions n'ont pas connu d'incidents de désobéissances collectives et qu'il faille accepter que demeure une part d'incertitude, ils attestent bien semble-t-il des logiques d'occultation des événements qui se sont mises rapidement en place à tous les niveaux pour des raisons différentes. Et André Loez de souligner que « Ce mouvement de révolte est en fait numériquement exactement comparable au niveau ordinaire des grandes mobilisations sociales à l'époque contemporaine, l'engagement et le refus sont toujours et partout l'exception. Mais ici il y a bien plus, à savoir la radicalité de la transgression dans le contexte d'une armée en campagne qui donne une exceptionnelle intensité à la révolte des soldats de 1917. »⁴⁶

Ces témoignages héraultais, si parcellaires soient-ils, pourraient enfin et peut-être surtout, contribuer à ouvrir la porte d'une étude bien plus vaste sur le pacifisme et ses mémoires dans l'Hérault voire le Languedoc tant au front qu'à l'arrière. ■



Sources

- Pierre Justin Bellet, *Ma guerre de 14*, Les Amis de Montagnac, témoignage, 2009, 320 p.
- Philomen Mioch, *Les tribulations d'un ouvrier agricole*, Nîmes, 1984, 254 pages, également en ligne sur le blog familial <http://miochfamille.free.fr/>
- ADH en ligne, 1914-1918, 62 PRI 1, Fonds Jacques, Victor Marie Noël Robert, (1873-1967), 7 cahiers.
- ADH en ligne, 1914-1918, 30 PRI 1, Fonds Pierre Eloi Caizergues (1887-1854)
- ADH en ligne, 1914-1918, 1J 1717, Fonds Emile Jourdan (1879-1960)
- ADH en ligne, 1914-1918, 40 PRI 2, Fonds Jean Cros (1893-1963).
- AMA, Fonds privé Jean Etienne Gout
- AMA, Fonds privé Bancal (correspondance Joseph Sigal)

NOTES

1. AMA, fonds privé Bancal, Correspondance de Joseph Sigal à son épouse, 15 juin 1917. Les fonds d'archives utilisés renvoient à ADH : Archives départementales de l'Hérault, AMA : Archives municipales d'Agde.
2. Guy Pédroncini, *Les mutineries de 1917*, Paris, Presses universitaires de France, 1967. / Denis Rolland, *La grève des tranchées. Les mutineries de 1917*, Paris, Imago, 2005, 447 pages. / Leonard V. Smith, *Between Mutiny and Obedience. The case of the French fifth infantry division during World War I*, Princeton (E-U), Princeton University Press, 1994.
3. André Loez, *14-18, les refus de la guerre. Une histoire des mutins*, Paris, Gallimard, « Folio histoire », 2010. / Avec Nicolas Mariot (dir.), *Obéir/Désobéir. Les mutineries de 1917 en perspective*, Paris, La Découverte / Crid 14-18, 2008.
4. André Loez, *14-18, les refus de la guerre ... opus cité*, page 15.
5. *Les carnets de guerre de Louis Barthas, tonnelier, 1914-1918*, Paris, La Découverte-poche, réédition 1997, 568 p., introduction et postface de Rémy Cazals. Première édition, 1977, pages 469-490.
6. Guy Pedroncini, *Les mutineries de l'armée française, 1917*, Paris, 1967, PUF.
7. Charlotte Lacoste, « témoignage littéraire et expertise scientifique » dans Yannis Thanassekos, Frédéric Rousseau, Charles Heimberg (ss dir.), *Témoins et témoignages, figures et objets du XX^e siècle*, Harmattan, Paris, 2016, 400 p., page 35-79.
8. Jules Maurin, *Armée-Guerre-Société -Soldats Languedociens (1889-1919)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982, 750 p.
9. André Loez, *op. cité*, p. 14
10. Rémy Pech, Jules Maurin, *1907, les mutins de la République. La révolte du Midi viticole*. Préface de Maurice Agulhon. Toulouse, Privat, 2007, rééd. 2013, 330 p.
11. Denis Rolland, *La grève des tranchées. Les mutineries de 1917*, Éditions Imago, Paris, 2005, pages 31-33.
12. <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque/client/mdh/fusilles>, 11 J 1738-2 - Conseil de guerre (consulté le 10 novembre 1918)
13. AMA, *op. cité*, lettre de Joseph à Marie Sigal, 22 mai 1916
14. Justin Bellet, *op. cité*, pages 192-193
15. Définie comme le manquement de 3 appels successifs,
16. Jules Maurin, *op. cité*, pages 526 - 527
17. Denis Rolland, « Révolte à Vendresse » dans Nicolas Offenstadt, *Le chemin des Dames*, Perrin-Tempus, Paris, 2012, p 315-331.
18. Dans tous les extraits transcrits, l'orthographe a été corrigée à la différence de la syntaxe
19. Journal anarchiste accusé durant toute la guerre de défaitisme et de collusion avec l'ennemi. Son rédacteur né à Béziers, mort en prison en 1917, était le père du cinéaste Jean Vigo,
20. ADH en ligne, 1914-1918, 62 PRI 1, Fonds Jacques, Victor Marie Noël Robert, pages 402-408.
21. André Loez, *op. cité*, page 241 et 277
22. ADH en ligne, 1914-1918, 30 PRI 1, Fonds Pierre Eloi Caizergues
23. ADH en ligne, 1914-1918, 1 J1717, Fonds Emile Jourdan, pages 58-59
24. Nom donné dans le Soissonnais et au Chemin des Dames aux carrières de calcaire souterraines creusées par les carriers.
25. André Loez, *annexe en ligne*, « les mutins », site internet du CRID 1914-1918.
26. Général Taufflieb, *souvenir d'un enfant d'Alsace*, cité par A. Loez, *op. cité*, page 218
27. ADH en ligne, 1914-1918, Fonds Jean Cros
28. Jules Maurin, *op. cité*, page 635.
29. AMA, *op. cité*, lettre de Joseph à Marie Sigal, le 17 juin 1917
30. <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque/inventaires/26N672/4>, D'après le JMO du régiment, il s'agit du 298^e RI dans lequel 1000 soldats ont signé une pétition collective.
31. Justin Bellet, *op. cité*, pages 248-249
32. André Loez, *op. cité*, page 235
33. André Loez, *op. cité*, page 231
34. Louis Barthas, *op. cité*, page 280 et 489-490
35. AMA, *op. cité*, lettre de Joseph à Marie Sigal, le 21 mai 1917.
36. Emmanuelle Cronier, *Permissionnaires dans la Grande Guerre*, Belin, Paris 2013, 401 pages.
37. Le JMO du 24^e RIC de Perpignan fait état de 50% de permissionnaires entre le 20 mai et le 9 juin mais ne mentionne pas d'incidents. *Mémoire des hommes*, Journaux des marches et opérations des corps de troupes 26N865/18, 1^{er} janvier-26 août 1917, page 37.
38. André Loez, *op. cité*, page 241
39. ADH en ligne, 1914-1918, 62 PRI 1, *op. cité*.
40. AMA, Lettre du 15/06/1917 de Jean Gout au contre-amiral Allemand, commandant de Marine à Marseille Archives privées M.C. Gout.
41. André Loez, *op. cité*, page 524
42. Louis Barthas, *op. cité*, p. 489-490
43. André Loez, *op. cité*, pages 343-344
44. Philomen Mioch, *op. cité*, pages 26 et 28
45. AMA, fonds privé Barascud.
46. André Loez, *op. cité*, pages 201-202.

Les monuments aux morts de Saint-Mathieu-de-Trévières

Fred Chauvet*

Résumé :

Dans les années 1920, le conseil municipal de Saint-Mathieu-de-Trévières (village au nord de Montpellier) prend la décision d'ériger un monument sur la place de Trévières, pour honorer et se souvenir de « ses enfants » morts pour la patrie au cours de la Première Guerre mondiale.

En 1991, un autre monument aux morts est réalisé sur le parvis de la nouvelle mairie.

De plus aux deux monuments aux morts laïcs, il faut également ajouter deux monuments religieux, sur lesquels on trouve aussi des noms de poilus tréviérois morts pour la France.

Mots-clés :

Saint-Mathieu-de-Trévières, Première Guerre mondiale, monument aux morts, commémoration, délibération, souscription, symboles, inscriptions, Louis Cancel, Fortuné Batifol.

Abstract:

In the 1920's the village council of Saint-Mathieu-de-Trévières (north of Montpellier) decided to erect a war memorial in the Place de Trévières, to honour and commemorate 'their village youngsters' who died for the Nation during the First World War.

In 1991 another War Memorial was built in front of the new Town Hall.

In addition to the two secular War Memorials there are also two religious War Memorials, that likewise indicate the names of WWI French soldiers from Trévières that died for the Nation.

Key words:

Saint-Mathieu-de-Trévières, WWI, War Memorials,

Remembrance, debates, subscriptions, symbols, inscriptions, Louis Cancel, Fortuné Batifol.

Resumit :

Dins las annadas 1920, lo conselh municipal de Sant-Mathieu-de-Treviès (vilatge del Nòrd de Montpelhièr) prenguèt la decision de far bastir un monument sus la plaça de Treviès per onorar e se remembrar « sos enfants » mòrts per la patria pendent la Primièra Guèrra mondiala. En 1991 un autre monument dels mòrts es establhit sus lo pòrge de l'ostal comunel novel. De mai als dos monuments dels mòrts laïcs cal tanben apondre dos monuments religioses, sus los quals en mai se trapa de noms de peluts treviesencs mòrts per França.

Noms-claus :

Sant-Mathieu-de-Treviès, Primièra Guèrra mondiala, monument dels mòrts, commemoracion, deliberacion, soscricpcion, simbòl, inscripcion, Loís Cancel, Fortunat Batifol.

Après la guerre vient le temps de la commémoration et de la mémoire. Les monuments aux morts marquent aujourd'hui encore le paysage et la vie civique de chaque commune héraultaise.

Cet article a vocation à montrer comment à partir de documents manuscrits, tapuscrits et iconographiques, conservés aux Archives départementales et/ou accessibles en ligne, on peut retrouver la trace et retracer l'histoire d'un monument communal et des soldats dont les noms sont inscrits sur ce monument particulier. Il se veut avant tout didactique et pédagogique, destiné à présenter une méthode d'analyse d'un monument aux morts à partir de documents écrits et iconographiques. Cette démarche a d'ailleurs été utilisée dans le cadre d'ateliers scolaires au cours du mois de novembre 2018.

Étudier le dossier d'archives relatif au monument aux morts d'une commune, revient à s'interroger sur la nature, la raison d'être, l'emplacement, le financement et la forme de ce lieu de mémoire, ainsi que sur le symbolisme qui s'y attache. C'est aussi l'occasion de dresser un portrait des mentalités au sortir de la guerre.

Saint-Mathieu-de-Trévières a la particularité de posséder quatre monuments aux morts et non pas trois, comme le laisseraient supposer les deux articles de *Midi Libre* (édition de Montpellier et sa région), parus les 7 et 14 novembre 2018¹ ainsi que l'ouvrage d'Alain Gibaud, paru également en 2018². Aux deux monuments laïcs et au monument religieux, mentionnés par le correspondant local du *Midi Libre* et par Alain Gibaud, il faut ajouter un

* Médiateur culturel, Domaine départemental pierresvives - Montpellier



quatrième monument, religieux lui aussi. Cette particularité s'explique sans doute et en grande partie par le fait que la commune a longtemps été divisée en deux, avec d'un côté Saint-Mathieu, sur les hauteurs, et de l'autre, Tréviens, dans la plaine. Ce n'est que dans les années 1970, sous l'impulsion du maire Gérard Saumade, que les deux villages sont réunis pour n'en former plus qu'un³.

Le premier des deux monuments laïcs (**Fig. 1**), sur lequel porte l'essentiel de cet article, est érigé au début du XX^e siècle ; probablement en 1928⁴ et peu probablement, au regard des sources archivistiques, en 1921, comme



Fig.1 – Monument aux morts de Saint-Mathieu-de-Tréviens. [1928 ?].
(Cl. F. Chauvet – 21 juillet 2018).



Fig. 2 – Monument aux morts de Saint-Mathieu-de-Tréviens. 1991.
(Cl. F. Chauvet – 21 juillet 2018).

indiqué dans l'article de Midi Libre-Montpellier et sa région en date du 7 novembre 2018⁵ ou en 1926, comme mentionné au sein de la base Palissy du Ministère de la Culture. Le second (**Fig. 2**), plus récent, est réalisé sur le parvis de la nouvelle mairie, en 1991, où l'on plante un olivier séculaire en provenance d'Andalousie, symbole de paix. Sont rajoutés les noms des soldats morts pendant la Seconde Guerre mondiale et la Guerre d'Algérie.

Les deux monuments religieux sont, quant à eux, plus mystérieux. Le premier (**Fig. 3**) est daté de 1920, selon la base Palissy du Ministère de la Culture. Un socle mouluré pyramidal de plan carré supporte un groupe sculpté en pierre, qui pourrait représenter le voyage de Tobie et de l'archange Raphaël. L'accès au monument est protégé par une grille en fer forgé. Le second (**Fig. 4**) n'est pas daté. Un socle mouluré pyramidal de plan carré supporte une croix chrétienne.

Comme les communes doivent établir un dossier pour demander à la préfecture l'autorisation d'ériger un monument aux morts, on trouve des documents dans deux fonds distincts : les archives communales d'une part, encore en mairie ou déposées aux Archives départementales, et la sous-série 2 O des Archives départementales d'autre part, alimentée des données de la préfecture. Avant les travaux, la commune doit rassembler et envoyer au préfet plusieurs documents : la délibération communale actant de l'intention d'élever un monument, un devis ou une convention, voire un contrat de gré à gré entre la commune et l'exécutant du monument et une note précisant le financement du projet. Le monument est généralement décrit avec précision dans le devis, mais il fait aussi souvent l'objet d'un croquis ou d'une référence de catalogue. Le dossier comporte aussi parfois un avis de souscription, une coupure de presse, des correspondances diverses avec la préfecture, l'artiste ou l'entreprise, un mécène, etc. D'autres sources d'archives peuvent être consultées, comme les cartes postales anciennes ou la presse de l'époque.

Pour Saint-Mathieu-de-Tréviens, si les archives communales déposées aux Archives départementales sont lacunaires sur le sujet, le dossier en provenance des services préfectoraux est, quant à lui, plus complet ; même si on peut déplorer, par exemple, l'absence de croquis ou de coupures de presse relatant l'inauguration du monument. Ce dossier ne concerne que le monument laïc érigé en



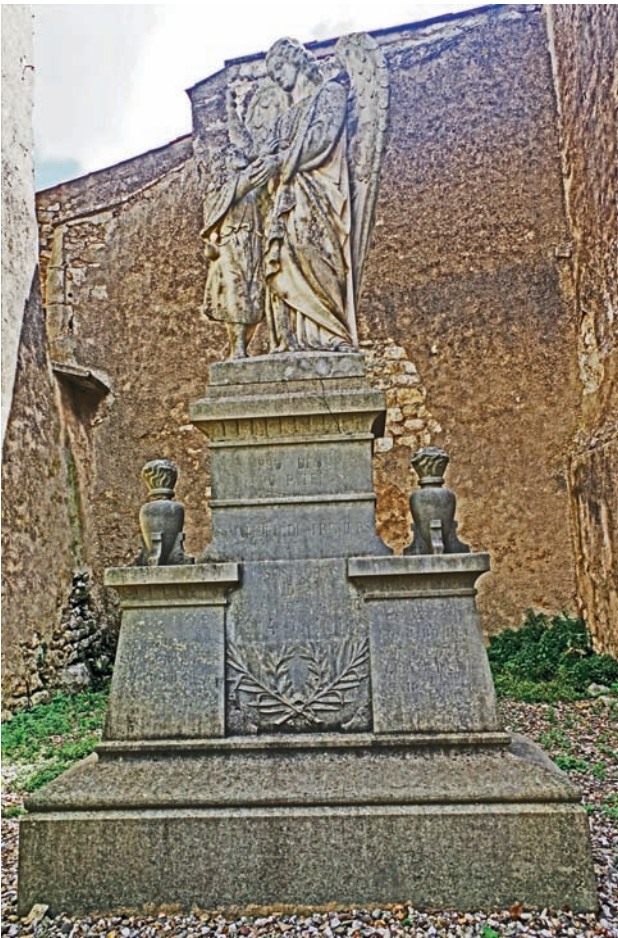


Fig. 3 – Monument aux morts de Saint-Mathieu-de-Trévières. [1920 ?].
(Cl. F. Chauvet – 21 juillet 2018).



Fig. 4 – Monument aux morts de Saint-Mathieu-de-Trévières.
Date inconnue. (Cl. F. Chauvet – 21 juillet 2018).

1928. Le travail de recherche repose essentiellement sur l'étude de textes de loi, de circulaires ministérielles, de correspondances, d'avis, de traités de gré à gré, de délibérations communales, de registres d'état civil, de registres matricules et de cartes postales. Les sous-séries 1 O (Généralités et affaires intercommunales), 2 O (Dossiers d'administration communale), 1 R (Préparation militaire et recrutement de l'armée) et 2 Fi CP (Cartes postales de l'Hérault) ; la série PUB (Archives numérisées de complément) sont à consulter en priorité. D'autres fonds peuvent faire l'objet d'investigations supplémentaires, notamment pour en savoir un peu plus sur les soldats dont les noms figurent sur le monument : sous-série

3 E (État civil) et sous-série 6 M (Population. Affaires économiques. Statistiques) par exemple. La série DOC (presse locale : *L'Éclair* et *Le Petit méridional*) peut être également interrogée pour mettre la main sur d'éventuelles informations quant à l'inauguration du(des) monument(s) aux morts ; même si ces quotidiens restent difficiles d'accès lorsque l'on n'a pas une date précise à rechercher. Face à la pauvreté des documents iconographiques – une seule carte postale conservée aux Archives départementales (**Fig. 5**) et une autre « dénichée » sur Internet (**Fig.6**) – représentant le monument aux morts de la commune au début du XX^e siècle, le corpus de vues de ce monument est enrichi par des photographies réalisées au cours de l'été 2018.



Fig. 5 – Saint-Mathieu-de-Trévières. Place de la Mairie. Première moitié du XX^e siècle. (Arch. dép. Hérault, 2 Fi CP 2167).



Fig. 6 – Trévières (Hérault), Mairie-École et Monument aux Morts. Sans date.
(<http://montpellier.by-night.fr/soiree/histoire-de-st-mathieu-de-treviers-505849.html>)



Le traumatisme de la guerre⁶

À l'échelle du pays. 1 350 000 Français meurent sous les drapeaux (3.3% de la population totale du pays). 27% des hommes de dix-huit à vingt-sept ans ne reviendront jamais dans leur foyer. Ont été particulièrement touchés la classe paysanne et les intellectuels.

À l'échelle du département. En 1914 l'Hérault est un petit département de 6 220 km² qui compte, d'après le recensement de 1911, 480 484 habitants. Le département totalise 341 communes regroupées en 37 cantons. L'activité agricole est la première activité économique. Le département de l'Hérault perd 13 858 hommes soit près de 3% de sa population. Sur 341 communes, 339 ont donné au moins une vie à la France.

À l'échelle du canton. Saint-Mathieu-de-Trévières fait alors partie du canton des Matelles. Ce dernier compte 3 778 habitants en 1911. Il perd 142 individus, tués ou disparus, soit 3.75 % de sa population. C'est le troisième canton dont le pourcentage des pertes est le plus élevé au sein du département, derrière le canton du Caylar (4.09 % de sa population) et celui de Saint-Martin-de-Londres (4.33 % de sa population).

À l'échelle de la commune. Une lettre du maire Louis Cancel au Préfet de l'Hérault, en date du 11 janvier 1926, nous indique que la commune compte 566 habitants en 1914 (618 en 1926) et fait état de 10 combattants morts pour la France⁷, soit près de 2% de sa population. Ce chiffre peut surprendre pour qui s'est arrêté un instant devant le monument aux morts de 1928 et a pris le temps de se pencher sur la liste des soldats dont les noms sont gravés dans la pierre. Nous y reviendrons.

Le monument, volonté politique et mémorielle

Un monument aux morts est une construction destinée à se souvenir des hommes et des femmes morts en temps de guerre. Dans tous les villages ou presque, on trouve un monument aux morts.

Pourtant, en France, ils sont peu présents dans l'espace public avant le début du XX^e siècle, même si la guerre franco-prussienne de 1870-1871 laisse quelques témoignages d'hommages aux soldats disparus. Mais après 1918 un changement brutal est observé. Plus de 30 000 monuments aux morts sont érigés sur tout le territoire, la majorité entre 1920 et 1925. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce phénomène : le traumatisme d'un conflit sans précédent, l'action des anciens combattants, la mise en place d'une législation nouvelle, l'implication des communes et la mobilisation des populations.

Ce phénomène s'explique par l'ampleur de la guerre : aucune famille en effet n'est épargnée par le deuil, ni aucun village⁸. Après la Grande Guerre, il existe un monument aux morts dans presque toutes les communes de l'Hérault : sur 341 communes, seules 16 n'ont ni de monument ni de plaque commémorative, souvent pour des raisons financières⁹.

Les monuments aux morts de la Première Guerre mondiale sont des témoins visibles de l'Histoire. Ils sont le lieu où se déroulent les cérémonies de commémoration

comme celle du 11 novembre. Ils permettent d'entretenir l'hommage collectif aux soldats disparus lors des combats. Ils sont aussi un moyen de rappeler aux consciences des contemporains l'horreur de toute guerre. Mais en tant que création humaine, le monument aux morts est aussi le témoin d'une époque, d'une volonté politique, d'un style architectural et artistique et de codes propres à la période de l'après-guerre¹⁰.

La loi sur « la Commémoration et la glorification des morts de la Grande Guerre » du 25 octobre 1919¹¹, précédée par celle du 27 avril 1916 portant création d'un diplôme d'honneur des soldats morts pour la Patrie, est à l'origine d'une reconnaissance nationale des soldats tombés au combat. Elle instaure la commémoration et un livret du souvenir dans chaque commune, mais nullement l'obligation pour celle-ci de construire un monument ; seulement la possibilité de le faire (article 5). Aussi faut-il voir dans l'édification de chaque monument une réelle volonté locale d'honorer et de se souvenir des « enfants » de la commune « morts pour la France »¹². Les noms des combattants Morts pour la France, ainsi que ceux des civils tués par l'ennemi, sont inscrits sur des registres déposés au Panthéon. Le livre d'or, déposé dans la commune et tenu à la disposition de ses habitants, contient les noms des combattants nés ou résidant dans la commune¹³. Il est à noter que la date initialement prévue par la loi pour célébrer dans chaque commune de France les soldats morts pendant la Première Guerre mondiale était le 1^{er} ou le 2 novembre (Toussaint ou Fête des morts). C'est seulement la loi du 24 novembre 1922 qui fait du 11 novembre un jour de commémoration nationale.

Le choix de l'emplacement

L'emplacement du monument est significatif. Souvent placé à un endroit visible de tous les habitants du village, il est généralement situé au cœur de la vie civique, politique, économique et/ou religieuse : sur la place du village, dans un parc public, à proximité de la mairie ou de l'église, voire dans le cimetière, à un carrefour important ou encore à l'entrée du village.

L'église et le cimetière sont les premiers lieux accueillant des monuments aux morts parce que les catholiques et le clergé assimilent discrètement à des martyrs les morts d'une guerre aussi juste, et parce que l'Église considère comme sa vocation d'honorer les morts et d'entretenir leur culte. Les monuments de l'Hérault se trouvent à près de 40% sur un lieu public, à 30% dans les cimetières, 17% près de la mairie et 13% devant l'église¹⁴. L'église et le cimetière sont également des lieux de recueillement alors que la mairie, avec son drapeau bleu-blanc-rouge et son inscription Liberté-Égalité-Fraternité, représente davantage la République et la Patrie.

À Saint-Mathieu-de-Trévières, les monuments aux morts de la commune ne dérogent pas à la règle énoncée ci-dessus. Tous les quatre, situés au nord du territoire communal sur une ligne à peine brisée de Saint-Mathieu à Pourols (Fig. 7), sont construits à des endroits stratégiques de la commune. Aux extrémités de cette ligne, les deux monuments religieux ; au centre, les deux monuments laïcs. Proches d'un édifice public ou religieux et/ou sur un



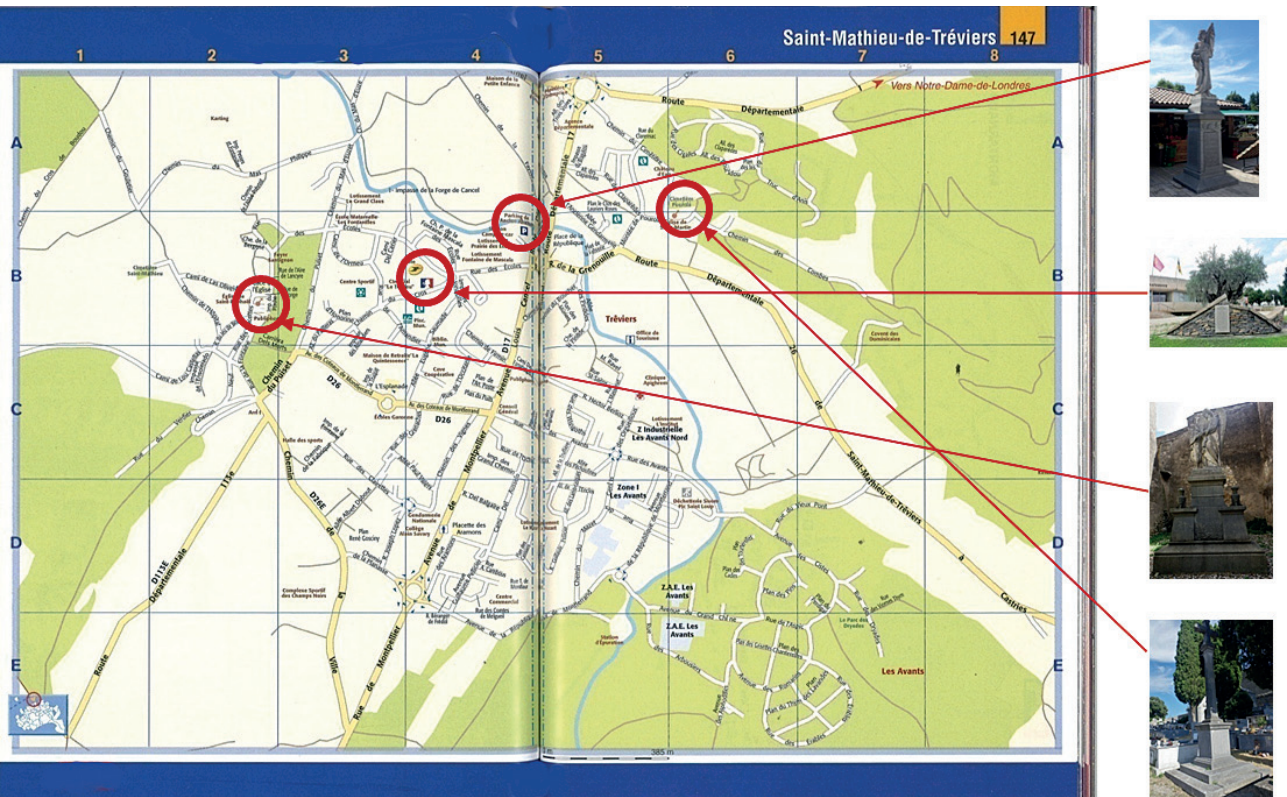


Fig. 7 – Emplacement des quatre monuments aux morts de Saint-Mathieu-de-Trévières. Photos : Cl. F. Chauvet – 21 juillet 2018. Plan : Conseil général de l'Hérault, *Plan des communes de l'Hérault-Est*, Guide Plan Plans, Bastaque Editions, Sète, 2010. Pages 146-147.

lieu de passage, ils sont visibles au quotidien de tous les habitants du village.

Le plus anciens des deux monuments laïcs se trouve sur la place de Trévières ou place de la Fontaine, à quelques mètres de la fontaine de la République (fin XIX^e siècle), au pied de l'ancienne mairie-école (Fig. 5 et 6). Aujourd'hui, la mairie-école est devenue une agence bancaire et le monument côtoie une boulangerie-pâtisserie, un commerce de fruits et légumes et le parking des anciens abattoirs. Laissant supposer qu'au début du XX^e siècle, des abattoirs se trouvaient non loin. Idéalement situé en bordure de la route départementale n° 17 et à l'entrée du village, il est sur le passage obligé de quiconque traverse le village.

Le plus récent se situe rue des Écoles, sur la place de la mairie actuelle (Fig. 2).

Le premier des deux monuments religieux se trouve rue des Placettes, sur la place de l'Église, à côté de l'église de Saint-Raphaël à Saint-Mathieu (« village haut »), sur un emplacement où se trouvait jadis une habitation (Fig. 3).

Le second est, quant à lui, sis montée de Pourols, dans le cimetière Pourols, à quelques encablures de l'église de Saint-Martin à Trévières (« village bas ») (Fig. 4).

Procédures

Le projet de construction doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal. Celle-ci est soumise à l'approbation préfectorale. Le projet doit ensuite recevoir l'accord d'une commission d'examen créée au niveau départemental pour veiller à l'esthétique des productions.

La direction des opérations est confiée à un comité créé spécialement pour l'occasion et dissout une fois le monument érigé. Chaque comité est soumis à autorisation préfectorale. Les membres des comités d'érection peuvent

appartenir à deux groupes : les notables de la commune ou les anciens combattants locaux. Les bureaux des comités sont en réalité souvent désignés par le conseil municipal et travaillent en étroite collaboration avec ce dernier. Les comités d'érection choisissent généralement l'auteur, le projet du monument, et, selon les cas, son emplacement (celui-ci peut en effet rester du ressort du conseil municipal). Ils s'occupent éventuellement du concours lancé pour ce choix, en fonction des statuts de leur organisation. Le choix se porte, le plus souvent, sur un terrain communal disponible ou offert par la commune ou une portion de cimetière. C'est aux comités que la commune et l'État remettent leurs subventions pour le monument. L'aide de l'État est en général assez faible. De plus, son montant est proportionnel à la subvention du conseil municipal et aux pertes humaines subies par la commune. Les comités sont aussi chargés de recueillir la somme nécessaire à la construction du monument en organisant des quêtes, des fêtes, des souscriptions. Ils organisent la cérémonie d'inauguration. À l'occasion de la cérémonie, le président du comité remet solennellement le monument achevé au maire. Bien entendu, toute la population locale est présente.

Il ne faut pas oublier que, dans certaines localités, certains monuments aux morts sont érigés essentiellement grâce à la générosité des habitants. Une inscription apposée sur le monument rappelle alors l'importance de la souscription publique. Dans certains cas, le monument est offert par une personne privée, souvent pour honorer la mémoire d'un fils unique mort à la guerre. Dans d'autres, l'exécution des travaux est partiellement prise en charge par des particuliers : transport des matériaux, préparation du soubassement, et même sculpture¹⁵.



La volonté des communes de faire ériger un monument est telle que l'on voit se développer des entreprises et se multiplier des architectes et sculpteurs spécialisés dans l'art du souvenir. Les monuments commencent à fleurir dès 1919, et ce jusqu'au début des années 1930, avec plus ou moins de réussite esthétique¹⁶. La réalisation est souvent confiée à des entrepreneurs de travaux publics et à des industriels, qui les produisent en série. Pour aider les mairies dans leur choix, des catalogues sont largement diffusés.

Législation

La loi du 30 mai 1916 et le décret du 18 septembre 1916 autorisent l'appel à la générosité publique au titre des «œuvres de guerre» pour financer le monument aux morts.

La loi du 25 octobre 1919¹⁷, qui établit entre autres le principe de subvention aux communes qui envisagent d'honorer le souvenir de leurs disparus, est suivie par une circulaire du 10 mai 1920 relative aux « monuments commémoratifs aux morts de guerre », adressée par le Ministre de l'Intérieur, Théodore Steeg, aux Préfets¹⁸. Cette circulaire instaure la création dans chaque département d'une commission concernant l'exécution artistique des monuments. Elle rappelle également les trois ressources utilisées par les communes pour financer leur monument : les fonds de la commune, une souscription publique et l'aide de l'État. Elle indique surtout les pièces qui doivent figurer dans le dossier d'un projet de monument commémoratif : la délibération du Conseil municipal, le croquis du monument et l'indication de son emplacement, l'avis de la Commission chargée de l'examen du monument au point de vue artistique, le devis estimatif de la dépense, l'indication des financements retenus et l'engagement du Conseil municipal d'acquitter la part revenant aux pauvres, dans le cas où le monument serait élevé dans un cimetière.

La circulaire du 18 août 1920, relative à la « participation de l'État aux dépenses d'érection de Monuments aux Morts pour la Patrie »¹⁹ fait suite à la loi de finances du 31 juillet 1920 (article 81), qui fixe les barèmes et ouvre les premiers crédits de financement des monuments aux morts communaux. Des subventions sont accordées par l'État aux communes, en proportion de l'effort et des sacrifices qu'elles feront en vue de glorifier les héros morts pour la Patrie. Ces subventions sont calculées au prorata du nombre de morts sur le nombre d'habitants de la commune lors du dernier recensement précédant la guerre (1911).

Dans la circulaire du 20 octobre 1924²⁰, le Ministre de l'Intérieur, Camille Chautemps, informe les Préfets que « le gouvernement envisage de faire cesser, à partir de 1925, le concours financier de l'État aux dépenses exposées par les Communes pour l'édification de Monuments aux Morts pour la Patrie ». Les communes, qui ne l'ont pas encore fait, ont jusqu'au 31 décembre 1924 pour faire leur demande de subvention. Passée cette date, prolongée jusqu'au 15 février 1925 par une circulaire tamponnée « URGENT » du Ministre de l'Intérieur aux Préfets du 11 février 1925²¹, il n'est plus possible aux communes de demander une participation de l'État aux dépenses engagées pour l'édification de leur monument aux morts.

Cette option n'aura finalement été possible que pendant cinq petites années. Les retardataires en seront privés, à l'instar de la commune de Saint-Mathieu-de-Tréviéris...

Les monuments de Saint-Mathieu

Construction

À Saint-Mathieu-de-Tréviéris, tout commence par une lettre datée du 25 février 1920 envoyée par le maire, Louis Cancel, au Préfet du département de l'Hérault²². Dans cette missive, le maire de la commune informe le Préfet de l'Hérault « que la commune de Saint-Mathieu-de-Tréviéris à l'intention de faire exécuter un monument commémoratif ». Il précise également les modes de financement que compte utiliser la commune pour la construction de son monument : souscription publique et budget de la commune. En fait, ce ne sera pas suffisant et la commune devra faire appel à d'autres sources de financement.

Un document, daté du 23 février 1921²³, soit un an après la première intention, et signé par le maire, nous renseigne sur le montant de la somme réunie dans le cadre de la souscription publique : 3 910 francs de 1921 (environ 4 390 euros de 2018)²⁴. Ce document est censé renfermer la « LISTE des habitants qui s'engagent à concourir à la dépense au moyen de Souscriptions en argent, dont le montant sera versé dans la Caisse municipale ». À défaut, il nous indique les noms et prénoms, non pas des souscripteurs, mais bel et bien des membres du comité de souscription : Serre André, Benoît (curé), Saumade Gustave (également conseiller municipal) et Bouys Léopold. Tous ont signé, à l'exception de Bouys Léopold. Combien de Tréviérisois ont participé à cette souscription ? À hauteur de quelle somme pour chacun ? Rien n'est dit.

Plus de cinq ans s'écourent depuis la lettre d'intention et plus de quatre ans depuis la souscription publique, jusqu'à une lettre du 3 juillet 1925²⁵, qui évoque l'emplacement du futur monument aux morts. Le maire rappelle au Préfet de l'Hérault que le Conseil municipal par une délibération avait demandé l'alignement de la Place de la Mairie sur le Chemin de Grande Circulation n°26 en vue de construire un monument aux morts sur cette place. Il lui demande expressément de lui apporter une réponse au plus vite.

Le conseil municipal, composé de J. Teissèdre, C. Masela, U. Vigne, A. Zazurca, G. Coulon, S. Vieille, G. Saumade, E. Vincent, C. Tragnier, M. Allègre et S. Dufour, sous la présidence de Louis Cancel, maire, se réunit le 22 juillet 1925 pour délibérer sur l'emplacement où sera érigé le monument²⁶. Le conseil municipal prévoit de le construire sur la place publique, en bordure de l'intersection des chemins de grande circulation numéros 17 et 26 ; mais il a un problème : les membres du conseil et le maire ne connaissent pas la surface exacte de l'emplacement dont ils peuvent disposer. Ils demandent donc à l'Administration qu'elle détermine les limites précises des chemins de grande circulation numéros 17 et 26 à leur croisement sur la place publique de la commune.

Le 5 octobre 1925, le maire s'impatiente et dans une lettre s'inquiète auprès du Préfet de l'état d'avancement de la demande d'alignement et de délimitation formulée



par le conseil municipale en date du 22 juillet de la même année²⁷.

Quelques mois plus tard, le 11 janvier 1926²⁸, dans une lettre adressée au Préfet, le maire sollicite la subvention accordée par l'État en vue de l'érection du monument aux morts de la commune. En rappelant l'article 81 de la loi de finances du 31 juillet 1920, il indique que la population de Saint-Mathieu-de-Trévières était de 566 habitants en 1914 et qu'il y a eu 10 combattants de la commune, morts pour la France. Il précise encore que la population s'élève à 618 habitants en 1926. À ce stade, le maire commet une erreur grossière ; peut-être intentionnelle : il fait référence, dans son courrier, à l'article 81 de loi de finances de 1925 au lieu de 1920. Louis Cancel ne semble pas informé que les subventions accordées par l'État aux communes pour financer la construction d'un monument aux morts ne sont plus d'actualité en 1926, et ce depuis le début de l'année 1925. Il en commet peut-être une autre en annonçant le chiffre de 10 combattants morts pour la France.

À l'automne de la même année, le 13 septembre, le maire signe un marché de gré à gré avec les établissements Rombaux-Roland, situés à Jeumont dans le département du Nord²⁹. Il s'agit d'une importante usine moderne dotée d'un outillage mécanique perfectionné, spécialisée dans le travail des granits, des marbres et des pierres (labradores, syénites et porphyres de toutes les couleurs). Les établissements sont également propriétaires de scieries et de carrières en Belgique et en Bretagne. Médailleurs de nombreuses fois pour la qualité de leur travail dans les domaines de l'architecture, des mines et carrières, du génie civil, ... L'entrepreneur se charge de la livraison du monument et de la construction des fondations. Il est convenu qu'un chef poseur sera dépêché sur place pour surveiller le déchargement, le transport et l'installation du monument. L'entrepreneur est responsable des éventuels accidents jusqu'à l'achèvement complet de l'érection du monument. La municipalité, quant à elle, met à disposition du chef poseur deux personnes pour l'aider dans ses tâches. Elle se charge de la pension et du logement dévolus au délégué de l'entreprise au moment de l'érection du monument. Il est à noter un détail important : les matériaux et la main d'œuvre utilisés pour la construction ne doivent pas venir d'Allemagne. On apprend, dans les clauses de cette convention, que le document est accompagné, à l'origine, d'un premier projet, faisant état d'un emmarchement supplémentaire. Ce premier projet reste aujourd'hui introuvable.

Le traité de gré à gré est approuvé par le conseil municipal dans sa séance du 9 novembre 1926³⁰. Le coût du monument s'élève à 22 000 francs de 1926 (environ 14 400 euros de 2018)³¹. Le conseil décide, face à l'insuffisance des ressources communales pour couvrir cette somme, de recourir à l'emprunt à hauteur de 18 090 francs de 1926 (environ 11 850 euros de 2018)³², en plus des fonds recueillis par la souscription publique dont le montant s'élève à 3910 francs de 1926 (environ 2 560 euros de 2018)³³.

Dans sa séance du 1^{er} février 1927, le conseil municipal vote un emprunt de 28 590 francs de 1927 (environ 17 970 euros de 2018)³⁴, remboursable sur 20 ans à partir de 1927

au moyen d'une imposition extraordinaire et destiné à couvrir les frais occasionnés par l'érection du monument aux morts (18 090 francs) et la reconstitution de la chaussée du chemin vicinal n° 9 dit de la Vieille (10 500 francs).

Le 28 février 1927, la commune contracte l'emprunt mentionné ci-dessus auprès d'un de ses habitants. Joseph Teissèdre, époux Boissier, propriétaire cultivateur, prête à la commune de Saint-Mathieu-de-Trévières et sur ses deniers personnels la somme de 28 590 francs au taux de 7,5%, amortissable en vingt années à échéance du 15 décembre 1946³⁵.

Plus aucune trace ensuite du monument aux morts et notamment de son inauguration, que l'on peut raisonnablement situer en 1928.

Style

Les formes prises par les cénotaphes peuvent être les suivantes : obélisque, colonne, stèle, plaque, arc de triomphe.

L'obélisque, par sa verticalité, représente l'essor de l'âme vers le ciel après la mort. L'obélisque a été très utilisé dans l'art funéraire. Mais il faut bien comprendre, qu'après la guerre, c'est surtout son prix modique qui l'a fait choisir par la plupart des communes.

La colonne est la métaphore de l'arbre : force et vie. Brisée, elle symbolise la mort brutale.

La stèle existe depuis l'Antiquité. Elle est un monument monolithe dressé, généralement plat et porteur d'inscriptions de nature commémorative, funéraire, religieuse ou géographique.

L'arc de triomphe, de taille imposante, est très rare en France. L'exemple le plus connu est la tombe du Soldat inconnu, installée sous l'arc de triomphe de la Place de l'Etoile à Paris, le 11 novembre 1920. Le corps est celui d'un soldat non identifié (reconnu français), qui représente tous les soldats tués au cours de la Première Guerre mondiale. En 1923, une flamme éternelle est allumée. Elle est ravivée tous les soirs à 18h30 ; la cérémonie débutant vers 18h00³⁶.

Le monument de Saint-Mathieu-de-Trévières ne correspond à aucune de ces cinq formes : il est constitué d'une sculpture, d'une statue, érigée sur un piédestal. Plusieurs éléments peuvent être distingués : la base du piédestal, le piédestal, la statue, des éléments sculptés en relief et des éléments gravés en creux.

Matériaux, dimensions et aspect

D'après le marché de gré à gré passé entre l'entreprise Edouard Rombaux-Roland à Jeumont dans le Nord et la municipalité de Saint-Mathieu-de-Trévières le 13 septembre 1926³⁷ et approuvé par le conseil municipal de la commune le 9 novembre 1926³⁸, le piédestal est en granit belge ciselé layé ; le motif d'attributs, casque, laurier et chêne de la façade principale est en sculpture relief dans la masse du granit ; un maximum de 375 lettres de textes est prévu en gravure et dorure sur les panneaux polis à cet effet ; la statue « France au Drapeau » avec couronne de laurier est prévue en pierre blanche de Lorraine. La base du monument forme un carré de 1.80 mètre de côté. La hauteur du monument est de 4.25 mètres.



Fig. 8 – Monument aux morts de Saint-Mathieu-de-Trévières. [1928 ?].
Détail : casque sur une branche de chêne et une palme.
(Cl. F. Chauvet – 21 juillet 2018).

La base du piédestal est modifiée entre le début du XX^e siècle (Fig. 6) et le début du XXI^e siècle (Fig. 1). Elle perd entre temps un emmarchement et ne comporte donc plus deux niveaux, mais un seul. Par conséquent, la hauteur du monument doit être désormais inférieure à 4.25 mètres et sa base ne doit plus former un carré de 1.80 mètre de côté, mais un carré plus petit. Pourquoi l'avoir modifiée ? À quelle occasion ? De quand date cette modification ? A-t-elle été réalisée au moment du pavement de la place ?

La grille, qui entoure le monument au début du XX^e siècle (Fig. 5 et 6), n'existe plus aujourd'hui (Fig. 1). Pour délimiter le lieu où l'on commémore les morts, on trouve souvent autour du monument un chemin tracé, un parterre de fleurs naturelles, une haie de végétaux, une grille ou une chaîne avec des obus enchaînés (des obus enchaînés ne peuvent plus servir à faire la guerre ; on peut y voir le symbole de la paix retrouvée). Il s'agit de délimiter une parcelle de sol désormais sacrée où seul le maire ou les anciens combattants d'arme, à la rigueur les innocents enfants des écoles, peuvent pénétrer. Pour quelle raison cette grille, qui cerne à l'origine le monument, a-t-elle été supprimée ? À quel moment a-t-on ôté cette grille ? En la supprimant a-t-on souhaité désacraliser le lieu ?

Signes et symboles

Les signes présents sur le monument sont les suivants : un casque, une branche de chêne, une palme (Fig. 8), un drapeau (Fig. 9), une couronne de laurier (Fig. 10) et une femme (Fig. 11). Le casque symbolise le soldat et l'esprit guerrier. La branche de chêne, la force et la puissance. La palme, le martyr. Le drapeau, la Patrie, la France. La couronne de laurier, le triomphe, la victoire. La femme symbolise la République.

Le seul élément qui rappelle la guerre est le casque Adrian porté par les Poilus. Le drapeau est posé comme un drap sur les épaules de la femme en signe de deuil : il ne claque pas au vent, en signe de triomphe et de victoire. La femme, symbole de la République, peut être assimilée également à la Victoire et/ou à la veuve. Pieds et tête nus, les cheveux mi-longs, le regard triste dirigé vers le spectateur, elle porte une tunique antique et une ceinture. Elle tient de la main gauche le drapeau français, qui s'étale sur ses épaules et de la main droite une couronne de laurier.

Sans être trop imposante, elle en impose tout de même par sa prestance et son charisme à toute personne venue se recueillir à ses pieds. Elle force le respect et l'admiration. Même endeuillée, même attristée, la République reste dominatrice, victorieuse et triomphante.

Inscriptions

- On retrouve généralement plusieurs inscriptions, dont :
 - . La liste des morts dans l'ordre alphabétique, destinée à rendre hommage et à perpétuer leur souvenir, dans l'idée que le sacrifice n'a pas été vain
 - . La devise nationale
 - . Une appropriation locale du type « La commune de... à ses morts/à ses enfants morts »
 - . Eventuellement le nom de grandes batailles

Les noms des soldats de la commune morts lors de la Seconde Guerre mondiale ou de conflits postérieurs sont souvent ajoutés à ceux de 1914-1918³⁹

Sur le monument de Saint-Mathieu-de-Trévières, on trouve, sur la face avant du piédestal, la dédicace suivante :

AUX ENFANTS DE
ST MATHIEU
DE TREVIERS
MORTS
POUR LA PATRIE
1914-1918

« Aux enfants de... » : la commune ne cherche pas à s'approprier directement ses morts. Elle préfère l'article défini contracté, à l'adjectif possessif. Des adjectifs sont parfois ajoutés pour accentuer soit l'héroïsme (« à ses morts héroïques »), soit la gloire (« à ses glorieux morts »), soit le sacrifice des morts (« à ses martyres »). Rien de tout cela pour Saint-Mathieu-de-Trévières. La neutralité est de mise. Le mot « enfants » désigne ici d'une façon affectueuse tous les jeunes hommes habitant la commune et non les enfants de la commune proprement dit. Le monument ne concerne exclusivement que la Grande Guerre.

Sur la face arrière du piédestal, on trouve le début de la liste des soldats morts ou disparus, honorés par le monument :

SAISSET PAUL
COMMANDANT 53^e INFANTERIE
ALLEGRE FULCRAND
ADJUDANT 3^e
SALAGER GEORGES
CAPORAL 97^e
AMARGER HENRI
27^e CHASSEURS A PIED
BATIFOL FORTUNE 81^e INFANTERIE
DALLE EMILE 261^e
EDOUARD PAUL 81^e
GIRAL URBAIN 81^e
PAIROLLE FELIX 297^e
SOPENA SYLVESTRE 34^e COLONIAL
VIEILLE JULES 1^e



Fig. 9 – Monument aux morts de Saint-Mathieu-de-Trévières. [1928 ?]. Détail : drapeau. (Cl. F. Chauvet – 21 juillet 2018).

Fig. 10 – Monument aux morts de Saint-Mathieu-de-Trévières. [1928 ?]. Détail : couronne de laurier. (Cl. F. Chauvet – 21 juillet 2018).

Fig. 11 – Monument aux morts de Saint-Mathieu-de-Trévières. [1928 ?]. Détail : femme. (Cl. F. Chauvet – 21 juillet 2018).

Et sur la face latérale gauche, la fin de cette liste :

MAS RAOUL 2^e ZOUAVE
SERRE EDMOND 59^e INFANTERIE
PAGES FLAVIEN 81^e

Au total, ce sont quatorze noms, et non dix comme indiqué par le maire, le 11 janvier 1926⁴⁰, dans sa demande de subvention accordée par l'État, adressée au Préfet de l'Hérault. Des noms ont-ils été rajoutés par la suite ? Lesquels ? Pourquoi ? Dans quelles circonstances ? Quels étaient les dix premiers noms évoqués par le maire dans sa missive au Préfet ?

Les noms sont généralement seuls dans le but de créer une véritable égalité entre les morts (tous morts pour la même cause). Mais ce n'est pas toujours le cas. Souvent on y ajoute le lieu où ils sont morts, leur grade (plus rare car cela génère une véritable différenciation), leur fonction (notamment pour le vicaire de la commune) ou enfin les circonstances de la mort (mort au combat, à l'hôpital, prisonnier en Allemagne...). Plus il y a de détails, moins les soldats sont égaux. Parfois une célébrité locale vient occulter les autres défunts. Les noms peuvent être organisés par ordre alphabétique ou chronologique mais rarement aléatoire.

Contre toute attente, le classement des noms pour Saint-Mathieu-de-Trévières ne respecte en rien les règles énoncées ci-dessus : les soldats sont répertoriés selon leur grade, du plus élevé au moins élevé, et de façon aléatoire ensuite; même si le classement par ordre alphabétique semble respecté pour la fin de la liste situé sur la face arrière du piédestal.

Les noms sont suivis, en plus du grade pour certains, de l'unité d'affectation du soldat. Le 81^e Régiment d'Infanterie pour le soldat Batifol Fortuné, par exemple. Par soucis d'économie sans doute et certainement pour respecter les clauses du marché de gré à gré, signé par le maire le 13 septembre 1926 et approuvé par le Préfet le 18 mars 1927, qui prévoit un maximum de 375 lettres de textes⁴¹, les régiments ne sont pas répétés pour chacun des soldats faisant partie du même type d'unité. Seul leur numéro est à chaque fois précisé. Le type d'unité est mentionné une première fois et concerne tous les soldats répertoriés en dessous, jusqu'à ce qu'un autre type d'unité soit indiqué.

La commune a fait le choix de différencier ses soldats, de préciser leur régiment et de mettre en avant les plus gradés. Une étude historique et sociologique plus approfondie s'avèrerait sans doute pertinente pour déceler ce qui a poussé les édiles de la commune, voire les Tréviésois, à privilégier cette option originale et peu répandue, plutôt qu'une autre plus classique.

On trouve une autre inscription sur la boucle de la ceinture de la statue (**Fig. 12**) : RF (République française). Élément supplémentaire pour faire de cette femme le symbole de la République. Aucune trace, en revanche, d'une quelconque signature de l'entreprise qui a réalisé le monument.

Les inscriptions rencontrées sur les monuments aux morts peuvent être classées généralement en trois catégories :

- Des inscriptions civiques : « La commune de... à ses enfants morts pour la France », « À nos morts », « La patrie reconnaissante », « Morts pour la patrie ».

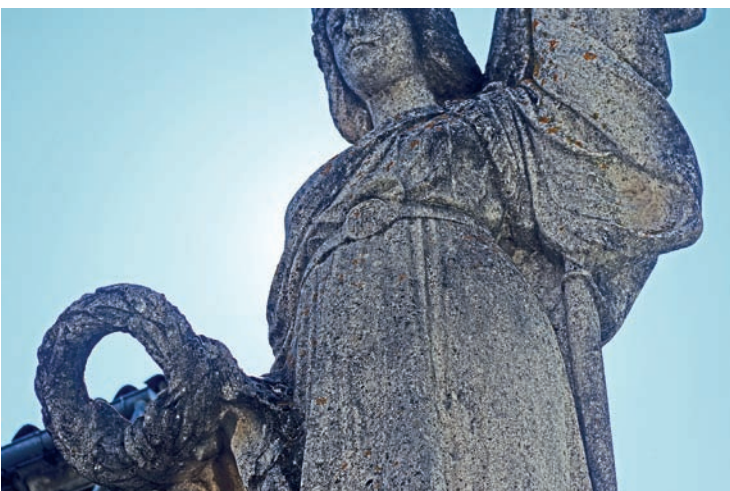


Fig. 12 – Monument aux morts de Saint-Mathieu-de-Trévières. [1928 ?]. Détail : RF. (Cl. F. Chauvet – 21 juillet 2018).



- Des inscriptions patriotiques : « Gloire aux enfants de... », « Si tu veux la paix, prépare la guerre », « Aux enfants de...tombés glorieusement », « Vaincre ou mourir », « La commune de... à ses Héros », « Gloire à la France éternelle. Heureux ceux qui sont morts pour elle », « À nous le souvenir, À eux l'immortalité ».
- Des inscriptions pacifistes : « Maudite soit la guerre et ses auteurs », « La ville de... à ses enfants victimes de la guerre », « Aux enfants de ..., victimes de la guerre, à ceux qui ont combattu pour l'abolir », « Pax Labor », « Paix entre tous les peuples », « Guerre à la guerre »

Pour Saint-Mathieu-de-Trévières, les inscriptions présentes sur le monument aux morts de la commune correspondent à la catégorie des inscriptions civiques.

Type

Le choix des différents éléments et de leur combinaison ne doit rien au hasard. Il précise au contraire ce que la communauté a voulu exprimer et mettre en avant : soit le civisme, d'où une certaine neutralité du monument, soit le patriotisme avec des symboles de victoire et de patrie, ou bien encore le deuil, avec des symboles liés à la mort, comme une urne ou une veuve, et plus rarement le pacifisme⁴².

Avec l'historien Antoine Prost, on peut distinguer quatre grands types de monuments aux morts, auxquels nous rajouterons un cinquième type possible.

- Les monuments civiques, laïcs et républicains. Ils sont à proximité de la mairie et de l'école. Ils se caractérisent souvent par leur sobriété. La mention la plus courante sur ce type de monument est : « La commune à ses enfants morts pour la France ».
- Les monuments patriotiques-républicains. Ils glorifient la Patrie et la « Victoire », d'où la présence fréquente d'une statue de poilu triomphant, de signes allégoriques tels que coq, couronne de laurier, en lien avec l'idée de victoire. Les mots « patrie, gloire, glorieusement, héros, héroïquement, victoire » apparaissent généralement sur le monument.
- Les monuments funéraires-patriotiques. « Le sacrifice » des morts est le thème qui est mis en avant. La référence à la Patrie est présente (poilu embrassant un drapeau). Elle est associée à l'idée de religion. Les monuments sont placés plutôt près de l'église ou du cimetière, avec la présence d'une croix.
- Les monuments purement funéraires. Ils sont présents pour souligner l'ampleur du deuil. Les statues, quand il y en a, représentent le poilu mourant, une mère ou une épouse éplorée. Les mentions ne font pas référence à la France ou à la Patrie. On trouve surtout les textes suivants : « À nos morts », « Aux soldats morts à la guerre », ...
- Les monuments pacifistes. Ils sont très rares. Ils affirment la haine de la guerre et l'amour de la paix.

Pour Saint-Mathieu-de-Trévières, le monument emprunte des éléments aux deux premiers types ; même s'il se rapproche plus, tout de même, des monuments civiques, laïcs et républicains. Proche de l'ancienne mairie-école, il reste sobre et porte la mention « Aux enfants de Saint-

Mathieu-de-Trévières morts pour la Patrie ». Seul élément du monument patriotique-républicain, la couronne de laurier.

Les poilus de la commune sur le monument aux morts et ailleurs

Les seules informations sur les poilus de la commune données par le monument aux morts sont insuffisantes pour bien les connaître. Il faut donc mener des recherches supplémentaires dans un service d'Archives départementales ou sur Internet pour obtenir les éléments manquants. Une tâche rendue d'autant plus complexe que la commune possède quatre monuments aux morts.

Les quatorze noms reportés sur le monument laïc de 1991 sont identiques à ceux figurant sur celui de 1928. L'ordre est le même. Quelques différences sont à noter : les prénoms sont passés devant les noms de famille, les grades et les unités ont disparu et le soldat Jules Vieille est passé devant le soldat Sylvestre Sopena ?!

Sur ces quatorze noms, sept se retrouvent inscrits également sur le monument religieux, dans le cimetière de Pourols, qui ne mentionne que ces sept soldats (Fortuné Batifol, Emile Dalle, Flavien Pages, Paul Saisset, Edmond Serre, Sylvestre Sopena et Jules Vieille). On peut décemment supposer que ce sont des soldats originaires du village de Trévières. Quatre ont également leur nom gravé dans la pierre du monument religieux érigé près de l'église de Saint-Raphaël (Henri Amarger, Paul Edouard, Urbain Giral et Georges Salager), qui liste en tout, lui aussi, sept soldats (Clovis Allègre, Henri Amarger, Paul Edouard, Joseph Giral, Urbain Giral, Armand Marc et Georges Salager). Ces soldats sont nés ou résident sans doute dans le village de Saint-Mathieu.

Trois soldats ne sont mentionnés que sur le monument religieux de Saint-Mathieu : Clovis Allègre, Joseph Giral et Armand Marc. Un seul soldat, dont on a retrouvé ailleurs la trace, n'est mentionné sur aucun des quatre monuments de la commune : Léon Guiraud, mort le 22 novembre 1918 à Puchheim en Allemagne. En tout donc, dix-huit soldats...

L'affaire se complique encore lorsque l'on consulte le livre d'or de la commune des soldats « Morts pour la France » : huit soldats seulement y figurent, dont Léon Guiraud, qui lui n'est mentionné sur aucun des monuments (Fulcrand Antoine Ernest Allègre, Gaston Fortuné Batifol, Emile Marie Dalle, Paul Marius Edouard, Urbain Antoine Giral, Léon Guiraud, Félix Augustin Pairoille et Georges Faustin Salager). Le livre d'or indique toutefois et pour ces huit soldats, non seulement leur nom et prénoms, mais également leurs date et lieu de naissance et de décès, leurs régiment et grade.

On peut également consulter les sites internet de Mémoire des Hommes⁴³ et MémorialGenWeb⁴⁴ pour cette fois-ci obtenir plus de renseignements sur tel ou tel soldat. Mais eux aussi sont parfois lacunaires pour certains d'entre eux. Aucune trace de Clovis Allègre, de Joseph Giral, de Léon Guiraud et d'Armand Marc sur les deux sites ; de Flavien Pages, d'Edmond Serre et de Jules Vieille sur le site de Mémoire des Hommes. Les prénoms attribués aux



●●●

soldats peuvent également varier d'un site à l'autre. Des erreurs peuvent se glisser dans l'orthographe des noms de famille.

Le site MémorialGenWeb propose un relevé pour le monument de 1928 et un autre pour le monument de 1991. Ce relevé indique le nom et les prénoms des soldats inscrits sur le monument, le conflit, la date et le lieu de décès des soldats, les citations / médailles et les sépultures. Mais là aussi on peut rencontrer des approximations et des erreurs. Le relevé effectué pour le premier monument indique que l'auteur du monument est l'entreprise Rambaux-Roland, alors qu'il s'agit en réalité, comme nous l'avons vu, de l'entreprise Rombaux-Roland. Les noms des deux soldats morts pendant la Seconde Guerre mondiale sont indiqués, alors qu'ils ne figurent pas sur ce monument. Ce site donne accès à la liste des noms inscrits dans le livre d'or de la commune. Chaque soldat fait l'objet d'une fiche dont les rubriques sont les suivantes : « Identification, Informations militaires et Résistance, Naissance, Décès, Jugement, Transcription, Inhumation et Autres informations ».

Une tombe non entretenue dans le cimetière de Saint-Mathieu porte une plaque métallique sur laquelle sont inscrits le nom de Georges Salager, en partie caché par de la rouille et la date de 1915. Il est donc fort probable que ce soldat soit enterré là.

Étude de cas : le soldat *Batifol Fortuné*

Sur le site Mémoire des Hommes. Recherche de sa fiche individuelle.

Se connecter sur le site Mémoire des Hommes⁴⁵.

Cliquer sur : Recherche globale. Recherche sur l'ensemble des bases nominatives et sur les unités engagées dans la Première Guerre mondiale (à droite).

Cliquer sur : Rechercher dans les bases nominatives (en bas).

Renseigner les champs de recherche nom et prénom(s) à partir des informations collectées sur le monument aux morts. Attention à ce stade de bien choisir l'option « contient » dans le menu déroulant correspondant à la ligne prénom(s) : le prénom inscrit sur le monument aux morts n'est pas forcément le premier prénom du soldat. Il était courant, au début du XX^e siècle, de prénommer une personne avec son deuxième ou troisième prénom enregistré auprès de l'officier d'État civil au moment de sa naissance. En l'occurrence, Batifol Fortuné s'appelle en réalité Batifol Gaston Fortuné Léonard.

Sélectionner les résultats proposés pour : Base des Morts pour la France de la Première Guerre mondiale.

Cliquer sur l'icône « Image » pour obtenir la fiche individuelle de notre soldat.

Cette fiche nous donne plusieurs informations sur le soldat étudié. Batifol Gaston Fortuné Léonard est né le 29 août 1883 à Lauret (Hérault). Enregistré par le bureau de recrutement de Montpellier (arrondissement Montpellier-Lodève) sous le numéro matricule 393, il fait partie de la classe 1903. Soldat de 2^e classe dans le 81^e Régiment d'Infanterie, il décède, loin de chez lui, le 25 septembre 1914 à Ménil-la-Tour (Meurthe-et-Moselle) des suites de ses blessures. Mention « Mort pour la France ».

Revenir en arrière et sélectionner les résultats proposés pour : Base des sépultures de Guerre.

Cliquer sur l'icône « Détail » pour obtenir la fiche individuelle de notre soldat.

Cette fiche nous renseigne, entre autres, sur le lieu où Gaston Fortuné Léonard Batifol a été enterré. La sépulture de notre soldat se trouve à Noviant-aux-Prés (Meurthe-et-Moselle) à une dizaine de kilomètres au nord de Ménil-la-Tour. Il est enterré au sein de l'ossuaire n°2 de la Nécropole Nationale « NOVIANT-AUX-PRÉS ».

Sur le site des Archives départementales de l'Hérault. Recherche de sa fiche matricule.

Se connecter sur le site de pierresvives⁴⁶.

Cliquer sur : Onglet Archives départementales (en haut).

Cliquer sur : Archives en ligne et inventaires (à gauche).

Cliquer sur : Archives en ligne (en haut).

Cliquer sur : Registres matricules (en bas).

Indiquer l'année exacte de la classe : année de naissance (1883) + 20 ans = 1903. Cliquer sur : Rechercher.

Choisir la table alphabétique de l'arrondissement de Montpellier-Lodève (la commune de Saint-Mathieu-de-Trévières dépend du bureau de recrutement de Montpellier et donc de l'arrondissement de Montpellier-Lodève).

Trouver le nom de notre soldat et noter le numéro de matricule correspondant : n° 393.

Aller dans le tableau indiquant les numéros de matricule dont fait partie celui que vous venez de trouver : Lodève-Montpellier Matricules 1 à 500. Ouvrir la visionneuse.

Trouver la page correspondant au numéro matricule que vous avez trouvé : vue 374 (**Fig. 13**).

La fiche matricule du soldat Batifol Gaston Fortuné Léonard reprend des éléments déjà mentionnés dans sa fiche individuelle, mais nous délivre de nombreux autres renseignements sur son état civil, son signalement, son degré d'instruction, les localités successives habitées, la décision du conseil de révision, les détails des services et mutations diverses, les campagnes, les blessures, les actions d'éclat, les décorations, les citations... La fiche matricule du soldat Batifol Gaston Fortuné Léonard est barrée d'un trait : cela signifie qu'il est décédé.

Fils de feu Batifol Amédée et de Pons Juny, domiciliés comme lui dans sa commune de résidence, Saint-Mathieu-de-Trévières, depuis le 3 décembre 1912, Batifol Gaston Fortuné Léonard est né le 29 août 1883 à Lauret, canton de Claret, département de l'Hérault et exerce le métier d'agriculteur. Il fait partie de la classe 1903 et a pour numéro matricule le numéro 393.

De petite taille, il mesure 1,57 m, a les cheveux châtons, les yeux roux, le front couvert, un gros nez, une bouche moyenne, le menton rond et le visage ovale. Il sait, lire, écrire et compter.

Le conseil de révision le juge bon pour le service militaire. Incorporé le 16 novembre 1904 au 7^e Bataillon de Chasseurs à pied d'Antibes, il est envoyé dans la disponibilité le 23 septembre 1905, avec un certificat de bonne conduite en poche. Passe au 81^e Régiment d'Infanterie de Montpellier le 1^{er} octobre 1909. Rappelé à l'activité par décret de mobilisation du 1^{er} août 1914, il incorpore son régiment le 13 août 1914 pour décéder seulement un mois et demi après, le 25 septembre 1914,

Batifol

Nom : *Batifol*
 Prénoms : *Gaston Fortuné Léonard* Surnom :

Numéro matricule du recrutement : **393**
 Classe de mobilisation : **1903**

ÉTAT CIVIL

Né le *29 août 1883* à *Saurat* canton de *Charot*, département de *Hérault*, résidant à *St-Mathieu de Tréviers*, canton des *Matelles*, département de *Hérault*, profession d'agriculteur, fils de *Jean Omédec* et de *José Juny*, domiciliés à *St-Mathieu de Tréviers*, canton des *Matelles*, département de *Hérault*
 N° *14* de tirage dans le canton des *Matelles*

SIGNALLEMENT

Cheveux *bl*, sourcils *châtain*, yeux *roux*, front *couvert*, nez *gros*, bouche *moyenne*, menton *rosé*, visage *ovale*
 Taille : 1 m. *74* cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.
 MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1) *1.2.3.*
 militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses.)

Bon

Compris dans la *1^{re}* partie de la liste du recrutement cantonal (..... partie).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

*Admis par le Conseil de révision départemental, comme soutien de famille (Article 22 de la loi du 15 juillet 1889.)
 Dirige le 10 novembre 1904 sur le 7^e B^e de Chasseurs à pied arrivé au corps le dit jour N° M^e 2975 et ch. de 2^e cl.
 Envoyé dans la disponibilité le 23 septembre 1905
 Certificat de bonne conduite : ACCORDE*

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. *6^e de Chasseurs à pied*

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *Bataillon de Chasseurs à pied à ANTIPE*
1^{er} Régiment d'Infanterie MONTPELLIER

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile ou R. résidence.
<i>14 Mars 09</i>	<i>St-Monnet</i>	<i>Nîmes</i>	<i>R.</i>
<i>29 Novembre 1907</i>	<i>33 Avenue de Lodève</i>	<i>Montpellier</i>	<i>R.</i>
<i>3 décembre 1907</i>	<i>St-Mathieu de Tréviers</i>	<i>Montpellier</i>	<i>R.</i>

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Passé au 81^{er} reg d'Inf le 1^{er} Oct 1909 (DM du 23 Oct 1909.)
 Rappelé à l'activité par décret de Mⁱⁿ du 1^{er} Août 1914 arrivé au Corps, le 13 Août 1914
*Décidé le 25 Sept 1914 à Spinal la Cour (Ch. de 4^e cl. et 46^e) Blessure de guerre « effort pour la France » (Ch. de 2^e cl.)
 accompli une 1^{re} période d'exercices dans l'armée territoriale du 2 au 29 novembre 1915.
 A accompli une 2^e période d'exercices dans l'armée territoriale du 12 au 28 Juin 1912
 Passé dans l'armée territoriale le*

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Campagnes, Blessures actions d'éclat Décorations etc.

contre *l'Allemagne* du *13 Août 1914* au *25 Sept 1914*
Blessure : Blessure mortellement à Spinal la Cour le 25 septembre 1914.
 A accompli une période d'exercices dans l'armée territoriale le au
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le
 Libéré du service militaire le

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
<i>10^{er} 9^{er} 1907</i>	<i>10^{er} 9^{er} 1917</i>	<i>10^{er} 9^{er} 1922</i>	<i>10^{er} 9^{er} 1929</i>	

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste l'indication à porter est : Ajourné.
 Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Guerre. — Registre matricule. — 2-89-1903.

Fig. 13 – Fiche matricule du soldat Batifol Gaston Fortuné Léonard. Registre matricule. Lodève-Montpellier. Matricules de 1 à 500. 1903. (Arch. dép. Hérault, 1 R 1167).

blessé mortellement à Menil-la-Tour en Meurthe-et-Moselle. Agé de 31 ans, il fait partie des toutes premières victimes du conflit.

Pour en savoir un peu plus sur sa situation de famille, la recherche pourrait se poursuivre au sein de l'état civil.

Le parcours d'un soldat

Pour aller plus loin et reconstituer le parcours d'un soldat, il est nécessaire de consulter d'autres sources en plus de celles précédemment évoquées. Dans un premier temps, il convient de se tourner vers les archives familiales (livrets de famille, correspondances, photographies, souvenirs de famille, citations, carnets de poilus, artisanat de tranchée...), puis de mener une enquête auprès des descendants éventuels de la victime. Il est ensuite possible de faire des recherches au sein des registres d'état civil et des listes nominatives de recensement. On peut également identifier l'unité dans laquelle le soldat a combattu et

consulter sur le site Mémoire des Hommes le JMO (Journal de Marche et des Opérations) de cette unité. On peut rechercher alors l'historique et des photos du régiment concerné, l'historique des batailles dans lesquelles le régiment a été engagé ; pour enfin localiser le lieu exact du décès et reporter cette information sur une carte IGN (Institut National de l'Information Géographique et Forestière) de la moitié nord de la France. Il est possible à ce niveau d'utiliser Openstreetmap, Geoportail et/ou Google Earth.

Plus largement, il est possible d'indiquer sur une frise chronologique d'une part la date de décès des victimes de la commune et d'autre part les grandes étapes de la Première Guerre mondiale. On peut également envisager un travail statistique : pourcentages de morts en relation avec les années du conflit, les types d'unités dans lesquelles ont servi ces combattants, les zones géographiques dans lesquelles sont tombés ces soldats.

Conclusion

Cette étude est avant tout un premier état des lieux de la recherche sur le sujet. Comme dans beaucoup de recherches, une réponse entraîne souvent une autre question.

Il reste à écrire l'histoire des trois autres monuments aux morts de la commune et des soldats dont les noms sont inscrits sur ces monuments. Il reste aussi à retrouver trace de l'inauguration de chacun des quatre monuments de la commune. Il reste enfin à élucider la présence d'une plaque commémorative, couchée à même le sol, sur l'emplacement de l'actuel monument aux morts, dont les noms gravés dans la pierre sont à peine lisibles. Sur cette question, il est possible d'apporter une réponse, à quelques jours de la publication de l'article. La plaque a été spécialement fabriquée en 1991 pour former un tout avec l'olivier. Malheureusement, le matériau employé pour sa réalisation s'est détérioré rapidement et il a fallu ajouter, en 2005, une autre plaque commémorative sur un des deux murets en pierre sèche qui ceignent l'arbre de la paix⁴⁷.

Une plaque commémorative a été placée assez récemment au centre du rond-point des Anciens combattants, portant l'inscription « À nos anciens combattants », en l'honneur des soldats de la Première Guerre mondiale⁴⁸. Un lieu de commémoration supplémentaire, dont il faudrait également conter l'histoire.

Pour élucider les questions non encore résolues, il conviendrait de se rendre en mairie, de visiter les deux églises, d'interroger les archives municipales et celles du clergé, de mener l'enquête auprès de personnes ressources, de consulter plusieurs sites internet, d'entreprendre peut-être un voyage dans le Nord et l'Est de la France. Un travail de recherche et de mémoire que pourraient mener des étudiants en histoire, des chercheurs, des historiens amateurs éclairés et pourquoi pas des plus jeunes, élèves ou collégiens, encadrés et guidés par leurs professeurs des écoles, d'histoire, de français et/ou d'arts plastiques. ■

NOTES

1. *Midi Libre* – Montpellier et sa région – Du Lez aux Cévennes – Article du mercredi 7 novembre 2018, p. 13 et Article du mercredi 14 novembre 2018, p. 15.
2. Gibaud, Alain, *Saint-Mathieu-de-Trévières* : deux villages réunis, 59-Linselles Impr. Sobook, 2018, p. 64. (Arch. dép. Hérault, BIB 9051).
3. Perrey, Luc, « Le siècle passé : la mairie », *Loupic* : le site de la région du Pic Saint-Loup, lundi 6 janvier 2003. <https://www.loupic.com/Le-siecle-passe-la-mairie.html>
4. Perrey, Luc, *op. cit.*
5. *Midi Libre* – Montpellier et sa région – Du Lez aux Cévennes – Article du mercredi 7 novembre 2018, p. 13.
6. Voir Abbal, Odon, *Les monuments aux morts de l'Hérault : 1914-1918*, Arceaux 49, Montpellier, 1998. (Arch. dép. Hérault, CRC 1230)
7. Monument aux morts. 1921-1928. Correspondance du 11 janvier 1926. Arch. dép. de l'Hérault, 2 O 276/20
8. Gueit-Montchal, Lydiane (sous la dir. de), *À l'école des Archives. Travailler en classe avec des documents patrimoniaux*, Nancy : CRDP de Lorraine, 2010. (Arch. dép. Hérault, BIB 3568).
9. *Lycée - Les monuments aux morts de la Grande Guerre (1914-1918)*, Hérault de guerre 14-18. http://api.herault.wezit-platform.net/object/wzobj:pdf_550992daa7f73/data/WZDATAORIGINAL/Monuments_lycee.pdf
10. Service éducatif des Archives départementales du Nord, *À la rencontre des poilus de 14-18 : témoignage de pierre*, dossier de l'enseignant.
11. Monuments aux « Morts pour la Patrie ». Loi du 25 octobre 1919. Arch. dép. Hérault, 1 O 140.
12. Gueit-Montchal, Lydiane (sous la dir. de), *op. cit.*
13. Voir David, Christian, Conseiller pédagogique départemental Arts visuels. Histoire des arts DSDEN Pau.
14. *Lycée - Les monuments aux morts de la Grande Guerre (1914-1918)*, *op. cit.*
15. Service éducatif des Archives départementales du Nord, *op. cit.*
16. Gueit-Montchal, Lydiane (sous la dir. de), *op. cit.*
17. Monuments aux « Morts pour la Patrie ». Loi du 25 octobre 1919. Arch. dép. Hérault, 1 O 140.
18. Monuments aux « Morts pour la Patrie ». 10 mai 1920. Arch. dép. Hérault, 1 O 140.
19. Monuments aux « Morts pour la Patrie ». 18 août 1920. Arch. dép. Hérault, 1 O 140.
20. Monuments aux « Morts pour la Patrie ». 20 octobre 1924. Arch. dép. Hérault, 1 O 140.
21. Monuments aux « Morts pour la Patrie ». 11 février 1925. Arch. dép. Hérault, 1 O 140.



22. Monuments aux « Morts pour la Patrie ». 25 février 1920. Arch. dép. Hérault, 1 O 140
23. Monument aux morts. 1921-1928. 23 février 1921. Arch. dép. Hérault, 2 O 276/20.
24. INSEE, Convertisseur franc-euro : <https://www.insee.fr/fr/information/2417794>
25. Monument aux morts. 1921-1928. 3 juillet 1925. Arch. dép. Hérault, 2 O 276/20.
26. Délibérations communales. 1906-1938. 22 juillet 1925. Arch. dép. Hérault, 106 PUB 4.
27. Monument aux morts. 1921-1928. 5 octobre 1925. Arch. dép. Hérault, 2 O 276/20.
28. Monument aux morts. 1921-1928. 11 janvier 1926. Arch. dép. Hérault, 2 O 276/20.
29. Monument aux morts. 1921-1928. Proposition de devis du 13 septembre 1926. Arch. dép. Hérault, 2 O 276/20.
30. Délibérations communales. 1906-1938. 9 novembre 1926. Arch. dép. Hérault, 106 PUB 4.
31. INSEE, *op. cit.*
32. INSEE, *op. cit.*
33. INSEE, *op. cit.*
34. INSEE, *op. cit.*
35. Monument aux morts. 1921-1928. 28 février 1927. Arch. dép. Hérault, 2 O 276/20.
36. Service éducatif des Archives départementales du Nord, *op. cit.*
37. Monument aux morts. 1921-1928. Proposition de devis du 13 septembre 1926. Arch. dép. Hérault, 2 O 276/20.
38. Délibérations communales. 1906-1938. Délibération du 9 novembre 1926. Arch. dép. Hérault, 106 PUB 4.
39. Gueit-Montchal, Lydiane (sous la dir. de), *op. cit.*
40. Monument aux morts. 1921-1928. 11 janvier 1926. Arch. dép. Hérault, 2 O 276/20.
41. Monument aux morts. 1921-1928. Proposition de devis du 13 septembre 1926. Arch. dép. Hérault, 2 O 276/20.
42. Gueit-Montchal, Lydiane (sous la dir. de), *op. cit.*
43. Site Mémoire des Hommes : <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/>
44. Site Mémorial GenWeb : <http://www.memorialgenweb.org/memorial3/html/fr/resultetat.php?act=view&dpt=34&lettre=S&debit=25>
45. Site Mémoire des Hommes : <http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/>
46. Site de pierresvives : <http://pierresvives.herault.fr/>
47. Renseignement fourni par les deux agents de la commune en charge des Archives municipales. Merci à elles.
48. Idem

Le sport à l'arrière en 14-18 : petites rivalités et grandes manœuvres

Guy Laurans* et Christian Guiraud*

Résumé :

La Grande Guerre est longtemps apparue comme une parenthèse dans l'histoire du développement des sports modernes. Pourtant en Languedoc, donc au plus loin du front, les activités sportives, qui se maintiennent malgré tout, manifestent de profondes ruptures. L'article s'intéresse particulièrement aux formes « sauvages » de compétition qui mobilisent les jeunes adolescents non mobilisés, ainsi qu'aux manœuvres institutionnelles que favorise la relative hibernation des grandes fédérations de l'époque.

Mots-clés :

Grande Guerre, Languedoc, football, rugby, USFSA, compétitions.

Abstract:

The Great War has appeared for a long time as a parenthesis in the history of the development of modern sports. In Languedoc, however, thus far from the front, sports practices that persist despite all, show deep ruptures. The article particularly talks about the “wild” shapes of competition that involve the teenagers who were not mobilized, as well as the institutional manoeuvres that promote hibernation of great federations of that period.

Key words:

World War I, Languedoc, football, rugby, USFSA, sporting events.

Resumit :

Longtemps la Grande Guerre a pareguèt coma una parentèsi dins l'istòria del desvolopament dels esports modèrnes. Pasmens en Lengadòc, doncas al mai luònh del front, las activitats esportivas que se mantenon ça que la, fan mòstra de prigonds devesiments. L'article se tracha particularament de las formas « salvatjas » de competicion que accaparan los joves adolescents non mobilizats, e mai de las manòbras institucionalas afavoridas per l'ivernada relativa de las grandas federacions d'aquel temps.

Noms-claus :

Granda Guèrra, Lengadòc, fotbòl, rugbí, federacions esportivas, competicions.

Un « entre-deux » à explorer

Les grandes synthèses historiques des sports modernes en France ont assez généralement articulé la chronologie selon un diptyque. Un premier volet consacré à l'apparition des sports et à la mise en place d'institutions chargées d'organiser les compétitions, couvre la période du Second Empire à 1914. C'est la phase des pionniers, et des naissances multiples. Le second volet est celui de la multiplication des fédérations sportives et de l'entrée en jeu de l'Etat comme acteur tutélaire, à partir de 1919. Entre les deux, la césure de 14-18 fait figure de quasi page blanche. C'est assez sensiblement ce qui ressort à la lecture de l'historiographie française, tels que *L'histoire en mouvements* sous la direction de Ronald Hubscher¹, ou, parmi les ouvrages pionniers, *Naissance du sport moderne* sous la direction de Bruno Dumons² plus thématique que strictement chronologique, ou encore *La Naissance du Mouvement Sportif Associatif en France*, coordonné par Pierre Arnaud et Jean Camy³ dont la plupart des communications se bornent à 1914. Quant à la plus récente

Histoire du Sport en France dirigée par Philippe Tétart⁴, un chapitre y est bien consacré à la période de la Première Guerre mondiale, mais son auteur, Paul Dietscy y fait le constat d'un « champ de recherche en grande partie vierge »⁵. Ce même constat est confirmé souvent dans des monographies plus délimitées. A titre d'illustration, ces quelques lignes ouvrant significativement la seconde partie d'une thèse consacrée au sport varois : « La mobilisation a vidé les associations et les espaces sportifs mais aussi la presse, du moins celle qui survit, de ses rubriques sportives. Il est difficile de saisir ce que devint exactement la pratique sportive d'août 1914 au début de l'année 1919. La plupart des clubs disparurent ou entrèrent en hibernation. La presse sportive arrêta sa parution. »⁶ Même si J-C. Gaugain ajoute, dans la foulée, que « la guerre n'a pas arrêté complètement la pratique sportive dans le Var », il paraît considérer que ces années de guerre ne méritent pas plus de quelques lignes, et qu'il convient de passer au plus vite à la phase de reconstruction et d'enracinement du monde sportif.

* Docteur en Sociologie



Rendre plus lisibles les traces et signes du sport

Cette parenthèse sportive de la Grande guerre⁷ tient essentiellement, selon nous, à la conception du sport qui sous-tend actuellement, en France, la recherche tant historique que sociologique. Pierre Bourdieu et Norbert Elias (ou du moins les lectures que l'on en fait le plus souvent) se donnent la main pour imposer la conviction que le sport ne peut se comprendre dans sa particularité moderne qu'en rupture avec les « jeux traditionnels » antérieurs⁸. Et cette rupture, tout à la fois morphologique et historique, est consommée avec l'institutionnalisation des sports conçus comme compétitions administrées. Ce qui est censé assurer leur autonomie à l'égard des déterminations extérieures (sociales ou religieuses, en particulier) fait aussi leur fragilité. La conséquence de ce présupposé est immédiate : entre 1914 et 1918, plus d'organisations sportives, en sommeil faute d'acteurs disponibles, donc plus de sport !

À partir des années 1990, et surtout semble-t-il du fait de l'historiographie de la Grande Guerre et des débats houleux qu'elle a fait naître, la notion de « culture de guerre », élaborée à l'occasion des réinterprétations de la *der des ders*, interroge la « brutalisation » de la société civile, et par ricochet ses pratiques sportives. Ce qui, d'une certaine façon, rejoint la critique gauchiste habituelle du sport comme « guerre de tous contre tous ». Dans cette perspective, Paul Dietschy, déjà cité, concentre donc son propos sur les dimensions idéologiques les plus générales du sport. Du discours cocardier et belliciste de dirigeants sportifs à la pratique sporadique de parties de football parmi les poilus, il s'agit surtout d'essayer d'évaluer la présence de « l'esprit sportif » et le recours à l'exercice physique chez les combattants. Évaluation difficile et conclusions prudentes, tant manquent les moyens de démêler les usages concrets de la pratique sportive des discours programmatiques et déclarations fracassantes qui prétendent en rendre compte. De fait, Paul Dietschy fait figure aujourd'hui de spécialiste presque unique de cette période creuse, et sa signature apparaît dans nombre de publications collectives ; ses contributions à *La Grande Guerre. Une histoire culturelle*⁹ sous la direction de Philippe Poirrier, ou encore au volume dirigé par Luc Robène, *Le sport et la guerre. XIX^e et XX^e siècles* (PU Rennes, 2012) creusent le sillon des rapprochements ou homologues possibles, sur le thème du « sport comme continuation de la guerre par d'autres moyens ». D'un article à l'autre, Dietschy reprend la thématique de la « culture de guerre » avancée par Stéphane Audoin-Rouzeau : le monde sportif participe de la militarisation des esprits, tant par sa proximité avec les organisations de gymnastes ou de sociétés de tir, qu'à sa pratique de l'affrontement physique (« la guerre comme un grand match »), en passant par les déclarations publiques des responsables associatifs et des journalistes spécialisés.

Les difficultés méthodologiques d'une telle position sont évidentes, et dues pour l'essentiel à la faiblesse, sinon à l'absence, de données empiriques susceptibles de venir étayer des affirmations trop générales. Rien ne montre en quoi les attitudes, représentations et déclarations

ainsi évoquées sont fondées, c'est-à-dire partagées par la masse des pratiquants - qui sont aussi partiellement ou potentiellement des combattants. On ne peut négliger l'hypothèse d'écart importants entre l'idéologie des fondateurs et dirigeants des organisations sportives et les pratiques effectives des simples sportifs dans toute leur variété sociale, culturelle et géographique. Ce qui s'écrit à Paris trouve-t-il son répondant au fond des provinces ?

Les pages qui suivent tentent d'éclairer la réalité du sport en temps de guerre, mais loin du front, dans un arrière abandonné à lui-même et désorganisé, à partir des principales sources d'information que sont les quotidiens régionaux, les hebdomadaires spécialisés, les documents internes des fédérations sportives. Notre mise en perspective privilégie deux strates de l'activité sportive : la mobilisation des jeunes adultes laisse le champ libre à une pratique « sauvage » des adolescents, hors encadrement institutionnel, et qui se manifeste selon des logiques plus anciennes propres aux « jeux traditionnels » ; et dans le même temps, ce qui subsiste des sphères dirigeantes locales et régionales profite du vide institutionnel pour remettre en question les modalités de fonctionnement des organisations fédérales et préparer l'après-guerre.

À la veille de la Guerre

On ne saurait guère évaluer la nature et l'intensité des activités sportives durant la guerre sans les rapporter à la situation préexistante. Dresser un tableau des sports pratiqués dans l'Hérault au moment de l'ouverture du conflit excède les dimensions de cet article, mais il est loisible de se rapporter au volume collectif publié par les *Études héraultaises* en 2010 et consacré à « Cent ans de sport dans l'Hérault »¹⁰. Le panorama proposé permet de mettre en évidence les spécificités des choix sportifs des Héraultais du début du siècle, et de mesurer la nécessité d'analyses géographiquement circonscrites susceptibles de nuancer, pour le moins, les généralisations trop hâtives.

Si les historiens du sport mettent l'accent, à juste titre, sur un petit nombre de disciplines au succès déjà confirmé en 1914, soit le cyclisme, l'athlétisme, et les deux grandes variétés du football : rugby et association¹¹, il convient de faire la part des variations régionales en intégrant des activités négligeables au niveau national, mais pertinentes localement.

C'est le cas de deux disciplines, le « boulistisme » et le jeu de balle au tambourin, qui bénéficient d'une large pratique populaire dans le département. Elles illustrent également le cas des « jeux traditionnels » qui se transforment alors en sports en se mouvant dans les modes d'organisation impulsés par les fédérations sportives modernes.

Dans l'immédiat avant-guerre, le « boulistisme » se distingue des multiples variantes locales des jeux de boules pratiqués depuis des siècles pour imposer le « jeu lyonnais » consacré nationalement en 1900 lors des Jeux Olympiques de Paris¹². Apparue à Lyon au XIX^e siècle, ce jeu de boules s'est progressivement institutionnalisé à partir d'un Concours, organisé et richement doté par *Le Progrès de Lyon* sur la place Bellecour, qui réunit des centaines de quadrettes. Suit la création en 1906 d'une Fédération Lyonnaise, puis Lyonnaise et Nationale dès 1913, qui



essaime dans tout le grand Sud-Est. Dans l'Hérault, c'est un instituteur, Jean-Baptiste Sabde, qui fonde à Béziers l'Union Bouilliste de l'Hérault (UBH), chargée d'organiser concours locaux et championnat fédéral autour de règles du jeu et de règlement administratif, sur le modèle de ce qui se fait dans les grandes fédérations sportives nationales. Mieux même, au début 1914, un commerçant montpelliérain, Jean Sabatié, lance un hebdomadaire spécialisé, *Le Bouliste Français*, chargé de promouvoir le sport-boules, et qui se diffuse dans tout le Sud-Est. Tout est donc en place, dès avant la guerre, pour faire de la boule lyonnaise un sport organisé qui se pratique par concours et championnats. Et dans cette période de pluralisme fédéral, le boullisme héraultais s'offre même le luxe d'une scission : en 1913, un conflit aux origines obscures donne naissance à une "Fédération bouliste biterroise et régionale" qui tend à repousser l'UBH de Sabde vers la partie orientale du département, autour de Montpellier. Malgré ce, le jeu lyonnais s'organise sous forme de clubs affiliés, nombreux en ville (une douzaine à Béziers) mais aussi dans le monde rural jusque dans les villages des hauts cantons et de l'arrière-pays. Les grands concours richement dotés organisés à Béziers, Lodève ou Montpellier rassemblent des joueurs issus du Saint-Ponais, du Larzac ou de la garrigue, et drainent des foules assez considérables, qui font du boullisme le loisir sportif le plus populaire et le plus nombreux de l'avant-guerre. En mars 1913 par exemple, la nouvelle fédération biterroise parraine un grand concours en triplettes sur trois boulodromes de la ville (ceux de la Boule Lyonnaise, société organisatrice, de la Boule d'Or et de la Boule Moderne). Les droits d'inscription sont de 6 francs par triplette, mais permettent d'espérer gagner l'un des trois prix de 150, 100 et 50 frs.¹³ (Fig. 1)

Au concours de boules de Lodève organisé en juillet 1913, 48 équipes sont en compétition, qui viennent de tous les environs, de St Maurice du Larzac jusqu'à Aspiran,

mais aussi de Montpellier, Béziers et Narbonne.

La particularité du jeu de boules réside dans une pratique inter-générationnelle : c'est un sport d'adresse qui peut se pratiquer à tout âge, et qui a continué d'exister pendant la guerre en se reposant sur les joueurs trop âgés pour être mobilisés. Certes, les grands concours semblent bien s'être interrompus, de même que la parution du *Bouliste Français*, mais les rencontres amicales ou les défis locaux entre équipes rivales se sont poursuivis durant toute notre période.

La situation du jeu de tambourin n'est pas très différente, en ce sens que les années d'avant-guerre voient un succès grandissant des parties de tambourin¹⁴. A partir du modèle traditionnel des rencontres-défis entre équipes rivales et voisines, se met progressivement en place un système sportif qui privilégie les joueurs vedettes autour desquels se construisent des équipes en compétition pour la prééminence. Une hiérarchie se constitue à l'occasion d'un concours annuel organisé à Pézenas à partir de 1909 et qui mobilise durant tout l'été des équipes représentatives de leur village et un public enthousiaste. A la différence du boullisme, le tambourin n'est pas encore organisé en fédération¹⁵, mais un comité est mis en place à Pézenas pour organiser le calendrier d'un grand concours estival et assurer le bon déroulement des parties, tandis qu'un règlement est édité à fin d'unifier les règles du jeu. De ce fait, le tambourin présente, dès cette époque, certains des caractères des sports modernes. Les articles qui lui sont consacrés dans la presse locale mettent en évidence l'engouement pour les vedettes que sont les joueurs de fond, capables de renvoyer la balle à la volée hors d'atteinte des adversaires, et que les équipes s'arrachent. D'une saison à l'autre, on assiste à un marché des transferts de ces vedettes, autour desquelles les notables qui financent les frais de fonctionnement des équipes, tentent de former le « cinq » le plus performant possible. Cette vedettisation



Fig. 1 - Jeu de boules à Béziers (ADH - 2FI CP 1199 67)



s'accompagne naturellement du supportérisme qui rassemble des foules bruyantes prêtes à faire des kilomètres à vélo pour encourager leur équipe favorite¹⁶.

Notons enfin une dernière caractéristique du tambourin, d'ordre géographique. Non seulement il s'agit d'un sport local, propre au département de l'Hérault et qui ne pousse que des pointes timides vers l'Aude (à Narbonne) et le Gard au-delà de Marsillargues, mais encore dans le département les équipes sont fortement concentrées dans la moyenne vallée du fleuve Hérault, autour de Pézenas. Les équipes sont plus rares dans le Montpelliérais, et quasiment inexistantes dans le Biterrois. (Fig. 2)

Comme pour les boules, les grandes manifestations disparaissent avec l'entrée en guerre : c'est le cas du concours de Pézenas. Mais la pratique du tambourin est, elle aussi, ouverte aux adultes même mûrs, et on cite des champions qui n'ont arrêté de jouer qu'à 60 ans passés. Tout donne à penser que des parties ont continué à se jouer sur les places des villages, même si elles n'ont plus attiré les grandes foules.

Parmi les disciplines sportives modernes, l'athlétisme peut mobiliser des pratiquants comme des spectateurs avides d'exploits individuels ; mais les manifestations mentionnées dans la presse d'avant-guerre se limitent à deux catégories de compétitions : championnat annuel et courses sur route. Les championnats régionaux sont organisés l'été sous l'égide de l'USFSA ou de la FGSPF qui en confient l'organisation à un club volontaire. Pour l'Union, ils ont lieu à Cette puis à Béziers organisés par l'ASB sur le terrain du Gasquino. Dans l'immédiate avant-guerre, la manifestation qui attire une petite foule plutôt élégante et bourgeoise, réunit jusqu'à 80 athlètes issus des principaux clubs de football ou de rugby de la région. Les Catalans et les Biterrois y sont bien représentés, qui se disputent les épreuves classiques de courses, sauts et lancers. Les performances restent très en deçà des

records de l'époque, ce qui est compréhensible car aucun concurrent ou presque n'est un spécialiste : l'athlétisme est une activité de complément qui meuble les mois d'été entre deux saisons hivernales consacrées aux sports collectifs.

Plus continue est la pratique de la course à pied, que certains clubs omnisports organisent selon des modalités diverses : boucles en ville qui offrent un spectacle à la population, en ligne sur des distances très variables, ou encore des cross-country hivernaux qui semblent assez prisés (et peuvent se combiner avec des cyclo-cross). La plupart de ces courses donnent lieu à des récompenses pour les mieux classés, généralement sous forme de prix en nature ou d'« œuvres d'art ». Ces courses à pied sont cependant moins nombreuses et surtout moins populaires que les courses cyclistes.

Le cyclisme comme indicateur de la pratique sportive

L'autre sport populaire de la Belle Epoque est en effet incontestablement le cyclisme. Le monde de la "petite reine" est composite, tant la bicyclette est devenue un moyen de locomotion pour des usages très différenciés. Le tourisme peut donner lieu à des performances athlétiques spectaculaires lorsque, au-delà de la randonnée individuelle, familiale ou en groupe, les jeunes sportsmen se lancent dans des parcours de longue durée, comme le font des étudiants montpelliérains vers la Côte d'Azur, ou un aller-retour jusqu'à Paris. Ce sont aussi des escalades sur les pentes pyrénéennes ou cévenoles que leurs auteurs ne manquent pas de rendre publiques dans la presse admirative. Il existe donc dès avant 1914 une pratique du cyclotourisme qui touche une population bourgeoise assez nombreuse.

De façon plus explicitement sportive, le cyclisme se pratique selon deux modalités : les courses sur route, de la compétition locale au Tour de France, et sur piste grâce



Fig. 2 - Jeu de tambourin à Gignac (ADH – 2FI CP1337 - Bacard photographe éditeur)





Fig. 3 - Ganges : vue du vélodrome Bastide (ADH 2FI CP 1332 – M. Astruc et Paul Roux éditeurs)

aux innombrables vélodromes qui sont apparus dans les villes de province, à la suite du célèbre Vel’ d’Hiv’ parisien.

Le sport cycliste est régi, pour l’essentiel, par l’Union Vélocipédique de France (UVF) qui, autour de 1900, s’était assuré un quasi monopole sur l’organisation du sport cycliste après plusieurs années de luttes avec des fédérations rivales (l’USFSA, la FCAF en particulier) en prenant le contrôle sportif des vélodromes. C’est également l’UVF qui délivre les licences pour la plupart des coureurs, qu’ils soient professionnels ou amateurs¹⁷. Dans chaque département, l’UVF met en place une cohorte de “fonctionnaires” chargés tout à la fois d’une action de propagande à fin de recruter des adhérents, personnes individuelles ou sociétés sportives, et du contrôle sportif de toutes les compétitions courues dans le cadre de l’Union.

Les premiers clubs sportifs, les Veloce-Clubs, apparaissent dès la fin des années 1880, et se multiplient au rythme de la popularisation du vélo comme mode de locomotion ouvert à tous, hommes femmes, enfants, riches ou modestes. On doit constater que, dans l’immédiate avant-guerre, les compétitions cyclistes marquent le pas dans l’Hérault. La vogue des vélodromes, en bois ou en ciment, qui avait touché les dernières années du XIX^e siècle, s’est essouffée depuis. Ces équipements assez rudimentaires (il s’agit souvent de structures mobiles, montées à l’occasion de fêtes locales ou autres manifestations) sont dus à peu près exclusivement à des initiatives privées : des entrepreneurs se lancent dans des investissements qui se révèlent difficilement rentables en raison du nombre insuffisant de compétitions professionnelles au long de la saison, et faute de champions de renom capables d’attirer les foules. Le fait est qu’en 1914, l’UVF qui comptabilise en France une quarantaine de vélodromes affiliés et agrées

en province, n’en mentionne plus un seul en Languedoc¹⁸. Plus généralement, le département de l’Hérault semble peiner à maintenir une dynamique positive. Au congrès fédéral de 1913, tenu à Paris, les organisateurs ne comptent aucune présence de représentants de l’Hérault, pas plus d’ailleurs que des départements voisins. Les nouvelles adhésions de *sportsmen* et de clubs se font rares. Sur cette même période de l’immédiate avant-guerre, le chef délégué Brodard ne peut mentionner que 2 ou 3 nouvelles adhésions individuelles pour son département, et encore s’agit-il probablement d’amateurs de tourisme que l’UVF cherche à attirer. Les sociétés sportives, qui restent nombreuses, renâclent à s’affilier à l’UVF, et organisent leurs courses, tout au long de la belle saison, de façon assez anarchique, entre lesquelles se dispersent les coureurs locaux. Mais à part le passage du Tour de France qui génère des foules considérables dans les villes et villages traversés, nulle grande manifestation cycliste ne soulève l’enthousiasme. **(Fig. 3)**

Des clubs tels que l’Union Vélocipédique de Ganges ou l’Etoile Sportive de Montpellier montent un calendrier tout au long de la saison « qui fera sûrement plaisir aux amateurs de belles courses à vélo ainsi qu’aux sportsmen » (L’Eclair du 16 janvier 1913).

Localement, on assiste à des épreuves, telles que ce cross cyclo-pédestre organisé à Montpellier par l’Amical Vélo-Club à la périphérie de la ville entre l’Agriculture et le Champ de manœuvres (L’Eclair du 5 janvier 1913)

La situation de l’UVF dans l’Hérault est loin d’être unique. Un constat identique est posé dans le Nord, où on assiste à un effondrement des clubs affiliés : de 18 en 1903, ils ne sont plus que 5 en 1913 : « comme dans d’autres régions les exigences draconiennes, la tyrannie de l’UVF indisposent

les clubs ». ¹⁹ Le contournement des rigidités fédérales s'opère par la constitution d'organisations alternatives qui font de la résistance : ainsi de la « Fédération cycliste indépendante du Midi » qui rayonne depuis la Provence. En début 1914, par exemple, l'Union Vélocipédique de Ganges, club dynamique qui possède aussi une équipe de football, annonce son ralliement à cette fédération. L'UVF est confrontée à ce problème en mai 1914, quand elle interdit absolument toutes les courses organisées par cette fédération dissidente. Tous les coureurs qui y prendraient part seraient interdits d'UVF. De nombreux coureurs participent à des « courses interdites », et lorsqu'ils veulent revenir à l'UVF, ils doivent payer de lourdes amendes, ou encore régler 5 ans de cotisation à l'Union pour s'assurer de leur fidélité. La solution la plus fréquente est alors le repli sur soi, et l'organisation d'épreuves locales, ou même tout simplement réservée aux sociétaires.

Cette activité sportive à l'écart des fédérations officielles ne caractérise pas que le cyclisme et l'UVF. Le constat est identique à propos des deux sports collectifs majeurs que sont le rugby et le football ²⁰. Tous les deux, dès leur apparition en France, ont été pris en charge par l'USFSA (Union des sociétés française des sports athlétiques), fédération omnisports proche de Coubertin, et qui prétendait régir l'ensemble des compétitions sportives. Jusqu'au lendemain de la Grande Guerre, le rugby est resté le sport collectif favori de l'USFSA qui s'était assuré le monopole de fait de son organisation. L'Union appréciait dans le rugby son recrutement bourgeois et désintéressé - c'est-à-dire résolument amateur, à l'abri des tentations du professionnalisme. Les footballeurs, longtemps négligés par les dirigeants de l'Union, pour des raisons inverses : pratiques plus populaires et guettées par le professionnalisme qui sévissait en Angleterre, se sont dispersés entre plusieurs fédérations concurrentes, dont l'assise géographique était parfois réduite. Le football a surtout investi les patronages catholiques, justement en raison de son attractivité auprès des jeunes citadins des quartiers populaires que visaient les "patros".

L'emprise du rugby et du football

En Languedoc, le rugby apparut dans les années 1890 a été d'abord un phénomène exclusivement lycéen, c'est-à-dire urbain et bourgeois. Durant cette décennie, les compétitions se sont bornées à quelques rares matchs annuels opposant, sous forme de défis, les équipes des lycées de la région : Perpignan, Carcassonne, Montpellier, puis Narbonne et Béziers. Ces équipes lycéennes se sont vite transformées en clubs estudiantins comme à Montpellier avec l'USEM, ou plus souvent en clubs civils réunissant les fils des familles bourgeoises de la ville. L'apparition plus tardive du football - vers 1900/1902 à Nîmes ou Cette ²¹, 1906 à Montpellier - s'est opérée dans un environnement sportif déjà occupé et a pu bénéficier de l'expérience des activités sportives préexistantes, pour mieux s'imposer à celles-ci (comme à Cette) ou pour composer dans un premier temps en cohabitant (ainsi à l'USEM de Montpellier, de même qu'au Stade Toulousain ou à l'Olympique de Marseille). Mais si les clubs de rugby sont restés dans le giron de l'USFSA jusqu'en 1920, le football héraultais,

s'est partagé, avant guerre, entre l'USFSA et, à partir de 1910, la fédération des patronages (la FGSPF : Fédération gymnastique et sportive des patronages de France). Encore faut-il remarquer que seule l'USFSA exige des clubs structurés sous forme associative avec un bureau directeur responsable. Malgré ce, la déclaration en préfecture n'a alors rien d'automatique, et plusieurs années peuvent séparer la constitution effective d'un club de son officialisation administrative. C'est particulièrement vrai pour les clubs des patronages catholiques, adossés aux paroisses, dont on peut penser qu'ils ne sont pas toujours pressés de faire allégeance aux lois de la République, en cette période de crise entre l'Eglise et l'Etat.

Quand on cherche à préciser les modalités de diffusion régionale de ces deux sports, on doit observer que tant le rugby, regroupé au sein de l'USFSA, que le football, éclaté entre deux fédérations concurrentes, présentent une caractéristique commune : leur incapacité à convaincre l'ensemble des pratiquants. Durant toutes ces années d'avant-guerre, seule une minorité d'équipes accepte d'entrer dans les cadres fédéraux qui leur sont proposés, et il est donc nécessaire d'évaluer la part des pratiques non encadrées.

Commençons par tenter d'évaluer les effectifs de clubs affiliés.

Les modalités de la pratique sportive

Côté USFSA, le Languedoc, d'abord rattaché à un Comité du Sud dont le siège était à Toulouse, s'est autonomisé en 1906 ²² : les rugbymen comme les footballeurs ont désormais participé à leur Championnat du Languedoc, organisé par un comité régional installé à Cette ²³. C'est la participation à ces championnats qui motive et légitime l'affiliation à l'Union. Il faut donc reconstituer les effectifs de clubs unionistes ²⁴ à partir des résultats des compétitions officielles tels que rapportés dans la presse régionale, avec tous les aléas de rubriques sportives encore balbutiantes. La caractéristique commune aux compétitions organisées par l'Union est le petit nombre d'équipes engagées, ce qui signifie un calendrier très bref, que seuls les matches amicaux permettent de garnir entre octobre et juin.

En rugby, les clubs unionistes sont pour l'essentiel distribués entre l'Aude et les Pyrénées-Orientales, l'Hérault occupant une position très marginale. Inversement, le football est inconnu dans l'Ouest du comité régional, et tous les clubs se répartissent entre le Gard et l'Hérault. (Fig. 4)

En dépit de renseignements imprécis et lacunaires, il est possible de proposer un tableau des clubs unionistes en compétition dans l'année 1913-1914, centré sur l'Hérault. Les championnats du Languedoc se jouent sur deux ou trois niveaux hiérarchiques (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} séries) qu'il n'est pas facile d'identifier clairement.

(Tableau clubs USFSA)

Les petits clubs de rugby affiliés, hors Hérault, ne nous sont guère connus, en particulier en Roussillon. Au total, on peut estimer à moins de 50 les clubs USFSA du Languedoc, football et rugby réunis ²⁵. En 1914, l'élite de 1^{ère} série est des plus réduite : 4 clubs en rugby (AS Perpignan, SO Perpignan, RC Narbonne et AS Carcassonne), et trois



Fig. 4 - Une équipe de l'Olympique de Cette avant guerre (coll. Cortade)

Clubs USFSA

	Aude / P-O	Hérault	Gard
Rugby	AS Perpignan SO Perpignan RC Narbonne RC Perpignan AS Carcassonne Stade Roussillonnais Torreilles AS Narbonne SA Narbonne Gallia Narbonne US Quillan US Castelnaudary FC Lézignan	AS Béziers SO Béziers RC Cette US Lespignan AS Quarante	
Football		OI Cette Montpellier FC AS Cette RC Agde Stade Béziers Sports US Balaruc RC Lunel AS Ecole Commerce Montp. AS Frontignan Stade Lunaret Montpellier Cette Sport RC Cette US Cette Stade Musical Cettois	FC Nîmes AS Nîmes UC Vergèze Stade Beaucaire RC Beaucaire RC Uzès Etoile Sportive Bagnols FC Beauvoisin



en football (O Cette, FC Montpellier et FC Nîmes), qui reflètent bien l'état des forces de ces deux sports. Aux niveaux inférieurs, 2^{ème} et 3^{ème} séries, on peut estimer au total la présence de 6 à 8 poules géographiques constituées de 5 à 6 équipes chacune (mais les clubs de 1^{ère} série y sont fortement présents par leurs équipes secondes et troisièmes, ce qui réduit d'autant le nombre de clubs distincts.

Quant à la FGSPF, la fédération des patronages catholiques, plusieurs clubs y sont affiliés à Montpellier, et peut-être quelques autres à Béziers, mais ici encore il est difficile de savoir si la fédération regroupe tous les patronages paroissiaux, ou seulement une minorité d'entre eux. Sur un plan sportif, des rencontres régulières opposent les équipes montpelliéraines, classées elles aussi en séries hiérarchisées. La saison 1913-1914 mettait en avant le Sport Club Montpellier, bien structuré et qui joue fréquemment contre des clubs « civils ». Il participe pour la première fois au championnat de France de sa fédération, et est éliminé dès son premier match par les Sports Athlétiques Provençaux de Marseille. Il semble qu'il partageait la 1^{ère} série régionale avec le Green Star (qui était l'équipe du petit séminaire). Les équipes réserve des deux clubs sont en compétition, en séries inférieures, avec la Jeunesse chrétienne sportive, le Stade Saint Roch, le Stade Saint François, le Golden Star, le Hardy Club.

Cette évaluation faite, il faut confronter les effectifs fédéraux à la masse des clubs indépendants. Le terme de club ne doit pas masquer la fragilité de ces regroupements de joueurs qui forment une équipe pour se lancer à l'assaut de ses voisins et nécessairement rivales. La plupart du temps, point de déclaration en préfecture – ne serait-ce que parce que les promoteurs sont le plus souvent encore mineurs, et surtout parce qu'ils ne veulent pas s'embarasser de formalités administratives. Tout au plus désignent-ils un secrétaire, et choisissent un siège pour leurs réunions, une arrière salle de café le plus souvent. Le club, c'est d'abord et souvent uniquement, un nom qui se choisit pour s'identifier dans un stock relativement limité d'appellations possibles. Et même là, les hésitations semblent fréquentes, et contribuent à brouiller les identités. D'ailleurs, les effectifs sont fluctuants, les joueurs vont d'un club à l'autre, prêtent volontiers leur concours pour compléter l'effectif d'une autre équipe en difficulté, et l'on comprend qu'il ne saurait être question de licence annuelle en bonne et due forme. Le terrain de jeu est un terrain vague sommairement aménagé les matins de match. Les autorités militaires prêtent - ou louent²⁶ - un emplacement sur les champs de manœuvre dans les villes de garnison ; sinon, un arrangement avec un propriétaire à l'esprit sportif fera l'affaire, malgré les sols bosselés, pierreux et dangereux.

La diffusion géographique des pratiques

L'aspect le plus important de l'activité sportive d'avant-guerre est la prolifération des petits clubs qui jouent à l'écart des grandes organisations, en "indépendants", pratiquant leur sport sans contraintes d'une façon que l'on peut qualifier de "sauvage" au regard des normes du sport moderne. Certes, les règles du jeu sont connues et communes à tous les participants, c'est l'organisation des rencontres qui reste très libre. Cette exubérance du

jeu se révèle surtout dans le football. La lecture de la presse régionale montre à l'évidence la spontanéité des rencontres entre petits clubs, négociées en permanence au coup par coup, que viennent tempérer ici ou là, des embryons d'organisation sous forme de "championnats indépendants" initiés par tel ou tel club plus ambitieux.

Prenons d'abord la mesure de la masse de ces petits clubs, qui touche aussi bien les villes de la région que les zones rurales. Un relevé systématique des rubriques sportives dans les deux grands quotidiens de Montpellier qui couvrent de façon inégale l'actualité régionale, aboutit à évaluer les clubs de football en 1913 et 1914 à près de 90 clubs dans le seul département de l'Hérault. Ce total impressionnant englobe toutes les équipes signalées à l'occasion d'une rencontre effective, quel que soit leur statut, affiliées ou non à une fédération²⁷. Pour le Gard, dont l'actualité (sportive ou non) est beaucoup moins bien couverte par les éditions montpelliéraines, seules disponibles, de l'*Eclair* et du *Petit Méridional*, les entrefilets consacrés aux résultats du football dominical ou des matches scolaires du jeudi sont moins nombreux, surtout dans l'Est rhodanien du département. Notre pointage dépasse la quarantaine de clubs, certainement très en deçà de la réalité. Mais la comparaison entre les deux départements met en évidence des caractéristiques communes. Dans les petites villes ou les gros villages, la concurrence semble féroce entre sociétés trop nombreuses pour être vraiment solides. Ainsi à Frontignan, pas moins de 4 sociétés naissent en quelques mois : l'Association Sportive, le Stade, le Racing Club et le Frontignan Sportif. Il en est de même à Lunel avec le Gallia, le Sporting, le Stade et l'Union Sportive. Même inflation chez les voisins de Marsillargues (4 clubs), ou encore à Mèze (3) et Pérols (3). Dans le Gard, le phénomène touche Beaucaire, avec le Stade, l'Etoile Sportive, l'Union Sportive, le Frater Club, le Sporting Club, et même un Scholl Club à l'Anglais hésitant. A la Grand-Combe, dans le bassin minier, ce sont trois sociétés qui se partagent les amateurs : le Stade Sainte-Barbe, qui deviendra le grand club des mineurs, mais aussi le Sporting et l'Olympique. Une fièvre semble saisir chaque groupe de footballeurs, habitants d'un quartier, habitués d'un café, camarades d'école ou de travail, de fonder une équipe et de se lancer dans la mêlée générale. On assiste ainsi, dès avant la guerre, à un phénomène qui s'est encore développé tout au long des années 1920, et qui a poussé alors les instances dirigeantes de la Fédération de football (FFF) à inciter les clubs à des fusions et des regroupements pour leur assurer une assise plus pérenne.

Un deuxième constat porte sur la diffusion géographique du football. Dans l'Hérault, c'est incontestablement dans la plaine littorale que naissent les sociétés sportives : tout autour du bassin de Thau, en raison du prestige de l'Olympique de Cette (Frontignan, Poussan, Gigean, Mèze, Bouzigues, Balaruc), mais aussi dans le Montpelliérais, malgré l'absence de tout grand club emblématique dans la ville chel-lieu (Palavas, Pérols, Villeneuve les Maguelonne, St Georges d'Orques, Fabrègues, Pignan, Courmonterral, Vendargues, Castries). Le centre du département, et plus encore les hauts-cantons, sont atteints plus difficilement. Une percée se tente vers Lodève (ville de collège et de



garnison), en passant par Gignac, et Saint André de Sangonis ; Ganges reste isolée, et le Saint-Ponais est un désert. Il n'en est pas de même dans le Gard, où la plaine est certes atteinte depuis Sommières et Aujargues jusqu'à Beaucaire, avec Aimargues, Vauvert, Remoulins, Saint-Gilles... mais ce sont les Cévennes qui marquent un fort dynamisme autour d'Alais (6 clubs repérés), à Anduze, Bessèges, Cardet, Lézan, Saint-Ambroix ou Molières. Quant à Nîmes, la dizaine de clubs mentionnés dans nos sources ne rend probablement compte que très mal des pratiques sportives de la ville.

Un autre point et à remarquer : l'apparition de sociétés ancrées dans un milieu professionnel. C'est vrai dans le Gard pour le Stade Sainte-Barbe qui recrute chez les mineurs de la Grand-Combe. Mais le secteur tertiaire se manifeste également à Montpellier : d'une part dans le secteur bancaire, où la Société Générale met en place une politique active de loisirs sportifs pour ses employés avec le CASG (Club athlétique de la Société Générale) affilié à l'USFSA, et qui fait des émules au Comptoir d'Escompte ; et d'autre part, une tentative originale se fait jour avec le Rasoir Sportif qui regroupe des garçons coiffeurs de la ville appelés à jouer contre les clubs locaux (Un club du même type est né à Narbonne, en rugby cette fois, avec les employés du grand magasin Les Dames de France).

Enfin, il convient de mettre en évidence la situation très particulière du sport montpelliérain en 1914. C'est la seule grande ville qui n'ait pas encore de terrain clôturé, correctement engazonné, susceptible d'accueillir des spectateurs payants. Le meilleur club de la ville, le Montpellier FC, qui a succédé au Stade Michelet, et qui regroupe quelques uns des meilleurs joueurs locaux (du moins ceux qui n'ont pas été attirés par les sirènes du grand voisin cettois), club bourgeois au demeurant dont le siège est au célèbre café de la Paix de la rue Maguelone, joue ses matches sur le terrain de la Paille, proche de la gare Chaptal, qu'il partage avec d'autres, et sur lequel il est à peu près impossible de faire les moindres recettes. Lors de la réception de l'AS Nîmes en novembre 1913, le club se voit contraint de "faire la manche" : « A l'occasion de ce match, et pour couvrir les frais de déplacement des Nîmois, les dirigeants du Montpellier FC distribueront sur la touche des tickets d'accès sur le terrain à 0,20 frs. Ils font appel au bon esprit sportif des Montpelliérains en cette circonstance. »²⁸

Ce handicap économique interdit de construire une hiérarchie solide des clubs de la ville, et Montpellier est donc le théâtre d'une poussière de clubs fragiles, instables, et sans ambition. La presse évoque d'ailleurs assez fréquemment le « désert montpelliérain » qui fait les gorges chaudes des Cettois et des Nîmois mieux pourvus.

Défis et championnats locaux

La masse de ces clubs fragiles et sans moyens financiers est conduite à vivre la compétition sportive sur des modes particuliers ; il s'agit le plus souvent de tenter d'exister et de se construire une reconnaissance collective en se lançant dans une site de face-à-face ou de défis vis-à-vis d'équipes plus huppées, dans l'espoir de coups d'éclat glorieux ; et une autre solution est de participer à des

compétitions locales plus ou moins spontanées, mais qui rassemblent des rivaux et voisins désireux de s'étalonner. C'est ce qui est à l'origine d'initiatives comme celle d'une « jeune société » de Cette décidée à organiser pour la saison 1913-1914 « une épreuve de football association qui sera réservée aux seules équipes de la région ne prenant part à aucune des épreuves des Fédérations... elle permettra à quelques petits clubs aujourd'hui inconnus de se révéler et de se mettre en vedette ».²⁹ Au printemps 1914, c'est autour de Mèze que s'organise un championnat local réunissant deux équipes mézoises, deux autres de Poussan, ainsi que des clubs de Gigean, Montbazin, Villeveyrac et Cette : voici une forte concentration de footballeurs que ne recense aucune fédération sportive.

Très symptomatique de cette situation d'ensemble du football régional de l'époque, le cas du Montpellier Sportif, club aux assises populaires qui tente d'asseoir son existence dans plusieurs disciplines : football et rugby, mais aussi athlétisme et cyclisme. *La Vie montpelliéraine et régionale*, hebdomadaire mondain, n'hésite pas à s'intéresser aux sports à la mode et ouvre ses colonnes à des chroniqueurs tels que *Drive*³⁰. Ce dernier compte les aventures du club montpelliérain qui cherche à reprendre le flambeau de l'ancienne *USEM* estudiantine, et à maintenir une activité sportive de bon niveau dans la capitale régionale. Deux initiatives de sa part sont diversement jugées par *Drive* durant l'année 1911. En janvier, le Montpellier Sportif UC lance un défi à l'Olympique de Cette !!!!, défi refusé par les Cettois, et *Drive* conseille charitablement aux présomptueux : « Que les Montpelliérains rencontrent tout d'abord toutes les équipes de leur série : Alais, Calvisson, Vergèze, etc... Qu'ils passent ensuite aux équipes de 1^{ère} série en commençant par celles dont la valeur est moindre, Nîmes ou Calvisson » avant de prétendre se frotter aux champions cettois³¹. Un mois plus tard cependant, *Drive* se montre plus accommodant à propos d'« une très intéressante innovation du Montpellier Sportif. Ce club à qui manque peut-être uniquement l'appui financier de personnalités connues vient de créer un championnat de Montpellier avec une formule nouvelle, un handicap... Mais je relève au nombre des engagés un certain nombre de clubs qui n'appartiennent pas à l'USFSA. Dans ces conditions, je crains bien que le Comité régional n'ait à intervenir et ne prie le MS de choisir entre les Fédérations celle à laquelle il préfère se rallier ; en tout cas, il n'admettra pas le cumul. » Malgré ces menaces, les semaines qui suivent voient s'affronter, réparties en deux séries les équipes d'une pluralité de clubs³² locaux : l'Etoile Sportive, le Racing Club, le Sport Club (de la FGSPF), l'Espérance (émanation d'un groupe estudiantin d'Action Française), l'Etoile filante, le Lycée-Sport, le Stade Michelet (du nom de l'école primaire supérieure) qui remporte finalement le titre³³.

Ce mode de fonctionnement du Montpellier Sportif suggère plusieurs remarques. Voici un club affilié à l'USFSA qui vivote dans les profondeurs de la 2^{ème} série du Languedoc, dans une période où Montpellier est dépourvu de club emblématique, et qui pour se faire reconnaître s'essaie à plusieurs stratégies possibles. La plus évidente à cette époque est d'obtenir un match contre un grand



club (l'O Cette en l'occurrence) qui attirera la curiosité du public, en lui lançant un défi ; la rivalité ainsi provoquée rapproche le petit du grand³⁴. Ce type de démarche qui court-circuite la logique de la compétition réglée par les fédérations sportives, est un pari qui repose sur l'accord du partenaire défié ; parti perdu dans le cas du Montpellier Sportif, tant l'écart de grandeur, mesuré par les résultats obtenus dans la compétition réglée, invalide l'idée même d'une rivalité possible³⁵. Mais cette modalité de la rivalité sportive par défis se rencontre fréquemment dès lors que des clubs ne s'affilient pas à une fédération et n'accèdent pas à un championnat réglé.

Un autre aspect à retenir dans l'aventure du Montpellier Sportif est la capacité à improviser une compétition locale baptisée championnat avec le moins de contraintes organisationnelles possibles : participe qui veut, quel que soit son niveau ; d'où l'introduction d'un handicap, comme dans les courses de chevaux, pour égaliser les chances. C'est ainsi qu'on voit le Montpellier Sportif battre l'Etoile Sportive 5-0, score ramené à 5-3 grâce à trois points de handicap.

Ce championnat local ouvert interroge aussi sur la politique sportive de l'USFSA, en même temps que sur sa capacité effective à l'appliquer. L'Union a cherché constamment à rassembler sous sa bannière le maximum de disciplines sportives, et quand elle ne parvenait pas à s'assurer un monopole de gestion comme pour le football ou, un certain temps, pour le cyclisme, les conflits frontaliers avec les fédérations concurrentes donnaient lieu à des exclusions pur les sportifs ou les clubs qui cherchaient à louvoyer entre les appartenances fédérales. Les avertissements de Drive à l'égard du club montpelliérain sont dans la ligne unioniste d'interdiction de rencontres sportives avec des clubs affiliés à la fédération des patronages, mais restent plus flous à l'égard d'équipes sans affiliation, qui sont aussi les plus nombreuses. Ces ostracismes fédéraux entravent la libre organisation de rencontres sportives, à une époque où les compétitions officielles (fédérales) sont courtes en raison du petit nombre des participants, et où donc il faut meubler l'essentiel du calendrier avec des matchs "amicaux" négociés de gré à gré. Pour continuer avec le Montpellier Sportif, très significative est l'annonce d'un match avec l'Association Sportive d'Alais en 1912 : « Les sportsmens (sic) viendront nombreux car ils savent très bien qu'un match amical est toujours plus intéressant à tous les points de vue qu'un match de championnat. »³⁶

Côté rugby, il faut convenir que l'Hérault est assez désertique, et qu'en deçà des clubs officiellement affiliés à l'USFSA (l'AS Béziers et le SO Béziers, le Rugby Club de Cette et l'US Lespignan), la presse consultée reste à peu près muette sur d'éventuels matches engageant des équipes de villages, hors peut-être Quarante. Béziers présenterait un Cercle Sportif, et Montpellier un Rugby Club très discret ; dans le chef-lieu, le ballon ovale est surtout tenu par les militaires originaires du sud-ouest des deux régiments d'artillerie et du génie en garnison.

Rien de semblable, donc, à ce que connaît l'Aude : dans un ouvrage publié en 1998 par les Archives départementales à Carcassonne³⁷, une liste des clubs de rugby audiois avant 1914 s'établit à près de 30 sociétés à l'existence avérée,

dont une vingtaine implantées dans des villages. C'est dire que deux-tiers des sociétés de rugby n'ont pas jugé bon de s'affilier à la seule fédération officielle apte à organiser des compétitions ordonnées. A la veille de la guerre, toutes ces équipes ne sont peut-être pas encore en activité, mais le Narbonnais en particulier semble bien fourni en équipes : outre les 5 ou 6 clubs qui existent alors à Narbonne même à l'ombre du Racing Club, on trouve du rugby dans des villages tels que Bizanet, Coursan, Marcorignan, Nissan, Ouveillan, Saint-Marcel, Sallèles ou Sigean. C'est donc dans le département voisin que les rugbymen de Béziers et de Cette vont chercher leurs adversaires.

Petites rivalités entre amis

La déclaration de guerre et la mobilisation générale à partir d'août 14 ont stoppé net les projets de la saison sportive 1914-1915. Les responsables des fédérations tout comme les membres des clubs en âge de combattre laissent des vides tels qu'aucune compétition ne semblait possible. Ce n'est qu'au bout de plusieurs mois, lorsque s'est dissipée l'illusion d'une guerre courte, qu'est apparue la possibilité de reprendre un rythme de vie plus habituel pour tous ceux qui n'étaient pas - ou pas encore - directement impliqués dans les opérations militaires.

La presse généraliste locale permet de suivre tant bien que mal - la part qu'elle consacre aux *events* sportifs est évidemment des plus réduite - le calendrier des rencontres proposées dans le département. Mais la période de guerre a connu également des publications spécialisées que ne rebute pas la dureté des temps. C'est ainsi que 1916 voit naître à Toulouse l'hebdomadaire *Rugby* qui, malgré son titre restrictif, assure une couverture aussi large que possible de l'activité sportive dans tout le grand Sud-ouest, Languedoc compris. L'éditorial de son premier numéro précise les objectifs de la nouvelle publication. Entre une presse quotidienne qui fait du sport le cadet de ses soucis, et les feuilles spécialisées parisiennes oubliées de la province, il y a place pour « un organe sportif provincial qui vienne en aide aux clubs, en créant entre eux un lien effectif, en faisant de la publicité autour des manifestations athlétiques, en renseignant le public sur les événements sportifs intéressants, en enseignant à tous l'utilité bienfaisante des Sports. »

L'essentiel des événements sportifs se déroule dans la saison d'hiver - *grosso modo* d'octobre à mai - et se déroule sur les terrains de football et dans une moindre mesure de rugby³⁸. Ces sports d'équipes mobilisent le plus grand nombre de pratiquants et surtout de spectateurs, les réunions sportives s'insérant ainsi dans le calendrier des loisirs populaires institués, à côté des séances de cinéma ou des représentations théâtrales.

C'est donc sur ce secteur des sports collectifs que nous concentrerons nos analyses dans les pages qui suivent. Le double aspect que nous voudrions mettre en évidence concerne, d'une part le développement (et non l'assouplissement) des sports d'équipe, tout particulièrement d'un point de vue géographique, avec la diffusion vers de nouvelles couches de pratiquants ; et d'autre part les formes que prennent ces compétitions en l'absence d'instances institutionnelles de régulation.





Fig. 5 - Le stade de l'Olympique de Cette (ADH 2FI CP 1809 – Bardou Alexandre photographe éditeur)

L'histoire du sport a bien perçu l'impact de la guerre sur les grands clubs : ce sont eux qui ont vu le plus fortement se dégarnir leurs effectifs de jeunes hommes en pleine possession de leurs moyens physiques. Ces coquilles vides sont restées à l'abandon, et les tous jeunes joueurs (que l'on classerait aujourd'hui dans les catégories cadets ou juniors) ne se sont pas sentis autorisés à prendre la place des équipiers titulaires. C'est ainsi qu'à Cette, le stade de l'Olympique a été fermé et interdit d'accès en attendant des jours meilleurs. (Fig.5) De même les grands clubs de rugby audois ou catalans se sont mis en sommeil. Malgré ce, il n'est pas possible de faire des années de guerre une simple parenthèse vide, puisque la pratique sportive s'est poursuivie selon des modalités imposées par les circonstances ; et ce n'est surtout pas souhaitable, car on perdrait ainsi des clés essentielles à la compréhension de l'enracinement du sport dans la société française.

Progressivement, les jeunes joueurs qui attendaient l'appel se sont organisés et ont formé des équipes auxquelles, par respect pour leurs aînés, ils ont donné des noms de remplacement : les jeunes de l'AS Perpignan, championne de France de rugby en juin 1914, sont devenus les *Green Devils* Perpignans, et les cadet de Narbonne se sont présentés comme *White Jumpers*. A Cette, où les dirigeants du club ont refusé de continuer leur activité, ce sont quelques cadets olympiens qui s'associent aux joueurs du Juniors Club pour créer de toutes pièces sous la houlette de l'Anglais Gibson le Football Club de Cette, qui représentera désormais l'élite du football héraultais.

Mais la crise qui atteint les clubs les plus matures épargne paradoxalement les plus jeunes et les plus fragiles. Ceux-ci sont peuplés de très jeunes joueurs qui prennent sans problème la relève de leurs aînés, ou créent tout simplement de nouvelles sociétés pour continuer à pratiquer leur sport. C'est avec cette cohorte de clubs de quartiers ou de villages que le football - et à un degré

moindre le rugby - que la vie sportive va continuer durant les années de guerre.

Le pointage que nous avons réalisé pour l'année 1916 (qui couvre ainsi les saisons sportives 15-16 et 16-17) donne une idée assez précise de la pratique du sport en temps de guerre. Encore plus que pour l'évaluation des effectifs de clubs en 1913, il est très vraisemblable que la presse régionale est un filet à trop grosses mailles pour ramener tout le menu fretin des équipes de villages. Malgré des zones d'ombre, les résultats obtenus font montre d'une activité sportive considérable et dynamique, qui ne marque aucune rupture véritable avec l'avant-guerre. Sur l'ensemble des petits clubs, on peut distinguer deux types d'évolution. D'un côté, il semble bien que les phénomènes concurrentiels qui multipliaient les clubs des petites villes ont fait place à des regroupements moins nombreux, faute de combattants : à Frontignan ou à Marsillargues, les équipes se font plus rares. Mais d'un autre côté, on voit bien comment la pratique du football (et même, à une autre échelle, du rugby) grignote du terrain, et investit des territoires jusque là à peu près vierges.

A partir de la presse régionale, nous avons recensé pour cette année 1916 les mentions de 80 clubs de football aux dénominations distinctes dans le seul département de l'Hérault. A Montpellier, il existe toujours une vingtaine de clubs, aussi bien des équipes solides telles le Sport Club ou le Stade Lunaret, que de nouveaux venus très divers : par exemple, une Bourse Sportive serait en mesure d'aligner 4 équipes, tandis que l'Etoile bleue pourrait être un club de patronage probablement lié à la fanfare de ce nom qui anima la ville pendant plusieurs générations. Notons aussi un Standard Club qui pourrait être un hommage au Standard de Liège, club emblématique de la ville belge illustrée en 1914, ou peut-être monté par des réfugiés de Wallonie³⁹.

De son côté Cette présente une douzaine de clubs, parmi lesquels l'Olympique, finaliste du championnat de France USFSA en 1914, a été remplacé de fait par le Football Club dirigé par Gibson et quelques jeunes joueurs.

L'évolution la plus intéressante consiste en l'homogénéisation progressive du territoire départemental : les zones blanches s'amenuisent progressivement au-delà de la plaine littorale déjà bien dotée en clubs avant-guerre. Sur la bande côtière, des mouvements s'observent dans des directions contraires : Pérols ou Palavas disparaissent de la carte, mais ce sont d'autres villages qui se manifestent tout au long de la route nationale, Marseillan, Galargues, Lunel-Viel, Valergues, ou encore Vendargues qui voit naître trois clubs distincts. Un peu plus au nord, apparaissent Florensac (3 clubs aussi), Montagnac, Paulhan, Brignac, Pézenas ou Valros. La garrigue montpelliéraine est touchée à St Drézéry et St Bauzille de Montmel. C'est l'arrondissement de Lodève qui voit le plus fort dynamisme, avec un pôle entreprenant à St André de Sangonis qui suscite, semble-t-il, l'émulation de plusieurs communes environnantes : du Ballon Sportif de Montpeyroux au Stade Olympique de Clermont, en passant par les Zèbres de Ceyras (dont on imagine le couleurs du maillot), et le Ballon Sportif d'Aniane. A Gignac, l'Etoile catholique aurait été remplacée par le Ruban étoilé, et à Lodève la jeunesse collégienne suscite plusieurs clubs rivaux. Enfin, on voit les hauts-cantons s'initier au ballon rond avec le Stade Saint Ponais et l'AS du Jaur, qui entament des rencontres avec l'AS Bédarieux.

Au rugby, l'USFSA maintient les championnats régionaux qui se jouèrent avec un nombre très limité de clubs⁴⁰. En Languedoc, la compétition ne concernait que les principales villes, Green Devils de Perpignan, CO Carcassonne (qui remplaçait l'Association Sportive), White Jumpers de Narbonne, et l'AS Béziers, qui avait réussi à sauvegarder son organisation. Derrière ces formations de premier plan, le rugby se pratiquait de façon à peu près régulière dans les petites villes audoises de Quillan, Coursan ou La Nouvelle, tandis qu'à Limoux, la rareté des joueurs disponibles avait contraint à la fusion de l'Etoile Sportive et du Football Club. Plus épisodiquement, des matches sont relatés à Castelnaudary, Douzens, La Redorte, Alzonne, Ouveillan, Stade Lézignan. Dans l'Hérault, il est difficile de savoir ce qui relève du maintien en vie et de la naissance pour le Racing Club d'Olonzac, l'ES Maraussan, et surtout pour plusieurs club biterrois : les Harlequins, la Jeunesse sportive, le Midi Sportif, le FC Saint-Jacques et le Racing Club Béziers. Ainsi dans le Biterrois tout au moins, la période de guerre aurait vu également un développement de petits clubs formés de très jeunes joueurs.

Les rencontres sportives entre ces jeunes joueurs qui gèrent leur équipe en dehors de toute organisation, obéissent aux coutumes que nous avons vues déjà avant guerre : matches arrangés au gré à gré, par accord mutuel et le plus souvent amical ; défis lancés en direction d'un autre club ou à la cantonade : les relèvent qui veut ; ou enfin, organisation d'un « championnat » local, aux dimensions d'une ville, d'un canton ou d'un arrondissement, qui implique moins un calendrier organisé entre les inscrits qu'une suite de rencontres dont on espère pouvoir tirer

un vainqueur final. Tel est le pain quotidien du « football de guerre » tendu entre l'échange amical et la rivalité exacerbée. Cette forme généralisée de pratique sportive, surtout entre nouveaux arrivants qui découvrent l'ivresse de la compétition, peut être illustrée par quelques cas particulièrement significatifs.

Les propositions publiques de rencontres, par voie de presse, peuvent prendre cette forme, utilisée par le tout nouveau club de l'Etoile Catholique de Gignac : après avoir donné la composition des deux équipes qu'il a réussi à former, « les deux équipes sont à la disposition des clubs du département qui voudront les rencontrer. Contre l'équipe 1ère, les adversaires devront avoir au moins 17 ans, et 16 ans au plus contre l'équipe 2^{ème} »⁴¹. Mais le ton peut aussi être moins neutre : « Nous sommes heureux d'apprendre aux nombreux amateurs de football que les Zèbres Ceyradois, s'étant maintenu jusqu'ici dans son entraînement, vient de la façon la plus amicale de lancer un défi à n'importe quelle équipe de la région » ; et après avoir donné la composition de son onze, conclut que « avec une telle équipe, le championnat de l'arrondissement de Lodève sera ardemment disputé. »⁴² De la même façon, le Ballon Sportif de Montpeyroux, qui a battu l'équipe de Popian 1-0 « après une partie violemment disputée » se sent pousser des ailes et, par la plume de son trésorier, « lance un défi à n'importe quelle équipe de l'arrondissement de Lodève »⁴³.

Dans le flou généralisé, il est parfois difficile de déterminer la valeur accordée à une rencontre, les deux adversaires divergeant sur l'interprétation à donner de la partie. C'est ainsi qu'à Montpellier, un match est joué entre le Stade Lunaret et l'Etoile Bleue, remporté 1-0 par cette dernière équipe. Une semaine plus tard on apprend que « l'Etoile Bleue ayant considéré comme un match la partie amicale que lui avait proposée le Stade Lunaret le dimanche 12 courant, celui-ci lui demanda sa revanche qui eut lieu hier après-midi. Le Stade cette fois au complet affirma sa supériorité et remporta la victoire par 3 buts à 0. Arbitrage impartial de M. Duroux »⁴⁴. Ces petits conflits n'épargnent pas des clubs de patronage en principe pacifiques ; au même moment, et toujours à Montpellier, une dispute oppose le Sport Club et le Stade St Roch adhérents à la FGSPF : le Sport Club qui avait déclaré, dans un communiqué, avoir battu St Roch 3-1, s'attire une réponse acerbe « Le match de dimanche dernier n'était pas considéré comme une revanche. La meilleure preuve en est que cette équipe a dû fournir au Sport Club deux de ses meilleurs équipiers pour égaliser les forces des deux camps. En outre, la partie s'est terminée par 2 buts à 1 et non par 3-1. »⁴⁵

Mettons une dernière touche au tableau avec les aléas d'un championnat local improvisé, celui que lance le Groupement Sportif du 2^{ème} Régiment du Génie de Montpellier, sous forme de défi à la cantonade. La presse signale le « grand *event* sportif » qui aura lieu le 16 avril 1916 sur le terrain du Parc à Ballon (derrière la citadelle) puisque le Stade Montpelliérain a relevé le défi : « une partie comme nous n'en avons sûrement jamais vu dans notre cité. » Le 2^{ème} Génie bat le SM 3-0 et devient « champion de Montpellier, le défi qu'elle a lancé

à toutes les sociétés de notre ville n'ayant été relevé que par le Stade Montpelliérain. » Mais quelques jours plus tard, le journal publie un communiqué du Racing Sport affirmant « qu'il n'avait pas cru répondre au défi du 2^{ème} Génie, ayant déjà battu cette équipe 3-0. Mais puisque ces Messieurs le désirent, prenez note : le Racing Sport Montpelliérain, équipe 1^{ère}, sera à la disposition du 2^o Génie le dimanche 30 avril sur son terrain du Champ de Manœuvre. ». Le 1^{er} mai, le Racing Sport constate que le 2^{ème} Génie ne s'est pas présenté sur le terrain pour jouer cette demi-finale du championnat, ce à quoi le 2^{ème} Génie rétorque le 3 mai que ses joueurs étaient en permission ce jour là. « D'ailleurs, les équipiers du RSM n'étaient pas sur le terrain, contrairement à son affirmation. L'équipe du 2^{ème} Génie tient à réfuter ce mensonge, et, consciente de sa valeur, maintient ses prétentions au titre de Champion de Montpellier. »⁴⁶ Au même moment exactement, des rencontres entre les clubs de Lunel et Marsillargues donnent lieu à des échanges de communiqués tout aussi tendus, sur fond de rivalités anciennes entre les deux cités voisines.⁴⁷

Comme on s'en rend compte avec la multiplicité de ces situations qui peuvent vite devenir conflictuelles, et qui fourmillent dans la presse, le système de compétition sportive qui s'instaure dans cette période de vacance des pouvoirs organisés doit beaucoup moins à une « culture de guerre » qui aurait saisi les adolescents méridionaux, qu'à une logique de la rivalité aux racines très anciennes, fondée sur la défense publique de l'honneur des groupes, et qui se joue dans l'immédiateté des défis en face-à-face, et non dans la construction patiente d'une supériorité acquise méthodiquement au fil des rencontres. C'est une interprétation de ce type que nous pensons pouvoir proposer pour les incidents de match, assez nombreux, et qui touchent davantage le public des bords de touche que les joueurs eux-mêmes. La presse mentionne des incidents autour de certains matches, amicaux ou de championnat. Ainsi, le match AS Béziers-SO Perpignan (*Rugby* n° 18 du 3 février 17), fut « émaillé de divers incidents provoqués par un public chauvin et antisportif. » Un correspondant catalan écrit au journal : « Le SOP remercie le public biterrois de l'accueil par trop chaleureux qui lui a été fait. Les équipes étrangères se rendant à Béziers ont, paraît-il, la même réception. Quel intérêt a-t-il, ce public, de crier et de menacer même les équipiers ? Serait-ce pour les impressionner ? Ne trouvons donc pas étonnant que les sociétés qui se présentent sur leur terrain soient battues. Le SOP a vaincu dimanche cette équipe imbattable... sur son terrain. Mal lui en prit, car une fois la partie terminée, des actes des plus antisportifs, pour ne pas dire davantage, se produisirent : les équipiers Pradal, Durand, Ricard et Pujol se rendant au vestiaire, furent tout à coup assaillis par des Biterrois. Grâce au concours de quelques Carcassonnais et Narbonnais, ils purent se dégager et regagner leur cabine... ».

Les grandes manœuvres fédérales

Les bouleversements causés par la guerre dans l'organisation de la vie associative ont particulièrement concerné les fédérations sportives. La période de guerre aurait pu être une parenthèse dans leurs activités, un

entracte au sein des compétitions régulières. Ce fut probablement le cas pour certaines d'entre elles. Mais la guerre a été l'occasion, sinon le déclencheur, de profondes mutations au sein de la principale de ces fédérations, l'Unions des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques. La principale organisation omnisports de l'époque, qui à la veille de la guerre cherchait encore à renforcer son hégémonie, s'est vue contrainte en 1919 de laisser ses principales composantes prendre leur autonomie sous forme de fédérations indépendantes, et de devenir de ce fait une coquille vide vouée rapidement à la disparition⁴⁸. Ce destin de l'USFSA s'est joué pendant la guerre, et pour autant que nous puissions en juger à partir des sources très parcellaires dont nous disposons, il résulte tant de dissensions internes que d'attaques venues de l'extérieur. Les clubs languedociens ont été partie prenante de ces luttes institutionnelles, durant la guerre, époque charnière de l'évolution sportive.

Luttes intestines au Comité du Languedoc de l'USFSA

Son implantation à Cette, en 1906, a joué un rôle majeur dans la courte histoire du comité du Languedoc. Il y a tout lieu de penser que le choix de Cette comme centre administratif et politique a été dicté par des considérations pratiques. Le territoire languedocien (Gard, Hérault, Aude et Pyrénées-Orientales) était irrigué par deux sociétés de chemins de fer : la Compagnie du Midi dans le Sud-Ouest, autour de Toulouse et desservant Perpignan, Carcassonne ou Béziers, et celle du PLM dans le Sud-Est, reliant Lyon et Marseille à Nîmes et Montpellier. Le point de jonction entre les deux réseaux était à Cette : la ville devenait ainsi le lieu de réunion le plus adapté à des administrateurs venus de l'Ouest comme de l'Est de la région. Mais la position stratégique de Cette n'était pas seulement géographique. Le comité de l'USFSA était dès son origine une organisation bureaucratique, certes rudimentaire en moyens humains et matériels, mais intervenant en permanence dans une foule d'activités routinières et tatillonnes. Relais entre la direction parisienne et les sociétés sportives adhérentes, chargés d'organiser les calendriers des compétitions, désigner les arbitres, collecter les résultats des matches et les valider, arbitrer les réclamations et conflits de toutes sortes, les membres du comité régional étaient chargés en définitive d'imposer l'organisation unioniste, méticuleuse et impérialiste, à une foule de *sportsmen* naturellement tentés par des pratiques individualistes proches de l'anarchie. Cette action administrative continue et omniprésente exigeait l'existence d'une équipe soudée et permanente : le comité régional dut élire des Cettois à tous ces postes de gestionnaires, depuis son président, Louis Koster-Bencker, jusqu'aux membres des commissions, en passant par le secrétaire général Georges Bayrou. (Fig. 6 et 7)

L'efficacité administrative était à ce prix. Mais il se trouve que Cette était vouée essentiellement au football, et si la ville pouvait géographiquement parler faire figure de charnière entre l'Ouest du rugby (Perpignan, Narbonne, Carcassonne, Béziers...) et l'Est du football (Nîmes, Alais, Montpellier...), les clubs de rugby pouvaient assez



Fig. 6 - Louis Koester-Bencker (coll. particulière)



Fig. 7 - Georges Bayrou (coll. du FC Sète)

légitimement penser que la charnière favorisait indûment le ballon rond aux dépens du ballon ovale. Il n'est pas facile de détecter les tensions qui existent entre les deux sports au sein de la même Union, faute de sources suffisamment parlantes. Mais la politique générale de l'USFSA avait tendu à favoriser le rugby aux dépens du football, en grande part du fait de la dépendance de l'Union vis-à-vis des Britanniques, farouches amateurs en rugby, et promoteurs du professionnalisme en football. L'USFSA défendait un sport amateur et redoutait la contamination des joueurs anglais dans le football hexagonal. Toujours est-il que si l'USFSA dans ses plus hautes instances penchait vers le rugby, les membres les plus agissants du comité du Languedoc étaient très majoritairement des footballeurs.

A partir de 1909 et le retour de Paris de Georges Bayrou, on peut considérer que le Comité du Languedoc est dirigé par le duo Georges Bayrou-Jules Falgouettes qui se partagent les charges stratégiques de président et de secrétaire général. Tous deux sont des dirigeants de l'Olympique de Cette et s'intéressent essentiellement au football. La commission de football est installée un temps à Nîmes, à l'instigation d'Henri Monnier, mais est peut-être revenue à Cette avec la montée en puissance de l'Olympique. Quant à la commission de rugby, elle a été transférée en 1909 à Narbonne, c'est-à-dire au carrefour des axes de communication entre Aude, Pyrénées-Orientales et Hérault, et se réunit alternativement dans les 4 ou 5 villes concernées. Les Perpignanais Payra et Bausil en sont les têtes fortes.

Des dissensions s'expriment, de façon détournée, à l'occasion de la création, en 1912, d'un hebdomadaire créé à Cette à l'initiative de Georges Bayrou. *Languedoc-Sport*⁴⁹ se présente comme « *Journal de tous les sports* » et, tout à la fois comme « *Organe officiel du Comité du*

Languedoc de l'USFSA et de toutes les sociétés sportives du Midi ». (Fig. 8)

Ce journal a son siège social dans les bâtiments de la Chambre de commerce de Cette, au n° 35 de la Grand Rue. Par la suite, il sera transféré dans un bâtiment qui héberge le siège social du Comité de l'USFSA, au n° 45 Quai de Bosc. Son directeur est Jean Falgouettes, 22 ans, fils d'un négociant vice-président de la Société Nautique de Cette.

A la suite de la publication des premiers numéros, les critiques fusent au cours des mois de septembre et octobre 1912 de la part de nombreux responsables associatifs qui lui reprochent une position ambiguë. En effet, l'USFSA diffuse déjà un journal officiel, *Tous les Sports*, auprès de toutes les sociétés sportives affiliées. Ce qui trouble les lecteurs est la présence éditoriale de plusieurs membres du comité USFSA qui s'expriment dans *Languedoc-Sport* en toute liberté, et affichent des opinions et des analyses parfois divergentes de la ligne de l'Union.

Face à ces critiques qui entament la crédibilité du Comité et la cohérence du discours officiel, G. Bayrou est contraint de s'expliquer publiquement et fait paraître le communiqué suivant : « A la suite de certaines polémiques engagées dans un journal sportif édité à Cette, le *Languedoc-Sport*, il a paru se créer dans l'esprit de certains clubs l'idée que le Comité du Languedoc pouvait être quelque chose dans la publication de cet organe. En conséquence le Comité du Languedoc déclare :

1 - Que la direction, l'Administration et la publication sont complètement étrangères au Comité du Languedoc ; 2 - Que monsieur Jules Falgouettes, président du Languedoc, n'a rien de commun avec Jean Falgouettes, directeur de ce journal ; 3 - Que seule la partie officielle : réunions, décisions du Comité, est communiquée au « *Languedoc-Sport* » ; 4 - Que tous les articles qui pourraient émaner d'un quelconque des membres du comité sont publiés

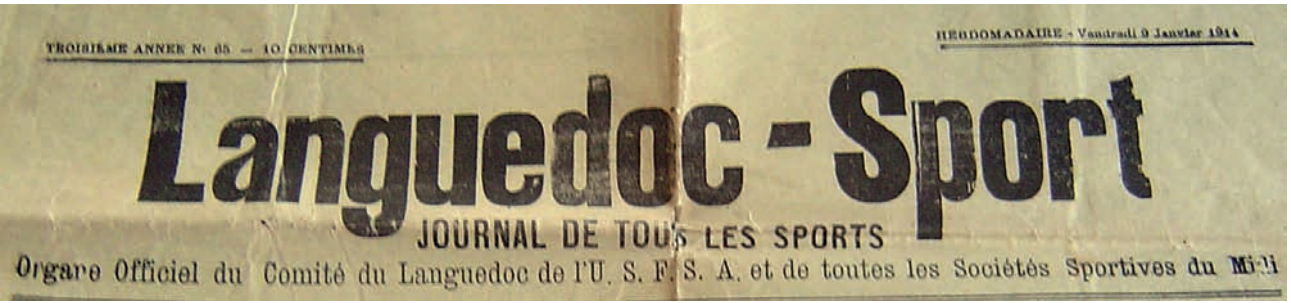


Fig. 8 - manchette du Languedoc-Sport (ADH)

sous sa responsabilité personnelle et n'engagent en rien le Comité du Languedoc »⁵⁰.

La parution de *Languedoc-Sport* est à mettre en parallèle avec la publication, en 1908, à Toulouse, du *Journal des Sports*, organe de propagande et de défense sportives qui devient « l'organe officiel des sociétés sportives du Midi de la France » à l'automne 1909. Pour ces deux publications, le fait d'indiquer qu'il s'agit de l'organe officiel du Comité du Languedoc ou du Comité des Pyrénées de l'USFSA, renforce la confusion. Ils obéissent manifestement à une stratégie commune et opèrent des rapprochements significatifs : *Le Journal des sports* toulousain publie en 1909 la liste de ses collaborateurs... dont un certain G. Bayrou, spécialiste des articles sur le Football-Association.

Les deux périodiques ont souhaité mieux maîtriser et développer la pratique sportive en diffusant un discours plus accessible et motivant en direction de la population du Midi.

L'intérêt de telles publications est de donner de la vie au récit sportif et de solliciter l'imaginaire du lecteur, contrairement au journal officiel de l'Union qui ne donne que des résultats secs et qui s'étend sur les contraintes réglementaires et organisationnelles. Par ses commentaires parfois partisans sur les prouesses des équipes régionales, ils développent les éléments d'une identité d'appartenance territoriale et permettent un processus d'individuation pour les jeunes générations en glorifiant et modélisant les héros sportifs du lieu. Mais surtout en s'adressant potentiellement à la masse des sportifs non affiliés, ils se donnent la possibilité de prendre leurs distances avec l'USFSA en développant librement les linéaments d'une politique sportive alternative⁵¹.

Nous ignorons évidemment le contenu éditorial du *Languedoc-Sport* durant ces trois années d'existence. Mais on peut imaginer que le journal exprima des désaccords entre rugbyemen et footballeurs.

Toujours est-il qu'un conflit ouvert éclate en 1913, provoqué par Alphonse Vigneron, un postier originaire de Lille qui s'investit dans les années autour de la guerre dans la promotion du rugby. Après avoir créé au sein du SC Nîmes une section de rugby qui ne dura pas, il récidive à Cette avec un Rugby Club Cettois en 1912. Durant l'été 1913, il organise des fêtes athlétiques qui ont un grand succès, avec la présence de champions connus, dont Jean Bouin venu de Marseille. Et à côté de son équipe de rugby qui rencontre une équipe réserve de l'AS Perpignanaise, il met sur pieds des équipes de football. Fort de ce coup d'éclat sportif qui met son club en pleine lumière, Vigneron passe à l'attaque en utilisant les colonnes du *Journal des Sports* toulousain,

en octobre 1913, et dénonce « Le peu d'encouragement qu'il reçoit de son œuvre utile et désintéressée par les dirigeants du Comité du Languedoc que naïvement jusqu'à ce jour nous nous figurions être là pour favoriser le développement du sport sous toutes ses formes ! Il est vrai que le Comité du Languedoc de l'USFSA est également le Comité de l'Olympique de Cette pour lequel en dehors de l'association il n'y a guère de salut ! (...) Nous souhaiterions cependant que les Pontifes du Languedoc aient la pudeur de se souvenir qu'en cette qualité, ils représentent surtout des rugbyemen. » Et il ajoute que « ses deux équipes d'association [sont] composées uniquement d'éléments régionaux sans importation d'étoiles venues à grands frais d'outre-Manche ou d'ailleurs ! » La pique vise explicitement la politique de l'Olympique de Cette qui, grâce à son entraîneur-joueur Gibson, fait venir du Royaume-Uni de bons joueurs capables d'élever le niveau technique du club⁵².

Les soupçons de professionnalisme larvé s'attachent à l'OC dès avant la guerre, et Vigneron enfonce le clou en portant plainte contre l'Olympique de Cette auprès du bureau du Conseil national de l'USFSA. Ce dernier renvoie la balle au comité du Languedoc qui manifeste sa « surprise » et met en débat cette question embarrassante. Le bureau du comité réagit mal au fait que cette dénonciation ait été directement présentée aux instances nationales. Cette attitude ne lui paraît pas conforme à « l'honnêteté sportive » ni à « la bonne courtoisie que l'on se doit entre membres d'une même assemblée » et il décide sans attendre les conclusions de l'enquête de suspendre « de toutes fonctions officielles dans le comité du Languedoc » Alphonse Vigneron, Noël Bergès et Georges Fornt. En janvier 1914, Marius Bordes⁵³ est chargé par le bureau régional d'enquêter sur les allégations du Rugby Club Cettois. Bordes conclut à l'incapacité de Vigneron et de ses amis à faire la preuve du délit de professionnalisme des footballeurs de l'Olympique, et l'affaire en restera là, la déclaration de guerre venant mettre fin à la controverse. La dernière assemblée générale du comité régional, en juin 1914, se tiendra en l'absence des représentants du rugby cettois.

Le conflit entre rugby et football au sein du comité du Languedoc est aussi dû pour une bonne part à des raisons financières. Le rugby est le sport qui génère le plus de recettes, et de loin, et finance donc les autres sports déficitaires, ainsi que le football.

Cette situation privilégiée du rugby est due au fait que les meilleurs clubs languedociens ont su investir dans des installations sportives de qualité.

Ainsi le FC Lézignan, présidé en 1905 par « le riche Cassan, gros négociant en vins »⁵⁴ bénéficie dès 1908 d'un terrain clôturé avec tribune et vestiaire en bois. Au même moment, en 1909, les dirigeants de l'AS Perpignan se dotent d'une tribune en dur pour leur stade de la route de Thuir (l'actuel stade Jean Laffon)⁵⁵. A Béziers, c'est Louis Viennet qui rassemble un groupe d'investisseurs locaux pour installer un Parc des Sports, route de Villeneuve ; pour lancer la saison 1913-1914, « le terrain superbement aménagé par l'ASB ouvrira demain dimanche ses portes aux nombreux Biterrois amateurs de jeu de rugby. Dans ce cadre merveilleux entouré d'arbres superbes (...) le terrain spécialement aménagé cet été, et sur lequel pousse une abondante pelouse, sera à tous les points de vue parfait. Une palissade complètement neuve l'entoure de tous côtés, ce qui lui donne très bel aspect. »⁵⁶

A Carcassonne, comme à Narbonne, avec son terrain de Maraussan, les terrains de rugby sont *a minima* clôturés et permettent des recettes substantielles lors des grands matches.

C'est surtout à Perpignan que les matches de rugby font recette : 10 000 spectateurs auraient été comptabilisés lors d'une rencontre de l'ASP avec le club de Lyon en phase finale du championnat de France. Mais l'AS Béziers, qui n'a pas la même réputation, peut accueillir un millier de spectateurs contre une équipe toulousaine, puis 2000 contre le SO Perpignan en février 1913. Le club propose des tarifs attractifs : pour un match accompagné de séances d'entraînement des équipes réserve, l'entrée générale est à 0,25 Frs (chaises à 0,50 Frs). (Fig. 9)

Face à ces clubs de rugby, seul ou presque d'Olympique



Fig. 9 - Jules Cadenat capitaine de l'AS Béziers (coll. particulière)

de Cette est en mesure de présenter un stade du même type. Dès 1908, des tribunes de 300 places seront construites sur le terrain de la route des casernes⁵⁷.

Le bilan budgétaire du Comité du Languedoc pour l'exercice de mai 1913 à mai 1914 donne certaines indications chiffrées précises qui confirment la prépondérance du rugby en matière de recettes :

Postes	Recettes	Dépenses	Profits / Pertes	Observations
Admissions et licences	1463,85 F	636 F	+ 827,87 F	
Rugby	9308,50 F	1188,30 F	+ 8120,20 F	75 % des recettes et 28,8 % des dépenses totales du comité
Football	799,30 F	221,50 F	+ 577,80 F	6,4 % des recettes et 5,3 % des dépenses totales du comité

Dans une intervention publiée dans la revue *Tous les Sports*, Georges Bayrou donne une analyse intéressante de la logique financière de son budget : « Il ne faut pas diminuer le nombre des rencontres dans les championnats régionaux, elles ont un intérêt sportif et financier. Le bénéfice sert à favoriser les autres sports : la course à pied, la natation, les sports militaires et scolaires. »⁵⁸ Assurément, mais on peut comprendre que les dirigeants des clubs de rugby, grands pourvoyeurs de richesse, se sentent insuffisamment considérés par le Comité cettois⁵⁹.

Les dissensions internes font silence pendant les premières années de guerre, jusqu'à la reprise de ses activités par l'USFSA au printemps 1916. Le 3 mars, le journal *Tous les Sports* est à nouveau publié. Son n° 1 « Edition de Guerre », comporte un éditorial qui rappelle l'interruption des activités de l'USFSA au cours de la première semaine du mois d'août 1914 pour « fait de guerre » et du départ dans leurs régiments respectifs des dirigeants et des athlètes mobilisés. Il est rappelé qu'au cours de l'année 1915, ceux dont « l'âge, la maladie

ou la faiblesse de constitution » et les « blessés » momentanément retenus dans leurs foyers ont permis de « reconstituer la plupart des rouages disparus » et qu'il est devenu de l'intérêt de l'Union de faire savoir ce qui se fait et de faciliter les liaisons entre les comités régionaux et le bureau de l'Union... « Pour une meilleure préparation physique des soldats ».

Un comité de transition

Aussitôt, le 5 mars 1916, un comité « provisoire pour le temps de guerre » est fondé à l'initiative de dirigeants de l'Association Sportive Biterroise (ASB), de l'Association Sportive Perpignanaise (ASP), des White Devils Perpignanaise (WDP), du Stade Olympien Perpignanaise (SOP) et du Racing Club Agathois (RCA). Les sociétés suivantes s'étaient excusées et « approuvaient d'avance les décisions prises » : Association Sportive Carcassonnaise (ASC), Racing Club Narbonnais (RCN), Union Sportive Castelnaudarienne (USC) et Club athlétique Montpelliérain (CAM). Il est à noter qu'à l'exception du RC Agde et du CA Montpellier, tous les clubs cités pratiquent le rugby. Le





Fig. 10
Albert Bausil,
président de
l'AS Perpignan
(coll. particulière)

bureau qui est constitué se compose du journaliste Albert Bausil, de Perpignan, nommé président, et de 4 Biterrois : le chef d'entreprise Henri Bru, le négociant Emile Aïn, l'employé de commerce Pierre Jean, et Georges Dupuy faisant office de trésorier. (Fig. 10)

Ce comité de transition, comme le souligne le compte rendu de la première réunion, fait fi des anciens dirigeants du bureau d'avant guerre puisqu'aucun d'entre eux n'a été sollicité. Il s'agit d'une véritable rupture, car le siège social est transféré à Béziers, à l'adresse même du siège social de l'ASB : « Ainsi qu'il a été convenu avec le secrétaire général de l'USFSA, ce comité est élu pour la durée des hostilités seulement... la présidence effective, le secrétariat et la trésorerie sont centralisés à Béziers au siège du comité régional, café de France à Béziers »

Le comité n'organise que deux commissions : une de rugby et une autre de football. Il est proposé d'organiser des manifestations permettant de récolter des fonds pour les journées de soutien « aux poilus » en rugby et ... en football sur l'insistance, en fin de réunion, de M. Gros (RC Agde) qui sera chargé d'y réfléchir et de contacter les clubs concernés. Les clubs de rugby prennent en charge la relève en oubliant un peu le football : c'est peut-être une manière de contester les priorités antérieures du comité régional ! Il faut aussi souligner que c'est l'élite des clubs de rugby qui souhaite relancer l'activité et qu'il ne s'agit pas pour l'heure d'agir en direction des jeunes débutants des petits clubs.

Quelques semaines plus tard, dans un nouveau bulletin de l'USFSA, on relève la réaction de G. Bayrou qui, se sentant peut-être dépossédé de son pouvoir régional, lance un appel « aux clubs du Languedoc » pour réaffirmer son *leadership*, son patriotisme et surtout sa légitimité :

« Dirigeants, permettez à un vieux sportsman, au Président de votre région - loin de vous en ce moment - de vous donner un conseil.

Encouragez, entraînez les jeunes.

Le Languedoc possède une belle jeunesse sportive, grâce aux qualités et à l'éducation de leurs aînés. Aujourd'hui, plus qu'hier, l'avenir des sports repose sur la jeunesse. Travaillons donc pour plus tard, Voilà notre devoir !

Ne cherchons pas en ce moment à conquérir une épreuve en constituant nos équipes des meilleurs joueurs, au contraire formons nos équipes de demain.

Si nous savons développer les bons principes des jeunes, si nous savons les former, nous aurons les dignes remplaçants des aînés - si glorieux - chers camarades tombés au champ d'honneur. »

En éminent stratège, Bayrou occupe le terrain en faisant une proposition au bureau de l'USFSA le 8 août 1916 et signant « Le président du Comité du Languedoc »... alors que le journal officiel de l'Union indique bien que le véritable président *provisoire* est Albert Bausil ! La situation est donc confuse et G. Bayrou compte certainement sur ses très nombreuses relations au sein du conseil national de l'Union pour s'imposer. Il demande que soit créée, tant en association qu'en rugby, une épreuve appelée « *Coupe Nationale* » pour les jeunes de moins de 19 ans. Le bureau renvoie la proposition « pour étude » auprès des commissions centrales de rugby et de football. Les délibérations de la commission centrale de rugby du 11 septembre 1916 débouchent sur la création d'une « *Coupe de l'Espérance* » ouverte aux clubs champions de chaque région qui souhaiteront y participer. Chaque comité est chargé d'organiser des éliminatoires pour désigner le représentant de sa région.

Le 29 décembre 1916⁶⁰, G. Bayrou intervient une nouvelle fois pour rappeler sa position d'acteur incontournable dans la gestion de l'USFSA et en appelle à ne pas oublier la légitimité de ceux qui sont au front, tout en soulignant la solidarité nécessaire, voire le patriotisme, pour encourager la pratique sportive : « Le président du comité du Languedoc, vice-président de l'USFSA, s'incline respectueusement devant les deuils qui ont frappé si cruellement tous les clubs - Chers camarades tombés au Champ d'honneur. Il est de cœur avec tous dans les moments si pénibles à passer et forme des vœux pour tous les braves camarades remplissant si noblement et courageusement leur devoir envers la patrie. Que 1917 soit l'année de la victoire finale !

Il fait appel à tous ceux non mobilisés et mobilisés à l'intérieur pour continuer la bonne marche de la grande œuvre de l'Education Physique de la Jeunesse, sous la bannière de l'USFSA.

Il remercie vivement tous les dévoués *sportsmen* qui ont su, dans les moments si difficiles, maintenir et encourager la pratique des sports.

Il compte sur eux aujourd'hui plus qu'hier et autant que demain.

Georges Bayrou, Etat-major, 16° C.A. secteur postal 138 »

Le 15 mai 1917, sur une proposition de G. Bayrou, décidément très actif, le Conseil de l'Union demande l'avis des comités régionaux sur le texte suivant : « Les épreuves officielles qui remplacent pendant la durée de la guerre les championnats régionaux et de France, seront



disputées (dans tous les sports), par les jeunes français - âge maximum : dernière classe appelée sous les drapeaux... L'union organisera d'autres épreuves ouvertes à tous ». Bayrou relance donc, sous une autre forme, son attention en faveur des jeunes. Sa position au front ne l'empêche point de suivre de très près le fonctionnement du Conseil de l'Union au sein duquel il conserve une légitimité virtuelle. Mais il faut également souligner que l'ordre du jour de cette réunion porte sur un courrier du CFI⁶¹ qui interdit, pour le département de la Seine, « tout match d'équipes premières ou secondes, les 20 et 27 mai... et de même toute rencontre interfédérale ou internationale d'équipes premières ». Cette interdiction vise à donner à la « Coupe de Guerre »⁶² l'ampleur qu'elle mérite. L'intervention de G. Bayrou semble inciter le Conseil de l'USFSA à la reprise en main de la formation des jeunes sportifs en contrepoint de l'action du CFI dans ce domaine.

Le 17 septembre 1917, le comité provisoire du Languedoc de l'USFSA se réunit sous la présidence d'Henri Bru. Le président Albert Bausil et l'ancien vice-président Hans Rettmeyer, de Carcassonne, se sont excusés de leur absence en raison de contraintes impératives. Sept clubs sont représentés dont le FC Cette, et trois sont excusés dont l'Olympique de St André de Sangonis.

Le calendrier des rencontres de la « Coupe de l'Espérance » est mis au point (elle concerne les équipes premières de 1^o série de rugby) et le principe est arrêté d'un championnat des cadets, toujours en rugby, opposant les équipes 2^{es} des Clubs de 1^o série. En football, la Coupe du Languedoc est réactivée et l'organisation en est confiée à la commission sportive de ce sport. Les commissions de rugby et de football sont maintenues dans leur composition actuelle : un représentant par club dans chacune d'elles. A la demande des représentants des clubs de Perpignan et de Narbonne, le lieu de réunion de la commission de rugby est fixé à Narbonne. Toutefois, le Languedoc est absent de la Coupe Nationale de football au cours de la saison 1917-1918. Durant cette période, le rugby languedocien tente d'investir la commission centrale de rugby au sein de laquelle il n'a jamais eu de représentant. Ainsi, Jean Payra, membre fondateur de l'AS Perpignan en 1902, présente sa candidature, qui est appuyée par G. Bayrou au cours d'une séance du conseil de l'Union.

Ce que l'on peut retenir de ce comité provisoire, c'est que le coup de force des clubs de rugby pour reprendre la main n'a pu enrayer la désaffection des sportifs languedociens vis-à-vis de l'USFSA. Le nombre de clubs participant activement à ses travaux est infime, très inférieur à la cinquantaine d'adhérents d'avant-guerre. De plus, les footballeurs ont fait désertion, probablement découragés par la mise à l'écart des dirigeants cettois.

À la fin de la guerre, Georges Bayrou est placé en congé illimité à Cette, par l'autorité militaire, à dater du mois de mai 1919. Dès ce retour, il peut entreprendre de retrouver les responsabilités qu'il assumait au sein du mouvement sportif. Le 25 mai 1919, le bureau provisoire de l'USFSA étant dissous, G. Bayrou est élu président du Comité du Languedoc⁶³ (et le 1^{er} août 1919, vice-président de l'USFSA). Le secrétaire-trésorier est le Cettois Louis Taillan.

Le nouveau bureau est également composé des vice-présidents, le Dr Marius Bordes, Jules Falgueirettes, Félix Cortade qui retrouvent leurs prérogatives passées. Les délégués au Conseil sont Gustave Saacké (O Cette), Jacques Gratia (USA Perpignan) et Jules Cadenat (AS Béziers). Mais 17 sociétés seulement sont régulièrement affiliées. Cette composition du bureau est entérinée à l'occasion de l'AG du 5 juillet 1919 qui s'est tenue à Béziers et permet de confirmer la place de Louis Koester-Benker à la présidence honoraire.

LFMA contre USFSA

Les remous qu'a connus le comité du Languedoc ne sont pas seulement l'expression de rivalités entre les deux grands sports gérés par l'Union. L'affaiblissement de l'USFSA perceptible pendant la guerre résulte aussi d'insatisfactions profondes ressenties par les uns et les autres. Côté football, nous avons déjà évoqué les frustrations ressenties par des pratiquants qui se jugent insuffisamment reconnus, d'autant que la politique très maladroite de l'Union à l'égard du CFI a pendant quelques années laissé les clubs et joueurs unionistes à l'écart des rencontres internationales ; et quand l'USFSA a fini par rejoindre le giron du CFI, ce fut pour constater que la place qui lui était accordée ne correspondait pas à ses ambitions. Mais du côté des rugbymen, les enfants chéris de l'Union, l'insatisfaction était aussi forte, pour d'autres raisons. Ce qui se jouait depuis vingt ans autour du ballon ovale, c'était un match Paris-Provence que les *ruggers* du Midi jugeaient régulièrement biaisé en faveur des Parisiens, saison après saison. Malgré les résultats implacables des championnats qui affichaient la prééminence des clubs du Sud-Ouest, Bordeaux, Toulouse, Tarbes, Bayonne ou Perpignan en 1914, l'équipe de France continuait de sélectionner des « Parisiens », par facilité et souci d'économie. L'exaspération à l'encontre des dirigeants a joué assurément dans l'affaiblissement de l'Union, trop éloignée à tous points de vue du centre névralgique du rugby qu'était devenue Toulouse. Il semble donc bien que la rivalité entre football et rugby s'est compliquée d'une alliance de circonstance, plus ou moins occulte, des leaders des deux sports contre le pouvoir central du Conseil national de l'USFSA.

Il est alors intéressant d'examiner comment ces grandes manœuvres institutionnelles ont été vues depuis le Languedoc à partir de 1916.

Le 29 novembre 1916, *L'Eclair* de Montpellier publie l'article suivant :

« Football association. – Nos lecteurs ont sans doute entendu parler de la campagne que mène actuellement le journal *Rugby* de Toulouse en faveur du football association dont le développement est intimement lié à la création d'une ligue spéciale. Ce projet est à la veille d'être une réalité, et à partir du 1^{er} décembre, nous aurons la Ligue du Midi de Football Association dont le but peut se résumer : « Union exclusivement méridionale, direction méridionale, une seule Fédération par sport. » Si nos renseignements sont bien exacts, les principaux clubs du Midi ont promis leur concours et participeront à la création de la LMFA. Le Midi sera divisé en trois



districts : Bordeaux, Toulouse, Montpellier. Le district de Montpellier comprend les Pyrénées-Orientales, l'Aude, le Gard et l'Hérault. Toutes les personnes qui s'intéressent aux sports, ainsi que les clubs de ces régions qui désireront voir prospérer le football association sont invitées [*sic*] à envoyer leur adhésion de principe le plus tôt possible à M. Rongier, 3 rue Joachim Colbert, Montpellier, délégué provisoire du district. »

Cette première annonce est suivie d'une seconde le 18 décembre, toujours dans *l'Eclair*, qui informe qu'une première réunion s'est tenue le dimanche précédent pour former un bureau :

« Un comité de sélection a également été constitué. Le congrès fondamental se réunira le 24 décembre à Bordeaux.

L'entrée de la LMFA au CFI va augmenter l'intérêt de la saison sportive et créer une saine émulation dans la jeunesse. Pour la première fois, une équipe entièrement méridionale disputera aux Parisiens la suprématie dans la nouvelle Coupe de Guerre réservée aux classes non mobilisables. Parmi les grands matches qui seront disputés par l'équipe représentative de la LMFA, nous pouvons annoncer d'ores et déjà Ligue contre Ligue de Paris qui se jouera à Bordeaux et Ligue contre Ligue de Provence qui se jouera à Montpellier.

Le championnat du Midi commençant en janvier, les listes d'adhésions seront closes le 31 décembre 1916. »

De fait, l'organisation quelque peu précipitée prend les clubs de court, et il semble bien que le premier championnat du district de Montpellier se soit joué entre 3 clubs : le Stade Montpelliérain, le Daring Club Cettois, qui joue sur l'ancien stade de l'Olympique, et le Red Star Alaisien qui vient jouer à Nîmes. Toujours est-il que le vainqueur de la finale SM – RSA « sera champion du Midi, district de Montpellier. Il devra rencontrer les vainqueurs des districts de Toulouse et Bordeaux pour le titre définitif de champion du Midi »⁶⁴.

Mais le mouvement est enclenché, et au printemps 1917, la presse montpelliéraine se félicite : « Une grande société sportive est en voie de formation dans notre ville. Nous pouvons annoncer qu'elle sera sous la présidence de M. Henri Gasqueton, président de La Vie au Grand Air du Médoc, à Bordeaux et de la Ligue du Midi de Football Association. Ce nouveau club prend le nom de Vie au Grand Air du Languedoc, et se présente comme société omnisports et particulièrement intéressée par l'athlétisme et la préparation militaire. Les autorités lui concèdent l'utilisation du Parc à Ballon, terrain de manœuvre du 2° Génie ». Le club fusionne vite avec l'Olympique Montpelliérain, mais il participe durant la saison 1917-1918 au championnat LMFA en compagnie de plusieurs clubs nouvellement engagés : le FC Cette, le Stade Cettois, le Sport Club Cettois, le FA Nîmes, l'Etoile Sportive Nîmes, le CA Montpellier, le Sporting de Vauvert... (**Fig. 11**)

L'entreprise de la LMFA n'a pas connu un succès considérable, même si elle a attiré quelques clubs languedociens de qualité, mais elle est une pièce significative du jeu institutionnel qui se joue alors dans le Sud-Ouest. Il particulièrement intéressant que l'hebdomadaire toulousain *Rugby*, dès son premier numéro

paru début octobre 1916, au début de la saison des sports collectifs, fasse une place en première page au dirigeant girondin Henri Gasqueton, qui plaide pour une relance du football, « ce sport dont la vogue n'est pas encore très grande dans le Midi ». La raison de ce retard régional ? C'est « qu'aucune organisation vraiment sérieuse ne s'est pas encore constituée... Un Comité spécial, par une propagande active, des championnats, des réunions internationales et de sélection, donnerait à ce sport la vie à laquelle il a droit ».

On voit que la critique vise l'USFSA qui est responsable de la diffusion du football dans le Midi. Gasqueton, qui engage le dialogue avec les lecteurs du magazine, revient à la charge dès le numéro 3 en argumentant plus explicitement :

« ... je vais par une suite de questions et de réponses, résumer tous les arguments qui ont été soulevés.

Pourquoi créer une société d'encouragement au football association ?

Parce qu'il n'en existe pas chez nous.

Pourquoi la limiter au Midi ?

Parce que, pour qu'une action soit efficace, il faut qu'elle soit localisée. Le Midi est une délimitation géographique basée sur la communauté de tempérament et d'aspiration qui a sa raison d'être.

Les Fédérations existantes à ce jour ne peuvent-elles donner satisfaction ?

L'USFSA fédération « omnisports » de par sa constitution, ne peut rien pour l'association ; inutile de prolonger une expérience désastreuse.

Cette idée a-t-elle été déjà mise en pratique ailleurs ?

Oui, à Paris, la Ligue de Football Association s'est créée depuis plusieurs années et connaît une grande prospérité. La plupart de ses Sociétés sont des dissidents de l'USFSA... »⁶⁵.

L'auteur fait remarquer au passage que les organisations omnisports sont appelées à disparaître rapidement, au profit de fédérations spécialisées.

Il apparaît bien au fil des interventions d'Henri Gasqueton dans les colonnes de *Rugby*, que sa Ligue du Midi est une machine de guerre contre l'USFSA. La LFA est une réponse au désintérêt de l'Union vis-à-vis du football, mais cette opposition se manifeste aussi sur un autre plan. La LFA originellement parisienne cherche à essaimer en provinces. En même temps que la Ligue du Midi se créent une Ligue du Nord, une Ligue de Provence, etc, dotées d'une large autonomie, et qui sont autant de réponses au centralisme autoritaire de l'USFSA. Girondins contre jacobins, les organisations sportives reprennent à leur compte les débats sur le régionalisme que ce début de siècle a vu proliférer. Le Midi de Gasqueton - plus exactement un Sud-Ouest délimité par une ligne Nîmes-La Rochelle - se voit affublé d'un « tempérament » propre qui justifie le succès du rugby autour de Toulouse. Pourquoi alors ne pas rêver d'un destin identique pour le ballon rond, surtout si l'on jette un coup d'œil au-delà des Pyrénées proches vers Bilbao ou Barcelone.

C'est au nom de ces ambitions régionalistes que se cristallise la rancœur des rugbymen à l'encontre de la direction parisienne de l'USFSA. Des revendications



RUGBY



Hebdomadaire Sportif

Edition de Guerre

ABONNEMENTS
Un An..... 5 »
Six Mois..... 3 »

ADMINISTRATION ET BUREAUX
TOULOUSE — 1, place Matabiau, 1 — TOULOUSE

PUBLICITÉ
La Publicité est reçue au Bureau du Journal.

De l'utilité des Sports (1)

Par L.-C. BIOUSA
International de Football Rugby

II

Les exercices gymnastiques et les exercices sportifs vont nous permettre, tout en développant harmonieusement toutes les parties du corps, de résister, de valancer et de surmonter les difficultés semées sur notre route au cours de la lutte pour la vie.

Ces exercices doivent être pratiqués par tous, par le faible comme par le fort, par le campagnard comme par le citadin, par le pauvre comme par le riche.

On doit consacrer journellement à la culture physique un temps suffisant, et régler au mieux la durée de ce temps afin de s'épargner d'obtenir le maximum d'effets utiles dans le minimum de temps. Tout mouvement qui n'a pas d'effet déterminé doit être éliminé et la juxtaposition de ces mouvements utiles constituera une leçon complète, hygiénique, variée, attrayante et profitable. Et si nous disposons de quelques appareils ou agrès, faisons de ceux-ci un moyen de jeu, amusant et utile.

Mais ces mouvements de gymnastique, sués, doisés ou autres, ne sont pas suffisants pour augmenter la force de résistance et la force musculaire de l'homme, pour profiter sa santé et pour ramener l'être humain au grand air.

Les Sports combinent cette lacune et en sont le complément nécessaire, indispensable. On les divise en :

A) Sports proprement dits ou Sports collectifs (Football rugby, association, hockey, etc.). L'homme fait partie d'une équipe et recherche le succès collectif. La pratique du Football, rugby ou association, développe l'esprit de discipline, de solidarité, le courage, le sang-froid, l'audace, le coup d'œil, l'agilité, la souplesse, et tout joueur sait se sacrifier pour son équipe, car il n'ignore pas que le succès final est le résultat des efforts de chacun.

Le Football Rugby a été pratiqué en France vers 1882, date de la fondation de la première Société sportive : le *Racing Club de France*.

En 1887, l'U. S. F. A. fut créée et comprenait alors 3 Clubs et 3 Associations scolaires.

En 1910, la même Union renfermait en soi sein 951 Clubs, 15 Associations scolaires, 89 Associations militaires, 37 Associations post-scolaires représentant le chiffre coquet de 1 million 500 000 membres.

D'autres Fédérations (F. C. A. F., F. G. S. P. F., etc.) se sont encore créées en France et groupent, à l'heure actuelle, un nombre également considérable de membres.

La place que le Football prend en France devient chaque jour plus importante. Un splendide avenir lui est réservé, car il semble devoir être le meilleur moyen de rendre à la race française sa force et sa vigueur des temps passés.

B) Les Sports athlétiques ou Sports de lutte individuelle comprennent des courses, des sauts, des lancers, des cross-country, etc. Ils développent surtout les membres inférieurs et améliorent les fonctions de respiration et de circulation. En outre, la ténacité et le courage augmentent, l'esprit de lutte et de décision apparaissent.

Tout bon joueur de Football doit pratiquer les Sports athlétiques, de façon à avoir confiance en lui-même et en ses moyens physiques. Car il ne faut pas que le footballer ou le balle que ce n'est que le jour où il est enfin devenu un athlète qu'il possède la forme qui le rendra digne de l'honneur d'être appelé à représenter son Club d'abord, sa Patrie ensuite, dans les grandes rencontres provinciales et internationales.

Le jeune homme doit donc se faire de tout afin de développer harmonieusement son corps et d'exalter certaines facultés. Puis, lorsque son développement sera assuré, l'enfant, devenu homme, puis athlète, pourra, alors seulement, se spécialiser sans crainte de déformations ou d'accidents physiques.

Les Sports peuvent et doivent s'adresser à

tous. Le spectateur ne doit pas se contenter d'applaudir aux prouesses des joueurs. Il doit obliger ses enfants — et lui-même — à se livrer à ces jeux de plein air, pour les aider à fuir l'atmosphère empoisonnée des cafés et autres lieux de plaisir.

Le Sport deviendra de ce fait, dans un avenir peu éloigné, aussi familial, aussi naturel que le manger et le boire. Il sera entré dans nos habitudes, dans nos mœurs, et les résultats ne se feront pas attendre.

(A suivre). L.-C. BIOUSA.

Lire dans le prochain numéro : « La loi Chéron », par M. Y. d'HARCOURT, conseiller général de Lot-et-Garonne.

Ce qu'ils sont devenus

AVEJAN

Celui qu'on appelait le « colosse » du Stade, l'avant renommé par ses impressionnantes foulées et sa maîtrise sur les touches, le champion de France de rugby Avejan est, comme nos lecteurs le savent, prisonnier de guerre en Allemagne.

Un de ses compagnons de captivité, rapatrié, a voulu nous fournir quelques renseignements sur l'emploi du temps du brave adjudant du 18^e d'artillerie.



Très affecté, au début, de son séjour au camp, à la suite de son désespoir d'être fait prisonnier et aussi des privations qui lui étaient imposées, Avejan, grâce à sa robustesse physique et à sa volonté tenace, eut raison de son état de dépression au cours duquel il avait quelque peu maigri.

Aujourd'hui, notre ami, soutenu par sa foi en la victoire de nos armes, travaille à se perfectionner dans l'étude des langues vivantes : anglais, italien, espagnol.

Son camarade de école — un Ecossais — l'initie aux subtilités de l'anglais, qu'il parle couramment.

Ses loisirs sont employés à jouer au football. Avejan a constitué une équipe, qu'il dirige magistralement.

Le « colosse rouge », en dribblant l'ovale sur la terre aride du camp, doit évoquer les jours des triomphales réunions des Ponts-Jumeaux, où nous le reverrons sûrement endosser encore le maillot des champions... après la victoire... bientôt, espérons-le!

B. L.

LE SPORT DANS LE MIDI

La Ligue du Midi de Football Association

SON ORGANISATION

Nous allons rentrer dans la période de réalisation pratique. La nécessité de l'union nouvelle étant établie, voici, dans ses grandes lignes, comment elle doit fonctionner.

Nous avons divisé le Midi en trois districts rattachés aux villes principales, qui sont : Bordeaux, Toulouse et Montpellier.

Le premier comprendra les départements de la Charente, Charente-Inférieure, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Landes et Basses-Pyrénées.

Le deuxième : le Lot, l'Aveyron, le Tarn, Tarn-et-Garonne, Gers, Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariège.

Le troisième : les Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Hérault et le Gard.

Chaque district jouira d'une autonomie parfaite et s'administrera lui-même. Son bureau comprendra 9 membres, savoir : un président, quatre vice-présidents, deux secrétaires et deux trésoriers. Ce bureau sera élu par l'Assemblée générale annuelle du district, chaque Société disposant à l'assemblée d'autant de voix qu'elle aura une ou plusieurs fractions de 11 joueurs licenciés.

Les Sociétés ne paieront pas de cotisation, mais devront acquitter un droit de un franc par joueur inscrit sur les contrôles de la Ligue ; 50 % de ces sommes iront au Comité central.

Les Districts organiseront des Championnats de deux catégories : Clubs Seniors et Clubs Juniors. Il sera perçu un droit d'engagement peu élevé.

En adressant leur engagement, les Clubs mentionneront les noms de leurs joueurs qualifiés ; cette liste pourra être complétée par la suite. Mais, pour être valable, elle exigera un délai de huit jours. La qualification court pour une saison. Il ne saurait, en aucun cas, être délivré deux licences au même footballer.

A ce sujet, il est bon de faire observer qu'actuellement la plupart de joueurs ignorent tout des Fédérations ; certaines en profitent pour les exploiter d'une manière exagérée, sous menace de disqualification, amendes, etc. C'est un état de choses qui ne saurait durer.

Les demandes de licences individuelles seront établies de telle façon que les intéressés soient tenus au courant de leur véritable situation ; nous entendons supprimer le commerce déloyal qui consiste, pour certains Clubs, à faire qualifier des joueurs qui ne l'ont jamais voulu.

En dehors de ces Championnats, dont les vainqueurs disputeront les Poulx du Midi, il sera organisé des matches ville à ville, interrégions et sélection pour la formation de l'Équipe Représentative.

Un service spécial de contentieux, siégeant en permanence, prendra en mains les intérêts des Clubs du district et fera aboutir leurs revendications vis-à-vis des autorités constituées.

Une caisse d'aide mutuelle sera créée pour

faciliter aux Clubs l'acquisition et l'entretien des terrains et parer à toutes les éventualités possibles.

Le Comité Central comprendra 9 membres, désignés à raison de trois par district. Le Siège social sera Toulouse, où se tiendra le Secrétariat permanent.

Les fonctions du Comité Central seront annuelles. La Présidence sera attribuée, à tour de rôle, à chaque district. Le Comité Central constituera le trait d'union entre les districts. Il règlera les épreuves, organisera le Championnat du Midi, sous forme de Poule, qui réunira les trois premiers de chaque district. Le vainqueur représentera la Ligue au Trophée de France. Le Comité Central organisera chaque année des Épreuves de Sélection, des Matches Inter-Ligues, des Rencontres Internationales et prendra en main la défense des intérêts méridionaux auprès du C. F. I. et des pouvoirs publics supérieurs.

Chaque saison il organisera, dans la ville qui aura la présidence, un Congrès au cours duquel se disputera un Tournoi International. Tous les membres de la Ligue seront intéressés à ce Congrès, où on étudiera en commun les moyens propres à faire prospérer le Sport qui fait l'objet de notre Ligue.

Voici, Clubs Méridionaux, sans distinction d'étiquettes, le programme que nous vous présentons ; nous vous offrons de vous diriger vous-mêmes et nous vous donnons les moyens de connaître une prospérité que vous ne soupçonnez pas.

Si nos renseignements sont bien exacts, plusieurs autres Ligues sont en bonne voie de création dans le Nord, la Bretagne, la Provence. Les Clubs les plus réputés en sont les instigateurs.

Nous nous plaçons sur une base essentiellement sportive ; nous ne nous introduisons nullement dans l'organisation de vos Clubs ; nous vous demandons seulement de vous joindre à nous pour constituer un pouvoir susceptible de donner au Football Association l'essor qu'il mérite.

Nos relations ne seront jamais que des relations sportives ; nous ne nous mêlerons jamais de savoir à quel groupement vous vous rattachez, soit pour le Rugby, soit pour l'Athlétisme, le Tennis, etc.

Nous n'entendons pas en guerre contre vos Fédérations et nous espérons que, conscients de leur rôle, elles seront les premières à vous diriger vers nous.

Clubs, hâtez-vous d'adresser votre adhésion de principe aux bureaux de notre journal, « RUGBY », 1, place Matabiau, à Toulouse, avant le 1^{er} décembre.

Si vous avez des observations à nous formuler, faites-les sans hésiter ; nous ne voulons surprendre la bonne foi de personne.

Henri GASQUETON.

Clubs d'Association
adhérez tous
à la L. M. F. A.

A NOS LECTEURS

Nous prions les nombreuses personnes qui nous signalent n'ont pu se procurer « RUGBY » qu'elles n'ont qu'à réclamer dans leur localité aux dépositaires de la Dépêche, que le leur réserveront.

Fig. 11 - Le magazine Rugby et la LMFA (coll. particulière)

●●●

périodiques veulent faire de Toulouse le centre névralgique du rugby français⁶⁶, et les Catalans ne comprennent pas qu'en 1912, le comité du Languedoc et l'AS Perpignan soient encore classés en 2^{ème} série.

Les témoignages de cette insatisfaction sont légion, et nous ne citerons que cet article⁶⁷ d'Albert Bausil, le publiciste perpignanais, dont le *Cri catalan* a accompagné de sa verve l'ascension du rugby roussillonnais : « Pauvre Paris... Aucun Parisien n'est classé dans le cadre glorieux des champions nationaux... (Rugby, association, cross-country). C'est là le meilleur camouflet que puisse recevoir le cénacle omnipotent de ces dictateurs de l'USFSA !

...Et maintenant, messieurs de l'USFSA ! Avant de promulguer vos lois pour la saison prochaine, avant d'établir arbitrairement les centres de rencontre et de choisir les équipiers internationaux, relisez, relisez avec sang froid (car vous ne devez plus avoir le sourire, n'est-ce pas) la petite liste ci-dessus...

Messieurs de l'USFSA ne négligez pas le Midi... Bordeaux Toulouse et Marseille ont fait parler d'eux cette année... Riez tant qu'il vous plaira de nos prétentions ! Blaguez Gascons et Marseillais suivant la traditionnelle et quelque peu désuète plaisanterie : vous connaissez la réponse de la Garonne et celle de la Canebière ! Nous pensons pouvoir l'année prochaine, établir pour votre gouverne une petite liste dans le style de celle d'aujourd'hui... Il paraît que vos commissions centrales ne sont que de petites cuisines où vous élaboriez en famille des combinaisons de votre goût.

Nous faisons fi de vos cuisines. Et nous espérons, en 1910, comme en 1909 cueillir tant de lauriers que nous ne vous en laisserons plus pour vos sauces ! »

Conclusion

Nous avons cherché à saisir des traces, multiples et diverses, de ce que fut la pratique des sports dans le Midi pendant ces années de guerre. Le tableau est certes incomplet, et des zones blanches subsistent. Mais quelques lignes de force se dessinent cependant. En essayant de repérer au plus près des acteurs du monde sportif régional, ce que furent leurs activités et aussi leurs préoccupations, on ne peut manquer d'être saisis par leur éloignement de la guerre. Certes, les journaux consultés ne manquent pas d'égrener périodiquement la liste des athlètes morts ou blessés, et des appels au recueillement sont lancés régulièrement. Mais « la vie continue » chez les adolescents laissés libres de courir après un ballon, et les terrains de football ou de rugby apparaissent comme le cadre de bagarres de cours de récréation. Sans parler de frénésie de dépense physique, il faut constater que les rencontres sportives n'ont en rien baissé pendant la guerre. Tout au plus ont-elles renoué, en l'absence de cadre organisé, avec des formes anciennes, ou traditionnelles, de face-à-face agonistique, que le contexte de la guerre ne paraît pas avoir significativement aggravé. Le spectacle sportif qui est offert pendant la guerre draine des publics très variables selon les stades et la qualité de leurs aménagements. Mais tout semble indiquer qu'il participe des loisirs du dimanche après-midi, aussi bien en ville que dans les villages où se créent des clubs de sport.

Le jeu des organisations sportives, que nous avons tenté de saisir tant au sein de l'USFSA que dans ses rapports avec des fédérations concurrentes, montre la force de l'attachement des dirigeants à l'idée de promotion du sport. Leur engagement dans les institutions sportives est de nature à légitimer la pratique des sports pour et par elle-même. Si le sport est un jeu, les acteurs que nous avons rencontrés « se prennent au jeu » et s'y engagent sans restriction : c'est là l'une des conditions essentielles qui permettent de penser le monde sportif comme un « champ »⁶⁸, c'est-à-dire un univers suffisamment autonome pour ne pas être essentiellement déterminé par le contexte extérieur. Dans cette période de guerre, bien des indices mettent en évidence la méfiance de nombre de responsables de sociétés sportives à l'égard de la militarisation de leur activité. *Rugby* se fait ainsi le porte-voix de dirigeants sportifs en grand nombre qui protestent fermement contre une loi de 1916 sur la préparation militaire obligatoire (PMO), dont le ministère de tutelle voudrait leur confier la responsabilité et l'application au détriment de leurs activités propres. Sur ce sujet brûlant, l'USFSA est accusée de ne pas prendre clairement position et de ne pas défendre l'argument des sportifs : la PMO à l'école, soit, mais le sport offre une formation physique et morale bien supérieure à l'embrigadement par la formation au pas cadencé.

Cette autonomie s'est traduite dans une histoire des institutions sportives qui a obéi à ses logiques propres. La guerre n'est probablement pour rien, ou presque, dans le bouleversement du paysage : le sport français dominé en 1914 par de grandes fédérations multisports héritées des *sportsmen* de la Belle Epoque, s'est retrouvé en 1920 éclaté en une multiplicité de fédérations mono-disciplinaires. Ce processus de spécialisation s'est accompli sous la pression des logiques d'action d'organisations qui ont vu dans leur indépendance la clé de leur développement. La maison commune de l'USFSA s'est vidée de ses locataires en quelques courtes années sous la pression d'un trop-plein étouffant. L'Etat n'y était pour rien. En l'absence d'une histoire de l'USFSA, qui pourrait saisir ce mouvement dans son ensemble, les plongées ponctuelles peuvent éclairer certaines de ses facettes.

A une échelle plus locale, nos investigations montrent un sport languedocien sans grand relief, d'où émergent tout au plus deux pôles bien visibles : le printemps 1914 a vu s'épanouir le rugby catalan, avec le titre national pour l'Association Sportive Perpignanaise, et le football cetois avec un Olympique parvenu en finale du championnat de l'USFSA. Les deux clubs étaient déjà suffisamment armés pour passer l'épreuve de la guerre et reprendre leur ascension dans les années 20 : dans les deux cas, a été déterminante l'existence durable d'un groupe de dirigeants ambitieux qu'a peut-être façonné un contexte propice. Et plus peut-être que des déterminations économiques, conviendrait-il de mettre l'accent sur les réseaux denses de villages ouverts à la culture citadine et à une petite bourgeoisie agissante, qui ont été le terreau dans lequel ont recruté les grands clubs : le fait est que la grande guerre a vu naître une effervescence sportive plutôt inattendue. ■

1. Hubscher, Ronald (sd), *L'histoire en mouvements. Le sport dans la société française (XIX^e-XX^e siècles)*. Armand Colin, 1992.
2. Dumons, Bruno, Pollet, Gilles et Berjat, Muriel, *Naissance du sport moderne*, La Manufacture, Lyon, 1987.
3. Arnaud, Pierre, Camy, Jean (éds.), *La Naissance du Mouvement Sportif associatif en France*, Actes du colloque de Lyon, 5-8 novembre 1985, PU Lyon, 1986
4. Tétart, Philippe (sd), *Histoire du sport en France* (2 vol.), Vuibert, 2007.
5. *Ibid.* p. 57.
6. Gaugain, Jean-Claude, *Jeux, gymnastique et sports dans le Var (1860-1940)*. L'Harmattan, 2000.
7. Qui ne trouve pas d'équivalent pour la Seconde guerre mondiale, la période d'Occupation et le régime de Vichy figurant au contraire comme une phase originale de l'action de l'Etat dans l'organisation de la pratique sportive.
8. Pierre Bourdieu a été l'un des tout premiers sociologues « généralistes » à s'intéresser au sport, et même si ses contributions sont rares (essentiellement : « Comment peut-on être sportif ? » in *Questions de sociologie*, Minuit, 1980, pp 173-195 ; « Programme pour une sociologie du sport », in *Choses dites*, Minuit, 1987, pp 203-216), son influence a été capitale dans le milieu des enseignants-chercheurs des STAPS qui ont très longtemps eu le monopole de fait des études sur le sport. Quant à Norbert Elias, qui était connu en France pour ses ouvrages historiques sur la société de Cour et le processus de civilisation, la publication en 1994 de *Sport et civilisation. La violence maîtrisée* (en collaboration avec Eric Dunning, paru en anglais en 1986), a renforcé l'hypothèse d'une spécificité du « sport moderne » par rapport aux formes antérieures de loisir. L'un des auteurs les plus représentatifs de ce courant historiographiques est certainement Georges Vigarello, venu du monde de l'Education physique, et passé dans celui de l'Université et de l'EHESS : cf son *Du jeu ancien au show sportif*, Seuil, 2002. Il convient toutefois de noter que bien des historiens restent imperméables à cette bipartition entre jeux anciens et sports modernes, non sans arguments. D'aucuns ne craignent manifestement pas de succomber au pêché d'anachronisme, tels les spécialistes des Jeux olympiques antiques (cf, entre autres : Violaine Vanoyeke, *La Naissance des Jeux olympiques et le sport dans l'Antiquité*, Les Belles Lettres, 1992 ; Jean-Paul Thuillier, *Le sport dans la Rome antique*, Errence, 1996. Quant aux médiévistes, *Les sports et jeux d'exercice dans l'ancienne France* de Jusserand (1901) ne sont pas restés sans postérité : cf de Bernard Merdrignac, *Le sport au Moyen-Âge*, PU Rennes, 2002 ; sans oublier le choix de Georges Duby d'analyser en termes purement sportifs les tournois auxquels participa son héros *Guillaume le Maréchal*, Fayard 1984.
9. Poirrier, Philippe (sd), *La Grande Guerre. Une histoire culturelle*, Editions universitaires de Dijon, 2005.
10. *Cent ans de sport dans l'Hérault*, numéro hors série 2010, en particulier l'article de Christian Guiraud et Guy Laurans, « Il y a cent ans : entre jeux et sports, un panorama », pp 31-59
11. Sans entrer dans les débats récurrents depuis la fin du XIX^e siècle, il convient selon nous d'exclure des sports la gymnastique, qui est la discipline alternative aux sports, en tant que pratique d'ensemble de type scolaire et para-militaire à laquelle s'opposaient la grande majorité des *sportmen* ; nous laissons aussi de côté des pratiques élitistes telles que le tennis, l'escrime ou le sport automobile, pour ne retenir que les activités en cours de démocratisation et susceptibles de toucher un vaste public.
12. Laurans Guy, « Le "boulisme" : de la lyonnaise à la pétanque », *Cent ans de sport dans l'Hérault*, op. cit. pp 81-97.
13. *La Vie Montpelliéraine et Régionale*, 23 mars 1913.
14. Nous renvoyons à Guiraud, Christian, « L'histoire singulière d'un sport de "tradition" régionale : le tambourin », *Cent ans de sport dans l'Hérault*, op. cit., pp 109-119.
15. Une fédération ne verra le jour qu'au lendemain de la guerre. Comme pour le boulisme, cette organisation se dédoublera très vite en deux fédérations rivales, l'une à Montpellier et l'autre à Pézenas. C'était trop pour un sport strictement local, et ce conflit, aux racines en partie politiques, affaiblira considérablement le jeu de tambourin tout au long de l'entre-deux guerres.
16. Des analyses plus poussées dans Laurans, Guy, « Le concours de tambourin de Pézenas », sur le site internet du Languedoc sportif : <http://lelanguedocsportif.org/articles/histoire-du-sport/57-tambourin-pezenas> .
17. L'UVF a également créé une catégorie de coureurs "indépendants" susceptibles de recevoir des prix en nature ou en espèces, de façon à réguler les tentatives d'amateurisme "marron".
18. Les plus proches se trouvent à Toulouse et Montauban à l'ouest, Marseille et Pertuis ou Plan d'Orgon à l'est. Source : Bulletin officiel de l'UVF.
19. Poyer, Alex, « La structuration fédérale du cyclisme associatif du Nord et du Pas-de-Calais entre 1881 et 1914 : priorité à la région ou à la nation ? », *Revue du Nord*, n° 355, 2004/2, pp 297-310.
20. Rappelons qu'à l'origine de l'implantation de ces deux sports, le football était un terme générique qui recouvrait deux variantes : le rugby (joué à XV avec un ballon ovale) et l'association (à XI et un ballon rond). Ce dernier terme a subsisté dans les dénominations des instances internationales : la FIFA et l'UEFA dirigent le "Football Association" respectivement au niveau mondial et européen.
21. Les premiers pas des sports collectifs à Cette restent assez flous ; une histoire officielle de l'apparition du football semble bien avoir effacé la mémoire d'un processus plus complexe. Lorsque le *Petit Méridional* lui consacre, le 5 janvier 1914, un article détaillé, c'est pour affirmer l'existence en 1895 d'un premier groupement de "football" (qui, à cette date, ne peut guère désigner que le football-rugby) ; puis Jean Dugrip et Jean-Louis Jullien fondent en 1900 un Football-Club adonné au ballon rond qui après fusion avec une Union Sportive plus récente, donnent naissance à l'Olympique. Mais encore en 1903-1904, cet ancêtre pratiquait à l'occasion le rugby, avec des rencontres victorieuses contre les Montpelliérains.
22. L'USFSA a choisi de s'organiser à partir de comités régionaux. Le nombre de ces comités s'accroît régulièrement jusqu'à la guerre, par détachements successifs d'un comité antérieur plus vaste, selon la densité géographique des nouveaux clubs adhérents. La prolifération des clubs de rugby dans le sud-ouest a ainsi donné lieu, à partir des comités originaires du sud-ouest (Bordeaux) et du sud (Toulouse) aux comités de Côte d'Argent, Côte basque, Périgord-Agenais, Pyrénées et Languedoc.
23. Pour plus de détails, voir de Christian Guiraud : « Le Comité du Languedoc de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques », *Cent Ans de Sport dans l'Hérault*, op. cit, pp 61-78 ; Christian Guiraud et Guy Laurans : « Sète et l'organisation du sport moderne en Languedoc (1906-1920) », *Revue d'archéologie et d'histoire de Sète et sa région*, XXX-XXXIII, pp 131-151, Société d'études historiques et scientifiques de Sète et sa région, 2008.
24. Les sources relevant de l'USFSA sont très lacunaires et peu disponibles : pas de collections du bulletin *Tous les Sports* ni de l'Annuaire, d'ailleurs pas totalement fiable.
25. Les statistiques officielles de l'USFSA évaluent à une cinquantaine les clubs affiliés avant guerre. Mais il faut compter dans ce total quelques clubs de tennis ou autres.
26. Dans le *Petit Méridional* du 16 février 1914, le chroniqueur proteste contre la décision des autorités militaires montpelliéraines d'interdire le libre accès du champ de manoeuvres de l'avenue de Toulouse : Il faudra désormais payer une location de 30 F, si la mesure n'est pas reportée.
27. L'expérience nous invite à la prudence : ce chiffre d'une soixantaine de clubs de football à la veille de la guerre est à prendre avec précaution, tout à la fois sous- et sur-estimé. Une investigation exhaustive de toute la presse locale dans le département sur toute la durée de la saison sportive (d'octobre à mai) étendrait assurément le nombre de clubs ayant joué des matchs ; à l'inverse, nous savons combien ces équipes sont fragiles et fluctuantes, y compris dans leur appellation : d'un mois à l'autre, l'Union Sportive est peut-être devenue Association Sportive, le Sport Club s'est transformé en Sporting au gré de la fantaisie des équipiers... ce qui grossira indûment notre comptage.
28. *Le Petit Méridional* du 8 novembre 1913.
29. *L'Eclair* du 5 juin 1913
30. Dans la presse d'avant-guerre, les chroniques sportives sont souvent tenues sous couvert d'anonymat. Par recoupements, il s'avère que Drive est le pseudonyme d'Henri Diffre, étudiant en fin d'études de médecine, *sportsman* éclectique, multiple champion régional de tennis, et gardien de buts de l'Olympique de Cette.
31. *La Vie Montpelliéraine et Régionale* (VMR), 15 janvier 1911.

32. Encore faut-il prendre le terme de club avec prudence : il ne s'agit pas toujours d'association organisée au sens actuel du terme ; il faut plutôt y voir une étiquette distinctive, éventuellement fluctuante, d'un regroupement de joueurs lui-même instable : les cas sont fréquents d'équipiers qui passent d'un club à l'autre au cours de la même saison, recrutés selon les circonstances et pour les besoins d'un match.
33. *VMR*, 26 février, 12 mars 1911.
34. Pour une analyse anthropologique du défi comme structure agonistique de relation sociale, se reporter à Guy Laurans, « Qu'est-ce qu'un champion ? La compétition sportive en Languedoc au début du siècle », *Annales ESC*, 1990, n° 5, pp. 1047-1069.
35. Quelques mois plus tard, le Stade Michelet, vainqueur du championnat de Montpellier, fera match nul avec l'équipe réserve de l'Olympique de Cette.
36. *L'Eclair*, 6 janvier 1912. Cet argument publicitaire ne serait plus utilisable de nos jours, lorsque les supporters ne sont captivés que par les rencontres officielles qui garnissent tout le calendrier.
37. *Les rugbys dans l'Aude. Des origines à 1980*, Archives départementales de l'Aude, Carcassonne, 1998
38. Nous laissons de côté les sports d'été, qui n'apparaissent que de façon fortuite : pour l'essentiel, quelques courses cyclistes locales, quelques compétitions aquatiques, natation en rivière ou dans les canaux de Sète, et matches de water-polo, ainsi que des activités, boules ou tambourin, qui concernent des pratiquants plus âgés et non mobilisés. Un peu d'athlétisme aussi, qui parvient à maintenir un semblant d'organisation de championnats départementaux et régionaux sous l'égide de l'USFSA ou de la FGSPF, les fédérations multi-sports.
39. Dans le même sens, signalons un Daring à Cette, ville qui accueillit de nombreux réfugiés belges. Le Daring était un des principaux clubs de Bruxelles.
40. L'USFSA organisa des épreuves inter-comités régionaux représentés par des sélections de leurs meilleurs joueurs de clubs. En 1916-17, la Coupe de l'Espérance accueillit la participation de 11 Comités situés en dehors des zones de combat. Mais la Coupe de l'Avenir, réservée aux jeunes joueurs des classes 1918-1920 n'aurait attiré que 4 Comités, dont aucun du Sud-ouest. Cependant, en décembre 1916, plusieurs clubs des Pyrénées auraient joué la coupe de l'Avenir. Il est fort probable que ces compétitions nationales se heurtèrent aux difficultés de circulation et aux frais de déplacement sur de longues distances.
41. *L'Eclair* du 5 janvier 1916
42. *Le Petit Méridional* du 4 janvier 1917.
43. *L'Eclair* du 27 novembre 1916.
44. *L'Eclair* des 14 et 20 novembre 1916.
45. *L'Eclair* du 22 novembre 1916.
46. *L'Eclair* des 15, 18, 20 avril, 1^{er} et 3 mai 1916.
47. Le récit en est fait dans Laurans, Guy, « Qu'est-ce qu'un champion ? La compétition sportive en Languedoc au début du siècle », *Annales ESC*, n° 5, septembre-octobre 1990, p. 1055.
48. En 1919, l'USFSA tente de se sauver en se proposant comme une union de fédérations : l'Union des Fédérations françaises de sports athlétiques (UFFSA). Mais à l'évidence, ce rôle de porte-parole était déjà joué par le comité olympique français et par le conseil national des sports.
49. Il semble bien que cette publication soit inconnue des services d'archives publiques. Le seul exemplaire disponible est conservé aux ADH, déposé par Robert Cortade, de Sète, à l'initiative de Christian Guiraud. Il s'agit du numéro 65 daté du 9 janvier 1914. Cet exemplaire a été conservé car il contenait un article sur Félix Cortade, secrétaire général du Comité régional.
50. Communiqué paru dans *Tous les Sports*, bulletin officiel de l'USFSA daté du 25 octobre 1912. A noter que Jean et Jules Falguiettes sont cousins germains et qu'Henri Bergeyron, le rédacteur en chef, est le neveu de Louis Koester Bencker.
51. Concernant la stratégie éditoriale de Bayrou, il est intéressant de noter que l'aventure de *Languedoc-Sport* ayant pris fin avec la guerre, le dirigeant cettois renouvela l'opération dès le début des années 20 en appuyant son jeune collègue Emmanuel Gambardella, autre cettois, dans la création du *Languedocien Sportif*, tout à la fois hebdomadaire d'actualités sportives régionales et support officiel du district régional de la toute jeune Fédération française de Football (FFFA, puis FFF). Un pied dans l'institution et un autre dehors, Gambardella et Bayrou y militèrent en faveur du professionnalisme.
52. Au printemps 1914, l'O Cette joue la finale du championnat de France USFSA contre l'Olympique de Lille ; 4 Britanniques figurent dans l'équipe : Gibson, Stevenson, Burnett et Butler, alors que tous les Lillois sont Français.
53. Le docteur Louis, Marius, Bordes, né en 1877 à Toulouse, soutient une thèse pour le doctorat en médecine en décembre 1908 à Toulouse. La même année, il est élu maire radical socialiste de la ville de Balaruc-les-Bains, où il est médecin consultant à la Compagnie des Eaux thermo-minérales. Un temps vice-président du comité du Languedoc, il est surtout un des premiers capitaines des équipes de rugby qui virent le jour au sein de la ligue athlétique du lycée de Toulouse. Installé en Languedoc, il continue son activité rugbystique comme arbitre. Il est donc de bonne politique de la part du bureau du comité de désigner ce rugbyman pour enquêter sur les soupçons de professionnalisme de footballeurs cettois.
54. Amila, André, *Le rugby, des hommes, un club et sa légende*, Lézignan, 2001.
55. Catala, Jean, « Perpignan l'ovale », in Sala, Raymond et Ros, Michelle (éd.), *Perpignan une et plurielle*, Perpignan, Trabucaire, 2004
56. *La Vie biterroise*, n° 470 du 18 octobre 1913.
57. Yves Dupont, *La Mecque du football, ou Mémoires d'un Dauphin*, Nîmes 1973
58. *Tous les Sports*, 22 mai 1914.
59. La règle prévoit 1/3 des recettes par match pour le comité. Cette règle sera modifiée par G. Bayrou en 1911 et il sera demandé de verser un forfait pour chaque rencontre. Si ce nouveau calcul est toujours maintenu en 1913, les recettes enregistrées signifient que les clubs de rugby affiliés sont plus nombreux que ceux de football, et jouent davantage de matches.
60. *Tous Les Sports*, 29 décembre 1916.
61. Le Comité Français interfédéral regroupe plusieurs organisations gérant la pratique du football, dont la Ligue de Football Association (LFA) et la FGSPF des patronages. Il est aussi le représentant de la France auprès de la Fédération internationale de Football association (FIFA) et, à ce titre, a la mainmise sur l'équipe de France et les rencontres internationales.
62. Epreuve nationale et d'encouragement des footballeurs des classes non appelées, instituée par le CFI.
63. Cette Assemblée Générale se tient au nouveau siège du Comité : Café de Provence, 27 rue de l'esplanade à Cette.
64. *Le Petit Méridional* du 4 mars 1917. La finale est gagnée 1-0 par le Stade Montpelliérain.
65. Henri Gasqueton, « Clubs d'Association unissez-vous ! », *Rugby* n° 3 du 21 octobre 1916.
66. Encore en 1919, lors de la réorganisation de l'USFSA, un vœu est émis pour installer à Toulouse le siège permanent de la commission centrale de rugby (refusé par les représentants des comités « du Nord »).
67. Paru dans *Tous les Sports*, le bulletin de l'USFSA, en 1910.
68. Le terme de champ est pris ici dans son acception formulée par Pierre Bourdieu. Su la possibilité d'un champ sportif, nous renvoyons à sa conférence « Comment peut-on être sportif ? », *Questions de sociologie*, éd. de Minuit, 1980, pp 173-195.

études héraultaises

Hors série, 2010

ISSN 0249 - 1664

Cent ans de sport dans l'Hérault



Volume publié avec le concours du Conseil général de l'Hérault et de Hérault Sport

La Gestapo de Montpellier (11 novembre 1942 - 19 août 1944) étude préliminaire

Jean-Claude Richard Ralite*

La Gestapo de Montpellier n'a laissé aucun dossier ni aux Archives de l'Hérault ni aux Archives municipales de Montpellier. Nous disposons d'un dossier des Archives allemandes, de listes nominales établies après la Libération, d'un dossier du Service Historique de la Défense (Dossier BCRA Tanzmann), d'un dossier constitué en Angleterre pour réaliser un film cinématographique et de documents isolés dont des articles de journaux. Bien entendu, on retrouve la Gestapo (GEheime STAats POLizei) dans les ouvrages généraux sur la répression en France¹ et dans les témoignages de Résistants qui ont été soumis à des interrogatoires, des tortures ou des déportations². Récemment un ouvrage a recensé tous les lieux connus en France pour avoir abrité des services de la Gestapo et, donc, deux de l'Hérault³.

On distingue la Feldgendarmarie de la Geheime Feldpolizei (GFP), subordonnée à l'Abwehr (service de renseignements de la Wehrmacht). Le Sipo-SD dispose de six commandos en zone Sud qui seront responsables, pour la France, de 88.000 déportations sans compter les fusillés sur place⁴. (**Doc 1**) (**Doc 2**)

D'abord Einsatzkommando, de novembre 1942 à la fin de 1943, le poste SIPO-SD de Montpellier devint K.d.S en même temps que tous les autres postes de la zone sud. Il réunissait 116 membres dont 38 à Montpellier et, le 19 août 1944 il est parti de Montpellier, a gagné l'Est et pris position à Giromagny pour protéger l'arrière du front allemand. Après le repli sur la rive droite du Rhin, le Kommando de Montpellier fut dirigé sur Oslo (Norvège) où il fut surpris par la capitulation (SHD. BCRA. Tanzmann).

L'efficacité de la Gestapo dépend de la « qualité » de ses membres et de ses auxiliaires français comme R. Barthès, L. Robert ou M. Mollet dit de Martel, mais, aussi des dénonciations orales ou écrites qui, de façon directe ou indirecte, lui parviennent⁵. Elle occupe des lieux divers, réquisitionnés, dans lesquels elle installe ses services ou loge ses membres. On retrouve souvent ses activités dans les procès qui ont suivi la Libération par les témoignages de ceux qu'elle a poursuivis ou de ceux qui ont collaboré avec elle.

Il n'était pas question ici de faire l'histoire de la Gestapo nationale ni de celle de Montpellier car, comme nous allons le voir, les archives de celle-ci ont quasiment toutes

disparu (**Annexes I et II**). Nous avons voulu réunir tous les documents, renseignements, témoignages... que nous avons recueillis, depuis 1980, et dont nous publions ici certains d'entre eux.

Nous disposons de deux listes de membres de la Gestapo de Montpellier, établies à la fin de la guerre, sans avoir des renseignements supplémentaires (**Annexes III et IV**) qui donnent des notices sommaires pour chacun des membres. Nous avons ajouté un rapport sur la prison de la 32^{ème} dans laquelle étaient détenus les résistants en cours d'interrogatoires et en attente de décisions finales de la Gestapo (**Annexe V**), ainsi qu'une biographie de Karl Mahren qui a joué un rôle décisif dans l'infiltration des groupes résistants de Montpellier (**Annexe VI**).

La liste des membres peut être complétée par les comptes rendus du procès de 1953 (**Annexe VII**). Au mois de novembre 1953, le procès des membres de la Gestapo de Montpellier, Béziers, Sète et Mende s'ouvrit à Marseille devant le Tribunal militaire de la 9^{ème} Région. Les inculpés présents sont au nombre de 7, les absents au nombre de 8. Parmi eux on en retrouve quatre connus par la liste de 1946 : L. Kocher et Max Pakleppa, présents et H. Petersen, W. Ruhe, absents et jugés par contumace. Le procès va se dérouler jusqu'au 2 décembre : l'acte d'accusation avait trente huit pages, avec onze accusés et quatre vingt témoins venus apporter le compte rendu de leurs souffrances. À l'exception de quatre condamnations à mort par contumace, il y eut cinq condamnations aux travaux forcés à perpétuité et cinq entre 5 ans et 15 ans.

La justice était passée mais on était bien loin du compte par rapport au nombre total de membres « officiels » ou « officieux » de la Gestapo de Montpellier⁶. Nous disposons de plusieurs listes, établies après la Libération, qui recensent les « officieux » : Listes des personnes soupçonnées d'être des agents de la Gestapo (dont les « donneurs » dits « rafleurs ») dans laquelle on trouve les agents de services allemands, les membres du Service d'ordre légionnaire, les Miliciens, les Doriotistes, les Francistes, les groupes de Collaboration, les personnes avec des sympathies germanophiles ou vichysoises. Ces listes ont servi aux inculpations et procès ultérieurs qui ont tenté de faire la lumière précise pour chacun des poursuivis avec la difficulté de ne disposer d'aucune archive de la Gestapo qui tenait un dossier pour chacun de ses collaborateurs.

* Directeur de recherche (er) au CNRS, 34jcr@orange.fr

Les missions du SD-Gestapo en France

Les antennes du SD sont calquées sur la méticuleuse organisation du RSHA à Berlin, en divisions (*Abteilung*), sous-divisions et parfois sous-sous-divisions.

Abteilung I : administration et gestion du personnel.

Abteilung II : organisation et relations avec la police française; section II Pol, chargée de surveiller la police et la gendarmerie françaises mais aussi des mesures concernant les camps d'internement et de détention et, en tant qu'« organe personnel d'étude du chef supérieur des SS et de la police, de tout ce qui a trait aux mesures d'expiation et en particulier aux exécutions d'otages ».

Abteilung III : affaires économiques et main-d'œuvre – notamment les questions relevant du Service du travail obligatoire (STO).

Abteilung IV : Gestapo proprement dite.

IV. A : communisme, marxisme, anarchisme, et autres factions de la gauche radicale, propagande illégale.

IV. B : crimes et sabotages.

IV. C : réfugiés politiques. Affaires exécutives générales de la police.

IV. D : émigration russe, ukrainienne, cosaque, polonaise et tchèque.

IV. E : défense contre les trahisons et espionnage. Découverte des organisations d'espionnage ennemies.

IV. F : greffe, fichier central des détenus.

IV. G : transport de prisonniers.

IV. H : archivage des événements.

IV. J : judaïsme, droits des Juifs et biens juifs, système d'enregistrement des Juifs, surveillance des associations juives, préparation pour la solution finale de la question juive en Europe, liens avec la police française antijuive, traitement de toute question concernant les Juifs dans les camps de concentration, fichier de détention des Juifs.

IV. K : Église, Église catholique, protestantisme, sectes.

IV. M : lutte contre les francs-maçons.

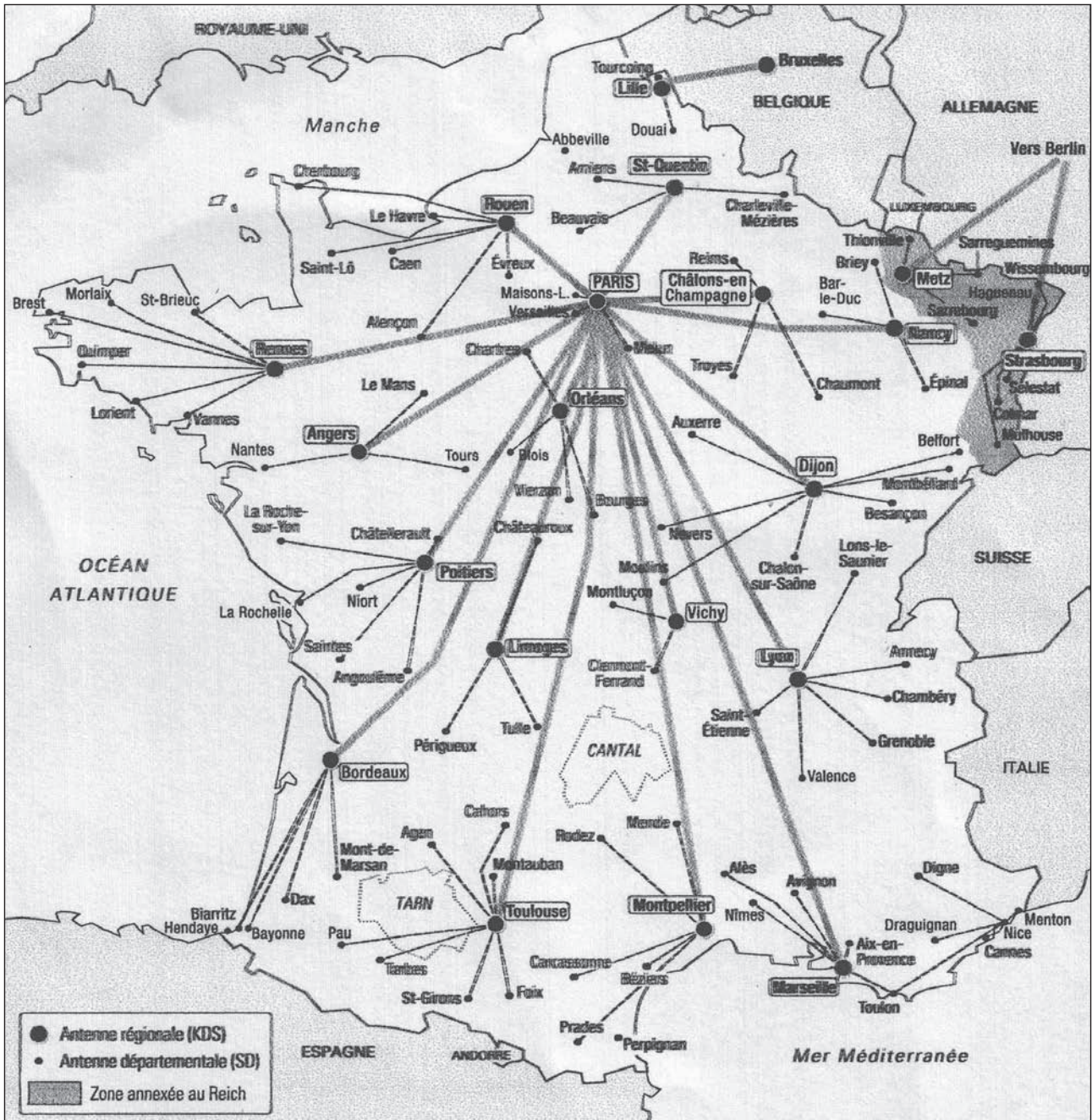
IV. N : recherche de renseignements.

IV. S : missions spéciales de protection et surveillance.

Abteilung V : Kriminalpolizei (Police criminelle) : enquêtes et arrestations dans des affaires de droit commun où les intérêts allemands sont en jeu. La V. B s'occupe notamment du contrôle du marché noir.

Abteilung VI : Sicherheitsdienst, SD proprement dit, recherche de renseignements notamment sur le gouvernement, les institutions et partis français. Section VI. N4, contre-espionnage, rivale de l'Abwehr.

Abteilung VII : idéologie et propagande.



Doc. 2 – Antennes de la Gestapo en France

En 2002, nous avons reçu de M. Julien Hendy (Documentaries, Yorkshire Television, TV Centre, Leeds, U.K.) une demande de renseignements sur la Gestapo de Montpellier. M. Hendy travaillait sur « un groupe, de prisonniers de guerre allemands qui étaient dans des camps du Yorkshire entre 1945 et 1947 : ils étaient les anciens membres de la Gestapo de Montpellier ! ».

D'après les documents recueillis, les archives anglaises ont permis de retracer l'itinéraire de plusieurs membres de la Gestapo, dirigés par le Lt-Colonel H. Tanzmann depuis Montpellier après août 1944. Dans un premier temps, ce fut Belfort qui devint leur siège et, après l'avancée des troupes alliées, les membres de la Gestapo furent transférés à Narvik (Norvège). H. Tanzmann vint en Angleterre en mai 1945 sous une fausse identité, avec un petit groupe de ses subordonnés : il ne fut démasqué qu'en mars 1946 et transféré à Londres où il se suicida⁷.

Les Anglais voulaient faire un procès, non pas pour les activités connues de Tanzmann en Pologne - il était alors chef du Sipo-SD à Lvov, Galicie, en 1941 et avait fait déporter de très nombreux Juifs⁸ - mais pour son action en Alsace car il était considéré comme responsable de la mort de 33 soldats britanniques des Forces spéciales - SAS, parachutistes alliés.

La combinaison de ces sources permet de retrouver un grand nombre des membres de la Gestapo qui étaient affectés en Languedoc-Roussillon, pour un total d'environ 150 personnes. Il semble que ceux qui ont été arrêtés en Angleterre ont été renvoyés en France où certains ont fait l'objet de poursuites judiciaires comme celles du Tribunal Militaire de Marseille en 1953.

Ainsi s'est terminée l'odyssée des membres de la Gestapo de Montpellier dont l'efficacité fut redoutable (d'après la

seconde liste, on leur doit, en toute réserve, environ 250 arrestations dont 160 déportations en Allemagne ainsi que de nombreuses exécutions locales). Pour ceux qui ont survécu à la guerre, certains ont été condamnés par les tribunaux français, mais il faut bien conclure que le plus grand nombre a échappé à la Justice : ils se sont fondus dans leur patrie ou ailleurs, ce qui a été aussi le cas de bon nombre de Français collaborateurs qui, même condamnés, ont bénéficié des lois successives d'amnistie à partir des années cinquante⁹. (Doc. 3)



Doc. 3 – Plaque commémorative Villa des Rosiers, siège de la Gestapo de Montpellier (Cliché EH)

Annexe I

« État-Major 563, section d'Administration Militaire. Marburg/Lahn, le 13 septembre 1944 ». (Archives de Fribourg, RW 35/1318, fol.54-55, original en allemand, traduction Cl. Mocci avec la collaboration de J.-C. Richard).

RAPPORT

Le fonctionnement du service de la section de l'Administration Militaire fut entièrement assuré jusqu'au repli de l'Etat-Major 563 de Montpellier, le 21 août 1944. Déjà quelques jours avant le débarquement dans le Sud de la France, le 15 août 1944, on put remarquer dans la population française une agitation et une nervosité grandissante. La plus grande partie de la population de la ville de Montpellier attendait avec inquiétude le retrait des forces d'occupation allemandes, car on supposa qu'après le retrait des Allemands, de plus grands troubles et une guerre civile éclateraient. À la même époque, les terroristes et la population crurent leur heure arrivée. Les terroristes descendaient du Nord vers la ville et tiraient

dans la nuit avec des pistolets mitrailleurs à partir des toits. Les derniers jours, les gens s'attroupèrent dans la rue. Le 21 août 1944, l'État-Major dut quitter Montpellier, sous une protection armée.

L'activité principale de la section de l'Administration Militaire concernant le département logistique et le département agriculture. Dès le début du mois d'août, l'armée commença, sans en donner le choix, à réquisitionner des véhicules, si bien qu'à chaque instant on put craindre de perdre le département logistique. Les exigences de l'armée en carburant purent être satisfaites presque jusqu'au dernier jour. Le département agriculture s'efforça de gérer l'état d'approvisionnement catastrophique de la population sur la demande expresse du Préfet, tué entre-temps. Le département de l'économie industrielle dut s'occuper des missions de paralysie et de la maintenance des entreprises les plus importantes, tandis que le département, de l'exploitation du bois et de la forêt s'occupa jusqu'au dernier moment de l'approvisionnement et de la répartition du carburant.

Aucun dossier concernant les matériels de bureaux ne fut sauvé, seul le cachet officiel fut emporté. Deux machines à écrire furent détruites et deux autres offertes à la Croix Rouge Française en remerciement de son travail dévoué. L'État-Major se replia sous la direction (par délégation) du commandant des opérations devenu commandant de rue. Le 21 août après midi, l'État Major passa par Nîmes en remontant la vallée du Rhône, à l'Ouest de ce dernier. Les salves des tireurs embusqués étaient telles qu'il était à peine possible de rouler de jour, les terroristes coupaient les routes par des tirs de mitrailleuses. La progression du commandant était lente. L'État-Major du Lieutenant-Colonel ne put plus être rejoint à Valence. Le 31 août une partie de l'État-Major atteignit Lyon puis Belfort en passant par Dijon. À partir de Colmar, en Alsace, le reste du trajet se fit par train en direction de Marburg/Lahn. Le commandement (par délégation) de l'État-Major, se poursuivit vers Viviers. Le commandement s'essouffait et était sans énergie. Une grande partie des voitures se détachèrent du convoi. Le reste des voitures, en particulier celles de la section de furent mises à la disposition de la Wehrmacht, en usant de propos invraisemblables et d'une manière peu amicale, les hommes furent abandonnés à leur propre sort. Le signataire poursuivit le chemin, avec les hommes dont il put s'emparer, comme on l'a dit plus haut jusqu'à Colmar et delà vers Marburg/Lahn. L'effectif du personnel du groupe de l'administration ne fut pas modifié par rapport à la situation budgétaire, tous les membres de la section de l'administration rentrèrent.

Pour le Commandant en chef, le chef de la section de l'Administration militaire, Heemann.

Conseil Supérieur de l'Administration Militaire.

Annexe II

« Rapport de l'Assesseur Uhrner de l'Administration Militaire de l'État Major 563 de Montpellier sur les dernières activités et le retrait du Sud de la France » (Archives de Fribourg, RW 35/1318, fol 60-64, original en allemand, traduction Cl. Mocci avec la collaboration de J.-C. Richard)

1 - L'industrie principale du département (charbon, dolomite, bauxite, textile et cuir) enregistra des pertes de production au printemps, puisque celle-ci se situait presque exclusivement dans les montagnes occupées par les terroristes. De nombreux attentats furent perpétrés contre les carrières de bauxite vers Bédarieux. Le plus significatif se produisit dans la nuit du 30 avril au 1^{er} mai 1944, lorsque trois compresseurs explosèrent à cause des terroristes et lorsque les entrepôts d'essence de 12.000 litres furent incendiés.

Après le 1^{er} mai, selon un rapport du Commandant d'État-Major, la préfecture fut chargée de mettre en place des gardes civils pour l'ensemble du site de bauxite de Bédarieux et de Mèze, surveillance constituée de cent hommes qui furent contrôlés par les gardes mobiles et plus tard par la gendarmerie française, sous haute surveillance de la direction des travaux de l'Organisation Todt. La demande simultanée auprès du Gouvernement militaire en France par le biais de l'État-Major en chef, n'obtint pourtant qu'une promesse et non une réponse affirmative pour le transfert d'une compagnie d'un régiment de protection.

Pour empêcher les autres attentats des terroristes, le déplacement d'une compagnie du régiment des Aviateurs 71 de Lamalou-les-Bains, fut demandé et aussi accepté. D'ailleurs des destructions furent évitées grâce au maintien des gardes civiles et de la patrouille de la compagnie des Aviateurs déplacée. Pourtant le transport de la bauxite recueillie ne put suivre en partie la cadence de production à cause de l'étroitesse des wagons et des interruptions du trafic dues à la destruction des voies. Pour effectuer le maximum de transports de bauxite, la direction des travaux de l'Organisation Todt ordonna au commando chargé de la répression, de procéder aux chargements les jours fériés et le dimanche. Une grève dans les mines de charbon qui éclata à Graissessac, fut brisée en vingt-quatre heures, en collaboration avec la section du travail, par des menaces et des mesures répressives et par la promesse d'une amélioration de la rémunération et du ravitaillement des ouvriers.

Dans les communes de Bédarieux, Lodève et Ganges, les actions terroristes augmentèrent à tel point que, de juin à août, il fut impossible d'y circuler sans escorte.

Fin juin, les attaques aériennes ennemies commencèrent sur les entreprises et les voies de circulation, tout comme sur les installations ferroviaires. Ces attaques devinrent si nombreuses dans la seconde partie du mois de juillet que le transport des biens économiques fut presque totalement paralysé. Les entreprises purent maintenir leurs activités uniquement grâce à la collaboration efficace des répartiteurs de charbon français et grâce à l'acheminement du charbon par camions.

Le 25 juillet, la compagnie de pétrole de Frontignan, l'usine à oxygène Douffour et Lyon à Sète furent détruites par les bombes. Après expertises, on constata alors que la remise en marche de la compagnie du pétrole n'était plus possible. 80m³ d'huile de moteur épargnés furent donnés au Commando Supérieur de l'Armée-19 et 19m³ de gas-oil furent cédés et aussi évacués à la marine de Marseille. Les appareils à oxygène rescapés des entreprises bombardées Douffour et Lyon à Sète, furent mis immédiatement en

sécurité et les entreprises servant à l'économie de la guerre furent attribuées à l'Organisation Todt de la Wehrmacht. Tout fut tenté pour la reprise du travail, mais cela ne fut pas possible à cause du retrait des forces allemandes. Le 5 juillet 1944, l'usine de locomotives Fouga et C^{ie} à Béziers fut très touchée. En commun avec les représentants du Commando armé de Toulouse tout fut mis en œuvre pour la remise en marche, si bien que l'activité put reprendre dans la plupart des ateliers en l'espace de quatorze jours.

Chaque État-Major local fut même informé à temps, que tous les biens économiques, dont l'armée avait besoin, devaient lui être donnés et dans le cas où cela n'aurait pas été possible, il aurait fallu les transporter ou les détruire.

Dès le milieu du mois de mai 1944, on informa la Division d'Infanterie 271 sur le nom des entreprises qui étaient importantes pour la guerre, pour que, d'une part, elles soient prises en considération lors de l'aménagement des fortifications des côtes, permettant ainsi la poursuite de leur activité jusqu'à la fin, et que, d'autre part, on fit des préparatifs de destruction au cas où il y aurait eu des combats. Ces indications avec des plans furent transmises aux Divisions d'Infanterie 198 et 189 lors du retrait de la 271^e. Une fois de plus, la liste des entreprises à paralyser furent transmises à temps avec des croquis.

2 - Le lundi 21 août, l'État-Major se replia à 16 heures avec des camions et des voitures particulières. Le Commandant resta en arrière avec quelques officiers, quelques hommes et, avec la Gendarmerie, à cause d'une mission spéciale et conduisit (par délégation) la colonne du Major Hugler. À peine engagée sur la route de Nîmes, nous fûmes inquiétés plusieurs fois par les avions volant à très basse altitude et nous dûmes nous cacher. À 7 heures du soir nous atteignîmes Nîmes et passâmes la nuit là-bas, dans les casernes. À Nîmes, messieurs Schmidt du Conseil de l'Administration Militaire, Koch de l'Administration Militaire, Heemann, Secrétaire de l'Administration Militaire, Königstetter, chef spécial et Ristelhuber, furent attaqués. A Viviers, Volkwein de l'Administration Militaire qui s'était mis en marche à pied avec une compagnie que l'on avait attaquée, resta en arrière, étant donné que quelques camions avaient été réquisitionnés pour l'armée. Le 27 août 1944, en tant que Commando Spécial pour les soins des troupes de la section IVa du IV^{ème} Corps de l'Armée de l'Air, au Theil, le Dr. Heeman du Conseil Supérieur de l'Administration Militaire avec Buchholz du Conseil de l'Administration Militaire et Stuckje, Secrétaire de l'Administration Militaire, continuèrent leur route indépendamment, tandis que Hogeforster du Conseil de l'Administration Militaire, le Dr. Theissen du Conseil de l'Administration Militaire, Donike, Chef spécial et Uhrner, Assesseur de l'Administration Militaire, restèrent ensemble pour traverser la vallée du Rhône et de la Saône, jusque dans les Vosges à Bussang et à Sennheim en Alsace. On ne sut plus rien ni sur les hommes qui restèrent ni sur ceux mentionnés précédemment.

3 - Ce fut particulièrement dangereux lors de la marche de retour au Theil car les troupes aéroportées avaient été larguées peut de temps avant à Montpellier et aussi à Tournon-Valence. Nous passâmes d'ailleurs au milieu des parachutistes ennemis mais nous traversâmes aussi le feu



des avions de basse altitude et, en plus, les tirs de barrage ennemis de l'Artillerie et ceux des rues. De La Voulte, nous continuâmes vers Sennheim en passant par Tournon, Limonest, Macon, Chalons-sur-Saône, Dijon, Vesoul, Lure et Bussang. A cause de la mission spéciale, c'est à dire les soins aux troupes de terre, nous dûmes rouler de jour la plupart du temps. Dans ces moments là, nous fûmes exposés aux violentes attaques des avions et nous fûmes séparés par une grande distance du IV^{ème} Corps de l'Armée de l'Air. Ainsi nous pûmes remplir notre mission, puisque la farine dut être mise en sécurité le jour, car celle-ci devait être cuite par les boulangeries civiles et les compagnies boulangères avant le passage des troupes. Il y eut un grand manque de pain puisque lors du retrait des troupes de leurs camps de base et de leurs garnisons, chaque soldat reçut au maximum un pain, et à cause du manque de lieu d'embarquement aucun pain ne put être transporté. Dans les Vosges, nous fûmes encore chargés du rapatriement du bétail ainsi que des productions industrielles pour l'hôpital de l'armée et pour la patrie.

4 - Du fait que l'espace français se rétrécissait et du fait de la réduction de l'occupation par WBA, mené par l'État-Major Jehle et Roges, le Dr. Theissen du Conseil de l'Administration Militaire et Uhrner l'Assesseur de l'Administration Militaire, se mirent eux-mêmes en marche pour Marburg, tandis que Hogeforster du Conseil de l'Administration Militaire avec Donike, Chef spécial, continuèrent à rester en arrière aux côtés du IV^{ème} Corps de l'Armée de l'Air à cause du rapatriement du bétail. Nous rencontrâmes Bienko du Conseil Supérieur de l'Administration militaire dans la même activité, à l'Organisation Todt 19.

Annexe III

Le dossier sur les membres de la Gestapo de Montpellier est publié ici sans modifications ni ajouts avec les deux listes (ADH 1622 W1, 27 mai 1946) ; il concerne des citoyens allemands avec quelques Français. L'orthographe des noms propres peut être fautive. Les affectations aux Antennes et Sous-antennes ne sont généralement pas indiquées.

Les archives anglaises (W 0309-1423-166970) donnent une liste avec identités et affectations de 67 membres.

1^{ère} liste

« En août 1944, les membres connus de la Gestapo de Montpellier étaient les suivants :

TANZMANN, Helmut, Colonel, chef régional pour l'Hérault, l'Aude, les Pyrénées Orientales, l'Aveyron et la Lozère. Signalement : 41 à 45 ans, 1m80 environ, cheveux bruns grisonnants, teint clair, maigre ; signe particulier : atteint de zézaïement.

HEINRICHS, Fritz, Capitaine, adjoint au Colonel Tanzmann. Signalement : 30-35ans, 1m80 environ, cheveux blonds ondulés, yeux clairs, teint clair ; signe particulier : une ou deux incisives en or, parlait un peu le français.

KREBS, Kurt, Capitaine spécialiste de la lutte contre le maquis. Signalement : 38 à 40 ans, 1m80, yeux clairs, cheveux blonds, teint clair, calvitie frontale prononcée,

dur et brutal, a effectué plusieurs déplacements en Afrique du Nord. En compagnie du nommé Kocher (cf. infra) a exécuté, le 24.6.1944 près de Mende, deux jeunes maquisards arrêtés par la Feldgendarmarie. Toujours avec Kocher a exécuté le 16.8.1944 aux environs de Mende, après les avoir torturés, quatre jeunes maquisards, arrêtés à la suite d'un engagement, entre le maquis et les troupes allemandes.

ARTZ, Lieutenant de marine, radio-télégraphiste, chargé de déchiffrer les messages clandestins et les divers codes secrets. Signalement : 1,60 m environ, cheveux bruns, lisses, yeux foncés, teint brun clair, figure fine.

VON BOENING Horst, S.S, Sous-lieutenant, Commissaire de la Gestapo, chargé des interrogatoires des personnes arrêtées. Signalement : 1,70 m environ, cheveux bruns foncés lisses, avec raie sur le côté, yeux foncés, teint brun, parlait le français à 50%.

KUHN, Lieutenant, Commissaire, chef des exécutions à Montpellier. Signalement : 20 à 35 ans, 1,63 m environ, cheveux bruns lisses avec raie sur le côté, yeux foncés, teint clair. Portait des lunettes à monture d'écaïlle avec cadre noir.

MAHREN, Karl, Sous-lieutenant, Commissaire chargé du contre-espionnage. Signalement : 40-55 ans, 1,75 m environ, cheveux châtons clair, forte calvitie, yeux clairs, teint clair, visage mince, caractère modéré. Parlait très bien le français avec un léger accent. [découvert décédé dans son bureau le 13 août 1944, enterré au cimetière Saint Lazare et transféré à celui de Dagneux(Ain).

MEINDL, Hans, Lieutenant, Commissaire chargé des interrogatoires. Signalement : 38-42 ans, 1,65 m environ, cheveux bruns foncés, yeux foncés, teint légèrement brun. Caractère modéré, parlait très bien le français avec un fort accent.

RIEDEL, Max, Commandant de S.S., Sous-chef de la Gestapo à Montpellier, puis Chef de la Gestapo à Lamalou-les-Bains. Signalement : 30 à 35ans, 1m80, cheveux bruns-noirs, yeux foncés, teint mat, visage mince.

RUHRE, Willi, Lieutenant, Chef administrateur du Centre régional de la Gestapo. Signalement : 30-35 ans, 1m70, cheveux blonds roux lisses avec raie sur le côté, portait des lunettes, teint clair, allure athlétique.

FORSTER, Karl, né à Dresde, chargé des interrogatoires. Signalement : 46 ans, 1m70, cheveux grisonnants, yeux foncés, teint clair. Connu pour sa brutalité, parlait le français à 50%, fréquentait à Montpellier une femme prénommée « Lou ».

FRICK, Hermann, adjudant, Chef du Ravitaillement de la Gestapo. Signalement : 30 ans, 1m63, cheveux foncés. Connu pour sa brutalité, parlait le français à 20%.

HENKEL, Sergent, interprète. Signalement : 40-45 ans, 1m70 environ, cheveux grisonnants, forte calvitie, yeux clairs, portait des lunettes, teint pâle, front proéminent, tête en forme d'œuf. Parlait correctement le français.

IDLER, Rudi, adjudant Secrétaire infirmier. Signalement : 25-30 ans, 1m70 environ, cheveux châtons clairs, teint pâle, visage mince. Fréquentait une nommée « Elsa ».

JAKOBS, Rudolf, Sous-officier S.S, secrétaire administratif. Signalement : 28-30 ans, 1m70, cheveux





bruns lisses avec raie sur le côté, teint clair, figure épaisse, front fuyant, nez grand pointu. Ex-journaliste.

KELLER, Ernst, Adjudant-chef, secrétaire, chargé des interrogatoires. Signalement : 35-40 ans, 1m70, cheveux bruns, yeux foncés, teint clair.

KIRSTEN, Richard, adjudant, premier interprète chargé spécialement de la réception des visiteurs et des solliciteurs. Signalement : 55-60 ans, 1m60 environ, calvitie frontale, portait des lunettes, forte corpulence. Parlait le français correctement.

MEYER, Kurt, Adjudant, chargé des interrogatoires spécialiste des questions juives. Signalement : 27-30 ans, 1m80, cheveux blonds, yeux clairs, teint clair, caractère assez modéré. Parlait un peu le français.

MIREK, Fritz, Adjudant, chef Chauffeur et adjudant du Chef Suprême de la Gestapo à Montpellier. Signalement : 27-30 ans, 1m65, cheveux bruns ondulés, teint très brun, yeux foncés. Parlait le hollandais.

MUCKE, Adjudant originaire de Silésie, vraisemblablement de Breslau, Commissaire à la Gestapo. Signalement : 25-30 ans, 1m70 environ, cheveux bruns foncés, yeux marrons, teint pâle, maladif, mâchoires carrées. Ex-gardien de prisonniers de guerre anglais dans un camp de Silésie.

PAKLEPPE, Max, Adjudant, Secrétaire de la Gestapo. Signalement : 28-30 ans, 1m70, cheveux blonds foncés, très forte calvitie. Portait des lunettes, teint clair.

PETERSEN, Heinrich, Sous-lieutenant, Secrétaire, Chef du dépôt d'armes de la Gestapo. Signalement : 38-42 ans, 1m90 environ, cheveux bruns, teint clair, figure maigre, allongée. Parlait un peu le français. Vivait maritalement avec une femme prénommée « Elsa » d'origine polonaise, âgée de 30 ans environ, répondant au signalement suivant : 1m75 environ, cheveux blonds roux, yeux clairs, tenue très élégante, parlant couramment le français et l'allemand. Cette femme était en relations avec « Lou » maitresse du S.S. FURSTER de la Gestapo de Montpellier.

SCHLUTTER, Karl, Adjudant, Commissaire chargé des questions juives à la Gestapo de Montpellier. Signalement : 30 ans, 1m65 environ, cheveux bruns ondulés, yeux foncés, teint clair, corpulence assez forte. Connu pour sa brutalité, a été pendant un certain temps adjudant du Chef suprême de la Gestapo à Montpellier. Aurait été tué au cours de la retraite.

SCHOLLING, Christophe, Adjudant, Chef du parc auto de la Gestapo. Signalement : 35 ans, 1m85, cheveux blonds et très forte calvitie, yeux clairs, teint clair, jambes fortement arquées. Caractère violent, sans cesse irrité.

SCHUKER, Georg, Adjudant, chauffeur à la Gestapo. Signalement : 38-42 ans, 1m80 environ, cheveux bruns lisses, très forte calvitie, yeux foncés, teint clair, moustache à la Hitler. Partisan des brutalités.

SFHER, Adjudant, convoyait les détenus de Montpellier à Compiègne. Signalement : 45-50 ans, 1m70 environ, cheveux châtain grisonnants ondulés, yeux clairs, teint clair, forte corpulence. Dur et brutal.

SOITYCZEK, Adjudant, né à Berlin, chargé des interrogatoires. Signalement : 36 ans, 1m65, cheveux bruns ondulés grisonnants sur les tempes, yeux foncés, teint coloré. Très brutal.

TONZMAN, Adjudant, télégraphiste à la Gestapo de Montpellier. Signalement : 24-26 ans, 1m85, cheveux très blonds, lisses avec raie sur le côté, yeux clairs, visage ovale. Partisan des tortures et des brutalités.

WAGNER, Gerhard, caporal SS, Commissaire chargé des interrogatoires, chargé de la captation des messages clandestins, avait l'autorisation spéciale d'écouter les radios alliées à la Gestapo de Montpellier. Signalement : 22-25 ans, 1m70, cheveux blonds avec raie sur le côté, yeux bleus. Portait des lunettes, teint clair, figure dure, type sportif. Parlait le français, avait fait des études de droit à Paris et à Nancy. Avait fait également avant-guerre de l'espionnage contre la France au profit de l'Allemagne, aurait été arrêté pour ce fait mais relâché lors de la débâcle de juin 1940.

GOTTLER, Secrétaire à la Gestapo. Signalement : 30-35 ans, 1m80, cheveux blonds ondulés, yeux foncés, teint clair, moustache à la Hitler.

HELD, Karl, originaire de Silésie, S.S., chauffeur, assistait aux interrogatoires où il se faisait remarquer par sa brutalité.

KOCHER, Ludwig, né à Munich, spécialiste des interrogatoires. Signalement : 36 ans, 1m80, cheveux blonds, nez écrasé (ancien boxeur), brute, tortionnaire, connu sous le surnom de « Tueur » à la Gestapo de Montpellier et de Mende. Il avait pour maitresse la nommée Dubois Marthe, 29 rue de l'Aiguillerie ou de l'Argenterie à Montpellier, assistante sociale à la Préfecture de l'Hérault. Kocher a assisté KREBS, déjà cité, dans les exécutions de patriotes.

KRAFTSCHEK, S.S., Gardien et téléphoniste à la Gestapo de Montpellier. Signalement : 22-24 ans, 1m72, cheveux bruns, yeux noirs, teint brun, type espagnol.

KRAUSS, Mathias, SS, originaire de Roumanie, Gardien téléphoniste. Signalement : 22-24 ans, 1m70 environ, cheveux châtain clairs, ondulés, teint clair.

LANGHE, Secrétaire comptable. Signalement : 30-35 ans, 1m68, cheveux bruns lisses avec raie sur le côté, calvitie frontale, yeux clairs, teint clair, visage ovale, forte corpulence.

HEIER, S.S, chauffeur.

STEUP, Hans, né le 28.8.1910 à Korbach, soldat, interprète et spécialiste chargé des interrogatoires. Signalement : 1m85, cheveux blonds, yeux clairs, teint clair, brutal, tortionnaire, avait une parfaite connaissance du français. Il avait pour maitresse à Montpellier une nommée « Andrée » d'origine italienne, naturalisée française, assistante sociale à la Préfecture de Montpellier, âgée de 30 à 35 ans, taille 1m70, cheveux noirs, teint clair, dents très blanches, belle femme, élégante. Steup, qui était entré en France comme réfugié politique, avait travaillé à Paris comme agent commercial. Par la suite, il avait été incorporé sur sa demande dans l'armée allemande. À la Gestapo, d'après les renseignements qui ont pu y être découverts, il s'était rapidement révélé comme un des « meilleurs » spécialistes des interrogatoires en raison de sa brutalité.

BERTRAND, Claude, français, attaché au service de la Gestapo, préposé aux interrogatoires. Signalement : 30-35 ans, cheveux châtain clairs, grisonnants, yeux clairs, teint





clair. Caractère brutal, ne parlait pas l'allemand.

TORCIA, Lucien, français, agent de renseignements, chargé des interrogatoires, très brutal, aurait été exécuté par les FFI en août 1944.

MICHOWSKY, dit de St-Pol, français, né le 16.4.1911 à Paris (14^{ème}) ? Agent de renseignements, en liaison étroite avec le Capitaine Heinrichs.

Il existait également nombre d'agents de renseignements et de « donneurs » qui n'ont pu être identifiés.

L'Inspecteur,

Transmis à M. le Délégué régional du Service de Recherche des Crimes de guerre ennemis. Montpellier le 27 mai 1946. Le Commissaire principal chef de service. »

Annexe IV

2^{ème} liste

[Chaque liste donne un certain nombre de rubriques de renseignements qui ne sont pas nécessairement complets. Certains noms de la liste précédente se retrouvent ici qu'ils appartiennent ou non à la Gestapo. Nous ignorons l'origine et le rédacteur de cette liste.]

AUFGEBAUER, En 1944, membre du K. d. S. Montpellier, très attaché au National Socialisme.

BIESE, membre du K. d. S de Montpellier (juillet 1944). SS, très attaché au National Socialisme.

BLUMER, Signalé en 1944 comme étant employé au K. d. S. de Montpellier.

BOUCCHOLTZ, Délégué régional des O. P. A. militarisés au commencement de 1944, conseiller militaire avec le grade de Capitaine. Arrivé à Montpellier en février-mars 1944, il venait de Normandie où il avait organisé les déportations. Était venu à Montpellier pour organiser les rafles et les déportations, avec le concours des « Sabianistes ». S'occupait également avec intransigeances des réquisitions civiles pour les travaux effectués pour le compte de la Wehrmacht. Parti le 22/8/1944. Aurait été arrêté à Valence (Drôme). Était en relation constante avec la Gestapo, a ordonné, sans ordre de ses services supérieurs, les rafles dans les cinémas et sur la voie publique. Très sévère à l'égard des autorités françaises, ne craignait pas de les humilier en leur faisant faire antichambre très longtemps. Il les rappelait à l'ordre par des lettres sévères à propos des rafles et des réquisitions civiles. Nazi notoire, prussien.

BOEHM, Docteur en droit. Chef d'un bataillon terrestre de la Luftwaffe. Détaché pendant trois mois à Carcassonne, très zélé et très exigeant. A fait tirer sur les passants dans les rues de Montpellier le soir du 20 août 1944 par 4 patrouilles composées chacune de 4 fusils-mitrailleurs et un officier. Nazi 100%.

BUSCHENDORF, Alfred, En 1943, membre du poste S. I. P. O. – S. D. de Montpellier, S. S très attaché.

DERNEN, Colonel commandant la Feldgendarmérie à Montpellier. Ne s'est pas fait remarquer.

ESSER ou **GESSER**, de Sarrebruck, professeur de français. Chef adjoint au Bureau de Placement Allemand, rue Foch à Montpellier. Dirigeait le service des Transports de l'O. P. A. Très zélé. S'est distingué par un sadisme

extraordinaire en choisissant, pour les départs en Allemagne, des chargés de famille ou des personnes dans une situation difficile. Nazi 100%.

FINK, Martin, Membre du poste S I P O- S.D de Montpellier (1944). S.S.

FORSTER, Faisait partie en 1943 du poste S. I. P. O.– S. D. de Montpellier. Affecté en août 1943 au Commissariat frontalier de Perpignan, en est devenu chef. S.S.

GERLACH, Capitaine de Krefeld (Rhénanie), capitaine-trésorier. Administrateur de la H. U. V., caserne Lepic à Montpellier. Très zélé. A fait acheter, à la charge du Gouvernement Français, quantités incroyables de marchandises à des prix astronomiques. A fait sauter et incendier les magasins de la Caserne Lepic malgré un ordre formel contraire du Colonel Allemand Commandant la Place. Nazi 100%.

GOLITZ, Hermann, En 1943, appartenait au poste S. I. P. O. – S. D. de Montpellier. A rapprocher de Goletz Hermann de Kattowitz. S. S. très attaché.

HALSCHEIDT, dirigeait tous les mouvements à la Gare de Montpellier, inspecteur du Mouvement. A menacé plusieurs fois le chef de gare français de le faire fusiller pour manque de célérité dans le Service.

HERMANN, Lieutenant, fonctionnaire aux Contributions à Bonn. Officier d'Administration. Sous-chef de la coordination des transports. Chargé de la réquisition des véhicules automobiles à Montpellier. Très zélé. Nazi 100%.

HEEMANN [ou HERMANN], Préfet de Poméranie(Stettin). Officier d'administration. Chef du Groupe administratif de l'E. M. S. L. 563 à Montpellier. Très zélé, arrogant et exigeant. Nazi 100%.

HEINRICHS, Capitaine S. S. de Francfort-sur-Oder. Signalé en novembre 1943, comme adjoint au K. d. S. de Montpellier. Très zélé. Brillant second du Colonel Tanzmann, chef de la Gestapo à Montpellier. Est responsable avec le Colonel, des 250 arrestations environ opérées à Montpellier ou dans la région et des mauvais traitements infligés aux détenus ainsi que des déportations en Allemagne (160 environ). Tous les patriotes arrêtés et conduits à la Gestapo ou à la Prison de la 32^{ème} à Montpellier, ont été féroceement battus et ont subi les plus mauvais traitements et tortures (chaise électrique, piqûres d'épingles ou de baïonnette, allumettes plantées sous les ongles et allumées, torsion des testicules pour les hommes, pendaison par les cheveux pour les femmes et intromission de corps plus ou moins gros dans les parties génitales. Nazi 100%.

HERING, Inspecteur principal des Douanes. En 1943/1944, adjoint à Wustner, chef à Montpellier de l'Organisation de Protection des Frontières douanières en France. Collaborateur du Service S. I. P. O. – S. D.

HOGGEFORSTER, Commandant. Brutal. Nazi notoire.

HORN, Erich, de Leipzig, professeur de Français. Directeur de l'O. P. A. de Montpellier. Arrivé fin 1942, parti fin 1943-commencement 1944. Caractère fourbe et hypocrite. Intransigeant dans les départs. Tendance à compromettre les autorités françaises. Se faisant payer des primes par l'intermédiaire d'agents français pour retarder



ou annuler un départ. Avait le sentiment que l'Allemagne devait se battre et les Français travailler pour elle en Allemagne. Nazi notoire, portait l'insigne.

HUGLE, Commandant adjoint au Colonel commandant l'E. M. S. L. Correct.

JANECKE, Joseph, né le 1/7/1909 à Berlin, adresse : Hambourg-Altona, Bahrenfelderstr. 172. Appartenait au S. I. P. O. -S. D. de Montpellier, nommé à Strasbourg en septembre 1944. S.S. très attaché.

KOCH ou **KORCH, Alfred**, directeur d'une Société de Transport à Dortmund, Goerlingstrasse. Lieutenant, officier d'administration à l'E. M. S. L. 563 à Montpellier. Directeur de la Coordination des Transports, très malveillant envers les Français. A fait des réquisitions massives de véhicules de tous genres provoquant, par moment, une véritable crise dans le ravitaillement du département. A accordé des facilités à ceux qui le payaient largement. Nazi notoire.

KRAUSE, chef de la Police allemande du Maintien de l'Ordre à Montpellier.

KREBS, Kurt, attaché à la Gestapo de Montpellier. Très zélé. Brute nazie. Connu pour sa brutalité, aurait été l'organisateur des tortures infligées aux détenus hommes ou femmes. Nazi 100%.

KUAN, Capitaine S. S. Attaché à la Gestapo à Montpellier. Très zélé. Arrogant et prétentieux. Nazi 100%. [distinct de **KUHN** ?]

LEHMANN, Successeur du Dr. NAUCKA à la délégation régionale des O. P. A. C. à Montpellier. S'est rendu en Allemagne (Wesphalie du Sud) pour visiter des usines avec le Général Guyomard.

LOHRMANN, Capitaine, habitant à Essen. Instituteur. Capitaine à l'E.L M. S. L. 563 à Montpellier venant de Chaumont en septembre 1943. Officier s'occupant de la réquisition des logements pour la troupe. Très zélé. Prenant souvent des initiatives sans ordre du Commandement Supérieur. Intransigent sur les propriétés juives qu'il a fait évacuer. A dépossédé des Français en faveur des P. P. F. et des organisations du même genre. Nazi 100%.

MARAUHER, Adjoint à M. Boucholtz à la Direction régionale des O. P. A. 10 rue de la République. Arrivé à Montpellier en juin 1943, parti le 22/8/1944 avec Boucholtz. Aurait été arrêté avec ce dernier à Valence(Drôme). Aidait Boucholtz dans sa tâche avec une sévère intransigeance. Nazi notoire.

NAUCK, Représentant en Champagne (France et Angleterre), espionnage. Août 1942 jusqu'à juin/juillet 1943, Délégué Régional pour le Languedoc-Roussillon des O. P. A. D'abord 3 rue St-Guilhem, puis 32 rue Foch. Nazi notoire, très coléreux, voulait imposer sa volonté aux Autorités françaises. A organisé les premiers départs de travailleurs en Allemagne (S. T. O.). Intransigent, a été relevé de son emploi de Délégué Régional à la suite d'un rapport fait par le Délégué Français du Service Social (M. Sage), rapport adressé à M. Marlier, Chef Territorial du Service Social à Marseille, 6 rue Bauvesc. Est allé ensuite à Nice, Délégué Départemental puis dans l'Aveyron, puis au Majestic à Paris. A consenti à certaines dérogations dans les départs sous réserve que son contingent soit complet.

Nazi notoire qui avait participé au « putsch » de Munich. Avait comme maîtresse Mlle Bousquet dont le père était Secrétaire Général de la Collaboration à Montpellier, a eu un enfant de lui.

NEUMANN, Henri, né le 4 septembre 1891. Lieutenant depuis le 1^{er} janvier 1941, Berlin, Schmargendorf, Berkumerstrasse 40. A fait partie de la Commission de Contrôle de l'Armée à Montpellier, puis, à partir de septembre 1941, à Agen.

NUTTGENS, Léo alias **LUTTGENS**, né le 26/6/1899 ; Aix-la-Chapelle, Lagerhausstrasse 10. 1m 82, svelte, épaules tombantes, cou allongé, teint glabre, nez long et droit, yeux gris clair, bouche large, porte des lunettes ; cheveux châtain, regard froid et scrutateur. Krim. Sakr.-Officier des services S. I. P. O.-S. D. du 2^{ème} semestre 1943 son activité s'exerce dans la région de Montpellier et Marseille. S. S.

RUHE, Officier du K. d. S. de Montpellier (1943-1944). S. S.

RALEL, Max, En 1944, officier du Poste S. I. P. O. - S.D. de Montpellier. S. S.

SAUERESSIG, Directeur adjoint de l'Office Départemental de Placement Allemand, rue Foch, à Montpellier. Très zélé. Nazi 100%.

SCHEITHAUER, Commandant (Silésie). Chef du Service des cantonnements du département, sauf Montpellier-Ville et Officier de Justice. Zèle déployé : moyen. Ancien orateur de propagande du Parti en Haute-Silésie.

SCHLICK, Guillaume (Willy), 52 ans environ, cheveux blonds grisonnants, visage allongé ; imberbe, 1m80 ; Frankenthal près de Ludwigshoffen(Palatinat). En 1942, membre de la C. A. N. de Montpellier (Souderf.) Agent très actif de la Gestapo, activité très néfaste sous le couvert de la collaboration entre septembre 1940 et novembre 1942, Responsable de l'arrestation du général Altmayer.

SHADE, Cheminot à Montpellier. Faisait marcher, pendant la nuit, les attelures Français G. V. avec son revolver.

STEUP, Hans, né le 28 août 1910 à Corbak (Waldeck). A travaillé de 1933 à 1939 à la Maison Heymann, 60 rue d'Hauteville à Paris. En 1943/1944, interprète au K. d. S. à Montpellier. Jugé indispensable à la lutte contre le maquis. Chef des Arrestations à la Gestapo.

TANZMANN, Bernard, (Docteur), Colonel. En 1940, chef de la Gestapo à Dantzig, du 1^{er} août 1943 à la Libération, K. s. D. à Montpellier. Chef de la Gestapo à Montpellier, est à l'origine de toutes les arrestations opérées à Montpellier et dans la région, soit : 250 environ. Arrestations : 250 environ. Déportations en Allemagne : 160 environ dont Rapatriés : 120 et Manquants : 40. Détention à la prison Militaire de Montpellier : 90. Tous les patriotes arrêtés et conduits à la Gestapo (Villa des Rosiers à Montpellier) ont été féroceement battus. Certains, après des interrogatoires où ils ont dû subir les plus mauvais traitements, ont été ensuite passés par les armes (MM. Pitangue, Migliaro...). Parmi les tortures infligées aux détenus on cite : la chaise électrique, piqûres d'épingles ou de baïonnettes, allumettes plantées sous les ongles et allumées ensuite. Pour les hommes, torsion des testicules. Pour les femmes, pendaison par les cheveux et



intromission de corps plus ou moins gros dans les parties génitales, etc... etc... S. S. Nazi 100%.

THIEMANN, Fritz, En juillet 1943, employé au Poste S. I. P. O. –S. D. de Montpellier. S.S. très attaché.

UHRNER, Capitaine d'administration de Reichenber (Sudète). Juge de paix. Chef de la section Industrie et Commerce E. M. S. L. 563 à Montpellier. Très zélé. A dépouillé d'une façon ignoble toutes les industries du département. Spécialiste de marché noir pour son compte personnel avec des draps volés dans des usines de textiles. Nazi 100%.

WAPPENHUST, Capitaine. En 1943-1944, chef à Montpellier d'une antenne III/F.

WERNEYEL, Capitaine Trésorier à Montpellier. Correct.

WOLFF, Colonel, chef de l'E. M. S. L. Correct.

WUSTNER, Conseiller des douanes. Chef du poste de Commandement de Montpellier de l'Organisation de la Protection des Frontières Douanières en France (1944)

ZINK, Capitaine, Instituteur à Bonn, Officier des Transmissions. Très zélé. Nazi 100%.

Annexe V

« Rapport sur la Prison de la 32^{ème} à Montpellier et sur le régime auquel étaient soumis les détenus ». M. Sollières (ADH 1622 W1)

Aspect de la prison

La prison militaire allemande dite « prison de la 32^{ème} » fut organisée par les Allemands dans la prison militaire française de la rue de la 32^{ème} division à Montpellier.

Au rez-de-chaussée, une première cour donnait accès dans les bureaux, la cuisine, le poste de garde et la salle de réception des colis ; plus loin, une deuxième cour s'ouvrait sur les cachots et quelques cellules ; une autre cour encore donnait accès à la grande cellule dite « la chapelle ». C'était en effet une ancienne chapelle dénudée.

Au premier étage, des cellules, un seul cachot et le réfectoire des gardiens. Au deuxième étage, les chambres de ces derniers.

Les cellules mesuraient environ 3 x 4 m. La plus grande, la chapelle, pouvait contenir de 15 à 20 détenus mais ceux-ci y étaient généralement de 30 à 40. Les murs étaient peints en blanc, à la chaux, les fenêtres murées presque entièrement étaient munies de grillages et de barreaux ; l'air et le jour n'y passaient que par un espace d'environ 20 x 40cm. Pour coucher, il y avait dans certaines cellules des bat-flancs, dans d'autres des lits à étages ; les uns et les autres étaient munis d'un matelas d'une saleté repoussante et plein de vermine. Dans quelques cellules, deux ou trois tabourets que l'on occupait à tour de rôle lorsqu'on était nombreux et enfin dans chacune une poubelle que l'on vidait généralement le matin.

Les cachots avaient juste la longueur du lit et 1m50 de large. Comme mobilier, un lit en fer avec ou sans matelas suivant le cas, un escabeau et la poubelle.

À chaque porte était accroché le règlement suivant recopié fidèlement :

Règlement des cellules

1. Le silence absolu et la plus grande propreté doivent régner dans les cellules

2. Il est interdit de chanter, de crier, de siffler, de parler et de frapper.
3. Les divers objets de l'installation doivent être ménagés.
4. Toute détérioration commise intentionnellement ou par négligence sera payée sur les biens du détenu.
5. Les inscriptions, dessins ou signes de toutes sortes sur les murs et les plafonds seront punis.
6. Il est interdit aux détenus et condamnés de fumer ou de consommer des boissons spiritueuses.
7. Les prévenus, eux, doivent en adresser la demande au tribunal.
8. Les ordres du personnel de surveillance doivent être exécutés immédiatement et sans réplique.
9. Tout contrevenant sera puni.
10. Les surveillants sont les supérieurs des prisonniers ; leurs ordres sont des ordres de service.
11. Tout essai de prise de contact du prisonnier etc... avec la cellule voisine ou avec l'extérieur sera puni.
12. Il est interdit aux prisonniers de se montrer aux fenêtres, d'y placer des objets ou de les y pendre.
13. Lorsqu'un surveillant ou tout autre supérieur entre dans la cellule, le prisonnier doit se tenir droit « au garde à vous » contre le mur opposé et répondre à voix haute et distincte.
14. Lorsqu'un détenu a besoin de quelque chose, il doit l'annoncer en sonnante ou frappant et attendre que le sous-officier de service se présente qui l'écouterait.
15. Toutes les demandes et sollicitations doivent être présentées le matin à l'ouverture des cellules. Toutes les demandes adressées après ce temps ne seront pas prises en considération sauf si elles peuvent être adressées verbalement à l'ouverture. Pour toutes les questions concernant la vie à l'intérieur de la maison d'arrêt, les prisonniers seront périodiquement instruits de la réglementation de la maison. Celle-ci est à la disposition, pour étude, de tout prisonnier.

Le Commandant.

Dans cette prison étaient détenus indifféremment : les résistants, les patriotes, les voleurs, les gens de tous pays, de toutes races et de toute religion.

Incarcération

A l'arrivée l'inculpé subissait une fouille minutieuse s'il était résistant ou patriote. Il y avait plus de laisser aller pour les condamnés de droit commun qui gardaient leur montre, leur couteau ; certains même avaient une valise avec des vêtements et des objets de toilette. Les détenus raciaux n'étaient pas fouillés et ils gardaient ce qu'ils avaient avec eux.

Après cette opération de fouille, le résistant notoire était presque toujours isolé, soit au cachot, soit en cellule suivant la gravité de cas. Plus tard, c'était la cellule commune pour retourner le plus souvent au cachot après un interrogatoire. Les autres détenus étaient jetés à dessein pêle-mêle ensemble. Un officier partageait le bat-flanc avec un repris de justice du milieu le plus bas ; un prêtre avec un « homme du milieu » ou un homosexuel etc...

Dans les cellules de femmes, la promiscuité était aussi désastreuse.

Avant d'entrer en cellule, chaque détenu recevait une couverture, une gamelle et une cuillère.





La vie en prison

Dès 7 heures, le lever commençait. Le gardien frappait à chaque porte et lançait un « Aufstehen » sonore. Il fallait se lever aussitôt et soit plier sa couverture soit l'étendre soigneusement sur le matelas. On attendait ensuite le balai que le même gardien faisait passer de cellule en cellule.

Lorsque les détenus étaient plusieurs en cellule, ils balayaient celle-ci à tour de rôle ; ce travail terminé, c'était la corvée de la poubelle (corvée de tinette) toujours à tour de rôle et c'était en même temps la toilette. Celle-ci se faisait dans une cour pour les détenus du rez-de-chaussée et dans le couloir, pour ceux du premier étage. Un seul robinet pour dix détenus et cinq minutes seulement. C'était donc également à tour de rôle que l'on pouvait se laver et cela toujours sous l'œil vigilant de 4 ou 5 gardiens armés de mitraillettes.

Pendant les huit premiers jours, la plupart des détenus n'avaient pas de serviette de toilette et certains, pour la même raison, durent rester plusieurs semaines sans se laver.

J'ai connu un cas isolé. Les Allemands occupaient l'appartement d'une détenue et refusèrent à celle-ci tout objet de toilette ; elle resta ainsi trois mois n'ayant pour se laver qu'un petit mouchoir de poche.

Après la toilette, enfermés à nouveau, les détenus attendaient le « jus » du matin ; une mixture jamais sucrée que l'on servait à raison de 1 litre par détenu. Ceux-ci se rendaient en rang devant leur cellule, la gamelle à la main, et avaient à supporter le mépris et, parfois, la bousculade des gardiens. C'était ensuite dans les cellules l'attente fiévreuse du moment redouté et toujours possible où la porte s'ouvrirait et où un détenu serait appelé pour l'interrogatoire.

A 11 heures commençait la distribution de la soupe servie de la même manière que le « jus » ; 1 litre de soupe maigre composée de rutabagas et de carottes insuffisamment cuits.

Vers 12 heures, heure à laquelle les gardiens s'absentaient invariablement, les détenus pouvaient communiquer entre eux d'une cellule à l'autre, durant 10 à 15 minutes ; puis, c'était à nouveau la même anxiété, la crainte indescriptible de l'interrogatoire.

A 16 heures avait lieu la distribution du repas consistant de la journée : environ 300 grammes de pain, une rondelle de saucisson ou une cuillerée de confiture. Le régime alimentaire était le même pour tous les prisonniers, cependant il y avait les punis qui, pour une faute des plus futiles, étaient privés parfois de nourriture pendant plusieurs jours.

A 20 heures, tout le monde devait être couché. Les cellules restaient éclairées toute la nuit alors qu'au contraire les cachots étaient constamment plongés dans l'obscurité. Durant toute la nuit, des gardiens, faisaient les cent pas devant les cellules ; les judas restaient à demi ouverts ; la surveillance était très sévère.

Une fois par semaine avait lieu un départ pour le camp de concentration. Les prisonniers qui prenaient part au convoi pouvaient recevoir de chez eux une valise contenant des vêtements et des vivres.

Le samedi, quand cela plaisait à la direction, quelques détenus étaient emmenés à la douche ; comme il ne leur était accordé que cinq minutes, ils y allaient nus et en

revenaient de même, hiver comme été.

Le dimanche, c'était une promenade de 5 minutes suivant le bon vouloir du gardien ou le temps dont il disposait.

Les samedis et les dimanches, le repas de 11 heures était servi à 12 heures et celui de 16 heures à 17 heures 30, pour la simple raison que le cuisinier qui était français prenait son repos les après midi de ces deux jours.

Si un détenu était malade, il devait attendre la venue du docteur qui se produisait tous les 3 ou 4 jours. En attendant, un infirmier stupide apportait au malade des comprimés de couleur différente suivant le mal signalé.

Les gardiens ne comprenaient pas un mot de français et la plupart des détenus ne connaissaient pas la langue allemande, il était donc bien difficile de se faire comprendre ; l'interprète ne se dérangeait que pour les cas graves.

Le grand passe temps des détenus, surtout à la chapelle, était de tuer leurs poux de corps. Beaucoup de prisonniers ont été libérés atteints de la gale. L'été, c'était une invasion de punaises et de puces.

Par mesure d'hygiène, les prisonniers étaient appelés à secouer leur couverture tous les 15 jours, toutefois ils restaient parfois deux mois sans effectuer cette opération.

Les punitions

Lorsque les prisonniers étaient surpris à parler, le gardien leur enlevait leurs couvertures pour la nuit ; en plein hiver, j'ai vu des détenus coucher à même le bois du bat-flanc pour pouvoir se couvrir de leur matelas. Pour une réponse qu'il n'avait pas comprise ou pour une réplique, le gardien administrait facilement une gifle magistrale. Les bousculades en toutes occasions étaient courantes.

Les punitions les plus sévères – à part celles que l'on subissait pendant les interrogatoires – étaient l'objet des décisions de la Gestapo : suppression de nourriture pendant 3 ou 4 jours ; suppression des lits et matelas dans les cachots ; fers aux pieds et aux mains jour et nuit, etc...

On ne connaissait jamais bien les raisons de la suppression des colis. La correspondance avec la famille était presque inexistante ; elle le fut souvent totalement pour les détenus résistants et politiques sans pour cela qu'il y ait un motif de punition.

Le calme de la prison était troublé (hormis les bruits des pas du gardien) par l'arrivée de nouveaux détenus et surtout par les plaintes des camarades qui revenaient de l'interrogatoire. Cependant la chose la plus effroyable était le bruit de la voiture de la police allemande s'arrêtant devant la porte de la prison, ou bien le bruit des voix de la Gestapo dans les couloirs.

C'est avec une angoisse indicible que l'on attendait de savoir quelle serait la victime du jour.

Les interrogatoires

Les interrogatoires avaient lieu tous les jours même les dimanches et à toutes heures du jour et de la nuit.

Les détenus étaient amenés en auto, menottes aux poings et entre deux agents de la Gestapo, à la villa « St Antonin » ou à la villa « Des Rosiers » (ancien chemin de Castelnaud, à Montpellier).

La forme des interrogatoires variait avec la qualité des individus d'abord, avec leur résistance ensuite.

À la villa Saint Antonin avaient lieu les interrogatoires



les moins rudes, cependant que certaines chambres comportaient : la règle triangulaire sur laquelle le détenu, à genoux, avait à supporter sur ses épaules le poids d'un ou de plusieurs de ses interrogateurs jusqu'à complet épuisement ; la presse à copier, pour presser la tête ; les coups de nerf de boeuf. Pour les hommes, la torsion des testicules, pour les femmes la pendaison par les cheveux et l'introduction de corps plus ou moins gros dans les parties génitales ; les piques d'épingles ou de baïonnettes ; les allumettes plantées sous les ongles et allumées ensuite. Redoutables aussi étaient les comprimés que la Gestapo faisait avaler par force aux intéressés ou les cigarettes qu'ils ne pouvaient refuser, ou encore, les verres de vin qu'ils étaient tenus d'absorber, souvent après quelques jours de jeune.

À la villa des Rosiers se trouvait la chambre des tortures d'où les détenus ne sortaient que sur un brancard. Sur une table étaient installés les objets de torture les plus inattendus qui étaient mis en fonction dès l'entrée du prisonnier. Depuis la chaise électrique jusqu'au bain chaud et froid rien n'y manquait. En entrant dans cette chambre des tortures la vue du sang sur la civière, sur le lino et dans les lavabos édifiait déjà sur la cruauté de la Gestapo.

La prison de la 32^{ème} sauf quelques exceptions ne gardait les prisonniers que trois mois au plus ; au bout de ce temps, ils étaient libérés ou envoyés dans des camps de concentration. Certains prisonniers désiraient vivement prendre part à ces départs pour la seule raison qu'ils n'auraient plus à subir les interrogatoires avec toute leur cruauté.

Fait par Nelly Seureth sur la demande du Président des Anciens détenus de la Gestapo ».

[On trouvera dans l'ouvrage du résistant millavois Claude Bessière (*Cellule 28 ou l'embellie*, Millau, 1982)

une description et un plan de cette prison - aujourd'hui détruite - d'où il réussit à s'évader par le percement d'un tunnel.]

Annexe VI

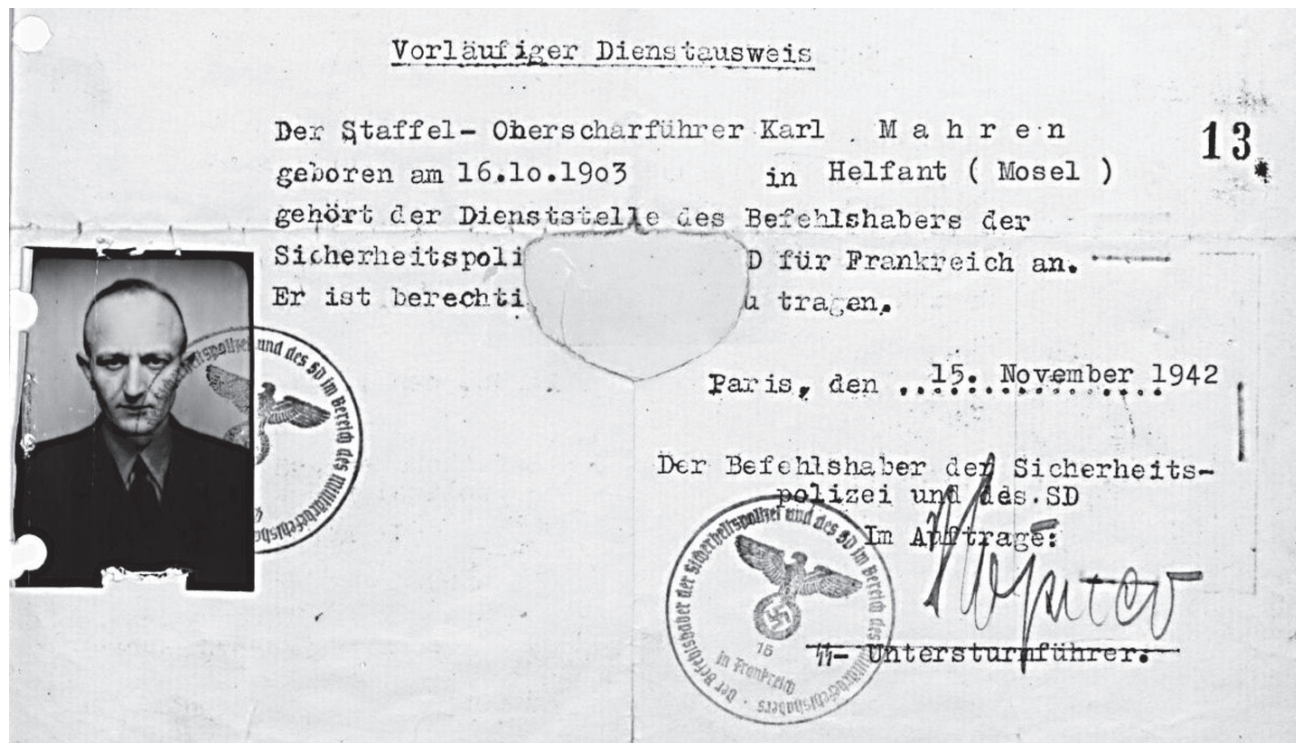
Biographie de Karl Mahren (Archives de Fribourg). Traduction de Cl.Mocci avec la collaboration de J.-C. Richard) (**Doc 4**)

K. Mahren a joué, jusqu'à sa mort le 13 août 1944, un rôle très important dans la poursuite et la condamnation des résistants et dans l'infiltration de certains groupes. Lors du procès Marty à Toulouse, en 1948, le Capitaine Von Boening, ex-adjoint de Mahren, a indiqué que « Mahren aurait été exécuté par les nazis pour avoir participé à un complot organisé par l'Abwehr contre Hitler ». On a aussi évoqué un simple suicide ou même un assassinat par des résistants ou par des indicateurs qui risquaient d'être démasqués.

« Karl Mahren est né le 16 octobre 1903 à Saarbourg, il était de confession catholique, et se maria avec Margareth Reitz dont il eut trois enfants.

Il est considéré par ses supérieurs comme efficace dans son travail de renseignements. Il remporte des succès dans sa lutte contre l'ennemi et la découverte des sites d'armements ennemis. Son zèle mérite reconnaissance. Il est apprécié de ses camarades et son caractère est irréprochable.

De 1909 à 1922 il avait fréquenté l'école communale puis le lycée humaniste à Saint-Wendel, et était devenu employé de banque à Saarbrücken. De mai 1925 à janvier 1926, il séjourne en France et obtient à l'Université de Nancy un diplôme de langue française. Il connaît ensuite des emplois divers et le chômage. De 1933 à 1934 il a un emploi dans la section locale de la NSDAP de Dudweiler où il obtient le grade de Chef officiel de la section.



Doc. 4 – Carte de Karl Mahren (Bundesarchiv Berlin)



Doc. 5 – Le cimetière militaire allemand de Dagneux (Ain) où sont regroupés 20 000 soldats pour la plupart morts dans le sud de la France après le débarquement de Provence. La stèle de Mahren est au 1^{er} rang à gauche. (© cimetière militaire de Dagneux)

En avril 1934, il est employé à la Caisse d'Épargne de Saarbrücken jusqu'à son enrôlement dans l'armée. En août 1941 il est muté à Berlin dans la section de traduction et passe avec succès l'examen de traducteur de Français.

Il n'appartient ni aux S.A ni aux S.S. : il est fonctionnaire employé à la Criminelle, section spéciale. À partir d'octobre 1941, il est sous les ordres des S.S et de la juridiction de la police : il obtient le commandement de la Police Rurale Secrète. En juin 1942, il entre dans l'armée (section V 5) puis dans le service de sécurité des S.S.

Il gravit les grades militaires (Caporal en 1941, adjudant 1942, en 1943 nombreuses démarches pour le grade de Sous-Lieutenant, en mai 1944 il est Adjudant-Chef) et obtient en 1943 la Croix Militaire Le 31 août 1944 le Lieutenant-Colonel Tansmann fait part de la mort de Mahren le 13. Il est d'abord enterré à Montpellier le 15 août puis transféré à Dagneux (Ain). **(Doc 5)**

Enfin le 27 octobre, une lettre précise que, « compte tenu des circonstances, il n'a pas été possible d'ouvrir une enquête sur cette mort. Les dossiers sur les actions du

Commando de Montpellier ont été détruits par les attaques ennemies et ont été perdus dans le fleuve le 2 octobre 1944. Les troupes sont parties pour le Nord de la Finlande... Une certitude demeure : Mahren a été assassiné, aucun élément ne peut faire croire à un suicide ».

Annexe VII

Nous disposons de comptes rendus, jour par jour, du procès de Marseille en 1953, dans deux quotidiens : *Le Provençal* (numéros du 17 novembre 1953 au 3 décembre 1956) et *le Midi Libre* (du 18 novembre 1953 au 5 décembre 1953). Ces articles nous donnent la liste des inculpés ainsi que les noms et les témoignages des résistants dont plusieurs ont connu la déportation.

Annexe VIII

Déportations en Languedoc-Roussillon de février 1943 à août 1944, avec les dates et lieux de naissance (colonnes 3 et 4), la date et le lieu d'arrestation (colonnes 5 et 6) et le numéro et date du convoi (colonne 7). **(Doc 6) ■**

Deportations from Languedoc region - by date

Surname	First Name	DoB	in	Arrested	in	C. Date
ANGEL	Victor	27.07.12	Constanti	03.02.43	Perpignan	
BERNHEIM	Pierre	05.04.08	Paris	03.02.43	Perpignan	59 02.09.43
BOROWSKI	Elie	20.04.26	Paris	03.02.43	Perpignan	48 13.02.43
BOROWSKI	Rene	03.10.24	Paris	03.02.43	Perpignan	48 13.02.43
CLAFFTRE	Marcel	04.05.17	Paris	03.02.43	Perpignan	48 13.02.43
HAIM	Maurice	07.10.16	Paris	03.02.43	Perpignan	
LABLOUZ	Simon	06.01.06	Tiemcen	03.02.43	Perpignan	
ORLEANS	Andre	15.09.20	Paris	03.02.43	Perpignan	
PARSCOUC	Marcel	06.02.10	Sofia	03.02.43	Perpignan	
ROSENFELD	Alfred	16.10.99	Parasti/Stefan	03.02.43	Perpignan	71 13.04.44
WALLENSTEIN	Yvonne	24.04.09	Oran	03.02.43	Perpignan	
KWALIENSKI	Leib	08.02.00	Novy	28.02.43	Perpignan	53 25.03.43
SCHNITZLER	Blima	07.12.06	Alches	28.02.43	Perpignan	52 23.03.43
SCHNITZLER	Lea	09.01.35	Bruxelles	28.02.43	Perpignan	52 23.03.43
SCHNITZLER	Elisabeth	19.02.40	Bruxelles	28.02.43	Perpignan	52 23.03.43
WEIL	Louis	03.10.03	Longwy	28.02.43	Perpignan	
ADOUT	Albert / Barouh	28.03.21	Plowidz	25.04.43	Perpignan	55 23.06.43
ALMALECH	Albert	24.05.23	Salonique	25.04.43	Perpignan	55 23.06.43
ALMALECH	Guy	18.02.17	Salonique	25.04.43	Perpignan	55 23.06.43
APPELBOOM	Marcus	24.03.99	Amsterdam	25.04.43	Perpignan	55 23.06.43
APPELBOOM	Catherine	22.05.95	Amsterdam	25.04.43	Perpignan	55 23.06.43
COHEN	Nathan	07.11.95		12.05.43	Perpignan	
ARIRA	Jacques	24.12.23	Paris 15	26.05.43	Perpignan	55 23.06.43
CARIO	Elie	14.07.19	Beziers	26.05.43	Perpignan	
ESKINAZI	Samuel	14.01.10	Paris 2	26.05.43	Perpignan	58 31.07.43
LEGER	Emmanuel	17.09.94	Amsterdam	26.05.43	Perpignan	
MELAMED	David	04.04.24	Smyrne	26.05.43	Perpignan	58 31.07.43
MELAMED	Rene	04.12.21	Brest	26.05.43	Perpignan	58 31.07.43
SCHEFFER	Calman	03.03.96	Amsterdam	26.05.43	Perpignan	
BLOCH	Gaston, Henri	05.11.86	Paris	16.06.43	Perpignan	58 31.07.43
ERLANGER	Fred	15.04.03	Mannheim	16.06.43	Perpignan	70 27.03.44
WEIL	Elise	17.08.14	Paris	16.06.43	Perpignan	58 31.07.43
RAUCH	Ernst	28.09.34	Vienne	23.06.43	Perpignan	58 31.07.43
RAUCH	Julius	09.12.27	Vienne	23.06.43	Perpignan	58 31.07.43
RAUCH	Heinrich	26.06.89	Kalusz	23.06.43	Perpignan	58 31.07.43
RAUCH	Rosa	08.12.99	Hninitza	23.06.43	Perpignan	58 31.07.43
STROUMZA	Henri	04.10.42	Marseille	23.06.43	Perpignan	57 18.07.43
STROUMZA	Yontoff	15.09.15	Salonique	23.06.43	Perpignan	57 18.07.43
STROUMZA	Marie	26.01.14	Salonique	23.06.43	Perpignan	57 18.07.43
EICHENBRONNER	Stefan	19.01.00	Ilmenau	13.10.43	Perpignan	61 28.10.43
HAUSS	Lucie	07.03.25	Vienna	13.10.43	Perpignan	62 20.11.43
LIPKO	David	03.04.04	Lowiez	13.10.43	Perpignan	61 28.10.43
MOCH	Max	27.01.01	Munich	13.10.43	Montpellier	62 20.11.43

Doc. 6 – Liste des déportés (page 1/8)

1. Nous avons voulu présenter les documents dont nous disposons sans traiter toute l'histoire de la Gestapo dans la région R3. Pour l'histoire de cet organisme, on consultera : J. Delarue, *Histoire de la Gestapo*, Paris, 1962 ; *Historia hors série*, n° 26 et 27, Paris, 1972 ; F. Marcot, *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, 2006, p.785-788 (A. Meyer) ; A. Meyer, *L'occupation allemande en France, 1940-1944*, Toulouse, 2002 ; G. Eismann et St. Martens, *Occupation et répression allemande*, Paris, 2007 ; F. McDonough, *La Gestapo, mythe et réalité de la police secrète d'Hitler*, Paris, 2015. On citera l'ouvrage général de E. Jäckel, *La France dans l'Europe de Hitler*, Paris, 1968 ; Ph. Burrin, *La France à l'heure allemande*, Paris, 1995 ; et R. Paxton, *La France de Vichy, 1940-1944*, Paris, 1973. Sur les activités de la Gestapo à Marseille, on trouvera des informations très détaillées dans N. Balique et V. Biaggi, *Ernst Dunker et la Gestapo de Marseille*, Paris, 2016.
2. J. Sagnes, et J. Maurin, *L'Hérault dans la guerre, 1939/1945*, Le Coteau, 1986, p. 77-94 et H. Chaubin, *L'Hérault dans la guerre, 1939-1945*, 2015, p.171 et suivantes. Dans l'Hérault, G. Bouladou, *L'Hérault dans la Résistance*, Nîmes, 1992, p.174 et sq. a recensé 600 déportés environ dont 250 français (171 sont revenus) et les divers camps sont précisés pour 363 d'entre eux. Quatre biographies (Paloc, Chapert, Couci, Arjona) ont été récemment publiées par J.-C. Richard Ralite, *Déportés-résistants de l'Hérault, 1939-1945*, *Bulletin du Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontois*, 42, fasc. 207-209, 1^{er} semestre 2018, p.17-38. Sur l'épuration, P. Boyer, « L'épuration et ses représentations en Languedoc et Roussillon (1944-1945) », *Vingtième Siècle*, n° 68, 2000, p. 17-27.
3. D. Sigaud, *Le piège des loups, les 175 maisons de la Gestapo en France*, Paris, 2012, région R3 : p.287-302 ; J. Delarue, *Histoire de la Gestapo*, Paris, 1962.
4. Cl. Penetier et alii, *Les fusillés (1940-1944), dictionnaire biographique des fusillés et exécutés par condamnation et comme otages et guillotins en France pendant l'Occupation*, Paris, 2015. L'établissement des biographies individuelles se poursuit au-delà de 2015 sur Internet.
5. La Collaboration reste un sujet délicat car ses ramifications étaient considérables : F. Broche, *Dictionnaire de la collaboration*, Paris, 2014 ; P. Ory, *Les collaborateurs, 1940-1945*, Paris, 1976 ; J.-P. Azéma, *Vichy-Paris, les collaborateurs*, Paris, 2012.
6. Il faudra attendre les procès de 1949/1954 pour que soient démasqués les collaborateurs... et résistants ! M. Mollet et R. Barthès, ainsi que de nombreux procès qui se tinrent à Montpellier de 1944 à 1947 dont les dossiers contiennent souvent des renseignements sur la Gestapo.
7. M. Hendy précisa qu'il avait trouvé les renseignements dans les Archives de Londres, les National Archives à Washington, le Bundesarchiv en Allemagne et le Riksarkivet en Norvège : on trouve dans ces dernières archives les dossiers personnels des membres de la Gestapo devenus alors prisonniers de guerre. Avant même la fin de la guerre, chaque allié avait travaillé pour constituer une liste des Allemands qui avaient commis des crimes, par exemple, l'exécution de parachutistes anglais : François Rouquet et Fabrice Virgili, *Les Françaises, les Français et l'Épuration, de 1940 à nos jours*, Paris, 2018, p.466 et sq.
8. A Montpellier et pour l'ensemble du Languedoc-Roussillon, la Gestapo est responsable, probablement pas en totalité, de la déportation de Juifs depuis février 1943 dont la liste est connue (**Annexe VIII**).
9. Nous adressons tous nos remerciements à : A. Dau, J. Hendy, S. Klarsfeld, les Directeurs des Archives Nationales Françaises et Anglaises, de celles du Service Historique de la Défense et de celles de Freiburg, de Berlin, de Montpellier, du Tribunal Militaire à Le Blanc, S. Martens, A. Meyer, J. Delarue, A. Laurens, J.-M. Guillon.



Fig. 1 - Plan de Béziers au XV^e siècle, in *Archéologie du Midi médiéval*, Ginouvez Olivier, De Chazelles Claire-Anne, Colomer Guilhem, Gazzal Handy. Maisons médiévales sur le site de l'amphithéâtre antique de Béziers (Hérault). Contribution à l'étude de l'architecture de pierre et de terre en Languedoc. In: *Archéologie du Midi médiéval*. Tome 26, 2008. pp. 167-197.

Le Béziers médiéval sous le pic édilitaire (septembre-octobre 1944)

Hélène Chaubin*

Résumé :

A la libération de Béziers en 1944, les autorités municipales engagèrent un plan de destruction d'îlots insalubres autour de la cathédrale. Ce projet se heurta à des conflits politiques entre socialistes et communistes, ainsi qu'à l'opposition des Monuments historiques et de la Société archéologique de Béziers.

Mots-clés :

Béziers, urbanisme, rénovation, centre historique, cathédrale St Nazaire, Comité Local de Libération, Claude Mazet, Pierre Malafosse, Société Archéologique.

Abstract:

When Beziers was liberated in 1944, the local authorities launched a plan of destruction of the unhealthy blocks/ areas around the cathedral. This project was hampered by political conflicts between socialists and communists, and by the opposition of the historical monuments administration and of the archaeological Society of Beziers.

Key words:

Beziers, town planning, renovation, ancient centre, st Nazaire cathedral, liberation local committee, Claude Mazet, Pierre Malafosse, archaeological society.

Resumit :

A la liberacion de Besièrs en 1944, las autoritats municipalas entamenèron un plan de destruccion d'illas malsanissas a l'entorn de la catedrala. Aquel projecte soslevèt de conflictes politics entre socialistas e comunistas, e tanben l'oposicion dels Monuments istorics e de la Societat arqueologica de Besièrs.

Noms-claus :

Besièrs, urbanisme, renovacion, centre istoric, catedrala Sant-Nazari, patrimòni arquitectural, Comitè local de Liberacion, Claudi Mazet, Pèire Malafosse, Societat arqueologica..

L'année 1944 a marqué l'histoire du Béziers médiéval. La libération de la ville, le 22 août, entraîna le remplacement de l'équipe municipale par les membres du Comité local de Libération. Ce CLL, présidé par l'avocat socialiste Pierre Malafosse, avait été composé dans la semaine précédant la libération. Il comptait 20 membres. Tous entrèrent à la mairie pour y former une délégation municipale. C'étaient des hommes nouveaux, contrairement au vœu exprimé par le CFLN dans son ordonnance du 21 août 1944. Il y avait parmi eux sept socialistes et sept communistes, mais aucun radical, aucun ancien élu. Les six autres étaient sans appartenance partisane ; trois se réclamaient du MLN et les trois autres étaient des personnalités recherchées pour leurs compétences : un pasteur, Maurice Besson, un médecin, le docteur Pierre Bonald, et un architecte-reconstructeur¹, Claude Mazet². Parmi les nombreux problèmes que dut affronter l'équipe, il y avait en effet celui de la reconstruction. Claude Mazet, un biterrois né en 1908, était agréé comme « architecte-reconstructeur ». Or, le CLL alerté par les services techniques de la Ville,

avait à remettre rapidement en état les locaux scolaires, et à pourvoir au relogement des évacués.

L'épuration des services techniques n'avait pas été totale : l'architecte Joseph Nel, directeur des travaux communaux avait été maintenu. C'est lui qui contacta le CLL sur l'urgence de ces deux problèmes.³

Pierre Malafosse et Claude Mazet, accompagnés de deux entrepreneurs de Béziers, se rendirent alors à Paris au ministère de la Reconstruction⁴ où ils exposèrent à l'urbaniste-conseil leur projet de constructions nouvelles, financé par les amendes infligées aux entreprises coupables de collaboration économique. Ils reçurent un accueil « très réservé ». On leur recommanda le respect du code de l'urbanisme qui voulait en préalable la constitution d'un dossier réglementaire de demande de déclaration d'utilité publique⁵.

Mais l'équipe du CLL ayant visité au grand complet les quartiers des évacués en revint décidée à transgresser les règles habituelles. Elle paya le prix de son audace trois mois plus tard. Cette délégation biterroise, œuvrant dans une période très troublée, avait mal mesuré le champ

* Professeure agrégée d'histoire



Fig. 2 - Le plan de Joseph Nel, in C.-C. Mazet, Dossier, *Béziers, l'Affaire des démolitions*

des possibles. Elle ne put fonctionner que jusqu'au 20 novembre 1944. Elle fut à cette date profondément remaniée, Maître Malafosse fut évincé et remplacé par le communiste Joseph Lazare qui avait rejoint la municipalité en octobre 1944⁶.

La crise traversée a été complexe, mais ses causes les plus graves sont venues de ce que l'on a appelé « l'affaire des démolitions ». Animée par un souci hygiéniste et assez indifférente à l'archéologie médiévale, cette municipalité a en effet entrepris la destruction partielle de maisons situées dans les anciens bourgs épiscopaux de St Nazaire, de St Jude et de St Jacques. (Fig. 1)

Un choc terrible⁷

Tels sont les termes choisis par l'architecte Claude-Charles Mazet pour rendre compte de l'impression des membres de la commission municipale qui visita en septembre 1944 de vieux quartiers de la haute ville que venaient de quitter les occupants allemands. Au total, dans la ville, 10 000 personnes, avaient été contraintes de quitter leurs logis. 3500 venaient de quartiers anciens que les soldats allemands occupaient depuis sept mois pour des raisons militaires.

Dès le mois de septembre, la municipalité constituée par la Résistance a pris la décision de démolir des quartiers situés autour de la cathédrale Saint-Nazaire : quartiers vétustes, insalubres, et vidés de leurs habitants ; cette partie de la ville forme un oppidum qui domine la plaine narbonnaise. Les Allemands l'avaient occupée et fortifiée⁸ : réseaux de barbelés et chicanes de béton. Ils contrôlaient ainsi, depuis le promontoire biterrois, les ponts sur l'Orb et la route de Narbonne. Joseph Nel, directeur des Travaux communaux avait informé le CLL de l'état des lieux ; il avait cerné sur un plan de la ville les zones évacuées. Certaines, jugées insalubres, étaient délimitées par un trait rouge, hachurées de rouge. Il s'agissait des abords de Saint-Nazaire, des quartiers Gaveau et Saint-Jacques, et, logés étroitement sur la forte pente de l'acropole, des quartiers Saint-Jude et Pont-Vieux. (Fig. 2)

Quand se posa la question du retour des habitants, le CLL visita les lieux que Claude Mazet décrit dans son rapport du 25 septembre : « Des ruelles étroites et torsées, que le soleil ne visite pas, s'enfoncent entre des murs lépreux que lèchent des rigoles nauséabondes, un dédale invraisemblable de corridors obscurs vous conduit vers ces réduits infects et salpêtrés où vivent des êtres humains. Chaque entrée s'accompagne de la niche puante où se loge la tINETTE [...] Ici la maladie a droit de cité permanent. » (Fig. 3)

Le CLL décida, à l'unanimité, une démolition partielle. Ce travail et son financement seraient assurés par les entreprises touchées par l'épuration en raison de leurs activités au service des Allemands, et passibles pour cela de fortes amendes. La commission des travaux du CLL présidée par l'architecte Claude Mazet fut chargée de mener à bien les démolitions. Elle était alors assurée de son bon droit : « Nous substituant au Président du Tribunal civil absent et enjambant les habituelles formalités, nous avons requis et désigné comme experts tous les architectes biterrois ». Si Claude Mazet recommandait de prendre



Fig. 3 - Dossier Mazet. Ruelle du vieux quartier St Nazaire, photo Roques

en compte la situation des anciens locataires, de veiller au maintien de leur allocation d'évacués, il se montrait indifférent aux problèmes patrimoniaux. La commission, en octobre, fit appel aux architectes formés en GAB (Groupement des Architectes biterrois) et à un GEB (Groupement des Entrepreneurs biterrois). Ils proposèrent, pour résoudre le problème du relogement, de construire dans d'autres quartiers des logements dénommés « Les Logis Clairs » : des immeubles qui seraient situés sur les terrains de sport de Badones, « sur trois grandes plates-formes aménagées en dénivelé ». Des immeubles dont la construction fut immédiatement entreprise là où, plus tard, ils furent remplacés par le lycée Mermoz et la clinique mutualiste⁹. Les rapports de Charles Mazet sur l'insalubrité de certains quartiers furent validés sans réserve par un rapport daté du 25 octobre signé par le Docteur Jacquemin, médecin-inspecteur adjoint de la Santé : « Je ne peux que m'associer aux mesures envisagées comportant la destruction totale des îlots situés : quartier St-Jacques, quartier St-Nazaire, quartier St-Jude ». Ni lumière, ni aération, ni eau courante, ni gaz, et surpopulation. Dans le quartier St Jude, le médecin signalait des logis situés en contre-bas de la route de 3 ou 4 mètres, privés de lumière et d'air. (Fig. 4) Il parlait de « foyers d'épidémies ». Selon les procès-verbaux d'estimation des immeubles concernés réalisés à partir de septembre par la Commission des architectes, les coefficients de vétusté variaient de 70 à 80%. Leur expertise devait permettre de calculer les indemnités dues aux propriétaires. Mais sans plus attendre, les travaux de démolition avaient commencé dès le 4 septembre dans le quartier St Jude. (Fig. 5)



Fig. 4 - Quartier St Jude, l'église. Carte postale

Les démolitions les plus importantes eurent lieu à Saint-Nazaire. Les bâtiments accolés au côté nord de la cathédrale furent rasés. Cet ensemble datait du XIV^e siècle. On l'appelait « la maison des Chanoines ». (Fig. 6) Les bâtiments auraient été habités autrefois par les membres du Chapitre. Ils firent place à l'actuel plan Mgr Blaquière, du nom de l'archiprêtre de St Nazaire resté en poste jusqu'à sa mort en 1948. (Fig. 7) Mgr Blaquière était un archéologue attaché à la restauration de la cathédrale et à la découverte de vestiges antérieurs au XIII^e siècle, datant de l'édifice roman qui avait été mis à sac lors de la croisade des Albigeois. On remarque sur le mur nord de St Nazaire une porte romane qui a été murée : « Le portail qui s'ouvrait au nord de la chapelle de la Vierge, large de 1,77 m, est dépourvu de tympan. Son archivolte se décompose en deux voussures dont les moulurations un tore dégagé par des gorges se prolongent le long des

piédroits sans chapiteaux. »¹⁰ (Fig. 8) Cette porte permettait la communication entre les maisons des chanoines et le transept de la cathédrale. Un porche et une grille fermaient donc la ruelle appelée rue de la Révolution qui débouchait sur le plan St Louis. Ils avaient, dit-on, l'intérêt d'offrir une protection contre le vent. L'autre côté des bâtiments était longé par la rue de la Juiverie aujourd'hui renommée rue de la Petite Jérusalem. Sur le mur de soutènement de cette rue, en regard de la cathédrale, on voit encore des arcs brisés, vestiges des maisons des chanoines. (Fig. 9)

Quant aux anciennes Arènes dessinées en forme d'amphithéâtre, devenues une carrière d'où on put extraire les pierres de l'église St Jacques, elles avaient été colonisées par des constructions étagées sur les anciens gradins ; elles ne furent pas conservées. Aujourd'hui l'ancienne arène reste étroitement enserrée par ces constructions. (Fig. 10, 11 et 12)



Fig. 5 - Dossier Mazet photo : C.C. Mazet porte le premier coup.

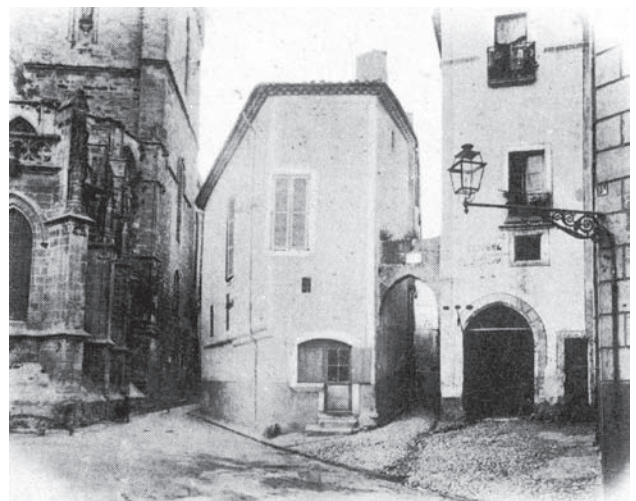


Fig. 6 - Claude Lapeyre, *Béziers pas à pas*, St Nazaire, l'ancienne maison des chanoines



Fig. 7 - Le Plan Blaquière, cliché auteur



Fig. 8 - Porte murée, St Nazaire, cliché auteur



Fig. 9 - Arcs brisés vestiges de la Maison des Chanoines, cliché auteur.



Fig. 10 - Quartier St Jacques bâti sur les anciennes arènes



Fig. 11 - Maisons construites sur un ancien gradin



Fig. 12 - Vestiges des arènes romaines.



Fig. 13 - La fenêtre dite « Injalbert », internet : *Archéologie du Midi médiéval*. Tome 26, 2008. pp. 167-197. *Maisons médiévales*.



Fig. 14 - Mur de terre rue Gaveau

Démolitions et crise politique

La municipalité biterroise fut cependant dans l'incapacité de mener à terme le projet des démolitions. Le rapport Mazet du 6 octobre fit état d'une intervention du Service des Monuments Historiques et des Sites qui rappelait l'obligation de respecter une zone de protection de 100 mètres autour des monuments inscrits et de 500 mètres autour des monuments classés. Le Service mentionnait une fenêtre d'une maison située 2 rue Gaveau dans le quartier St Jacques, promise à la démolition, dite « fenêtre Injalbert », fenêtre inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques¹¹. C.-C. Mazet répliqua qu'il faudrait pour répondre à ces exigences maintenir en l'état 4 hectares de taudis : « Que les enfants meurent d'étiollement, mais que cette fenêtre demeure ![...] Rien ne saurait nous arrêter »¹². Qu'en était-il de cette fenêtre ? Le procès-verbal d'estimation daté du 12 novembre 1944 décrivait ainsi l'édifice situé 2 rue Gaveau dans le quartier St Jacques : « Au premier étage, la façade principale possède une croisée géminée Renaissance dite croisée du maître Injalbert. Cette croisée de belle allure, toute en pierre de taille, avec de superbes cariatides supportant un entablement classique avec corniche à denticules [...] étant donné sa beauté mais aussi en souvenir du Maître sculpteur de notre ville qui est né dans ce coin pittoresque, dans cet immeuble appelé à être démolì, nous émettons le vœu que cette croisée soit démontée avec soin et transportée dans le Musée du Maître Injalbert ». (Fig. 13)

Ce bâtiment de la rue Gaveau, profondément remanié, est connu aujourd'hui sous le nom d'Hôtel de la Mercy¹³. Le bâtiment tient son nom d'un ordre religieux, l'Ordre de Notre Dame de la Mercy, fondé en 1235, voué au rachat ou à la libération des captifs des pirates Turcs et Sarrasins. En 1944, il tombait en ruines. Il est aujourd'hui restauré. La fenêtre dite « Injalbert » qui ne fut pas démolie en 1944 avait été insérée dans un mur de terre. Il s'avère que cette belle fenêtre Renaissance parée de caryatides et d'Atlantes ne doit rien au ciseau du sculpteur biterrois mais qu'elle

ornait la façade d'une maison où son père aurait séjourné¹⁴. (Fig. 14, 15, 16)

Les Monuments historiques s'étaient adressés au ministère de l'Éducation nationale qui, le 26 octobre, par une lettre du directeur des Services d'Architecture, ordonna la suspension des démolitions. Une autre mise en garde était arrivée le 16 octobre : le préfet avertissait que les mesures d'expropriation entraîneraient des réactions des propriétaires. En effet, il se constitua un « Groupement de défense des propriétaires et locataires des quartiers évacués » ; il saisit de l'affaire le ministère de l'Intérieur qui, dans un télégramme du 3 novembre 1944, ordonna au préfet de faire suspendre tous les projets de démolition et de reconstruction de la municipalité. Enfin, le 3 novembre, c'est une sévère mise en demeure venue du ministère de l'Intérieur qui ordonna au CLL de « surseoir immédiatement à toute exécution des travaux projetés ». Il était reproché au CLL de Béziers d'avoir témoigné « une méconnaissance inadmissible de l'esprit de l'ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine sur l'ensemble du territoire ». C'était une accusation d'insubordination. Il faut se rappeler le contexte politique de cette fin d'année 1944 : la guerre continuait, et les organisations de Résistance qui estimaient être à l'origine de la Libération, surtout là où il n'y avait pas eu de débarquement, n'hésitaient pas à tenir tête aux nouveaux pouvoirs ; dans l'Hérault, le commissaire de la République Jacques Bounin dut composer avec le pouvoir des FFI jusqu'en décembre 1944.

L'affaire des démolitions affaiblit le CLL biterrois. Le coup de grâce fut porté par des opposants politiques qui en souhaitaient le remaniement. Il s'agit surtout d'éléments communistes hostiles au président socialiste Pierre Malafosse : authentique résistant¹⁵ (il fut membre de *Combat* et du réseau *Brutus*, agent de la France Libre), il avait l'appui du MLN départemental et de sa section locale. Mais les communistes étaient soutenus par le MLN régional dirigé par Gilbert de Chambrun. Le *Midi-*



Fig. 15 - Travaux de restauration rue Gaveau



Fig. 16 - Hôtel de la Mercy restauré.

Libre publia le 20 novembre sous la signature du MLN un article intitulé « Épuration ». C'était une attaque personnelle contre Malafosse. Il était accusé de collusion avec un entrepreneur biterrois concerné par une enquête du Comité départemental de confiscation des profits illicites. Le secteur du BTP avait été très compromis pendant l'occupation allemande en particulier pour la construction du « Südwall », la fortification du littoral. C'est sous cet angle que Jacques Bounin a évoqué l'affaire des démolitions¹⁶ : « Malafosse a été fort courageux sous l'occupation [...] Il devient président du Comité local de Béziers. Il fait preuve d'initiative, dynamite les flots insalubres, et n'attend pas les commissions de confiscation des profits illicites pour rançonner les industriels qui ont gagné de l'argent avec les Allemands, au profit de la reconstruction de ces quartiers. Mais il est atteint par des compromissions ». Ainsi surgirent sur fond d'épuration économique les divergences entre socialistes et communistes ; l'affaire des démolitions devint l'affaire Malafosse. Les communistes l'emportèrent à la mairie de Béziers lors de la séance du 25 novembre : la démission du président fut mise aux voix. Vingt membres sur vingt deux étaient présents. Onze votèrent contre Malafosse. Les neuf autres - dont Charles Mazet - démissionnèrent : les socialistes et les membres du MLN local. Maître Malafosse fut remplacé par Joseph Lazare, un homme de 59 ans, fondateur du parti communiste héraultais en 1920. En 1941, interpellé en tant que communiste, il avait été interné à Saint-Sulpice puis à la centrale d'Eysses jusqu'en juillet 1944¹⁷. Cet orage politique se poursuivit par un procès en diffamation que l'avocat Malafosse intenta au MLN régional et une durable déchirure entre ce MLN régional et le MLN national qui, loin de désavouer les positions du premier CLL, rattacha directement au MLN de Paris la section de Béziers. La commission municipale, réduite à 13 membres et rapidement présidée par Joseph Lazare, ne fut homologuée que le 2 janvier 1945. Les deux organisations qui regroupaient architectes et entrepreneurs furent dissoutes.

Hygiénisme, urbanisme et respect du patrimoine

La querelle politique s'était greffée sur une initiative qui se voulait indispensable au bien-être des habitants. Il s'ouvrait en cette période de reconstruction un nouvel âge de l'architecture. Toute l'œuvre de C.-C. Mazet allait ensuite s'y inscrire. Il construisit lui-même sa maison, nommée Villa Saron, dans cet esprit nouveau : l'une des « maisons épicuriennes » célébrées par la DRAC en 2018, maisons d'architectes ouvertes à la lumière tout en étant protégées de la chaleur méditerranéenne¹⁸. (Fig. 17, 18 et 19) Y avait-il contradiction insurmontable entre ces aspirations modernistes et le souci légitime des conservateurs du patrimoine de préserver de précieux héritages ? La hâte de l'éphémère municipalité biterroise de 1944 le fit craindre.

Les démolitions furent donc interrompues ; elles avaient cependant suffisamment duré pour modifier les trois quartiers anciens qui avaient été ciblés. Sur 450 immeubles promis à la destruction, 80 avaient été effectivement rasés. Les archéologues biterrois, très critiques à l'égard du CLL, appréhendaient de voir surgir des « constructions modernes qui étageront sottement leurs cubes sommaires aux pieds des fauves murailles, en offusquant à jamais la robuste et altière beauté »¹⁹. Crainte sans fondement car il était prévu que les nouvelles constructions, - quatre immeubles sur une surface de 5 hectares dénommés « Logis Clairs » -, seraient localisées sur le terrain municipal de Badones²⁰.

Les maisons détruites par « le pic édilitaire »²¹ de 1944 étaient insalubres, de l'aveu de tous. Mais elles voisinaient avec de beaux ouvrages qu'il fallait protéger.

La vive polémique provoquée par les démolitions se prolongea en 1945 tant par des procès que par des campagnes de presse, et la Société archéologique de Béziers y participa avec sévérité mais aussi de façon nuancée. Le 25 mai 1945, son président Jules Latreille²² y consacra en grande partie son discours de distribution des prix aux lauréats du concours de poésie en langue d'Oc²³. Il annonçait la reprise des travaux interrompus par la guerre



Fig. 17 - La « Maison Mazet » à Béziers (1952)



Fig. 18 - Plan de la Maison Mazet



Fig. 19 - La maison Mazet en 2019

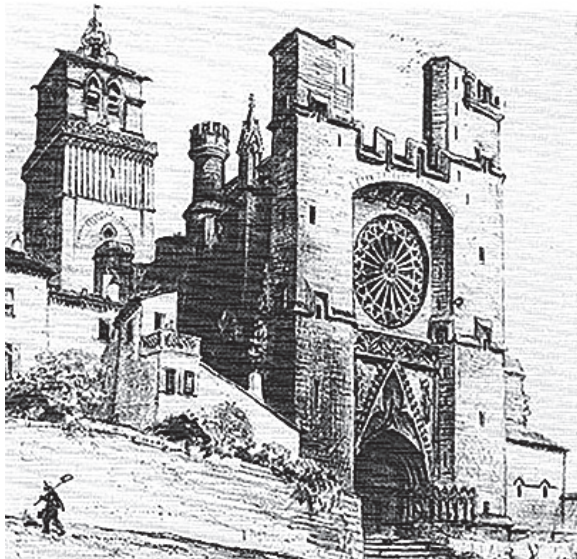


Fig. 20 - Béziers pas à pas, St Nazaire, façade occidentale, Lithographie de Robida

« dans notre cité biterroise plus cruellement mutilée, hélas, par la hâte des démolitions concertées que par le hasard impitoyable des bombardements ». Il rappela que depuis Viollet-le-Duc, « on ne « dégage » pas les monuments du Moyen-Âge. Conçus, bâtis, pour s'élever, pour être vus au milieu de toits resserrés, parmi d'étroites rues[...] Un peu de l'esprit médiéval de Béziers hantait ce coin, unique [...] le pic édilitaire a détruit inutilement ce rare tableautin biterrois, oeuvre des siècles ». Autre regret : la disparition de la partie ouest des maisons des Chanoines détruites ; elles jouxtaient la façade principale de la cathédrale et faisaient contaste avec la puissance de l'église-forteresse. « Les lithographies romantiques aussi bien que tant de peintures de nos jours qui l'ont consacrée ne manquaient pas, en en fixant les lignes fortes et la chaude couleur, du haut du plan St-Louis, d'en accompagner l'ample déploiement, de ces maisonnettes, de ce jardin clos où quelques branches de verdure débordaient d'un petit mur ». (Fig. 20)

La Société archéologique envisageait donc l'aménagement d'un jardin archéologique constitué de cyprès et de lauriers, de myrthes et d'acanthes. Remarquons que dans un rapport du 6 octobre 1944 signé par C.-C. Mazet, l'architecte avait prévu lui aussi des plantations : des pins et des vignes vierges pour embellir les talus qui

dominent l'Orb à St Jacques et St Nazaire : ainsi écrivait-il, « Béziers émergera d'une masse de verdure, au lieu de présenter aux touristes des pentes dégradées, aux folles herbes poussant parmi les immondicables »

Quoi qu'il en soit, la Société archéologique se dit prête à profiter des circonstances. Déjà, l'exploration des caves profondes du quartier détruit confirmait que « Le Château vicomtal des Trencavel, l'antique *castellum* des seigneurs de Béziers s'élevait, avec ampleur, sur cette butte extrême, s'étendait sur tout l'espace compris entre la cathédrale, le plan St-Louis et le périmètre semi-circulaire de la rue Boudard. Tout ce quartier condamné, vieux hôtels ou humbles demeures, s'est bâti des débris et sur les substructions de ce château seigneurial ».

D'autre part, la richesse archéologique du quartier St Jacques construit autour de l'ancien théâtre romain avait été mise en évidence par la destruction de quelques petites maisons entassées sur la pente où se trouvaient autrefois des gradins. Jules Latreille le reconnut : « la Société Archéologique a déjà utilisé, elle utilisera, pour la connaissance de l'histoire de Béziers et de sa topographie, les destructions projetées qu'elle déplorait d'autre part ». ■

NOTES

1. La dénomination date de 1941.
2. Caron-Leulliez, Marianne, « Le personnel politique des villes du Bas-Languedoc méditerranéen au lendemain de la Libération, renouvellement ou continuité ? », dans *La Libération dans le Midi de la France*, Toulouse, Eche éd. et Publications Université Toulouse-Le Mirail, 1986.
3. Charles-Claude Mazet, *Chronique de jours singuliers*, 1995, ronéo.
4. Le ministère ne fut officiellement installé qu'en novembre 1944 mais un Commissariat à la Reconstruction l'a précédé.
5. Voldman Danièle, « Reconstruire pour construire ou de la nécessité de naître en l'an 40 ». In *Les Annales de la recherche urbaine*, N°21, 1984. La technique et le reste. pp. 67-84.
6. A.D.Hérault, 138W6, composition des CLL.
7. C.-C. Mazet, *L'affaire des démolitions*, dossier documentaire réalisé en 8 exemplaires, 179p. 1987.
8. A.D.H. 1000W292, évacuations.
9. C.-C. Mazet, *Chronique de jours singuliers*, op. cité.
10. Esquieu, Yves, « L'oeuvre de maître Gervais à la Cathédrale de Béziers » In *Annales du Midi*, revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, Tome 89, N°132, 1977. pp. 153-165
11. Ginouvez, Olivier, Chazelles, Claire-Anne de, Colomer, Guilhem, Gazzal, Handy, « Maisons médiévales sur le site de l'amphithéâtre antique de Béziers (Hérault). Contribution à l'étude de l'architecture de pierre et de terre en Languedoc », *Archéologie du Midi Médiéval*, Année 2008, 26, pp. 167-197.(consultable sur le site Persée).
12. C.C. Mazet, *L'affaire des démolitions*, recueil de documents, 1987.
13. Ginouvez Olivier, De Chazelles Claire-Anne, Colomer Guilhem, Gazzal Handy. Maisons médiévales sur le site de l'amphithéâtre antique de Béziers (Hérault). Contribution à l'étude de l'architecture de pierre et de terre en Languedoc. In: *Archéologie du Midi médiéval*. Tome 26, 2008. pp. 167-197.
14. Claude Lapeyre, Alain Roque, *Béziers Pas à pas*, éditions Horvath, Lyon, 1993, 255 p.
15. ADH 177J 5-19, Fonds Joseph Lanet
16. Jacques Bounin, *Beaucoup d'imprudences*, Stock, 1974, 254 p.
17. Jean Sagnes, « Joseph Lazare », 2018, *Dictionnaire biographique du Mouvement ouvrier* (DBMOS dit Maitron, en ligne).
18. Revue *L'Architecture d'aujourd'hui*, n°29, avril 1950.
19. *Bulletin* de la Société archéologique de Béziers, vol.xI, 1945.
20. A.M. Béziers, *Délibérations*, Séance du 15 septembre 1944 .
21. Société archéologique de Béziers, op. cité.
22. Jules Latreille qui se présentait comme « archéologue amateur » a présidé la Société archéologique de Béziers de 1940 jusqu'à sa mort en 1947. Il était membre de la Société depuis 1920.
23. *Bulletin* Société archéologique de Béziers.

Hélène Chaubin

L'HÉRAULT DANS LA GUERRE 1939-1945



En 1939 et 1940, loin du théâtre des conflits de la Seconde Guerre mondiale, les Héraultais peuvent se croire moins exposés aux dangers d'invasion ou d'annexion. L'Hérault a d'ailleurs été élu zone d'accueil pour les réfugiés.

Jusqu'à l'Occupation, en novembre 1942, l'on y expérimente la Révolution nationale souhaitée par Vichy, avec des réactions diverses puisque Résistance et collaboration y naissent et déjà s'affrontent. C'est l'époque des pénuries dans une région vouée à la monoculture viticole, mais aussi de la politique répressive menée contre ceux que l'on définit comme l'« anti-France ». Avec la présence des Anglo-Saxons en Afrique du Nord, le département, largement ouvert sur la Méditerranée, devient un lieu de débarquement potentiel des Alliés. Les troupes allemandes s'installent en force sur le littoral et y construisent un mur défensif, le *Südwall*. Ce deuxième temps de la guerre est, comme ailleurs, marqué par la montée des exigences de l'occupant, surtout en matière de main-d'œuvre, et par le durcissement de la collaboration.

Sur l'amphithéâtre montagneux qui entoure la grande plaine héraultaise, dans les Cévennes, aux confins de la Lozère et de l'Aveyron, des maquis se forment ; traqués, tardivement armés, ils participent à la Libération d'août 1944 en attaquant les Allemands en retraite vers la vallée du Rhône. Les FFI jouent un rôle important jusqu'à la fin 1944, dans le difficile processus d'épuration, et forment en 1945 deux régiments engagés dans l'armée française jusqu'à la victoire.

L'Hérault sortira du temps de guerre durablement bouleversé dans son économie, sa société et sa vie politique.

Les Cours martiales et la Cour de Justice à Montpellier (1944-1948)

Christian Roche*

Résumé :

L'article met en évidence les circonstances dans lesquelles la Justice quelque peu malmenée à Montpellier a tenté d'assumer son rôle dans le climat de guerre civile à la fin de la seconde guerre mondiale. Deux sortes de cours martiales furent instituées en 1944, celles créées par le régime de Vichy par la loi du 21 janvier 1944 et celles établies par les FFI à partir du 28 août jusqu'au 14 septembre. Elles furent remplacées par une Cour de Justice en fonction de l'ordonnance du Gouvernement provisoire de la République du 26 juin 1944. Elle eut pour mission de juger les actes de collaboration avec l'ennemi commis entre le 16 juin 1940 et la Libération. Elle fonctionna jusqu'en 1948.

Mots-clés :

Cours martiales, Cour de Justice, Tribunaux d'exception, Justice ordinaire, Vichy, Libération, Montpellier.

Abstract:

The article points out the circumstances in which the somewhat-roughed up Justice tried to play its part, in the atmosphere of civil war, at the end of the 2nd world war. Two kinds of court martials were established in 1944, those which were created by the Vichy government with the law of the 21st of January of 1944, and those which were established by the FFI (French Internal Strengths) from the 28th of August to the 14th of September. They both were reimplaced by a court of Law according to the ordinance of the interim government of the republic of the 26th of June of 1944. Its mission was to judge the acts of collaboration with the ennemi that were committed between the 16th of June of 1940 and the Liberation. It worked until 1948.

Key words:

Court martial, court of Justice, specialized court, ordinary law, Vichy, Liberation, Montpellier.

Resumit :

L'article fa lum sus las circunstàncias amb lasqualas la Justícia ensajèt d'assumir son ròtle dins l'ambient de guèrra civila al cap de la segonda guèrra mondiala. Doas menas de conselhs de guèrra foguèron instituidas en 1944, aquels creats per lo regim de Vichy amb la lei del 21 de genièr 1944, e aquels fargats per los FFI a partir del 28 de agost fins al 14 de setembre. Foguèron remplaçats per una Cort de Justícia segon l'ordenança del govèrn provisòri de la Republica del 26 de junh 1944. La sieuna mission foguèt de jutjar los actes de collaboracion perpetrats entre lo 16 de junh 1940 e la Liberacion. Foncionèt fins a 1948.

Noms-claus :

conselhs de guèrra, cort de justícia, tribunals d'exceptcion, justícia ordinària, Vichy, Liberacion, Montpelhièr..

Les Cours martiales du régime de Vichy (janvier-août 1944)

Deux sortes de cours martiales furent instituées à Montpellier en 1944, celles créées par le régime de Vichy par la loi du 21 janvier 1944 et celles établies par les FFI à partir du 28 août jusqu'au 14 septembre. Elles furent remplacées par une Cour de Justice en fonction de l'ordonnance du Gouvernement provisoire de la République du 26 juin 1944. Elle eut pour mission de juger

les actes de collaboration avec l'ennemi commis entre le 16 juin 1940 et la Libération. Elle fonctionna jusqu'en 1948.

Pour comprendre l'installation de ces juridictions d'exception, rappelons la situation politique qui prévalait en France depuis novembre 1942, date à laquelle l'armée allemande occupa l'ensemble du territoire à la suite du débarquement des forces anglo-américaines en Afrique du Nord auxquelles se joignirent les forces françaises lors du débarquement en Italie en 1943.

* Docteur en Histoire

À partir de 1943, les actions de Résistance contre les troupes allemandes et leurs collaborateurs se multiplièrent. Pour y faire face, le régime de Vichy créa la Milice à partir du 30 janvier 1943. Cette police politique, force de maintien de l'ordre, supplétive de la Gestapo, était une création de Pierre Laval, chef du gouvernement. Mais le véritable responsable des opérations fut Joseph Darnand, ancien combattant des guerres de 1914-18 et de 1939-40 fondateur du *Service d'ordre Légionnaire (le S.O.L)* qui avait succédé en janvier 1942 à la *Légion française des combattants (LFC)* soutien de la politique du maréchal Pétain depuis le 10 juillet 1940.

Le S.O.L prônait le culte du chef, le rejet de la démocratie, l'anticommunisme et l'antisémitisme. Il exigeait de ses membres le serment de lutter contre la démocratie, « la lèpre juive » et la dissidence gaulliste. Il favorisait une campagne de délation et les légionnaires se livraient à des actions brutales contre les adversaires du régime

Pierre Laval, en accord avec le maréchal Pétain, décida de créer, par la loi du 30 janvier 1943, la *Milice française*, qui absorba l'ancien *Service d'Ordre légionnaire*.

La Milice ne cachait pas son intention de favoriser l'émergence en France d'un État autoritaire de type fasciste. Elle inquiétait la population par sa pratique systématique de la violence, de la torture, des rafles, et d'exécutions sommaires. Elle n'eut jamais cependant plus de 35 000 membres. Le sixième couplet de son hymne, le *Chant des Cohortes* est explicite¹.

Les Cours martiales de Vichy (Fig. 1) dépendaient du Secrétariat général au Maintien de l'Ordre et pas de la Milice, bien que Joseph Darnand en fût le chef depuis le 1^{er} janvier 1944. Il signait les renvois après transmission des dossiers par les autorités locales. Une équipe de trois chargés de mission, les examinait au préalable. Il s'agissait du commissaire Paul Ferlus, ancien commis des services civils de l'AOF, de Félix Bétaz ancien greffier à la Cour de Justice de Cayenne, et de Joseph Boiron, ancien juge suppléant à Lyon. Ils pouvaient jouer le rôle de procureur. Paul Ferlus siégea dans la cour martiale de Montpellier.

Les cours martiales se réunissaient dans des lieux différents des Cours de Justice, sans aucune publicité, avec trois juges anonymes. À Montpellier, la cour martiale se réunissait au siège de l'Intendance régionale de police, et l'intendant Pierre Marty rédigea lui-même les procès-verbaux des condamnations à mort jusqu'à sa mutation à Toulouse le 15 avril 1944.

La nouvelle des condamnations à mort était diffusée dans la presse après les exécutions. Celles-ci étaient confiées à des pelotons de 12 GMR commandés par un officier et un sous-officier.

Selon la loi du 20 janvier 1944, « tout individu arrêté en flagrant délit d'assassinat, ou de meurtre, de tentative d'assassinat, ou de meurtre commis au moyen d'armes et d'explosifs pour favoriser une activité terroriste » était présenté sans délais à l'intendant de police de la préfecture régionale du lieu de l'arrestation, qui le plaçait sous mandat de dépôt et prenait toutes dispositions utiles pour le traduire sur le champ devant la Cour martiale.

Aucune information n'était ouverte, l'application des lois sur l'instruction criminelle étant suspendue à l'égard des individus déferés en cour martiale. Les accusés

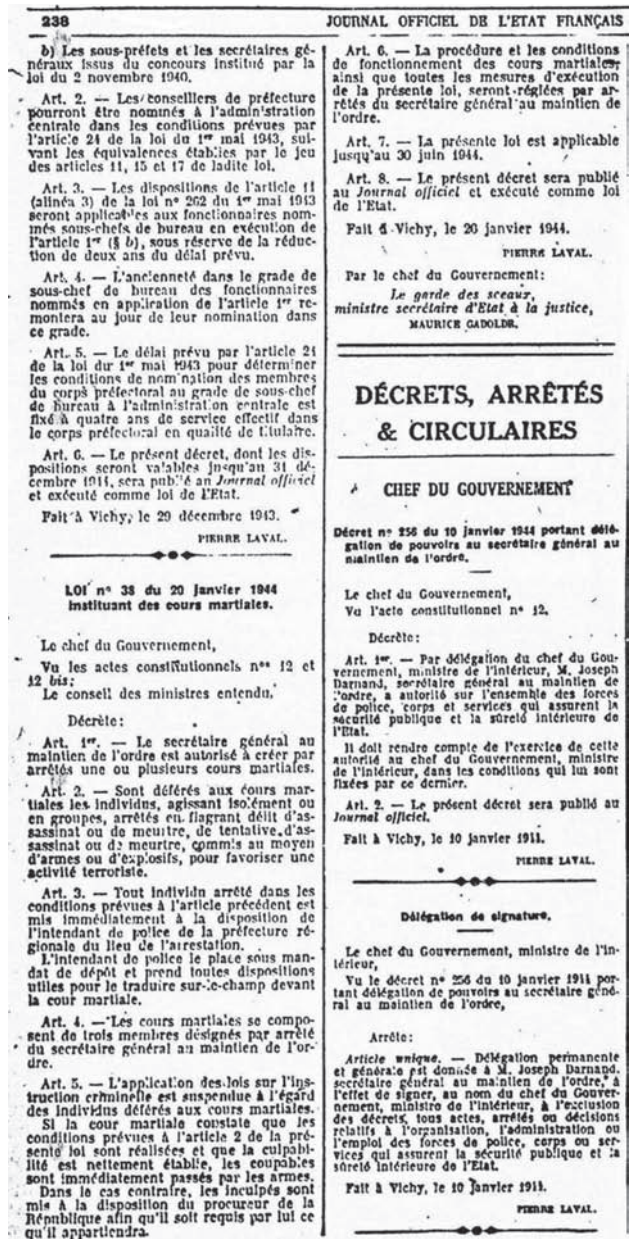


Fig. 1 – Loi du 21 janvier 1944 (Journal Officiel)

n'étaient assistés d'aucun avocat. Si les conditions prévues par la présente loi étaient remplies et que la culpabilité était nettement définie, le condamné était passé par les armes immédiatement après la lecture de la sentence, sans aucun recours, ni appel, ni pourvoi en cassation, ni demande de grâce en principe.

Une fois l'arrêt notifié au directeur de la prison, l'officier commandant le peloton prenait en charge le condamné pour le mener sur le lieu de son exécution. Lorsque le décès était constaté par le médecin légiste, le commissaire de police s'assurait de l'enlèvement du corps par les pompes funèbres et de l'inhumation.

La note confidentielle transmise par Darnand aux préfets régionaux le 15 février 1944, aborde la plupart des questions pratiques qui pouvaient se poser aux autorités administratives locales. Le texte précise que les corps des résistants fusillés devaient être transportés au cimetière par fourgon sous la protection d'un commissaire de police sans aucun cortège, puis inhumés dans une fosse commune, ce qui explique les difficultés

auxquelles firent face les familles des condamnés pour récupérer les corps de leurs proches après la Libération.

Le 14 mai, une nouvelle loi fut promulguée. Elle exigeait la collaboration des procureurs, qui devaient eux-mêmes identifier, parmi les dossiers en cours d'instruction, ceux pouvant éventuellement relever des Cours criminelles extraordinaires et les transmettre au Service Général du Maintien de l'Ordre. Si après examen du dossier, le cabinet du Maintien de l'ordre estimait que la culpabilité était nettement établie, les inculpés étaient déférés à la Cour criminelle extraordinaire par un arrêté qui précisait l'inculpation définitive retenue. Elle entraînait le dessaisissement du juge d'instruction. Cependant, à la différence des Cours martiales, les Cours criminelles extraordinaires se prononçaient à la fois sur la culpabilité et sur la peine, c'est-à-dire qu'un individu reconnu coupable n'était pas nécessairement condamné à mort.

Selon Michèle Cointet auteur d'une *Histoire de la Milice*, la plupart des dossiers des Cours martiales du régime de Vichy furent détruits par les Miliciens lors de leur débâcle en 1944².

Deux dossiers seulement furent retrouvés à Montpellier, celui d'Antoine Mirallès (21 ans), FTP, exécuté le 14 mars 1944 pour avoir abattu un policier, et celui de Louis Plantadis (18 ans) condamné à mort et exécuté le 31 mars pour avoir blessé le 29 mars le maire de Sébazac-Concourès (Aveyron) : il avait refusé aux maquisards des cartes d'alimentation. Arrêté par les gendarmes, le jeune homme fut fusillé au champ de tir de la Madeleine le jour de sa condamnation. Les procès-verbaux des condamnations à mort furent rédigés par l'Intendant régional de Police Pierre Marty agissant par délégation du Préfet régional. Les trois miliciens désignés d'office comme juges par le Dr Hoareau chef départemental de la Milice étaient Pierre Pialot, président, 39 ans, Hippolyte Bonniol, 46 ans, tous les deux de Fabrègues, et Léon Fontaine de Pignan, 47 ans. La Cour martiale continua de fonctionner après le départ de Pierre Marty le 15 avril pour Toulouse jusqu'à la libération de Montpellier mais les dossiers ont disparu.

Henri Garcia, (23 ans) et Louis Bonfils, (23 ans) furent fusillés le 22 mai. Le 31 mai ce fut le tour de Louis Rachinel (38 ans), de François Gausson (19 ans) et d'Aimé Sauvebois (23 ans), Raymond Migliaro (17 ans) et Jean-Marie Pitangue (23 ans). Enfin au cours d'une mission manquée à la suite d'une dénonciation, six membres du groupe ville FTP de Perpignan, furent arrêtés, condamnés à mort par une cour martiale et fusillés : Roger Menuisier, gardien de la paix, René Senegas, Pierre Auriol, chauffeur, Gabriel Hispa, gardien de la paix, Joseph Saury, cultivateur, et Pierre Stroll employé SNCF furent fusillés les 30 juin et 11 juillet 1944.

Au cours de son interrogatoire le 22 janvier 1946, Pierre Pialot, président de la Cour Martiale nia en avoir fait partie³. Il fut dénoncé par son camarade Léon Fontaine qui déclara à l'inspecteur de police Adrien Boulsier « Le chef Hoareau est venu à Pignan. Il m'a emmené à Montpellier ainsi que Pierre Pialot et Hippolyte Bonniol de Fabrègues. Nous sommes venus tous les quatre à l'intendance régionale de police. L'intendant Marty a dit que nous allions nous réunir en Cour martiale le 31 mars pour juger le jeune Plantadis. Un délégué du gouvernement de Vichy

nous a rejoints⁴ » (le commissaire Paul Ferlus).

Interrogé le 21 janvier 1946, par le juge d'instruction Douysset, le Dr Hoareau, chef départemental de la Milice déclara : « J'ai reçu la visite d'un fonctionnaire du Maintien de l'Ordre de Vichy qui m'a montré un papier signé de Darnand me donnant l'ordre de désigner trois personnes pour constituer une cour martiale. J'ai protesté et déclaré ne pas vouloir exécuter cette mission, mais mon interlocuteur a été très comminatoire et m'a fait remarquer qu'un ordre s'exécutait et que la réclamation ne pouvait être formulée qu'après exécution⁵ ».

Les Cours martiales FFI (30 août-15 septembre 1944)

Dès la libération de Montpellier le 17 août, un climat insurrectionnel et des exécutions sommaires eurent lieu. Jacques Bounin, Commissaire de la République nommé par Alger et arrivé à Montpellier le 20 août 1944, institua en accord avec Gilbert de Chambrun, chef militaire régional de la Résistance, deux Cours martiales, l'une à Montpellier, l'autre à Béziers.

« Le lendemain de mon arrivée à Montpellier, j'appris que dans la nuit une foule avait envahi la prison et molesté les collaborateurs qui s'y trouvaient. Je donnai l'ordre au commandant Quarante, chef de la milice patriotique de la ville d'assurer la garde de la prison pour que ces faits ne se renouvellent pas....Il me sembla que je n'avais dès lors que deux choix : ou bien fermer les yeux et laisser faire des représailles incontrôlées. Ou bien m'efforcer de contrôler la répression et par conséquent la circonscrire. Je choisis cette seconde attitude »⁶.

Afin de faire baisser la tension, le général de Lattre de Tassigny commandant l'armée française qui venait de débarquer quelques jours auparavant sur les côtes provençales fit une entrée triomphale à Montpellier le 2 septembre et poursuivit sa route par la vallée du Rhône après avoir donné son accord pour incorporer plusieurs bataillons FFI⁷.

La Cour Martiale de Montpellier fut l'une des plus implacables de France. Sur 103 accusés, 70 furent condamnés à mort. Elle siégea à six reprises : le 30 août, les 4, 6, 8, 11 et 13 septembre 1944. Celle de Béziers à trois reprises : les 5, 11 et 14 septembre 1944. L'instruction menée par les cours martiales fut sommaire, l'exécution des peines, immédiate.

Aux audiences du 4 septembre, il y eut 7 condamnés à mort ; du 6 septembre, 17 condamnés à mort ; du 8 septembre, 19 condamnés à mort ; du 11 septembre, 19 condamnés à mort ; du 13 septembre, 8 condamnés à mort, en application de l'article 75 du Code Pénal qui visait le crime de trahison. Un seul fut gracié par de Chambrun.

La majorité des condamnés étaient de jeunes gens entre 20 et 30 ans. C'étaient pour la plupart des viticulteurs des villages environnants de Montpellier. Ceux qui s'étaient engagés dans la Milice par conviction et reconnus coupables de crimes, de tortures, de malversations n'échappèrent pas à la peine capitale. Les autres qui avaient vu dans la Milice l'occasion d'échapper au STO ou de trouver une rente alimentaire subirent des peines entre 1 an et 20 ans.



Fig. 2
J.P Reboulleau,
Henri Cordier,
Charles Hornus
(Cliché J. C Richard,
1992)

La Cour martiale siégea jusqu'au 15 septembre 1944, date d'entrée en fonction de la Cour de Justice.

Le Pasteur Jean Cadier s'insurgea contre ces jugements expéditifs, les exécutions ayant lieu 24 et 36 heures après les sentences, en présence de 700 à 800 personnes rassemblées à la Citadelle comme au spectacle⁸.

La séance du 30 août 1944 fut présidée par le lieutenant-colonel Weil de Willers alias *Leroy* pour juger l'ex-préfet de l'Hérault Jean Paul Reboulleau, l'ex-intendant de police Charles Hornus et le milicien Henri Cordier.

Jean. Paul Reboulleau né le 17 octobre 1910, ancien directeur de cabinet de Fernand de Brinon, milicien, avait été nommé, préfet de l'Hérault le 11 juillet 1944. Arrêté le 21 août, il fut suspendu de ses fonctions le 28, par arrêté du Commissaire de la République du Languedoc-Roussillon. Il comparut devant la Cour martiale pour atteinte à la Sureté intérieure et extérieure de l'État. Il reconnut avoir adhéré à la Milice par conviction. « Je n'ai pas trahi la France mais j'ai agi avec les Allemands pour sauver mon pays⁹ ». Il fut accusé de ne pas être intervenu pour mettre fin aux actes criminels à la caserne de Lauwe, d'avoir incité des militaires à passer au service d'une puissance étrangère quand il était secrétaire administratif de la LVF pour la région parisienne¹⁰. (Fig. 2)

Henri Cordier, né le 1^{er} février 1899, milicien notoire, fut accusé de meurtre sur la personne du prisonnier Raoul Batany dans sa cellule de la caserne de Lauwe et de tortures sur plusieurs prisonniers. Arrêté à Montpellier, il assura lors de son interrogatoire qu'il ne savait pas de quoi il était accusé.

Charles Hornus né le 4 octobre 1906, capitaine, militaire de carrière, Intendant régional de police à Toulouse avait permuté son poste le 15 avril 1944, avec celui de son collègue Pierre Marty. Il fut accusé d'avoir couvert de son autorité les actes criminels des membres de la délégation régionale des Renseignements généraux dirigée par le commissaire Tisseyre, d'avoir sans ordre des autorités constituées ordonné de saisir des prévenus, arrêté, détenu ou séquestré des personnes quelconques, soit comme auteur,

soit comme complice, en couvrant de son autorité les actes de ses subordonnés alors qu'il en avait eu connaissance. (Fig. 3)

Henri Cordier et Jean Paul Reboulleau furent condamnés à mort et fusillés le lendemain dans l'enceinte de la caserne Joffre le 1^{er} septembre 1944. Charles Hornus à 20 ans de travaux forcés, mais il fut ensuite condamné à mort par le Tribunal militaire de Toulouse et fusillé le 20 décembre 1944.

Instituées pour la plupart par les autorités militaires FFI au lendemain de la Libération, les cours martiales de Montpellier, Rodez et Perpignan furent déclarées irrégulières après la guerre. Par la suite, leurs décisions firent souvent l'objet de recours en annulation.

Les Cours de Justice (21 septembre 1944 - 1^{er} juillet 1948).

L'arrêté du Commissaire régional de la République à Montpellier en date du 11 septembre 1944, institua une Cour de justice pour le ressort de la Cour d'appel de Montpellier. Quatre sections de cette Cour de justice siégèrent au chef-lieu des départements de l'Hérault, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales et de l'Aveyron. Dès sa mise en place, les Cour martiales cessèrent de siéger.

Elle était composée d'un président et de quatre jurés choisis dans une liste de « citoyens qui n'avaient cessé de faire preuve de sentiments nationaux ». La liste était établie par une commission composée du premier président de la Cour d'appel et de deux représentants désignés par le Comité départemental de Libération. Un autre arrêté du Commissaire régional de la République de Montpellier, daté du même jour désigna les membres de la Cour de justice :

- Section de Montpellier, président : M. Jean Chante, conseiller de la Cour d'appel.

- Commissaire du gouvernement, remplissant les fonctions de ministre public : M. Germain Taurines, substitut général près la Cour d'appel.

L'information de toute affaire mise à l'instruction devait



Fig. 3 - Les juges
(Cliché J. C Richard,
1992)

être clôturée dans un délai de huit jours, sauf dérogation accordée par le président de la Cour de justice. Les pourvois en cassation étaient provisoirement suspendus, les recours en grâce étaient adressés au Commissaire régional de la République.

Dans le ressort de la Cour d'appel de Montpellier, les Cours de justice siégèrent du 21 septembre 1944 au 1^{er} juillet 1948. Les Cours de justice furent supprimées par la loi du 31 décembre 1950. À la demande du Comité Départemental de Libération présidé par M^e Jean Bene, avocat, le bâtonnier Granat fut nommé Premier Président délégué par arrêté du 24 août 1944 de Jacques Bounin, Commissaire de la République pour la Région Languedoc Roussillon. En même temps et par le même arrêté, Fernand Hugues, Substitut Général au Parquet Général, fut nommé Procureur Général délégué à la place d'Henri Ichès arrêté lui aussi le 21 août 1944, mais non libéré par la suite en raison de ses opinions pétainistes affichées et de ses déclarations publiques.

Le premier souci du nouveau Premier Président et du nouveau Procureur Général fut de calmer les esprits et de faire fonctionner normalement les institutions judiciaires. En novembre 1945, les Cours martiales furent déclarées irrégulières grâce aux efforts des uns et des autres mais surtout du Bâtonnier Granat, Premier Président et du Procureur Général, Fernand Hugues.

La Cour de Justice de Montpellier eut à juger des miliciens et des collaborateurs qui avaient réussi à quitter Montpellier dans la nuit du 17 août 1944. Arrêtés quelques mois plus tard, ou en 1945, ils furent transférés à la Maison d'arrêt de Montpellier et firent l'objet de procès en bonne et due forme. Parmi eux, les chefs miliciens tortionnaires, René Hoareau, René Mihau ; certains de leurs subordonnés, Pierre Pialot, Elie Vinas, Paul Falgas, Joseph Farran ; des fonctionnaires de police, Jean Tisseyre, Joseph Parguel, Philippe Fanfuli, Antonin Lauraire. Lors de leurs interrogatoires et auditions par le juge Douyset, tous tentèrent de minimiser leur rôle, certains n'hésitant pas à charger leurs camarades.

Abordons les cas des principaux responsables.

Le Dr Hoareau, ancien chef départemental de la Milice de l'Hérault fut arrêté en Italie par les autorités alliées le 28 avril 1945. Il venait d'être condamné à mort par contumace par la Cour de Justice de Montpellier le 14 avril. Il fut écroué à la Maison d'arrêt de Montpellier le 29 septembre.

Né le 26 juillet 1915, dans l'île de la Réunion, il était venu faire ses études de médecine à Montpellier et fut admis au grade de médecin auxiliaire le 25 novembre 1939. Mobilisé, il obtint la Croix de guerre avec l'Étoile de bronze pour un comportement héroïque dans la citadelle de Calais lors des journées des 24, 25, 26 mai 1940. Fait prisonnier, il s'évada le 12 juillet du camp de Tournai en Belgique. Ancien membre de l'Action française, il adhéra à la Légion des Combattants en 1941, puis au S.O.L (Service d'Ordre légionnaire) en 1942. « J'ai été séduit par ce groupement parce qu'il me paraissait devoir être plus agissant que la Légion proprement dit et plus ardent à appliquer les principes mis en avant par le maréchal Pétain, c'est-à-dire, servir l'unité française groupée autour d'un chef prestigieux »¹¹.

Il entra dans la Milice en février-mars 1943 avec le grade de chef départemental. « Je n'ai jamais eu aucun penchant à la germanophilie. À la suite d'un discours de Darnand en mars ou avril 1943, j'ai reçu une circulaire me prescrivant de prendre contact avec les services allemands... Je me suis soumis au lieu de me démettre, d'abord par qu'il m'a paru évident, à la réflexion que la situation de fait rendait inévitable ce contact, puisque les Allemands étaient matériellement présents »¹².

Il eut des rapports avec la Commission d'armistice et plus particulièrement avec un nommé Schlick et plus tard avec le capitaine Heinrich de la Gestapo. Ses contacts avaient pour objet la solution de questions comme les ports d'armes, les réquisitions, mais affirma-t-il, ni la politique générale, ni des opérations de police. Il refusa une aide pécuniaire que les Allemands offraient parfois à la Milice.

À la question de savoir pourquoi, il était resté dans la Milice, il répondit que ce fut par peur des représailles de

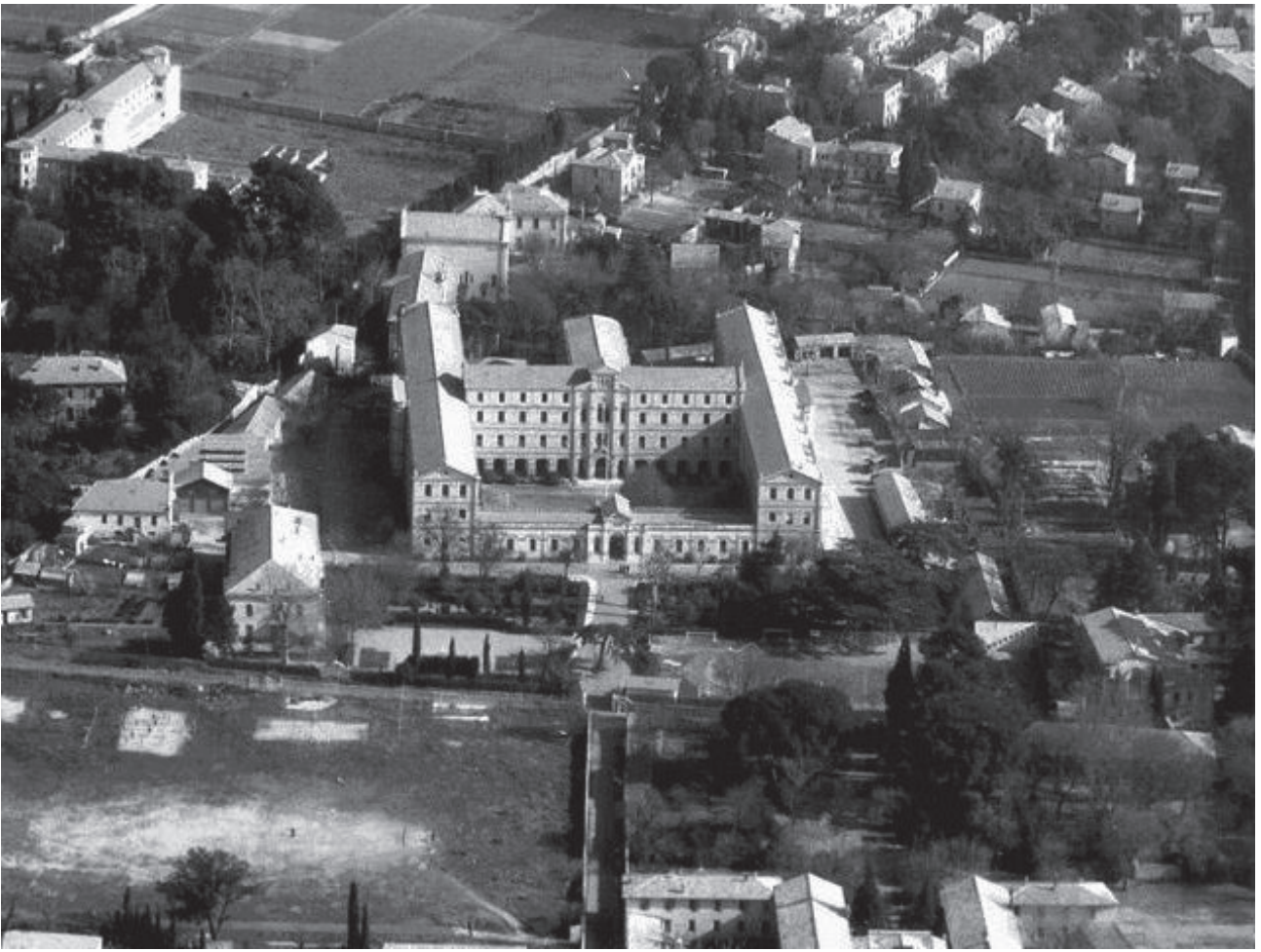


Fig. 4 - La caserne de Lauwe (Coll. privée)

ses supérieurs, en particulier d'un chef régional qui l'avait menacé de le faire abattre par ses hommes.

À une autre question posée par le juge qui lui rappelait qu'il avait encouragé et félicité les Miliciens en gare de Montpellier pour aller combattre les maquis du Vercors et de la Haute-Savoie, Hoareau assura qu'il n'avait pu se soustraire à cette obligation inhérente à ses fonctions et qu'il s'était constamment attaché à réduire le plus possible les effets de la politique générale suivie par la Milice, politique qu'il n'avait pas le pouvoir de modifier.

Concernant l'encasernement des miliciens à la caserne de Lauwe décidé aux environs du 20 mai 1944 par le chef régional Pissard : « Il m'appartenait seulement d'organiser la vie matérielle des miliciens encasernés avec leurs familles. » (Fig. 4)

Il démentit avoir été en contact avec des prisonniers, affirmation contredite par son supérieur Jacques Pissard qui déclara qu'il avait bien accepté cette responsabilité sur la demande directement adressée par l'intendant de police Charles Hornus.

Jacques Pissard né le 25 novembre 1903 à Paris, était un industriel spécialisé dans la fabrication de conserves à Villeneuve-sur-Lot. Il fut arrêté le 3 septembre 1944 dans un bar de Lyon à la suite d'une soirée arrosée entre amis qui avait provoqué une dispute avec un consommateur du bar. Celui-ci alla porter plainte et Pissard fut appréhendé par quatre FFI.

Chef régional de la Milice, il affirma avoir ignoré les événements inqualifiables (sic) qui s'étaient déroulés à la caserne de Lauwe. Cela expliqua-t-il, pouvait paraître invraisemblable, mais les organismes départementaux de la Milice jouissaient à l'égard des autorités régionales d'une autonomie totale et d'une indépendance presque complète. Les chefs départementaux étaient nommés directement par Vichy et rendaient compte directement... « Je regrette de tout cœur de n'avoir rien su des événements qui se sont passés à la caserne de Lauwe car si j'avais su un semblant de vérité, j'aurais impitoyablement sévi... Je ne pouvais savoir ce qui se passait : deux personnes pouvaient me mettre au courant, le chef départemental et l'Intendant de police. Or ni l'un, ni l'autre ne m'ont averti de quelque chose »¹³.

Comme il avait contribué à l'arrestation de plusieurs Résistants dont le capitaine Guizonnier, le Dr Monoff, et les époux Pignol, Pissard ne pouvait pas ignorer ce qui se passait dans les caves de la caserne.

Lors de son interrogatoire par le juge Douysset, il lui remit une note écrite le 14 février 1945 pour justifier son engagement politique. Il est intéressant d'en donner quelques extraits :

« Le désastre de juin 1940 provoqué par le relâchement moral des années qui ont précédé la guerre m'a semblé que dans ces conditions la France avait besoin d'un chef qui la reprenne en mains et qu'il replace le Français à la place qu'il n'aurait jamais dû quitter et lui faire comprendre que

vis-à-vis de la Nation à laquelle il appartenait, il n'avait pas que des droits, mais surtout des devoirs. Dans ses premiers messages, le Maréchal a concrétisé les principes mêmes de la politique qu'il voulait instaurer en France. À l'idée d'individualisme et d'égoïsme exacerbé qui dirigeait le Français depuis quelques années, se substituait l'idée communautaire. Cette politique remplaça le Français au centre de communautés diverses dont la base était la famille pour continuer par le métier, le village, la province et se termine par la communauté suprême qui les coiffe toutes : la patrie. Le Maréchal invitait tous les Français sans aucune distinction de parti à participer au relèvement de la France et il ajoutait que la France ne pourrait se réaliser que par l'union et le travail de tous ses fils »¹⁴.

Accusé de trahison, d'intelligence avec l'ennemi, le chef régional de la Milice fut condamné à la peine de mort et à la confiscation de ses biens¹⁵.

Le milicien Pierre Pialot né en 1915 à Fabrègues qui avait présidé la Cour martiale de Vichy, participa à des sévices exercés sur des prisonniers de la caserne de Lauwe. Son engagement le 15 novembre 1944 dans la SS après avoir prêté serment de fidélité au Führer l'envoya sur le front russe où il fut capturé par des Polonais. Libéré à Berlin il fut arrêté dans un centre de rapatriement. Il reconnut avoir approuvé complètement la politique de collaboration. Condamné à mort par la Cour de Justice, il fut fusillé le 11 mai 1946 dans la citadelle de Montpellier.

Des membres de la police nationale furent aussi accusés de trahison et de crimes.

René Milhau, inspecteur de police était le chef départemental du 2^e service de la Milice. Né en 1905 à La Salvetat-sur-Agout, il avait été affecté le 1^{er} février 1944 à Montpellier. Il constituait avec l'aide de sa mère un fichier de tous les suspects hostiles au régime de Vichy. Il était en relation avec l'adjudant Mahren et le capitaine Schlick des services de sécurité allemands. Installé avec sa famille à la caserne de Lauwe, il assista aux tortures de prisonniers et à la mort du capitaine Guizonnier. Il quitta Montpellier le 16 août 1944 pour Lyon et fut incorporé en Allemagne dans une formation militaire milicienne. Capturé en Italie du Nord par des partisans en avril 1945, il fut écroué le 5 octobre à Montpellier. Il fut condamné à mort et fusillé le 11 mai 1946.

Né au Viet-Nam, à Tourane, le 15 mars 1920, le commissaire de police Jean Tisseyre fit ses études secondaires à Perpignan et réussit son baccalauréat en 1939. Instituteur intérimaire, mobilisé le 1^{er} juin 1940 à Narbonne, démobilisé en septembre, il fréquenta les Chantiers de jeunesse à Axat dans le département de l'Aude. Devenu gardien de la paix à Perpignan, brigadier dans le G.M.R du Minervois, puis inspecteur de police stagiaire à Poitiers, il fut muté à Bordeaux où il fut affecté à une section politique plus spécialement dirigée dans la surveillance des Espagnols. Nommé à 24 ans, en juin 1944 en qualité de chef de la Délégation régionale des renseignements généraux de Montpellier par faveur du commissaire Poinot appelé à Vichy, il se signala par sa brutalité et ses sévices sur les prisonniers au cours des interrogatoires. Il fut arrêté à Belfort par les services de la 1^{ère} armée après avoir suivi le commissaire Poinot en

Allemagne. Il fut fusillé en même temps que Pierre Pialot.¹⁶

Le gendarme à la retraite Elie Vinas subit le même sort à la même date à la suite d'un réquisitoire particulièrement chargé. Né à Montpellier en 1901, il était déjà à la retraite quand il adhéra à la Milice en juin 1944 et fut affecté par Milhau à la garde des prisonniers de la caserne de Lauwe. Geôlier inquiétant, il fut le témoin plus ou moins actif des séances de tortures organisées par les hommes du 2^e service qu'il dénonça lors de son interrogatoire le 17 juillet 1945 au commissaire Adrien Boulsier de la 14^e brigade de Montpellier. Il mit en cause Milhau dans le supplice du capitaine Guizonnier. [Né en 1899, en Nouvelle-Calédonie où son père était administrateur colonial, Jean Guizonnier était diplômé de l'École Polytechnique. Chef du service des travaux publics de la mairie de Montpellier, officier de sapeur-pompier, il s'était engagé activement dans la Résistance. Responsable départemental du Noyautage des administrations publiques, il détournait des tickets d'alimentation, établissait des faux papiers pour des juifs et des déserteurs du STO, distribuait des tracts et journaux clandestins. Arrêté par la Milice le 8 août 1944, Guizonnier fut incarcéré à la caserne de Lauwe. Il fut interrogé et battu à coups de canne par Tisseyre et ses acolytes, interrogé ensuite par le Préfet Reboulleau et par l'intendant Hornus puis affreusement torturé. Il mourut le 11 août à 18h30. Hoareau chercha à se débarrasser du corps. Devant la difficulté, il le fit enterrer par Vinas dans une tranchée du parc de la caserne. Il fut retrouvé le 6 septembre avec celui de Batany.]

Témoin de l'assassinat de Raoul Batany par Cordier, Vinas, au cours de son procès, affirma avoir donné le coup de grâce au jeune Batany dans un « élan d'humanité », ce qui fut démenti par le rapport d'autopsie. Il transporta son corps avec l'aide du prisonnier Monoff dans la tranchée du parc de la caserne et participa à plusieurs inhumations de prisonniers morts sous les coups dans la carrière de Saint Geniès des Mourgues¹⁷.

Il partit avec le convoi des Miliciens en direction de Lyon pour se retrouver avec Hoareau à Ulm, puis dans une formation militaire de miliciens. Réformé, il rentra en France le 1^{er} mai 1945 par la Suisse et s'installa à Nîmes grâce à des papiers de rapatriement où il s'était fait passer comme prisonnier. Il fut arrêté le 5 juillet 1945, dénoncé par sa fille pour des coups reçus en raison de son alcoolisme. Le commissaire enquêteur conclut son rapport en ces termes : « Vinas n'est pas un alcoolique dégénéré...il est sain d'esprit, calme quand il ne boit pas. Il est intelligent et ne se laisse prendre à aucun piège. Il est devenu l'un des tortionnaires les plus sauvages. »¹⁸

La France vécut entre juin 1940 et mai 1945 une des périodes les plus sombres de son histoire. Bousculée par une armée allemande traumatisée par le diktat de Versailles, organisée, revancharde et fanatisée, l'armée française mal préparée fut contrainte à une défaite rapide. Le président de la République Albert Lebrun confia le destin du pays à un militaire de 84 ans qui n'était pas républicain. Tétanisés, la grande majorité des parlementaires à l'exception de quatre-vingts sabordèrent la III^e République.

Les Français se partagèrent alors entre une majorité d'attentistes, les partisans d'un régime autoritaire et d'une



poignée de résistants qui vit croître leurs membres à partir de novembre 1942. L'exacerbation de la violence, l'amplification de la haine multiplièrent les affrontements entre les deux camps ennemis. La France sombra dans la guerre civile.

À la Libération, les règlements de compte furent nombreux. La justice réussit malgré tout à passer et à condamner les principaux coupables. Cependant, elle ne fut pas la même pour tous. Au moment où l'ex intendant de police Pierre Marty fut condamné à mort par la Cour de Justice en juin 1949 et fusillé à Toulouse, son supérieur hiérarchique, le secrétaire général de la Police, René

Bousquet, responsable de la rafle des Juifs du vélodrome d'Hiver de juillet 1942 eut plus de chance. Il fut acquitté¹⁹.

Dans un souci d'apaisement, les appareils du nouvel establishment politique tentèrent alors de faire croire que la majorité des Français avait été animée par le même idéal de Résistance. Ce qui fit écrire à Gerald Suberville dans sa relation des procès de Toulouse en 1948 : « Les uns et les autres, ceints d'une cuirasse de mythes rassurants ne tenaient pas à remettre en cause leur confort douillet d'héritiers d'une Résistance maquillée aux couleurs de l'Union nationale »²⁰. ■

NOTES

1. « Miliciens, faisons la France pure. Bolcheviks, Francs-Maçons ennemis, Israël, ignoble pourriture, la France écoeuvée vous vomit ».
2. Cointet Michèle, *Histoire de la Milice*, Arthème Fayard, 2013
3. A.D Hérault, Dossier 59W50
4. A.D Hérault, *Idem*
5. A.D Hérault, *Idem*
6. De Chambrun Gilbert, *Journal d'un militaire d'occasion*, Aubanel, 1982, pp 186 et 187
7. *Idem*, p 194
8. Cf la conférence du Bâtonnier Bedel Girou de Buzareingues sur le Bâtonnier Jules Granat (1891-1957), le 24 février 2003 à l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier
9. A.D Hérault, Dossier 59 W31. Fernand de Brinon né le 15 avril 1885, ambassadeur du régime de Vichy auprès du gouvernement allemand, collaborateur notoire, fut exécuté le 15 avril 1947 pour trahison.
10. LVF : Le 22 juin 1941, jour de l'attaque allemande de l'Allemagne contre l'URSS, Jacques Doriot (1898-1945), chef du Parti Populaire français, le plus actif des partis collaborationnistes avait lancé l'idée d'une Légion de volontaires français contre le bolchevisme pour aider à combattre l'armée Rouge.
11. A.D Hérault, Dossier 59W 50, Procès-verbal d'interrogatoire de René Hoareau par le juge Douysset, le 4 février 1946. A noter que plusieurs Miliciens se sont fait remarquer dans la campagne de France de mai-juin 1940 par un comportement exemplaire.
12. A.D Hérault, Dossier 59 w 51, interrogatoire de Jacques Pissard par le juge Douysset, 14 février 1945
13. *Idem*
14. A.D Hérault, Dossier 59 w 51, interrogatoire de Jacques Pissard par le juge Douysset, mai 1946
15. Je n'ai trouvé aucune trace de son lieu d'exécution. Aurait-il été gracié ?
16. A.D Hérault, Dossier 59 w 51 interrogatoire par le juge Douysset, 8 février et 8 mai 1946.
17. La lecture des témoignages des suppliciés confirmés par les récits de Vinas sur les tortures infligées par les Miliciens du 2e service dirigés par René Milhau sont difficilement supportables
18. A.D Hérault, Dossier 59W51, 7 février 1946.
19. Arrêt de La Haute Cour concernant René Bousquet du 23 juin 1949 : « [...] Considérant que pour si regrettable que soit le comportement de Bousquet en divers moments de son activité comme secrétaire général à la Police et notamment lorsqu'il a accepté d'aider à l'action de la mission Desloges, il n'apparaît qu'il ait sciemment accompli des actes de nature à nuire à la défense nationale dans le sens de l'article 83 du Code pénal et qu'il échet en conséquence de prononcer son acquittement.
20. Suberville Gérald, le procès de Pierre Marty, intendant de police, devant la Cour de justice de Toulouse en 1948. 2 fascicules, 1995 Cote : F delta 1770 Archives de la Bibliothèque de la Documentation internationale contemporaine.

Notes et comptes rendus

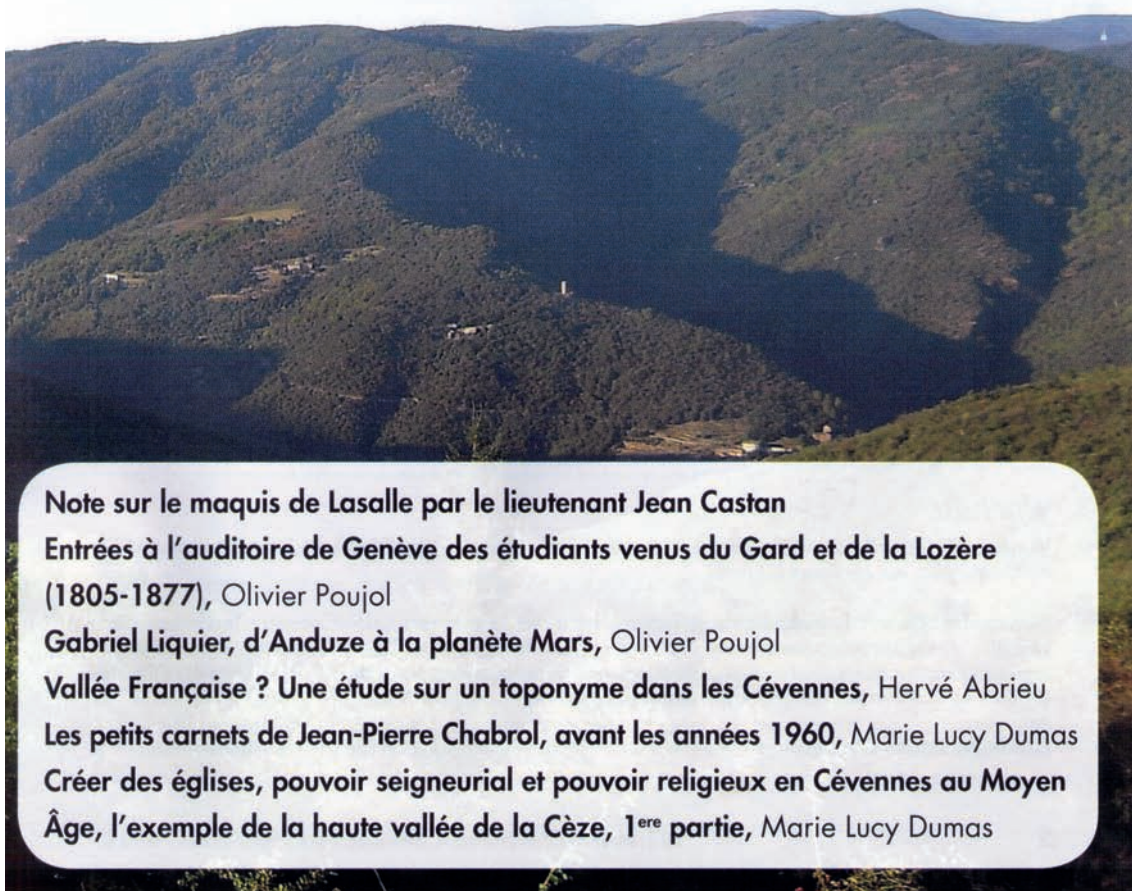
Le lien des chercheurs



Cévenols

Avril - Juin 2019

N° 197 - 7 €



Note sur le maquis de Lasalle par le lieutenant Jean Castan

Entrées à l'auditoire de Genève des étudiants venus du Gard et de la Lozère

(1805-1877), Olivier Poujol

Gabriel Liquier, d'Anduze à la planète Mars, Olivier Poujol

Vallée Française ? Une étude sur un toponyme dans les Cévennes, Hervé Abrieu

Les petits carnets de Jean-Pierre Chabrol, avant les années 1960, Marie Lucy Dumas

Créer des églises, pouvoir seigneurial et pouvoir religieux en Cévennes au Moyen

Âge, l'exemple de la haute vallée de la Cèze, 1^{ère} partie, Marie Lucy Dumas

Jacques Blin, le Sétois (1945-2018)

Hélène Chaubin

Jacques Blin était né Poitevin. Mais il s'attachait à sa ville d'adoption, Sète, où il arriva à 14 ans, et il la servit jusqu'à son décès survenu en 2018. Il y fut fonctionnaire territorial, militant communiste élu au Conseil général, historien local attaché à la mémoire ouvrière.

Le parcours original de Jacques Blin tient à sa personnalité et non à ses origines : son insatiable curiosité intellectuelle et ses fortes convictions lui ont donné accès à des responsabilités et à des activités auxquelles ni son milieu familial ni sa scolarité ne l'avaient préparé.

Il était né le 17 mars 1945 à Parthenay, dans un milieu ouvrier. Sa mère qui était serveuse avait 20 ans et son père, qui n'en avait que 19, était cuisinier dans la marine marchande ; aussi était-il souvent absent. L'enfant fut confié à ses grands-parents mais son grand-père, maçon, mourut en 1952. Sa grand-mère, qui était sans profession, put l'élever grâce à la solidarité familiale. Personne dans cet entourage ne songea à le faire entrer en classe de sixième. Il arriva donc au certificat d'études en juin 1959. Il passa aussi l'examen d'entrée en quatrième car il désirait devenir dessinateur industriel. Sa mère travaillait alors à Sète. Jacques Blin, qui souhaitait se rapprocher de ses parents, préféra le Collège technique de Sète à celui de Thouars situé dans les Deux-Sèvres. Il dut travailler beaucoup pour pallier une formation insuffisante en mathématiques et il fut orienté contre son gré vers la serrurerie. En 1962, son collège fut déplacé sur la corniche de Sète avec la création du lycée professionnel Joliot-Curie. Deux ans après, Jacques Blin était titulaire de deux brevets de dessin industriel et aussi d'un diplôme de moniteur de colonies de vacances. Il entra dans les Services techniques de la ville de Sète.

Son adhésion immédiate à la CGT inaugura une activité syndicale qui dura toute sa vie. Jacques Blin, membre du Comité paritaire de la Mairie, fut présent sur tous les fronts de lutte sociale ouverts par son syndicat. Son militantisme était lié à des convictions politiques qui le firent adhérer d'abord aux Jeunesses communistes où il côtoya François Liberti, puis, en 1965, au parti communiste ; cinq ans après, il intégra le bureau fédéral de l'Hérault puis, en 1975, le Comité fédéral. Les capacités d'action de Jacques Blin furent élargies à partir de 1998 quand il fut élu au Conseil général où il siégea jusqu'en 2004. Il ne quitta son parti qu'en 2007 : encore ne fut-ce pas une rupture idéologique mais un simple différend sur la candidature de Marie-George Buffet.

Il est possible de discerner parmi les multiples engagements de Jacques Blin quelques axes essentiels : la jeunesse ; la culture occitane ; la mémoire ouvrière sétoise.

La jeunesse

Ce fut la première grande cause que servit Jacques Blin. En 1964, à 19 ans, quand sa vie active commençait dans les Services techniques de Sète, il entra dans la commission « Jeunes » de la CGT. Dès février 1965, quand il eut 20 ans, il adhéra au parti communiste qui le chargea de la gestion des jeunes communistes de l'Hérault.

Pendant les étés de 1964 et 1965, il s'occupa de colonies de vacances de Sète à Lacaune dans le Tarn ; il y découvrit une association qui cherchait à offrir une alternative au scoutisme, *L'Union des Vaillants et Vaillantes*, et il adhéra à sa section sétoise. Pour attirer la nouvelle génération yé-yé et concurrencer le magazine *Salut les copains*, le parti communiste venait de lancer un journal mensuel *Nous les garçons et les filles* : une publication dont l'apolitisme décevait les jeunes communistes. Jacques Blin accepta d'en relancer la diffusion. Elle dura jusqu'en 1969.

Jacques Blin quitta Sète pour Metz pendant quinze mois, de novembre 1965 à février 1967 afin d'accomplir son service militaire. Cette interruption ne fut pas une rupture puisque l'intérêt qu'il portait à la jeunesse se confirma dès son retour à Sète. Le maire communiste de Sète, Pierre Arraut, exerçait alors depuis 1959 un deuxième mandat qui dura jusqu'en 1973. Un autre communiste, Gilbert Martelli, lui succéda à la mairie jusqu'en 1983. La Ville possédait deux Maisons des Jeunes et de la Culture. L'une au Château vert, l'autre sur la Corniche que dirigeait Abdon Auberthié, le responsable de la Jeunesse au Bureau de la fédération communiste de l'Hérault. Jacques Blin, déjà chargé de la Jeunesse dans la section sétoise du PCF, fut son successeur au Bureau fédéral. Il fut élu lors d'un Congrès départemental de la Jeunesse communiste de l'Hérault. Il s'avéra que sa double tâche, le suivi des Jeunes communistes et la direction d'une MJC, était trop lourde. Aussi la Ville lui donna-t-elle mission de suivre les deux Maisons de Jeunes de Sète.

La culture occitane

Jacques Blin a rencontré en 1967 Rose Mioch, responsable de *l'Union des Jeunes Filles de France*, fille et nièce de grands résistants communistes héraultais (François Mioch et Philomen Mioch). Mariés à Sète en 1968, ils eurent trois enfants. Philomen Mioch, le père de Rose, qui parlait l'occitan et soutenait la cause occitane, contribua à éveiller l'intérêt de son gendre pour cette culture. De plus, Rose militait à la fois pour la cause des femmes et pour celle du régionalisme occitan. Quand elle décida en 2000 de reprendre des études supérieures, elle choisit les langues romanes et soutint en 2010, une thèse qui était une édition critique de la correspondance de Lydie Wilson de Ricard, surnommée « la Félibresse





rouge ». Sensible à ces influences familiales, Jacques Blin s'engagea en 2001 pour la parité et créa en 2004 avec le secteur culture du PCF le réseau *Langues et Cultures de France* (RLCF). Lors des présidentielles de 2012, il milita pour l'enseignement des langues régionales.

La mémoire ouvrière sétoise

Jacques Blin a toujours été attiré par l'histoire de sa ville, par la période de la Commune, celle de la révolution de 1789, celle des luttes ouvrières des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Il fut l'un des acteurs principaux de la commémoration du Bicentenaire de 1789 dans l'Hérault. Il présidait à Sète le comité chargé d'organiser la commémoration par délégation du Comité national du Bicentenaire. Claude Mazauric avait constitué une association nationale « Vive 89 ». Jacques Blin souhaita créer aussi une organisation proprement sétoise ; ce fut l'association « Mille Sète cent quatre vingt neuf » qui fit un travail de terrain. Son propos était de confronter les idéaux de liberté et d'égalité de 1789 avec les réalités du quotidien dans cette ville ouvrière. Une première réussite fut de retrouver et de rééditer une petite brochure publiée en 1939 à l'occasion du cent-cinquantième : *Sète en 1789* de Maurice Bravet. Avec la CGT et la FCPE, Jacques Blin entreprit aussi de rechercher les noms des révolutionnaires qui figuraient sur les plaques bleues de Sète, puis d'en tirer une publication. Et il réussit à attirer à Sète les acteurs du film de Roger Coggio, *Le mariage de Figaro, ou La folle journée*. La première de cette adaptation de Beaumarchais dans la ville fut l'occasion de multiples rencontres entre les acteurs, les écoliers, les lycéens. L'association créée par Jacques Blin prolongea son activité jusqu'en 1994 avec la publication d'une revue culturelle, *Mic-Mac*.

Toujours attentif au sort des intermittents du spectacle, désireux de soutenir les artistes régionaux, il accompagna, avec le PCF héraultais et la CGT du spectacle, toutes les actions en leur faveur. Avec la section sétoise de son parti, il participa à la projection de films et aux débats organisés par l'Espace Louis Aragon-Elsa Triolet.

Pour faire connaître l'histoire ouvrière de Sète, il écrivit des chroniques pour *L'Hérault du Jour-La Marseillaise*, et il publia en 2009 un *Dictionnaire biographique du Mouvement ouvrier Cettois puis Sètois*. Son intérêt pour l'histoire biographique l'amena naturellement à se rapprocher de l'association régionale *Maitron Languedoc-Roussillon* (AMLR) créée en 1999 à l'initiative d'Hélène Chaubin et Olivier Dedieu. Cette adhésion ouvrit à Jacques Blin le Dictionnaire national et le bulletin régional *Le Midi Rouge* dans lequel il publia nombre de biographies et d'articles reposant sur des sources inédites. À l'assemblée générale de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales), le 12 décembre 2009, il intégra le bureau de l'AMLR et, en 2015, le comité de lecture du *Midi Rouge*, bulletin de l'AMLR. Citons parmi ses publications « L'action des transbordeuses de Cerbère (Pyrénées-Orientales) en 1906 » et « La place des femmes dans le syndicalisme avant 1914, en particulier en Languedoc (1906-1907) ». En collaboration avec Jean-Claude Richard-Ralite, il écrivit aussi pour les *Études héraultaises* « Un Groupe Franc de Combat à Sète durant la Seconde Guerre mondiale ». Secrétaire de l'Institut d'Histoire sociale CGT-34, il participa activement à la rédaction de l'ouvrage *Des militants CGT en Résistance Hérault, 1939-1945*, publié en novembre 2018, et il préparait encore un article sur *La Voix de la Patrie* destiné à *Études héraultaises* quand la mort, le 17 novembre 2018, mit fin à ce travail d'historien.



En 1989 à Sète, Jacques Blin (à gauche) aux côtés de Dominique Vilar, fille de Jean Vilar, et de Jack Ralite, ancien ministre, manifestation à l'initiative de l'association Mille Sète Cent 89. (coll. Rose Blin-Mioch)

Conflits historiographiques sur la Grande Guerre, Frédéric Rousseau : 14-18, penser le patriotisme, Folio-histoire, Gallimard 2018



Frédéric Rousseau, professeur d'histoire contemporaine à l'Université Paul Valéry de Montpellier, est un spécialiste reconnu de la Grande Guerre à laquelle il a consacré plusieurs ouvrages. Il a en particulier publié en 1999 *La guerre censurée*¹ son dernier livre se base sur un vaste corpus de textes de combattants - carnets, journaux intimes, correspondances - qui expriment l'expérience vécue de la guerre ; parmi ces témoignages, plusieurs proviennent de soldats languedociens, et sont sortis de l'oubli grâce à la grande collecte menées par les services d'Archives départementales à l'occasion des commémorations de la guerre.

L'ouvrage s'inscrit donc dans une recherche au long cours dont on peut suivre l'évolution depuis 20 ans dans la bibliographie de l'auteur. Mais il prend place surtout dans un débat foisonnant, souvent rude et violent, qui a concerné une bonne partie des spécialistes de la Grande Guerre, tout au moins en France, et continue d'alimenter la production éditoriale. Le lecteur de *14-18, penser le patriotisme* ne peut donc pas faire l'économie d'une plongée dans ce débat ; l'auteur l'en dissuaderait dès la première page en prenant fermement position à l'encontre d'une « interprétation aujourd'hui dominante de l'événement et

que l'on peut qualifier de *culturaliste* : il y aurait eu un *consentement* patriotique du plus grand nombre qui aurait conduit par une *brutalisation* des hommes et des sociétés en guerre, à prolonger par la haine de l'ennemi le Grand Renouveau historiographique qui prend ses distances avec la tradition de l'histoire militaire ou celle des relations internationales. Un siècle après l'événement, il s'agit d'essayer de répondre à une question plus angoissante qui concerne la signification même de la guerre mondiale : la guerre nous serait devenue inintelligible, et la question majeure est « comment les poilus ont-ils pu tenir pendant plus de quatre ans dans de telles circonstances ? »

Culture de guerre, consentement, brutalisation sont les trois réponses de cette historiographie dominante, contre quoi s'élève l'auteur : Mettre en question le consentement et la brutalisation des combattants, en réfutant une histoire *culturaliste* qu'il convient de remplacer par une histoire sociale située au plus près de l'expérience vécue dans les tranchées.

Cette histoire « par en-bas » s'articule en trois grands chapitres qui explorent autant de moments majeurs de l'expérience des poilus. Le premier analyse le choc de la mise en guerre comme une scène où se joue le processus de « soldatisation », l'apprentissage des rôles qu'il va falloir désormais tenir, et le langage, la rhétorique qui les accompagnent.

Dans un deuxième chapitre, l'auteur se penche sur la relation du combattant à son entourage féminin : les interrelations, au long des courriers ou des permissions avec l'arrière monde féminin, modèlent la conscience de soi et le surmoi que le soldat se construit dans l'expérience guerrière.

Ces deux premiers chapitres peuvent se lire comme la recherche des mécanismes mentaux qui contribueraient à cette forme d'assujettissement que l'on désigne sous le terme de consentement.

Le dernier chapitre s'attaque à la question de la brutalisation spécifique à l'expérience de guerre et de sa source dans la haine de l'ennemi. Parler de brutalisation n'a guère de sens que collectif : il s'agit alors d'un processus qui touche l'ensemble du corps social. Ici, il s'agit d'analyser la multiplicité des situations de violence, « des expériences où la mort est infligée pendant la bataille ou en marge de celle-ci ainsi que des gestes ayant abouti à ce résultat » (p. 246) dans toute leur diversité.

Le débat historiographique actuel s'enracine, depuis ses débuts dans les années 1980, dans la question du choix des sources. Les témoignages laissés par les combattants sont au cœur de la polémique depuis la parution en 1929 du livre de Jean Norton Cru *Témoins*³, qui est une analyse critique de la fiabilité des souvenirs publiés par les anciens combattants. Ouvrage considérable qui prend en compte l'ensemble des publications, tant d'écrivains connus (Barbusse, Dorgelès, Genevoix...) que de la masse de combattants anonymes qui ont décidé de livrer

leur témoignage. Ce travail d'analyse critique de ces sources, qui n'épargne pas les célébrités, et propose un palmarès iconoclaste, a suscité à son tour les réserves de certains historiens. Mais il semble bien qu'aujourd'hui, le livre de Norton Cru soit globalement conforté par la masse nouvelle de témoignages que les commémorations successives du conflit ont fait remonter à la surface. Ce corpus nouvellement édité, déjà considérable, est aujourd'hui encore augmenté par la « grande collecte » des services d'archives publiques.

C'est en tout cas sur ce fonds de paroles des combattants et de leur famille qu'est construit le livre de Frédéric Rousseau : tout son travail est de scruter au plus près des textes qu'il a choisi d'analyser, les intonations, les non-dits, le choix des mots, les repentirs... pour essayer d'en faire ressortir la vérité intime. Cette quête infiniment méticuleuse n'est cependant pas refermée sur son corpus : à tout moment, il convient de confronter ces sources primaires de la parole des combattants à bien d'autres types de discours, venus des origines les plus variées, ainsi qu'à toutes les données factuelles que les historiens ont pu accumuler, histoire politique ou militaire en particulier, mais aussi à l'histoire sociale. A l'opposé de la figure globale du combattant dont l'histoire culturelle se repait, Frédéric Rousseau insiste en permanence sur l'hétérogénéité du corps social, souligne les distinctions qui s'imposent dans l'expérience multiforme de la guerre, renvoie aux statuts sociaux et aux conditions d'existence pour désagréger ce que le discours culturaliste national peut avoir de monolithique. Sur ce plan là, *14-18, penser le patriotisme* fait appel à l'histoire sociale comme outil de compréhension, qu'il contribue à enrichir et à renouveler. On voit bien, par exemple, comment le premier chapitre construit les « mises en scène » où s'exposent les mobilisés dans les étapes successives de leur rôle d'apprenti soldat : il y a là tout un matériau qui exploite les théories sociologiques d'Erving Goffman sur le monde social comme scène publique.

Décortiquer les sources primaires que constituent les témoignages de poilus ne dispense pas de l'utilisation des notions générales qui sont à la base de la controverse historiographique. Frédéric Rousseau se débat avec ces termes de consentement ou de violence au travers desquels cherche à se penser la signification de la guerre. Et l'un des aspects les plus intéressants du débat entre historiens réside peut-être dans leur difficulté commune à utiliser de tels termes. Après tout, le « consentement » n'appartient pas au vocabulaire classique de l'histoire, et son intrusion soudaine au centre de l'explication historique ne se fait pas sans difficulté. L'un des reproches qui pourrait être fait à Stéphane Audoin-Rouzeau est de l'avoir importé sans précaution suffisante, et d'avoir, du coup, imposé sa problématique et les difficultés afférentes. Frédéric Rousseau accepte d'une certaine façon les termes du débat, lorsqu'il écrit : « En français et dans l'acception retenue, le terme renvoie au verbe *consentir* (*sentir avec*) ; conséquemment, *consentir*, c'est tout d'abord partage les croyances et avoir intériorisé les normes des détenteurs du pouvoir [...] Lorsqu'il est effectivement entendu comme un exercice rationnel de l'autonomie personnelle, l'acte de

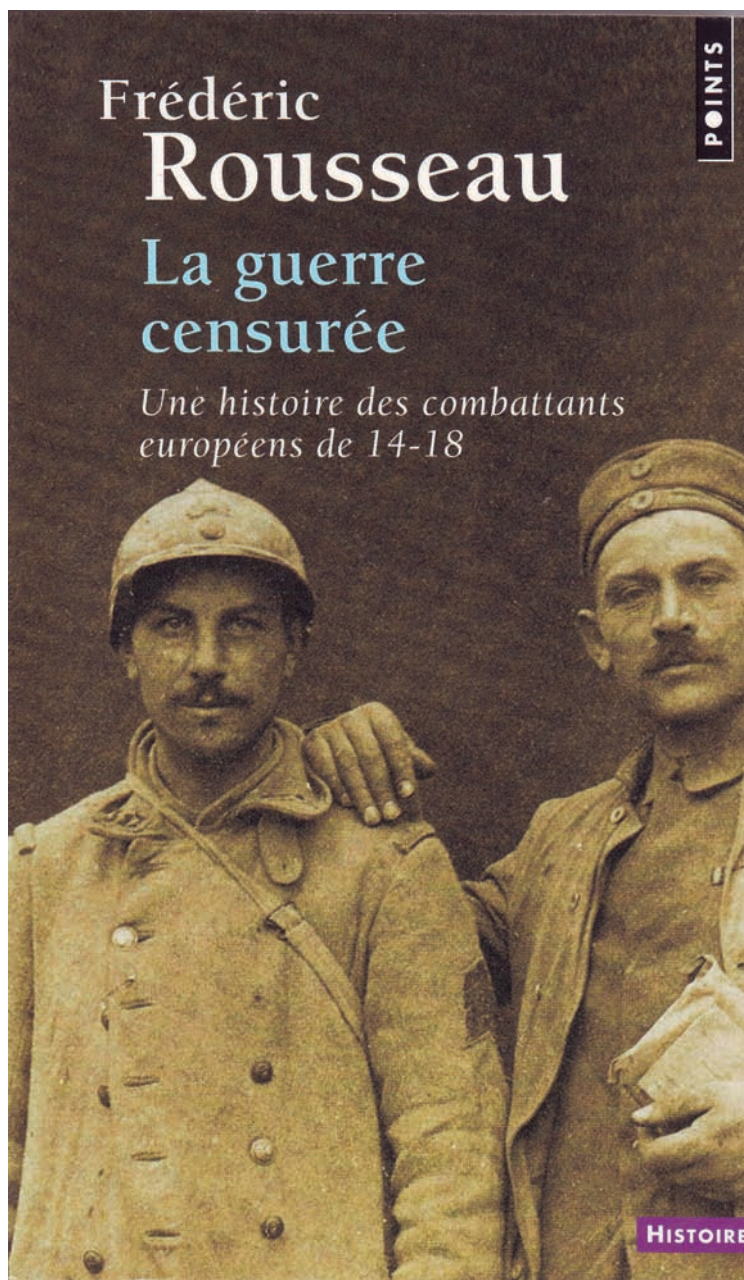
consentir signifie également adhérer explicitement, agir et se plier aux règles proposées par ceux qui distribuent les cartes aux joueurs pressentis, qu'il s'agisse de politique, de sport ou d'action guerrière... » (pp 354-355). Mais on voit bien que le terme de consentement, qui est aujourd'hui au centre de la crise des relations de domination entre sexes et des rapports de genre (le mouvement *Me too*) est tout sauf « un exercice rationnel de l'autonomie personnelle » et plonge ses racines dans un façonnement psychique et *culturel* d'une bien autre nature. Et en introduisant la « culture » dans cette problématique, on voit bien aussi qu'il s'agit d'un phénomène anthropologique profond sans grand rapport avec la culture de l'*histoire culturelle* telle qu'elle est généralement délimitée par le monde des oeuvres⁴.

La différence entre Audoin-Rouzeau et Rousseau semble tenir surtout en ce que le premier pose le consentement comme une donnée générale parce que la nation serait le cadre légitime commun à la population française, tandis que le second observe les stratifications qui morcellent le corps social, et ne fait du consentement qu'un attribut d'une fraction privilégiée. D'où sa recherche d'une théorie sociologique susceptible de lui fournir un *panel* d'attitudes se différenciant du consentement et qui rende compte de l'expérience des autres catégories sociales présentes dans l'armée française. Le choix d'Albert Hirschman et de son livre *Exit, Voice and Loyalty*, lui offre le point de départ de la modélisation dont il a besoin. Complétés par l'*Apathy*, ces quatre types d'attitudes et de comportements, qui avaient été initialement pensés pour décrire des modèles de consommateurs face au marché, permettent de complexifier heureusement la réponse à la question « pourquoi et comment ont-ils tenu ? » posée aux poilus.

Il n'est pas assuré que les choix qu'Hirschman propose à ses consommateurs soient véritablement transposables aux poilus dans leur tranchée, transformés eux aussi en individus rationnels. Probablement faudrait-il regarder davantage du côté de Bourdieu et réintroduire à la fois une dose de déterminations liées aux habitus de classes, et une complexification des structures de domination sociale et culturelle (la notion de légitimité est aussi problématique que celle de consentement).

Un dernier mot concernant le titre du livre : le patriotisme est en soi un objet d'étude considérable, qui ne me semble pas être explicitement au centre des investigations de l'auteur qui le débordent de toutes parts. Tel qu'il se présente, *14-18, penser le patriotisme* n'en est pas moins, et c'est l'essentiel, une pierre majeure dans la construction d'une anthropologie culturelle de la France contemporaine à partir de l'événement guerre. Le recours massif à ces sources primaires assemblées par la grande collecte, qui n'ont pas encore été véritablement exploitées, offre un champ d'investigation propre à alimenter une grande variété d'intrigues (selon le terme emprunté à Paul Veyne), et à relancer la recherche anthropologique pour une histoire pleinement sociale. C'est bien, me semble-t-il, ce que Frédéric Rousseau a en tête. [Guy Laurans.]

1. Rousseau, Frédéric, *La guerre censurée*, Seuil, 1999, actualisée 2014 (collection Points)
2. Ce n'est pas le lieu, dans une simple recension, de présenter les acteurs et les termes de la controverse, même dans sa seule dimension franco-française. Les deux groupes d'historiens qui se font face sont généralement distingués en référence à deux institutions : d'un côté le Centre de recherches de l'Historial de Péronne, fondé par Jean-Jacques Becker, et animé par Stéphane Audoin-Rouzeau et Jeannette Becker (www.historial.org), de l'autre le plus récent Collectif de recherche international et de débat sur la guerre de 1914-1918 (www.crid1418.org), dont les principaux protagonistes, outre Frédéric Rousseau, sont Rémy Cazals, Nicolas Mariot ou encore Nicolas Offenstadt. Dans la production considérable qu'a engendrée cette controverse, on peut mettre en avant plusieurs articles d'analyse et de commentaires : André Bach, « D'un différend, de ses origines et de sa nature », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 91, 2008/3, pp 5-19 ; Elise Julien, « A propos de l'historiographie française de la première guerre mondiale », *Labyrinthe*, 2004, n° 18, pp 53-68 ; Rémy Cazals, « 1914-1918, Oser penser, oser écrire », *Genèses*, n° 46, mars 2002, pp 26-43 ; Philippe Olivera, « Histoires de violences et violence (sociales) de l'histoire », *Agone*, n° 53, 2014, pp 11-36 ; François Butor, André Loez, Nicolas Mariot, Philippe Olivera, « Retrouver la controverse », <https://laviedesidees.fr> décembre 2008.
3. Rousseau, Frédéric, *Le procès des témoins de la Grande Guerre. L'affaire Norton Cru*, Seuil, 2003.
4. Poussée à ses limites, l'histoire culturelle devient « la guerre vue par les artistes, les écrivains, les journalistes, les sportifs, etc... ». Cf. Philippe Poirrier, *La Grande Guerre, une histoire culturelle*, Editions Universitaires de Dijon, 2015.



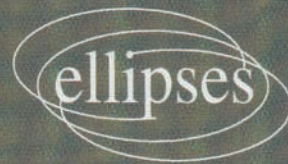
mondes contemporains

Le monde : une histoire



La Grande Guerre

en tant qu'expériences sociales



Histoire / History / Istòria

La famille du général Pierre-Auguste Lajard, de Montpellier
 The Montpellier family of General Pierre-Auguste Lajard
 La família del general Pèire-August Lajard de Montpelhièr
Henri Teisserenc / Enric Teisserenc

5

Les Peyrottes de Soubès aux Archives départementales de l'Hérault
 The Peyrottes de Soubès family and their records in the Herault Department Archives
 Los Peyrottes de Sobés als Archius departamentals d'Erau
Julien Duvaux / Nicolas Gibert / Julian Duvaux / Nicolas Gibert

33

Le littoral agathois de l'Antiquité au milieu du XX^e siècle
 The Agde coastline from Antiquity to the mid-20th Century
 Lo maratge agatenc de l'Antiquitat al mitan del sègle XX
Jean Sagnes / Solange Sagnes Perrot / Joan Sagnes e Solanja Sagnes-Perrot

45

La Société archéologique de Montpellier, Un demi-siècle de membres résidants (1842-1896)
 The Montpellier Archeological Society : half a century of resident member (1842-1896)
 La Societat arqueologica de Montpelhièr. Un mièg sègle de sòcis residents (1842-1896)
Roland Andréani / Rotland Andreani

57

Jules Renouvier et les monuments historiques de l'Hérault (1840-1845)
 Jules Renouvier and the historical monuments of l'Hérault (1840-1845)
 Juli Renouvier e los monuments istorics d'Erau (1840-1845)
Jean-Claude Richard / Joan-Claudi Richard

69

**Mémoires de guerres 1914-1945 / War memories 1914-1945 /
Memòrias de guèrras 1914-1945**

Les mutineries de 1917 dans les témoignages héraultais
 The Muntinies of 1917 according to witness accounts from Hérault
 Las motinariás de 1917 dins los testimoniatsges d'Erau
Christine Delpous-Darnige / Cristina Delpous-Darnige

81

Les monuments aux morts de Saint Mathieu de Trévièrs
 The War Memorials in Saint Mathieu de Trévièrs
 Los monuments dels mòrts de Sant-Matieu-de-Treviès
Fred Chauvet

91

Le sport à l'arrière en 14-18, petites rivalités et grandes manœuvres
 Sport behind the scenes in WW1 (14-18), petty rivalries and important tactics
 L'espòrt en lo darrièr en 14-18 : petitas rivalitats e grandas manòbras
Guy Laurans / Christian Guiraud / Gui Laurans e Cristian Guiraud

105

La Gestapo de Montpellier (11 novembre 1942 – 19 août 1944), étude préliminaire
 The Gestapo in Montpellier (11 November 1942-19 August 1944) - a preliminary study
 La Gestapó de Montpelhièr (11 de novembre de 1942 - 19 de agost de 1944): estudi preliminar
Jean-Claude Richard-Ralite / Joan-Claudi Richard-Ralite

129

Le Béziers médiéval sous le pic édilitaire (septembre-octobre 1944)
 Medieval Béziers in the peak of magistrate power (Sept-Oct 1944)
 Lo Besièrs medieval jos lo pic dels edils (setembre-octobre 1944)
Hélène Chaubin / Elena Chaubin

144

Les Cours martiales et la Cour de Justice à Montpellier (1944-1948)
 Courts Martial and the Court of Justice in Montpellier (1944-1948)
 Los consèlhs de guèrra e la Cort de Justícia a Montpelhièr (1944-1948)
Christian Roche

155



Notes et Comptes rendus / Notes and reviews / Notas e comptes renduts

Jacques Blin le Sétois (1945-2018)	165
Jacques Blin, Sète, 1945-2018	
Jacme Blin, lo Setòri (1945-2018)	
<i>Hélène Chaubin / Elena Chaubin</i>	
Conflicts historiographiques sur la Grande Guerre	167
Conflicting historic accounts of the Great War	
La Granda Guèrra, terren de conflictes istoriografics	
<i>Guy Laurans / Gui Laurans</i>	

ASSOCIATION ÉTUDES SUR L'HÉRAULT

Revue *Études héraultaises*

Direction de la publication

Comité de rédaction

Adresser les propositions d'articles par courriel au directeur de la publication à : etudeshernautaises@gmail.com

Site Internet : <http://www.etudeshernautaises.fr>

ÉTUDES HERAULTAISES _ Normes de publication

À seule fin d'uniformiser le contenu des numéros et de faciliter le travail de l'imprimeur, nous souhaitons voir appliquer les quelques règles qui suivent :

Texte, notes, références bibliographiques

- L'article sera accompagné d'un résumé de 1000 signes maximum en français et d'un résumé de 1000 signes maximum en anglais, ainsi que de 5 à 10 mots-clés (indiquant notamment : chronologie, géographie, objets) en français et 5 à 10 mots-clés en anglais.
- Le volume de texte maximal d'un article devrait se situer entre 35 000 et 60 000 signes, espaces et notes compris.
- Il est préférable d'utiliser le caractère Times New Roman, en corps 12 (en corps 10 pour les notes). Ne pas mettre de retraits ni de tabulations. Les lettres capitales doivent être accentuées (É, À...).
- Mettre titres et sous-titres ou inter-titres en gras. Ils seront justifiés à gauche. Ne pas les faire précéder d'une numérotation.
- Les citations en langue française sont en romain (caractère droit) entre guillemets ; les citations en langues étrangères sont en italique et entre guillemets. Les citations longues peuvent être détachées du corps du texte et mises à la ligne en plus petits caractères. Les guillemets (français : « ») ne sont jamais mis en italique. Les points de suspension représentant une coupure de la citation seront mis entre crochets carrés [...], de même que la restitution des éventuelles abréviations.
- Rappel : merci de ne pas oublier que les guillemets de début de citation sont toujours suivis d'un espace insécable. Ceux de fin de citation sont précédés d'un espace insécable, tout comme les signes : ! ? ; et :
- Les notes sont placées en fin d'article. Elles visent uniquement à donner les références bibliographiques et archivistiques et à éclairer le texte : il faut absolument éviter les notes trop longues. L'appel de note dans le texte précède la ponctuation ; il suit, le cas échéant, le guillemet fermant d'une citation.
- Dans les notes, les références aux sources manuscrites ne comportent pas de soulignement ou d'italique. Pour les archives, on notera clairement la désignation du dépôt, de la série, du fonds (ou de la collection), et la cote précise ; en ajoutant éventuellement et de manière facultative des précisions relatives à une sous-chemise à l'intérieur d'une liasse ou à une pièce précise.

Liste des principales abréviations utilisées dans les notes :

ms. = manuscrit

coll. = collection

vol. = volume

f° = folio ; exemple : f° 15 r° (= folio 15, recto) ; f° 15 v° (= folio 15, verso)

Arch. nat. = Archives nationales

Arch. dép. + nom complet du département = archives départementales (Arch. dép. Hérault)

Arch. mun. + nom de la ville = archives municipales (Arch. mun. Pézenas)

BnF = Bibliothèque nationale de France

Bibl. mun. + nom de la ville = bibliothèque municipale (Bibl. mun. Béziers).

- À la première occurrence, les références bibliographiques contenues dans les notes doivent être libellées sur les modèles suivants, selon qu'il s'agit d'un ouvrage ou d'un article : Alzieu, Gérard, *Les églises de l'ancien diocèse de Maguelone-Montpellier*, Montpellier, Éditions Pierre Clerc, 2006 ; Bergeret, Agnès, Donat, Richard, et Guionova, Guergana, « L'église Saint-Martin-de-Castries : premier bilan d'une fouille programmée (La Vacquerie et Saint-Martin-de-Castries, Hérault) », *Études héraultaises*, n° 36, 2006, p. 5-19. Aux occurrences suivantes, il s'agit seulement de les rappeler en précisant : Nom de l'auteur, prénom de l'auteur, *op. cit.* ou art. cit., date, et le cas échéant page. À ce propos, les termes *id.*, *ibid.*, et *op. cit.* doivent être écrits en italique, ce qui n'est pas le cas pour art. cit. ou doc. cit. Pour les références à des sites internet, on indiquera toujours l'URL précis ainsi que la date de consultation du document. Exemple : http://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie_edition/fichiers_conf/BALI2012.pdf (consulté le 10 juillet 2013).

Illustrations

- L'illustration doit être établie par l'auteur lui-même, avec pour objectif de compléter le texte et appuyer une démonstration. Les auteurs devront veiller à obtenir l'autorisation de publication des ayants droit. Chaque illustration devra comporter une légende qui précisera l'origine du document ; en cas d'avis contraire de l'ayant droit elle devra porter la mention « collection particulière ».
- Les éventuelles illustrations ne sont pas limitées en nombre. Toutefois, selon l'importance ou la nature du sujet, un maximum de 10 est souhaité.
- Elles pourront être reproduites en noir et blanc ou en couleur. Aussi, les auteurs sont-ils priés de préciser à l'avance leurs souhaits en la matière.
- Pour une impression de bonne qualité, chaque image doit répondre aux normes suivantes, exigées par le maquettiste : format jpg ou Photoshop EPS, avec une qualité optimale, et une résolution minimale de 300 dpi.
- Il est important de nous remettre les illustrations sur des fichiers distincts de celui du texte, sans les inclure directement dans celui-ci. Seuls, les appels de figure numérotés dans le corps du texte doivent permettre au maquettiste de les mettre à la place qui convient.
- Les légendes des illustrations, numérotées, devront figurer sur un fichier à part.

Remise et relecture des articles

- L'ensemble de l'article, texte, légendes et illustrations, doit nous être remis sur support informatique, de préférence envoyé par courriel ou système d'échange de fichiers volumineux à l'adresse électronique ci-dessus. Le courriel sera le moyen de communication privilégié, davantage que le téléphone ou le courrier postal.
- Selon l'usage de notre revue, chaque article sera soumis pour lecture à au moins deux membres du comité de rédaction de la revue. Les relecteurs seront très attentifs au fond comme à la forme, et en particulier à la nouveauté des informations (et de leur traitement) apportées par la proposition d'article. Pour être accepté, tout article devra être à la fois rigoureux et clairement explicité par son auteur au regard d'un double contexte scientifique et régional. Les observations éventuelles formulées par les relecteurs seront communiquées à l'auteur par le responsable de la publication afin qu'il en tienne compte pour la validation de son texte définitif.

Publication des articles

Les textes seront publiés, après sélection du comité de lecture, sous forme d'éditions électroniques (site Internet et/ou cdrom) et papier.

L'envoi d'une proposition d'article pour publication implique l'acceptation tacite des conditions suivantes :

Les auteurs cèdent à l'association *Études sur l'Hérault* le droit exclusif de publier, diffuser et vendre leurs textes sur tout support.

Les textes doivent être originaux et ne peuvent faire l'objet d'une autre publication.

Montpellier, le 11 mai 2015

Le Directeur de la publication : Christian GUIRAUD

Editorial

Histoire

La famille du général Pierre-Auguste Lajard, de Montpellier

Henri Teisserenc

Les Peyrottes de Soubès aux Archives départementales de l'Hérault

Julien Duvaux / Nicolas Gibert

Le littoral agathois de l'Antiquité au milieu du XX^e siècle

Jean Sagnes / Solange Sagnes Perrot

La Société archéologique de Montpellier, Un demi-siècle de membres résidants (1842-1896)

Roland Andréani

Jules Renouvier et les monuments historiques de l'Hérault (1840-1845)

Jean-Claude Richard

Mémoires de guerres 1914-1945

Les mutineries de 1917 dans les témoignages héraultais

Christine Delpous-Darnige

Les monuments aux morts de Saint Mathieu de Trévières

Fred Chauvet

Le sport à l'arrière en 14-18, petites rivalités et grandes manœuvres

Guy Laurans / Christian Guiraud

La Gestapo de Montpellier (11 novembre 1942 – 19 août 1944), étude préliminaire

Jean-Claude Richard-Ralite

Le Béziers médiéval sous le pic édilitaire (septembre-octobre 1944)

Hélène Chaubin

Les Cours martiales et la Cour de Justice à Montpellier (1944-1948)

Christian Roche

Notes et Comptes rendus

Jacques Blin le Sétois

Hélène Chaubin

Conflits historiographiques sur la Grande Guerre

Guy Laurans

Couverture : *Soldats du 141^{ème} Régiment d'Infanterie en 1915 (Collection Christian Guiraud)*

Revue fondée en 1970 par les Amis de Pézenas, éditée par l'Association Études sur l'Hérault, avec le concours du Département.

Édition

Association Études sur l'Hérault

Président d'honneur : Jean Nougaret (+)

Président : Christian Guiraud

Siège

Boîte postale :

Etudes héraultaises

Maison départementale des Sports

66, place Egalité

34080 Montpellier

Directeur de la publication

Christian Guiraud

Direction de la rédaction

Christian Guiraud, Guy Laurans

Comité de rédaction

A. Alquier

P. Casado

H. Chaubin

S. Clozier

J. Duvaux

V. Gascon

R. Lopez

P. Lopez

H. Michel

Ch. Roche

J. Sagnes

Couverture et mise en page

Atelier Nanuq infographie

605, chemin du Ruey

26190 LA MOTTE-FANJAS

<http://nanuq-infographie.fr>

Impression

Couleur et Impression

Parc Agropolis

2214 Bld de la Lironde

34980 Montferrier-sur-Lez

Site internet

<http://www.etudesheraultaises.fr>

Webmaster

Raymond Lopez

etudesheraultaises@gmail.com



Prix : 25,00€ TTC



16214609